BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE MARS 2012



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE MÄRZSESSION 2012

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 109

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi sur les agglomérations (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement interpellation 2.190, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement postulat 3.141 Joël Gaillard, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_1)

Andenmatten Stefan, CSPO

Loi sur les agglomérations (II), (Gesetz über die Agglomerationen (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat (Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen), MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Ballay Jasmine (suppl.), PLR

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: discussion de détail (15.03.2012 1)

Bayard Marcel, PDCC

Développement postulat 4.170, MARS 2012 (16.03.2012)

Berclaz Julien (suppl.), UDC

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1)

Beytrison Anne-Marie (suppl.), PDCB

Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011. MARS 2012, discussion générale (16.03.2012)

Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 1.158, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011. MARS 2012, discussion générale (16.03.2012)

Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.202, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.204, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement postulat 2.205, MARS 2012 (14.03.2012)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), (Gesetz über die Handänderungssteuer (und Pfandrechtssteuer), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Election d'un procureur à l'Office central du ministère public (Wahl eines Staatsanwalts beim Zentralen Amt der Staatsanwaltschaft), MARS 2012 (14.03.2012)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / débat final (15.03.2012_1)

Développement motion 1.208 (Entwicklung der Motion 1.208), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement motion 4.158 (Entwicklung der Motion 4.158), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Bressoud François, PDCB

Développement postulat 4.166 Urban Furrer, MARS 2012 (16.03.2012)

Bridy Pascal, PDCC

Développement motion 2.196, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement postulat 3.135 Francine Zufferey Molina, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement motion 3.139 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement postulat 4.163 Peter Kälin (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 5.169, MARS 2012 (16.03.2012)

Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011. MARS 2012, discussion générale (16.03.2012)

Brigger Liliane, CSPO

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie), MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012)

Briguet Bernard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Buttet Jérôme, PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_1)

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat, MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Caillet Alexandre, UDC

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / débat final (15.03.2012_2)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat, MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Clausen Diego, CSPO

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie), MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1) / débat final (16.03.2012)

Traitement motion 1.128 (Behandlung der Motion 1.128), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat (Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen), MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2) / débat final (15.03.2012_2)

Développement interpellation urgente 4.173 Graziella Walker Salzmann et postulat urgent 4.175 (Entwicklung der dringlichen Interpellation 4.173 Graziella Walker Salzmann und des dringlichen Postulats 4.175), MARS 2012 (16.03.2012)

Clerc Charles, UDC

Traitement motion 3.129, MARS 2012 (13.03.2012)

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_2)/ débat final (15.03.2012_2)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012)

Constantin René, PLR

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / débat final (15.03.2012_1)

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1)

Coppey Véronique (suppl.), PDCB

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), MARS 2012, discussion générale (13.03.2012)

Copt Jean-François (PLR)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012) – deuxième lecture: entrée en matière (15.03.2012_2)

Développement interpellation 1.215, MARS 2012 (15.03.2012 1)

Cordonier Gratien (suppl.), PDCC

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_1)

Développement postulat 3.138 Raymond Borgeat, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems, MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012 1)

Développement postulat 4.167 Patrice Michaud (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Darbellay Fanny (suppl.), PDCB

Traitement postulat 1.137, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Darbellay Ghalmi Carole, PDCB

Développement motion 2.202 Gaël Bourgeois (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Delaloye Olivier, PLR

Développement postulat 4.164, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 4.174, MARS 2012 (16.03.2012)

Delessert Frédéric, PLR

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: discussion de détail (15.03.2012_1) – deuxième lecture: discussion de détail (16.03.2012)

Délèze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Denis Bertrand, PDCC

Loi sur les agglomérations (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) Développement interpellation urgente 2.215, MARS 2012 (16.03.2012)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_1)

Développement motion 3.139 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie), MARS 2012, deuxième lecture: débat final (16.03.2012)

Dussex Grégoire, PDCC

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Loi sur les agglomérations (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Emonet Daniel, PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), (Jahresbericht 2011 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR), MARS 2012, discussion générale (13.03.2012)

Développement interpellation 3.136 (Entwicklung der Interpellation 3.136), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund), MARS 2012, débat final (15.03.2012_1)

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), (Gesetz über die Handänderungssteuer (und Pfandrechtssteuer), (II), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_2)

Développement postulat urgent 5.183 Urban Furrer (Entwicklung des dringlichen Postulats 5.183 Urban Furrer), MARS 2012 (16.03.2012)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Développement motion 2.198 Anton Lauber (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012) Développement postulat urgent 1.222, MARS 2012 (16.03.2012)

Favez Jérôme, PLR

Développement postulat 1.218 (Entwicklung des Postulats 1.218), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Favre Christian, PDCC

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Favre-Torelloz Muriel (suppl.), PDCB

Développement postulat 5.165 Helena Mooser Theler, MARS 2012 (16.03.2012) Développement interpellation urgente 1.221, MARS 2012 (16.03.2012)

Ferrez Jean-Albert, président, PDCB

Allocution inaugurale, MARS 2012 (13.03.2012)

Divers, séance du mardi 13 mars 2012/ séance du mercredi 14 mars 2012/ séance du jeudi matin 15 mars 2012/ séance de relevée du jeudi 15 mars 2012 / séance du vendredi 16 mars 2012

Assermentation, MARS 2012 (13.03.2012) / (14.03.2011)

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 13 mars 2012 / séance du mercredi 14 mars 2012 /séance du jeudi matin15 mars 2012/ séance de relevée du jeudi 15 mars 2012 / séance du vendredi 16 mars 2012— Heure des questions— Urgences

Accident de car de Sierre, hommage rendu aux victimes, MARS 2012 (14.03.2012)

Election d'un procureur à l'Office central du ministère public, MARS 2012, (14.03.2012)

Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011, MARS 2012, discussion générale (16.03.2012)

Intervention finale, MARS 2012 (16.03.2012)

Fournier Yves, PLR

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), MARS 2012, discussion générale (13.03.2012)

Traitement postulat 3.114, MARS 2012 (13.03.2012)

Développement postulat 3.137, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement postulat urgent 2.210, MARS 2012 (16.03.2012)

Frabetti Bernhard, SVPO/Freie Wähler

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Furrer Egon, CVPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Furrer Urban, CSPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Développement interpellation 1.210 (Entwicklung der Interpellation 1.210), MARS 2012 (15.03.2012 1)

Développement postulat 4.166 (Entwicklung des Postulats 4.166), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 4.172 (Entwicklung der Interpellation 4.172), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 5.183 (Entwicklung des dringlichen Postulats 5.183), MARS 2012 (16.03.2012)

Gaillard Joël, PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement postulat 3.141, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Ganzer Stéphane (suppl.), PLR

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat, MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement interpellation 5.168, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 2.211 Jean-Pierre Penon, MARS 2012 (16.03.2012)

Gottet Edgar, CSPO

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1)

Grand Erno, CVPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully (Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Aula in Martigny, und Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention an die Gemeinden Fully und Saxon für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Turnhalle in Fully), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement motion 3.139 Bruno Perroud (suppl.), (Entwicklung der Motion 3.139 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement postulat 5.163 (Entwicklung des Postulats 5.163), MARS 2012 (16.03.2012)

Grandjean Böhm Michelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Gualino Pierre (suppl.), PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), (Jahresbericht 2011 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR), MARS 2012, discussion générale (13.03.2012)

Jacquod Eric, UDC

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement postulat 4.170 Marcel Bayard, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 5.174, MARS 2012 (16.03.2012)

Kalbermatten Beatrice (Suppl.), CVPO

Développement motion 4.162 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung der Motion 4.162 Claude-Alain Schmidhalter), MARS 2012 (16.03.2012)

Kälin Peter (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.163 (Entwicklung des Postulats 4.163), MARS 2012 (16.03.2012)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), (Jugendgesetz (Änderung) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement postulat 3.138 Raymond Borgeat (Entwicklung des Postulats 3.138 Raymond Borgeat), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement postulat 3.141 Joël Gaillard (Entwicklung des Postulats 3.141 Joël Gaillard), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.142 (Entwicklung des Postulats 3.142), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement motion 1.209 Ralf Imstepf (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.209 Ralf Imstepf (Suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Kuonen Urs, CVPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully (Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Aula in Martigny, und Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention an die Gemeinden Fully und Saxon für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Turnhalle in Fully), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement postulat 4.164 Olivier Delaloye (Entwicklung des Postulats 4.164 Olivier Delaloye), MARS 2012 (16.03.2012)

Lauber Anton (Suppl.), CSPO

Développement postulat 2.197 (Entwicklung des Postulats 2.197), MARS 2012 (14.03.2012)

Développement motion 2.198 (Entwicklung der Motion 2.198), MARS 2012 (14.03.2012)

Léger Laurent, PDCB

Développement postulat urgent 2.210 Yves Fournier, MARS 2012 (16.03.2012)

Luisier Pascal, PDCB

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Développement postulat 2.199, MARS 2012 (14.03.2012)

Maire Roland (suppl.), PDCB

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Mangisch Marcel, CVPO

Développement postulat urgent 5.179 Hans-Ulrich Weger (Entwicklung des dringlichen Postulats 5.179 Hans-Ulrich Weger), MARS 2012 (16.03.2012)

Maret Marianne, PDCB

Développement motion 1.208 Philipp Matthias Bregy, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les agglomérations (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Martin Gilles (suppl.), PCCC

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012) / débat final (15.03.2012_1) – deuxième lecture: entrée en matière (15.03.2012_2)

Massy Laetitia, PLR

Développement postulat 3.141 Joël Gaillard, MARS 2012 (15.03.2012 1)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Développement résolution 4.152, MARS 2012 (15.03.2012_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.165 (Entwicklung des Postulats 5.165), MARS 2012 (16.03.2012)

Moret Xavier, PLR

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Mottet Xavier (suppl.), PLR

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1)

Développement postulat 4.170 Marcel Bayard, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement résolution 5.167, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 2.212 Damien Roch (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Nigro Pascal, PDCB

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / débat final (15.03.2012_2)

Développement motion 1.209 Ralf Imstepf (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Perrin Régis (suppl.), UDC

Développement postulat 4.156 Guillaume Vanay (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Développement motion 3.139, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Perruchoud Christophe, PLR

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1)

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_2)/ débat final (15.03.2012_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_2)/ débat final (15.03.2012_2)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), (Gesetz über die Handänderungssteuer (und Pfandrechtssteuer), (II), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012 2)/ débat final (15.03.2012 2)

Picon-Furrer Margrit, PDCB

Loi sur les agglomérations (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Pitteloud Albert, UDC

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat, MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Porcellana Daniel, PDCC

Développement motion 4.169 Pascal Luisier, MARS 2012 (16.03.2012)

Pralong Jérémie (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.171, MARS 2012 (16.03.2012)

Raboud Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement résolution 4.152 Patrice Michaud (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Développement interpellation 5.171, MARS 2012 (16.03.2012)

Rausis Joachim, PDCB

Traitement postulat 2.156, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement postulat 3.135 Francine Zufferey Molina, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement postulat 1.204 Daniel Emonet, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Rebstein Vincent (suppl.), PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Reichen Maury Nadine (suppl.), UDC

Développement postulat 3.135 Francine Zufferey Molina, MARS 2012 (15.03.2012 1)

Resenterra Aldo, PLR

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Loi sur les agglomérations (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, débat final (15.03.2012 2)

Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011. MARS 2012, discussion générale (16.03.2012)

Rey Jérémie, PDCC

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), MARS 2012, discussion générale (13.03.2012)

Rey Pascal, PDCC

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / débat final (15.03.2012_2)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1)/ débat final (15.03.2012_1)

Rieder Beat, CVPO

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie), MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012)

Roch Damien (suppl.), PLR

Développement postulat 4.154 Fabien Girard (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Rodriguez Yann (suppl.), PDCB

Développement postulat 4.163 Peter Kälin (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Roh Sébastien, PDCC

Développement motion 2.198 Anton Lauber (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012 1)

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat, MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Rossier Jean, PDCC

Développement postulat 4.151, MARS 2012 (15.03.2012_2)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), (Gesetz über die Handänderungssteuer (und Pfandrechtssteuer), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_2)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie), MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / débat final (15.03.2012_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (I), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_1)

Russi Dominique (Suppl.), CSPO

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), (Jugendgesetz (Änderung) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Russi Klaus, CSPO

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat (Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen), MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Développement résolution urgente 5.177 (Entwicklung der dringlichen Resolution 5.177), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 5.178 (Entwicklung des dringlichen Postulats 5.178), MARS 2012 (16.03.2012)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement interpellation 2.193, MARS 2012 (14.03.2012)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Loi sur les agglomérations (II), (Gesetz über die Agglomerationen (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie), MARS 2012, deuxième lecture: débat final (16.03.2012)

Schmid Manfred, CVPO

Développement postulat 5.166 (Entwicklung des Postulats 5.166), MARS 2012 (16.03.2012)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Développement postulat 5.170 (Entwicklung des Postulats 5.170), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement résolution urgente 5.180 (Entwicklung der dringlichen Resolution 5.180), MARS 2012 (16.03.2012)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 2.203 (Entwicklung der Interpellation 2.203), MARS 2012 (14.03.2012)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Schnyder Philipp, CSPO

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), (Gesetz über die Handänderungssteuer (und Pfandrechtssteuer), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_2)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 3.130 Helena Mooser Theler (Behandlung des Postulats 3.130 Helena Mooser Theler), MARS 2012 (13.03.2012)

Loi sur les agglomérations (II), (Gesetz über die Agglomerationen (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement interpellation 4.157 (Entwicklung der Interpellation 4.157), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Studer Rainer (Suppl.), CVPO

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), (Jugendgesetz (Änderung) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement motion 1.209 Ralf Imstepf (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.209 Ralf Imstepf (Suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat (Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen), MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Théoduloz David, PDCC

Développement motion 4.168, MARS 2012 (16.03.2012)

Théoduloz Rita (suppl.), PDCC

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 4.161 (Entwicklung der Interpellation 4.161), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat (Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen), MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012 2)

Turin Alexis, PLR

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 5.173 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Vanay Guillaume (suppl.), UDC

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.198 Anton Lauber (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Vernay André, PLR

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement interpellation urgente 5.182 Xavier Moret, MARS 2012 (16.03.2012)

Voide Nicolas, PDCB

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), MARS 2012, discussion de détail (15.03.2012_2)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 3.140, MARS 2012 (15.03.2012_1) Développement postulat 1.212, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Walden Christian (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Wenger Frank (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully (Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Aula in Martigny, und Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention an die Gemeinden Fully und Saxon für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Turnhalle in Fully), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Wellig Diego, CSPO

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / débat final (15.03.2012_1)

Développement interpellation 5.164 (Entwicklung der Interpellation 5.164), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 5.181 (Entwicklung des dringlichen Postulats 5.181), MARS 2012 (16.03.2012)

Wyssen Marc (Suppl.), CVPO

Développement motion 2.198 Anton Lauber (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.198 Anton Lauber (Suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Zenhäusern Marcel (Suppl.), CVPO

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), MARS 2012, discussion générale (13.03.2012)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, MARS 2012, première lecture: discussion de détail (15.03.2012_1)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Développement interpellation 2.194, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement postulat 3.135, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement postulat 3.141 Joël Gaillard, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Loi sur les droits de mutations (et les droits sur les gages immobiliers), (II), (Gesetz über die Handänderungssteuer (und Pfandrechtssteuer), (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_2)/ débat final (15.03.2012_2)

Loi sur les agglomérations (II), (Gesetz über die Agglomerationen (II), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012)

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie), MARS 2012, première lecture: entrée en matière (13.03.2012)/ discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1) – deuxième lecture: débat final (16.03.2012)

Développement interpellation 4.153 Fabien Girard (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Développement interpellation 4.155 Christian Walden (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.155 Christian Walden (Suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Développement interpellation 4.157 Reinhold Schnyder (Entwicklung der Interpellation 4.157 Reinhold Schnyder), MARS 2012 (15.03.2012 2)

Développement interpellation 4.159 Benoît Blanchet, MARS 2012 (15.03.2012_2)

Développement interpellation 4.160 Jérémie Pralong (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_2)

Développement interpellation 4.161 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.161 Gilbert Truffer (Suppl.), MARS 2012 (15.03.2012 2)

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat, MARS 2012, entrée en matière (15.03.2012_2)

Développement interpellation 4.165 Jérémie Pralong (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 4.172 Urban Furrer (Entwicklung der Interpellation 4.172 Urban Furrer), MARS 2012 (16.03.2012)

Heure des questions (Fragestunde), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 1.219 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 1.220 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 1.221 Muriel Favre-Torelloz (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 1.222 Mathieu Fardel (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 4.173 Graziella Walker Salzmann et postulat urgent 4.175 Diego Clausen (Entwicklung der dringlichen Interpellation 4.173 Graziella Walker Salzmann und des dringlichen Postulats 4.175 Diego Clausen), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 4.174 Olivier Delaloye, MARS 2012 (16.03.2012)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Accident de car de Sierre, hommage rendu aux victimes, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 5.164 Diego Wellig, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement résolution 5.167 Philippe Nantermod (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 5.168 Charles-Albert Gillioz (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 5.169 Pascal Bridy, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 5.171 Grégoire Raboud, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 5.174 Eric Jacquod, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation 5.173 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011. MARS 2012, discussion générale (16.03.2012)

Heure des questions (Fragestunde), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 5.176 Manfred Schmid (Entwicklung der dringlichen Interpellation 5.176 Manfred Schmid), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement résolution urgente 5.177 Klaus Russi, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 5.178 Klaus Russi, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 5.179 Hans-Ulrich Weger, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 5.181 Diego Wellig, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 5.182 Xavier Moret, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 5.183 Urban Furrer, MARS 2012 (16.03.2012)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (I), MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1)

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula, et décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully, MARS 2012, entrée en matière (13.03.2012) / débat final (13.03.2012)

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), MARS 2012, discussion générale (13.03.2012)

Traitement postulat 3.114 Yves Fournier, MARS 2012 (13.03.2012)

Traitement postulat 3.130 Helena Mooser Theler, MARS 2012 (13.03.2012)

Développement interpellation 3.136 Bernhard Erpen (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement interpellation 3.140 Marylène Volpi Fournier, MARS 2012 (15.03.2012 1)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / débat final (15.03.2012_1)

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems, MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1) / débat final (15.03.2012_1)

Traitement postulat 1.137 Fanny Darbellay (suppl.), MARS 2012 (15.03.2012_1)

Traitement postulat 1.158 Benoît Blanchet, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement interpellation 1.210 Urban Furrer, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Développement interpellation 1.215 Jean-François Copt, MARS 2012 (15.03.2012_1)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (I), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (I), MARS 2012, entrée en matière (14.03.2012) / discussion de détail (15.03.2012_1)

Développement interpellation 2.190 Jean-Luc Addor, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.191 Jean-Luc Addor, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.192 Jean-Luc Addor, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.193 Anne-Marie Sauthier-Luyet, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.194 Francine Zufferey Molina, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.195 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.200 Charles Clerc, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.201 Eric Décaillet (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.203 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung der Interpellation 2.203 Doris Schmidhalter-Näfen), MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.204 Gaël Bourgeois (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.207 Marcel Bayard, MARS 2012 (14.03.2012)

Développement interpellation 2.208 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2012 (14.03.2012)

Heure des questions (Fragestunde), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellations urgentes 2.209 Jean-Luc Addor, 2.211 Jean-Pierre Penon et 2.215 Bertrand Denis, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 2.210 Yves Fournier, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 2.212 Damien Roch (suppl.), MARS 2012 (16.03.2012)

Développement postulat urgent 2.213 Grégoire Raboud, MARS 2012 (16.03.2012)

Développement interpellation urgente 2.214 Marylène Volpi Fournier, MARS 2012 (16.03.2012)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mars 2012

Séances des 13, 14, 15 et 16 mars 2012

Séance du mardi 13 mars 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 13 mars 2012, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Jean-Albert Ferrez, PDCB, prononce l'allocution inaugurale suivante: Monsieur le président du Gouvernement,

Madame la vice-présidente du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Madame et Monsieur les vice-présidents du Parlement,

Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire, Chères et Chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs, Chers concitoyens, qui nous suivez depuis la tribune, depuis Internet, en direct ou en différé à la télévision,

Bonjour à tous, je vous demanderai un silence absolument religieux pendant que nous écoutons une introduction musicale pour notre session.

Merci.

(...)

Ich begrüsse und danke den Musikern und Schülern der Panflötenklasse von Herrn Hanspeter Oggier und der Querflötenklasse von Radu Serban Cotutiu und der Gitarrenklasse von Herrn Pascal Reichler:

- Tanja Stucky, Panflöte
- Sariana Berchtold, Panflöte
- Benjamin Anthamatten, Panflöte
- Michelle Stucky, Querflöte
- Céline Zeiter, Gitarre

in Begleitung von Herrn Bruno Zenhäusern, Schullleiter, und Herrn Hanspeter Oggier, Lehrer, der Allgemeinen Musikschule Oberwallis und so wie unseren zwei Herren Abgeordneten Alex Schwestermann, Präsident, und Philipp Matthias Bregy, Vizepräsident, der Allgemeinen Musikschule Oberwallis.

Nochmals vielen Dank und einen schönen Tag.

(Applaus)

Bienvenue dans cette première session parlementaire de l'année 2012, session marquée par un nombre important d'objets et qui culminera, comme vous le savez, par la traditionnelle Soupe des députés vendredi à midi.

J'espère que la nature des débats que nous aurons tout au long de la semaine ne donnera pas à cette soupe un goût trop amer.

Et je vous rappelle en passant, si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez encore vous inscrire pour cette soupe auprès du secrétariat jusqu'à midi aujourd'hui.

Ordre du jour:

1. Entrée en matière

Loi en faveur de la jeunesse (modification) (première lecture)

Eintretensdebatte

Jugendgesetz (Änderung) (erste Lesung)

2. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Aula in Martigny

3. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention an die Gemeinden Fully und Saxon für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Turnhalle in Fully

4. Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

Jahresbericht 2011 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

- 5. Postulat des députés Yves **FOURNIER**, PLR, Bernhard **ERPEN** (suppl.), CVPO, et Nicolas **VOIDE**, PDCB, concernant 2015: à chacun son "histoire"! (15.03.2011) (3.114)
 - Postulat der Grossräte Yves **FOURNIER**, PLR, Bernhard **ERPEN** (Suppl.), CVPO, und Nicolas **VOIDE**, PDCB, betreffend 2015: jedem seine "Geschichte"! (15.03.2011) (3.114)
- 6. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant: écoutons les aînés (17.03.2011) (3.115)
 - Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend: Hören wir auf die ältere Generation (17.03.2011) (3.115)
- 7. Motion du groupe UDC, par les députés Charles CLERC, Guillaume VANAY (suppl.), Régis PERRIN (suppl.) et Roger ECOEUR, concernant le passé violent des élèves doit être connu des autorités scolaires (17.06.2011) (3.129) (en collaboration avec le DSSI)

Motion der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC, Guillaume VANAY (Suppl.), Régis PERRIN (Suppl.) und Roger ECOEUR, betreffend: Die gewalttätige Vergangenheit der Schüler muss den Schulbehörden bekannt sein (17.06.2011) (3.129) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

8. Postulat des députés Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et cosignataires concernant la promotion de la santé et la prévention dans les écoles (17.06.2011) (3.130) (en collaboration avec le DFIS)

Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gesundheitsförderung und Prävention in den Schulen (17.06.2011) (3.130) *(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)*

9. Entrée en matière

Loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer (zweite Lesung)

10. Entrée en matière

Loi sur les agglomérations (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Agglomerationen (zweite Lesung)

11. Entrée en matière

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (première lecture)

Eintretensdebatte

Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie (erste Lesung)

Entrée en matière

1. LOI EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

(modification) (première lecture)

Eintretensdebatte

JUGENDGESETZ (Änderung) (erste Lesung)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Die CVPO hat sich mit dieser Gesetzesänderung auseinandergesetz und ist zur Auffassung gekommen, dass diese Änderung in das Jugendgesetz integriert werden kann.

Diese Änderung ist dringend notwendig und wird auch vom Bund so gefordert, da es im bestehenden Gesetz für den Vollzug von Disziplinar- und Sicherheitsmassnahmen bis zum jetzigen Zeitpunkt keine Rechtsgrundlage gibt.

Leider ist die Anzahl dieser Fälle nicht zu ignorieren und wird in Zukunft auch nicht reduziert werden können.

Umso wichtiger ist es, dass wir hier klare Weisungen haben, damit keine Ungereimtheiten auftreten können.

Ein notwendiger Punkt in diesem Gesetz ist auch die Behandlung der Beschwerde für die betroffenen straffälligen Personen. Es gibt ihnen die Möglichkeit, gegen ungerechte und rechtswidrige Entscheide die nötige Klage einzureichen.

Die CVPO fordert daher den Departementvorsteher auf, nach der Inkraftsetzung dieses Gesetzes, rasch möglichst, die dazugehörige Verordnung entsprechend anzupassen und zur Genehmigung an die zuständigen Dienststellen auf kantonaler und eidgenössischer Ebene zu übermitteln. Nur so werden die Unklarheiten beseitigt und es kann, diesen in diesem Gesetz genannten Verweise auf die Verordnung, auch Rechnung getragen werden.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Roland Maire, PDCB:

Par courrier du 15 janvier 2008 du Département fédéral de justice, tous les gouvernements cantonaux ont été priés de soumettre à un examen détaillé les bases légales concernant les décisions et l'exécution de mesures disciplinaires et de sûreté en contrôlant en particulier si les conditions pour prononcer de telles mesures sont remplies en ce qui concerne les mineurs.

Cet examen a démontré la nécessité pour notre canton de proposer une base légale relative au domaine des mineurs en particulier. En Valais, il existe cinq foyers d'éducation spécialisée, dépendant de l'OFJ (Office fédéral de la jeunesse), dont deux sont actuellement concernés par la modification de la loi en faveur de la jeunesse.

Dans le cadre de sa prise en charge, tout établissement peut être amené, lorsqu'un mineur enfreint les règles en vigueur, à recourir à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des mesures de sûreté.

Dans des cas extrêmes, les institutions d'éducation spécialisée peuvent recourir à une mesure d'isolement. Par contre, ces institutions ne disposent actuellement d'aucune base légale, cette problématique étant réglée via des directives et des recommandations du Service cantonal de la jeunesse.

L'entrée en vigueur de la procédure pénale applicable aux mineurs permet de légaliser la délégation de cette tâche publique à des particuliers au niveau fédéral. Cependant, les cantons ne sont pas libérés de leur obligation de créer une base légale pour le prononcé de ces mesures. Notre canton doit donc légiférer dans ce domaine.

La loi en faveur de la jeunesse a été rédigée sous la forme d'une loi-cadre. Aussi est-il proposé d'en maintenir le principe en inscrivant trois nouveaux articles dans la section concernant les mesures de placement dans les institutions d'éducation spécialisée. Il est aussi prévu que le prononcé et l'exécution des mesures restreignant la liberté soient réglés par voie d'ordonnance. Dans cette même ordonnance seront définies les modalités de création des chambres d'isolement et de placement de mineurs dans de telles chambres.

Nous relevons que les sanctions disciplinaires sont généralement prononcées en réponse à un comportement qui enfreint les règles établies. Les mesures de contrainte physique ne seront utilisées que dans les cas extrêmes et lorsqu'il n'existe pas d'autres moyens. Le champ d'application doit être limité aux établissements accueillant des adolescents qui exécutent une peine ou une mesure relevant du droit pénal des mineurs et dont le placement découle d'une perturbation importante en termes de comportement social.

Au niveau des chambres d'isolement, le recours à une telle installation n'est souhaité que par la Fontanelle à Mex qui a dû momentanément interrompre l'utilisation de sa chambre d'isolement faute de base légale appropriée. Ce type d'isolement ne sera en aucun cas généralisé sur l'ensemble du canton. Nos institutions continueront à privilégier des placements de recadrage auprès soit de Valmont, soit de Pramont. L'ordonnance prévue définira dans le détail les modalités d'exploitation de telles unités ainsi que les conditions de placement dans ces dites chambres.

Nous relevons également que ces modifications n'auront aucune incidence financière ou en personnel. Il ne s'agit que de fournir une base légale aux pratiques existantes.

Nous constatons que, entre la première et la deuxième séances de la commission, le service a complété le message du Conseil d'Etat et intégré les propositions d'amendement apportées par la commission lors de la première séance. Nous nous demandons si c'est une nouvelle pratique et nous nous réjouissons de vous écouter sur ce sujet.

Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière et ne présentera pas d'amendement.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Dominique Russi, CSPO:

Die Prüfung der bisherigen gesetzlichen Grundlagen für die disziplinarischen und sichernden Massnahmen hat aufgezeigt, dass die gegenwärtige Situation uneinheitlich geregelt ist und Lücken aufweist. Mit dem vorliegenden Abänderungsentwurf des Jugendgesetzes wird der bestehenden Praxis eine gesetzliche Grundlage gegeben.

Die Kommission hat den vorliegenden Gesetzesentwurf einstimmig genehmigt.

Die CSPO ist klar für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Notre attention va se porter sur une modification de la loi en faveur de la jeunesse. Quel beau nom pour une loi chargée de définir les contours d'un accompagnement et d'une protection de notre jeunesse.

Si cette loi spécifie, dans son article 1, que l'éducation du jeune incombe en premier lieu à ses parents, il n'en demeure pas moins qu'il appartient à l'Etat d'assurer le suivi de ceux qui dérapent.

Dans notre canton, cinq foyers d'éducation spécialisée dépendent à ce jour de l'Office fédéral de la justice. Il s'agit, d'une part, d'établissements d'exécution de sanctions relevant du droit pénal des mineurs et, d'autre part, d'établissements d'exécution de mesures relevant de la protection de l'enfant au sens du code civil suisse.

Considérant que, dans le cadre de cette prise en charge, tout établissement se doit de parfois faire usage de sanctions, notre législation s'est vue, au fil du temps, complétée de diverses directives et recommandations disparates. La présente modification a donc pour but d'offrir un cadre législatif légal plus adéquat.

Notre groupe a procédé à l'examen du travail réalisé. Il en a déduit que rien ne s'opposait à une entrée en matière. Nous nous permettrons, toutefois, de l'assortir des remarques suivantes:

Tout d'abord, je me fais l'écho d'une certaine frustration de la députation à trop souvent recevoir des documents qui ne sont soit pas suffisamment aboutis, soit remis trop tardivement, je fais ici référence au message accompagnant la loi qui, semble-t-il, n'était pas dans sa version définitive lorsqu'il fut examiné par la commission.

Forcés de constater qu'aucun département ne nous épargne ce genre de surprise, il est désormais temps de rappeler que, nous autres députés, nous sommes des civilistes et que, à ce titre, nous n'avons pas à trop souvent rattraper le travail des fonctionnaires.

Pour continuer, je dirai que si le travail de la commission s'est révélé d'excellente facture, notre groupe déposera tout de même un petit amendement d'ordre rédactionnel sans incidence particulière.

En finalité, nous nous voyons satisfaits de voir nos foyers d'éducation disposer d'un cadre législatif adéquat leur permettant ainsi d'isoler, l'espace d'un soir, d'une journée ou d'un week-end, certains jeunes qui, manifestement, dérapent.

Merci de votre attention.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur les modifications proposées à la loi sur la jeunesse.

La lecture du rapport de la commission des institutions et de la famille nous a permis, au passage, de mesurer l'effort que met l'employeur Etat du Valais à recycler tout à fait dignement des employés qui, dans des postes de direction, n'ont non seulement pas brillé par leurs compétences mais, en plus, ont dû quitter leur place pour des raisons peu en accord avec les responsabilités qui leur étaient confiées. C'est un bel exemple de réintégration ou pas.

Quant à l'objet proprement dit, l'enjeu est de taille: il nous faut modifier d'urgence la loi cantonale sur la jeunesse pour pouvoir continuer de toucher les subventions distribuées par les fonctionnaires de l'Office fédéral de la justice, sans d'ailleurs rien changer aux pratiques actuelles.

Comment, en effet, enfermer un jeune qui pète un plomb, détruit sa chambre, un camarade ou un éducateur sans une loi et une ordonnance ad hoc et des moyens de recours?

Le groupe UDC accepte donc l'entrée en matière. En espérant tout de même qu'un jour on reviendra à des principes éducatifs plus simples, plus sains et beaucoup moins bureaucratiques.

Merci.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a analysé avec attention ce projet de modification de la loi en faveur de la jeunesse.

Le Département fédéral de justice et police a demandé aux cantons de créer une base légale pour le prononcé de mesures disciplinaires et de sécurité dans les établissements d'éducation.

Nombre d'établissements accueillent à ce jour des mineurs placés sur la base du droit civil ou sur la base du droit pénal des mineurs. Ces établissements peuvent être amenés, lors des différentes situations, à recourir à des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'isolement d'un jeune en crise. Jusqu'ici, les recommandations du Service cantonal de la jeunesse ou les applications du code pénal applicables aux mineurs servaient de références lors de situations particulières. La mise en place d'une base légale pour les décisions de privation de liberté relevant du droit civil est donc plus que nécessaire: uniformisation des sanctions et encadrement garanti, différenciation entre les mesures de contrainte et les mesures de sûreté, inspection des institutions spécialisées.

Pour l'instant, un seul établissement: la Fontanelle à Mex possède des chambres d'isolement limitant des dangers pour les jeunes mais, à défaut de cadre légal, il n'y a plus utilisation de ces chambres spéciales.

A ce sujet, le groupe ADG sera attentif à ce que ces mesures d'isolement soient utilisées vraiment de façon exceptionnelle et qu'elles ne deviennent pas sanctions fréquentes.

Ces nouveaux paragraphes législatifs offrent au personnel des institutions une ligne claire afin de faire face correctement à chaque situation.

Pour le jeune, ces modifications législatives lui octroient, dès le départ, des règles à suivre ainsi qu'une équité de traitement lors de situations difficiles.

Notre groupe soumettra un amendement revenant au texte initial concernant le premier article relatif aux mesures restreignant la liberté des mineurs.

Le groupe ADG entre en matière sur cette modification qui est vraiment nécessaire. Merci pour votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Gemäss Artikel 3 des Jugendgesetzes ist ein wichtiges Ziel dieses Gesetzes, gefährdete Kinder und Jugendliche zu schützen. Und wenn wir jetzt über diese Gesetzesänderung sprechen, muss uns dies auch immer wieder bewusst sein: Es geht darum, Jugendliche zu schützen und Jugendliche zu erziehen. Manchmal macht dieser Auftrag es leider notwendig, Jugendliche aus ihren Familien herauszunehmen und in spezialisierten Heimen unterzubringen. Die Arbeit, welche dort Sozialpädagogen, gerade mit verhaltensauffälligen Jugendlichen, ausüben, ist äusserst anspruchsvoll, herausfordernd, teils auch belastend. Im Umgang mit solchen Jugendlichen sind Sanktionsmöglichkeiten bei Fehlverhalten äusserst wichtig.

Es ist deshalb notwendig und richtig, für diese Institutionen die nötigen Gesetzesgrundlagen zu schaffen und die bestehenden Lücken im Gesetz zu schliessen.

Für besonders schwere Fälle, wenn zum Beispiel Jugendliche sich oder andere durch ihr Verhalten massiv gefährden, muss es auch möglich sein, dass Heime, nach Bewilligung durch das Departement, geschlossene Zimmer anlegen können und Jugendliche – solange notwendig – in einem solchen engstrukturierten Rahmen beherbergt werden.

Nun ist klar: Niemand greift gerne zu solchen drastischen Massnahmen, einige mag diese Vorstellung erschrecken, doch die Praxis zeigt, dass solche Massnahmen in besonders schwierigen Situationen sinnvoll und notwendig sind.

Dieser Notwendigkeit trägt der Abänderungsentwurf Rechnung.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Ce projet de modification de la loi en faveur de la jeunesse découle d'une demande de l'Office fédéral de la justice qui a prié tous les gouvernements cantonaux de soumettre les bases légales concernant les décisions et l'exécution des mesures disciplinaires et de sûreté.

Le groupe PDCC peut adhérer sans restriction aux trois articles modifiés qui traitent des mesures restreignant la liberté des mineurs et des jeunes, des chambres d'isolement et des recours.

Il est important de doter cette loi d'une base légale et ainsi de permettre aux institutions qui prennent en charge cette jeunesse en manque de repères et qui souffre souvent de soucis d'éducation ou de problèmes familiaux de pouvoir utiliser toutes les mesures disciplinaires et de sûreté dans notre canton.

Malgré ce cadre un peu rigide et policier, le nombre de cas reste relativement faible; preuve en est que notre jeunesse se porte bien, même très bien.

Le groupe PDCC continuera à apporter à cette jeunesse les conditions cadres pour son développement tant aux niveaux de l'éducation, du sport que de la famille.

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

Le président:

Merci Monsieur le député.

L'ensemble des groupes s'est exprimé.

Je n'ai pas de demande de parole individuelle.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Merci à tous les groupes d'entrer en matière sur cette modification, qui apparaît mineure sur le contenu mais dont l'impact est majeur. Certains des préopinants l'ont souligné. En effet, il y a un enjeu de taille lorsque l'on parle de priver de liberté, même momentanément, un jeune. Cela n'est pas chose aisée. Et ensuite, le député Eric Jacquod l'a relevé aussi, il y a impact financier là-derrière. Il nous faut donc corriger le tir.

Tout d'abord, la clause du besoin, est-ce qu'elle est avérée, oui ou non? Mesdames et Messieurs, oui, cette clause du besoin est avérée parce qu'il faut parfois, dans certaines circonstances, isoler un jeune qui présente de graves difficultés, de graves troubles de fonctionnement. Pour sa propre sécurité et pour celle des autres, il faut recourir parfois à ces mesures.

Ensuite, il faut relativiser la portée de ces décisions. Il y avait un souci du groupe socialiste notamment qui souhaite que ce soient des mesures exceptionnelles. Elles le seront, Mesdames et Messieurs, parce qu'il ne s'agit, en fait, que de l'institut de La Fontanelle qui doit recourir, pour le moment, à ces mesures. Pour les autres institutions, il n'y a pas lieu d'avoir cette mesure quand bien même la base légale permettra de le faire, mais cela concerne véritablement des adolescents qui présentent de graves troubles de fonctionnement.

Tout à l'heure, le député (suppl.) Roland Maire a été exhaustif dans la présentation des besoins au niveau des bases légales. Il y a un déficit. Il l'a très bien expliqué; je ne vais donc pas revenir sur ce sujet. Donc, vous avez compris qu'il fallait à tout prix corriger ce déficit au niveau légal.

Le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, lui aussi, a insisté sur la distinction entre les établissements d'exécution de sanctions, qui sont régis par le droit fédéral des mineurs, et cela concerne par exemple Pramont, et ici l'ensemble des mesures que nous allons décider concerne exclusivement les établissements d'exécution de mesures relevant du droit de protection de l'enfant et notamment bien sûr La Fontanelle.

J'aimerais aussi insister sur un élément important. Il y a eu deux séances, cela est vrai, pour deux raisons: il a fallu compléter un message car le premier message comportait quelques lacunes parce qu'il y a eu quelques erreurs au niveau des copier-coller, mais il y a eu surtout deux séances parce que l'ensemble des membres de la commission a souhaité avoir des informations supplémentaires quant aux mesures décidées par le département. Nous avons eu accès à l'ordonnance. Et tous les membres de la commission sont à même de prouver que les éléments concernant la modification de l'ordonnance sont exhaustifs et vraiment bien faits. Nous sommes là pour vous rassurer, Mesdames et Messieurs, puisque vous n'avez pas eu accès à cette ordonnance, pour vous dire que tous les articles qui ont été prévus permettent:

- tout d'abord, d'avoir des sanctions disciplinaires en lien avec la gravité de la faute – je crois que c'est un élément essentiel;
- ensuite, on explique expressément aussi les conditions d'utilisation d'une chambre d'isolement.

Donc, toutes les conditions sont prises. Bien sûr, vous devez nous faire confiance parce que seuls 13 membres ont eu accès à cette ordonnance puisqu'elle est encore en consultation auprès du Conseil d'Etat.

Pour vous dire quand même que dans tous ces articles qui concernent ces mesures privatives de liberté, les choses ont été vraiment bien faites.

Je vous demande de vous en référer à vos commissaires respectifs si vous avez un doute en la matière.

Voilà, j'ai compris qu'il y avait quelques petits amendements déposés; je donne ainsi rendez-vous à la commission mercredi à 13 heures dans la salle de conférence du deuxième étage pour que l'on puisse analyser ces différents amendements.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais remercier tous les groupes qui entrent en matière parce que, en réalité, nous avons l'obligation d'adapter notre loi cantonale en fonction de la loi fédérale. La Confédération nous a demandé de résoudre ce problème à travers une modification de la loi sur la jeunesse.

Le président René Constantin vient de mentionner que le projet d'ordonnance a été présenté à la commission. Etant donné que nous avons une loi-cadre, nous ne voulions pas dans cette loi mettre les détails. Par contre, il était important pour la commission de connaître le détail du projet d'ordonnance parce que les règles sont strictes. Je voudrais rassurer la députée Francine Zufferey Molina. Effectivement, nous voulons des mesures exceptionnelles. C'est le département qui autorise, et non pas les écoles, ce genre de mesures. Nous voulons qu'elles soient très limitatives aujourd'hui. Nous aurions eu un problème, comme l'a dit le président René Constantin, avec La Fontanelle uniquement puisque les autres établissements n'ont pas cette possibilité, et c'est le département qui doit les autoriser.

Je voudrais répondre aussi au député Eric Jacquod en disant que, pour nous, la question de la subvention ou de la bureaucratie est secondaire. Ce qui est important, c'est que nous avons des règles éducatives légales à mettre en place.

Et puis évidemment, Monsieur le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, je me suis excusé auprès de la commission parce que la frustration de la commission, ce serait en même temps la réponse au député (suppl.) Roland Maire, si on a modifié nos structures. Durant cette séance de commission, j'étais un peu déboussolé parce que je me suis rendu compte que le texte remis aux commissaires n'était pas le même que le mien. L'envoi a été fait du texte avant décision du Conseil d'Etat. Donc, nous avons refait la procédure, nous avons modifié le texte. La commission a stoppé ses travaux. J'ai repassé au Conseil d'Etat la nouvelle proposition. Ensuite, la commission a traité le dossier qui est sous vos yeux aujourd'hui. Donc, c'est une erreur administrative qui a provoqué ce malentendu. Evidemment qu'il faut éviter de le répéter.

Pour le reste, je vous remercie d'entrer en matière.

J'ai compris que les modifications qui sont demandées sont des modifications mineures. Je suis persuadé, pour le député (suppl.) Rainer Studer, que l'ordonnance, qui est déjà prête, pourra être soumise très rapidement au Conseil d'Etat et nous pourrons appliquer cette loi très rapidement.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 15 mars 2012.)

Le président:

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, nous allons procéder à une assermentation, qui m'a été signalée un petit peu tardivement.

Il s'agit de M^{me} la députée (suppl.) **Madeline Heiniger.**

M^{me} la deuxième vice-présidente du Grand Conseil Marcelle Monnet-Terrettaz va nous lire la formule d'assermentation.

Je vous demande de vous lever.

(...)

(Cf. Article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Madame la députée (suppl.), je vous souhaite la bienvenue ici au Parlement.

Je vous remercie de vous mettre au service de la communauté valaisanne, vous qui le faites déjà comme dernière présidente de la commune de Mex, et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

(Applaudissements)

Entrée en matière et lecture

2. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une aula

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Aula in Martigny

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur: Gaël Bourgeois, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG salue et soutient le projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction d'un CO et d'une aula à Martigny ainsi que d'un CO et d'une salle de gymnastique à Fully.

La construction des deux CO de Martigny et de Fully est le fruit d'un compromis qui a mis quelques années à mûrir, mais qui satisfait aujourd'hui l'ensemble des 13 communes de l'association du CO régional de Martigny.

Les CO de Ste-Jeanne-Antide et de Ste-Marie sont les plus anciens du Valais. Les locaux sont obsolètes et certains cours ont lieu, depuis quelques années, dans des containers.

Dès 2015, le nouveau CO de Ste-Marie permettra d'accueillir les 650 élèves des communes de Bovernier, Charrat, Finhaut, Martigny-Combe, Salvan, Trient et, bien sûr, de Martigny.

La commune de Fully souhaitait, depuis longtemps, construire un CO sur son territoire afin de regrouper l'ensemble de ses élèves pour l'instant répartis entre Martigny et Leytron. Dès 2014, les élèves Saxonnaints traverseront le Rhône pour rejoindre leurs camarades fullyerains.

Le CO de Leytron, lui, pourra ainsi continuer d'accueillir les élèves de Saillon, Riddes et Isérables. Vraisemblablement, ils seront accompagnés par ceux de Chamoson qui bénéficieront ainsi d'un trajet scolaire réduit.

S'il a fallu plusieurs années pour trouver une solution entre les différentes communes, il est à noter que, depuis 2009, la collaboration entre les autorités de Fully et de Saxon s'est accélérée – comme quoi les rivalités d'antan n'ont plus cours, bien au contraire. Pour preuve, mon collègue Camille Carron qui me laisse aujourd'hui gentiment prendre la parole pour m'exprimer sur ce sujet.

Pour terminer, il est à noter que les directions des CO de Martigny et de Leytron collaborent activement à la construction des deux futurs CO.

Le groupe ADG invite donc l'ensemble du Parlement à soutenir ces deux objets. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je précise effectivement que si certains intervenants vont faire une intervention d'entrée en matière commune sur les deux objets et même si aucun des deux objets n'est combattu, respectivement ne fait l'objet de dépôt d'amendement, nous ferons bien entendu deux votes séparément à l'issue des débats.

Herr Grossrat Erno Grand. CVPO:

Ich benutze die Gelegenheit und werde zu diesem sowie zum folgenden Traktandum nur einmal das Wort ergreifen. Die Geschäfte sind eng miteinander verbunden und müssen gemeinsam auch behandelt werden. Der Bau eines OS-Schulhauses in Martigny und Fully sowie die Turnhallen dazu.

Die CVPO befürwortet die Subventionierung der beiden Schulhäuser in der vorgeschlagenen Höhe von fast 18 Millionen Franken. Wir gratulieren den Initianten und den 13 Gemeinden um die Region Martigny für die bezirksübergreifenden Zusammenarbeit bei den OS-Schulen. Die Gemeinden haben eine gemeinsame Lösung gesucht und sie haben diese auch gefunden. Weitgehend konnten die Interessen aller Gemeinden berücksichtigt werden.

Nach Beendigung des Projektes werden Schüler, Eltern, Lehrer und Gemeinden von einer langfristigen Lösung profitieren können. Ich erwähne nur die kürzeren Schulwege und die Vorteile, die sich daraus für alle Beteiligten ergeben und damit auch die wirtschaftlichen Vorteile der betroffenen Gemeinden.

Die CVPO stimmt den beiden Verpflichtungskrediten einstimmig in der verlangten Höhe zu.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Xavier Moret, PLR:

Il est écrit noir sur blanc dans le rapport de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports que la ville de Martigny possède les plus anciens bâtiments du CO du Valais.

La construction d'une nouvelle infrastructure scolaire et d'une aula pour le CO de Martigny est une vraie nécessité. En effet, la nouvelle répartition efficiente des élèves du CO de la région de Martigny a démontré le besoin de construire un nouveau CO sur la commune

de Fully. Ce changement aura des répercussions pour la ville de Martigny et ses deux bâtiments vétustes de Ste-Marie et de Ste-Jeanne-Antide destinés à l'enseignement scolaire. Pour les seules communes de Martigny, Martigny-Combe, Charrat, Bovernier, Trient, Salvan et Finhaut, quelque 700 élèves sont concernés et pour lesquels il y a une vraie nécessité de réaliser une infrastructure moderne permettant un enseignement de qualité.

La réalisation totale du futur nouveau CO de Martigny et son aula, tous deux intégrés en plein cœur de la ville, est devisé à 52,6 millions de francs. Les coûts admis pour un subventionnement cantonal sont de 28,75 millions de francs et le montant qui nous concerne et pour lequel nous sommes appelés à nous prononcer est de 8,77 millions de francs. Cependant, il y a lieu de relever que l'aula ne bénéficiera pas de subventionnement, ce qui nécessitera une gestion indépendante du site selon l'utilisateur.

De plus, pour le CO de Ste-Marie, il y a lieu que le Conseil d'Etat fasse preuve de souplesse et de compréhension pour le remboursement des subventions accordées puisque ces parcelles seront réaffectées dans le même but.

Quant aux montants affectés à la réalisation et à l'équipement des salles de classe pour le CO, nous nous permettons de rendre attentif le Conseil d'Etat qu'ils sont un peu courts malgré l'indexation sur les coûts de construction régulière.

Compte tenu de tous ces éléments, pour permettre un enseignement scolaire de qualité dans des locaux modernes et adaptés à l'enseignement d'aujourd'hui, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et vous invite à en faire de même.

Herr Grossrat (Suppl.) Frank Wenger, CSPO:

Bei diesen zwei Beschlüssen, die unserer Ansicht nach gemeinsam behandelt werden können, geht es um den Neubau zweier Zentren im Distrikt Martigny. Die Schulregion Martigny soll mit dem Bau dieser zweier Zentren neu organisiert werden. Dabei schlägt der OS-Regionalverband eine Neuaufteilung der Schülerschaft der 13 Gemeinden auf folgende drei OS-Zentren vor: auf das bestehende Zentrum in Leytron, sowie die Neubauten in Fully und Martigny.

Die vorgeschlagene Neuaufteilung der ca. 1'400 Schüler und Schülerinnen auf diese drei Zentren scheint der CSPO sinnvoll, zumal so die gesamte Schulregion Martigny unter einer Organisation bestehen bleibt. Die Subventionen des Kantons für beide Projekte bewegen sich im gesetzlichen Rahmen und betragen insgesamt 17,8 Millionen Franken.

Es ist zu bemerken, dass vorliegende Subventionierung von 30,5% in Martigny und 38,8% in Fully die letzte in dieser Form ist. In Zukunft werden nach der NFA II Regelung solche Bauvorhaben generell vom Kanton noch mit 30% subventioniert.

Für die CSPO sind beide Geschäfte unbestritten. Die CSPO ist für Eintreten.

Die CSPO stellt lediglich die Frage, ob das Raumprogramm in Martigny das neue OS-Gesetz berücksichtigt, welches zusätzlich Raumbedarf erfordert auf Grund der Niveauklassen. In der Botschaft ist dies nicht ausdrücklich erwähnt. Für die OS in Fully wird in der Botschaft dieser zusätzliche Raumbedarf explizit aufgeführt.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

La gestion des classes à niveaux et la vétusté des installations actuelles seront bientôt une affaire du passé pour les élèves du district de Martigny, auxquels s'adjoignent ceux des communes de Salvan, Finhaut et Chamoson. Nous relevons ici ce bel exemple de coordination tant pédagogique que politique interdistrict.

Vous l'aurez compris, Chers collègues, le groupe DC du Centre approuve le projet global de construction et de rénovation des CO de Martigny et de Fully et je le ferai en une intervention pour les deux objets à l'ordre du jour.

Permettez-moi, toutefois, quelques remarques.

Ce sont finalement près de 90 millions de francs qui seront investis ces prochaines années à Fully et à Martigny. Cela contribuera modestement à atténuer l'effet économique attendu des résultats des votations du week-end dernier.

Nous relevons également l'opportunité que les communes ont saisie pour permettre de compléter intelligemment leurs équipements actuels pensant ainsi aux générations futures.

Avec des montants subventionnés de 29 millions pour Martigny et de 23 millions pour le futur nouveau CO de Fully, le canton participera donc à hauteur de 9 millions pour les deux objets, dépenses prévues dans la planification quadriennale. Compte tenu du fait que les estimations des coûts des ouvrages présentent une précision de plus ou moins 15%, espérons que tant maîtres d'ouvrage que concepteurs sauront faire preuve de raison en limitant au maximum les dépassements qui seront alors eux à 100% à charge des communes et de leurs contribuables respectifs.

Espérons, enfin, que ce programme de travail ambitieux sera terminé à temps puisque le terme des versements cantonaux est fixé au 31 décembre 2015. Que se passerat-il alors si les décomptes ne sont pas terminés? Gageons que le canton saura être magnanime et tolérant puisque les communes, elles, auront mis la main au porte-monnaie dès les premières études engagées.

Enfin, la question demeure ouverte à mon sens sur le respect global et unilatéral du remboursement de la subvention acquise pour les bâtiments de moins de 40 ans lorsque ceux-ci sont désaffectés ou démolis.

Je remercie le DECS et notre conseiller d'Etat Claude Roch de bien vouloir nous renseigner à ce sujet.

Je souhaite bon vent à ce projet et vous remercie pour votre attention.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec une grande attention sur le projet concernant l'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Martigny pour la construction d'un nouveau CO et d'une aula.

L'association des communes a bien mûri ce dossier et la solution des deux sites à Martigny et à Fully est la bonne. Nous en sommes très satisfaits.

La «bétaillère», surnom donné par les jeunes du CO de Martigny au bus bondé arrivant de Fully, n'aura bientôt plus lieu d'être.

La question de l'emplacement du CO au centre-ville n'est-elle pas la meilleure des solutions? Nous pensons néanmoins que les représentants de la commune ont un vécu de cette situation et qu'ils sont à même de la juger plus convenable en rapport à une décentralisation. Les bâtiments existants devenaient vraiment vétustes et la nécessité du besoin n'est plus à démontrer.

Pour notre jeunesse, pour les enseignants qui auront un outil de travail de première qualité, le groupe UDC accepte ce projet de décision.

Je vous remercie.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas a étudié avec toute l'attention requise le projet de construction scolaire soumis au Parlement par le DECS, soit le nouveau CO de Ste-Marie et son aula.

Il se plaît à relever le travail de planification établi par les 13 communes concernées et les services de l'Etat au sujet de la scolarisation des jeunes du secondaire I.

Le nouveau CO de Martigny permettra d'accueillir les enfants de 7 communes, soit Martigny, Bovernier, Charrat, Finhaut, Martigny-Combe, Salvan et Trient.

Cette configuration régionale entre les CO de Martigny, Fully et Saxon et celui de Leytron répond à une vraie vision générale de la problématique. Il faut relever que les effectifs du CO de Leytron devraient être complétés grâce aux élèves de Chamoson actuellement scolarisés à Conthey.

Au niveau du financement, le groupe PDCB approuve le fait que ce projet soit mis au bénéfice du différentiel selon le système en vigueur avant la RPT II compte tenu de son approbation par le Conseil d'Etat avant le 1^{er} janvier 2012. Donc, pour le nouveau CO de Martigny, un montant de 28'760'000 francs sera subventionné à raison de 30,5% (selon l'indice suisse des prix de la construction d'avril 2011), soit 8'772'021 francs.

Persuadé que ce nouveau CO de Martigny permettra aux élèves et aux enseignants concernés de bénéficier de conditions de travail optimales, le groupe PDCB ne peut qu'entrer en matière sur cet objet. Il profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui ont amené à la finalisation de cette nouvelle configuration dans le district de Martigny, ce dans l'intérêt des élèves.

Merci de votre attention.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Rassurez-vous, Mes collègues de Martigny et de Fully, j'apporte mon total soutien à ces deux projets de CO.

Face aux importants investissements prévus (90 millions) et vu la situation fortement incertaine que va connaître le milieu de la construction de ce canton, incluant les patrons et leurs employés, dont les craintes sont pesantes, voire angoissantes, j'invite le Conseil d'Etat et les communes, dans un premier temps, à adresser une injonction aux architectes mandatés sur ces deux projets, et sur ceux à venir bien évidemment, pour qu'ils pondent des projets et des détails à portée des entreprises valaisannes.

Ensuite, je demande également au Conseil d'Etat et aux communes de veiller à ce que dans ces marchés publics ouverts, la pondération des différents critères soit largement favorable à la qualification et aux compétences des entreprises de ce canton.

Je ne crois pas avoir besoin d'en dire plus au vu des résultats de nos cantons voisins ce dernier week-end. Nous devons d'abord compter sur nous-mêmes.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous continuons avec les interventions individuelles.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC et plus particulièrement votre serviteur se sont penchés avec beaucoup d'attention sur la décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau CO et d'une salle de gymnastique à Fully, ainsi que le projet d'octroi pour la commune de Martigny et les 13 communes du district.

Mes distingués collègues députés vous ont présenté avec clarté les données financières et pédagogiques concernant les projets qui nous sont soumis; je n'y reviendrai pas.

Simplement, au nom des populations de Fully et de Saxon, et plus spécialement de leur jeunesse, je vous remercie par avance pour le soutien financier que vous allez voter.

Je veux également exprimer mes remerciements aux 13 autorités communales qui ont porté ce grand projet. Un merci particulier à la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports ainsi qu'au chef du département, M. Claude Roch, et à ses services pour leur célérité et leur appui inconditionnel.

Le groupe UDC entre en matière sur les deux objets et approuve les deux décisions.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous sommes toujours dans un mélange des deux entrées en matière sur les CO aussi bien de Martigny que de Fully.

Je continue donc.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Il va de soi que mon puissant voisin martignerain pèse de tout son poids sur mon intervention.

Vous l'avez tous compris, suivant les messages, nos destins sont intimement liés. La construction prévue du nouveau CO de Fully ne se fera qu'en coordination avec celui de Martigny.

D'interminables discussions ont précédé cet accord au sein de l'association du CO régional de Martigny regroupant 13 communes. Mais, tout est bien qui finit bien grâce à la commune de Saxon qui a accepté de déplacer ses élèves de Martigny sur le futur CO de Fully. Cette ouverture d'esprit a permis à une commune de 8'000 habitants de se voir octroyer la construction d'un CO. Il fallait le relever.

Cette solution de la construction de deux nouveaux CO évite l'écueil d'un méga site de plus de 1'400 élèves, de supprimer le déplacement Fully-Martigny à plus de 280 lycéens et de disposer, dans le district, d'infrastructures scolaires conformes aux normes actuelles et adaptées à l'enseignement.

Petit rappel historique. Il y a plus de 40 ans, dans les locaux actuels, lorsque j'étais élèves dans ce collège Ste-Marie, un futur conseiller fédéral octodurien donnait des cours de droit aux étudiants des cours de commerce. Bien plus tard, après son accession au trône, il prônait pour une retraite tardive, et l'on sait qu'il a pris la sienne il y a quelques années. Eh bien!, il est temps que ces vétustes locaux en fassent de même.

Je ne reviendrai pas sur les coûts et les calculs de subventionnement car ils ne prêtent pas à discussion et le message du Conseil d'Etat donne toutes les informations utiles.

Avant de conclure, j'aimerais ajouter ce qui suit: Les élèves de Fully sont actuellement répartis sur les CO de Martigny et de Leytron. Les places libérées au CO de Leytron seront reprises par des élèves de la commune de Chamoson. Une collaboration interdistrict au niveau du CO est un fait qu'il ne fallait pas passer sous silence.

Sur ces considérations, je vous invite donc à soutenir ces deux projets.

Merci.

M. le député (suppl.) Pierre Gualino, PDCB:

Le groupe DC du Bas a étudié avec attention le projet de construction scolaire soumis au Parlement par le DECS, soit le futur CO de Fully et la troisième salle de gym de la salle polyvalente déjà existante.

Dans la nouvelle configuration, les enfants de Fully (273 élèves en 2011) qui étaient répartis entre Martigny et Leytron seront tous scolarisés à Fully même, en compagnie des enfants de Saxon (131 élèves en 2011).

Au niveau du financement, le groupe DC du Bas approuve à nouveau le fait que ce futur bâtiment soit au bénéfice du différentiel selon le système en vigueur avant la RPT II, compte tenu de leur approbation par le Conseil d'Etat avant le 1^{er} janvier 2012. Donc, pour le CO de Fully/Saxon, un montant de 23'308'693 francs sera subventionné à raison de 38,78%, soit 9'039'111 francs.

Comme pour le projet de Martigny, le nouveau CO de Fully aura le label Minergie.

La demande de subventions pour la construction des CO de Martigny et de Fully est la fin d'un processus qui ne s'est pas fait sans de longues discussions et de remises en question.

J'aimerais, en mon nom personnel et au nom de mon groupe, remercier tous les acteurs qui se sont mis autour de la table pour arriver à un projet finalement commun. Je pense plus particulièrement au préfet, au sous-préfet, aux présidents de commune ainsi qu'aux personnes réunies autour de la table. En effet, il y en a eu des discussions, des points d'achoppement, avant de parvenir à s'entendre. Mais, avec cette demande de subventions, la preuve est faite que lorsque l'on veut le bien de nos jeunes, la raison l'emporte.

Chers collègues, je vais vous demander d'accepter l'entrée en matière de ces subventions. Il s'agit d'un projet impératif pour le district de Martigny élargi. Il en va de la qualité de l'enseignement de nos jeunes.

Il est bien évident que le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre écoute.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Plus personne ne désire s'exprimer, ni pour le CO de Martigny ni pour le CO de Fully.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Seit 1974 haben sich 13 Gemeinden zusammengeschlossen, um ihre Jugendlichen in drei Orientierungsschulen, zwei in Martinach und eine in Leytron, zu vereinigen. Seither werden diese in einer gemeinsamen Organisation geführt.

Lange Zeit wurden Diskussionen geführt wie man die Probleme in Martinach lösen könnte, denn die Schüler von Fully sind heute auf die Orientierungsschulen von Leytron und Martinach aufgeteilt.

Für die Gemeinde Fully kam nun die Möglichkeit, wie sie sich schon immer gewünscht hat, ihre eigene OS zu bauen. Das Ergebnis dieser Diskussion führte nun zu zwei Beschlussentwürfen, die Ihnen heute hier vorgelegt wurden.

Der erste davon ist die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Aula in Martinach und der zweite Beschluss für den Bau einer gemeinsamen OS in Fully und Saxon.

Alle 13 am Projekt beteiligten Gemeinden waren bereit, dieses Projekt weiter zu verfolgen. Es konnte eine allgemeine regionale Lösung gefunden werden. Die Gemeinden Saxon und Fully haben sich bereit erklärt, in diesem Dossier Miteigentümerinnen und Partnerinnen zu werden.

Auf finanzieller Ebene bleiben die 13 Gemeinden in Sachen Investitionen unabhängig, teilen sich jedoch die Betriebskosten der Schulen.

Die Bedürfnisklausel wurde vom Departement schon seit 10 Jahren eingeräumt.

Infolge der Annahme der NFA II wurde das Reglement zur Festlegung der Weisungen und Richtlinien über Schulhausbauten geändert. Für Projekte, die vom Staatsrat vor dem 1. Januar 2012 beschlossen wurden, kommt das alte Reglement zur Anwendung, vor allem was den abgestuften Subventionssatz anbelangt.

Das Bauprojekt sieht von einer Sanierung des Gebäudes Ste-Jeanne-Antide aus Kostengründen ab, deshalb entsteht hier ein Neubau. Zusätzlich hat die Gemeinde beschlossen zu ihren Lasten eine Aula und eine Mensa zu bauen. Die Bibliothek und der Ausbau der bestehenden Turnhallen sind aber wiederum subventionsberechtigt.

Durch eine Staffelung der Bauetappen kann der Schulbetrieb in der OS Ste-Marie trotz der Realisierung normal weiter laufen. Die Lage im Zentrum von Martinach wurde ebenfalls besprochen. Die Gemeinde ist der Ansicht, dass dieser Ort für die Belebung des Stadtzentrums sorgt.

Vor drei Jahren hat die Gemeinde Fully beim Bau ihrer Sportanlage eine zusätzliche Turnhalle gebaut, die damals nicht subventioniert wurde. Da diese Turnhalle nun für die Schule genutzt werden kann, wird es eine rückwirkende Subventionierung geben.

Die Präsidenten der beiden Gemeinden präzisieren, dass sie ihre Zusammenarbeit seit 2009 intensiviert haben, um diese Projekte durchzuführen. Aufgrund des schlechten Zustandes der Gebäude in Martinach musste rasch gehandelt werden. Die Gemeinde Fully hatte schon lange eine OS auf dem Gemeindegebiet gewünscht, damit ihre rund 280 Jugendlichen nicht mehr jeden Schultag in eine andere OS der Region fahren müssen.

Die neuen Gebäude werden gemeinsames Eigentum der Gemeinden Fully und Saxon sein und dem OS-Regionalverband vermietet werden. Die Planung ist mit der OS Martinach koordiniert. Die OS von Fully sollte vor dem Projekt von Martinach betriebsbereit sein. Der einfachere Bau sollte aber rascher vorangehen und dies auch ermöglichen.

Während der Diskussion konnten die verschiedenen Fragen der Abgeordneten von den Vertretern der Gemeinden zur Zufriedenheit beantwortet werden.

Aus den unterbreiteten Dokumenten ergibt sich, dass der vorliegende Entscheid der geltenden kantonalen Regelung entspricht und die Subventionen wie folgt zu gewähren sind: Für die OS Martinach mit einer Grundsubvention von 30,5% auf 28'760'726 Franken – dies entspricht dem Betrag von 8'772'021 Franken.

Die vom Staat gemäss Artikel 56 des Reglements zur Festlegung der Weisungen und Richtlinien über Schulhausbauten nicht geschuldeten Subventionen, die für die aktuellen Gebäude der Orientierungsschule gesprochen wurden, müssen für die OS Ste-Marie von der Gemeinde Martigny und für die OS Ste-Jeanne-Antide vom OS-Regionalverband Martinach zurückerstattet werden.

Für Fully gilt die Grundsubvention von 38,78% auf 23'308'693 Franken – dies entspricht dem Betrag von 9'039'111 Franken.

Die 13 anwesenden Kommissionsmitglieder befürworten die Subventionierung einstimmig und danken allen Beteiligten für ihre geleisteten Arbeiten.

Aufgrund der Ausführungen der Vorredner stelle ich den Antrag, beide Geschäfte direkt nach dieser Intervention zu behandeln.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci à tous les groupes d'entrer en matière sur un projet important, un projet qui a pris beaucoup de temps mais surtout beaucoup de travail de la part des 13 communes concernées. Je voudrais déjà remercier M. le préfet Bernard Monnet et toutes les personnes qui ont suivi ce dossier depuis une décennie parce que ce dossier était difficile, il fallait trouver des solutions, d'abord à Martigny et ensuite à Fully, puis négocier avec Chamoson et Leytron pour avoir une solution commune.

Je voudrais répondre aux questions qui m'ont été posées.

Tout d'abord, Monsieur le député Joël Gaillard, je prendrai contact avec les maîtres de l'œuvre puisqu'il y en a deux: la commune de Martigny et les communes de Fully et de Saxon, puisque ce sont elles qui font les procédures, pour leur rappeler vos deux objectifs, celui d'avoir des projets à portée des entreprises valaisannes et celui de mettre des critères dans les marchés publics qui correspondent à cette volonté. Donc, je prendrai rapidement contact avec ces gens, sachant que les procédures sont déjà en route et sachant que, lorsqu'elles sont en route, on a de la peine à les corriger et que le Conseil d'Etat ne fait qu'adjuger en fonction des critères légaux les demandes qui sont faites par les communes. Toutefois, je ferai cela cette semaine, cette prise de contact avec les trois communes concernées.

En ce qui concerne les demandes des députés Xavier Moret et Vincent Rebstein (suppl.) sur la tolérance et sur la souplesse pour la récupération des coûts sur les bâtiments qui ont eu des subventions avant les 40 ans, nous avons une jurisprudence permanente au département en fonction de l'utilisation future des bâtiments. Nous avons une négociation avec les communes de façon à avoir effectivement cette souplesse et puis donner une possibilité aux communes d'utiliser ces bâtiments pour des questions culturelles, pour des questions communales. S'il y avait, par exemple (mais je crois que l'on n'en a pas encore eu durant cette dernière décennie), un projet immobilier, la question serait différente. Nous aurons donc des discussions avec la commune de Martigny et avec l'association des communes puisqu'il y a deux propriétaires différents. Nous le faisons systématiquement et les montants ne sont jamais négligeables à ce sujet.

Pour les coûts admis, le député Xavier Moret a mentionné que l'on était un peu court sur les coûts. Effectivement, pour le futur, les règlements devront être revus parce que l'on voit que les coûts admis au subventionnement sont toujours bien inférieurs aux coûts de réalisation. C'est un point que nous devons traiter de façon générale avec une nouvelle réglementation.

Et aussi pour le député (suppl.) Vincent Rebstein, sur l'année 2015, nous sommes à jour aujourd'hui avec les communes puisque nous avons fait le point à la fin de l'année 2011 et toutes les subventions qui ont été demandées par les communes ont été payées à la fin 2011. Il reste maintenant les travaux en cours et il est vrai que le délai 2015 sera plutôt favorable aux communes qu'à l'Etat, si j'examine un petit peu la planification, mais nous serons attentifs sur ce point.

Le député (suppl.) Frank Wenger nous parle de la subvention différentielle. Effectivement, c'est la dernière subvention différentielle qui sera donnée. Cependant, le règlement stipule ceci: «Pour les objets relevant de la compétence du Grand Conseil, les dispositions sur le subventionnement différentiel demeurent applicables si le message et le projet de décision ont été adoptés par le Conseil d'Etat avant l'entrée en vigueur de la présente modification.» Donc, avant le 31 décembre, toutes les décisions ont été prises pour ces deux décrets et pour un certain nombre d'autres décrets sur l'ensemble du territoire valaisan pour des projets qui sont inférieurs à 4 millions et qui dépendent du Conseil d'Etat.

Finalement, je crois qu'il me reste à mentionner combien ce projet est un exemple sur la régionalisation: 13 communes, plusieurs districts qui discutent d'un projet et qui sont d'accord d'avoir une seule direction, d'avoir un seul conseil d'administration, d'avoir la possibilité de faire des échanges de professeurs sur certaines branches. Je crois que c'est un exemple que l'on doit mettre en valeur et que, dans le cadre de la nouvelle loi, nous pourrons le donner comme exemple.

Cela me permet de répondre aussi au député (suppl.) Frank Wenger qu'avec la nouvelle loi, les deux projets ont un certain nombre de salles supplémentaires qui n'entrent pas aujourd'hui dans la subvention mais qui seront subventionnées lorsqu'elles seront utilisées (je crois qu'il y en a 6 pour Fully et 2,5 pour Martigny). L'ensemble du dossier a été

vu en fonction de la nouvelle loi et nous sommes évidemment futuristes en ce qui concerne ces investissements.

Merci d'aider la jeunesse de cette région pour ces magnifiques projets.

L'entrée en matière est acceptée.

Le président:

Il n'y a pas eu de dépôt d'amendement concernant cet objet. Nous allons donc procéder à la lecture de détail.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Titre et considérants, adoptés. Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée. Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 110 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 mars 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Entrée en matière et lecture

3. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention cantonale aux communes de Fully et de Saxon pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de gymnastique à Fully

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention an die Gemeinden Fully und Saxon für den Bau einer neuen Orientierungsschule und einer Turnhalle in Fully

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur: Gaël Bourgeois, suppl.

Le président:

En principe, la plupart des groupes se sont déjà exprimés tout à l'heure soit par un seul intervenant, soit par deux intervenants, mais si quelqu'un souhaite malgré tout s'exprimer encore sur ce sujet, je lui donnerai la parole.

Personne ne souhaite s'exprimer.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

Le président:

Le président de la commission a déjà tout dit, le chef du département également, nous pouvons donc, puisqu'ici aussi aucun amendement n'a été déposé, procéder à la lecture de détail.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée. Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 113 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 mars 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais vous remercier pour cette unanimité.

Je suis convaincu que les communes respectives feront un travail conséquent pour la jeunesse.

Je voudrais remercier aussi le député Urs Kuonen et l'ensemble de la commission pour le travail de détail qui a été fait et pour la confiance que cette commission fait à l'ensemble de notre jeunesse.

Merci.

4. RAPPORT ANNUEL 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

JAHRESBERICHT 2011

der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)

Discussion générale:

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

Après une année vécue dans un climat de désenchantement face aux outils offerts pour contrôler la mise en œuvre de la Convention scolaire romande, la commission interparlementaire est satisfaite de voir que sa mission évolue d'une manière positive. Une collaboration fructueuse s'est instaurée avec la Conférence intercantonale de l'instruction publique. La commission de contrôle s'est dotée d'éléments statistiques et d'indicateurs qui permettront de suivre l'évolution de l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande. Cette commission a également été consultée pour la gestion financière. Elle prend acte du passage à un système de budget d'investissements offrant une meilleure transparence mais pouvant générer de grandes différences dans le budget d'une année à l'autre. Nous rejoignons son analyse et partageons l'idée d'une rigoureuse planification pluriannuelle.

La commission de contrôle a accordé une attention particulière à l'introduction du Plan d'études romand et à l'organisation de la formation des enseignants. Elle se préoccupe

aussi de faire accélérer le rythme des acquisitions et des réalisations des nouveaux moyens d'enseignement. Tous ces éléments faciliteront grandement la mobilité des élèves d'un canton à l'autre. Mais il reste encore un point à améliorer: l'harmonisation des grilles horaires et des dotations horaires, tâche délicate mais ô combien utile.

Enfin, la commission interparlementaire de contrôle sera très attentive au développement d'épreuves communes romandes et aussi à l'harmonisation de la formation des enseignants.

En prenant acte de ce rapport, le groupe DC du Centre se dit satisfait du travail de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, qu'elle félicite, et se réjouit des futures réalisations.

En harmonie avec mon groupe, je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Wenn die Präsidentin der interparlamentarischen Kommission IPK CSR abschliessend feststellt, dass es in Zukunft möglich sein werde, sich «bei der interparlamentarischen Debatte voll und ganz auf den Inhalt statt auf die Form zu konzentrieren», stimmen wir ihr voll und ganz zu.

Für die Kontrolle und Umsetzung der Westschweizer Schulvereinbarung stehen nun mehr Mittel zur Verfügung. Ausführungsreglemente geben vor, wie die Vereinbarungsartikel umgesetzt und die finanziellen Aspekte festgesetzt werden.

Beim neuen Finanzierungsmechanismus für die Westschweizer Lehrmittel bestärkt die CVPO die Kommission in ihrem Willen, mit einer «rigorosen Mehrjahresplanung» zumindest einen Überblick über allfällige Budgetschwankungen zu behalten oder zumindest zu erhalten.

Beim Tätigkeitsbericht bedauert die Präsidentin, dass noch keine gemeinsame Stundentafel für sämtliche Kantone eingeführt werden konnte. Frage: Braucht es eine deckungsgleiche Stundentafel in Delsberg, Genf und Sitten? Welche Wahl- und Gestaltungsmöglichkeiten bleiben den einzelnen Kantonen zum Beispiel bei den Fremdsprachen?

Und fürs Oberwallis ist weiterhin offen, wie sich bildungspolitische deutschschweizer Vorstellungen mit solchen aus der Romandie und beide zudem mit dem Wunsch nach kantonaler Einigkeit verbinden lassen werden.

Hier wird sich – wie dies zur Zeit zum Teil heftig debattiert wird – auch die Frage stellen, inwieweit die Politik in Zukunft über Schulinhalte, Fächerzusammensetzungen, Prüfungsnormen, Evaluationen etc. überhaupt mitreden darf.

Die CVPO nimmt den Bericht zur Kenntnis.

Vielen Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Chers collègues, nous venons d'accepter deux projets de CO et c'est la matinée des CO puisque nous saluons l'arrivée à la tribune des élèves de la classe de préapprentissage du CO de Collombey-Muraz, accompagnés par leur titulaire, M^{me} Chantal Dorsaz.

Je vous remercie de vous intéresser aux travaux du Parlement, vous félicite de prendre du temps pour cela et vous souhaite plein succès pour la suite de vos études.

Je pense qu'ils méritent quelques applaudissements.

(Applaudissements)

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance de ce rapport interparlementaire.

Nous encourageons l'harmonisation des programmes scolaires et prions de prendre exemple sur les cantons cités chaque année de meilleurs élèves.

Un HarmoS tourné vers la qualité, vers l'effort, pour que nos jeunes aient le goût du savoir, la curiosité et l'assiduité à la tâche. Les temps pourraient être durs.

En outre, dans son harmonisation, notre groupe souhaiterait que les élèves soient sensibilisés aux valeurs importantes de la famille dans notre société, comme nous le développerons plus tard dans notre postulat.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Im Vergleich zum vergangenen Jahr präsentiert sich der Jahresbericht dieses Jahr besser.

Die CSPO nimmt zur Kenntnis, dass:

- sich die Zusammenarbeit mit der CIIP und dem Generalsekretariat verbessert hat.
- das Ausführungsreglement von den Kommissionsmitgliedern geprüft wird,
- beim Wechsel zum Investitionsbudget die Mehrjahresplanung nicht aus den Augen verloren werden darf und
- das Budget den gegebenen Vorlagen entspricht.

Da man sich im folgenden Jahr vermehrt auf die parlamentarische Debatte und den Inhalt konzentrieren will, wird wohl hoffentlich auch dieses Problem zu sprechen geben.

Die Annäherung zwischen PER und Lehrplan 21 muss dringend Fortschritte machen. Dies sehen wir leider nur zu gut am Beispiel Naturlehre. Hier stehen sich im Kanton Wallis zwei noch weit voneinander gelegene Philosophien gegenüber. Dass noch die Weisungen der neuen OS hinzukommen, vereinfacht das Problem nochmals nicht. So zeigt beispielsweise die Einrichtung eines neuen Naturkundezimmers tiefe Schluchten auf, sofern es, wie in Siders, für Schüler aus beiden Sprachregionen genutzt werden soll.

Das finale Ziel der Harmonisierung darf nicht aus den Augen verloren werden.

Die CSPO nimmt den Bericht zur Kenntnis.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a pris connaissance du rapport 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

Si le processus d'harmonisation au niveau romand HarmoS et du programme d'enseignement romand en est encore à ses débuts, il importe de relever que, pour cette commission, l'année 2011 a permis de préciser les règles financières de son fonctionnement et de se doter d'outils statistiques d'analyse pour évaluer l'évolution des projets en cours – ce qui satisfait les partenaires concernés.

Cet organe de travail et de contrôle va permettre aux cantons d'agir en concertation pour tout ce qui touche à l'harmonisation de la scolarité obligatoire dans un esprit d'ouverture et d'efficacité.

Auparavant, chaque canton commandait son matériel sans aucune coordination entre cantons. Il fallait, par exemple, écouler les stocks de livres même si, à l'usage, on se rendait compte de leur inefficacité.

Actuellement, on se dirige vers une gestion moderne des moyens d'enseignement et la commission interparlementaire, de par le travail des experts, permettra de corriger les éventuelles erreurs constatées.

Laissons donc du temps à la mise en place de ces nouvelles synergies, que la commission pourra évaluer prochainement dans le but de les réajuster si un projet ne répond pas ou plus aux réalités du moment.

C'est dans cet esprit que nous prenons acte de ce rapport.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Yves Fournier, PLR, président de la délégation valaisanne:

La commission interparlementaire de la Convention scolaire romande constate une évolution positive de ses rapports avec la CIIP.

Eléments statistiques et indicateurs, inspirés de notre modèle valaisan, étoffent désormais les rapports transmis à la commission.

Dans le domaine de la gestion financière, nous bénéficions désormais d'un nouveau mécanisme: dissolution du fonds de financement et apparition de budgets d'investissements directement liés aux moyens didactiques romands, les fameux MER.

La demande de notre CIP est de lisser les dépenses, de façon à éviter des soubresauts d'une année à l'autre et de favoriser ainsi une gestion pluriannuelle.

Notez, enfin, que le suivi de ces dossiers est désormais assuré par M. Olivier Maradan, secrétaire général de la CIIP, qui remplace ainsi M. Christian Berger.

Une dernière remarque concerne le point 3 du rapport d'activité et la ligne 7 plus particulièrement. On parle d'harmonisation des grilles horaires communes qui n'est pas encore possible. Ce regret, émanant de la nouvelle présidente de la commission interparlementaire, n'est pas forcément l'objectif n° 1 de cette commission. Et je tiens ici à rassurer ceux qui tiennent à une école valaisanne de qualité qui, je crois, a fait ses preuves, cette vision centralisatrice, décrite ici de façon suspecte, est loin d'être majoritaire au sein des différentes délégations. Sachez tout simplement que 15% des grilles horaires restent à disposition de chaque canton pour les modifier et ainsi obtenir une certaine marge de manœuvre. Cela me semble essentiel.

Vous l'aurez compris, au nom de la délégation valaisanne de cette commission interparlementaire, je vous invite à accepter ce rapport.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Chers jeunes, merci de votre partenariat à cette matinée.

Je voudrais donner quelques compléments sur ce qui a été dit ce matin.

Tout d'abord, sur le lien entre le Plan d'études romand et puis les moyens d'enseignement. Dans les années à venir, les moyens d'enseignement, qui seront mis à disposition des cantons, seront importants puisqu'ils doivent tous être revus en fonction du Plan d'études romand. Cette planification est assez périlleuse puisqu'elle est difficile à estimer. Par contre, il est nécessaire que nous ayons un système budgétaire plus cohérent qu'il n'était hier. C'est, au niveau romand, M. Maradan qui s'est occupé de cet objectif.

Je crois qu'il est important de rappeler ce que la députée (suppl.) Véronique Coppey a dit: HarmoS tourné vers la qualité. C'est ce que le Valais veut, c'est ce que le Valais doit montrer aux autres cantons et à lui-même en premier. Pour y arriver, je crois que les grilles horaires qui seront discutées sont des grilles horaires minimales. Je crois que c'est le point

essentiel parce que, sans cela, nous n'aurions que des problèmes et des révolutions possibles. Regardez ce qui s'est passé à Genève le week-end passé où on hésite à mettre un demi-jour supplémentaire. Le Valais est d'accord avec des grilles minimales parce qu'elles permettent de donner, par branche, des fourchettes. Le 15% mentionné par le député Jérémie Rey est assez original parce qu'il est difficile de dire 15%, sur quel chiffre. Donc, cela donne aussi une certaine attitude. En fonction du nombre d'heures de chaque canton, le 15% peut être assez variable. Nous sommes donc à l'aise dans cette grille horaire.

Il est vrai que, pour le Haut-Valais, le Lehrplan 21 vient plus tard et que l'harmonisation se fait au niveau suisse puisque l'harmonisation suisse, HarmoS, a demandé qu'il y ait, par région linguistique, des plans d'études communs. Ce sont le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand. Donc, il n'y a pas forcément concordance.

Par contre, un des éléments qui me réconfortent, c'est lorsque l'on fait l'analyse PISA, on se rend compte que pour le Haut-Valais et pour le Bas-Valais, dans les deux cas et pour toutes les branches, les résultats sont bons. Cela veut dire que l'on a des systèmes qui sont cohérents. Les objectifs que l'on se fixe par niveau nous permettent d'amener ce contrôle de qualité qui sera essentiel pour le futur.

Et puis un détail pour la députée (suppl.) Rosina In-Albon, les sciences naturelles, je crois que ce n'est pas sur le fond que l'on se base, mais c'est plutôt sur l'infrastructure. Demain, on aimerait avoir un matériel mobile, ce qui permettra d'avoir des installations qui se déplacent d'une classe à l'autre et qui permettent d'avoir des étudiants qui font, dans leur classe, des sciences naturelles. Aujourd'hui, on a plutôt des locaux qui sont occupés; demain, nous aurons des installations que l'on pourra déplacer.

Merci à la commission interparlementaire, présidée par le député Yves Fournier, pour le travail qui est fait parce que je crois que le canton du Valais est toujours reconnu comme un fidèle interprète des volontés du canton et des volontés de la Suisse romande.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi pris acte du rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire.

Traitements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. POSTULAT

des députés Yves FOURNIER, PLR, Bernhard ERPEN (suppl.), CVPO, et Nicolas VOIDE, PDCB, concernant 2015: à chacun son "histoire"! (15.03.2011) (3.114)

POSTULAT

der Grossräte Yves FOURNIER, PLR, Bernhard ERPEN (Suppl.), CVPO, und Nicolas VOIDE, PDCB, betreffend 2015: jedem seine "Geschichte"! (15.03.2011) (3.114)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le député Yves Fournier, PLR:

Les postulants ont pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et sont globalement satisfaits évidemment de celle-ci.

Je me permets, toutefois, d'insister sur le fait que cette publication, ce petit opuscule qui est censé résumer l'histoire valaisanne des 200 dernières années, ne soit pas un vœu pieux, pour que cette publication papier présente de façon intelligible et accessible à tous les moments forts de ces 200 dernières années pour notre canton à l'occasion du bicentenaire de son entrée dans la Confédération et pour que cette publication papier vulgarise, sous une forme particulièrement attrayante, les moments forts.

Dès lors, il me semble logique aussi que l'entreprise soit confiée au Service de la culture, avec les budgets supplémentaires que le Conseil d'Etat semble mettre à disposition de Valais/Wallis 2015.

J'invite, par conséquent, M. le conseiller d'Etat à tenter de rapatrier cet élément-là dans son département, de façon à ce que l'histoire valaisanne soit confiée à des professionnels de l'histoire.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Evidemment que le programme 2015 doit être cohérent pour l'ensemble de l'Etat. C'est la raison pour laquelle chaque département a ses représentants et nous avons, en ce qui concerne notre département, plusieurs représentants, dont le responsable du Service de la culture. Avec le Service de la culture et le Service de l'enseignement, nous voulons faire une action – je crois que cela a été demandé plusieurs fois par le Grand Conseil – d'histoire, de meilleure connaissance de l'histoire valaisanne.

Et nous pourrons, si vous êtes d'accord, Monsieur le député, le discuter avec la commission thématique lors d'une prochaine séance, pour voir quel est notre programme, comment nous voulons le mettre en place, quelles sont les échéances et quel document sera présenté.

6. POSTULAT

des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim RAUSIS, concernant: écoutons les aînés (17.03.2011) (3.115) POSTULAT

der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim RAUSIS, betreffend: Hören wir auf die ältere Generation (17.03.2011) (3.115)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats, Annexes-Beilagen p. ss.)

Le président:

L'auteur du postulat ne souhaite pas prendre la parole.

Nous partons donc du principe qu'il est satisfait de la réponse.

7. MOTION

du groupe UDC, par les députés Charles CLERC, Guillaume VANAY (suppl.), Régis PERRIN (suppl.) et Roger ECOEUR, concernant le passé violent des élèves doit être connu des autorités scolaires (17.06.2011)

(3.129) (en collaboration avec le DSSI)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC, Guillaume VANAY (Suppl.), Régis PERRIN (Suppl.) und Roger ECOEUR, betreffend: Die gewalttätige Vergangenheit der Schüler muss den Schulbehörden bekannt sein (17.06.2011) (3.129) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats, Annexes-Beilagen p. ss.)

M. le député Charles Clerc, UDC:

Lors du développement de cette motion, le groupe ADG calomniait l'UDC en prétendant que nous faisions les poubelles pour stigmatiser et diaboliser des minorités.

S'il est vrai que c'est bien d'une minorité de jeunes dont nous parlons là, ce n'est pas une raison pour ne pas réagir ou du moins faire le nécessaire afin que les responsables des établissements et les enseignants soient informés des actes passés répréhensibles graves de leurs élèves.

Le groupe UDC est satisfait aujourd'hui de la réponse apportée à la motion 3.129 par le Conseil d'Etat, Conseil d'Etat qui, au demeurant, prend ce problème au sérieux.

Malgré les craintes émises sous l'aspect de la protection des données ou du respect du droit supérieur, le Gouvernement nous apporte là une solution pragmatique.

Merci de votre soutien.

8. POSTULAT

des députés Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et cosignataires concernant la promotion de la santé et la prévention dans les écoles (17.06.2011) (3.130) (en collaboration avec le DFIS)

POSTULAT

von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gesundheitsförderung und Prävention in den Schulen (17.06.2011) (3.130) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats, Annexes-Beilagen p. ss.)

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Es freut uns, dass im Lehrplan 21 Gesundheit und Prävention einen wichtigen Platz einnehmen. Mit den Bereichen Ernährung, Bewegung, Konsum / Lebensstil, psychische Gesundheit und Sucht sind wichtige Themen aufgelistet, die in den zukünftigen Fachlehrplänen behandelt werden sollen.

Wir hoffen aber, dass die Ausbildungsprogramme der angehenden Lehrer – vor allem der Primarlehrerinnen und der Primarlehrer – an den pädagogischen Hochschulen möglichst zügig angepasst werden, so dass sie kompetent Themen im Bereich Gesundheit und Prävention in ihrem Unterricht vermitteln und umsetzen können.

Wir danken aber für die Antwort.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Rapidement une réponse.

Le Lehrplan 21 est actuellement en discussion. Il sera mis en forme dès 2013. Et, évidemment, la phase parallèle, c'est l'adaptation des plans d'études de la HEP. Donc, non seulement ce domaine devra être revu, mais l'ensemble de la formation sur la HEP. Cela s'est fait en parallèle pour le Plan d'études romand; cela se fera évidemment pour notre HEP sur le Lehrplan 21.

Entrée en matière

9. LOI

sur les droits de mutations et les droits sur les gages immobiliers (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer (zweite Lesung)

Président: Edmond Perruchoud / Berichterstatter: Philipp Schnyder

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

«Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

Et les mots pour le dire arrivent aisément.»

Vous aurez probablement reconnu la plume de Nicolas Boileau qui l'écrivait déjà dans son «Art poétique» en 1674.

Si cette maxime avait été appliquée par la commission de deuxième lecture, peutêtre que ce projet aurait connu des travaux législatifs plus brefs et qu'il serait aujourd'hui en application. Mais, dans son même ouvrage, l'auteur a dû, je le crains, inspirer le président dedite commission en écrivant, je cite:

«Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage,

Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage,

Polissez-le sans cesse, et le repolissez,

Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.»

Le groupe PDCC s'interroge effectivement sur la pertinence des six séances que la commission a tenues pour, somme toute, n'apporter que peu de propositions qui pourraient justifier ses pérégrinations intellectuelles, à une exception notable. En effet, une exception notable puisque les circonvolutions législatives de la commission permettront aux communes l'introduction dans leurs législations respectives d'un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur leur territoire.

Toutefois, l'introduction de cette mesure sera-t-elle encore raisonnablement envisageable, puis applicable, au vu des résultats de la votation de ce week-end qui ont plus qu'ébranlé l'économie de notre canton?

Comment les communes pourront-elles élaborer des textes législatifs, les soumettre au service cantonal concerné, puis à leurs assemblées primaires, et ce dans un délai qui leur permettrait de traiter l'abondance des projets qui pourraient les submerger dans les jours et semaines à venir, projets qui pourraient être concernés par cet impôt additionnel?

«Le mieux est l'ennemi du bien» écrivait Voltaire dans son poème intitulé «La béqueule».

Pour ne pas être qualifié de bégueule et faire la fine bouche, le groupe PDCC accepte le texte tel que proposé.

Nous regrettons surtout de ne pas avoir pu le faire plus tôt, ne serait-ce qu'à la dernière séance de décembre. Cela aurait donné aux acteurs concernés trois précieux mois supplémentaires car, oui, le temps nous est désormais plus que compté.

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Le groupe PDCB accepte évidemment d'entrer en matière sur la deuxième lecture d'une loi purement fiscale, acceptée par ce Parlement en première lecture le 9 septembre 2010, il y a donc une année et demie déjà.

Comme il y a 18 mois, nous sommes, en effet, persuadés que l'Etat peut et se doit de diminuer la facture fiscale de notre classe moyenne pour qu'elle puisse accéder à la propriété de logements et au financement de ces derniers sans que la fiscalité liée aux actes authentiques qui en découlent ne soit un frein.

Si l'exercice était pleinement réussi en première lecture, pour le chapitre sur les droits des gages immobiliers, nous étions nombreux dans cette salle à solliciter la deuxième commission pour qu'elle fasse, dans une mesure supportable pour les finances publiques, mieux en matière d'actes translatifs de la propriété de biens immobiliers d'une valeur inférieure à 500'000 francs.

La commission a-t-elle rempli son mandat?

La réponse est manifestement oui, quand bien même l'amélioration de la situation du contribuable était attendue pour 2012 déjà.

Ce décalage d'une année, malheureux, s'explique-t-il par des motifs particuliers que la commission de deuxième lecture pourrait invoquer à l'heure de justifier sa facture de six demi-journées de séance? Par charité chrétienne, nous n'irons pas plus en avant sur cette question, mais saluons la patience et la rigueur de nos 12 commissaires, galériens, ayant su ramer de manière synchronisée et ramener le navire à bon port, malgré l'arythmie dictée par un imprévisible capitaine.

De vraies et substantielles économies fiscales pour la classe moyenne nous permettent d'adhérer pleinement au projet présenté.

Quatre points particuliers méritent l'attention:

La commission a su, premièrement, poursuivre la réflexion que nous lui avions proposée autour de l'article 30 traitant de l'hypothèque légale. Etait-ce raisonnable de faire planer une réelle insécurité juridique sur l'ensemble des transactions dans ce canton pour assurer, sur le dos du nouvel acquéreur, l'encaissement de factures fiscales antérieures, sachant que seul le 0,025% des factures du registre foncier doit être suivi d'un rappel. Poser la question, c'est y répondre. Clairement non, et la commission a su tracer purement et simplement cet article.

Deuxièmement, les députés DC du Bas saluent la perspicacité de la commission qui, aussi par souci de simplification et sans procéder à de trop subtiles distinctions entre les diverses situations, a décidé d'exonérer de l'impôt tout transfert en ligne directe ou entre époux.

C'est sur l'article 13 que le groupe PDCB pointe, troisièmement, le doigt. L'analyse des variantes suivie par un choix de compromis lui donne satisfaction. Ainsi, pour des transactions d'une valeur respective de 250'000, 350'000 et 450'000 francs, la facture du contribuable sera respectivement allégée de 500, 700 et 900 francs. Dans le même temps, l'évolution du nombre de transactions, y compris et surtout de celles concernant les valeurs nettement supérieures non bénéficiaires du présent allégement, permettra d'atténuer ou d'annuler l'effet négatif sur les rentrées fiscales du canton. Si cela est à saluer au vu des temps difficiles qui s'annoncent, fort est de constater que le président de la commission, en retardant le processus, a ainsi su faire montre d'un esprit gouvernemental particulièrement aiguisé qu'on ne lui connaissait pas jusqu'ici.

Le quatrième élément, sur lequel notre groupe souhaite s'exprimer: l'introduction des articles 2 et 13bis reçoit notre plein appui. Les garde-fous nécessaires sont là. L'éventuel impôt additionnel que les communes pourront percevoir en se fondant sur cette nouvelle base légale, à défaut de pouvoir être affecté, devra répondre à un besoin des communes et être décidé par leur assemblée primaire ou conseil général, la loi cantonale ne faisant que donner la base légale et limiter la marge de manœuvre communale en matière de fixation du taux de l'impôt (la moitié de l'impôt cantonal au maximum). Sachant, en outre, que l'imposition communale ne pourra pas remettre en cause la perception cantonale, que ce soit sur le principe ou la quotité, nous allons volontiers dans ce sens en marquant ainsi clairement notre confiance dans les communes.

Enfin, nous aimerions recevoir un éclaircissement concernant l'article 33 traitant des sanctions et qui stipule une fourchette d'amendes échelonnées entre 1'000 et 50'000 francs. Au vu de l'énorme écart entre ces deux sommes, nous aimerions avoir des précisions sur la manière de fixer l'amende, sur les échelles prévues et qu'entend-on par «cas graves» qui entraîneraient la pénalité maximale?

Cela dit, vous l'avez compris, le groupe PDCB non seulement entre en matière mais soutient pleinement le projet, en évitant soigneusement de nouvelles propositions dès lors que, à défaut de 18 mois, la commission n'a qu'un après-midi et une nuit à disposition pour les derniers réglages!

Merci d'accepter avec nous l'entrée en matière et de votre aimable attention.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Sinn und Zweck dieses Gesetzes war und ist es, die Pfandrechtssteuer für die Mittelklasse sowie die Handänderungssteuer für Übertragungen bis zu einem gewissen Vertragswert zu senken.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler unterstützt selbstverständlich diese Steuererleichterungen. Wir werden jedoch einen Abänderungsantrag hinterlegen, gemäss welchem die in Artikel 2 neu eingeführte Möglichkeit, wonach Gemeinden für die auf ihrem Gemeindegebiet gelegenen Grundstücke eine Zusatzabgabe auf den Handänderungssteuern erheben können, wieder gestrichen wird.

Es geht nämlich nicht an, einerseits die Steuersätze bei den Handänderungssteuern zu senken und gleichzeitig wieder neue Gebühren einzuführen.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten. Ich danke Ihnen.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR est satisfait du texte proposé par la commission de deuxième lecture. En effet, nous ne nous opposerons pas, à l'article 2, à la possibilité qui est donnée aux communes d'introduire un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur leur territoire. Certes, il s'agit bel et bien d'un impôt supplémentaire possible. Notre groupe, habituellement réfractaire à tout nouvel impôt ou taxe, a su regarder l'intérêt général des milieux touristiques et ce n'est pas avec enthousiasme mais avec raison que nous acceptons cet article.

Nous saluons les modifications apportées aux articles 14 et 16, modifications qui sont la promesse de belles économies pour le porte-monnaie des citoyens valaisans. Certains au sein de notre groupe se sont demandés pourquoi ces diminutions ne sont accordées qu'aux familles traditionnelles et auraient aimé qu'elles soient étendues aux nouvelles formes familiales comme les concubins ou les familles monoparentales.

Nous proposerons, à l'article 13, l'introduction d'un alinéa 3 nouveau qui demande que, chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux soient automatiquement applicables à des valeurs majorées de 3%, le but de cette mesure étant évidemment de lutter contre la progression à froid.

Nous regrettons vivement de ne recevoir les projections chiffrées que ce matin. Ces projections auraient dû faire partie intégrante du rapport. Il y a ici une certaine légèreté que nous dénonçons.

Nous constatons que la baisse fiscale se monte à au moins 3,3 millions; je dis «au moins» car les diminutions prévues à l'article 16 de l'exemption en ligne directe ne sont pas chiffrables.

Nous acceptons donc l'entrée en matière.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Avant de donner la position du groupe ADG sur le projet de loi que nous traitons, j'aimerais dire deux mots sur les conditions de fonctionnement de la commission de deuxième lecture.

Neuf représentant sur treize qui ont traité la loi sur les droits de mutations et les droits sur les gages immobiliers sont des notaires ou viennent des milieux de l'immobilier. Dès le début des travaux, le président de l'Association des notaires a été invité à venir éclairer la commission. Il a soulevé notamment le fait que les notaires ont une mauvaise image à cause du prix élevé des actes. Il propose alors une solution qui diminuerait encore de 14 millions les recettes de l'Etat. Cette diminution des impôts permettrait de baisser les coûts des actes et, par-là, la facture envoyée par le notaire. Pour le groupe ADG, cette manière de faire n'est pas la bonne pour répondre aux critiques réitérées de M. Prix qui estime exagérés les tarifs des notaires valaisans. Pour une profession qui se dit libérale, la baisse des coûts des actes devrait venir de recettes libérales, c'est-à-dire d'une plus grande concurrence entre les notaires ou alors d'un meilleur contrôle des prix lorsque ceux-ci sont imposés. La question du coût excessif doit être traitée dans son ensemble, notamment par la révision de la loi sur le notariat du 15 décembre 2004.

Le groupe ADG salue la possibilité donnée aux communes, notamment touristiques, de prélever un impôt additionnel qui peut aller au maximum jusqu'à la moitié de l'impôt cantonal. La création de cet impôt est bien sûr soumise à l'approbation de l'assemblée primaire ou du conseil général.

Nous regrettons, cependant, que les données chiffrées sur les conséquences des propositions de la commission de deuxième lecture ne figurent pas dans son rapport et qu'elles n'aient été communiquées au Parlement que ce matin.

En première lecture, par rapport au projet du Conseil d'Etat, les députés ont déjà diminué de 9 millions les recettes fiscales prévisibles. En deuxième lecture, les rentrées

fiscales diminueront encore de 3,3 millions, toujours par rapport au projet du Conseil d'Etat. Au total, ce sont donc plus de 12 millions de francs qui risquent de manquer dans les budgets futurs qui seront, selon les paroles mêmes de notre ministre des finances, difficiles à équilibrer.

D'une manière générale, nous nous réjouissons de toute mesure qui facilite l'accès à la propriété mais ce rabattement de recettes est à mettre en lien avec le projet de révision fiscale qui sera soumis au Grand Conseil ce printemps. Cette révision, qui veut soulager principalement la classe moyenne, prévoit déjà de diminuer les rentrées de 20 millions pour le canton et de presque autant pour les communes. Dans la période que nous vivons, avec les incertitudes concernant la participation de la BNS, avec le besoin d'investissements soutenus pour maintenir l'emploi menacé par le franc fort, avec la reconversion nécessitée par l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative sur les résidences secondaires, il n'est pas convenable d'affaiblir la capacité financière de l'Etat.

Le groupe ADG s'abstiendra donc lors de cette entrée en matière et proposera, dans un amendement, de revenir, à l'article 13, aux taux d'imposition fixés par la commission de première lecture. L'acceptation de cet amendement permettrait d'obtenir une neutralité presque parfaite au niveau des rentrées fiscales entre la nouvelle loi et celle de 1953.

Avec un sourire, le groupe ADG suggère encore aux députés qui ont demandé ou appuyé l'idée que les enseignants se récusent lorsque l'on parle des thèmes qui les concernent, de montrer l'exemple en se récusant eux-mêmes s'ils sont concernés professionnellement par le sujet.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Ersetzung des beinahe 60-jährigen Stempelgesetzes durch das Gesetz über die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer ist aus Sicht der CVPO richtig und zweckmässig.

Ziel der Gesetzesrevision war ein modernes, einfaches mit gezielten Steuerermässigungen durchsetztes Gesetz. Das vorliegende Gesetz erfüllt diese Forderungen aber nur teilweise. Zwar ist die Abwägung zwischen wünschenswerten Steuerermässigungen und vertretbaren Steuerausfällen durchaus als gelungen zu betrachten, wäre da aber nicht diese Zusatzabgabe zugunsten der Gemeinden.

Doch der Reihe nach.

Die CVPO ist erfreut, dass ihre Anliegen mehrheitlich erfüllt worden sind. So zum Beispiel die Vereinfachung des Gesetzes, die Steuererleichterungen im Bereich der Pfandrechte oder die Steuerbefreiung bei Erbschaften in direkter Linie.

All diese gezielten Steuererleichterungen sind mit der Forderung eines gesunden Finanzhaushaltes in Einklang zu bringen. Für die CVPO ist klar, dass der Staat Wallis nicht einfach gesamthaft auf jährliche Einnahmen von mehr als 70 Millionen Franken verzichten kann.

Dem stetigen Anstieg der Gebühren und Steuern muss aber irgendwo auch Einhalt geboten werden.

Daher mutet der Vorschlag der zweiten Kommission, dass neu die Gemeinden eine Zusatzabgabe auf die Handänderungssteuern erheben können, unvernünftig und unverständlich an. Mit einem Schlag werden all die gemachten Erleichterungen wieder zunichtegemacht.

Zwar werden die Einnahmen des Kantons auf ein vernünftiges Mass reduziert, die Kosten für die Betroffenen steigen aber. Die CVPO tritt entschieden gegen die Einführung dieser Zusatzabgabe an, weil sie (a) den anfänglichen Zielen widerspricht und (b) die vorgebrachten Argumente aus Sicht der CVPO falsch sind.

Falsch ist insbesondere das Argument der möglichen Tourismusfinanzierung. Warum, fragen Sie sich vielleicht jetzt. Gerade jetzt, wo die Flachländer uns in den Bergen erklären wollen, wie wir Probleme oder Dinge zu lösen haben, wäre doch ein Anschub des Tourismus dringend notwendig.

Ja, er wäre nicht nur dringend wünschenswert, er sie ist zwingend notwendig. Aber mit der vorliegenden Vorlage leider nicht möglich. Die Zusatzabgabe zu Gunsten der Gemeinden ist der falsche Weg. Zum einen ist die Abgabe nicht auf die Tourismusgemeinden beschränkt, zum anderen – und das ist viel entscheidender, meine Damen und Herren – ist keine Zweckbindung für touristische Anliegen möglich. Was also heute und hier zugunsten des Tourismus gesprochen wird, wird vielleicht nie zugunsten des Tourismus eingesetzt, weil das Geld in den ordentlichen Haushalt der Gemeinden fliesst. Wenn wir den Tourismus fördern wollen – und das müssen wir – dann müssen wir Möglichkeiten schaffen die direkt dem Tourismus zugute kommen werden. Sonst schiessen wir schlussendlich ein touristisches Eigengoal.

Werte Kolleginnen und Kollegen, die CVPO verlangt seit längerem eine effiziente und effektive Förderung des Tourismus und wird bereits in dieser Woche verschiedene Möglichkeiten präsentieren wie man den Tourismus fördern kann.

Gemeinden dieses Instrument zur Verfügung zu stellen und zu glauben, dass dies nur Tourismusgemeinden einführen würden, zeigt am besten das Beispiel des Kantons Freiburg, wo schlicht und einfach bis auf eine Gemeinde alle von der Möglichkeit Gebrauch gemacht haben.

Werte Kollegen Vernay und Nigro, der Mittelstand wird damit nicht entlastet sondern schlussendlich belastet.

Abgesehen von einigen weiteren redaktionellen Änderungen verlangt die CVPO zudem, dass die Eintragung von Erbengemeinschaften generell von der Steuer befreit wird. Ein Blick in die Schweizerische Gesetzeslandschaft zeigt klar, dass dieser Vorschlag quer in der Landschaft liegt und daher zu streichen ist.

Meine Damen und Herren, ich will nicht solange reden wie die Kommission debattiert hat. Aus diesem Grunde mache ich es kurz, die CVPO ist für Eintreten. Setzen wir hier in diesem Saal ein Zeichen für Steuererleichterungen und nicht eine weitere Belastung des Mittelstandes und fördern wir den Tourismus mit jenen Mitteln, die dem Tourismus auch wirklich zugute kommen. Sonst geht es uns gleich wie heute dem Ständerat der lange für ein Weglassen der Mehrwertsteuer zugunsten der Hotellerie plädiert hat und dann schlussendlich gekippt ist wie eine Windfahne.

In diesem Sinne: bleiben wir bei den Steuererleichterungen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Der CSPO ist es natürlich nicht entgangen, dass mit Artikel 2 die zweite Kommission eine politisch brisante Bestimmung eingefügt hat.

Ich kann Ihnen versichern, dass wenn der Rat hier und heute darüber abstimmen müsste, diese Zusatzabgabe auf Handänderungen in den Gemeinden einzuführen, die CSPO ganz klar Nein stimmen würde. Nun geht es aber hier und heute gerade nicht über die Einführung abzustimmen, sondern lediglich darum, den Gemeinden die Kompetenz zu geben, ihre Urversammlung und somit die Bürgerinnen und Bürger entscheiden zu lassen, ob sie eine solche Zusatzabgabe einführen wollen oder nicht. Ob in einem touristischen Gebiet oder in einem andren Gebiet spielt dabei keine Rolle.

Die CSPO war und ist immer eine Verfechterin der Gemeindeautonomie und sie tritt auch für starke Gemeinden ein. Starke Gemeinden heisst aber auch starke Finanzen. Als Gemeindepräsident und somit auch als Mitverantwortlicher einer Gemeindekasse weiss ich auch, dass jede Entscheidung hier in diesem Saal unter anderem auch im Bereich von

Steuersenkungen bei den Kantonssteuern auch unmittelbare Mindereinnahmen bei den Steuern der Gemeinden bedeutet. Auch für diese Session sind solche Vorstösse auf dem Tisch, welche unmittelbar auch Mindereinnahmen für die Gemeinden bedeuten werden. Mit dem neu eingeführten Artikel 2 wird den Bürgerinnen und Bürgern – und nur diesen und nicht etwa dem Gemeinderat – die Möglichkeit geboten, eine Zusatzabgabe auf Handänderungen in ihren Gemeinden zu erheben. Die Bürgerinnen und Bürger unserer Gemeinden wissen aber selber was für ihre Gemeinde in diesem Bereich das Richtige ist. Hier braucht es keine Bevormundung durch den Grossen Rat. Wer Angst vor der Urversammlung einer Gemeinde hat, wer Angst vor den Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern hat, der hat ein verrücktes Verhältnis zur Demokratie.

Wichtig ist ganz klar, die neue Gesetzesbestimmung führt keine neue Zusatzabgabe auf Handänderungen ein. Sie gibt den Gemeinden lediglich die Kompetenz und somit auch die Möglichkeit, eine solche Zusatzabgabe einzuführen. Der Vorschlag sieht überdies vor, dass nur die Urversammlung und nicht etwa die Exekutive über die Einführung entscheiden kann. Überdies wird die Abgabe auf 50% der kantonalen Abgabe beschränkt. Wenn sie eingeführt wird. Ich glaube es sind genügend Bremsen da, damit die Gemeinden dort nicht überborden können.

Ein Bedenken konnte die CSPO nicht aus dem Wege räumen und sie hofft noch auf ein klärendes Wort seitens des Staatsrates. Kann davon ausgegangen werden, dass es keine finanziellen Nachteile im Rahmen des Finanzausgleichs nach sich ziehen wird, wenn Gemeinden eine Zusatzabgabe einführen?

Vielleicht noch etwas an den Vorredner Carron. Er sagt, die Notare hätten in den Ausstand treten sollen. Hier geht es nicht um ein Notariatsgesetz, es geht hier um Gebühren und Abgaben welche entrichtet werden. Das zur Klärung.

Die CSPO ist in diesem Sinne für Eintreten.

Ich danke.

Le président:

Ich danke Ihnen, Herr Grossrat.

Avant de poursuivre avec le tour des groupes, j'ai le plaisir de saluer à nouveau à la tribune des élèves d'un autre CO, celui de Ste-Jeanne-Antide, de deux classes de préapprentissage, accompagnés de leurs professeurs, M^{me} Marianne Jordan-Granges et M. Gilles Carron.

Si vous aviez été avec nous quelques minutes plus tôt, vous auriez pu écouter les débats de ce Parlement à l'occasion de la décision de construire un nouveau CO à Martigny et un nouveau CO à Fully pour remplacer finalement l'établissement dans lequel vous êtes, mais vous vous doutez bien que cet objet n'a pas posé de problème au Parlement.

Je vous remercie en tout cas de l'intérêt que vous portez à l'activité du Parlement.

Merci d'avoir passé un moment de votre matinée avec nous.

Je propose qu'on les félicite également de leur présence.

(Applaudissements)

M. le député Charles Clerc, UDC:

Depuis le passage de cette loi en première lecture devant le Parlement, des modifications, que l'on peut qualifier d'importantes, ont été introduites dans la mouture qui nous est proposée aujourd'hui par la commission de deuxième lecture.

L'introduction de l'article 2 nouveau modifie la charge fiscale des assujettis en se concrétisant par une augmentation de cet impôt.

Il n'est pas juste d'imposer plus fortement les personnes physiques. Le Valais a la chance d'afficher le plus beau taux de propriétaires parmi tous les cantons suisses. L'accès à la propriété procure des effets sociaux bénéfiques importants. Il promeut efficacement la participation du propriétaire à la vie politique, associative et sociale de la cité. Il doit, en conséquence, être encouragé et ne pas être frappé par des charges supplémentaires.

Si l'on prend comme valeur moyenne d'un acte pour l'achat d'une propriété un montant de 650'000 francs et dans le cas où la commune prélèverait également l'impôt sur cette mutation, on voit une augmentation de 62,5% du montant perçu; 62,5% d'augmentation pour un impôt, cela devient de l'indécence.

Le fait de permettre également aux communes de percevoir cet impôt ne pose pas de problème en soi pour l'UDC. Cela est un choix politique sur lequel ce Parlement va devoir se prononcer. Ce choix doit être le suivant: veut-on transférer une partie de cet impôt directement dans les caisses communales, avec pour corollaire une perte des rentrées fiscales pour l'Etat du Valais? Par contre, une augmentation de plus de 62%, là le groupe ne peut accepter une telle proposition.

Le groupe UDC entre en matière sur ce projet et a déposé des amendements dans ce sens.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des groupes.

Je passe aux interventions à titre individuel.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Je me permets d'intervenir à titre personnel dans ce débat puisque j'ai été interpellé par mon collègue député Camille Carron qui s'étonnait de la présence de notaires dans cette commission.

J'aimerais quand même rappeler que les notaires ne sont pas des gens – entre guillemets – «ordinaires», en ce sens qu'ils sont des officiers publics. Ce sont des gens qui sont assermentés, qui sont donc surveillés et contrôlés par l'Etat.

C'est vrai que l'on exerce une profession sous la forme libérale mais on a des règles bien strictes dans la profession.

Ensuite, un notaire a un devoir particulier d'impartialité. Il est neutre. Bien sûr, c'est un professionnel de l'immobilier mais ce n'est pas lui qui crée les affaires, ce n'est pas lui qui décide des frais de mutation, c'est encore moins lui qui décide de ses honoraires.

Je suis quand même un peu surpris de la réaction de mon collègue parce que, en séance, il n'a rien dit.

Je pars de l'idée, mais qui est peut-être totalement fausse, que la présence des notaires a apporté une certaine plus-value dans la discussion et que, finalement, je vous laisse tous ici juges du travail de cette deuxième commission.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

J'aimerais partager le mécontentement tout relatif de certains représentants qui ont relevé ce qu'ils ont appelé, à mon sens faussement, les tergiversations de la deuxième commission, ce qu'ils ont relevé pertinemment avec un délai de 18 mois, ce qu'ils ont qualifié de retard. Je partage leur mécontentement en disant que les projections que vous avez trouvées ce matin sur vos bureaux auraient dû apparaître plus tôt. Je suis relativement consolé du fait que tous les groupes étaient représentés dans la commission. Ces chiffres ont été distribués à la commission et vos représentants les connaissaient. Je dois remercier ici MM. les juristes de la couronne Williner et Gruber et M. Didier Giroud, grâce auxquels il a été possible de vous distribuer ce tableau, que je considérais comme important et informatif, même si ces données vous étaient connues.

Le domaine que vous nous avez confié est un domaine ardu. Le droit est difficile. Le droit fiscal l'est encore plus..., je tousse, je suis désolé, ce sont les retombées des grands froids de février; pardonnez-moi, j'essaierai de me doper avec des bonbons. Un texte de qualité vous est proposé. On a revu et amélioré d'un point de vue formel de nombreux articles. On a eu un souci qui était la sécurité du droit. Je dois vous dire qu'après ce qui s'est passé le dernier week-end, j'ai un souci encore plus grand pour la sécurité du droit parce que, en consultant les dispositions transitoires de la célèbre initiative Weber, je crois craindre que, bientôt, la Berne fédérale va décider de la pente des toits des raccards.

Cela dit, d'un point de vue matériel, je reviendrai tout à l'heure. D'un point de vue formel, la commission va vous proposer un titre amélioré (amendement qui a été déposé). On va appeler tout simplement «loi sur les droits de mutations et les gages immobiliers», suggestion de notre collègue Alexis Turin pour la suppression du «sur».

Il y a une exemption qui est celle de l'introduction du registre foncier. Entre-temps, le Conseil d'Etat a prévu cela dans une ordonnance ou dans un règlement. Afin d'avoir un bénéfice juridique complet, il fallait mettre cette exemption dans cette loi.

La députée (suppl.) Gervaise Marquis a fait une suggestion de petite modification formelle: celle-ci sera examinée en commission et exposée lors de la lecture de détail.

En introduisant cette loi, qui est une loi existante depuis le 14 novembre 1953, nouvelle loi qui est donc l'impôt cantonal indirect sur les mutations, on a abandonné la notion de droits de timbre. Vous avez souvenir des beaux timbres qui étaient oblitérés par le Stempel de l'Etat ou du notaire. On a abandonné le papier timbré. Ce sont des souvenirs d'une autre époque. On va le retrouver dans les archives, mais cela n'a plus lieu d'être.

Cet impôt cantonal indirect, et j'interpelle le quatrième pouvoir car j'ai lu dans la presse, dans la très bonne presse haut-valaisanne, que l'on attendait une modification de la loi fédérale sur le timbre pour appliquer la loi cantonale. Il n'y a aucune relation entre le droit fédéral (loi sur le timbre, de négociations, papiers-valeurs, valeurs mobilières) et sur le droit de mutations. Donc, on est dans des mondes complètement différents.

J'aimerais par honnêteté à l'endroit de ce Parlement quand même faire une petite rétrospective qui se retrouvait, sauf erreur, dans le message, mais ça vaut la peine de planter les jalons, en relevant qu'en 2000 l'Etat du Valais prélevait 37 millions à titre de droits de mutations, en 2005 53 millions et en 2010 76 millions. Il y a donc eu, en 10 ans, une augmentation de 100%. Il faut qu'on le dise et qu'on le sache.

Maintenant, vous allez prendre la projection. Vous voyez que l'on arrive à 73 millions. Ce chiffre est inférieur de 4 millions au chiffre de la première commission et donc inférieur au montant encaissé en 2010.

La neutralité fiscale est à peu près respectée, sauf si l'on se réfère aux dates de 2000, 2005, 2010 mais si l'on part, comme moment de réflexion, 2010, cette neutralité est acquise.

On annonce de nouvelles diminutions dans l'impôt ordinaire. Cela est assez gênant parce que, dans cette loi, on prend de nouveaux moyens fiscaux alors que, ailleurs, on dit que l'impôt ordinaire est trop lourd et qu'il faut le diminuer. C'est peut-être judicieux d'avoir une plus grande coordination, voire symétrie entre les différentes sources du droit.

Mais je me suis fait, au nom de la commission que j'ai eu le privilège de présider, commission de qualité, des gens critiques, des gens engagés, j'ai fait une religion en me rappelant la théorie dualiste du droit administratif où vous avez, d'un côté, la «Eingriffsverwaltung» (l'administration restrictive) et, de l'autre côté, la «Leistungsverwaltung» (l'administration de promotion). Donc, si l'on prend ces deux volets de l'administration, il faut bien reconnaître que si l'on veut faire de l'administration de promotion, l'Etat a besoin de moyens, et ces moyens, l'Etat les obtient dans la fiscalité, par la «Eingriffsverwaltung». Il ne faut pas mélanger les genres, même s'il faut conclure que cette ponction fiscale est une nécessité.

Quant aux apports plus substantiels, j'aimerais relever, et vous l'avez fait abondamment avec beaucoup de compétence, la problématique de l'impôt additionnel communal. Si l'on veut donner cette prérogative aux communes, il faut créer une base légale. La Constitution cantonale de 1907 était en avance sur le temps parce qu'elle prévoyait l'obligation d'une base légale. Alors, la base légale, si l'on veut donner cette possibilité aux communes, il faut la prévoir dans une loi cantonale. Maintenant, décider, comme la commission l'a fait, de donner cette base légale ou non est une décision politique et il appartient à ce Parlement de décider. J'ai trouvé fort intéressants les propos notamment de notre collègue Philipp Schnyder sur l'autonomie communale, passionnants, les propos sur le tourisme de notre collèque, un autre Philipp, Breqy, je les trouve intéressants. Il faut être conscient que cet impôt communal, si tant est qu'il soit introduit par le Parlement, qu'il soit introduit par l'assemblée primaire ou le conseil général, reste et demeure un impôt général. Ce n'est pas un impôt d'affectation, comme le souhaite de manière indirecte notre collègue Breav. Il faut savoir ce que l'on veut: est-ce que l'on veut donner des movens supplémentaires à la commune, comme la commission le préconise, quelle que soit l'affectation qui entre dans son pouvoir de décision.

Je dois vous dire, et ici je m'exprime en mon nom personnel, que la question est fort délicate avec les retombées de la loi sur la loi sur le tourisme, que M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina avait conduite avec un engagement inconditionnel, la possibilité de donner des moyens fiscaux pour le tourisme était prévue et, semble-t-il, la commission présidée par le commandant de corps Luc Fellay, dans ses heures de loisir président de la commune de Champéry, a aussi prévu un impôt touristique. Alors, si la commune prend cet impôt, la commune ne pourra pas prendre un impôt touristique en taxant la même matière.

Je ne parlerai pas plus loin des sociétés immobilières, ça a été un débat académique de haut niveau au sein de la commission. On s'est référé à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Un élément intéressant, c'est l'imposition des parts minoritaires, en proportion, j'en conviens, mais les parts minoritaires d'une société qualifiée, selon la définition donnée dans la loi, de société immobilière auraient pour conséquence qu'elles soient imposées, même si la participation est peut-être insignifiante.

Je reviendrai sur les trusts plus tard lorsque l'on parlera de cet article. Je relève – je sais que vous êtes assoiffés de science juridique – que le Valais compte une spécialiste des trusts, Me Kessler-Pannatier, qui a écrit de nombreux articles sur la matière et qui a rédigé sa thèse sur ce sujet. Le problème – on pourrait peut-être saisir l'occasion pour rappeler à nos amis de «Uncle Sam» que le Valais s'occupe de leurs institutions mais s'occupe de leurs institutions dans le respect de la nature qui leur est confiée initialement.

La deuxième commission a modulé les taux. Vous trouvez dans le projet les conséquences et motivations. J'ai entendu que des propositions nouvelles viendraient. La commission, qui se réunira demain dans la salle de la Porte de Conthey, va examiner ces propositions et vous fera part, en séance de détail jeudi après-midi, de ses décisions.

L'article 6, particulièrement incisif, exonère tous les transferts en ligne directe et, ce qui est assez intéressant, les liquidations des régies. Peu importe que ce soit durant le mariage, avant l'entrée en force de la procédure de divorce, durant le partenariat enregistré ou plus tard en exécution de ce qui a été décidé. C'est une possibilité. Les conséquences financières ne sont pas connues, les chiffres ne sont pas connus. Je peux penser que l'on aura peut-être certaines surprises à cet égard.

J'aimerais ne pas reprendre le propos au sujet du rôle des notaires. Je crois que le député Camille Carron, dont on connaît la perspicacité, la bonne foi, était convaincu de dire vrai en stigmatisant le rôle des notaires. Je suis à l'aise pour en parler parce que, si j'ai un titre de notaire, je suis un notaire de productions insignifiantes. Je peux, par contre, dire que j'ai souvent recours à des notaires. Le notaire est un auxiliaire du droit extrêmement important. Dans cette affaire, que fait le notaire? Il ne fait que travailler pour l'Etat. Il perçoit l'impôt pour l'Etat et le paie, au nom de son client, à l'Etat. Alors, je crois qu'il faut voir les problèmes comme ils sont et pas les déformer. Mais, je suis volontiers à disposition du député Camille Carron – je sais que c'est un homme ouvert, je sais qu'on peut discuter – pour lui parler longuement, sans vouloir le convaincre.

Mesdames et Messieurs, j'aurais aimé passer en revue les propos apparaissent dans les diverses interventions de tout à l'heure, mais je crois que je n'ai pas à me livrer à un exercice qui appartient avant tout au conseiller d'Etat. Alors, pour le moment, je n'y suis pas. Laissons à la discussion de détail appréhender ces différents arguments.

Tout cela pour vous dire que la commission a essayé de rendre son travail au mieux, un travail complexe, pas facile. Il y a des choix à faire; différents choix sont encore possibles au niveau du plenum. Mais, en l'état, je crois penser que la proposition équilibrée de la commission devrait avoir votre oreille et votre raison.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je vais me concentrer sur l'essentiel, en constatant que les accouchements difficiles donnent généralement de beaux bébés. Aujourd'hui, la deuxième commission vous présente un beau bébé.

Les séances étaient terminées, je crois, au mois de juin 2011, mais on a oublié de couper le cordon ombilical.

Alors, aujourd'hui, vous avez pu analyser cette loi. J'ai cru comprendre qu'il n'y a qu'un seul groupe qui s'abstient pour l'entrée en matière, tous les autres groupes l'ayant acceptée; je les en remercie.

Je répète juste que les précisions qui ont été apportées ou les modifications qui ont été apportées par la deuxième commission concernent des précisions pour les sociétés immobilières (important), l'adoption de nouveaux taux pour les transferts immobiliers, qui est aussi une amélioration, il faut le dire, en faveur de la classe moyenne et, finalement aussi quelque chose de très important, la question de l'exemption de tous les transferts de propriétés entre ligne directe entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution du régime matrimonial, ainsi que l'introduction d'un impôt additionnel sur les mutations que les communes peuvent prélever sur décision de l'organe législatif communal et cet impôt ne pourra excéder, comme déjà dit, plus de 50% des droits de mutations cantonaux.

Je réponds maintenant à quelques questions qui ont été soulevées.

Tout d'abord, la question du député Pascal Nigro qui a parlé du système des sanctions (art. 33 ou 34). Je peux juste confirmer que l'on a repris le système des sanctions habituel des législations dans le domaine fiscal. Les montants vont de 5'000 à 50'000 francs; 50'000 francs, c'est clair, c'est vraiment si c'est très très grave et si c'est suite à une récidive. C'est clair que, là, les montants augmentent, mais je ne peux pas vous donner maintenant

des cas précis. Cependant, c'est cas par cas et selon l'attitude de cette personne qui aurait dû annoncer ces modifications.

Il y a une précision que j'aimerais apporter à ce qui a été dit par le député Camille Carron. Les diminutions prévues ne sont pas des diminutions qui s'ajoutent aux diminutions apportées par le Conseil d'Etat ou par la première commission. Ce sont 3,29 millions, c'est vraiment le chiffre en tant que tel et il ne s'ajoute pas aux autres. Ce sont les diminutions – comment dit-on? – finales.

Pour répondre à la question du député Philipp Schnyder, Sie haben gefragt ob dann den Gemeinden diese Steuereinführung, ob das Auswirkungen hat auf den Finanzausgleich. Ich habe nur kurz das Gesetz über den Finanzausgleich konsultiert und diese Steuer ist im entsprechenden Artikel 5 nicht aufgeführt. Was darauf schliessen würde, dass diese zusätzliche Einnahme auf der Grundlage der heutigen Gesetzgebung über den Finanzausgleich nicht enthalten ist. Das ist der Stand der Dinge so wie ich es einschätze. Und dann haben wir noch die Frage gehabt oder die Diskussion im Zusammenhang mit der Einführung dieser zusätzlichen Abgabe. Selbstverständlich können Tourismusgemeinden diese Abgabe einführen. Sie geht in den allgemeinen Haushalt. Aber man kann natürlich auch sagen, dass wenn diese Gelder in den allgemeinen Finanzhaushalt der Gemeinden gehen, dann können die Gemeinden auch touristische Infrastruktur, die heute einen wesentlichen Bestandteil ausmachen einer Destination und die dann auch über diese Gelder finanziert werden können. Es ist ja dann immer schwierig wenn man zum Beispiel sagt, man baue ein Schwimmbad in einer touristischen Gemeinde dann ist es ja nicht ausschliesslich nur für die Einwohner gedacht sondern für andere auch. Oder auch Beiträge an Eisstadien oder an andere touristische Infrastrukturen. Aber es ist so, man kann nicht einfach bei einer Handänderungssteuer nur die touristischen Gemeinden ansprechen dann wäre es dann plötzlich eine touristische Kostenanlastungssteuer und hier ist es eben nicht eine touristische Kostenanlastungssteuer. Aber wie gesagt, der Vorschlag kommt von der Kommission und von daher gibt es von unserer Seite, von der Regierung, nichts Weiteres dazu auszuführen.

Ich danke für das Eintreten.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Etant donné que l'entrée en matière n'a pas été combattue, elle est réputée acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi 15 mars 2012.)

Entrée en matière

10. LOI sur les agglomérations (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die Agglomerationen (zweite Lesung)

Présidente: Véronique Maret / Berichterstatter: Stefan Andenmatten

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le groupe PLR est resté dubitatif devant le texte de loi proposé.

Après analyse et concertation sur le rapport de la commission de deuxième lecture, nous avons constaté qu'il ne restait que 40% des articles du texte de loi issu de la première lecture. Et dire que l'on avait osé proposer à ce Parlement d'accepter ce texte en une seule lecture.

Que dire quand nous avons déposé une motion pour une loi sur les agglomérations afin de garantir une unité dans le fonctionnement, une unité dans l'organisation, une unité dans le soutien étatique?

Pour le groupe PLR, le projet de loi qui nous est présenté ne propose rien qui améliore la situation actuelle.

Les agglomérations se sont créées sans cette loi et n'ont pas connu de problèmes particuliers, ni même concernant leurs structures juridiques.

Le principe du financement, qui a été ajouté à l'article 19, pourrait trouver place dans une autre loi.

Est-ce le fait des réticences du Conseil d'Etat contre cette loi sur les agglomérations, je cite (décembre 2007, réponse du Conseil d'Etat à la motion des députés Jean-Marie Schmid et Beat Abgottspon et à celle déposée au nom du groupe GLR): «Les instruments nécessaires à un développement optimal des agglomérations sont indéniablement d'ores et déjà disponibles en Valais. Ces derniers doivent, toutefois, être mis en œuvre et leur coordination assurée par les autorités compétentes. Sous l'égide du Service du développement économique, il doit également être garanti que les interfaces nécessaires entre la politique régionale, le développement économique ainsi que la promotion touristique soient assurées. Le Conseil d'Etat ne voit, par conséquent, aucune nécessité de disposer d'un cadre légal spécifique concernant les agglomérations.» Dans le rapport de la commission concernant la nécessité de la présente loi, le chef du DEET répond que l'on n'en a pas absolument besoin. Par contre, si l'on souhaiterait un fonds de soutien, la base légale serait nécessaire. Le veut-on? Ce n'est ni un bon choix ni un mauvais choix. C'est un choix politique. Le canton n'est pas le moteur du développement des agglomérations. Il ne peut que soutenir les communes dans leurs démarches.

Est-ce que la loi proposée répond vraiment aux interrogations formulées lors de la première lecture? Ainsi, l'agglomération ne doit pas constituer un échelon institutionnel supplémentaire. Que dire de l'article 6 alinéa 2? Chaque agglomération adopte un plan régional d'aménagement. Quelle sera la force contraignante de ce plan par rapport aux plans d'affectation communaux existants? Pas grand-chose. Quelle est la participation financière du canton? On trouve une réponse dans le rapport et je cite: «Dans ce sens, toutes les agglomérations valaisannes ont, jusqu'à aujourd'hui, fait l'objet du soutien financier pour l'élaboration de projets d'agglomération.» Suivant l'article 19 modifié, on pourrait allouer des montants supplémentaires. C'est bien, mais est-ce le seul article qui nous ferait accepter cette loi alors qu'une modification de la loi sur les transports pourrait répondre en partie à cette modification?

Cinq ans ont passé depuis le dépôt des deux motions Schmid/Abgottspon et du groupe GRL. Cette loi arrive trop tard, car les agglomérations se sont constituées sans elle et on ne désire pas modifier les structures des agglomérations existantes. Pour le seul point du financement, on peut trouver d'autres solutions.

Nos propos, lors de la première lecture, étaient de renvoyer le texte proposé à la commission; ce qui n'avait pas été accepté.

La deuxième commission a bien travaillé, du moins dans l'économie sur le texte. Cependant, l'ensemble n'apporte plus rien de concret.

Nous prônons le moins d'Etat; nous devons montrer notre cohérence avec notre ligne de conduite et admettre aujourd'hui, avec le recul nécessaire, qu'il vaut mieux proposer

des alternatives en adaptant les législations existantes plutôt qu'une nouvelle loi. C'est ce qui a été fait dans tous les cantons, sauf Fribourg, mais sa loi, elle, date de 1997.

Le groupe PLR n'entrera pas en matière et vous propose d'en faire de même. Merci.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich nehme die Kernaussage vorweg: die CVPO ist für Eintreten auf die Vorlage.

Gestatten Sie dennoch 3-4 Hinweise zum Gesetzesentwurf der zweiten Kommission.

1. Bemerkung: Teils hat es Herr Kollega Aldo Resenterra bereits angesprochen. Das vorliegende Agglo-Gesetz war eine ziemliche Steissgeburt.

Zusammen mit dem ehemaligen Fraktionschef Beat Abgottspon habe ich vor fünf Jahren! – meine Damen und Herren Sie haben richtig gehört: vor fast fünf Jahren – nämlich am 9. Mai 2007 die Motion 4.078 eingereicht, die den Staatsrat aufforderte «eine entsprechende kantonale Gesetzgebung für Agglomerationen zu schaffen, um damit die Zusammenarbeit zwischen dem Kanton, den Regionen und den Gemeinden zu verbessern und zugleich die Entwicklung von Lebens-, Siedlungs- und Wirtschaftsräumen im Kanton effizienter zu steuern».

Sorry, aber für mich dauerte der ganze Gesetzesprozess einfach viel zu lange. Die Ausarbeitung hatte bestimmt nicht oberste Dringlichkeit. Die Regierung wollte ja eigentlich gar kein Agglo-Gesetz – das ist hinlänglich protokolliert. Das Parlament wollte aber klar ein Agglo-Gesetz! Das hat die Abstimmung dazumal bei der Entwicklung und der Behandlung unserer Motion ganz klar gezeigt.

2. Bemerkung: Die zweite Kommission schlägt ein – ich würde sagen – ein echtes, wirkliches Rahmengesetz vor.

Sie hat die erste Version der ersten Kommission stark vereinfacht. Die Version der ersten Kommission umfasste noch 20 Artikel, die Version der zweiten Kommission umfasst noch 9 Artikel.

Die CVPO ist der Meinung, die zur Debatte stehende Version sei präzis, knapp – einfach ein schlankes, echtes Rahmengesetz.

3. Bemerkung: Eine stärkere finanzielle Beteiligung des Kantons ist ein Muss.

Darüber hat man ja auch diskutiert in der Kommission. Der Kanton soll sich nach Meinung der CVPO nicht nur auf die Finanzierung von Agglo-Programmen beschränken, sondern soll auch finanzielle Mittel für Massnahmen auf dem Agglo-Programm ausrichten. Das sind also zwei paar Sachen. Ein Agglo-Programm finanzieren mit 300'000 bis 400'000 Franken. C'est vraiment peu. Man müsste eigentlich Projekte, die die Agglomerationen aufgleisen hier finanzieren und es ist ja hier relativ klar gesagt auf die Mobilität und die Siedlung beschränkt. Und doch sind wir der Meinung, dass hier der Kanton doch – NFA hin oder her – einen Obolus leisten müsste. Und darum sind wir der Meinung, dass der Kanton Wallis hier in Sachen Agglomerations-Politik nicht in die Rolle eines Subventionsempfängers von Bern sich beschränken kann sondern eben selber eigene finanzielle Anreize schafft welche die Agglo-Projekte der Walliser Agglomerationen fördern und auch stärken.

Als Ökonom bin ich der Meinung es ist entscheidend, dass die Agglomerationen gestärkt werden weil ja aus den Agglomerationen, den Zentren heraus, auch das Umfeld profitiert und das ist eigentlich entwicklungspolitisch, siedlungsmässig entscheidend, dass man diese Zentren stärkt.

Ich schliesse ab, eine letzte Bemerkung: Die Gemeindeautonomie – das war auch ein Thema – ist vollumfänglich gewährleistet.

Und das war auch ganz klar. Es gibt keine vierte staatliche Ebene. Die Regionen können und das entnehmen Sie, darum haben wir die ganzen Artikel über die Organisation,

Statuten gestrichen und gesagt, die Regionen sollten sich selber organisieren. Da brauchen wir nicht ein kompliziertes Gesetz und dort hat man ja dem auch nachgelebt.

Die zweite Kommission hat die Gemeindeautonomie vollumfänglich respektiert und darum sind wir der Meinung, dass das eigentlich ein schlankes, einfaches Gesetz ist. Wir brauchen eines. Nicht zuletzt auch diesen Artikel über die finanzielle Beteiligung.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit. Merci.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

Le groupe DC du Bas a analysé avec attention les résultats sortant de la deuxième lecture de la présente loi.

La deuxième commission a radié les articles se rapportant au statut et à l'organisation des agglos, soit les sections 3 et 4.

Ainsi, chaque commune souhaitant se constituer en agglomération aura tout loisir de choisir sa solution, donc la mieux adaptée pour s'organiser, en s'appuyant sur l'entité opérationnelle des régions socio-économiques. Cela nous satisfait pleinement.

Toutefois, nous déposerons un amendement demandant tout simplement la suppression de l'article 19 alinéa 2. Nous ressentons cette ouverture comme une entorse aux règles en vigueur, tout simplement parce que, récemment, on a vérifié par l'entrée en vigueur de la RPT II ces règles.

La motion annoncée, qu'on ne connaît pas aujourd'hui mais qu'on devine, mettrait en danger l'égalité de traitement entre communes de plaine et encore plus des communes de montagne qui ont la part du lion du réseau routier.

Pour cette raison, nous pouvons d'ores et déjà annoncer le combat d'une motion allant dans ce sens et allant dans le sens d'une modification de la loi sur les transports.

La loi sur les agglomérations doit régler les flux financiers provenant de la Confédération et la part du canton en parallèle.

Vous comprendrez que le groupe DC du Bas entre en matière et se dira satisfait sous les réserves annoncées plus haut.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Verfolgt man die Diskussion bezüglich den Agglomerationen in der ersten Lesung, aber auch in der zweiten Kommission, so fällt auf, dass dieses Thema beim zuständigen Departement keine Begeisterung auslöst.

Es wird stets betont, dass die Umsetzung der Agglomerationspolitik Sache des Bundesamtes für Raumentwicklung ist. Der Kanton hilft wenn nötig bei der Umsetzung. Es wird auch erwähnt, dass bezüglich finanzieller Beteiligung auf kantonaler Ebene Artikel 8 des kantonalen Gesetzes über die Regionalpolitik die heutige Grundlage zur Förderung der entsprechenden Projekte ist. Eine solche Förderung wird aber nur zugesprochen, wenn das Agglomerationsprogramm sich in das Regionalprogramm der betroffenen sozioökonomischen Region integriert.

Die Diskussionen auch in der zweiten Kommission zeigen klar auf: Die Agglomerationen sollen als Projekte der interkommunalen Zusammenarbeit verstanden werden. Die betroffenen Gemeinden sind für die Finanzierung der vorgeschlagenen Massnahmen verantwortlich. Der Kanton will hier nur eine sekundäre Rolle einnehmen.

Trotzdem glauben wir ist es wichtig, dass der Kanton bei Agglomerationsprojekten gezielt auch finanziell sich beteiligt.

In diesem Zusammenhang ist auch die Motion der zweiten Kommission zu begrüssen, mit der die Abänderung des Gesetzes über den öffentlichen Verkehr verlangt wird, um so eine höhere kantonale Beteiligung an der Finanzierung des Agglomerationsverkehrs zu erreichen.

Die Streichung der Abschnitte 3, Statuten, und auch 4, Organe, wie von der zweiten Kommission vorgeschlagen sowie der Verweis bezüglich der Zusammenarbeit der Agglomerationsgemeinden auf das Gemeindegesetz verlangt aber eine Ergänzung beim Artikel 5. Diese Ergänzung soll demokratische Entscheide gewährleisten. Wir werden diesbezüglich einen Abänderungsantrag hinterlegen.

Regionale Zusammenarbeit ist wichtig. Ein kantonales Gesetz, dass für die Agglomerationsgemeinden einen minimalen Rahmen festlegt, macht Sinn und ist nötig.

Die ADG / Linke Allianz ist für Eintreten.

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport de la commission de deuxième lecture de la loi sur les agglomérations.

Des questions de fond ou réflexions ont été soulevées par la commission, telles que:

- définir clairement les objectifs des agglomérations, liés prioritairement aux voies de communication et aux moyens de transport;
- définir le rôle du canton, en particulier quant à sa participation financière en complément de la Confédération;
- constituer une agglomération n'est imposé ni par la Confédération ni par le canton;
- enfin une question: faut-il garder une loi-cadre ou présenter une loi plus incitative?

Nous relevons et apprécions que, au contraire de Fribourg où le canton décide des compétences des agglomérations, ces mêmes compétences restent en main des communes en Valais. En effet, la suppression des sections 3, 4 et 5 concernant les statuts, les organes et les dispositions financières afin de laisser l'autonomie aux communes suite à l'acceptation du vote de la commission sur l'article 107 de la loi sur les communes va tout à fait dans ce sens.

Par contre, nous sommes opposés à l'ajout de l'alinéa 2 à l'article 19 et déposerons un amendement afin de le supprimer. Nous le trouvons flou et surtout sans aucune indication de la provenance de ces moyens financiers supplémentaires.

Le groupe DC du Centre se pose quand même quelques questions plus générales concernant l'immensité de ces agglomérations avec des conséquences financières relativement importantes à supporter pour les communes. Je citerai simplement l'élargissement de certaines routes, l'apport de pistes cyclables, etc.

Enfin, nous nous opposerons à la motion de la commission concernant une nouvelle répartition des charges sur le subventionnement des transports dans les agglomérations pour l'exploitation du trafic régional des lignes, modification de l'article 11 de la loi sur les transports. Le groupe DC du Centre ne peut accepter une telle proposition, qui prétérite de manière intolérable les communes de montagne qui ne peuvent pas, pour des raisons géographiques, faire partie d'une agglomération. De plus, elle met en porte-à-faux les communes de montagne et de plaine.

Je terminerai en espérant que les personnes qui pilotent ces projets sauront raison garder et, corollairement, proposeront des projets réalistes en adéquation avec notre société.

Herr Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Die CSPO hat sich bei der Diskussion dieses Gesetzes gefragt: Braucht es dieses Gesetz wirklich und wenn ja, was bringt ein Rahmengesetz mit 9 Artikeln?

Wir gehen mit dem Staatsrat und der Dienststelle einig, dass es besser ist, wenn wir ein kantonales Agglomerationsgesetz haben und wir sind auch einverstanden, dass dieses Rahmengesetz nicht mehr als 9 Artikel hat, weil damit alles Wichtige geregelt ist und alles nur hemmende Beiwerk fallen gelassen wurde.

Damit ist auch gesagt, dass wir für Eintreten sind.

Nicht einverstanden sind wir aber mit dem Absatz 2 von Artikel 19 und da schliessen wir uns anderen Fraktionen an und zwar aus folgendem Grund.

Vor noch nicht einmal einem Jahr haben wir hier die neue Finanzordnung zwischen dem Kanton und den Gemeinden beschlossen.

Mit dem neuen Absatz 2 von Artikel 19 machen wir bereits die erste Änderung dieser neuen Finanzordnung und wieder geht es zulasten der Berggemeinden und zugunsten der grossen und reichen Talgemeinden.

Das Geld, das hier für zusätzliche Massnahmen aufgewendet werden soll, muss aus einem anderen Topf geholt werden und das wird dann hier fehlen.

Wir werden daher auch den Antrag machen, diesen Absatz 2 von Artikel 19 zu streichen.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le groupe UDC n'a pas varié dans sa position par rapport à la première lecture et nous sommes toujours hostiles au principe même d'une loi sur les agglomérations.

Et j'aimerais dire que ce n'est en tout cas pas en considérant ce qu'il reste de cette loi après le passage de la deuxième commission qui va nous faire changer d'avis: une loi déplumée au point qu'on peut presque considérer que cette deuxième commission a joué le rôle d'une sorte de «Terminator».

Le groupe UDC croit évidemment à la collaboration entre les communes pour des objets, pour des besoins particuliers (on peut parler de transports et même d'aménagement du territoire, etc.), mais le groupe UDC ne croit pas à ces projets d'agglomérations. Pourquoi est-ce que l'on parle de ces projets d'agglos? C'est uniquement parce qu'on nous agite des billets sous le nez; on agite des billets sous le nez des communes comme si l'argent, de l'argent fédéral notamment, tombait du ciel, un peu comme les cailles, et en oubliant (ceci a été relevé tout à l'heure par un collègue) ce que ces projets vont aussi coûter très concrètement aux communes qui devront les financer et les mettre en œuvre.

Sur le fond, le groupe UDC, comme d'autres l'ont dit ici avant nous, se méfie de ces espèces d'étages supplémentaires qu'on a pris l'habitude, depuis quelques années, d'insérer entre les institutions traditionnelles de ce pays, que sont les communes, le canton et la Confédération, des institutions qui ont une vraie légitimité démocratique, avec des mécanismes de contrôle clairs. Ce qui nous dérange dans ces étages qu'on ajoute (on parle de régions en tous genres ou, aujourd'hui, d'agglomérations), c'est que bien souvent, trop souvent, ces entités sont livrées au contrôle non pas des citoyens mais bien de technocrates. Et cela doit nous inquiéter d'autant plus, si l'on parle aujourd'hui d'agglomérations, que ces agglos comportent, il faut quand même le dire, des abandons de souveraineté dans des domaines importants, parfois les seuls vrais domaines qui restent réellement aux communes que sont entre autres et surtout l'aménagement du territoire et également les transports.

On a parlé, j'ai parlé de loi déplumée, c'est une loi inutile aussi, nous l'avions déjà relevé en première lecture, et la démonstration de l'inutilité de cette loi est toute simple, c'est

que tous les projets qui, actuellement, sont réalisés ou en cours ont été mis en place sans loi. Donc, on a là la démonstration éclatante de l'inutilité de cette loi.

Nous déposerons quand même quelques amendements à toutes fins utiles pour essayer de compenser ce que nous considérons comme une forme de déficit démocratique dans cette loi.

Mais, sans cela, je réaffirme ce que j'ai déjà dit, pour résumer mon propos au nom du groupe, à savoir que nous disons oui évidemment encore une fois à la collaboration entre les communes mais nous disons non à une loi inutile, qui dépossède les communes d'une partie de leur autonomie et les citoyens d'une part de leurs droits démocratiques.

Raison pour laquelle le groupe UDC n'entrera pas non plus en matière sur ce projet.

La discussion est close.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la deuxième commission parlementaire:

La commission de deuxième lecture s'est retrouvée, à l'ouverture de ses travaux, devant une situation quand même particulière.

En première lecture, la loi sur les agglomérations a été adoptée par 85 voix contre 26 et 11 abstentions. Un vote clair mais, dans les discussions, de nombreux points étaient soulevés, dont la définition des objectifs des agglomérations, le rôle du canton et des communes ainsi que la participation financière du canton. De nombreux groupes avaient déjà alors exprimé un certain mécontentement.

Vous avez pu constater que le débat a été nourri au sein de la commission, que nous nous sommes penchés sur toutes ces problématiques. La commission soutient la vision d'une agglomération vue comme un groupement de communes se donnant des objectifs communs dans les domaines de la mobilité et de l'aménagement du territoire, dans le respect de leur autonomie.

Il y a aussi la situation particulière de l'agglomération du Chablais qui est une agglomération intercantonale, dont il faut aussi tenir compte.

La commission vous propose aujourd'hui une loi-cadre permettant au canton de soutenir les communes dans leurs démarches de création d'agglomérations mais laissant libre choix à celles-ci pour leur structure juridique.

Comme l'ont déjà souligné plusieurs préopinants, le texte de la loi sur les agglomérations ne comprend plus les sections 3 et 4. L'article 5, par son alinéa 1, rappelle que la loi sur les communes régit déjà la collaboration entre celles-ci par ses articles concernant la délégation des tâches, articles 106 et 107, la collaboration entre les communes, articles 108 et suivants jusqu'à l'article 128. Cette solution permet aux communes de choisir la forme juridique de leur collaboration. Dans le respect de la démocratie, le corps électoral de chaque commune, assemblée primaire ou conseil général sera bien évidemment appelé à se prononcer sur le projet d'adhésion à une agglomération selon l'article 17 alinéa 1 de la loi sur les communes, cela dit pour ceux qui s'inquiéteraient de la perte de démocratie.

Dernière problématique et certainement la plus importante concernant les agglomérations: la participation financière du canton. La commission voulait que celle-ci concerne aussi les frais d'exploitation du trafic régional. Pour rappel, la Confédération ne finance que les infrastructures et pas les frais de fonctionnement. La commission s'est rendu compte qu'elle ne pouvait agir dans le texte de la loi sur les agglomérations pour renforcer ce soutien financier du canton mais qu'il fallait demander une modification de la loi sur les transports. Après un débat nourri, la commission va déposer – comme déjà plusieurs préopinants l'ont annoncé – une motion à ce propos. En voici la teneur:

La loi cantonale sur les transports publics doit être adaptée pour qu'elle prenne en compte la nouvelle loi sur les agglomérations que le Grand Conseil a décidé de mettre en œuvre.

Les motionnaires relèvent qu'une offre urbaine de transport public répond mieux à l'intérêt général des bassins de population desservie si elle a été définie et mise en œuvre au sein d'une agglomération ou entre plusieurs communes. Il incombe donc tant aux communes qu'aux exploitants et autres instances concernées de disposer de mesures visant à encourager une mise en œuvre de lignes urbaines desservant des agglomérations ou des ententes intercommunales.

Il est donc demandé que les transports publics de type urbain desservant plusieurs communes ou une agglomération soient mieux soutenus financièrement par le canton et les régions socio-économiques. Le pouvoir de décision doit cependant rester assuré par l'agglomération ou le groupement intercommunal concerné. Dès lors, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer une adaptation dans le sens de la loi cantonale sur les transports publics, en prenant en compte cette situation nouvelle, en particulier en complétant l'annexe 1 de ladite loi.

Evidemment, cette motion fera l'objet de discussions au sein de ce Parlement et chaque groupe aura l'occasion de se prononcer sur sa vision de la loi sur les transports.

Je pense en tout cas que, dans la vision de la commission, il n'y avait aucune opposition entre la plaine et la montagne, et cela a été souligné dans le rapport. La vision des agglomérations n'est pas à mettre en opposition avec la situation des communes de montagne. D'ailleurs, plusieurs communes de montagne font partie d'agglomérations.

La commission a ajouté un alinéa 2, qui semble poser problème, donnant la possibilité aux agglomérations de demander le financement du canton pour des mesures qui ne seraient pas déjà soutenues par les législations fédérales et cantonales en vigueur. Quel est le but de cet alinéa? Celui-ci laisse ouverte la porte au financement de projets innovants, soutenus par l'agglomération, donc, selon la vision de la commission, soutenus par les communes membres de l'agglomération, tout en tenant compte des possibilités financières du canton (l'alinéa parle de «le canton peut»).

Je remercie déjà les groupes politiques qui entrent en matière en attendant le vote.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Permettez-moi d'abord de faire quelques remarques préliminaires.

Il est évident que, finalement, ce que l'on doit prendre ici, c'est un choix politique. Le choix politique que le Gouvernement avait en tête quand il parlait de ces agglomérations était de dire, finalement, une agglomération, ce sont des collaborations intercommunales, c'est-à-dire ça passe vers le bas et ce n'est pas imposé par le haut. Et ça, c'est un principe qui est très libéral, c'est-à-dire de donner la liberté aux instances de définir elles-mêmes leur propre avenir et de définir la stratégie de développement que les communes qui se regroupent dans une agglomération veulent se donner. Le rôle de l'Etat, tel qu'il a été conçu par le Gouvernement, était d'accompagner ce processus et de prévoir ce développement.

Deuxième élément: C'est vraiment un «button up» Ansatz der gewählt wurde und nicht eben ein «top down».

Autre élément, c'est de dire: mais si, au sein de ce Parlement, il y a une volonté de donner plus de moyens et de créer un fonds pour des projets des agglomérations, finalement, c'est votre choix de le faire. Le Gouvernement a dit: non, ce n'est pas notre vision du soutien à des projets des agglomérations; notre philosophie, c'est de dire, comme beaucoup d'autres cantons – on n'est pas seul, il y a la toute grande majorité des autres cantons qui a choisi la même démarche –, qu'il y a déjà des bases légales qui permettent de

financer au niveau cantonal des infrastructures ou des projets des agglomérations. Là, il y a des dispositions légales qui existent. On le fera et on continuera à le faire.

Troisième remarque préliminaire, c'est de dire: mais, finalement, les projets d'agglos, en Valais, avancent très bien, vraiment très bien. Est-ce qu'il faut les mettre dans un carcan organisationnel pour leur imposer une structure et dire, par cette volonté, d'harmoniser tout dans ce canton et d'harmoniser toutes les agglos? Ce n'était pas non plus notre volonté, ce n'était pas la volonté du Gouvernement, et on l'a exprimé à plusieurs reprises. Moi, je crois que l'on doit donner la flexibilité, donner un cadre qui n'est pas trop rigide ou même pas rigide, et laisser la liberté de choisir son destin. C'est une philosophie et c'est une philosophie qui est très - comment dire? - qui est très..., ich möchte das Wort nicht in den Mund nehmen aber es ist ein «freiheitlicher Ansatz». Dass man diesen Strukturen die Freiheit lässt, sich zu organisieren und ihre Zukunft zu wählen. Et c'est cela qui était important dans le choix et c'est dans ce cadre-là aussi, et j'ai été toujours très cohérent, j'ai toujours dit que le Gouvernement n'était pas favorable à une législation parce qu'il ne voyait pas la nécessité d'imposer un cadre strict aux agglos et puis, en même temps, il avait déjà les moyens qui étaient à disposition. Et si ces deux éléments manquent, et on le constate, la loi cadre devient très très très svelte. Il y a encore un élément mais si on biffe encore l'article 19 alinéa 2 proposé par la deuxième commission, alors là il ne restera vraiment plus grand-chose parce que c'est aussi une sorte de subsidiarité, c'est-à-dire s'il n'existe pas de base légale pour donner un soutien cantonal à un projet d'agglo, c'est un peu la solution subsidiaire que l'on peut appliquer pour quand même soutenir. Tout le reste, c'est quelque chose qui était déjà prévu, qui n'était pas demandé pour avancer avec les projets d'agglos.

Dans ce sens, je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit et puis encore retourner inutilement le couteau dans la plaie qui s'est créée. Mais, finalement, je le dis aussi: si, dans cette salle, il y avait une majorité qui serait dessinée pour une autre loi, le Gouvernement accepterait ce choix démocratique fait par le Grand Conseil. Mais peut-être était-il aussi visionnaire dans cette approche, comme dans d'autres approches comme, par exemple, concernant les résidences secondaires que, là, une législation ne se prêtait pas pour atteindre quand même nos objectifs.

Je ne crois pas qu'il y ait eu d'autres questions spécifiques, mais ce que je veux dire aussi au député Jean-Luc Addor: le système est tellement libéral que ce sont les communes elles-mêmes qui décident si elles veulent donner des compétences aux agglos. Alors, même déjà aujourd'hui sur la base de la législation de la collaboration intercommunale, si deux ou trois communes, ensemble, dans leur approche très libre de choisir, de donner des compétences à une autre instance, elles peuvent le faire.

Dans ce sens, je ne veux pas prolonger mon discours, mais je remercie les groupes qui veulent entrer en matière parce qu'il y en a peut-être..., cette disposition qui était justement celle qui était avancée, qui faisait sens pour garder cette loi. Et puis, il y avait la question de dire: finalement, il faudrait quand même avoir une coordination entre les régions socio-économiques et les projets d'agglos parce que ces projets d'agglos se développent quand même à l'intérieur d'une région socio-économique. Et puis le reste, ce sont aussi des rappels qui ont été faits au niveau de la répétition, ce qui fait la base d'un programme d'agglomération et les nécessités pour obtenir aussi les moyens de Berne pour que ces projets d'agglos soient réalisés, et là les critères minimaux ont été fixés par la législation fédérale et puis, nous, nous les avons juste repris.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat. Je passe la parole à la députée Margrit Picon-Furrer. M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

J'aimerais, suite aux déclarations de la présidente de la commission et aux déclarations du conseiller d'Etat, apporter une modification matérielle.

Puisque l'on parle de plus en plus d'une coquille vide et puisque l'article 19 alinéa 2 n'est pas soutenu par notre groupe, nous allons voter pour une non-entrée en matière. On change notre position à ce stade.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Aussi pour une petite correction matérielle.

Vu le débat de ce matin et vu le peu de contenu des différents intervenants, également nous refusons l'entrée en matière.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à la présidente de la commission.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la deuxième commission parlementaire:

Permettez-moi d'exprimer un certain étonnement par rapport à la position des deux groupes qui viennent de s'exprimer, qui tout au long des débats, déjà en première lecture, insistaient sur leur position voulant absolument une loi-cadre et pas du tout une loi incitative.

La commission a travaillé suite aux termes présentés en première lecture.

Maintenant, c'est au Parlement d'assumer ses choix. Si, après avoir demandé une loi sur les agglomérations, il ne veut plus de cette loi, eh bien!, la présidente de la commission acceptera cette décision, en étant quand même étonnée que, tout au long des travaux de la commission, aucun commissaire n'ait exprimé cette volonté.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

Je n'ai plus de demande de parole.

Nous allons donc procéder au vote.

Résultat du vote: 62 oui, 62 non et une abstention.

Le président:

En votant non, je mets ainsi un terme à des années de discussions dans ce Parlement sur le sujet de la loi sur les agglomérations, après de nombreux débats sur la motion à l'époque, de nombreux débats en première lecture et les débats de ce matin.

Le canton du Valais et ses agglomérations continueront d'aller de l'avant. Les projets d'agglomérations continueront, mais sans base légale, tel que cela a été dit ce matin.

L'entrée en matière est ainsi refusée, avec la voix prépondérante du président du Grand Conseil, par 63 voix contre 62 et une abstention.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Entrée en matière

11. DECRET

concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (première lecture)

Eintretensdebatte

DEKRET

betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie

(erste Lesung)

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance du projet de décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie.

Il y est favorable.

Nous sommes, en effet, d'avis que cette mesure, précise, ciblée et limitée dans le temps, est adaptée à la situation et devrait permettre à ces deux secteurs importants de notre économie touristique que sont les remontées mécaniques et l'hôtellerie de bénéficier d'un ballon d'oxygène bienvenu en 2012 et éventuellement dans les deux années qui suivent.

Le groupe DC du Bas partage, par ailleurs, le souci de la commission de l'économie et de l'énergie, et insiste pour que le service compétent examine, d'une manière particulièrement attentive, la santé financière des entreprises qui feront la demande de ce report d'amortissement.

Il est, en effet, hors de question, pour nous, que ce décret permette à des entreprises en grandes difficultés financières de survivre artificiellement une année ou deux de plus.

Nous nous plaisons ainsi à saluer une mesure dont l'intérêt réside justement dans le fait qu'elle ne devrait rien coûter à la caisse de l'Etat et donc aux contribuables de ce canton.

Il est donc primordial que les entreprises bénéficiaires démontrent leur capacité à pouvoir rembourser intégralement le solde de leurs prêts LIM ou NPR.

Fort de cette analyse, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Die Euro-Krise hält den Tourismus weiter im Würgegriff und die Luft wird langsam dünn im Tourismushimmel. Der Tourismus weist markante Einbussen auf. Die Übernachtungszahlen sind weiterhin rückläufig. Die Märkte in Europa, allen voran Deutschland und Grossbritannien, sind am meisten betroffen. Der Tourismus leidet doppelt unter dem harten Franken. Einerseits kommen weniger ausländische Kunden, andererseits buchen die Schweizer Kunden vermehrt im günstigen Ausland. Die nordafrikanischen

Destinationen erholen sich langsam vom «Arabischen Frühling 2011» und werden somit wieder attraktiver für den europäischen Gast.

Nach dem Abstimmungsresultat vom vergangenen Wochenende wird sich für den Tourismus und das Gewerbe weiterhin ein Negativtrend abzeichnen.

Die Wirtschaftsinstitute sowie das SECO rechen für 2012 nach wie vor mit einer schwierigen Lage für die Hotellerie und somit auch für sämtliche tourismusabhängige Betriebe wie Bergbahnen, Gewerbe und Detailhandel. Im Wallis macht sich zudem – unter anderem auch wegen veralteten Strukturen und schwachen Erträgen – ein Investitionsrückgang in der Hotellerie und bei den Bergbahnen bemerkbar. Die Prognosen für 2013 deuten eher auf eine leichte Erholung, sind jedoch mit Vorsicht zu geniessen.

Die in diesem Dekret vorgesehne Sistierung der Amortisation ist für ein Jahr vorgesehen mit der Möglichkeit, sie um ein weiteres Jahr zu verlängern. Die CSPO ist der Meinung, dass diese Zeitspanne von maximal zwei Jahren zu kurz ist. Die Bergbahnen und die Hotellerie können sich kaum innert zwei Jahren erholen. Für manche Betriebe würde sich der Liquiditätsengpass nur um ein oder zwei Jahre verschieben, ohne sich wirklich von der Krise erholen zu können. Die Sistierung sollte deshalb auf fünf Jahre vorgesehen werden oder zumindest verlängert werden. Weiter muss nach Lösungen für die nach altem Rech gewährten Darlehen gesucht werden.

Die CSPO hat dementsprechend Abänderungsanträge eingebracht.

Die CSPO hat sich in der Vergangenheit immer stark für den Tourismus eingesetzt. Zuletzt im vergangenen Dezember mit einer dringlichen Interpellation in Sachen Rettungsschirm für den Tourismus und deshalb ist die CSPO sicher für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

La situation chaotique des finances du monde, engendrée par la dégringolade de l'immobilier américain et la faillite de Lehmann Brothers en 2008, suivie par un endettement inconsidéré de la plupart des Etats occidentaux en 2009, amplifiée par la nécessité de sauver le système bancaire mondial en 2011 et, par cascade, les pays les plus faibles tels que la Grèce et le Portugal, a redonné à notre monnaie nationale ses couleurs d'antan et son statut de monnaie refuge comme le sont également le yen japonais et l'or.

La stabilité de notre pays, l'esprit innovant de nos industriels et le sérieux de nos travailleurs n'ont fait qu'amplifier le sentiment qu'ont, à juste titre, nos voisins d'une nation sûre et prospère.

Si l'on peut se féliciter de cette situation, ce succès a, toutefois, son revers: la prise de valeur de notre monnaie nationale, le franc suisse.

La BNS a pris et continue de prendre des mesures afin d'affaiblir notre monnaie. L'arrimage du franc suisse à un minimum de 1 fr. 20 pour un euro est bénéfique et semble résister pour l'instant. Toutefois, cette mesure est encore insuffisante pour garantir le maintien du niveau touristique dans notre canton.

Les dernières statistiques des nuitées hôtelières de Valais Tourisme laissent entrevoir une aggravation de la situation avec respectivement une baisse de 6,35% en novembre et 5,05% en décembre 2011 et -7,50% en janvier de cette année par rapport aux mêmes périodes de l'année dernière. Ainsi, la baisse de la saison en cours est de 6,47% pour l'hôtellerie, cela malgré l'enneigement exceptionnel de cet hiver.

L'impact de l'euro faible et de la crise européenne est démontré par une importante baisse de fréquentation de nos principaux clients. L'hiver 2010/2011 a vu une diminution de quelque 8% des Allemands et des Français et de quelque 20% des Belges, des Néerlandais et des Italiens. Et c'est encore pire cet hiver.

Comble de malchance, ce week-end, les «rats des villes et des plaines» ont mangé une bonne portion des réserves de nourriture de «ceux des montagnes». Il faudra se serrer la ceinture...

Aussi le groupe DC du Centre soutient-il la démarche du groupe DC du Haut afin de permettre la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie.

Il constate que cette mesure n'entraîne pas de perte pour l'Etat, tout au plus un manque de liquidités à court terme, en fonction des demandes de report d'amortissement dont le maximum peut s'élever à 7,2 millions. Il précise que l'on parle bien d'un report, ce qui signifie que le montant de l'année ou des deux années épargné sera reporté sur les années restantes, augmentant d'autant les amortissements de ces années subséquentes et les liquidités de l'Etat dans le futur.

Le groupe DC du Centre appuie également les amendements de la commission concernant la fixation d'un délai au 30 septembre 2012 pour le dépôt d'une demande fondée et étoffée, respectivement le délai au 30 septembre 2013 pour les bénéficiaires de la démarche qui devraient prolonger d'une année encore la suspension.

Il propose en sus l'amendement suivant:

Article 2 alinéa 1

«Les amortissements de prêts sans intérêts LIM et NPR des sociétés de remontées mécaniques touristiques et de l'hôtellerie peuvent être suspendus totalement ou partiellement par le département compétent.»

Donc, ajout de «totalement ou partiellement», ce qui devrait offrir plus de souplesse à ceux qui sont dans une situation intermédiaire de pouvoir rembourser une partie de la dette mais qui n'arrivent pas à régler la totalité de l'annuité.

Il questionne également la commission sur l'article 2 alinéa 3 concernant les adjectifs utilisés accompagnant la durée d'un an, à savoir «initiale» et/ou «maximale» et demande que la commission précise sa détermination.

Enfin, nous attirons particulièrement l'attention des bénéficiaires qu'il leur est impératif de faire une demande initiale en 2012 afin de pouvoir prétendre à une prolongation d'une nouvelle année en 2013.

Le groupe DC du Centre félicite ses amis du Haut pour leur initiative ainsi que le département pour la rapidité de réaction et de présentation du présent décret au profit d'un des principaux secteurs économiques de notre canton.

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière et demande à la commission d'analyser avec bienveillance son amendement. Il pense également que ce décret pourrait être accepté en une seule lecture ce jeudi 15 mars 2012.

Merci de votre attention.

M. le député Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je crois que nous sommes tous convaincus de la nécessité de soutenir l'hôtellerie et les remontées mécaniques dans ces temps difficiles, notamment dus à la cherté du franc.

Ces secteurs ont besoin de liquidités, ont besoin d'une bouffée d'oxygène, et la possibilité de suspendre les amortissements sur les prêts sans intérêts pourrait générer quelque 7,2 millions de moyens supplémentaires, sans toutefois mettre en péril les finances du canton.

Nous avons, néanmoins, deux préoccupations, dont l'une fait l'objet d'un amendement.

La première préoccupation concerne le contrat type des remontées mécaniques, qui recommande chaque année les conditions minimales après une brève rencontre entre, d'une part, les syndicats et, d'autre part, le Service de la protection des travailleurs. Nous

aimerions aller plus loin dans ce domaine et pouvoir mettre en place une convention collective de travail pour mieux soutenir les travailleurs de la branche, pour éviter le dumping salarial, pour harmoniser les pratiques et surtout pour éviter la concurrence déloyale. On le sait, la force de notre économie repose essentiellement sur le partenariat social, sur un partenariat social fort et dynamique. Et grâce à ces négociations annuelles, on peut véritablement atteindre les objectifs utiles et intéressants pour la population en général.

L'amendement que nous proposons:

Le versement de dividendes nous pose problème. En effet, le groupe ADG propose de ne pas suspendre l'amortissement aux sociétés qui versent des dividendes mais de cibler et d'aider celles qui ont réellement besoin.

Nous espérons que ces propositions pourront être prises en considération.

Nous vous remercions de votre attention.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Exportindustrie und damit auch der Tourismus haben aufgrund der schlechten Weltwirtschaftslage und der massiven Aufwertung des Schweizer Frankens gegenüber Euro und Dollar mit wirtschaftlichen Schwierigkeiten zu kämpfen.

Ziel des vorliegenden Dekrets ist es, den Unternehmen, die sich in einem zeitlich begrenzten finanziellen Engpass befinden, die Amortisation der zinslosen IH- und NRP-Darlehen zu sistieren.

Es handelt sich dabei um eine kurzfristige Massnahme, um dem Liquiditätsproblem direkt entgegenzuwirken, das gewisse Unternehmen in der Tourismusbranche aufgrund der Eurokrise trifft.

Dies ist umso wichtiger, da ja die eidgenössischen Räte unter anderem Vorstösse der SVP-Fraktion für eine zeitlich befristete Mehrwertsteuerbefreiung für Hotellerie und Gastronomie leider abgelehnt haben.

Im vorliegenden Dekret ist vorgesehen, dass bei einer allfälligen Sistierung der Amortisation der IH- und NRP-Darlehen die Laufzeit der Darlehen unverändert bleibt. Unsere Fraktion wird hier einen Abänderungsantrag hinterlegen, gemäss welchem bei einer Sistierung der Amortisation die Laufzeit der Darlehen entsprechend verlängert wird. Denn wenn die Laufzeit unverändert bleibt, steigen die Annuitäten in den Folgejahren. Ohne Laufzeitverlängerung kann nämlich den Liquiditätsproblemen gewisser Unternehmen wohl kaum entgegengewirkt werden.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten. Ich danke Ihnen.

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

Un plâtre sur une jambe de bois, voilà à quoi nous fait penser ce décret.

Le groupe PLR regrette fortement le manque de vision globale du chef du département sur l'avenir touristique du Valais. Nous attendons toujours un projet concret, rassembleur et durable permettant un tourisme performant en Valais.

Avec une situation conjoncturelle mondiale critique et un franc fort persistant, l'économie touristique valaisanne est sous pression. Déjà en retard au niveau des infrastructures touristiques, le Valais ne se bat pas avec les mêmes armes que ses concurrents autrichiens et français. De plus, ce secteur ne peut pas déplacer sa production à l'étranger pour bénéficier du franc fort. Il est, dès lors, urgent d'agir concrètement en faveur du tourisme valaisan.

Les sociétés de remontées mécaniques sont bel et bien des sociétés privées mais, dans la majorité des cas, les communes participent également directement à l'actionnariat.

L'intérêt public de ces entreprises est manifeste. En cas de faillite, le coût d'un démantèlement des infrastructures est à la charge des collectivités et donc du contribuable. Le maintien de la vie et de l'économie dans nos vallées latérales est intimement lié à la pratique du ski. Le tourisme hivernal, dont les remontées mécaniques sont la véritable colonne vertébrale, permet le maintien d'entreprises tout au long de l'année. L'épicerie, le salon de coiffure ou encore le restaurant peuvent offrir un vrai service aux locaux grâce aux chiffres d'affaires générés en hiver. Une entreprise de remontées mécaniques qui s'arrête, c'est toute une vallée qui meurt.

L'hôtellerie est la réponse la plus adaptée à la problématique des lits froids. Le coup de massue des votations fédérales de ce week-end met une pression supplémentaire sur l'accueil de nos hôtes dans nos stations. L'alternative la plus crédible pour un développement durable de notre tourisme passe par le maintien et le soutien à l'hôtellerie.

En ce qui concerne le projet de décret sur la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie, le groupe PLR salue ce soutien direct à l'économie valaisanne, d'autant plus que ce soutien à l'économie n'aura pratiquement pas d'impact financier pour le canton du Valais mais énormément d'impact pour les liquidités des sociétés.

En revanche, le groupe PLR déplore le manque de transparence dans ce dossier. En effet, les critères précis pour l'octroi de la suspension des amortissements demeurent, encore à ce jour, flous. Le critère de la viabilité de la société est plus qu'incertain. Qui peut garantir la viabilité d'une société à long terme? En tout cas pas moi.

La crise est amenée à durer et l'économie touristique valaisanne se dirige vers une longue période d'incertitude. Les deux prochaines années de moratoire ne suffiront pas aux sociétés de remontées mécaniques pour atteindre des restructurations en profondeur, notamment par les projets de fusion. De plus, le report de l'amortissement de deux années sur le reste de la période prévue initialement pour l'amortissement reportera le problème des liquidités sur les prochaines années. Cette problématique sera même amplifiée.

Dès lors, le groupe PLR proposera un amendement. Celui-ci vise à rallonger la durée d'amortissement d'autant que celle du moratoire afin de maintenir un amortissement constant et supportable pour le futur de nos stations.

Le secteur touristique valaisan a besoin de nouvelles structures et infrastructures. Le retard se creuse jour après jour, mois après mois, année après année, avec nos concurrents autrichiens, français, américains et maintenant russes.

Les votations de ce week-end obligent le tourisme valaisan à se restructurer.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Der CVPO-Fraktion ist erfreut über die schnelle Umsetzung unsere Motion vom September 2011. Oftmals wird dem Parlament und den Politikern vorgeworfen, nicht schnell und entschlossen genug gegen die aktuelle Tourismuskrise sowie die Auswirkungen des harten Frankens zu reagieren.

Wenigstens in diesem Punkt ist es nun möglich, schnell zu handeln.

Auch der CVPO ist bewusst, dass das vorliegende Dekret nur punktuell und zeitlich begrenzt den Hoteliers und den Bergbahnen gegen die Auswirkungen der ausgeprägten Frankenstärke helfen wird. Aber das Dekret gibt jenen Betrieben, welche momentan in Liquiditätsengpässen sind (und das sind einige im Kanton Wallis), die Möglichkeit, sich für kurze Zeit dringend benötigte Liquidität zu verschaffen. Es ist eine kurze Verschnaufpause im Kampf gegen die Frankenstärke.

Es ist aber selbstverständlich so, Herr Mottet, dass diese zwei Branchen ohne weitergehende, fundamentale Massnahmen schon in nächster Zukunft in noch grössere Schwierigkeiten geraten werden. Die CVPO ist daher nicht für Pflästerlipolitik, aber das

vorliegende Dekret ist eine realistische und schnelle Vorlage, welche rechtlich durchführbar ist und finanziell für den Kanton verkraftbar ist.

Vielerorts hört man gut gemeinte Ratschläge für weitergehende Massnahmen – auch hier im Saal. Nur fehlen entsprechende Alternativen und entsprechende konkrete Vorschläge zur Hilfe für unseren Tourismus.

Was wir sehr viel hören, ist Kritik gegenüber Tourismus und Bergbahnen. Was wir nicht sehen, sind konkrete Alternativen und konkrete Vorschläge, wie man unserem wichtigsten Wirtschaftszweig unter die Arme greifen will. Das vorliegende Dekret ist eine der wenigen Möglichkeiten im Kanton Wallis, schnell und gezielt diesen zwei Branchen unter die Arme zu greifen. Ich stelle mit Genugtuung fest, dass einzelne Fraktionen noch weiter gehen wollen. Wir werden diese Abänderungsanträge selbstverständlich prüfen.

Dabei soll es aber nicht bleiben, meine Damen und Herren. Die CVPO ist für eine fundamentale Neustrukturierung des Tourismus im Kanton Wallis. Wir fordern daher sofort eine zukunftsgerichtete Konzeption im Bereich der Bergbahnen. Das Parlament hat am Donnerstag und am Freitag noch in dieser Woche die Möglichkeit darüber zu entscheiden, ob man neben kurzfristigen Massnahmen auch gezielte Strukturreformen im Tourismusbereich im Kanton Wallis auf die Wege bringen will. Ich hoffe auf Unterstützung der entsprechenden Motionen der CVPO.

Trauern wir nicht dem vergangenen Wochenende nach, sondern machen wir unsere Hausaufgaben – und zwar gründlich und schnell – und dazu gehört eben auch die Hilfe für Hoteliers und Bergbahnen.

Ich danke für Ihr Eintreten.

M. le député Charles Clerc, UDC:

La situation économique mondiale et la forte appréciation du franc face à l'euro, au dollar ou à la livre ont mis à mal notre économie durant l'année écoulée.

Lorsque l'on parle du franc fort, on pense, en premier lieu, à l'industrie tournée vers l'exportation et, dans nos régions plus particulièrement, à l'industrie du tourisme.

Ce décret donnera un ballon d'oxygène à certaines entreprises de l'hôtellerie et des remontées mécaniques face à une situation bien particulière. Cette mesure – et ici le message doit être clair et bien compris des bénéficiaires – ne doit clairement pas être destinée à améliorer durablement l'infrastructure ou à porter secours à des sociétés structurellement en difficulté, mais uniquement leur permettre de reprendre leur souffle.

Le groupe UDC entre en matière sur ce projet.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des groupes.

Je passe aux interventions à titre individuel.

M. le député Jean-François Copt, PLR:

J'interviens ici, comme l'a dit le président, à titre personnel en tant que président, pendant près de 20 ans, d'une toute petite société de remontées mécaniques, Télé La Fouly.

C'est pour cette raison que je m'exprimerai prioritairement sur ce domaine.

Si je peux souscrire en grande partie à tout ce qui a été dit lors de cette entrée en matière, je n'en reste pas moins déçu par ce décret concernant notamment les remontées mécaniques. En effet, celles-ci constituent, à n'en pas douter, la colonne vertébrale indispensable à notre économie touristique.

Pour votre information, durant ces dix dernières années, les remontées mécaniques valaisannes ont réalisé un chiffre d'affaires moyen de plus de 300 millions et ont investi près de 70 millions par année. Cela pour vous montrer à quel point elles sont dynamiques.

Pourtant, 40% de ces sociétés réalisent moins d'un million de chiffre d'affaires annuel; c'est dire si leur marge d'autofinancement doit être maigrelette. Pourtant, vous en conviendrez avec moi, elles sont vitales pour la survie de l'économie de nos régions périphériques que constituent nos vallées latérales.

J'avais déjà eu l'occasion de le dire dans ce Parlement, sans grand écho il est vrai, qu'elles devraient être considérées comme des entreprises de transports publics, voire semipublics (exemple: Vercorin ou toutes ces sociétés dont les communes sont actionnaires à raison de 20 à 40%, voire plus). Dois-je vous rappeler ici que les sociétés reconnues de transports publics bénéficient d'une couverture de déficits par les collectivités.

Pour en revenir à ce décret, je partage l'analyse émise dans le NF de la semaine dernière par notre collègue députée, présidente d'une commune avec remontées mécaniques et présidente de la Fédération des communes valaisannes, la députée Marianne Maret. Elle saluait la mise en place du soutien par ce décret mais regrettait une prise de conscience tardive de la situation qui ne fait que repousser la problématique d'un, voire deux ans.

Pour y remédier en partie, je soutiendrai bien évidemment l'amendement déposé par notre groupe qui demande le rallongement de la durée d'amortissements plutôt que la répartition de ceux-ci sur la durée restante du prêt.

Mais, dans l'immédiat, Messieurs les conseillers d'Etat, Chères et Chers collègues députés, il est arrivé, pour ne pas dire dépassé, le temps d'agir et non plus de réagir, et cela encore bien davantage depuis la votation de dimanche.

Pour cela, je demande au Conseil d'Etat et au Parlement d'envisager fermement la possibilité, au terme de ce décret, de la prise en charge par le canton de tout ou partie des amortissements suspendus.

Des communes se substituent déjà aux sociétés de remontées mécaniques pour rembourser les annuités d'amortissements au canton et à la Confédération. Dès lors, il n'y aurait pas d'hérésie à l'envisager, d'autant plus que, dans ce domaine, nous pouvons heureusement agir sans avoir l'aval des citoyens confédérés.

Dans cette optique, malheureusement, les démarches entreprises depuis une semaine par notre groupe, soit auprès du département de M. Cina, soit même à Berne auprès du département de M. Schneider-Ammann, ne nous ont pas permis de débusquer le moindre argent dans les fonds de tiroirs de ces instances.

Nous reviendrons donc, dans le cadre du prochain budget, avec un amendement argumenté, à moins que d'ici là le canton ait montré son envie et surtout sa volonté de trouver une solution pour valoriser à long terme cette frange de notre économie.

Pour terminer et dans le même ordre d'idées, personnellement, j'apporterai mon soutien à la motion 4.158 du groupe CVPO par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy, qu'ils développeront jeudi matin. Celle-ci demande de créer une base législative autonome pour l'aide aux remontées mécaniques, permettant de les soutenir financièrement de manière rapide, non bureaucratique et efficace.

Cela ne nous permettrait pas de rattraper mais tout simplement d'arrêter de prendre du retard sur nos voisins concurrents autrichiens, italiens et français. C'est le moins que l'on puisse entreprendre pour valoriser notre tourisme et notre économie.

Je vous demande ardemment d'en faire autant.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Fakt ist, wir haben diese Frankenstärke gegenüber dem Dollar und dem Euro und das zwingt uns, Massnahmen zu treffen. Betroffen sind nicht nur die Exportindustrie sondern eben auch der Tourismus. Diesbezüglich wurde dieses Dekret auf die Beine gestellt das eigentlich kurzfristige Lösungen bringen sollte. Das heisst, das betrifft die Bergbahnen und die Hotellerie auf ein Jahr bzw. auf eine Verlängerung von zwei Jahren. Dies vielleicht um die Frage zu klären von Herrn Grossrat (Suppl.) Gilles Martin, das erstmalige, was das bedeutet. Also es ist ganz klar, dass die Meinung die ist, dass diese Unternehmungen, die eine Eingabe machen, und nur diese profitieren können von einer Verlängerung. Und zwar von einem Jahr, im Gesamten auf zwei Jahre.

Das ganze unterliegt dem Gesetz der Regionalpolitik und dem Reglement über die Investitionshilfe von Infrastrukturvorhaben und Finanzhilfen zur Industrie- und Gewerbeförderung. Dort sind wir halt gebunden was diese Gesetze oder dieses Reglement angelangt. Letztendlich sind die Abänderungsanträge sicher in der richtigen Richtung. Es geht hier um eine Regelung der Annuitäten auf die Folgejahre die wir besprechen müssen. Dies dann morgen im Anschluss an die Session, im 2. Stock. Also ich bitte die Kommissionsmitglieder, sich dies bereits vorzumerken.

Was sicher auch Herr Grossrat Beat Rieder sagt, es braucht fundamentale Massnahmen. Dieses ist nur eine kleine, schnelle Massnahme, eine kurzfristige Massnahme und das Ganze muss sicher ganzheitlich angedacht werden. Hierzu vielleicht nur als Vorbemerkung, es wird eine Strategie über die Bergbahnen und auch über die Erhöhung der Qualität von Skigebieten auf Mitte Jahr erwartet. Dazu werden wir sicher noch mehrere Informationen von Seiten des Staatsrates bekommen.

Ich danke grundsätzlich, dass alle für Eintreten sind und auch die Wichtigkeit des Geschäfts sehen und ich hoffe, dass wir morgen schlaue Lösungen finden was diese Annuitätenregelung betrifft.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

De temps en temps, on a le privilège de passer des moments magiques dans cette salle. Aujourd'hui, c'en est un.

J'ai dû entendre que l'on reproche au chef du département concerné de ne pas avoir des visions sur le tourisme, à quelqu'un qui, depuis son arrivée au Gouvernement, chaque jour, a réfléchi pour améliorer la situation économique d'une branche importante pour ce canton.

Et ce que je déplore, c'est que certains dans cette salle n'ont pas compris cette mesure. Cette mesure est une mesure ciblée, transitoire, due au franc fort. Ce n'est pas une mesure qui veut assainir la branche, ce n'est pas possible, ce n'est pas cela. Celui qui lit le message a la capacité de remarquer ce que c'est comme mesures qui sont proposées et il comprend que c'est une mesure pour une situation difficile, pour une situation qui est vraiment lourde à supporter par une branche qui est importante pour le canton.

Je peux vous dire que, souvent, je rencontre beaucoup, beaucoup de «professeurs» dans le domaine du tourisme. Chacun a des solutions, chacun me parle d'une vision, chacun me dit: mais Cina, tu dois améliorer, avec le Gouvernement, les conditions cadres. Et quand je leur dis: regardez-moi dans les yeux, qu'est-ce que vous voulez? Vous voulez de l'argent. Vous voulez de l'argent mais, l'argent, ce n'est pas toujours la solution. Si la députée Marianne Maret – je crois qu'elle est dans la salle – dit que le soutien arrive tard, moi, je peux répliquer: mais pourquoi les remontées mécaniques aux Portes du Soleil du côté valaisan n'ont pas encore fusionné? Qu'est-ce que vous avez attendu pour fusionner, pour augmenter le professionnalisme, pour augmenter l'économie d'échelle? Pourquoi n'avez-

vous pas fait ce travail? Ce ne sont pas seulement le conseiller d'Etat et le Gouvernement qui vont s'occuper..., ne riez pas là l'équipe parce que j'en ai aussi une pour vous! Alors, Messieurs les radicaux-libéraux, vous êtes d'accord avec moi, le soutien financier de l'Etat, à qui doit-on le donner? On doit le donner à celui qui a la compétence d'être compétitif et à celui qui a la volonté d'être compétitif. Et je ne sais pas si la société dans laquelle vous avez des fonctions dirigeantes, dans quelle catégorie se trouve cette société. Alors, on va bien réfléchir parce que, à un certain moment, avec l'argent public, on n'a pas le droit de garder des structures qui n'ont plus la force d'être compétitives et la volonté d'être compétitives parce que cela, c'est jeter l'argent par fenêtre. Et ce n'est pas notre rôle parce que tout citoyen dans ce canton a le droit de savoir que les moyens publics sont bien investis. Et ce n'est pas pour garder en vie des structures qui, de toute façon, sur la durée, n'ont pas de chance. Parce que – et ici vous (groupe libéral-radical) devez aussi me donner raison – à un certain moment, avec de l'argent public, vous ne pouvez pas aller contre des règles du marché. En effet, vous ne pouvez pas pendant 20 ans pomper du fric dans des structures qui, justement, n'ont plus la capacité d'être compétitives et plus la volonté d'être compétitives.

Alors, dans ce sens, je vous ai donné une petite réflexion.

Ce qui est vrai, c'est que l'on doit se préoccuper de soutenir, à l'avenir, ceux qui tirent vers le haut, mais pas ceux qui tirent vers le bas.

C'est cela la vision, c'est cela la philosophie. Mais pour cela, on aura certainement aussi besoin d'investir des moyens pour que le tourisme valaisan reste compétitif sur la durée.

Et je crois que, là, il y a beaucoup de choses à faire. Il y a à réfléchir sur des liaisons des domaines skiables. Il y a des réflexions à faire dans les fusions des remontées mécaniques. Il y a des réflexions à faire dans la modernisation. Ce n'est pas seulement quand on dit de changer les conditions cadres et puis toujours avoir en tête qu'il faut mettre plus de moyens dans ces structures. Ce n'est pas la clé pour la réussite dans la durée.

Voilà, je ne vais pas entrer dans toutes ces autres réflexions. On me rappelle toujours de garder mon calme. J'espère avoir gardé mon calme et trouvé les bons mots pour rétablir quelques vérités dans cette salle.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je redonne la parole au député (suppl.) Xavier Mottet.

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

Je me permets de répondre puisque c'est une attaque directement dirigée et personnelle à ce sujet, qui n'a rien à voir dans ce conseil.

Ce que j'aimerais répéter, c'est que la société dont je m'occupe n'a pas attendu l'Etat pour se sauver. Il y a des millions d'augmentation de capital qui a été effectuée grâce à une volonté populaire.

Et, à ce jour, oui, on attend sur l'Etat parce que certains services traînent pour des décisions concernant nos projets.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

On peut continuer à jouer au ping-pong...

Moi, de toute façon, je n'attaque jamais quelqu'un..., je fais des réflexions et puis chacun, après, peut tirer les conclusions de mes réflexions.

Mais, dans ce sens, je prends note que vous attendez toutefois encore de l'argent et que vous devez de toute façon prendre des mesures pour assainir votre entreprise.

Le président:

p.

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi terminé ce débat d'entrée en matière;

entrée en matière qui n'est pas combattue.

Nous nous retrouverons donc pour la lecture et la suite du traitement de ce décret. (Suite et fin de l'examen en première lecture, séance du jeudi matin 15 mars 2012

Nous arrivons ainsi au terme de notre matinée.

Je vous remercie pour la tenue des débats, vous souhaite de bonnes séances de groupe et vous donne rendez-vous ici même demain matin.

La séance est levée à 12 h 40.

Séance du mercredi 14 mars 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Ouverture de la séance prévue à 9 heures.

Le président:

En raison de circonstances non liées à l'accident de Sierre – sur lequel, nous reviendrons – je retarde le début de la session à 9 h 30.

J'espère que d'ici là tous nos collègues du Bas-Valais pourront nous rejoindre et nous pourrons ainsi commencer notre séance avec le Parlement au complet.

Merci de votre compréhension et à tout à l'heure.

(...)

Ouverture de la séance: 9 h. 35

Ordre du jour:

Election d'un procureur à l'Office central du ministère public
 Wahl eines Staatsanwalts beim Zentralen Amt der Staatsanwaltschaft

2. Entrée en matière

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (première lecture)

Eintretensdebatte

Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (erste Lesung)

Traitement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

3. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant la détection automatique des bénéficiaires de prestations complémentaires (17.03.2011) (2.156)

Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend automatische Erfassung der Bezüger von Ergänzungsleistungen (17.03.2011) (2.156)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

- Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant la répartition des demandeurs d'asile entre les districts (15.11.2011) (2.190)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Aufteilung der Asylbewerber auf die Bezirke (15.11.2011) (2.190)
- 5. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: limiter la libre circulation des gitans étrangers? (15.11.2011) (2.191) (en collaboration avec le DEET)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Beschränkung der Freizügigkeit für ausländische Zigeuner (15.11.2011) (2.191) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

- Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant le CPP: faut-il plus de policiers? (15.11.2011) (2.192)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend StPO: Braucht es mehr Polizisten (15.11.2011) (2.192)
- 7. Interpellation du groupe PLR, par la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant l'audit des établissements pénitentiaires valaisans (15.11.2011) (2.193)
 - Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Audit über die Walliser Strafanstalten (15.11.2011) (2.193)
- Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine ZUFFEREY MOLINA, concernant bien-être et travail: mission impossible? (15.11.2011) (2.194) (en collaboration avec le DFIS et le DEET) Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, betreffend Wohlbefinden am Arbeitsplatz: ein Ding der Unmöglichkeit? (15.11.2011) (2.194) (in Zusammenarbeit mit dem DFIS und dem DVER)
- Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant des fraudes dans les allocations familiales (15.11.2011) (2.195)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend Betrug bei den Familienzulagen (15.11.2011) (2.195)
- Motion du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant: pour un usage judicieux de nos forces policières (16.11.2011) (2.196)
 Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend: Für einen sinnvollen Einsatz unserer Polizeikräfte (16.11.2011) (2.196)
- Postulat du député (suppl.) Anton LAUBER, CSPO, et cosignataires concernant la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels Inspection des bâtiments (16.11.2011) (2.197)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Anton LAUBER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gesetz zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente Gebäudeinspektionen (16.11.2011) (2.197)
- Motion du député (suppl.) Anton LAUBER, CSPO, et cosignataires concernant la contribution de remplacement pour le service du feu (16.11.2011) (2.198)
 Motion von Grossrat (Suppl.) Anton LAUBER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Feuerwehr Ersatzabgabe (16.11.2011) (2.198)
- 13. Postulat de la députée (suppl.) Anne LUYET, UDC, et cosignataires concernant disparu corps et biens (16.11.2011) (2.199) (en collaboration avec le DFIS et le DEET)
 Postulat von Grossrätin (Suppl.) Anne LUYET, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Kosten für Sucheinsätze (16.11.2011) (2.199) (in Zusammenarbeit mit dem DFIS und dem DVER)
- 14. Interpellation du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant la mise au concours des postes structurels: quelle pratique à la police cantonale? (17.11.2011) (2.200)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend Ausschreibung von Kaderstellen: Wie sieht die Praxis bei der Kantonspolizei aus? (17.11.2011) (2.200)

- 15. Interpellation du groupe PLR, par les députés Eric **DECAILLET** (suppl.), Charles-Albert **GILLIOZ** (suppl.) et Marie-Claude **ECOEUR**, concernant le meurtre de St-Léonard: folie inévitable ou drame annoncé? (17.11.2011) (2.201)
 - Interpellation der PRL-Fraktion, durch die Grossräte Eric **DÉCAILLET** (Suppl.) und Charles-Albert **GILLIOZ** (Suppl.) sowie Grossrätin Marie-Claude **ECOEUR**, betreffend Mord von St-Léonard: Hätte man dieses Drama verhindern können? (17.11.2011) (2.201)
- 16. Motion du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la rémunération des avocats-stagiaires: l'Etat doit être un exemple (18.11.2011) (2.202)
 - Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Entlöhnung der Anwaltspraktikanten: Der Staat muss mit gutem Beispiel vorangehen (18.11.2011) (2.202)
- 17. Interpellation des députées Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le centre de contrôle du trafic poids-lourds de St-Maurice (13.12.2011) (2.203) (en collaboration avec le DTEE)
 Interpellation der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Schwerverkehrskontrollzentrum St-Maurice (13.12.2011) (2.203) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)
- 18. Interpellation du député (suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: VS-fire est-il vraiment efficient? (14.12.2011) (2.204)
 Interpellation von Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Ist VS-fire die richtige

Wahl? (14.12.2011) (2.204)

- Postulat des députés Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les coûts des mutations dans les alarmes SMT (16.12.2011) (2.205) (en collaboration avec le DECS)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Mutationskosten in Sachen SMT-Alarme
- 20. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine ZUFFEREY MOLINA, concernant les critères d'intégration lors des demandes de naturalisations (16.12.2011) (2.206)
 Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, betreffend Integrationskriterien bei Einbürgerungsgesuchen (16.12.2011) (2.206)

(16.12.2011) (2.205) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

- 21. Interpellation des députés Marcel **BAYARD**, PDCC, et Daniel **EMONET**, PDCB, concernant la conciergerie dans les établissements pénitentiaires (16.12.2011) (2.207)
 - Interpellation der Grossräte Marcel **BAYARD**, PDCC, und Daniel **EMONET**, PDCB, betreffend Abwartsarbeiten in den Strafanstalten (16.12.2011) (2.207)
- 22. Interpellation du député (suppl.) Fabien **DERIVAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la sécurité sur et autour des sites industriels dans le Chablais (15.12.2011) (2.208 anc. 5.172)

Interpellation von Grossrat (Suppl.) Fabien **DERIVAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Sicherheit für die Industriestandorte des Chablais und deren Umgebung (15.12.2011) (2.208 ehem. 5.172)

23. Entrée en matière

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund

24. Entrée en matière

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems

Le président:

Hier au soir, notre canton a été le cadre d'un accident de la circulation sans précédent.

Je passe la parole au président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

C'est effectivement un effroyable accident qui est arrivé cette nuit.

Vous avez certainement entendu les premières informations ce matin.

Une conférence de presse a eu lieu aux petites heures (aux environs de 4 h 30-5 h) ce matin.

J'aimerais simplement – je crois que ceci le résume – vous transmettre le message que j'ai apporté à l'ambassadeur de Belgique et au consul qui, bien sûr, se sont déplacés cette nuit et qui étaient présents. Je l'ai fait au nom du Gouvernement et de la population.

«Excellence, c'est avec une profonde tristesse et une grande émotion que nous avons appris la nouvelle du tragique accident de car, survenu cette nuit sur l'autoroute près de Sierre et, malheureusement, du décès de nombreux passagers, essentiellement des enfants, qui faisaient partie d'un groupe et qui regagnaient la Belgique après un séjour de vacances de neige dans les Alpes valaisannes.

Cette tragédie touche l'ensemble de la population valaisanne. En son nom, au nom du Gouvernement, en mon nom personnel, permettez-moi, Excellence, de vous présenter, ainsi qu'aux familles des victimes, nos plus sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.

Il y a également de nombreux voyageurs blessés; ceux-ci ont été rapidement pris en charge par les équipes de secours, dans des conditions extrêmement difficiles, et je tiens ici à leur rendre particulièrement hommage et à les remercier de leur engagement. Les blessés ont été acheminés par ambulance ou hélicoptère vers les centres hospitaliers du canton.

Excellence, en ces heures difficiles, j'aimerais vous assurer de notre total engagement à vos côtés pour leur apporter, en plus de l'indispensable assistance médicale, les éléments de soutien et de réconfort requis dans de telles circonstances, et leur présenter nos souhaits pour un rétablissement prompt et total.»

Voilà le message qui a été transmis, cette nuit, de la part de la population valaisanne aux autorités belges et à toutes les familles touchées par ce tragique événement.

Je crois que c'est quelque chose d'extrêmement rare. Un journaliste me disait: mais que fait un président du Gouvernement quand il y a une telle situation qui se présente? Je lui ai répondu: vous savez, il n'y a pas dans le cahier des charges d'un président du Gouvernement de référence à une telle situation; par contre, ce qu'il y a dans tout être humain, cette sympathie, cette empathie qui est indispensable dans un cas aussi tragique et dans la situation où se trouvent aujourd'hui les familles de ces enfants qui ont été tués. Il y a 22 enfants, âgés de 10 à 12 ans, qui sont morts dans le car et il y a 6 adultes, parmi lesquels les 2 chauffeurs. Les familles les attendaient, ce matin, à l'arrivée du car en Belgique. Elles ont été informées qu'il y avait eu un accident. Maintenant, elles vont devoir venir ici reconnaître éventuellement un défunt ou retrouver un enfant blessé. C'est à ces parents que je pensais ce matin, c'est à eux que j'ai pensé cette nuit.

Je crois que nous devons tous nous associer à ce message et à cette pensée pour ces familles dans la tristesse.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

J'associe bien entendu le Parlement et l'ensemble de la population valaisanne, et assure les familles et les proches des victimes de cet accident de toute notre sympathie.

Je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence.

(...)

Je vous remercie.

Je précise que les circonstances qui m'ont amené ce matin à décaler d'une demiheure l'ouverture de notre session n'ont absolument aucun lien avec l'accident de Sierre.

Avant d'aborder notre ordre du jour, nous allons procéder à une assermentation.

Il s'agit de M. le député (suppl.) Thierry Evéquoz.

M^{me} la deuxième vice-présidente du Grand Conseil va nous lire la formule d'assermentation.

Je vous demande de vous lever.

(...)

(Cf. Article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Monsieur le député (suppl.), je vous souhaite la bienvenue ici au Parlement.

Je vous remercie de vous mettre au service de la communauté valaisanne et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

(Applaudissements)

1. ELECTION d'un procureur à l'Office central du ministère public

WAHL

eines Staatsanwalts beim Zentralen Amt der Staatsanwaltschaft

Commission de justice / Justizkommission Präsident: Philipp Matthias Bregy / Rapporteur: Alain de Preux

Le président:

Je cède la parole au président de la commission de justice.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Nach den tragischen Ereignissen der letzten Nacht fällt es schwer, einfach so zum politischen Alltag über zu gehen.

Doch es bleibt uns keine andere Wahl und so trage ich hier nun das Traktandum 1 der Justizkommission vor.

Die Justizkommission hat sich in dieser Legislatur stets für eine Entpolitisierung der Staatsanwalts- und Richterwahlen ausgesprochen. In standardisierten und objektivierten Verfahren wurden die Kandidatinnen und Kandidaten angehört und die Bewerbungsunterlagen studiert. Immer das Ziel vor Augen, Ihnen, werte Abgeordnete, den bestmöglichen / die bestmögliche Kandidatin zu präsentieren, da Sie ja eben nicht die Möglichkeit haben, diese Leute selber zu sehen.

Trotzdem ist in letzter Zeit die Wahl immer wieder «verpolitisiert» worden.

Für die Justizkommission haben sich daher die Fragen gestellt, ob sich die Justizkommission vielleicht mit der Idee der Entpolitisierung auf dem Holzweg befindet? Ob eine solche überhaupt gewünscht oder bei einer Wahl durch das Parlament überhaupt möglich sei?

Die Antwort der Justizkommission ist klar: Die Entpolitisierung ist der einzige und richtige Weg, um die Qualität der Walliser Justiz zu gewährleisten. Dieser Weg braucht aber (a) Zeit und (b) ist er im Plenum zweifelsfrei nicht so leicht umzusetzen wie in der Kommission.

Aus diesem Grund hat die Justizkommission bei der vorliegenden Wahl die Auswahl weiter objektiviert, indem ein Selektionsblatt kreiert wurde, welches die zwingenden Voraussetzungen wie ein juristisches Studium, die wichtigen wie ein Anwaltspatent oder die berufliche Erfahrung und die interessanten wie Weiterbildungen, Sprachkenntnisse usw. aufgelistet und auch gewichtet hat.

Neben der formellen Voraussetzung des abgeschlossen Rechtsstudiums erachtete die Justizkommission es als unerlässlich, dass Staatsanwälte über ein Anwaltspatent sowie über berufliche Erfahrung in der Strafjustiz verfügen.

Aufgrund dieser Kriterien hat sich die Justizkommission im ersten Wahlgang klar mit 11 zu 2 Stimmen für Frau Karin Graber aus Turtmann entschieden.

Es ist mir nun eine Ehre, Ihnen die 36-jährige Karin Graber kurz vorzustellen.

Karin Graber ist Rechtsanwältin und Notarin und arbeitet zurzeit als Gerichtsschreiberin am Kantonsgericht Wallis, unter anderem als Gerichtsschreiberin in der Strafkammer.

Neben dem Rechtsstudium hat sich Karin Graber auch zur diplomierten Gymnasiallehrerin in den Fächern Wirtschaft und Recht ausbilden lassen und sich in Kriminologie spezialisiert. Während Kriminologie zum Handwerk von Staatsanwälten gehört, sind die Wirtschaftskenntnisse gerade für die Arbeit am Zentralen Amt – wo mehrheitlich Wirtschaftsdelikte untersucht werden – eine spannende Ergänzung.

Aufgrund der Tätigkeit als selbstständige Anwältin, als Schreiberin am Jugendgericht sowie ihrer gegenwärtigen Tätigkeit als Kantonsgerichtsschreiberin in der Straf- und Zivilkammer, verfügt Karin Graber zudem auch über die erforderliche Berufserfahrung.

Den Ausschlag zugunsten von Frau Graber haben im Vergleich zu den anderen Mitbewerbern insbesondere das vorhandene Anwaltspatent, die grössere Berufserfahrung und die Wirtschaftsausbildung als Gymnasiallehrerin gegeben. Das klare Resultat von 11 zu 2 Stimmen unterstreicht, dass die Justizkommission zur Überzeugung gelangt ist, Ihnen mit Karin Graber die beste Kandidatin zu präsentieren.

Ich empfehle Ihnen daher im Namen der Justizkommission **Karin Graber** zur Wahl und danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission de justice.

Je vous informe que M. Miro Barukcic nous a signifié qu'il retirait sa candidature.

Nous sommes donc en présence d'une seule et unique candidature, celle de M^{me} Karin Graber, qui est ainsi élue tacitement.

Je la félicite et la remercie de s'engager ainsi pour les instances de notre canton. *(Applaudissements)*

Entrée en matière

2. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les étrangers (première lecture)

Eintretensdebatte

EINFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (erste Lesung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit Président: Claude-Alain Richard / Rapporteur: Sébastien Roh

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Das Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer macht Sinn. Der vorliegende Gesetzesentwurf ist eine Notwendigkeit.

Obwohl ja der gesamte Bereich der Rechte von Migrantinnen und Migranten vollständig in der Bundesgesetzgebung und den dazugehörigen Verordnungen geregelt ist.

Der Kanton legt in dem vorliegenden Einführungsgesetz nur die Vollzugsbestimmungen fest:

- Wer welche Behörden sind zuständig?
- Was sind ihre Aufgaben?
- Welche Verfahrensregeln werden angewandt?
- Wie sehen die Rekursmöglichkeiten aus?

Und doch bin ich der Meinung ganz so leicht sollten wie es uns nicht machen, wir müssen uns schon einige Gedanken machen. Wir müssen wenn immer möglich Integration nicht nur fördern sondern fordern.

Da ist der Artikel 4, Ziele und Grundsätze, Absatz 2: Die Kommission ist der Meinung, die Ausländer müssen sich mit der Gesellschaft und den Lebensbedingungen in der Schweiz auseinandersetzen und insbesondere eine Landessprache erlernen. Dieser Vorschlag der Kommission macht Sinn und würde so manches «Problem» lösen oder erst gar nicht entstehen lassen.

Die Leute sollen eine unserer vier Landessprachen sprechen und verstehen. Diese Massnahme wird uns alle weiterbringen und die Integration für beide Seiten erheblich fördern.

Denn eines ist sicher, nur wer sich möglichst gut verständigen kann, kann sich fast gut integrieren und – wenn er es wünscht – richtig integrieren.

Das Einführungsgesetz wird nicht in Frage gestellt. Die CVPO unterstützt das mit Eintreten.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a bien sûr, à l'instar de tous les autres objets, traité ce projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers.

Dans son analyse, notre groupe estime que le projet soumis confond dans quelques articles la notion d'intégration des étrangers avec celle de la naturalisation. Il nous paraît inconcevable d'insérer à l'article 4 alinéa 2 l'obligation de se familiariser avec la société, le mode de vie en Suisse et surtout d'apprendre une langue nationale. En effet, la plupart des étrangers travaillant dans notre canton bénéficient d'un permis de courte durée allant de trois mois à une année (des ouvriers agricoles, des bergers d'alpage, du personnel de service et cuisiniers dans la restauration, des professeurs de ski connaissant l'une ou l'autre langue étrangère nécessaire à leur activité et autres personnes travaillant à la saison dans notre canton).

Doit-on inscrire dans cette loi l'obligation aux communes et au canton d'organiser des cours de langue, de civisme et de mode de fonctionnement de notre société pour des travailleurs occasionnels, dont je respecte leur engagement? Qui paiera les professeurs, mettra à disposition les locaux et surtout qui contrôlera l'application de cet article auprès de chaque étranger? Devraient-ils être amendés, expulsés s'ils ne venaient pas aux cours organisés pour eux?

Enfin, tant de questions sans réponse et sans solution, pour lesquelles nous déposons un amendement dans le sens de la suppression de cet alinéa.

Nous proposons également une modification de l'alinéa 2 de l'article 5 fixant le maximum de la subvention cantonale au tiers du coût total, soit par 30% afin de rester dans la ligne RPT II et ne pas commencer à faire des différences ou dérogations.

En dehors de ces amendements, nous entrons bien évidemment en matière.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die Schweizer Bevölkerung und sämtliche Kantone haben das neue Ausländergesetz und das revidierte Asylgesetz an der Volksabstimmung vom September 2006 angenommen.

Damit folgte der Souverän der Wahrung der humanitären Tradition der Schweiz und zur entscheidenden Bekämpfung von Missbräuchen im Ausländer- und Asylbereich.

Das Gesetz über den Aufenthalt und die Niederlassung von Ausländern aus dem Jahr 1931 regelte die Ausländerpolitik nur noch mangelhaft und führte zu hohem bürokratischem Aufwand für Bund und Kanton.

Das neue Gesetz verlangt in Artikel 119 Absatz 3, dass sich die Kantone selber Ausführungsbestimmungen erlassen sollen, dies um die Aufgaben aller Beteiligten klar voneinander abzugrenzen.

Die CSPO ist mit dem vorliegenden Einführungsgesetz grösstenteils einverstanden. Zu bemerken hat sie, dass einzelne Artikel recht hohe Kosten für den Kanton zur Folge haben werden. So zum Beispiel:

- Artikel 8 Recht der Ausländer während eines Zwangsmassnahmenverfahrens
- Artikel 10 Ständige Aus- und Weiterbildung von Personal und Direktion.

Festhalten will sie jedoch, dass im Artikel 4 der Migrant bei den Zielen und Grundsätzen einbezogen wird. Er muss sich mit der Gesellschaft und den Lebensbedingungen der Schweiz auseinandersetzen und entsprechend anpassen.

Die CSPO ist also für Eintreten.

Ich danke.

M^{me} la députée (suppl.) Rita Théoduloz, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec intérêt du projet de loi présenté.

Il relève que, le 1^{er} janvier 2008, est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, laquelle a remplacé la loi sur le séjour et l'établissement ainsi que la loi sur les mesures de contrainte.

Par décret du 7 février 2007, le Grand Conseil a modifié la loi cantonale d'application de la loi sur les mesures de contrainte au vu des nouvelles dispositions en la matière. Etant donné que ledit décret vient à échéance à fin 2012 et que la loi sur les mesures de contrainte sera abrogée, nous devons, à ce jour, légiférer sur une loi d'application de la loi sur les étrangers et ce en conformité avec l'article 124 de ladite loi.

La présente loi d'application a pour but de déterminer les compétences de chacun et de permettre aux autorités cantonales et communales d'appliquer efficacement le droit fédéral. Elle n'engendre aucune modification des compétences attribuées actuellement aux divers organismes. A cet égard, nous relevons qu'une réorganisation de la détention administrative est à l'étude étant donné que le Valais ne dispose pas de structure pour la détention administrative des femmes et que les 18 places du centre LMC à Granges ne semblent pas être suffisantes.

Dès lors, le groupe DC du Centre s'interroge sur l'orientation qui sera donnée à la détention administrative à l'avenir.

Par ailleurs, nous prenons acte que, au vu de la révision actuelle de la loi fédérale sur les étrangers au sujet de l'intégration, la loi d'application cantonale doit également régir cet aspect. Il est relevé que l'intégration est une mission essentielle qui incombe à tous les niveaux: Confédération, canton et communes, et se doit d'être coordonnée au sein des structures ordinaires.

La Confédération fixe les principes de la politique d'intégration et participe au financement des projets. Dans ce contexte, un projet de concept sur l'intégration est en cours et sera présenté ces prochains mois.

Il est ainsi prévu que, dès 2014, le montant de 500'000 francs, actuellement dévolu par la Confédération au canton du Valais, passera à 3 millions pour les étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour durable ou d'établissement et à 1,5 million pour les personnes admises provisoirement et les réfugiés reconnus. Ainsi, le volume financier de la politique d'intégration devrait s'élever, pour le canton du Valais, à environ 4,5 millions, répartis à raison de moitié au canton et moitié aux communes.

Au vu des points présentement rappelés, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière et vous remercie pour votre attention.

Herr Grossrat Bernhard Frabetti, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat den Entwurf zum Einführungsgesetz geprüft und Folgendes festgestellt:

Die Schaffung dieses Einführungsgesetzes ist aufgrund Änderungen beim Bundesgesetz notwendig. Die Kantone sind verpflichtet, die Bestimmungen zum Vollzug des Bundesgesetzes zu erlassen.

Da die Rechte der Migranten im Sinne des Ausländergesetzes ausschliesslich in der Kompetenz des Bundes liegen, hat dieses Parlament keine Möglichkeit in diesem Bereich inhaltliche Bestimmungen zu erlassen.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat die Änderungen der Kommission geprüft und ist damit mehrheitlich einverstanden. In einigen Punkten werden wir jedoch Abänderungsanträge stellen.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Guillaume Vanay, UDC:

Comme il l'avait déjà dit pendant la procédure de consultation, le groupe UDC tient, d'une manière générale, à ce que cette loi n'aille pas au-delà de ce que son titre en dit et que ses dispositions n'aillent pas au-delà de l'application du droit fédéral.

Dans ce sens, puisque l'un des objectifs de la loi fédérale (pour reprendre les termes du rapport) est de mettre plus de poids au volet «intégration», nous proposons de concrétiser cet objectif en demandant aux étrangers de signer une charte d'intégration, signe de leur volonté de s'intégrer, volonté d'ailleurs exigée par l'article 4 alinéa 3 de la loi fédérale.

En outre, en fixant l'objet de la loi fédérale sur les étrangers, le premier article de celle-ci indique simplement qu'il règle l'entrée en Suisse et la sortie de Suisse, le séjour des étrangers et le regroupement familial, et qu'il règle, de plus, l'encouragement de l'intégration des étrangers. Il ne parle à aucun moment de prévention des discriminations. Nous ne voyons donc pas pourquoi la loi d'application devrait prévoir de subventionner (avec quel budget d'ailleurs?) des actions qui, à notre avis, ne se justifient pas. D'ailleurs, de quelles discriminations parle-t-on et où serait la limite, tout cela, il faut le préciser, aux frais des contribuables et alors même qu'il existe déjà un fonds cantonal pour l'intégration et la lutte contre le racisme?

Enfin, dans le chapitre consacré aux mesures de contrainte, nous ne voyons pas pourquoi on veut encore faire des frais pour créer un comité de visiteurs qui surveillerait les lieux de détention pour étrangers mieux que ne le sont les établissements de détention ordinaires, comme si les étrangers détenus en vue de refoulement étaient plus dommages que les détenus ordinaires.

En conclusion, le groupe UDC est évidemment pour une bonne intégration des étrangers. Mais ce que nous voulons, c'est qu'on n'inverse pas les rôles dans le processus d'intégration. Ce que nous disons, c'est que s'il est vrai que l'effort d'intégration doit être réciproque entre Suisses et étrangers, l'effort principal doit venir du migrant qui doit s'adapter aux us et coutumes de notre pays, de notre canton, comme cela se passe dans de nombreux Etats où, par ailleurs, les critères d'intégration sont bien souvent nettement plus drastiques qu'en Suisse.

Le groupe UDC entre donc en matière et déposera trois amendements à ce sujet. Merci pour votre attention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Le 1^{er} janvier 2008, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers est entrée en vigueur suite à son acceptation par le peuple suisse.

Si le droit des étrangers subit fréquemment des mises à jour au gré des mouvements migratoires, cette révision fut particulièrement importante.

Il y a quelques mois, nous avons accepté, au stade du développement, la motion 2.153 déposée par le groupe PLR réclamant l'adoption d'une loi d'application cantonale du droit fédéral des étrangers, à savoir la loi sur les étrangers et la loi sur l'asile.

Avec la loi d'application qui nous est soumise aujourd'hui, le groupe PLR voit une partie de sa demande comblée et s'en réjouit. Il sied de souligner que la présente loi ne concerne pas directement la problématique de l'asile et que celle-ci ne résout pas toutes les questions que nous avons soulevées, notamment celles de la répartition des requérants d'asile dans le canton et de la procédure avec les communes.

Aussi aurons-nous l'occasion de reparler de cette motion dans les mois à venir, et je compte sur la sagesse du Grand Conseil pour poursuivre le travail législatif jusqu'à son terme en réalisant une loi similaire pour l'asile dans un souci de cohérence de collaboration entre autorités.

Revenons à nos moutons..., si je puis me permettre l'usage de cette expression dans le domaine sensible de l'asile.

Le projet qui nous est soumis définit clairement les autorités et la répartition des tâches dans le domaine migratoire, évoque la question de l'intégration des étrangers et aborde le problème douloureux des mesures de contrainte.

Le groupe PLR est satisfait de l'engagement pris par la commission et par le département en faveur de l'intégration. Au niveau fédéral, il convient de souligner que le groupe PLR avait demandé la mise sur pied d'une loi-cadre sur l'intégration par l'intermédiaire d'une motion, brillamment soutenue par Christian Lüscher, et dont le principe a été accepté le 15 décembre dernier.

Le groupe PLR rappelle donc que la présente loi devra peut-être faire l'objet d'adaptations dans un futur plus ou moins proche pour correspondre aux canons fédéraux.

Cela ne nous interdit nullement de prendre les devants en la matière et nous félicitons le département et sa cheffe pour cette anticipation bienvenue.

L'intégration des étrangers constitue un souci majeur du groupe PLR et nous veillerons, à l'avenir, à ce que les moyens soient mis à disposition pour que cet objectif soit atteint dans les meilleures conditions possibles. Il doit être souligné, au passage, que l'intégration est de prime abord le fait du migrant et que l'Etat ne doit intervenir que pour soutenir une volonté marquée de participer pleinement à la vie sociale suisse et valaisanne.

Dans le détail, le groupe PLR est satisfait de constater que la non-adhésion du Valais au concordat concernant la détention en cas de mesures de contrainte s'avère juste, le canton de Neuchâtel étant vraisemblablement sur le point de nous suivre.

Venons-en aux quelques modifications que nous proposons à la loi.

Le groupe PLR se demande, tout d'abord, si l'article 10 a bien sa place dans la loi. Nous invitons la commission de deuxième lecture à étudier l'éventualité de biffer cet article. En effet, la législation cantonale sur le personnel de l'Etat est déjà passablement exhaustive et il ne nous semble pas opportun de répéter dans une loi spéciale ce que la loi générale régit correctement, toujours par souci de cohérence. Si l'article devait être maintenu, le groupe PLR s'annoncerait sceptique quant à l'utilisation du terme «permanent» dont la signification concrète nous échappe quelque peu.

De même, le groupe PLR proposera un amendement à la loi visant à créer une procédure d'expulsion conjointe aux procédures pénales lorsque des enquêtes sont menées pour des crimes suspectés d'être commis par des personnes étrangères. Il s'agit-là d'une volonté d'améliorer l'application de la volonté du peuple exprimée fin 2010 sur la guestion.

Cela étant, le groupe PLR félicite la commission et le département de leur travail et vous invite à accepter l'entrée en matière.

Merci beaucoup.

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG s'est penché sur ce projet de loi d'application de la loi sur les étrangers comme le stipule la loi fédérale. De nouveau, on est sur une problématique de loi d'application. Il ne s'agit pas ici de révolutionner le domaine qui est de compétence fédérale. Je crois qu'il est surtout important de ne pas tout mélanger entre migration, asile, loi sur les étrangers. C'est un domaine très spécifique, il faut donc le traiter comme tel et essayer d'être bien conscient des limites de chaque domaine.

Ce qui est surtout important dans cette loi, comme ceci a d'ailleurs été relevé par nombre d'orateurs ce matin, ce sont les relations entre les administrations, donc tout ce qui est relations communes-canton-Confédération dans la problématique de la gestion de l'intégration des étrangers car, très clairement, le point principal de cette loi est l'intégration. Celle-ci doit être faite en étroite collaboration entre les différents partenaires, que ce soit la commune, le canton ou la Confédération, comme je l'ai dit, et il faudra peut-être également envisager une forme de collaboration plus régionaliste entre les différents partenaires afin

d'avoir une bonne représentation de leurs problématiques et d'intégrer correctement les étrangers.

Une des problématiques de la loi, à notre sens, est la détention cellulaire de courte durée, comme formulée dans le texte, car nous avons des doutes quant au respect de certains principes de droit sur la forme dont est tournée cette détention. Je pense qu'il serait important de bien réfléchir à la formulation exacte de ces dispositions car l'utilisation de mesures de contrainte doit toujours être clairement cadrée dans la loi.

De plus, il nous faudra certainement réviser également toute la problématique de la détention LMC. Nous estimons qu'il serait intéressant de lier les deux problématiques.

Pour finir, le groupe ADG entre en matière sur cette loi.

Nous attendons encore quelques réponses, surtout par rapport à ce régime de détention.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Tous les groupes se sont exprimés.

Je n'ai plus de demande de parole.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur les étrangers du 16 décembre 2005.

Elle a remplacé:

- la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 26 mars 1931 et
- la loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers du 18 mars 1994.

L'article 124 alinéa 2 de la loi sur les étrangers prévoit que les cantons édictent les dispositions d'exécution.

Pour satisfaire à cette exigence et en attendant l'élaboration de cette loi d'application, dont nous discutons aujourd'hui, le Grand Conseil a, par décret du 7 février 2007, modifié la loi cantonale d'application de la LMC. Ce décret, rendu nécessaire pour l'application des nouvelles dispositions en matière de mesures de contrainte, est valable jusqu'au 31 décembre 2012.

Raison pour laquelle l'entrée en vigueur de cette loi d'application est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Afin de clarifier nos débats, il convient de rappeler:

que tout ce qui touche au domaine de l'asile et aux requérants est réglé dans la loi fédérale sur l'asile du 26 juin 1998 et n'est donc pas traité dans cette loi d'application, à part deux exceptions, soit la première: les mesures de contrainte prévues dans la loi sur les étrangers s'appliquent également aux requérants dont la demande a été rejetée et dont le renvoi de Suisse a été prononcé et la deuxième: les conditions d'octroi, la fin et la réglementation de l'admission provisoire en cas de refus d'octroi de l'asile et lorsque le renvoi du requérant dans son pays d'origine n'est pas possible, licite ou légal, sont également traitées dans la loi sur les étrangers;

- que la politique d'intégration est une priorité tant de la Confédération que du canton (décision du Conseil d'Etat du 27 mai 2009 retenant l'intégration des personnes migrantes comme un des 10 projets gouvernementaux de la législature et engagement 12 de l'Agenda 21);
- que, selon le rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2010, le «Rapport Schiesser», l'intégration devient une tâche prioritaire de l'autorité aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal.

Actuellement, le soutien de la Confédération à notre canton pour les mesures spécifiques d'intégration représente environ 500'000 francs. En 2014, le montant dévolu au Valais devrait s'élever à un peu plus de 1,5 million, à une condition: que le concept cantonal d'intégration devant répondre aux attentes de la Confédération soit élaboré, ce qui sera le cas puisque, lors de nos travaux en commission, la question a été posée et, selon le chef du Service de la population et des migrations, ce concept est en cours d'élaboration et sera présenté en cours d'année.

En conclusion, pour le Valais, le volume financier de la politique d'intégration devrait s'élever à terme à environ 4,5 millions:

- 3 millions pour les étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour durable ou d'établissement et
- 1,5 million pour les admis provisoires et les réfugiés reconnus.

Une autre remarque très importante est que tout ce qui touche au droit des personnes migrantes, comme par exemple l'octroi d'une autorisation d'entrée, de séjour ou d'établissement, l'intégration, les mesures de contrainte ou la révocation d'un titre de séjour ou d'établissement, est intégralement réglé par le droit fédéral, plus spécifiquement par la loi fédérale sur les étrangers, qui compte 128 articles, et ses ordonnances.

Ce qui veut dire que nous, autorités cantonales, n'avons pas la possibilité de légiférer sur le fond en la matière.

Par contre, et c'est l'objet de nos discussions, pour pouvoir appliquer correctement la législation fédérale, le canton doit édicter des dispositions d'exécution (art. 124 al. 2 LEtr.). Il doit donc régler dans cette loi d'application toute une série de questions, telles que:

- quels sont les autorités et organes compétents en matière de droit des étrangers (services, communes, commissions, etc.)?
- quelles sont leurs tâches?
- quelles sont les procédures à suivre?
- quelles sont les voies de recours possibles?

afin d'atteindre le but de la présente loi d'application.

Concernant les compétences des communes, celles-ci figureront dans l'ordonnance et non pas dans la loi, afin de garder une certaine flexibilité quant aux changements futurs. A ce jour, elles sont stipulées dans le message du Conseil d'Etat et elles seront reprises dans le projet d'ordonnance qui sera disponible pour la deuxième lecture.

Modifications apportées par la commission:

Article 4 Objectifs et principes

Nous avons ajouté un alinéa 2 nouveau qui mentionne que la responsabilité de l'intégration incombe également à la personne étrangère venant s'établir en Suisse. Je cite: «Les étrangers doivent se familiariser avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, apprendre une langue nationale.» Il est vrai que, en commission, on a assez longuement débattu de cet article parce qu'il est tout simplement repris du chapitre 2, article 4, de la loi fédérale. Donc, c'est un doublon. On n'a rien inventé. On a repris le texte tel quel. Il y en avait qui ne voulait pas le remettre, mais la majorité de la commission a décidé. Pour le moment, il est là. On verra ce que l'on fera en début d'après-midi.

Nous avons complété l'alinéa 2, qui devient alinéa 3, ce qui permet de stipuler que le canton, à l'instar des communes à l'alinéa 4 ancien ou alinéa 5 nouveau, doit mettre en œuvre les mesures favorisant l'intégration de la population étrangère. Le canton assure la coordination, notamment par le biais du concept sur l'intégration que j'ai cité tout à l'heure et prend les mesures adéquates favorisant l'intégration de la population étrangère.

Article 10 Personnel et direction

Les établissements de détention sont dotés d'un personnel d'exploitation adéquat et suffisant, au bénéfice d'une formation spécifique et permanente.

En commission, une proposition a été présentée de biffer «permanente». La commission a refusé cette proposition par 4 voix contre, 3 voix pour et 6 abstentions.

En conclusion, l'obligation d'élaborer cette loi d'application, de par ses articles:

- 46 alinéa 1 de la Constitution fédérale,
- 124 alinéa 2 de la loi fédérale sur les étrangers,
- 40 alinéa 1 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoir,

permettra, et c'est le plus important, de:

- satisfaire à un droit constitutionnel,
- éliminer des sources d'insécurité juridique,
- répondre, et ceci a déjà été dit, à qui fait quoi et comment, qu'il s'agisse des autorités cantonales, communales ou encore des commissions instituées.

La commission a accepté ce projet de loi d'application par 12 voix pour et une abstention.

Je remercie tous les groupes qui ont accepté l'entrée en matière.

Je laisserai simplement le soin à M^{me} la cheffe du département de répondre aux questions bien plus spécifiques et je donne rendez-vous à la commission de la sécurité publique à la fin des débats de la matinée au troisième étage de ce bâtiment.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke allen, die das Wort ergriffen haben in Namen ihrer Fraktionen, sei dies die Herren Egon und Urban Furrer, Herr Daniel Emonet, Herr Bernhard Frabetti, Herr Guillaume Vanay (Suppl.), Herr Philippe Nantermod (Suppl.), Herr Julien Délèze (Suppl.) und dem Präsidenten Herrn Claude-Alain Richard wird auch der Grossrätin (Suppl.) Frau Rita Théoduloz.

Ich habe festgestellt, sie treten alle auf die Vorlage ein – mit Abänderungsanträgen.

Wie es bereits mehrfach gesagt wurde, am 1. Januar 2008 ist das sogenannte Ausländergesetz oder das Gesetz über die Ausländerinnen und Ausländer in Kraft getreten sowie auch das Bundesgesetz über die Zwangsmassnahmen im Ausländerrecht.

Die Kantone wurden gehalten sofort die notwendigen Bestimmungen zu erlassen und dies war der Grund warum der Kanton Wallis im Februar 2007 ein sogenanntes Dekret in Kraft gesetzt hat, um sofort den neuen Bestimmungen gerecht zu werden.

Dieses Dekret – und das wurde auch mehrfach gesagt – ist noch bis Ende Dezember 2012 gültig.

Le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui s'inscrit donc dans une continuité. Il permettra aux autorités cantonales et communales en charge des affaires migratoires de continuer d'appliquer efficacement le droit fédéral à l'échéance du décret, soit dès le 1^{er} janvier 2013.

Le projet proposé ne traite pas des questions de fond relatives au droit des étrangers, lesquelles sont intégralement réglées par le droit fédéral.

Le projet désigne les autorités et les organes compétents en matière de droit des étrangers aux niveaux cantonal et communal, traite des procédures à suivre et des voies de recours.

Le Conseil d'Etat, sur proposition du groupe de travail chargé d'élaborer le présent projet, a opté pour l'abrogation des lois existantes et la rédaction d'une seule loi d'application cadre, ce d'autant plus que le droit fédéral est désormais régi dans une seule loi.

Cette loi d'application sera complétée par une ordonnance.

La forme choisie présente deux avantages: d'une part, elle permet de poser de manière claire et succincte les grands principes d'application cantonale du droit fédéral et, d'autre part, elle contribue à la stabilité du droit en étant moins sujette aux changements en cas de modification de la législation fédérale.

La forme change, mais la compétence et les tâches, telles qu'elles sont définies dans les anciennes lois d'application, restent, dans les grandes lignes, les mêmes.

Ainsi, les changements apportés ont été rendus nécessaires par l'évolution du droit fédéral. Il s'agissait notamment d'intégrer l'obligation pour les cantons de mettre en place un concept d'intégration. Il fallait aussi respecter les dispositions du nouveau code de procédure pénale, lequel modifie la procédure en cas d'infraction à la loi fédérale sur les étrangers.

In der Eintretensdebatte haben die Fraktionen verschiedene Fragen aufgeworfen und ich gebe hier nur im Globalen Antwort. Die Detailberatung erfolgt ja dann heute Nachmittag in der Kommission.

Sie haben über das Integrationskonzept Fragen gestellt. Das ist so, momentan analysiert die HES-SO die Integrationsmassnahmen in den Gemeinden und beim Kanton. Der Rapport wird demnächst zur Verfügung stehen und dann wollen wir aufgrund dieser Analyse und dieses Rapports ein Integrationskonzept erstellen. Das Integrationskonzept müssen wir Bundesbern vorlegen und aufgrund dieses Konzeptes werden wir ab dem Jahr 2014 Subventionen erhalten, das heisst, die Subventionen sind gebunden an ein kantonales Integrationskonzept.

Zum Zweiten: Es wurde aufgeworfen, von Herrn Grossrat (Suppl.) Philippe Nantermod, dass er zufrieden ist, dass ein Teil seiner Motion praktisch behandelt wird. Es ist effektiv so, dass wir hier einen Teil behandeln. Der andere Teil, das Asylgesetz, dort sind wir am Analysieren wie wir dort weitergehen werden, weil es ist auch schon ein Gesetz, das länger in Kraft ist und das je nach dem Anpassungen von Seiten des Kantons bedarf.

Ein dritter Punkt wurde aufgeworfen wegen dem Ausweisverfahren, wegen den Zwangsmassnahmen. Da muss man ganz klar sagen, der Kanton hat wenig Spielraum. Die Gesetze auf Bundesebene sind sehr detailliert. Die Verordnungen dementsprechend noch detaillierter und wir müssen uns an diese Gesetze und Verordnungen halten.

Und der vierte Punkt, das ist die Administrativhaft. Das wurde vor allem von Frau Grossrätin (Suppl.) Rita Théoduloz und anderen aufgeworfen. Es ist effektiv so, wir sind nicht im Westschweizer Konkordat. Zurzeit haben wir offiziell 18 Plätze in «La Bergerie» auf dem Gelände von Crêtelongue. Diese Plätze genügen nicht. Wir haben auch nichts für Frauen, die strikte getrennt eben sind. Momentan läuft das Audit. Die Arbeitsgruppen behandeln auch die Frage der Ausschaffungshaft und wir gedenken, Vorschläge einzubringen, wie die Situation verbessert werden könnte, dass heisst erstens, dass wir mehr Plätze schaffen können, und zweites, dass die Subventionen, die wir momentan erhalten, erhöht werden. Wir erhalten für die Ausschaffungshaft eine Tagespauschale, aber die genügt nicht, um die Kosten zu decken und es gab eine Vernehmlassung von Seiten des Migrationsamtes und es ist fast sicher, dass dieser Anteil an Bundessubventionen erhöht werden muss.

Ich danke den Fraktionen, die eintreten wollen und ich empfehle ihnen, eben auf dieses Projekt einzutreten heute damit wir dann morgen in die Detailberatung gehen können.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 15 mars 2012.)

Le président:

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, une information concernant notre matinée de vendredi.

Il y a eu 24 urgences déposées hier dans les délais, entre les interpellations et les postulats. Nous avions déjà une matinée de vendredi relativement chargée. Le Bureau a accepté 22 des 24 urgences qui ont été déposées. Donc, nous allons avoir un menu particulièrement copieux. Le Bureau a donc d'ores et déjà décidé d'établir, pour toute la matinée du vendredi, le débat réduit, donc essentiellement un temps de parole limité à 2'30".

Je vous prie d'en prendre note dans la préparation de vos interventions et, le cas échéant, de communiquer également cette information à vos collègues qui vont prendre la parole durant cette matinée.

J'espère néanmoins que nous pourrons arriver au terme de notre ordre du jour de vendredi et de ce matin, raison pour laquelle je continue tout de suite avec le point 3 de l'ordre du jour.

Traitement:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlung:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

3. POSTULAT

des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim RAUSIS, concernant la détection automatique des bénéficiaires de prestations complémentaires (17.03.2011) (2.156)

POSTULAT

der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim RAUSIS, betreffend automatische Erfassung der Bezüger von Ergänzungsleistungen (17.03.2011) (2.156)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le député Joachim Rausis, PDCC:

Nous tenons à remercier le Conseil d'Etat et, à travers lui, la Caisse cantonale de compensation, pour la qualité et la précision des informations fournies.

La longueur de la réponse est inversement proportionnelle à celle du postulat, preuve en est la pertinence de la question soulevée.

Nous nous inclinons volontiers devant la position du Conseil d'Etat, pour cette fois, dans la mesure où il reconnaît lui-même que l'information peut et doit être toujours améliorée. Il n'est pas inutile de rappeler que les prestations complémentaires servent à couvrir des besoins vitaux de base, tels que se nourrir, se loger ou s'habiller et que, à ce titre, elles relèvent d'un droit.

Nous faisons confiance à la Caisse cantonale de compensation pour poursuivre cette mission de manière optimale. Merci de votre attention.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant la répartition des demandeurs d'asile entre les districts (15.11.2011) (2.190) INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Aufteilung der Asylbewerber auf die Bezirke (15.11.2011) (2.190)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Cette interpellation est un des avatars du combat que mène l'UDC pour la transparence et l'information des citoyens.

Nous pensons que les Valaisans ont quand même le droit de savoir un certain nombre de choses dans le domaine de l'asile et des personnes que nous hébergeons dans ce canton.

Alors, jusqu'ici, avec le soutien d'une préposée qui nous coûte pratiquement un demi-million par année, l'Etat du Valais s'est obstiné à cacher finalement aux Valaisans la répartition des demandeurs d'asile par commune.

Peut-être qu'au moins en restreignant un peu notre demande et en la restreignant à la répartition des demandeurs d'asile entre district, nous obtiendrons ce renseignement avec (c'est la deuxième chose que nous avons demandée) l'engagement que nous demandons aussi de publier régulièrement ces chiffes.

Merci.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Le député Jean-Luc Addor estime que, pour des motifs juridiques contestables, la cheffe du DSSI persiste à cacher – il vient de répéter la même expression – aux Valaisans la répartition des requérants d'asile entre les communes. Il fait valoir que les motifs invoqués pour maintenir un tel secret ne sauraient valoir en ce qui concerne la répartition par district.

Il convient de rappeler que la question de la publication de la répartition des requérants d'asile par commune a fait l'objet de deux avis de la préposée à la protection des données et d'un avis de l'Office fédéral de la statistique. Vouloir imputer cette réserve de publication à la volonté du DSSI est hors de propos.

La répartition par district ne pose, par contre, pas de problème de protection des données. Au 31 janvier 2012, le Valais accueillait 1'798 requérants d'asile, répartis sur 11 districts.

Conches et Entremont n'accueillent aucun requérant. Cette situation est due au marché du logement, à l'éloignement des centres administratifs et à l'absence de structures d'hébergement collectif.

Le département et le Service de l'action sociale essaient, dans toute la mesure du possible, de respecter l'équilibre de la répartition entre les trois régions du canton, ce qui n'est pas toujours possible dans le contexte actuel très très tendu au vu du nombre d'arrivées.

Les statistiques par district seront envoyées au député Jean-Luc Addor et publiées, dès que possible, avec d'autres données sur l'asile, dans l'atlas des données sociales du canton du Valais accessible sur le site Internet de l'Etat.

Le canton n'a rien à cacher, et particulièrement le fait que l'ouverture d'une ou deux structures d'hébergement collectif est urgente, pour éviter de devoir recourir à l'utilisation d'abris PC, solution onéreuse et peu appropriée, car ceux-ci se situent en règle générale au centre des localités.

5. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: limiter la libre circulation des gitans étrangers? (15.11.2011) (2.191) (en collaboration avec le DEET)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Beschränkung der Freizügigkeit für ausländische Zigeuner (15.11.2011) (2.191) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la cède ainsi directement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen folgende Antwort geben:

Infolge der Einführung der Personenfreizügigkeit haben die kantonalen Statistiken einen Anstieg der Einreise von den Fahrenden aus dem Ausland festgestellt.

Zu Ihren Fragen:

Frage 1: Aus Proportionalitäts- und Diskriminierungsgründen kann die Freizügigkeit bei Fahrenden nicht einschränkt werden.

Frage 2: Der Kanton Wallis hat keinen speziellen Spielraum, um an der Grenze einzuschreiten. Die Überwachung und die Sicherheit der Grenzen sind unter der Verantwortung des Bundes, das heisst des Grenzwachtkorps.

Zu den Fragen 3 und 4: Es ist nicht Aufgabe der Kantonspolizei, die Grenzen zu überwachen. Sie arbeitet zusammen mit den Gemeindepolizeien und den Grenzwächtern, um den Sektor abzudecken und um präventive Aktionen durchzuführen. Es muss erwähnt werden, dass dank den ausgezeichneten Beziehungen und der Zusammenarbeit mit dem Grenzwachtkorps die Grenze von St-Gingolph seit dem 1. Juli 2011 während 24 Stunden überwacht wird.

6. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant le CPP: faut-il plus de policiers? (15.11.2011) (2.192)
INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend StPO: Braucht es mehr Polizisten (15.11.2011) (2.192)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Toujours pas de demande de parole.

Je la redonne ainsi à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen folgende Stellungnahme des Staatsrates auf Ihre Interpellation geben:

Mit dem Inkrafttreten der Schweizerischen Strafprozessordnung am 1. Januar 2011, hat die administrative Arbeit der Kantonspolizei deutlich zugenommen. Alle Mitglieder der Kantonspolizei übernehmen Aufgaben im Bereich der Kriminalitätsbekämpfung, welche von der Strafprozessordnung geregelt werden. Die Polizei ist demzufolge von zusätzlichen Aufgaben betroffen. Es ist jedoch schwierig, diese zu quantifizieren. Die neue Strafprozessordnung ist jetzt gut ein Jahr in Kraft und erste Einschätzungen ergeben, dass der Arbeitsaufwand ungefähr um 30% gestiegen ist.

Zur Frage 2: Im Februar 2009 hat der Grosse Rat über die progressive Einstellung oder eine Erhöhung der Polizeibeamten entschieden. Diese ist noch im Gange, dass heisst es ist noch aktuell. Der Gesetzgeber hat in Artikel 13 der Verordnung zum Gesetz über die Kantonspolizei eine Verhältniszahl der Polizisten und Polizistinnen pro Einwohner definiert, insofern das Budget dies erlaubt. Diese sollte uns ermöglichen, die Anzahl der Polizisten entsprechen der demografischen Entwicklung anzupassen und eben auch mehr Polizisten bei der Erhöhung der administrativen Aufgaben gerecht zu werden.

Zur Frage 3: Es ist wichtig – wie Sie sagen –, dass die Hauptaufgaben der öffentlichen Sicherheit, die Nahpolizei und die Bekämpfung der Kriminalität nicht vernachlässigt werden kann. Die Sichtbarkeit der Polizei auf dem Terrain und die Prävention sind einige der besten Mittel gegen die Kriminalität. Die Führungsstrukturen der Polizei und auch der Personalbestand werden jetzt und auch in Zukunft permanent neu evaluiert und eingeschätzt.

7. INTERPELLATION

du groupe PLR, par la députée Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, concernant l'audit des établissements pénitentiaires valaisans (15.11.2011) (2.193) INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, betreffend Audit über die Walliser Strafanstalten (15.11.2011) (2.193)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Cette interpellation, déposée en novembre 2011, découlait de l'audit sur les établissements pénitentiaires.

Depuis lors, le dimanche 8 janvier 2012, un détenu décédait à la prison des lles. Le lendemain, l'un des gardiens, qui a découvert le corps, faisait un arrêt cardiaque à son domicile.

Un profond malaise règne depuis plusieurs mois dans les prisons valaisannes.

Le conflit entre médecins et le directeur des prisons se concrétisera le 30 juin 2012 par une rupture du contrat avec le service médical des prisons.

Le groupe PLR a d'ailleurs déposé un postulat urgent à ce sujet.

La presse romande met en cause le directeur des établissements pénitentiaires valaisans. La situation est grave. Aussi attendons-nous avec impatience les réponses de M^{me} la conseillère d'Etat aux questions très précises de cette interpellation. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sehr geehrte Frau Anne-Marie Sauthier-Luyet, ich gebe Ihnen gerne Antwort auf die gestellte Interpellation, aber ich möchte ganz klar vorausschicken, dass der Todesfall, den Sie erwähnen vom 8. Januar, keinen Zusammenhang hat mit dem Funktionieren des Gefängnisses. Das Gefängnis hatte keine Kenntnis von den gesundheitlichen Problemen des Verstorbenen und man kann demzufolge nicht dem Gefängnis irgendeine Schuld geben, dass das in einem Zusammenhang stünde. Wir haben das ärztliche Geheimnis und das gilt.

L'audit du système carcéral valaisan avait, dans un premier temps, été confié en avril 2010 à l'ancien conseiller d'Etat tessinois Alex Pedrazzini. Après quatre à cinq mois de travaux durant le deuxième semestre 2010, il a malheureusement dû renoncer à ce mandat pour des raisons de santé. Le Conseil d'Etat a, dès lors, mandaté le Dr Benjamin Brägger.

En avril 2011, avant de se rendre dans les établissements pénitentiaires valaisans, M. Brägger s'est entretenu à deux reprises avec M. Alex Pedrazzini. Celui-ci lui a transmis tous les documents en sa possession. L'avis de M. Pedrazzini sur les conclusions de cet audit n'a pas été demandé, le Conseil d'Etat ayant accordé sa confiance au Dr Benjamin Brägger, référence pour le domaine carcéral au niveau national.

S'agissant du nombre de collaborateurs audités, il est utile de préciser, d'une part, que le mandat portait sur l'analyse de l'organisation du système carcéral valaisan et que, d'autre part, il n'existe pas en Valais comme dans d'autres cantons un syndicat propre au domaine du personnel de détention. M. Brägger s'est rendu à plusieurs reprises sur tous les sites des prisons de notre canton pour y rencontrer les cadres. Information a été donnée à l'ensemble du personnel de la possibilité de rencontrer l'expert pour un entretien individuel. Seuls quelques collaborateurs ont souhaité le faire.

Au niveau du coût de l'audit, celui-ci s'est monté à 85'706 francs, les frais de traduction compris. Le Conseil d'Etat a, par ailleurs, demandé à M. Benjamin Brägger d'accompagner le suivi de l'audit en tant que chef de projet. A ce titre, le montant alloué par décision du Conseil d'Etat se monte à 120'000 francs jusqu'au 31 mars 2013.

Il est vrai qu'une mesure provisoire a été prise, à savoir le transfert des places de détention administrative de la prison des lles à celle de Martigny. Cette réorganisation temporaire a été effectuée en raison du départ à la retraite de plusieurs cadres et du manque de personnel. Cela permet de limiter le mélange des types de détention, en conformité avec la législation fédérale en la matière. Ce point avait d'ailleurs été relevé par la Commission nationale de lutte contre la torture.

Nous rappelons que le premier rapport du COPIL est prévu pour fin juin 2012. Le COPIL est appuyé par divers groupes de travail thématiques.

8. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine ZUFFEREY MOLINA, concernant bien-être et travail: mission impossible? (15.11.2011) (2.194) (en collaboration avec le DFIS et le DEET) INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, betreffend Wohlbefinden am Arbeitsplatz: ein Ding der Unmöglichkeit? (15.11.2011) (2.194) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La problématique liée au burn-out est aujourd'hui un problème de santé publique.

La loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé offre des pistes visant à promouvoir la culture en matière de santé et incite les cantons à trouver des mesures améliorant le comportement sanitaire pour tous les groupes de personnes.

Le matin, prise de médicaments pour tenir le coup sur la place de travail et, le soir, prise de somnifères pour tomber dans les bras de Morphée, voilà une réalité qui n'existait pratiquement pas il y a une décennie et qui reste aujourd'hui passablement cachée; pourtant, elle est réelle.

Personne n'a intérêt à ce que le travail rende malade car l'absentéisme coûte cher.

Des mesures d'urgence, vraiment d'urgence, s'imposent pour lutter contre le surmenage au sein des places de travail.

Notre interpellation demande une réaction, d'agir par des mesures concrètes ou, au besoin, de compléter notre législation.

Merci pour votre attention.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Relayant les résultats de l'étude du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) 2010, les interpellateurs soulignent avec pertinence l'importance qu'il convient d'accorder aux coûts financiers et humains générés par les problèmes psycho-sociaux, désormais la première cause d'absentéisme au travail.

Les chiffres et les causes liées à cette problématique sont connus:

- environ un tiers des personnes actives occupées en Suisse en 2010 se sentaient souvent, voire très souvent stressées, soit 30% de plus que dix ans auparavant. Le nombre de personnes qui se sentent «souvent», voire «très souvent» stressées est passé en dix ans de 26,6 à 34,4%. Aucune différence notable n'a été constatée selon la branche économique, le groupe professionnel, le statut socio-économique ou le sexe;
- la perception du stress est avant tout liée à des contraintes temporelles, à des instructions peu claires, à des cas de discrimination sociale, mais aussi à la qualité de l'encadrement, de l'organisation du travail et de la promotion du dialogue interne. Ces éléments sont passés en revue lors de l'établissement du portefeuille de dangers que chaque entreprise est tenue d'établir et du suivi des mesures à mettre en œuvre sur cette base.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de statistique cantonale en la matière et la mission de l'OVE consiste à mener des enquêtes au niveau des salaires dans les différentes branches de notre économie.

En revanche, le rôle de l'Inspection du travail consiste à vérifier que les entreprises mettent concrètement à disposition des cadres et des collaborateurs l'infrastructure et les compétences nécessaires pour éviter la souffrance au travail. Ses inspecteurs sont formés pour soutenir les entreprises dans cette analyse de l'organisation et la mise en place de dispositifs adaptés à leur taille et au type d'activité qu'elles déploient.

Conscient de l'importance de cette mission, le Conseil d'Etat a proposé au budget 2012 un poste supplémentaire d'inspecteur (actuellement au concours).

Parallèlement, un gros effort de sensibilisation reste à faire pour que toutes les entreprises perçoivent la santé au travail non plus comme une contrainte légale mais aussi un système qui leur est profitable, dans une perspective de développement durable.

C'est la raison pour laquelle le Service de protection des travailleurs et des relations du travail est actuellement en train de mettre sur pied des séances de sensibilisation à cette

problématique à l'attention des PME valaisannes. Ces séminaires auront en principe lieu en 2012.

Madame la députée Francine Zufferey Molina, ich kann Ihnen sagen, ich verstehe Ihre Sorgen. Massnahmen werden ergriffen und ich denke es ist nicht eine «mission impossible».

9. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant des fraudes dans les allocations familiales (15.11.2011) (2.195) INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend Betrug bei den Familienzulagen (15.11.2011) (2.195)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la cède ainsi directement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Herrn Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud folgende Antwort geben:

Das Bundesgesetz über die Familienzulagen ist am 1. Januar 2009 in Kraft getreten und das Anspruchsrecht der Familienzulagen ist in der ganzen Schweiz einheitlich geregelt. Um zu verhindern, dass das gleiche Kind mehrfach Familienzulagen bezieht, ist ein nationales Register geschaffen worden, welches seit dem Januar 2011 in Betrieb ist.

Für jedes Kind erlaubt nun das Register die verschiedenen Datenmeldungen nachzuprüfen. Ein Kind kann für dieselbe Periode nicht mehr als eine Zulage beziehen.

Das Bundesamt für Sozialversicherungen hat eine Bilanz der ersten sechs Betriebsmonate gezogen. Die entsprechende Medienmitteilung vom 25. Oktober 2011 hat eben die Interpellation von Ihnen verursacht.

Frage 1: Sie fragen, wurden Missbräuche im Wallis festgestellt.

Das Wort «Missbrauch» ist nicht angepasst. In unserem Kanton sind ebenfalls unkorrekte oder verspätete Informationen festgestellt worden. Bei einigen Fällen ergaben sich Rückforderungen. Was die kantonale Familienzulage betrifft, konnte kein Missbrauch während des Jahres 2011 festgestellt werden.

Frage 2: Wie viele Fehlbare wurden ertappt?

Das nationale Register erlaubt die Inkohärenzen für ein Kind aufzudecken, nicht aber für die anspruchsberechtigte Person. Das Bundesamt für Sozialversicherungen kann gegenwärtig keine statistischen Schätzungen für jeden Kanton machen, weil mehrere Familienzulagen praktisch in allen Kantonen tätig sind.

Jetzt zur Situation im Kanton Wallis. Die kantonale Familienzulage umfasst 12'878 anspruchsberechtigte Personen und 21'907 Kinder. Eine Analyse des ersten Trimesters zeigt folgende Situation. 58 Situationen wurden untersuch, die zur Rückerstattung führten: 37 ergaben sich aus dem Erwerbstätigkeitsende der anspruchsberechtigten Person, 4 aus der Veränderung des Anspruchs auf die Familienzulagen, 4 aus dem Ausbildungsende, 3 aus unterschiedlichen Gründen. 10 Situationen haben zu einer Doppelzahlung geführt, weil die Information des Arbeitgebers oder der anspruchsberechtigten Person zu spät geliefert worden war. Aber eben diese wurden dann zurückgefordert.

Frage 3: Wie hoch ist der Anteil Schweizer, resp. Ausländer?

Eine statistische Angabe für dieses Thema ist nicht zur Verfügung, sowohl nicht auf Bundesebene wie auch nicht Kantonsebene.

Frage 4: Existiert ein ähnliches nationales Register zur Aufdeckung allfälliger Missbräuche im Bereich der Sozialhilfe?

Die Sozialhilfe ist in der Kompetenz der Kantone und der Gemeinden. Demzufolge gibt es kein nationales Register.

Ich komme zur Schlussfolgerung. Das nationale Familienzulagenregister ermöglicht täglich für die 285 Durchführungsstellen der ganzen Schweiz, das Recht der Personen auf die Familienzulagen zu überprüfen, sei es die Mutationen und auch die neuen Zulagen anzumelden. Der Betrug, um ohne Recht Familienzulagen zu erhalten, ist äusserst selten. Es handelt sich mehr um die Verspätung in der vom Arbeitgeber oder anspruchsberechtigten Person gelieferten Daten anlässlich eines Tätigkeitswechsels oder des Ausbildungsendes eines Kindes. Das nationale Register ist aus unserer Sicht ein wirksames Instrument/Werkzeug, welches erlaubt, Unregelmässigkeiten oder Inkohärenz in den Meldungen schneller aufzudecken, bevor eben die Zulagen ausbezahlt werden.

10. MOTION

du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant: pour un usage judicieux de nos forces policières (16.11.2011) (2.196) MOTION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend: Für einen sinnvollen Einsatz unserer Polizeikräfte (16.11.2011) (2.196)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Ce Parlement a accepté, il y a quelques années, une augmentation de l'effectif de la police cantonale. Il a accepté la prise en charge d'une partie des coûts de formation des polices municipales à Savatan par le canton. Cela démontre bien la volonté d'améliorer la sécurité et les synergies entre les polices cantonales et municipales.

Lorsqu'on parle d'amélioration de l'efficience, on imagine volontiers une nouvelle structure, une réorganisation ou une augmentation de l'effectif. Nous pensons qu'avant de penser à une augmentation d'effectif ou à des modifications de structures, il faut commencer par éliminer les gaspillages de temps, de compétences ou de financement.

Dans le texte déposé, je donne l'exemple d'un petit accrochage sans blessé. Il est difficile à imaginer pour le commun des mortels d'avoir deux agents de police qui sont là et qui disent: on ne peut pas, on doit appeler d'autres policiers. J'imagine que cet exemple n'est pas le seul qui mérite réflexion.

Ainsi, je demande au Conseil d'Etat de procéder à l'étude des améliorations à apporter, des synergies à développer, des tâches judiciaires à déléguer ou à partager, de procéder à l'étude des différences de masse de travail que cela impliquerait pour l'un ou l'autre corps, à l'étude des modalités de financement de ces différences de charges de travail et, finalement, je demande au Conseil d'Etat de procéder aux propositions de modification législative à apporter pour permettre une répartition des tâches judiciaires conforme à l'esprit d'efficience et d'efficacité dans l'intérêt de la population et des collectivités qui financent les différents services de police.

A la demande de plusieurs groupes politiques, qui aimeraient bénéficier de ces réponses avant une décision ferme et définitive mais qui soulignent leur accord à la direction donnée, **je transforme cette motion en postulat.**

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous prenons note de **la transformation de votre motion en postulat,** qui n'est d'ailleurs pas combattu et donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. POSTULAT

du député (suppl.) Anton LAUBER, CSPO, et cosignataires concernant la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels – Inspection des bâtiments (16.11.2011) (2.197)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Anton LAUBER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gesetz zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente – Gebäudeinspektionen (16.11.2011) (2.197)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Anton Lauber, CSPO:

Sicherheitsverantwortliche für Gebäudeschutz – der Name sagt es schon – sind Personen, die sich der Verantwortung stellen und die nötigen Kontrollen machen und Berichte zu Handen des Kantons erstellen.

In der kantonalen Gesetzgebung sind die Intervalle so festgelegt, dass Wohnhäuser alle fünf Jahre, Gebäude mit Betrieben ohne besonderen Gefahren alle drei Jahre und Gebäude mit öffentlichem Charakter sogar jährlich kontrolliert werden sollen. Ohne alle weiteren Aufgaben und Pflichten die noch dazu kommen, ist dies doch eine fast unlösbare Aufgabe. Wie bitte sollen, meine Damen und Herren, diese Sicherheitsbeauftragten all diese Arbeiten vorschriftsgemäss erledigen, sind die meisten doch nur Teilzeit oder sogar nur stundenweise angestellt.

Im Wissen, dass sie die Aufgaben nicht termin- und ordnungsgerecht ausführen können, sind die physischen Belastungen teilweise so gross, dass einige von ihnen dieser Aufgabe nicht mehr gewachsen sind oder, wie in kleinen Gemeinden, überhaupt nicht mehr ausgeführt werden können. Bei einem Ereignis werden aber als erstes diese Berichte und Kontrollunterlagen der Sicherheitsverantwortlichen beigezogen. Und wehe diese sind nicht vorhanden – bloss weil schlichtweg die Zeit nicht reicht – werden genau diese Personen unter Umständen juristisch noch belangt.

Deshalb sehe ich es als äusserst zwingend, gleich wie in anderen grösseren Kantonen, die Intervalle nach oben anzupassen. Das heisst alle öffentlichen Bauten alle 4 Jahre, alle Wohnhäuser alle 8 Jahre zu kontrollieren. Mit dieser Anpassung nehmen wir den zuständigen Leuten etwas den Druck weg und sind sicher, dass auch in Zukunft diese Stelle überall besetzt werden kann.

Ich hoffe, dass sich der Staatsrat dieser Problematik annimmt und mit dem nötigen Engagement die entsprechenden Änderungen vornehmen wird.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

12. MOTION

du député (suppl.) Anton LAUBER, CSPO, et cosignataires concernant la contribution de remplacement pour le service du feu (16.11.2011) (2.198) MOTION

von Grossrat (Suppl.) Anton LAUBER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Feuerwehr – Ersatzabgabe (16.11.2011) (2.198)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Anton Lauber, CSPO:

Stellen Sie sich vor bei Ihnen brennt es und keiner kommt zum Löschen. Ein Szenario welches heute noch als unwahrscheinlich gilt, könnte in einigen Jahren Realität werden.

Malen wir den Teufel nicht an die Wand, Feuerwehrleute wird es immer wieder geben. Bloss, wie viele rennen dann noch in Schutzanzügen zu den Einsätzen? Wer lässt sich zum Unteroffizier ausbilden? Wer übernimmt die Verantwortung als Feuerwehrkommandant? Fragen über Fragen wie es in Zukunft weitergehen soll. Für die Aktiven des Feuerwehrwesens wird die Verantwortung und der Pikettaufwand immer grösser. Die Bereitschaft, sich der Öffentlichkeit zu widmen, ist immer mehr am Schwinden. Schule, Studium, Arbeitsplätze in anderen Kantonen, Hobbys, Freunde, sind nur einige Beweggründe, der Feuerwehr eine Absage zu erteilen. Hinzu kommt, für 100 Franken im Jahr kann man sich locker von den Pflichten entledigen und manch einer sagt sich: ich bezahle die 100 Franken und habe meine Ruhe.

Jede Feuerwehr in unserem Kanton hat in den letzten Jahren alles versucht, die Jugendlichen zu animieren. Mit Anlässen, Demonstrationen, Schulbesuchen, Gründung von Jugendfeuerwehren. Aber alles das reicht leider nicht. Ich bin mir bewusst, dass dieser Antrag auf Erhöhung der Ersatzpflicht vor allem die jungen Leute nicht begeistern wird. Aber es soll hier keinesfalls um Abzocke gehen oder um eine Schikane. Nein, es geht einzig und allein um eine gewisse Sicherstellung des Feuerwehrbestandes in unseren Gemeinden. Ein Obligatorium ist eine denkbar schlechte Alternative. Wer geht schon gezwungenermassen zu einem Einsatz und sollte dort noch Höchstleistungen bringen? Wohl niemand denke ich.

Deshalb müssen die Abgaben der heutigen Situation angepasst werden. Mit einer Anpassung der Feuerwehrersatzabgabe können wir ein wenig mithelfen, dieser Situation Rechnung zu tragen.

Es braucht vor allem junge Leute, welche sich Laufe der Jahre zu Kaderleuten weiterbilden lassen. Denn genau diese Generation fehlt immer mehr und genau diese sollten in einigen Jahren das Zepter übernehmen. Wir haben eine tolle Jugend im Wallis und genau diese brauchen wir.

Aufgrund gewisser Diskussionen und um das Geschäft nicht zu gefährden, stelle ich den Antrag, dass diese Motion in ein Postulat umgewandelt wird.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Nous avons pris note de la transformation de votre motion en postulat.

J'ai néanmoins six demandes de parole pour combattre la motion ou le postulat. Je demanderai donc aux intervenants d'éviter de répéter six fois la même chose.

Mais je passe néanmoins la parole au député Sébastien Roh.

M. le député Sébastien Roh, PDCC:

J'allais demander la transformation de cette motion en postulat.

Je peux ainsi raccourcir mon intervention et ne profiterai pas de mon temps de parole.

Le président:

Merci Monsieur le député.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ma demande était la même, soit la transformation de cette motion en postulat.

Herr Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen, CVPO:

Mit der Umwandlung in ein Postulat sind wir so auch einverstanden.

Danke.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Je suis d'avis que c'est une mauvaise idée – j'expliquerai pourquoi –, que ce soit une motion ou un postulat, le groupe PLR combat cette intervention.

Tout d'abord, Monsieur le député (suppl.) Anton Lauber, vous avez raison sur deux points: il y a effectivement un problème dans certaines communes et aussi dans d'autres régions de la Suisse. Vous avez raison de dire que cela ne déclenche pas l'enthousiasme des jeunes. En tout cas, si j'ose encore me considérer comme jeune, eh bien!, c'est pour cela que je combats et aussi des élus PLR.

Si votre solution est adoptée, vous aurez effectivement plus de monde, des gens qui vont venir pour éviter de devoir payer cette nouvelle taxe de 500 francs. Ces gens-là, que risquent-ils de faire? Uniquement les formations et, après, le jour où il faudra assurer des services de piquet pour des interventions, ils ne seront pas disponibles et refuseront d'y aller. Alors, vous allez avoir des coûts supplémentaires pour former ces gens qui, finalement, n'iront pas faire du piquet pour des interventions et, s'ils le font, ils risquent d'y aller dans un esprit qui n'est pas forcément celui qui est nécessaire pour les tâches importantes que requiert le service des pompiers. C'est, à notre sens, une mauvaise solution.

Et de plus, admettons que, effectivement, il y ait beaucoup de gens qui souhaitent faire le service des pompiers à cause de cette taxe, vous allez peut-être devoir refuser du monde. Alors, refuser quelqu'un pour lui faire payer ensuite une taxe de 100 francs, c'est une chose, mais si quelqu'un est motivé et veut le faire et si vous n'avez pas la place, il devra payer 500 francs, ce sera quand même un certain problème.

Il y a d'autres solutions, notamment ça passe par les communes, c'est à elles aussi d'être dynamiques et d'essayer d'encourager leurs citoyens à faire ce genre de service.

Et peut-être un autre niveau, qui n'est pas de notre compétence, mais au niveau fédéral de faire en sorte que le service des pompiers soit reconnu comme un service de protection civile, avec tous les avantages en découlant, notamment en termes d'APG par exemple pour mieux concilier ce service, qui peut être très chronophage, avec les obligations professionnelles.

Donc, pour ces arguments, le groupe PLR combat cette motion transformée en postulat.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous sommes donc dans la situation où la motion a été transformée en postulat mais, malgré tout, combattue comme postulat au stade du développement.

Nous allons donc voter.

Par 64 voix contre 48 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.198 (transformée en postulat) du député (suppl.) Anton Lauber.

Cette intervention est ainsi classée.

13. POSTULAT

de la députée (suppl.) Anne LUYET, UDC, et cosignataires concernant disparu corps et biens (16.11.2011) (2.199)

(en collaboration avec le DFIS et le DEET)

POSTULAT

von Grossrätin (Suppl.) Anne LUYET, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Kosten für Sucheinsätze (16.11.2011) (2.199) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

L'article 16 de la loi sur l'organisation des secours du 27 mars 1996 concernant les frais non récupérables stipule que le canton prend en charge les frais non récupérables occasionnés par les opérations de sauvetage engagées par la centrale d'alarme et d'engagement sanitaire après l'échec d'une procédure de recouvrement auprès des personnes secourues ou leurs ayants droit et après application de la législation sur l'aide sociale.

«Après application de la législation sur l'aide sociale», cette affirmation pose le décor. Lors de la disparition d'une personne, toute les familles, aisées ou non, sont touchées de la même manière. La disparition d'un enfant, d'un papa, d'une maman ou d'un membre de la famille est une épreuve difficilement surmontable, principalement lorsque le corps de l'être aimé n'est pas retrouvé.

Les assurances, et ceci est compréhensible, ne prévoient pas de prestation de remboursement de frais de recherche dans les cas où la personne ou son corps n'est pas retrouvé.

Dès lors, les familles aisées trouveront, sans racler les fonds de tiroirs, les montants nécessaires à payer ces frais et les familles en difficulté, après analyse de leur situation, verront ces factures prises en charge par les communes et le canton après application de la législation sur l'aide sociale. Quant aux familles dites de la classe moyenne, quels que soient les domaines, elles seront toujours entre deux plafonds et devront, afin de s'acquitter de cette dette, faire de gros sacrifices.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité pour que les coûts facturés concernant les opérations de sauvetage engagées puissent être pris en charge par le canton lorsque les personnes ne sont pas retrouvées.

Il est clair que ces recherches devront être pilotées par l'Office cantonal valaisan de secours en collaboration avec la police et les familles afin d'éviter les abus et acharnements ainsi que les recherches vaines.

Les coûts induits annoncés dans ce texte sont estimés entre 40'000 et 300'000 francs par année selon les moyens mis en œuvre pour les recherches, montant toutefois largement inférieur à la somme digérée par le canton concernant certains coûts pour la sécurité lors de manifestations sportives.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant la mise au concours des postes structurels: quelle pratique à la police cantonale? (17.11.2011) (2.200)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend Ausschreibung von Kaderstellen: Wie sieht die Praxis bei der Kantonspolizei aus? (17.11.2011) (2.200)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole; je la cède ainsi immédiatement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Ich kann an den Grossrat Charles Clerc folgende Antwort geben:

En matière de mises au concours, la police cantonale applique strictement les dispositions légales et directives édictées par l'Etat du Valais.

Tous les postes structurels, repourvus au départ de leur titulaire ou nouvellement créés, font l'objet d'une demande préalable de mise au concours auprès de l'autorité compétente et sont soumis au préavis du Service des ressources humaines, voire d'autres services de l'Etat si le cadre le prévoit. Pour rappel, seules les fonctions dans les classes de salaire 10 à 1 doivent faire l'objet d'une mise au concours externe.

Par ailleurs, certaines restructurations et réorganisations internes ont nécessité des procédures de reclassification de certaines fonctions. Toutes ont été menées conformément aux procédures arrêtées, soumises à l'examen de la commission de reclassification, puis à une décision du Conseil d'Etat.

Vous mentionnez «des postes d'officiers de l'état-major» repourvus sans mise au concours externe. Tous les postes renouvelés ou créés durant ces trois dernières années ont fait l'objet d'une mise au concours externe, à l'exception de celui d'adjoint du commandant. Cette fonction a été créée suite à la restructuration du corps de police conduite en 2008 et validée par le Grand Conseil en 2009. Vu les spécificités du poste et par décision du Conseil d'Etat du 10 juin 2009, une mise au concours interne a été accordée.

Pour le surplus, le poste d'adjudant, auquel vous faites allusion, a fait l'objet d'une mise au concours interne au sein de la police cantonale car son positionnement salarial n'imposait pas une mise au concours externe.

15. INTERPELLATION

du groupe PLR, par les députés Eric DECAILLET (suppl.), Charles-Albert GILLIOZ (suppl.) et Marie-Claude ECOEUR, concernant le meurtre de St-Léonard: folie inévitable ou drame annoncé? (17.11.2011) (2.201)

INTERPELLATION

der PRL-Fraktion, durch die Grossräte Eric DECAILLET (Suppl.) und Charles-Albert GILLIOZ (Suppl.) sowie Grossrätin Marie-Claude ECOEUR, betreffend Mord von St-Léonard: Hätte man dieses Drama verhindern können? (17.11.2011) (2.201)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole; je la cède ainsi immédiatement à \mathbf{M}^{me} la cheffe du département pour la réponse.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Dans une interpellation, les intervenants demandent au Conseil d'Etat des explications sur:

- 1. la capacité de la justice à mettre hors-circuit des éléments potentiellement dangereux;
- 2. le devoir d'information des tribunaux ordinaires envers l'armée et l'autorité compétente pour la délivrance des permis d'acquisition d'armes.

Je puis ainsi vous donner les explications suivantes:

A l'égard des condamnés dangereux, le nouveau code pénal, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, propose plusieurs mesures sécuritaires inconnues de l'ancien droit. Le droit pénal n'a, cependant, pas pour objectif de garantir le risque zéro en matière de récidive.

En 2008, les Chambres fédérales ont adopté une loi sur les systèmes d'information de l'armée. Parmi les systèmes en place, le système d'information sur le personnel de l'armée et le système d'information sur le recrutement sont exploités, notamment, pour empêcher l'utilisation abusive de l'arme personnelle. Logiquement, la consultation des données du casier judiciaire a été étendue à l'état-major de conduite de l'armée afin que soit, notamment, examiné le motif empêchant la remise de l'arme personnelle.

Ich kann Ihnen sagen, es ist eine komplexe Materie. Es ist in vielen Gesetzen geregelt – vor allem auf Bundesebene – und in der letzen Woche hat der Chef des Departementes, Herr Ueli Maurer, ein mehrseitiges Dokument geschickt wo nochmals festgehalten ist, wo alles geregelt ist und in welchem Gesetz. Und sie haben auch festgehalten wo sie sich verbessern wollen, welche Änderungen vorgesehen sind auf dem Niveau des eidgenössischen Departementes.

Das kann ich Ihnen dazu sagen und das Drama von St-Léonard das ist auch tragisch. Und ich denke wenn man die Informationen, die Gesetze verbessern kann, um solche Dramen zu vermeiden, müssten der Kanton aber auch der Bund alles tun.

16. MOTION

du député (suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la rémunération des avocats-stagiaires: l'Etat doit être un exemple (18.11.2011) (2.202) MOTION

von Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Entlöhnung der Anwaltspraktikanten: Der Staat muss mit gutem Beispiel vorangehen (18.11.2011) (2.202)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La présente motion a un but assez simple: celui de simplifier ou en tout cas d'unifier la pratique courante entre l'Etat du Valais et les cabinets indépendants.

En effet, lors de leur formation, les avocats-stagiaires doivent effectuer des stages obligatoires et ces stages peuvent s'effectuer aussi bien auprès de l'Etat du Valais, de certains tribunaux, du ministère public que justement d'études privées.

L'Ordre des avocats valaisans a édicté une charte, dans laquelle certains salaires minimaux sont recommandés.

La présente motion demande tout simplement que l'Etat du Valais applique, lorsqu'il engage des avocats-stagiaires, les mêmes salaires qui sont recommandés dans le domaine privé.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion est combattue.

M^{me} la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:

Même si l'on admet que les intentions du motionnaire de vouloir unifier les salaires des avocats-stagiaires sont louables, nous, groupe DC du Bas, ne pouvons accepter le fait que l'Etat devrait s'astreindre aux conditions d'une charte dépendant de la branche privée.

C'est pourquoi nous demandons au motionnaire de transformer sa motion en postulat. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Le motionnaire est interpellé sur la question de la transformation de sa motion en postulat. Je lui cède la parole.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Aucun problème pour le motionnaire, c'est très volontiers que **je transforme ma motion en postulat.**

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Le postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. INTERPELLATION

des députées Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le centre de contrôle du trafic poids-lourds de St-Maurice (13.12.2011) (2.203) (en collaboration avec le DTEE) INTERPELLATION

der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Schwerverkehrskontrollzentrum St-Maurice (13.12.2011) (2.203) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ende 2011 sollte das Schwerverkehrszentrum St-Maurice seinen Betrieb aufnehmen. Laut Auskunft des Bundesamtes für Strassen (ASTRA) erfährt die Eröffnung eine Verzögerung.

Dazu hatten wir einige Fragen, welche ich nicht nochmals wiederholen möchte.

Ich möchte aber nochmals darauf hinweisen, dass ein Verlad der Lastwagen St-Maurice – Domodossola technisch machbar und auch die Kapazität vorhanden ist. Auf der italienischen Seite sind die Anpassungen der Strecke zwischen Varzo und Domodossola in Arbeit. Diese sollen nach Aussagen von Herrn Staatsrat Jacques Melly bis 2014/2015 abgeschlossen sein.

Für das gesamte Wallis – auch für den Grossen St. Bernhard und den Simplonpass – führt der Verlad der Lastwagen zu einer Verbesserung der Lebensqualität und zur Verminderung der Gefahren.

Denn: 40 Tonnen schwere Transitlastwagen sind eine Landplage. Sie fahren von St-Maurice bis Gondo oder über den Grossen St. Bernhard und belasten die Walliser Umwelt mit Lärm und Abgasen und das, ohne viel Geld liegen zu lassen.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende haben eine Interpellation eingereicht, die mehrere Fragen des Schwerverkehrszentrums in St-Maurice betreffen. Ich werde auf diese Fragen antworten, das wird auch schriftlich festgehalten, obwohl Sie jetzt eigentlich ganz eine andere Problematik angesprochen haben, die des Simplons und was man dort zu tun gedenkt.

Ich kann Ihnen Folgendes sagen:

Sie sprechen von einer Verzögerung. Die Arbeiten in den Büros des Schwerverkehrszentrums wurden ein bisschen verspätet abgeschlossen, dass heisst die Automobilkontrolle hat am 2. Januar den Betrieb aufgenommen und die andere Abteilung, eben das Schwerverkehrszentrum in St-Maurice wurde am 31. Januar 2012 eröffnet.

Die Polizei ist demnach eingezogen und die Kontrollen können demnächst beginnen.

Zu den Fragen 3 bis 5: Infolge der Anforderungen des Bundesamtes für Strassen, werden total 12 Personen der Kantonspolizei im Schwerverkehrszentrum in St-Maurice arbeiten. Im Budget hat der Grosse Rat die Einstellung von acht zusätzlichen Stellen bewilligt, welche für das Schwerverkehrszentrum vorgesehen sind und welche zu 100% vom Bundesamt für Strassen finanziert werden. Heute werden, um den Betrieb des Zentrums zu garantieren, vier Beamte der Abteilung Verkehr auch in dieses Zentrum versetzt. Jedoch, diese vier Stellen fehlen effektiv dann auf der Strasse bei den mobilen Kontrollen.

Diese Beamten, dass heisst alle zwölf, werden vom Staat Wallis angestellt. Die Löhne werden – wie schon gesagt – zu 100% vom Bundesamt für Strassen (ASTRA) übernommen. Gemäss dem Abkommen mit dem Kanton Wallis und dem Bund, welches demnächst unterzeichnet wird. Das Bundesamt für Strassen fordert zusätzlich, dass das Schwerverkehrszentrum 2'500 Stunden pro Jahr offen ist.

Zur Frage 6: Die Hauptaufgabe ist die Kontrolle des Schwerverkehrs auf der Autobahn A9 und der Hauptstrasse Nr. 21.

Folgende Punkte werden kontrolliert:

- das Gewicht und die Dimensionen;
- der Ausweis, die Immatrikulation, die Transportlizenz, die Ausbildung die sogennante Chauffeurzulassungsverordnung, die Genehmigungen, usw.;
- der physische Zustand der Fahrer;
- die Gesetzgebung über den Schwerverkehr;
- die Sicherung der Ladung;
- die technische Kontrolle;
- während der Winter- oder der roten Phasen: Organisation der Positionierung, das heisst das Anhalten der Lastwagen vor dem Schwerverkehrszentrum. Es haben rund 15 Lastwagen Platz.

Bei schweren Ereignissen in unserem Kanton, können die Beamten oder die Polizisten des Schwerverkehrszentrums für andere Aufgaben der Polizei eingesetzt werden.

Zur Frage 7: Der Einfluss des Zentrums auf die Verlagerungspolitik kann noch nicht eingeschätzt werden.

Zu den Fragen 8 bis 9: Mit der Eröffnung des Zentrums, welches eben Schwerverkehrsfahrzeuge kontrolliert, werden die Walliser Strassen entlastet. Dank den vom Bundesamt für Strassen zur Verfügung gestellten technischen Mittel, können die Kontrollen präziser und professioneller durchgeführt werden.

Spezifische Kontrollen werden auch weiterhin ausserhalb des Zentrums durchgeführt. Dies vor allem auf den Strassen des Grossen St. Bernhards und dem Simplon.

Die Hauptziele dieser Kontrollen innerhalb und ausserhalb des Schwerverkehrszentrums sind folgende: die Sicherheit auf den Walliser Strassen zu garantieren und die Fahrer oder die Transportfirmen, welche die Verkehrsregeln nicht respektieren, anzuklagen.

18. INTERPELLATION

du député (suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: VS-fire est-il vraiment efficient? (14.12.2011) (2.204) INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Ist VSFIRE die richtige Wahl? (14.12.2011) (2.204)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La présente interpellation porte sur le programme VS-fire qui est utilisé par les corps de sapeurs-pompiers, aussi bien pour gérer les effectifs, les équipements, les convocations aux cours ou d'autres éléments de ce type-là.

Le but est de vérifier l'efficacité, l'efficience de ce programme, les montants qui ont été dépensés jusqu'à aujourd'hui pour le développement de ce programme, sachant qu'il

existe un autre programme, le Winfap, qui est déjà utilisé dans nombre d'autres cantons et où l'efficience de ce programme n'est plus à démontrer.

Il semblerait aujourd'hui que certains corps de sapeurs-pompiers utilisent les deux programmes en parallèle étant donné que Winfap permet certaines applications supplémentaires, notamment le paiement des soldes ou les convocations par cours, ce qui ne serait aujourd'hui pas possible dans le programme VS-Fire.

Je ne vais évidemment pas redétailler les questions posées par écrit, mais j'attends bien sûr avec impatience les réponses de M^{me} la conseillère d'Etat sur ces questions.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann auf die Interpellation folgende Antwort geben.

Das Informatikprogramm zur Verwaltung der Feuerwehrwesen, das sogennante VS-fire ist seit dem Oktober 1997 in 87 Gemeinden des Kantons wirklich zur Zufriedenheit der Benutzer auf deutsch und französisch im Einsatz. Es deckt die Bedürfnisse der Feuerwehren auf Gemeindeebene ab.

Was die Kosten des Programmes VS-fire betrifft, beliefen sich diese auf 337'000 Franken. Die Entwicklung der letzten Jahre mit den aktuellen Anpassungen wurde den Gemeinden kostenlos abgegeben. Dadurch ergaben sich keine neuen finanziellen Belastungen für die Gemeinden.

Was die Probleme bei der Benutzung dieser Programme betrifft, hat die Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär bis heute keine Meldung über Schwierigkeiten erhalten. Im Gegenteil, die Benutzer sagen, sie sind zufrieden.

Sie fragen mich ob wir Kenntnis davon haben, dass gewisse Gemeinden sich weigern das Programm VS-fire zu benutzen. Wir haben keine diesbezüglichen Meldungen. Zudem möchte ich darauf hinweisen, dass der Zugang auf die kantonalen Kurse und auch weitere Verwaltungsfunktionen sowie auf die Bestellungen für die kantonale Einkaufszentrale einzig über das System VS-fire möglich ist.

Er ist auch gerechtfertigt, am Programm weiter zu arbeiten, es weiter zu entwickeln, zu unterhalten, um den immer grösser werdenden Bedürfnissen der Anwender gerecht zu werden.

Betreffend Ihre Frage zur Analyse der bestehenden Programme können wir Ihnen bestätigen, dass dazumal eine Arbeitsgruppe in Zusammenarbeit mit der kantonalen Dienststelle für Informatik eine ausführliche Analyse des Marktes vorgenommen hat. Die Analyse hat ergeben, dass keines zu diesem Zeitpunkt bestehendes Programm den spezifischen Bedürfnissen der Feuerwehren entsprach. Am 30. April 1997 hat der Staatsrat entschieden, eine Arbeitsgruppe zu beauftragen, in Zusammenarbeit mit der kantonalen Dienststelle für Informatik eine autonome Lösung, das heisst das Programm VS-fire zu entwickeln.

So kann ich Ihnen bestätigen, dass unseres Wissens das Programm zur Zufriedenheit aller Benutzer funktioniert. Es wird laufend angepasst und verbessert, um eben den Bedürfnissen gerecht zu werden und auch die Administration zu vereinfachen. Sollten allenfalls Gemeinden wirklich Probleme haben und Sie als Interpellant haben diese Informationen, so steht Ihnen unsere Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär zur Verfügung, um die Fragen zu diskutieren und auch möglichst zu verbessern, wenn es Probleme gibt. Das Ziel besteht darin, dass sämtliche Feuerwehrkorps dieses System benutzen.

19. POSTULAT

des députés Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les coûts des mutations dans les alarmes SMT (16.12.2011) (2.205) (en collaboration avec le DECS)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Mutationskosten in Sachen SMT-Alarme (16.12.2011) (2.205) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les alarmes SMT sont les alarmes qui permettent de mobiliser les corps de sapeurs-pompiers en cas d'alarme justement.

Ce système est efficace; il fonctionne extrêmement bien, il permet de recevoir aussi bien des SMS que des téléphones.

Sa mise à jour est évidemment vitale. Il est important que les communes puissent transmettre régulièrement les informations nécessaires sur les nouveaux numéros de téléphone, sur les personnes qui doivent sortir de ce système ou les personnes qui doivent y rentrer.

Ces coûts et ces mutations sont, ensuite, facturés par l'Office cantonal du feu aux différentes communes et ce pour chaque numéro de téléphone modifié, chaque nouvelle entrée ou chaque sortie de ce système. Par exemple, pour effacer quelqu'un du système, 35 francs sont facturés aux communes par personne qui sort de ce système et 70 francs pour entrer un nouveau sapeur-pompier ou quelqu'un qui doit être alarmé en cas de besoin.

Il s'agit visiblement d'un travail relativement basique de saisie de données dans le système informatique. Ces frais nous semblent, dès lors, largement excessifs, en tout cas du point de vue communal.

La question que je pose donc ici, c'est de pouvoir, dans un premier temps, justifier ces coûts et, dans un deuxième temps, les réévaluer au besoin afin qu'ils soient un peu plus réalistes par rapport au travail réellement fourni par l'OCF à ce niveau-là.

Merci de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

20. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine ZUFFEREY MOLINA, concernant les critères d'intégration lors des demandes de naturalisations (16.12.2011) (2.206)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, betreffend Integrationskriterien bei Einbürgerungsgesuchen (16.12.2011) (2.206)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Pas de demande de parole.

Pas de combat.

Ce postulat est ainsi également transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

21. INTERPELLATION

des députés Marcel BAYARD, PDCC, et Daniel EMONET, PDCB, concernant la conciergerie dans les établissements pénitentiaires (16.12.2011) (2.207) INTERPELLATION

der Grossräte Marcel BAYARD, PDCC, und Daniel EMONET, PDCB, betreffend Abwartsarbeiten in den Strafanstalten (16.12.2011) (2.207)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole; je la cède ainsi immédiatement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ihre Interpellation betrifft die Frage des Hauswartes in den Strafanstalten.

Heute werden die Hausmeisterarbeiten durch polyvalentes Personal der Strafanstalten ausgeführt. Die heutigen Anstalten erlauben es nicht mehr, unqualifiziertes Personal mit fachspezifischen Ausbildungen einzusetzen. Das Aufsichtspersonal profitiert auch heute von einer sehr spezifischen Ausbildung und schliesst diese dann mit einem eidgenössischen Fähigkeitszeugnis "Fachmann/Fachfrau für den Strafvollzug" ab. Diese Ausbildung beinhaltet jedoch keine Themen im Bereich der Hausmeisterarbeiten wie Unterhalt der Gebäude oder der Anlagen. Diese Arbeiten müssten in der Tat durch einen Fachmann / eine Fachfrau Betriebsunterhalt der Gefängnisanstalten geplant und durchgeführt werden. Das Departement ist sich der Notwendigkeit bewusst, für den Unterhalt von Gebäuden und Anliegen eigens dafür geschultes Personal zur Verfügung zu stellen.

Diese Frage wurde während der Budgetphase mit dem Departement besprochen. Aufgrund fehlender Stellen haben wir die Prioritäten jedoch nicht auf die fehlenden Hausmeister der Strafanstalten gesetzt.

Die Anstellung von Fachmänner oder Fachfrauen in Betriebsunterhalt für die Strafanstalten wird nun innerhalb der Arbeitsgruppen diskutiert, welche den Rapport des Audits der Gefängnisanstalten evaluieren.

22. INTERPELLATION

du député (suppl.) Fabien DERIVAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la sécurité sur et autour des sites industriels dans le Chablais (15.12.2011) (2.208 anc. 5.172)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Fabien DERIVAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Sicherheit für die Industriestandorte des Chablais und deren Umgebung (15.12.2011) (2.208 ehem. 5.172)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole; je la passe ainsi directement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Ich kann Ihnen auf Ihre recht komplizierten und technischen Fragen folgende Antwort geben.

Pour la question qui concerne la couverture des frais par les assurances responsabilité civile (RC) en cas d'accident majeur, le régime des assurances régit généralement cette indemnisation puisqu'en cas d'accident, l'exploitant engage sa responsabilité civile, voire pénale.

Les dommages causés par les éléments naturels, tels que les inondations, sont obligatoirement couverts par l'assurance-incendie sur la base des dispositions légales, après déduction d'une franchise.

Les dommages dus à des tremblements de terre ne sont, en principe, pas couverts par les assureurs, ces risques ne pouvant pas être estimés par manque de données. Le fonds créé jadis par les assureurs incendie et destiné à verser des contributions limitées pour les dommages à des bâtiments consécutifs à des séismes a été dissous en juin 2010. Par contre, la couverture de ce risque peut être assurée moyennant le versement d'une prime élevée.

A fin 2010, la Communauté d'intérêts Tremblements de terre, par laquelle les assureurs privés mettaient à disposition des cantons ne disposant pas d'une assurance bâtiments de droit public un fonds facultatif de 200 millions de francs pour couvrir les dommages dus aux tremblements de terre, a été dissoute.

L'introduction d'une assurance obligatoire contre les séismes a fait l'objet de plusieurs débats au plan fédéral depuis 2005. En juin 2010 et août 2011, le Conseil fédéral a, toutefois, indiqué qu'il n'entendait pas s'engager dans ce projet tant que les assureurs privés, établissements cantonaux d'assurance des bâtiments et les propriétaires ne se seront pas mis d'accord sur une solution d'assurance obligatoire.

Le Conseil national se prononcera aujourd'hui sur la motion «Assurance tremblement de terre obligatoire» du conseiller aux Etats Jean-René Fournier, laquelle propose l'introduction d'une telle assurance avec une prime unifiée dans toute la Suisse (déjà approuvée par le Conseil des Etats en automne 2011). De récents séismes dans le canton de Zoug auront sans doute sensibilisé des régions réputées sans risque particulier.

En ce qui concerne la deuxième question: responsabilité du canton du Valais, dans le respect du principe de subsidiarité et conformément à la loi sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires, le canton émet les prescriptions et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la préparation en vue d'un état de nécessité sur l'ensemble du canton.

Dans ce sens, le canton assure:

- l'alarme à la population concernée;
- une collaboration générale en appui aux communes et entreprises privées concernées sur la base de planifications et de procédures préétablies, lesquelles comportent, entre autres, les plans d'évacuation, le bouclage du périmètre dangereux, la sécurisation des axes de communication et la mise à disposition de spécialistes cantonaux pouvant apporter des conseils et un appui auprès des communes.

Une analyse plus détaillée des responsabilités que pourrait être appelé à endosser le canton en cas d'événement majeur sera menée au sein des départements directement concernés.

Réponse à la troisième question: collaboration avec le canton de Vaud. Différentes collaborations, tant formelles qu'informelles, prévalent entre les cantons de Vaud et du Valais.

Au plan formel, il existe, sous l'égide de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman, un groupe «Collaboration franco-suisse des centres d'intervention en cas d'accident par des hydrocarbures ou autres substances» également appelé groupe «Hydrocarbures». Le Valais est représenté dans ce groupe par un collaborateur du Service de la sécurité civile et militaire.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous avons ainsi terminé avec les développements de votre département.

Entrée en matière

23. DECISION

concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen Président: René Constantin / Rapporteur: Gratien Cordonier, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Gemeinde Naters mit dem «Natischer Bärg» mit seinen zahlreichen Weilern, mit dem Dorf Blatten und der Belalp bilden zusammen mit den Dörfern und Alpen der Gemeinden Birgisch und Mund eine geografische und landschaftliche Einheit. Die drei Dörfer arbeiten aber auch im politischen, kirchlichen, gesellschaftlichen, wirtschaftlichen und kulturellen Leben schon seit langer Zeit eng zusammen.

Die Fusion wurde darum auch unter das Motto «Zusammenführen, was zusammen gehört» gestellt.

Ende September 2010 haben die Bürger der drei Einwohner- und Burgergemeinden der Fusion dann auch klar zugestimmt. Bei den Einwohnergemeinden lag die Zustimmung zwischen 74 und 82%, bei den Burgergemeinden zwischen 63 und 75%.

Mit dieser Fusion sollen Synergien in den Bereichen wie Schulen, Verkehr, Trinkwasserversorgung und Wasserkraftnutzung geschaffen werden. Zudem soll die Wohnattraktivität, insbesondere für Mund und Birgisch, gesteigert und der Tourismus gefördert werden. Und schliesslich sollen auch die Ressourcenprobleme in Bereichen wie Finanzen, Behörden und Personal gelöst werden.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler unterstützt den vorliegenden Beschlussentwurf betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund einstimmig. Insbesondere unterstützen wir auch die vom Staatsrat und von der Kommission vorgeschlagene Finanzhilfe des Kantons in Höhe von 3'443'513 Franken.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten. Ich danke Ihnen.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Le rapport de la commission concernant la fusion des communes de Naters, Birgisch et Mund amène de notre part les commentaires suivants:

Tout d'abord, notre groupe a toujours prôné les fusions et nous nous félicitons, dans ce cas, de la volonté populaire qui a été clairement exprimée.

Concernant les indicateurs financiers, nous avons pris note que plusieurs facteurs influencent temporairement plutôt d'une manière négative la situation financière de la nouvelle commune, particulièrement au niveau d'investissements ambitieux qui ont été planifiés.

Ces divers éléments font que le groupe PLR se demande pourquoi, au niveau de la charge fiscale, le coefficient n'a pas été prévu plus haut que le 1.1 retenu pour la nouvelle commune.

Nous relevons également que le montant total alloué de 3'443'513 francs, pour être très précis, représente, en arrondi, une somme de 390 francs par habitant de la nouvelle commune.

Enfin, en ce qui concerne les critères de soutien pour les aides supplémentaires, ceux-ci nous apparaissent peu transparents, mais j'y reviendrai dans l'objet suivant.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Pour qu'une fusion soit une réussite, il faut, au moins, que les communes ou les bourgeoisies aient un ou plusieurs intérêts communs.

Dans le cas de cette fusion, les communes de Naters, Birgisch et Mund ont tout mis en œuvre pour ressortir les éléments qui les aideront à franchir un cap important et durable.

Les liens qui unissent les trois communes sont aujourd'hui déjà avérés. Les paysages, bien que différents, offrent une unité géographique où il est difficile de déterminer les pourtours de chaque entité. Ces communes n'ont pas attendu le moment de parler de fusion pour être étroitement liées dans la vie politique, sociale, économique et culturelle.

Et, à la lecture des résultats du scrutin de septembre 2010, tant pour les communes municipales que bourgeoisiales, il y a un pas qu'il faut aujourd'hui franchir.

Nous sommes tous persuadés, dans notre groupe, que le projet de fusion qui nous est soumis apportera sans conteste des synergies qui vont encore renforcer l'unité et l'efficacité de la future commune.

Tous les voyants sont au vert pour la fusion, même si les indicateurs financiers montrent que certains facteurs influenceront négativement mais provisoirement la situation financière de la nouvelle commune municipale de Naters. Les autorités ne manqueront pas de cerner, dès le départ, la politique d'investissements prévue avec toute la rigueur requise pour ne pas plomber d'entrée de cause l'envol de cette fusion.

L'aide cantonale proposée, y compris les aides supplémentaires pour lesquelles nous n'avons pas de remarques particulières, permettra que cette fusion se fasse dans les meilleures conditions.

Le groupe PDCB entre en matière et accepte d'ores et déjà le projet de fusion des communes de Naters, Birgisch et Mund.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Wir sind mobiler geworden und bewegen uns im gesamten Lebensraum Naters-Mund-Birgisch mit grosser Selbstverständlichkeit. Wie leben in einer Gemeinde, arbeiten in einer anderen und sind in einer dritten Gemeinde in einem Verein oder besuchen sportliche und kulturelle Veranstaltungen.

Uns verbindet die Natur. Mit dem «Natischer Bärg», das attraktive Birgisch auf seinem Sonnenplateau sowie die Sonnenhänge von Mund wo der begehrte Safran wächst – welcher der Fusion die nötige Würze gibt.

Was zusammengewachsen ist, soll nun auch politisch zusammengeführt werden.

Das grosse Dorf Naters ist der Motor für die wirtschaftliche, politische, gesellschaftliche und kulturelle Entwicklung unserer Region. Mit einem Zusammenschluss bringt dieser Motor noch mehr Kraft zur politischen und volkswirtschaftlichen Stärke des Kantons.

Tiefere Steuern für Mund und Birgisch: Mit einem Zusammenschluss sinken in den zwei Nachbargemeinden von Naters die Steuern. Der Steuerfuss in den Gemeinden wird jenem von Naters angepasst, der auch nach der Fusion nicht erhöht wird.

Durch die Fusion können jährlich Kosten im Betrag von 210'000 Franken eingespart werden. Auf der anderen Seite würden in den Gemeinden Birgisch und Mund aufgrund der tieferen Steuerkoeffizienten und Indexierung die Steuereinnahmen im Vergleich zum Jahr 2008 um rund eine halbe Million zurückgehen. Dank dem kantonalen Fusionsbeitrag von ca. 3,5 Millionen Franken kann dies abgefedert werden.

Mehr Lebensqualität für alle: Durch einen Zusammenschluss der Gemeinden kann die Qualität unseres Lebensraums erhalten und gefördert werden, Wohngebiete werden gezielter entwickelt, Verkehrsprobleme gemeinsam gelöst und Naherholungsräume geschützt.

Weitere Ziele der Fusion, die der CSPO wichtig sind:

- Stärkung der Gemeindeautonomie;
- Erhalten der Schulen in Birgisch und Mund;
- Wettbewerbsfähigkeit der Berggebiete;
- Steigerung der Wohnattraktivität in allen drei Gemeinden und neue Baulandreserven.

«Zusammenführen, was zusammen passt und zusammen gehört.» Unter diesem Motto hat die grosse Mehrheit der Bevölkerung von Naters, Mund und Birgisch der Fusion zugestimmt. Freiwillig heisst die Vorgabe, die CSPO ist weiterhin gegen Zwangsfusionen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Als Bürger und Burger von Naters ist es mir eine grosse Ehre, Ihnen die Fusion von Birgisch, Mund und Naters schmackhaft zu machen. Unter dem Motto «Zusammenführen, was zusammen gehört» haben die Verantwortlichen der drei Einwohner- und Burgergemeinden ein Fusionsprojekt auf die Beine gestellt, welches durchwegs überzeugt.

Es ist eine Fusion, die Sinn macht, eine Fusion, die den Vorstellungen der CVPO entspricht.

Naters, das grosse Dorf im Wallis, geht mit den Nachbargemeinden Birgisch und Mund eine vom Parlament so oft gewünschte Berg-Tal-Fusion ein. Naters, jene Gemeinde die bereits heute vom Ufer der Rhone bis hin zum Aletschhorn eine Differenz von mehr als 3'500 Höhenmeter aufweist, kennt die Chancen aber auch die Nachteile, welche das Berggebiet mit sich bringt; weiss aber auch, dass die Chancen gemeinsam leichter zu realisieren und Nachteile gemeinsam besser zu verkraften sind.

«Zusammenführen, was zusammen gehört»: freiwillig, ohne Druck von aussen, dafür mit tiefster Überzeugung – kurzum eine natürlich gewachsene Fusion mit breitester Abstützung in der Bevölkerung.

Für die CVPO ist klar, dass solche Fusionen gefördert und mit den notwendigen finanziellen Mitteln ausgestattet werden müssen.

Die Gemeinden Birgisch, Mund und Naters sowie das Fusionsprojekt werden in den vorliegenden Rapporten detailliert dargestellt. Ich verzichte daher auf zusätzliche Schilderungen, zumal die Gefahr zu gross wäre, in Schwärmerei zu verfallen.

Daher halte ich mich abschliessend an die Zahlen und Fakten der kantonalen Finanzhilfe in Höhe von rund 3,4 Millionen Franken. Neben dem Grundbetrag von 2,4 Millionen interessieren vor allem die zusätzlichen Finanzhilfen. Mit den 500'000 Franken zur Behebung der Erschliessung im Bereich der Basisinfrastruktur sowie der zusätzlichen Hilfe in derselben Höhe wurden den Besonderheiten der Fusion Rechnung getragen und diese Aspekte transparent – dies im Gegensatz zu den Ausführungen von Herrn Grossrat Christophe Perruchoud – dargelegt. Ich teile die Auffassung von Kollege Jean-Didier Roch, der klar gesagt hat, dass die Gemeinden Naters, Birgisch und Mund mit dieser Fusion auch gewisse finanzielle Risiken eingehen. Demzufolge ist es umso wichtiger, dass der Kanton an diesen gesprochenen Beiträgen festhält.

Bei einem Anstieg der Bevölkerung um 10% steigt nämlich das Gebiet der Fusionsgemeinde um 80% an. Daher ist insbesondere die zusätzliche Hilfe in Höhe von 500'000 Franken, welche den Besonderheiten des Berggebiets Rechnung trägt mehr als begründet und auch transparent dargelegt. Die CVPO unterstützt den Vorschlag des Staatsrates einstimmig.

«Zusammenführen, was zusammen gehört».

Im Namen der CVPO, aber vor allem im Namen der Einwohnerinnen und Einwohner, sowie Burgerinnen und Burger von Naters danke ich Ihnen für Ihre Unterstützung. Es ist ein Fusionsprojekt, das unsere Unterstützung verdient.

Ich schliesse hiermit.

Danke, und die CVPO ist für Eintreten.

M. le député Christian Favre, PDCC:

Le groupe DC du Centre a examiné avec attention cette proposition de fusion.

Nous constatons que ce projet apporte un renforcement de l'unité, tant géographique que politique, d'une région déjà complémentaire.

Gage idéal d'une fusion réussie, 75% des habitants de Naters, Birgisch et Mund ont soutenu cette fusion tant communale que bourgeoisiale.

Avec une population de 220 habitants pour Birgisch et 532 habitants pour Mund, il nous paraît évident qu'une fusion redonnera un élan à ces communes dont la taille ne permet plus d'apporter les services qu'une population du XXI^e siècle est en droit d'attendre.

Au niveau financier, tant la commune de Mund que celle de Naters ont procédé à des investissements ambitieux que la nouvelle entité devra consolider.

Avec optimisme et rigueur financière, la nouvelle commune municipale de Naters possède tous les atouts afin de poursuivre un développement harmonieux entre la ville et la montagne.

Nous sommes pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich erlaube mir das Eintreten sowohl für die Fusion der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund als auch für die Fusion der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems in einer Wortmeldung zu machen.

Um es vorweg zu nehmen: Die ADG ist für Eintreten auf beide Beschlussentwürfe.

In den Gemeinden Naters, Birgisch und Mund haben die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger bei einer hohen Stimmbeteiligung dem Fusionsprojekt klar zugestimmt. Naters wird mit 8'848 Einwohnern die zweitgrösste Gemeinde im Bezirk. Die neue Gemeinde hat die Grösse, um die Herausforderungen in der Zukunft erfolgreich zu meistern. Der Einbezug der kleineren Berggemeinden Mund und Birgisch in den Fusionsprozess mit der grossen Talgemeinde schafft eine interessante Fusionsgemeinde mit einem grossen Potenzial für zukünftige gemeinsame Entwicklungen.

Das Fusionsprojekt der Gemeinden Unterems und Turtmann kam knapp zustande. Unterems stimmte dem Grundsatz der Fusion der Einwohner- und Burgergemeinde klar zu. Turtmann stimmte der Fusion der Einwohnergemeinde knapp zu und lehnte den Zusammenschluss der Burgergemeinden ab. Die neue Gemeinde Turtmann-Unterems zählt neu 1'131 Einwohner.

In dem Zusammenhang möchten wir vom Staatsrat, anlässlich der Kommissionssitzung, nähere Angaben über die Kriterien der zusätzlichen finanziellen Hilfe. Es ist uns wichtig, dass die Gleichbehandlung der Gemeinden gewährleistet ist.

Viele Klein- und Kleinstgemeinden stossen heute an ihre Grenzen. Die Gemeindeaufgaben können nur noch schlecht bewältigt werden. Und nur mit Mühe werden Mitglieder des Gemeinderates oder von Kommissionen gefunden werden. Aufgaben werden bereits heute vielfach von Gemeindezusammenschlüssen übernommen.

Und denken wir auch an Infrastrukturen, Bildungsangebote, Sicherheit, vernünftige Steuersätze, Arbeitsplätze und Kultur. Um all diese Aufgaben zu bewältigen, braucht es grössere Strukturen – darin sind wir uns in diesem Saal wohl einig.

Zählte das Wallis im Jahr 1999 noch 163 Gemeinden, sind es heute 138; wobei noch vier weitere Fusionsprojekte unterwegs sind. Der Kanton Wallis liess sich diese Fusionen seit 1999 eine Stange Geld kosten: nämlich mehr als 30 Millionen Franken für 14 Fusionen, welche 39 Gemeinden betrafen. Das ist ein ziemlich grosser finanzieller Aufwand für eine vergleichweise bescheidene Auswirkung. Die ADG begrüsst es sehr, dass die Verordnung über die Gemeindefusionen überarbeitet und angepasst wird.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Vous allez faire face à plusieurs décisions concernant des fusions de communes durant ces prochains mois.

Aussi me permettrez-vous, durant cette première intervention, de ne pas traiter de la fusion des communes de Birgisch, Mund et Naters de manière spécifique – le projet de décision d'ailleurs ne soulève aucune opposition; tous entrent en matière – mais bien de soulever les aspects fondamentaux de la problématique des fusions, en soumettant à votre attention quelques principes clés émis par le Gouvernement et qui apparaissent aussi bien dans le message que dans le rapport de la commission.

Premier principe, que l'on retrouve dans le message du Conseil d'Etat, la loi sur les communes veut privilégier les fusions de communes volontaires. Cela explique l'aide financière de base octroyée à chaque processus de fusion. Mais, il peut y avoir débat et, pour plusieurs membres de la commission, ce débat devrait avoir lieu, à savoir quel sens donner aux termes de «privilégier les fusions», cela signifie-t-il uniquement octroyer une subvention ou pourrait-on imaginer que le terme «privilégier» signifie aussi inciter à, convaincre du bien-fondé d'un processus de fusion qui fait sens, qui regroupe les villages et hameaux d'un même versant, d'une même vallée? Vous avez lu ceci dans le rapport de la commission: M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay précise que le rôle de l'Etat ne consiste pas à pousser les acteurs régionaux à s'asseoir autour d'une même table pour initier une fusion. Nous sommes là au cœur d'une problématique qui mérite cette réflexion. Puisque les

districts n'ont pas voulu établir des plans directeurs de fusions, comme cela a été demandé, nul n'a les clés en main aujourd'hui pour inciter au rapprochement, pour favoriser ce processus. Pour certains commissaires, cela est dommageable. L'Etat devrait pousser les acteurs régionaux à s'asseoir autour d'une même table. Etre proactif et pas seulement réceptif, voilà une volonté qui – je me dois de le préciser pour être tout à fait honnête – anime pour le moment une minorité de la commission.

Toujours dans le message, il est clairement stipulé que la fusion doit venir de la base, des autorités communales, des citoyens concernés. Nous sommes d'accord avec ce principe, quand bien même la loi permet, dans des cas exceptionnels, de contraindre une collectivité à s'associer aux autres. Un seul cas vécu depuis 2000, soit celui de la commune d'Ausserbinn, découle de cette volonté. Vous conviendrez avec moi que l'esprit et la volonté du législateur sont pleinement respectés, et c'est tant mieux.

Autre élément décrit dans le message du Conseil d'Etat: une fusion doit être soutenue quelle que soit la population de la nouvelle commune. Cela est un principe acquis. Si, auparavant, certains se plaignaient de l'iniquité du mode de calcul pour l'aide de base, qui favoriserait par trop les entités microscopiques, il n'y a plus lieu de faire la grimace: correction a été faite dans le mode de calcul pour l'octroi du montant de base en lien avec les principes RPT, qui ont aboli – faut-il le rappeler? – le subventionnement en lien avec la capacité financière des communes. Une nouvelle ordonnance est sous toit. La population devenant le critère premier pour l'octroi du montant, l'iniquité décriée par certains est corrigée. Mais, pour les fusions qui nous concernent, la primauté de l'ancien droit demeure. Cela signifie donc que, pour les montants de base octroyés, les meilleures conditions sont garanties pour les deux processus de fusion aujourd'hui sur la table.

Autre problématique soulevée notamment par le député Christophe Perruchoud par le biais de son postulat déposé en 2010; quid des subventions supplémentaires versées aux communes, notamment sous l'ancien droit qui permettait, d'une part, de verser jusqu'à 500'000 francs pour combler les déficits au niveau des infrastructures et. d'autre part. d'octroyer jusqu'à concurrence d'un million une aide supplémentaire pour des cas dits particuliers. Une seule a obtenu l'entier du montant possible, à savoir Anniviers – si je ne fais erreur - de par le caractère extraordinaire du processus engagé, à savoir réunir sous une même bannière pas moins de six communes. Bel exploit, faut-il le souligner, qui explique ou justifie, suivant nos visions politiques, la prime maximale. Qu'on le veuille ou non, Chers collèques, il y a un problème avec ces octrois d'aides supplémentaires. Sur quels critères objectifs se baser? Peut-on raisonnablement réclamer une aide supplémentaire parce que la loi le permet, parce que d'autres en ont eu droit dans le passé? Qu'est-ce qui est juste et qu'est-ce qui ne l'est pas? Peut-on décemment réclamer un million supplémentaire pour différents besoins alors que les différents critères financiers, comme le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, sont excellents, que l'endettement net par habitant présente des valeurs négatives, ce qui signifie qu'il y a une fortune nette par habitant? La nouvelle ordonnance édictée par le Conseil d'Etat tient compte, partiellement du moins pour certains, de cette problématique. L'aide de 500'000 francs pour les déficits d'équipement sera normalement supprimée. L'aide supplémentaire pour répondre aux cas particuliers sera, elle, maintenue, mais il y a lieu de définir les critères les plus objectifs pour la clause de l'exception qui demeure. C'est le souci notamment de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, je peux le prendre à témoin.

Dernier principe et non des moindres, qui a été rappelé par M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay: oui, les communes qui n'auraient pas besoin d'une aide de par leur situation financière saine ont néanmoins droit aux subventions. Pour étayer ces propos, il a été fait allusion au principe du versement des allocations familiales, garanties quels que soient les salaires dont bénéficient les individus. L'aide aux fusions existe et existera en tant que telle. Elle n'est pas une aide aux communes en difficultés financières. Et là, nous sommes au cœur du problème. Il faut bien distinguer un encouragement aux fusions d'une aide aux communes en difficultés financières. Ce principe méritait d'être reprécisé.

Merci aux différents groupes d'entrer en matière sur ce projet de décision.

J'interviendrai tout à l'heure pour le deuxième objet. Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Là où il y a un chemin, il y a une volonté.

J'aimerais, tout d'abord, remercier l'ensemble des intervenants, et ils sont nombreux, à s'être exprimés sur le sujet et tous ont accepté l'entrée en matière, ce qui bien sûr ne peut que nous réjouir.

J'aimerais aussi dire d'entrée et remercier M. le président de la commission qui a rappelé toute une série de principes, qui sont aujourd'hui en vigueur. Il a même fait allusion à l'ordonnance, et je réponds ici directement à l'intervention de la représentante du parti socialiste du Haut-Valais, la députée Doris Schmidhalter-Näfen. Nous avons présenté déjà à la commission l'ordonnance basée sur les nouveaux critères à la suite des modifications apportées par ce que l'on appelle le paquet RPT. En détail, nous avons présenté, et M. le président de la commission l'a rappelé, nous n'avons pas supprimé ce que l'on appelle aujourd'hui l'alinéa 2 de l'article 5 de l'ordonnance, c'est-à-dire la compétence du Grand Conseil d'attribuer un montant supplémentaire. Et je vais le dire d'emblée aussi à l'attention des uns et des autres, qu'est-ce qui est juste à la fin à travers tous ces critères? Eh bien!, Monsieur le président de la commission et Chers tous, ce qui est juste, c'est la décision du Grand Conseil. Pour nous, au Conseil d'Etat, lorsque le Grand Conseil a décidé, bien sûr en essayant comme nous de se baser sur des critères d'équité, sur des critères de justice, sur des critères d'égalité de traitement, face à ce cas exceptionnel qui a vu pour une seule et unique fois le montant d'un million être attribué, eh bien!, pour nous, ce qui est juste en finalité, c'est la décision du Grand Conseil. C'est pour cela que l'article 5 alinéa 2 actuel de l'ordonnance se retrouvera dans la nouvelle ordonnance alors que l'article 5 alinéa 1, part du Conseil d'Etat supplémentaire éventuelle, a, lui, été biffé, et nous pensons que c'est quelque chose de tout à fait correct.

Oui, merci à M. le président de la commission d'avoir rappelé l'ensemble de ces principes parce que pour beaucoup, y compris le chef du département, c'est un baptême du feu, c'est la première fois que nous venons, durant cette période, devant le Parlement avec des fusions de communes. Et nous nous en réjouissons. Il y aura trois autres projets au mois de mai. Et cela amènera - ce qui montre quand même aussi une certaine efficacité de la politique qui a été menée, même si nous continuons de réaffirmer avec force que les fusions de communes sont possibles lorsqu'elles viennent de la base, lorsque la volonté vient de la base, et il y a là aussi une seule et unique exception, que l'on espère bien ne jamais avoir à renouveler dans ce Parlement par rapport à la notion de fusion forcée -, il y a donc une politique qui va nous amener, au 1er janvier 2013, à 135 communes – quand j'allais à l'école c'étaient 153. Il y a donc réellement une démonstration de la politique menée, basée certes plus sur des incitations, des incitations financières, elles sont nombreuses, des incitations par rapport à l'accompagnement administratif, par rapport à l'accompagnement juridique et aussi bien sûr des incitations financières par rapport à l'étude même de la fusion où nous intervenons moyennant comme conséquence que le résultat de l'étude doit faire l'objet d'un vote de la population. Nous intervenons donc à trois niveaux:

- par rapport à un soutien administratif et à un soutien juridique;
- dans le cadre du financement de l'étude (30'000 francs par commune) et puis
- avec les propositions qui sont aujourd'hui sur la table, dans le cadre de cette fusion, 3'443'513 francs.

J'aimerais ici attirer l'attention de l'ensemble des parlementaires sur l'attitude du Gouvernement par rapport aux applications dans le cadre transitoire de l'ordonnance que nous avons arrêtée ou de celle qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Eh bien!, nous avons chaque fois quasiment appliqué la notion du droit préférable. Nous allons

appliquer pour la fusion de Salins et de Sion au mois de mai la notion préférable et ce sera la nouvelle ordonnance. Je répète ici ce qu'a dit M. le président René Constantin: même les communes en bonne situation financière, même la capitale de ce canton a droit à une aide financière, et je ne peux que souhaiter que la capitale de ce canton ait droit à d'autres aides financières pour d'autres extensions de ce qui pourrait venir le grand Sion. Mais, c'est un souhait et rien d'autre.

Nous voulons aussi, par rapport à ces approches et à ces éléments, clairement et volontairement faire remarquer que nous appliquons l'ordonnance toujours en faveur des communes. On l'a vu l'autre jour aussi, ceci a presque passé inaperçu dans ce Parlement, j'aimerais le rappeler: les grands CO qui étaient à cheval entre 2011 et 2012 ont vu des communes valaisannes – tant mieux pour elles et c'est ce que nous voulons au niveau du Gouvernement – bénéficier encore du régime passé qui permet le subventionnement différentiel, soit le CO de Fully 38% au lieu 30% mais déjà de bénéficier, à partir du 1^{er} janvier 2012, de la nouvelle péréquation financière. Ce sont des millions pour certaines communes. On s'en réjouit bien entendu. Cela démontre aussi quelle est la confiance du Gouvernement vis-à-vis des collectivités locales, sachant qu'elles sont toujours les mieux à même de développer les politiques publiques, en tout cas celles de proximité.

Dépenser pour les investissements: bien sûr, dépenser dans les communes est, pour nous, clairement investir et nous n'avons pas de souci par rapport à ces aspects qui, périodiquement, vont marquer un peu les indicateurs de certaines communes sous l'angle de l'autofinancement. Mais c'est connu, également dans notre propre ménage privé, l'année où l'on construit sa résidence..., dès le 11 mars, principale, forcément que nos moyens financiers normalement devraient marquer une insuffisance de financement. Il en est de même dans les collectivités publiques, lorsque l'on crée des infrastructures importantes, il est logique que les indicateurs soient marqués à ce moment-là par ces investissements importants et qui sont forts. Et nous ne pouvons que le saluer, sachant que les communes valaisannes, qui sont en excellente santé financière, savent aussi avoir des phases où il y aura amortissement de ces investissements.

Bien entendu, Monsieur le député Christophe Perruchoud, que le coefficient qui a été maintenu à 1 avait aussi un rôle attractif au moment de la votation. Rien n'est gagné d'avance. Lorsque j'étais là-haut, lors des assemblées de préparation, il n'y a jamais d'assurance que l'on puisse obtenir de bons résultats. Les communes ont décidé le coefficient de 1.1 qui se devait d'être attractif, et nous sommes persuadés que cette incitation a montré qu'elle était justifiée. Les résultats – en partie en tout cas, on peut en déduire – dépendaient de cette attractivité.

Je l'ai dit, investir c'est montrer sa confiance, c'est montrer sa confiance aux citoyens, nous sommes nous aussi, comme l'a dit le député Philipp Matthias Bregy, enthousiastes face à ce mouvement de fusions. On sait qu'il va recommencer probablement après les prochaines élections communales. Il y a presque une notion quasiment périodique ou quadriennale dans les fusions, et nous sommes persuadés que la prochaine période va amener également son lot de fusions, une année ou quelques mois parfois avant le renouvellement des autorités.

Rassembler ce qui se rassemble, comme l'a dit aussi le député Philipp Matthias Bregy, est un des objectifs de l'ensemble de ces fusions permettant de redonner un vrai élan à la population, et cela c'est le député Christian Favre qui l'a soulevé et qui a marqué très clairement son soutien à travers son intervention, comme du reste tous les autres intervenants que je remercie.

La notion d'aides financières basées sur l'article 5 alinéa 1 de l'ordonnance et sur l'article 5 alinéa 2, celle-là en main du Grand Conseil, est donc marquée essentiellement par les critères liés à l'équité, l'égalité de traitement, mais c'est vrai qu'il y a une part d'appréciation. Nous n'avons pas une mathématique absolue qui dit: 28 x 2 = 56, etc. Non, il y a aussi une part d'appréciation mais bien sûr que cette part d'appréciation doit être marquée par des critères les plus objectifs possible et bien sûr par des règles de droit comme l'égalité de traitement, l'équité et autres approches.

Merci à chacun pour cette entrée en matière.

Et merci et bravo à la population de Naters, Birgisch et Mund qui a démontré que là où il y avait une volonté, il y avait un chemin.

Merci d'avoir accepté cette entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin et fin de l'examen, séance du jeudi matin 15 mars 2012.)

Entrée en matière

24. DECISION

concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen Président: René Constantin / Rapporteur: Gratien Cordonier, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Au risque de me répéter, ici également, nous sommes dans une démarche logique, où les communes ont pris toute la mesure des avantages d'une fusion.

Même si le scrutin de juin 2011 montre une certaine timidité des citoyens de la commune de Turtmann à entrer dans l'esprit du projet, il n'en demeure pas moins que les buts et les motifs qui poussent les deux communes à cette rencontre fusionnelle sont dans la ligne de ce que nous pouvons en attendre.

Financièrement, les deux communes sont saines. Elles disposent même d'une fortune confortable que la fusion consolidera. La nouvelle commune de Turtmann-Unterems pourra sans autre faire face à ses engagements futurs.

A l'instar du projet précédent, le canton encourage et maintient sa ligne en termes de fusion. Le montant de l'aide totale de base allouée ressort de la législation cantonale, montant auquel le canton alloue une aide supplémentaire maximale de 500'000 francs justifiée par la nécessité de relier les réseaux d'eau des deux communes et d'assainir diverses routes agricoles sur le territoire de la commune d'Unterems.

Jusque-là, notre groupe suit parfaitement la logique des aides financières de ce qui a déjà été proposé et accordé dans de précédentes fusions. Par contre, nous ne sommes pas en phase avec les revendications des communes et de certains commissaires d'augmenter le montant de l'aide supplémentaire pour tenir compte des cas particuliers.

Nous avons fixé des critères; il est important de les utiliser. Si nous acceptons d'augmenter la proposition du Conseil d'Etat à 500'000 francs, demandée par quelques députés, voire à 1'000'000 de francs, comme le souhaitent les communes, comment ferons-nous pour être crédibles à l'avenir lors de nouvelles fusions et que la nécessité d'une aide plus élevée sera avérée? Nous ne devons en aucun cas tomber dans l'émotif. La situation

de la future commune est tout à fait enviable et ne nécessite pas une aide que nous qualifierons d'exagérée.

Le groupe DC du Bas entre en matière et soutient ce projet de décision, en spécifiant clairement que le montant de l'aide supplémentaire, selon l'article 5 alinéa 2 de l'ordonnance sur les fusions, ne dépasse pas les 300'000 francs, soit un montant global de l'aide de 2,1 millions de francs.

Merci de votre attention.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Disons-le d'entrée, en comparaison avec l'objet précédent, la fusion de Turtmann et d'Unterems n'a de loin pas fait l'unanimité au sein de notre groupe.

Si, bien entendu, la fusion elle-même n'est pas remise en question, puisque nous entrons en matière, divers éléments demandent à être clarifiés, voire modifiés.

Tout d'abord à l'intention du Conseil d'Etat, si les critères de l'aide de base ne sont pas remis en question, l'ordonnance en la matière a été adaptée au début de cette année. Le groupe PLR est très surpris de l'argumentation en ce qui concerne l'aide aux infrastructures de base. Dans le rapport de la commission, on peut lire, je cite: «Le montant de 500'000 francs pour combler le déficit d'équipements a été attribué dans tous les processus de fusion jusqu'à présent.» En d'autres termes, on a toujours donné; donc, on continue à donner. Cette manière de procéder ne donne que plus d'importance encore au postulat que j'ai déposé en septembre 2009 et qui était intitulé «concernant les fusions de communes, la subvention maximale, c'est automatique?» Pour mémoire, ce postulat a été accepté en mars 2010. Je n'ai, toutefois, pas l'impression qu'il y ait eu de gros changements à ce sujet depuis.

Toujours à l'intention du Conseil d'Etat, à 1,5 km de cette nouvelle commune, se situe celle d'Oberems qui aurait pu embarquer dans le train de la fusion mais, apparemment, les rails ne sont pas arrivés jusque-là. Si, effectivement, le Conseil d'Etat a rappelé dans le rapport et tout à l'heure que ce sont les communes elles-mêmes qui prennent les décisions concernant le pourtour de l'entité fusionnée, le groupe PLR regrette vivement, avec certains membres de la commission, comme évoqué tout à l'heure par le président René Constantin, que le Gouvernement, via le département concerné, ne soit pas plus proactif en la matière lorsqu'une évidence géographique est si flagrante. En effet, bien d'autres actions étatiques nous démontrent que l'Etat n'est pas uniquement là pour enregistrer, entériner et, finalement, payer plus ou moins grassement.

Je reviens maintenant au postulat déposé et précédemment énoncé car, finalement, lors de sa réponse, le Conseil d'Etat, nous avait signifié que les critères étaient clairs pour les différentes aides et que si le Parlement voulait intervenir rapidement sans attendre diverses modifications législatives, il n'avait qu'à le faire via le troisième mécanisme, à savoir l'aide supplémentaire. C'est donc à ce sujet que le groupe PLR a retenu les éléments suivants:

L'aide prévue représente une somme de 1'857 francs par habitant (pour mémoire, la fusion précédente, c'étaient 390 francs, soit cinq fois moins environ).

Les deux communes présentent une situation financière saine avec l'ensemble des indicateurs financiers qui reçoivent la note maximale.

A noter une fortune moyenne par habitant de la nouvelle commune de 6'075 francs.

Enfin, les liaisons entre les divers villages et hameaux ne sont pas une spécificité de cette nouvelle commune et cette argumentation mise en avant par les autorités communales pour encaisser plus ne peut être retenue à notre sens.

Dès lors, je vous l'ai annoncé, notre groupe entre en matière mais proposera un amendement qui rendra cette décision plus juste et permettra au canton de verser tout de même la somme de 1'592 francs par habitant.

En conclusion, oui aux fusions, oui aux aides financières non automatiques mais ciblées et surtout oui à toute forme d'aide aux collaborations intercommunales, en guise de petit clin d'œil aux agglomérations dont le projet de loi a été enterré cette semaine.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Edgar Gottet, CSPO:

Ich kann es vorwegnehmen: die CSPO-Fraktion ist für Eintreten.

Die CSPO hat mit Genugtuung Kenntnis genommen, dass die Bevölkerung der beiden Gemeinden Turtmann und Unterems den Zusammenschluss der beiden Einwohnergemeinden beschlossen hat. Dieses Zusammengehen ist zu begrüssen und entsprechend finanziell zu unterstützen. Es können in den Bereichen Finanzen, Raumplanung, Personal, Werkhof und Infrastruktur usw. Synergien genutzt werden. Der hohe administrative Aufwand für kleine Gemeinden und die Schwierigkeiten bei der Rekrutierung von Gemeinderäten und Behörden kann unter anderem als weiteres Argument aufgeführt werden.

Die CSPO hat diese Vorlage eingehend geprüft und die staatliche Finanzhilfe unter die Lupe genommen. Der Grundbeitrag gemäss der Fusionsverordnung ist gegeben und geht in Ordnung. Die zusätzliche Hilfe gemäss der Fusionsverordnung, welche zur Behebung der mangelnden Erschliessung – die sogenannte Basisinfrastruktur – der neuen Gemeinde dient, kann ebenfalls als in Ordnung betrachtet werden, da der Maximalbetrag von 500'000 Franken vollumfänglich gewährt wird. Dieser Betrag deckt zwar die Erschliessungskosten im Bereich der Verbindung des Trinkwassernetzes der beiden Ortschaften sowie die Sanierung der Flurstrassen usw. laut Kostenberechnung, nur zur Hälfte.

Hingegen ist die CSPO der Meinung, dass die zusätzliche Hilfe in Berücksichtigung besonderer Fälle ungenügend ist. Hier muss und kann der Grosse Rat Gegensteuer geben. Unter diesem Gesichtspunkt wird die CSPO einen Abänderungsantrag einreichen.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Herr Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO:

Gemeindefusionen standen in den vergangenen Jahren im Grossen Rat vermehrt auf der Traktandenliste und dies wird sich in Zukunft hoffentlich nicht ändern. Anlass zu Diskussionen gaben immer wieder die Finanzen.

Dass die Gemeinden Turtmann und Unterems der Fusion zu einem Zeitpunkt zugestimmt haben, als der NFA mit all seinen Auswirkungen noch nicht festgelegt war, kann man sicher als besonderen Fall bezeichnen. Die Bevölkerung hat einer Fusion zugestimmt kurz nach dem negativen Ausgang der Grossfusion Visp und hat damit Mut bewiesen und ein Zeichen gesetzt für zukünftige Fusionen.

Die CVPO ist überzeugt, dass bei einer Ablehnung der Fusion Turtmann-Unterems sich in den nächsten Jahren – zumindest im Oberwallis – bezüglich Fusionen nichts mehr bewegt hätte.

Argumente, welche bei den bisherigen Fusionen als besondere Fälle betrachtet wurden, gelten zudem auch für die Fusion Turtmann-Unterems, wie zum Beispiel:

- Tal- und Berggemeinde,
- geografische Zerstreutheit der Siedlungen,
- Behebung mangelnder Erschliessung in der Basisinfrastruktur,

um nur einige zu nennen.

Bei vorherigen Fusionen wie Steg-Hohtenn wurde ein Betrag von 500'000 Franken gewährt und dies obwohl die Einwohnerzahl nur um rund 300 Personen höher war. Ebenso wurden 500'00 Franken gesprochen bei der Fusion Gampel-Bratsch.

Ein weiterer Vergleich zeigt die Gemeinde Mont-Noble im Unterwallis mit rund 835 Einwohnern auf, bei deren Fusion eine Million Franken gewährt wurde und dies wohlverstanden für besondere Fälle.

Meine Damen und Herren, wir fragen uns: Wo bleibt da die Gleichbehandlung gegenüber Turtmann-Unterems?

Die CVPO ist der Meinung, gestützt auf die vorliegenden Tatsachen, dass sich ein Betrag von 500'000 Franken für besondere Fälle mehr als rechtfertigt und der Grosse Rat dies unterstützen sollte.

Die CVPO wird deshalb einen Abänderungsantrag einreichen, um eine Finanzhilfe im Gesamtbetrag von 2,1 Millionen auf 2,3 Millionen Franken zu erhöhen und bittet Sie, geschätzte Abgeordnete, diesen Antrag zu unterstützen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC:

La nouvelle commune Turtmann-Unterems occupera une superficie de 6'000 ha pour une population de 1'131 habitants.

Si nous pouvons regretter le fait que cette fusion ne concerne pas les autres communes voisines, le groupe PDCC soutient ce projet, tout en souhaitant que, à l'avenir, de réels projets de fusion soient déposés. En effet, il nous paraît important que les projets de fusion qui demandent beaucoup d'engagement donnent naissance à des communes d'importance. Pour rappel, les bourgeoisies de Turtmann et d'Unterems ne sont pas concernées par ce projet.

L'ordonnance sur les fusions de communes du 8 juin 2005 explique clairement le processus de l'aide financière de l'Etat à la nouvelle commune fusionnée.

Cette aide ne se fait que pour couvrir les frais et motiver les communes à fusionner. Pour éviter la tactique du salami, soit une fusion en cascade, un délai de 20 ans est prévu afin que la commune fusionnée ne puisse plus toucher d'aide à la fusion.

Le premier palier d'aide, qui se base sur la population, puis d'autres indices, se monte dans ce projet à l'aide maximale.

Le deuxième palier, alloué par le Conseil d'Etat, qui tient compte des frais que la nouvelle commune devra supporter pour combler le déficit d'équipement, se monte, lui aussi, au montant maximal.

Quant au troisième palier, alloué par le Grand Conseil pour tenir compte des cas particuliers, le groupe PDCC soutient la proposition du Conseil d'Etat et de la commission, soit le montant de 300'000 francs, montant qui nous paraît correct dans le cas de cette fusion.

En effet, les différents indicateurs montrent d'une manière nette que, dans le cas de la commune fusionnée de Turtmann-Unterems, il s'agit d'une commune financièrement saine. Les deux communes ont pu constituer, ces dernières années, une fortune par habitant. Compte tenu du chiffre de la population de la nouvelle commune, cette situation patrimoniale gagne encore en force. Le capital propre évolue depuis 2006 à un niveau supérieur à 12 millions. Les indicateurs «degré et capacité d'autofinancement» peuvent être appréciés bien, alors que ceux du taux d'amortissements et du taux du volume de la dette brute sont même notés très bien.

Vu la saine situation financière, telle que représentée aujourd'hui, la nouvelle commune fusionnée sera en mesure de faire face à ses engagements.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Tout d'abord une petite remarque pour les membres de la commission: puisque nous avons fait relativement vite et si ça joue pour M. le conseiller d'Etat Claude Roch, si l'on peut directement siéger pour ce qui concerne la modification de la loi sur la jeunesse. J'invite donc les membres de la commission directement à la fin des débats à nous retrouver dans la salle de conférence du troisième étage pour commencer avec ce premier objet et puis, si, Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Tornay, ça peut jouer, on pourrait continuer vers 12 h 20. Nous ferons donc le travail avant le repas de midi. Merci.

Autre petit rectificatif en guise de préambule: merci au député (suppl.) Marcel Zenhäusern qui a corrigé le tir. C'est vrai qu'il y a deux communes qui ont touché un million, donc, en l'occurrence aussi la commune de Mont-Noble, ce que je n'avais pas expressément dit lors de ma première intervention.

Pour l'objet qui nous concerne, si pour tous les groupes, les processus de fusions font sens et méritent d'être soutenus, le choix des moyens pour y parvenir diffère totalement suivant les forces politiques représentées dans cette salle. Nous allons donc nous quereller demain quant aux montants octroyés – cela nous le savons déjà.

Dans ce deuxième projet de décision concernant la fusion de Turtmann et d'Unterems, le vote final m'a fortement interpellé, Chers collègues. Comment peut-on arriver à un résultat de 7 oui au projet et 6 abstentions alors que, sur le principe même de la fusion, tous les membres de la commission et je peux carrément dire tous les députés dans cette salle sont d'accord? Comment expliquer pareil score ô combien surprenant, même décevant pour celles et ceux qui croient à ces démarches de regroupement des forces? Eh bien!, ce score résulte simplement de l'addition de visions et de voix opposées, soit celles qui, d'une part, quémandent de plus gros montants par analogie aux subventions versées aux fusions antérieures de communes et celles qui, d'autre part, refusent l'aide supplémentaire de 300'000 francs parce que rien ne justifie l'octroi d'une manne supplémentaire. Il y a donc, après analyse de ce vote, un léger malaise.

Entre le trop, le trop peu, la commission a décidé, à 8 contre 5, de s'en tenir à la version du Conseil d'Etat. Il ne fait aucun doute, après avoir entendu certains collègues tout à l'heure, qu'il appartiendra donc à ce plenum demain de prendre la bonne décision et de trancher dans le vif.

En guise de conclusion, je me permets de vous rendre attentifs au dernier paragraphe de la page 3 du rapport de la commission qui relate les propos établis par M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay à l'attention des membres de la commission. Je me permets d'en lire un extrait car il m'apparaît fondamental et plein de bon sens: «Le chef du département encourage les députés à développer une vision et une responsabilité cantonales», en d'autres termes, il nous invite à lever le nez du guidon, à prendre un peu de hauteur, à ne pas tomber dans l'excès en matière de défense d'intérêts purement locaux.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, assurément, ne peut détenir la vérité dans tous les domaines, comme nous tous d'ailleurs, mais, pour l'affaire qui nous concerne, il serait bien difficile de ne pas lui donner raison.

Je vous remercie donc d'entrer en matière sur ce deuxième projet de décision.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux éléments – bien sûr que je ne vais pas refaire l'ensemble du débat – sont sur la table aujourd'hui:

Le pourtour des communes est-il suffisant? Deux communes, est-ce que l'on doit encourager deux communes qui fusionnent? Le Conseil d'Etat a répondu oui, sans aucun doute là-dessus. Je vous rends attentifs: 50,9%, c'est le résultat des citoyens de Turtmann. Il

ne fallait pas beaucoup de voix qui changent de camp pour que la fusion soit refusée. C'est pour cela que nous avons une certaine prudence lorsque l'on discute du périmètre. On n'est pas là en train de se dire: le projet est parfait, il n'y a pas besoin d'essayer de voir si on doit prendre encore Oberems. La responsabilité de l'échec de la fusion serait clairement retombée sur le Conseil d'Etat si nous avions, d'une contrainte un peu forte, exigé qu'il y ait un troisième invité à la votation de la fusion entre Turtmann et Unterems. Il y a donc des réalités et on doit en tenir compte. Allez regarder dans les bulletins qui vous donnent les résultats de la grande fusion du val d'Anniviers et là aussi, à quelques voix près, la fusion aurait pu échouer. Eh bien!, il y a ici manifestement aussi une certaine prudence et nous ne voulons pas l'encourager. Je réponds ainsi au sujet des aspects liés au cercle, soit à l'intervention du député Christophe Perruchoud, soit à celle de la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz qui, elle aussi, a regretté que le cercle n'était pas assez large. Nous le reconnaissons. On souhaiterait évidemment des fusions plutôt du type Anniviers que du type de celle dont nous discutons ici. Mais il y a de la raison, il y a aussi, dans ce cadre-là, une certaine acceptation de faire en sorte que l'on aille par étapes vers des plus grandes fusions, pas forcément en encourageant du reste la tactique du salami, à laquelle vous avez fait allusion, puisque justement, et c'est un élément capital, dans l'ordonnance valable en 2012, nous avons typiquement un coefficient qui prendra en considération le nombre de communes fusionnées pour déterminer l'aide qui sera accordée. Et ça, c'est totalement nouveau, dès le 1er janvier 2012, il y a un tableau que l'ordonnance précise très clairement et, en fonction du nombre de communes, l'aide sera donnée. Il y a donc un critère, un coefficient multiplicateur qui sera de plus en plus important, correspondant au plus grand nombre de communes qui fusionneront - nous avons donc résolu aussi ce problème à travers une incitation, une nouvelle fois, et non pas à travers une obligation d'aller chercher une troisième, voire une quatrième commune – qui sera donc largement soutenu, largement reconnu dans le cadre de la nouvelle ordonnance, et nous nous en réjouissons.

Merci au député (suppl.) Marcel Zenhäusern d'avoir effectivement rappelé que deux communes avaient touché un million mais je dois, de l'autre côté, lui rappeler qu'il a oublié de citer une autre fusion qui, elle, a touché seulement 300'000 francs, celle de Gampel et de Bratsch.

Pour l'aspect financier, demain il y aura un vote là-dessus bien entendu, j'en ai vu un, Mesdames et Messieurs, dans ce Grand Conseil, qui me fait encore mal au cœur aujourd'hui: il y avait tous les «Welsch» d'un côté et tous les Haut-Valaisans de l'autre. Eh bien!, si, demain, nous arrivons à ce vote-là, l'image de nouveau que nous allons donner sera mauvaise. Et c'est un signal que je souhaite évidemment ne pas voir arriver sur la table demain. En effet, il y a de bonnes raisons pour cela, et je vais vous les donner. Application du principe de la péréquation x 4 à la place du régime ordinaire: eh bien!, au lieu de 607'000 francs – il faut lire les messages, cela en vaut parfois la peine (page 11 du message) –, à la place de cela, on fait le calcul x 4 et on arrive, déjà à la base, au lieu d'avoir 607'000 francs, à 1,3 million. C'est la loi qui veut cela, c'est l'ordonnance qui dit clairement: si c'est inférieur à 4 x le montant de la péréquation, on ne prend pas le calcul ordinaire mais on prend 4 x la péréquation, dans ce dossier-ci et dans le dossier précédent où l'on est à 2'443'000 francs au lieu de 1'517'000 francs. Donc, il y a déjà dans les trois paliers que j'ai entendus dans l'intervention de la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz:

- dans le premier palier, au lieu de 607'000 francs, la commune va toucher 1,3 million et, dans le dossier précédent, au lieu de 1'517'000 francs, la commune va toucher 2'443'000 francs;

- dans le deuxième palier, les 500'000 francs, je n'ai entendu aucune contestation. Le Conseil d'Etat reconnaît que les infrastructures de base particulièrement, c'est vrai, dans la première fusion de ces communes fusionnées nécessitent et justifient les 500'000 francs que nous avons. Il y a des villages dispersés, des hameaux, des mayens, des alpages; il y a des investissements; il y a des frais d'entretien qui sont élevés; il y a des routes; il y a l'élimination des déchets; il y a l'évacuation nouvelle des eaux usées, etc.; il y a de l'agriculture. Il y a donc les critères pour donner les 500'000 francs supplémentaires de l'article 5 alinéa 1;
- maintenant, on arrive à la décision du Grand Conseil (art. 5 al. 2) et nous pensons qu'avec ce montant de 300'000 francs, nous avons fait une juste pesée des intérêts des uns et des autres. C'est pourquoi je défendrai, demain, comme je le fais déjà aujourd'hui, la position du Conseil d'Etat à 300'000 francs

Et puis, il serait aussi regrettable, à la fin, que ceux qui ont perdu le vote pour 500'000 francs et ceux qui ont perdu le vote pour zéro s'abstiennent, comme cela s'est passé en commission..., mais évidemment le Gouvernement ne peut que respecter les décisions du Parlement.

Merci de votre attention.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite de l'examen, séance du jeudi matin 15 mars 2012 p. .)

Le président:

Nous avons ainsi terminé nos travaux de la matinée.

Je vous remercie pour votre participation et votre attention.

En vous souhaitant un très bon appétit, je vous donne rendez-vous demain matin.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du jeudi 15 mars 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Première lecture

Modification de la loi en faveur de la jeunesse

Erste Lesung

Änderung des Jugendgesetzes

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

- Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine ZUFFEREY MOLINA et Sonia Z'GRAGGEN, concernant crèche (UAPE) – d'une même voix (17.11.2011) (3.135)
 - Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA** und Sonia **Z'GRAGGEN**, betreffend kantonaler Rahmen für Krippen und ausserschulische Betreuungseinrichtungen (17.11.2011) (3.135)
- 3. Interpellation du député (suppl.) Bernhard **ERPEN**, CVPO, et cosignataires concernant le plan de scolarité et de vacances: peut mieux faire! (18.11.2011) (3.136)
 - Interpellation von Grossrat (Suppl.) Bernhard **ERPEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schul- und Ferienplan: verbessern! (18.11.2011) (3.136)
- 4. Postulat des députés Yves Fournier, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, et Urs **KUONEN**, CVPO, concernant: pour une démocratie mieux comprise et plus efficiente (18.11.2011) (3.137)
 - Postulat der Grossräte Yves Fournier, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, und Urs **KUONEN**, CVPO, betreffend: für eine besser verstandene und effizientere Demokratie (18.11.2011) (3.137)
- 5. Postulat des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Gratien **CORDONIER** (suppl.), PDCC, concernant: vers un collège sans papier... (18.11.2011) (3.138)
 - Postulat der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Gratien **CORDONIER** (Suppl.), PDCC, betreffend papierloses Kollegium (18.11.2011) (3.138)
- Motion des députés Bruno PERROUD (suppl.), UDC, Serge METRAILLER, PDCC, Didier FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Frédéric DELESSERT, PLR, et cosignataires concernant: pour l'introduction d'une formation ES dans le domaine des soins en Valais (18.11.2011) (3.139)
 - Motion der Grossräte Bruno **PERROUD** (Suppl.), UDC, Serge **METRAILLER**, PDCC, Didier **FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Frédéric **DELESSERT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung einer HF-Ausbildung im Pflegebereich im Wallis (18.11.2011) (3.139)
- 7. Interpellation de la députée Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: pas de ressources humaines pour les enseignants? (13.12.2011) (3.140) *(en collaboration avec le DFIS)*

Interpellation von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: kein Personalmanagement für die Lehrpersonen? (13.12.2011) (3.140) (in **Zusammenarbeit mit dem DFIG**)

8. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël **GAILLARD**, concernant une place pour la famille dans les plans d'études (16.12.2011) (3.141)

Postulat der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend: Berücksichtigung der Familie in den Lehrplänen (16.12.2011) (3.141)

 Postulat des députés Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Daniela BODENMÜLLER (suppl.), CVPO, Alexander ALLENBACH (suppl.), CSPO, François PELLOUCHOUD (suppl.), UDC, et cosignataires concernant la loi sur le CO: adapter la directive à la loi (16.12.2011) (3.142)

Postulat der Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Daniela **BODENMÜLLER** (Suppl.), CVPO, der Grossräte Alexander **ALLENBACH** (Suppl.), CSPO, François **PELLOUCHOUD** (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend OS-Gesetz: Weisung dem Gesetz anpassen (16.12.2011) (3.142)

10. Première lecture

Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers

Erste Lesung

Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer

11. Lecture

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund

Lesung

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund

12. Lecture

Décision concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems

Lesung

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

- 13. Motion du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant la guillotine de l'âge à la BCVs (15.03.2011) (1.128)
 - Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend WKB Altersguillotine (15.03.2011) (1.128)
- 14. Postulat du groupe PDCB, par les députés Fanny **DARBELLAY** (suppl.), Anne-Marie **BEYTRISON** (suppl.) et Xavier **BONVIN** (suppl.), concernant: et si le don d'organes était inscrit sur le permis de conduire? (17.03.2011) (1.137) (en collaboration avec le **DSSI**)

- Postulat der PDCB-Fraktion, durch die Grossrätinnen Fanny **DARBELLAY** (Suppl.) und Anne-Marie **BEYTRISON** (Suppl.) sowie Grossrat (Suppl.) Xavier **BONVIN**, betreffend Eintragung der Organspendebereitschaft im Führerausweis (17.03.2011) (1.137) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)
- 15. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Benoît **BLANCHET**, concernant l'égalité dans la garde partagée (16.06.2011) (1.158) Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Benoît **BLANCHET**, betreffend Gleichstellung beim gemeinsamen Sorgerecht (16.06.2011) (1.158)
 - Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
 - Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
- Postulat du groupe PDCB, par le député Daniel EMONET, concernant les subventions cantonales accordées aux communes (15.11.2011) (1.204)
 Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel EMONET, betreffend Kantonsbeiträge an die Gemeinden (15.11.2011) (1.204)
- Motion du député Philipp Matthias BREGY, CVPO, concernant pas de préjudices fiscaux pour les conjoints de rentiers (17.11.2011) (1.208)
 Motion von Grossrat Philipp Matthias BREGY, CVPO, betreffend keine steuerrechtlichen Nachteile für Ehepartner von Rentnern (17.11.2011) (1.208)
- 18. Motion des députés Ralf **IMSTEPF** (suppl.), CVPO, Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant imputer les impôts sur le bénéfice aux impôts sur le capital! Pour un système fiscal valaisan compétitif (17.11.2011) (1.209)
 - Motion der Grossräte Ralf **IMSTEPF** (Suppl.), CVPO, Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gewinnsteuern an Kapitalsteuern anrechnen! Für ein konkurrenzfähiges Walliser Steuersystem (17.11.2011) (1.209)
- 19. Interpellation du groupe CSPO, par le député Urban **FURRER**, concernant la prise en charge médicale dans les régions périphériques et de montagne (18.11.2011) (1.210)
 - Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban **FURRER**, betreffend medizinische Versorgung in den Rand- und Berggebieten (18.11.2011) (1.210)
- Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marylène VOLPI FOURNIER, concernant le rapport sur les subventions de l'Etat (13.12.2011) (1.212)
 - Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, betreffend Bericht über die Subventionen des Staates (13.12.2011) (1.212)
- 21. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant le subventionnement cantonal des caisses maladie où en est-on? (14.12.2011) (1.213)
 - Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend kantonale Krankenkassensubventionierung wie weiter? (14.12.2011) (1.213)

- 22. Interpellation du groupe PLR, par le député Jean-François **COPT**, concernant: le cliché du "joyeux petit gros" n'est plus de mise! (15.12.2011) (1.215) *(en collaboration avec le DECS)*
 - Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Jean-François **COPT**, betreffend: das Klischee vom lustigen kleinen Dickerchen (15.12.2011) (1.215) *(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)*
- 23. Postulat de la commission de justice, par les députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Serge METRAILLER, PDCC, concernant une indemnisation uniformisée pour les commissions extraparlementaires (15.12.2011) (1.216)
 - Postulat der Justizkommission, durch die Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Serge **MÉTRAILLER**, PDCC, betreffend einheitliche Entschädigung für ausserparlamentarische Kommissionen (15.12.2011) (1.216)
- 24. Postulat de la commission des finances, par les députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Georges **EMERY**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS).

Jérôme **FAVEZ**, PLR, et Daniel **PORCELLANA**, PDCC, concernant: pour des subventions aux primes caisses maladie mieux ciblées (16.12.2011) (1.218)

Postulat der Finanzkommission, durch Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und die Grossräte Georges **EMERY**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme **FAVEZ**, PLR, und Daniel **PORCELLANA**, PDCC, betreffend gezieltere Krankenkassenprämienverbilligung (16.12.2011) (1.218)

25. Première lecture

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie

Erste Lesung

Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie

Le président:

Nous avons appris, hier matin, à froid, les conséquences absolument dramatiques de cet accident de car qui a eu lieu mardi soir dans la région de Sierre.

Je voudrais ici répéter une fois de plus toute notre sympathie et toute notre compassion envers les familles, les proches, les victimes, envers toute la population belge qui souffrent de ce terrible drame.

Je voudrais également, au nom de ce Parlement et de la population valaisanne, saluer l'engagement exemplaire des forces de police, des corps de sapeurs-pompiers, des équipes sanitaires qui ont travaillé dans des conditions extrêmement difficiles pour sauver un maximum de vies dans cet accident.

Toutes et tous, je les assure du plein soutien de ce Parlement.

Nous entamons l'ordre du jour de notre matinée.

Première lecture

1. LOI EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (modification)

Erste Lesung

JUGENDGESETZ (Änderung)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey remplacé par Gratien Cordonier (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

ı

Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000 Article 47bis

Proposition du groupe ADG par le député Jean-Henri Dumont: Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 47bis:

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

A l'alinéa 1, le groupe ADG propose la modification suivante: «Tout mineur qui contrevient de façon fautive...»

Le but des auteurs de l'amendement est qu'une personne qui n'est pas responsable d'un manquement à une prescription ne soit pas sanctionnée (par exemple un jeune victime d'un retard de bus et qui arriverait après l'heure).

La commission a pensé que même si la notion de «contrevenir» contient déjà la notion de «agir contre», la précision n'est pas superflue. Elle a donc proposé la **nouvelle formulation** suivante, acceptée par toute la commission: «Tout mineur qui contrevient intentionnellement...»

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai aucune demande de parole.

Je pars ainsi du principe que cette modification...

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pardonnez-moi pour ce petit retard..., j'ai oublié d'insérer la carte pour pouvoir prendre la parole.

Chères et Chers collègues, je veux juste vous expliquer pourquoi je souhaite que l'on en reste à la proposition que j'ai faite.

D'abord, je salue la volonté du Conseil d'Etat et de la commission de tenir compte déjà, du fait de sa contreproposition, de la proposition que nous avons faite. Mais, je vais vous expliquer pourquoi il me semble que notre formulation est la meilleure.

Si nous parlons de sanction possible, de sanction disciplinaire auprès d'un jeune, un point essentiel en termes d'éducation et de réinsertion, c'est que cette sanction soit juste. Pour que cette sanction soit juste, il faut que le jeune ait le sentiment de justice, sinon la sanction sera contreproductive et on accentuerait peut-être et certainement la révolte de ce jeune.

Or, il peut arriver qu'un jeune ne respecte pas un règlement interne de façon intentionnelle et pour de justes et bonnes causes, pour de justes et bonnes raisons. Si nous gardons la formulation telle que voulue par la commission, il y a un risque que si le jeune contrevient à un règlement pour des raisons qui ont du sens parce que, en ne respectant pas un règlement, il peut peut-être sauver ou aider un de ses collègues, voire peut-être un des éducateurs ou un membre du personnel qui travaille dans l'établissement dans lequel il se trouve, eh bien!, selon la loi, il pourrait être puni ou subir une sanction disciplinaire.

Autre élément, mais ici la réponse de la commission va dans notre sens, ce qui me paraît aussi important, c'est qu'on évite les risques d'abus de pouvoir ou de sanction non justifiée ou des pratiques pas correctes de la part du personnel.

J'ai été durant 9 ans président de l'Association des travailleurs sociaux valaisans, je sais de quoi je parle. On ne parle pas seulement de conditions de travail, on parle aussi d'éthique et on parle aussi de protection. Il arrive d'ailleurs dans les discussions éthiques que nous avons, sans qu'il y ait intention de nuire, que l'on puisse agir sous l'angle de l'abus de pouvoir et sous l'angle de sanctions qui ne sont pas correctes, ou qui seraient généralisées ou automatisées.

C'est dans ce sens-là que je vous demande de soutenir ma proposition malgré tout. Merci.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Nous n'allons pas passer beaucoup de temps pour cette modification puisque nous sommes en train ici de jouer sur les mots.

Pour la commission, «contrevenir», c'est enfreindre un règlement, commettre une faute de manière intentionnelle ou non. Je prends un simple exemple: vous devez rentrer pour 18 heures dans un établissement d'éducation spécialisée, vous contrevenez parce que vous êtes en retard, mais peut-être que ce n'est pas de votre faute, parce que le bus avait du retard.

Nous avons ainsi voulu insister sur le fait ici qu'en ajoutant «intentionnellement», il y a ce côté fautif, donc répréhensible: je dois rentrer à 18 heures, mais je fais exprès d'arriver à 19 heures, et là il y a nécessité de pouvoir sanctionner ce jeune.

Par conséquent, la nouvelle formulation de la commission qui dit ceci: «Tout mineur qui contrevient intentionnellement...», qui a vraiment la volonté d'enfreindre la loi, mérite d'être sanctionné.

A l'unanimité de la commission, cette formulation paraissait la meilleure; je vous prie ainsi de suivre la commission.

Merci.

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que M. le chef du département souhaite s'exprimer sur ce point?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je vous rappelle que nous sommes dans une loi et que l'ordonnance peut donner la précision sur la question «de façon fautive».

Alors, je vous propose de maintenir la proposition de la commission et je m'engage à corriger à travers l'ordonnance.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Après ces explications, je retire notre proposition.

Article 47bis, adopté à l'alinéa 1 avec la proposition du groupe ADG (version allemande) et la nouvelle proposition de la commission (version française).

Articles 47ter et 47quater, adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée. Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Juste pour vous dire qu'il y a eu effectivement un problème administratif décelé lors de notre première séance. Le département s'en est excusé et il a pris les dispositions pour réagir immédiatement. Par la suite, nous avons eu les bons documents. Il nous a présenté l'ordonnance qui est en construction actuellement. Cette dernière donne toutes les garanties au niveau des mesures de précaution à prendre.

Nous l'avons dit dans l'entrée en matière, la modification est mineure, l'impact est bien sûr important mais, de par le fait qu'il n'y a pas eu d'opposition à ce projet, de par le fait qu'il n'y a pas eu d'autres amendements que celui traité tout à l'heure, je vous propose que ce projet ne soit traité qu'en une seule lecture.

Si le plenum est d'accord, je vous inviterai à suivre le président de la commission. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons procéder au vote final.

La loi en faveur de la jeunesse (modification) est adoptée par 112 voix et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Nous sommes nantis d'une demande de traiter cet objet en une seule lecture. Je vous propose donc de voter.

La lecture unique est acceptée par 119 voix.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais vous remercier de cette unanimité, vous assurer que nous allons utiliser ces mesures avec restriction, que nous corrigerons l'ordonnance.

J'aimerais remercier le député René Constantin, président de la commission, ainsi que tous les commissaires pour leur travail.

Les questions qui ont été posées méritaient d'avoir une réponse. C'est notre jeunesse qui est en cause et c'est cette bienveillance que l'on doit avoir malgré les sanctions qui sont proposées. Merci.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Francine ZUFFEREY MOLINA et Sonia Z'GRAGGEN, concernant crèche (UAPE) – d'une même voix (17.11.2011) (3.135)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine ZUFFEREY MOLINA und Sonia Z'GRAGGEN, betreffend kantonaler Rahmen für Krippen und ausserschulische Betreuungseinrichtungen (17.11.2011) (3.135)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les places en garderie sont réservées avant même la venue de l'enfant et sur plusieurs établissements.

Les coûts de garde pour les parents varient d'un établissement à l'autre comme suit:

- prise en compte de subventions ou non;
- certaines institutions pratiquent un tarif plus cher à l'heure si l'enfant reste toute la journée;
- différence entre les parties du canton (plus cher dans le Haut-Valais que dans le Bas ou le Centre);
- pourcentage réduit ou non pour des enfants d'une même famille;
- repas, collations facturés différemment selon les structures;
- facturation ou non des absences;
- rabais sur facture pour les résidents de certaines communes.

Pour l'économie, le fait d'avoir de bonnes structures d'accueil offre une attractivité évidente.

Le groupe ADG demande d'étudier l'opportunité de définir un cadre cantonal fixant un règlement de base avec des barèmes cantonaux pour les structures accueillant les enfants (crèches ou UAPE). Merci pour votre attention.

Merci Madame la députée.

Votre postulat est combattu.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

A l'affirmation: une crèche est rentable, c'est son absence qui coûte, la réponse est: il faut faire des crèches, mais pas du tout: il faut répartir les coûts.

L'exemple du Jura a été cité. Dans le Jura, les collectivités ont une règle, grand bien leur fasse, c'est leur règle et pas la nôtre.

En Valais, il y a un grand nombre de règlements et de tarifs, c'est vrai, et c'est bien la volonté des autorités qui ont autorisé ces tarifs et ces règlements.

L'équité d'accès à garantir par les communes regarde les communes et leurs habitants. J'ose croire qu'une commune du bord du lac, du flanc de coteau, de la ville ou de la montagne n'aura pas à s'occuper des crèches de tout le canton.

Oui, il est important, pour l'attractivité, que des structures d'accueil soient disponibles, mais «disponibles» ne signifie pas que leur financement soit uniformisé sur tout le canton.

La loi attribue des tâches aux communes. Laissons les communes exécuter leurs tâches et respectons leur autonomie. Acceptons que certaines communes n'aient pas les mêmes priorités ni les mêmes libertés financières. Acceptons, en outre, que certaines communes veuillent subventionner les crèches plus largement que d'autres. Ce n'est pas à l'Etat de suppléer à tout, de diriger le tout, de tout régler ou de tout imposer.

Au nom de l'autonomie des communes, je vous demande de refuser cette proposition.

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

En ma qualité de futur père, je ne peux que m'intéresser de près à toute intervention parlementaire concernant les crèches, mais je ne peux pas cautionner le présent texte.

En effet, et même si la mise à mal de la subsidiarité est peut-être devenue une règle fédérale le 11 mars dernier, il ne m'est pas possible de soutenir un texte demandant ne serait-ce qu'une étude sur un règlement cantonal pour le subventionnement des crèches.

Laissons aux communes et aux associations de communes gérer ces dossiers. Celles-ci sont le plus à même de répondre aux besoins effectifs de la population en fonction des particularités locales et de leurs propres capacités financières.

Je suis persuadé que les communes ont compris l'importance des structures d'accueil et je vous invite à classer ce postulat sans autre forme de procès.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen Maury, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du postulat intitulé «crèche – d'une même voix».

Il constate que le problème des crèches est une affaire qui relève de l'autonomie communale et que cette pratique est largement partagée dans notre canton.

Il en découle que les communes apprécient la liberté qu'elles ont de régler ce problème en fonction de leur situation spécifique en la matière. Ainsi, elles disposent d'une liberté totale de salarier leurs employés affectés à ces tâches selon leurs possibilités et nous ne voyons pas de risque qu'il y ait une trop grande disparité entre elles.

Il y a suffisamment de lois et de règlements dans notre cher canton pour que nous fassions l'économie d'une nouvelle fonction cantonale.

Notre groupe ne soutient pas ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Je passe à nouveau la parole à l'auteure du postulat.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste pour préciser que nous demandons une étude; nous ne demandons pas d'uniformiser tout. Nous demandons une étude, d'étudier l'opportunité de le faire.

Et puis, on note quand même que les mêmes arguments ont aussi été déployés par rapport à la loi sur la jeunesse où il est quand même spécifié que les communes veillent à garantir un accès équitable à un réseau d'accueil.

Donc, pour ma part, je pense que c'est très très important.

On demande une étude; ce n'est pas encore quelque chose qui sera clair et précis puisque l'on demande une étude.

Après l'étude, on pourra en discuter.

Je pense qu'il est important de voir que les villages sont souvent accolés, que parfois il n'y a pas une place dans une crèche dans un village précis et que les enfants doivent être placés ailleurs.

Nous maintenons notre postulat.

Merci.

Le président:

Merci Madame la députée.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 92 voix contre 29 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.135 de la députée Francine Zufferey Molina.

Ce postulat est ainsi classé.

3. INTERPELLATION

du député (suppl.) Bernhard ERPEN, CVPO, et cosignataires concernant le plan de scolarité et de vacances: peut mieux faire! (18.11.2011) (3.136) INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Bernhard ERPEN, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schul- und Ferienplan: verbessern! (18.11.2011) (3.136)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

«Ds Füüfi und ds Weggli cha mu nid hä.» Das gilt für einen Schul- und Ferienplan in doppelter Weise: Denn wer im Sommer oder im Herbst mehr Ferien haben will, dem fehlen die freien Tage im Frühjahr und umgekehrt. Und was für den Urlaub mit der Familie passend ist, entspricht nicht unbedingt den Interessen der Schule und umgekehrt.

Ich hatte mit meiner Eingabe einen für Familien und Tourismusorte verbesserten Schul- und Ferienplan und eine verbesserte Rhythmisierung des Unterrichts gefordert. In der Zwischenzeit hat der Staatsrat einen neuen Plan vorgelegt.

Mit seiner Postulierung, die Sommerferien in der letzen Juniwoche beginnen zu lassen, waren wir, der Grosse Rat, Ausgangspunkt dieser Plandiskussion. Der vom DEKS vorgelegte Plan bezog zwar zahlreiche Reglemente, Aspekte und Erwägungen mit ein; doch die Rhythmisierung des Schulunterrichts und die Ferienregelung für die Tourismusorte fanden zu wenig bzw. keine Beachtung. Entsprechend rumorte es in manchen Schulhäusern, äusserte sich die Presse und schrieben Elterngruppen Briefe ans Departement.

Die Tourismusorte haben zusammen mit dem DEKS – dank der notwendigen Flexibilität – für das kommende Schuljahr eine Lösung für die Maiferien gefunden. Wichtig ist dabei, trotz angepasster Pläne zumindest für eine Region wie das Oberwallis eine annähernd gemeinsame Lösung zu finden.

Die Rhythmisierung des Unterrichts ist für die zweite Schuljahreshälfte nicht optimal gelöst, da die Ferien weiterhin an den Fasnachts- bzw. Ostertermin gebunden bleiben. Dies schafft übrigens auch Probleme für all jene, welche in dieser Zeit ein Chalet mieten oder vermieten möchten. Hier hat das Departement andere Prioritäten gesetzt, hier braucht es wohl den zu Beginn angesprochenen Kompromiss.

Wie mir Ihre Mitarbeiter, Herr Staatsrat, sowie auch Schulleiter aus den verschiedenen Schulstufen bestätigt haben, gab es beim nun vorliegenden Plan keine Proteste. Auch die Elterngruppen aus dem Oberwallis sind nun nicht mehr besorgt. Dies bedeutet erstens, dass der neue Schul- und Ferienplan als das akzeptiert wird, was er sein will: ein Kompromiss. Und zweitens, dass das DEKS – zumindest für 2012/2013 – eine Verbesserung in Richtung dieser Interpellation erzielt hat.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Vous l'avez dit, Monsieur le député (suppl.) Bernhard Erpen, on ne peut pas avoir «le beurre et l'argent du beurre».

Le Grand Conseil nous a demandé de ne pas mettre la dernière semaine de juin comme semaine d'école. C'est ce que nous avons fait.

Par contre, il n'est pas question pour nous que nous ne respections pas le concordat suisse qui veut que nous ayons 171 jours d'école, moins 4 ou 5 jours à disposition des communes.

Pour nous, ce concordat est impératif. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié le règlement avec quelques principes, mais quand même un peu de souplesse.

De la souplesse au niveau des stations touristiques: nous avons discuté avec leurs représentants et la solution qui a été proposée est acceptée par les stations touristiques. Celle-ci donne la possibilité d'avoir des accords particuliers au mois de mai, mais nous souhaitons que ça soit non pas un CO mais une région qui s'organise, et c'est le cas. La solution qui a été choisie pour les Haut-Valaisans et pour la montagne résout le problème pour l'ensemble des stations du Haut-Valais.

En ce qui concerne le rythme scolaire, nous avons également une solution qui peut être proposée par une région compacte. Je pense, par exemple, à l'accord qui existe entre Brigue, Viège et Naters. Il faut qu'il y ait une proposition qui respecte le concordat suisse, qui respecte la dernière semaine de juin qui ne devrait pas être une semaine scolaire, et qui donne une formule compacte. A ce moment-là, nous la discutons et nous pourrions l'accepter. C'est dans l'ordonnance que nous avons mise en place.

Il me semble qu'avec cette souplesse nous donnions satisfaction à la grande majorité des citoyennes, des citoyens et des familles.

Je vous rappelle que nous avons fait une enquête auprès des commissions scolaires, auprès des directions d'école.

C'est la formule que nous avons mise en place et qui a été acceptée par le Conseil d'Etat qui a été proposée par la majorité des personnes qui ont répondu à l'enquête.

4. POSTULAT

des députés Yves FOURNIER, PLR, Jérôme BUTTET, PDCB, et Urs KUONEN, CVPO, concernant: pour une démocratie mieux comprise et plus efficiente (18.11.2011) (3.137)

POSTULAT

der Grossräte Yves FOURNIER, PLR, Jérôme BUTTET, PDCB, und Urs KUONEN, CVPO, betreffend: für eine besser verstandene und effizientere Demokratie (18.11.2011) (3.137)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Yves Fournier, PLR:

Le présent postulat, cosigné par les députés Jérôme Buttet et Urs Kuonen, vise à sensibiliser nos jeunes au monde politique.

Edicter quelques directives, enjoignant le secondaire II général et professionnel à en parler, à en parler de façon peut-être plus systématique, d'une façon dynamique et attrayante, voilà l'objectif de ce postulat pour les classes terminales, soit les âges de 18-19 ans pour nos jeunes, nos tout jeunes citoyens.

Il s'agirait, par exemple, d'utiliser les grands rendez-vous politiques que sont les élections ou les votations de façon à rendre cette branche un peu plus vivante et surtout à sensibiliser réellement notre population aux soucis de civisme que nous avons.

Pour conclure, je dirai que cette proposition ne mange pas de foin puisqu'elle n'engendre aucun coût supplémentaire et n'envisage aucune modification des programmes, tout juste quelques directives pour sensibiliser véritablement notre jeunesse à cette problématique et rappeler d'une façon plus générale l'importance de cette sensibilisation.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

5. POSTULAT

des députés Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Gratien CORDONIER (suppl.), PDCC, concernant: vers un collège sans papier... (18.11.2011) (3.138)
POSTULAT

der Grossräte Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Gratien CORDONIER (Suppl.), PDCC, betreffend papierloses Kollegium (18.11.2011) (3.138)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:

Il y a de cela quelques mois, une rencontre était organisée entre certains députés et des jeunes du canton. A cette occasion, avec le député Raymond Borgeat, nous avons eu la chance d'être en charge du groupe d'étudiants de La Planta. Le sujet portait sur l'écologie et la manière de faire quelques économies dans les collèges.

A l'issue de ces discussions, nous avons eu l'envie de savoir ce qu'il était possible de faire dans le domaine de l'éducation de ce que nous expérimentons nous-mêmes au Grand Conseil, soit le fait d'aller vers une numérisation des documents.

Je ne veux pas être un vulgaire vaticinateur mais je pense que, dans le futur, de plus en plus de documents seront disponibles à la lecture sur des supports informatiques. Des manuels richement illustrés, avec de nombreuses pages, d'un poids parfois important, des polycopiés volumineux utilisés qu'une ou deux fois avant de finir aux vieux papiers pourraient être avantageusement remplacés.

Il faut donc que le Département de l'éducation suive de près l'évolution des nouveaux moyens d'enseignement et étudie la possibilité d'équiper les collégiens de moyens informatiques, comme par exemple de tablettes. Ces moyens ne seront peut-être pas déployés l'année prochaine, ni l'année d'après, mais la réflexion aura été menée et la stratégie pour y arriver pensée, évitant ainsi de partir dans des chemins contradictoires.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat est combattu.

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Die Idee, dass das DEKS die Einführung des papierlosen Kollegiums analysieren und prüfen soll, lehnen wir entschieden ab. Dass im Postulat auch noch auf die Senkung des Stromverbrauchs und den Atomausstieg hingewiesen wird, finde ich milde gesagt äusserst speziell, liefern doch gerade diese Aussagen für eine Bekämpfung dieses Postulats die günstigst denkbaren Voraussetzungen.

Würde das papierlose Kollegium eingeführt, müsste ja jeder Schüler mit einem Laptop oder einem iPad ausgerüstet sein. Ganz abgesehen davon, dass ich mir bereits denken kann, wer solche teueren Anschaffungen für Schüler, welche sich dies nicht leisten können, finanzieren sollte, hätte das dauernde Verwenden von Laptops und iPads angesichts von tausenden Kollegiumsschülern einen enormen zusätzlichen Stromverbrauch zur Folge. Zudem erachte ich es als nicht sinnvoll, dass gerade Jugendliche, welche bereits sonst viel zu viele Stunden mit ihrem Laptop, Handy, iPad, iPhone, iPod, MP3-Player oder was es da sonst noch alles gibt, verbringen, auch noch in der Schule dauernd auf einen elektronischen Bildschirm starren.

Ich bitte sie deshalb, dieses Postulat abzulehnen.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Le postulat étant combattu, nous allons voter.

Par 72 voix contre 37 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.138 du député Raymond Borgeat.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

6. MOTION

des députés Bruno PERROUD (suppl.), UDC, Serge METRAILLER, PDCC, Didier FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Frédéric DELESSERT, PLR, et cosignataires concernant: pour l'introduction d'une formation ES dans le domaine des soins en Valais (18.11.2011) (3.139)

MOTION

der Grossräte Bruno PERROUD (Suppl.), UDC, Serge METRAILLER, PDCC, Didier FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Frédéric DELESSERT, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung einer HF-Ausbildung im Pflegebereich im Wallis (18.11.2011) (3.139)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je vous demanderai d'être un petit peu plus calmes; c'est extrêmement bruyant ce matin.

Merci.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

La présente motion demande au Gouvernement de rouvrir une filière de formation d'infirmière de santé publique de niveau école supérieure (ES) selon la loi concernant la création d'un centre de formation pédagogique et sociale du 25 janvier 1989, en y ajoutant, à l'article 5, une lettre f supplémentaire Infirmiers diplômés ES / infirmières diplômées ES, pour correspondre ainsi aux normes actuelles en vigueur.

La motivation de cette demande s'appuie sur plusieurs éléments.

Le secteur de la santé en Suisse est confronté à un besoin croissant de personnel qualifié, auquel il n'est plus en mesure de répondre seul. Le déficit de formation de professionnels de santé en Suisse est d'environ 5'000 personnes par année, selon le rapport national de 2009 sur les besoins en effectif dans les professions de la santé.

Le 17 janvier 2012, à l'initiative de l'Association suisse des infirmières et du réseau Medicus Suisse, 26 organisations ont présenté un manifeste demandant la création de lieux de formation en Suisse pour le maintien d'un nombre de professionnels suffisant, car le recrutement à l'étranger a des conséquences dramatiques pour certains pays qui nous entourent. Ces départs provoquent un effet domino et enclenchent une pénurie de personnel bien souvent au détriment des pays les plus faibles.

Pour illustrer la situation en Valais, le RSV, en 2010, employait 1'301 personnes étrangères sur 4'587, soit environ le 30% de ses effectifs. Il n'y avait que 17 apprentis assistants en soins et santé communautaires alors que, depuis plusieurs années, la filière santé au niveau des CFC est limitée. En 2009, par exemple, l'école de santé en soins communautaires, basée à Châteauneuf, pouvait accueillir seulement 25 élèves dans le secteur soins pour 100 demandes.

Bien entendu, suite à plusieurs interventions des acteurs du terrain, des interventions politiques, une priorité d'action s'est focalisée sur la mise à disposition de places d'apprentissage et la recherche d'étudiants pour les HES. Cependant, les résultats de ces actions restent insuffisants pour pallier le manque de personnel. En Valais, il faudrait former annuellement 200 infirmières et nous arrivons à peine à 100.

Nous devons aussi tenir compte de la féminisation de cette profession qui nécessite souvent deux employées pour un poste à 100%, d'où la nécessité de former encore plus de personnel.

Cette motion s'inscrit donc dans une vision d'un Valais moderne et novateur dans un secteur professionnel avec des besoins énormes.

De plus, elle pourrait s'insérer à merveille dans le projet de campus universitaire prévu à Sion en collaboration avec Debiopharm et l'EPFL. Cette filière ES, en plus des formations CFC, servirait de socle de base pour former des personnes plus spécifiquement dans les domaines pratiques. Ensuite, comme dans d'autres professions, le lien vertical pourra se faire pour passer à des formations de niveau bachelor ou master.

Vous le comprenez aussi, cette filière ES n'est pas nouvelle puisque, au niveau suisse, tous les cantons alémaniques et le canton du Tessin l'ont déjà. La Suisse romande s'y met également par l'ouverture, en octobre 2012, de l'école supérieure de soins sous forme bilingue à St-Imier.

Ce dernier modèle doit être également stimulé en Valais pour répondre aux attentes des patients d'avoir du personnel bilingue plus spécifiquement dans le domaine hospitalier – intention souvent développée le long de ces travées.

Oui, cette vision d'avenir sur les formations de la santé est un défi important pour le Valais et cela d'autant plus que les résultats de la votation de dimanche passé doivent nous stimuler à devenir créatif pour développer des emplois pour les Valaisans et les Valaisannes.

Merci de votre attention et de votre soutien au sujet de cette motion porteuse d'avenir.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion est combattue.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Il manque effectivement du personnel de terrain mais dont les qualifications se situent entre celles du personnel infirmier HES et celles des assistants en soins communautaires CFC.

Cependant – et c'est pour cette raison que je m'oppose à cette motion, tout en acceptant sa transformation en postulat – le titre d'infirmier HES a été voulu par ce Parlement qui soulignait malgré tout, notamment par la voix du groupe PDCC, la nécessité d'avoir du personnel de terrain. Mais le titre, tel qu'il a été voulu, doit être défendu.

En outre, ouvrir une filière ES va remettre sur le marché du travail des infirmières ES comme c'était le cas avant la mise en place de la HEVS, et je ne parle même pas des coûts de création de cette formation. Nous nous retrouverons avec des infirmières HES et ES d'avant la création de la haute école, avec des diplômes reconnus comme égaux et des infirmières ES d'après la création de la HEVS qui, avec le même titre, infirmières ES donc, auront une reconnaissance, un niveau de compétence et des salaires inférieurs. Je ne vous explique pas la salade quand il va s'agir des engagements et des traitements.

Je le répète, il est nécessaire de former du personnel. C'est pour cela que j'appuierai la transformation de ce texte en postulat, mais je m'oppose fermement à la forme de la motion. Ce personnel ne doit pas porter le titre d'infirmier mais doit correspondre aux besoins effectifs des établissements et institutions appelés à l'engager.

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die CVPO bekämpft die vorliegende Motion.

Gegen die Absicht der Motionäre, eine effiziente Gesundheitsversorgung sicherzustellen, ist im Grundsatz nichts einzuwenden. Nur der vorgeschlagene Weg der Motionäre ist falsch und könnte sogar kontraproduktiv sein.

Im Wallis eine weitere Höhere Fachhochschule für die Pflege zu eröffnen, wäre unglücklich und ist auch falsch. Dies würde das System der Westschweiz, die Pflegeausbildung ausschliesslich auf Fachhochschul-Niveau anzubieten, torpedieren. Die Bildungsstrategie der Westschweiz, die Pflegefachleute auf einem einzigen Niveau

auszubilden, hat sich bewährt und darf nicht, auf dem von den Motionären vorgeschlagenen Weg, unterlaufen werden.

Wir fragen uns: Warum sollten auf der Tertiärstufe für einen Beruf zwei verschiedene Konzepte geschaffen werden? Eine neue höhere Fachausbildung droht die Pflegeausbildung der bestehenden Fachhochschule zu schwächen. So würden beispielsweise Rekrutierungsreservoirs gleich bleiben und sich überlappen. Zwei parallele Ausbildungen auf der tertiären Stufe machen schlichtweg keinen Sinn. Mit der Massnahme, das Ausbildungsangebot breiter anzubieten, werden keine zusätzlichen Gesundheitsfachpersonen gewonnen.

Der Schweizerische Berufsverband der Pflegefachpersonen (SBK) wehrt sich im Übrigen ebenso vehement gegen Bestrebungen, neue Pflegeausbildungen auf HF-Niveau zu kreieren.

Statt eine Höhere Fachschule für Pflege zu machen, wäre es viel mehr angebracht, dass die heute geltenden Zulassungsbedingungen überdacht, überprüft und allenfalls angepasst würden. So sollte für alle Berufsabgänger mit einem eidgenössischen Fähigkeitsausweis der Zugang zu Höheren Fachhochschulen einfacher gemacht werden. Dies wäre eine sehr wirksamere Massnahme gegen den sich abzuzeichnenden Mangel an Pflegepersonal.

Aus diesen Gründen lehnen wir die Motion ab. Sollten aber die Motionäre bereit sein, die Motion in ein Postulat umzuwandeln, würden wir auf die Bekämpfung verzichten. Ansonsten verlangen wir die Abstimmung und bitten Sie um Ihre Unterstützung.

Danke.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je prends la parole juste pour appuyer la demande de transformation de la motion en postulat.

Je ne vais pas entrer dans le contenu. Je pense que l'idée de cette motion est légitime, elle est bonne; un problème existe, il faut trouver une solution. Par contre, en entendant le débat de ce matin, j'ai l'impression que si le motionnaire maintient la forme de la motion, cette motion risquera d'être enterrée, et c'est le pire qui puisse arriver. Je pense qu'il faut absolument s'attacher à régler ce problème de manière rapide.

C'est pour cela que je demande au député (suppl.) Bruno Perroud de transformer sa motion en postulat pour que l'on puisse aller de l'avant sur ce sujet.

Le président:

Monsieur le député (suppl.) Bruno Perroud, vous êtes directement interpellé sur la question de la transformation de votre motion en postulat.

Je vous passe la parole.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Je suis quand même fort étonné d'avoir une opposition à cette motion pour des motifs qui me paraissent plutôt défaitistes.

Ce manque de confiance en l'avenir, ce manque d'esprit d'entreprise, ce manque de créativité pour développer des emplois en Valais me désolent.

Notre ambition devrait se porter à devenir, en tant que pays touristique, avec un climat et des paysages extraordinaires, des bains thermaux tous les 40 km, entre la montagne et la plaine, notre ambition, dis-je, devrait d'être un canton leader dans les formations de la santé et du bien-être.

Or, il est étonnant de voir de la part de certaines écoles HES la crainte de perdre des étudiants. Comment se fait-il que des institutions comme celles-ci qui ont une mission de développement et de création ne relèvent pas ce défi et ne portent pas ce projet pour créer une école de soins bilingue, avec des synergies entre filières?

De plus, les écoles doivent être au service des besoins des acteurs du terrain et non pas au service d'un système HES interne pour se maintenir debout.

Il est également dommageable de ne pas avoir dans notre canton des possibilités pour des personnes au bénéfice d'un CFC de pouvoir gravir les échelons professionnels par l'intermédiaire de formations d'écoles spécialisées.

Pour consolation, les étudiants du Haut-Valais iraient sûrement se former du côté de Berne en 45 minutes et les étudiants du Valais romand devraient aller à St-Imier au niveau ES. Belle égalité de traitement pour les déplacements.

Que dire de vouloir créer des formations sous forme de brevets au niveau fédéral? Ces brevets n'existent pas à l'heure actuelle. Il faudra une force de persuasion importante pour y arriver et attendre l'acceptation de la Confédération pour ce type de projet. Cela va encore nécessiter des années. Or, le temps manque et surtout le personnel soignant manque.

Si les écoles ES se créent en Valais selon les normes actuelles, il y aura toujours la possibilité, comme dans les autres cantons, de modifier le titre et le contenu de ces cours, de les adapter au niveau d'un éventuel diplôme ou brevet.

Un des enjeux est de situer le Valais sur l'échiquier de la formation. Est-ce que l'on veut devenir un canton locomotive dans les formations de la santé ou rester un wagon avec le falot rouge pour indiquer notre classement en zone périphérique secondaire?

Il serait fort dommage de vouloir transformer cette motion en postulat. Cela voudrait dire attendre encore deux ou trois ans avant d'agir. De plus, des postulats ont déjà été déposés, dont celui du 18 juin 2010 pour favoriser les formations dans le domaine de la santé. L'interpellation du 16 novembre 2011 demandait des nouvelles de ce rapport suite au postulat. A ce jour, ce rapport n'est toujours pas disponible.

Pour toutes ces raisons, je demande au Parlement de bien vouloir prendre ses responsabilités en votant et de bien vouloir indiquer la direction politique que l'on veut pour le Valais dans le domaine des formations de la santé.

Nous sommes ici devant un choix politique qui démontrera notre désir d'agir, l'intensité de notre action dans ce domaine et surtout la volonté d'y arriver.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Je maintiens ma demande de vote.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est ainsi maintenue sous forme de motion.

Le combat contre la motion a été annoncé.

Nous allons donc voter.

Par 67 voix contre 44 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.139 du député (suppl.) Bruno Perroud.

Cette motion est ainsi classée.

7. INTERPELLATION

de la députée Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: pas de ressources humaines pour les enseignants? (13.12.2011) (3.140) (en collaboration avec le DFIS)

INTERPELLATION

von Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: kein Personalmanagement für die Lehrpersonen? (13.12.2011) (3.140) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme vous le savez – et ça ne fait pas si longtemps on était réuni dans cette salle pour parler du statut et du traitement du personnel enseignant de l'Etat du Valais –, dès le 1^{er} janvier 2012, cette loi est entrée en vigueur avec la mise en fonction au 1^{er} septembre 2012.

Lors de toute cette discussion sur le personnel de l'Etat, il n'y a pas eu de discussion sur la question des ressources humaines qui devaient gérer non seulement le côté administratif bien entendu pour l'intégration d'à peu près 3'500 à 4'000 personnes supplémentaires dans le personnel de l'Etat puisque ce personnel est devenu cantonal. Je parle bien évidemment ici des enseignants du primaire et du CO. Mais il y a également tout un travail à faire sur la conduite du personnel dans un véritable pool RH qui est digne de ce nom.

Cette interpellation a un but essentiel: c'est de préparer finalement le Parlement à la question qui sera soulevée lors du budget 2013 puisqu'il va falloir prévoir du personnel supplémentaire pour accomplir cette tâche, non seulement les directions qui peuvent faire toute une série de tâches dans le domaine de la conduite du personnel mais également du personnel qui sera affecté au DECS. Sous quelle forme? C'est une question que M. le conseiller d'Etat Claude Roch va devoir trancher.

Dans l'interpellation déposée, il y a également une volonté de renforcer tout le pool qui doit s'occuper, une espèce d'observatoire, on va dire, de l'école, pour prévoir les incidences futures, on va dire de la conduite de ce personnel mais non seulement de la conduite de ce personnel, également sur le terrain, des besoins en personnel, en formation de ce personnel, etc.

Donc, l'objectif de cette intervention, c'est bien entendu déjà de remercier le chef du département qui a tout de suite mis en place un groupe de travail pour prendre en compte cette demande et surtout de préparer le Parlement à la demande qui va venir très certainement de la part du département – et j'invite M. le conseiller d'Etat Claude Roch à nous donner quelques éclaircissements – sur la demande de personnel supplémentaire pour pouvoir gérer tout ce qui est ressources humaines pour les 4'000 personnes supplémentaires qui intégreront le personnel de l'Etat.

Merci bien.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La députée Marylène Volpi Fournier a mentionné que nous avons un groupe de travail qui siège je crois maintenant, ou demain matin, pour sa x^e séance avec des objectifs assez clairs: d'une part, la simplicité et, d'autre part, l'efficacité et l'autonomie. Je crois que ce sont trois points importants.

J'ai eu ce matin, de bonne heure, une séance avec M. Michel Beytrison, qui est responsable de la coordination des ordonnances. J'ai reçu toutes les nouvelles ordonnances à lire et à commenter. Dans ces ordonnances, on a évidemment tout ce lien avec les

contrats de prestations, avec l'autonomie, avec la direction d'école. C'est dans ce cadre-là que nous devons étudier, et vous avez dit, Madame la députée, que les moyens doivent être répartis sur le terrain, sur tout le territoire cantonal, parce que la meilleure gestion du personnel se fait sur le terrain. Et nous avons un rôle de coordination.

J'aimerais faire un dernier rappel. Le système que nous avons mis en place devrait séparer le côté juridique du côté opérationnel. Le côté juridique nous donne un cadre, nous donne un cadre législation, mais le côté opérationnel, vous l'avez constaté lorsqu'on a discuté du statut notamment, il y a cette relation avec les communes, avec deux statuts juridiques différents, notamment sur les directions d'école.

C'est la raison pour laquelle je suis très attentif à ce que fait le groupe de travail.

Nous aurons, je suppose fin avril/début mai, le résultat de cette analyse et nous pourrons mettre en place une solution efficace pour la gestion du personnel enseignant sur l'ensemble du territoire cantonal.

8. POSTULAT

des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël GAILLARD, concernant une place pour la famille dans les plans d'études (16.12.2011) (3.141) POSTULAT

der Fraktionen PDCB und PDCC, durch Grossrat Joël GAILLARD, betreffend: Berücksichtigung der Familie in den Lehrplänen (16.12.2011) (3.141)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Dans les sondages effectués en première année du secondaire II, c'est-à-dire auprès des jeunes de 15 ans, il ressort clairement que leurs préoccupations principales sont, dans l'ordre: avoir une bonne formation, exercer plus tard un bon travail, fonder une famille, et cela bien avant les loisirs et les réseaux sociaux.

De plus, dans le même sondage, ils considèrent la famille comme essentielle, notamment lorsqu'ils ont besoin d'aide.

De plus, la dernière enquête fédérale menée auprès des jeunes adultes, donc plus matures que les collégiens précédents, révèle les mêmes préoccupations, mais cite largement en tête la famille.

Or, ces aspirations, légitimes, de la nouvelle génération se trouvent confrontées entre autres à une dure réalité: celle d'un nombre croissant d'enfants et de jeunes souffrant d'une rupture familiale. Nous sommes conscients que personne n'est à l'abri de tels soucis.

Face à ce constat, le Grand Conseil a accepté, en décembre dernier, un amendement des groupes démocrates-chrétiens visant à renforcer le recrutement et l'encadrement des familles d'accueil pour les enfants en proie à de graves difficultés familiales.

Il est, dès lors, impératif de travailler en amont par plus d'informations, de prévention et de sensibilisation, également dans le cadre scolaire, sur l'importance de la famille dans notre société.

Cette importance est incontestable au vu des résultats des enquêtes citées plus avant. Elle doit donc être soulignée et expliquée à l'école également.

Une occasion d'intervenir dans ce domaine nous est donnée par le PER, le Plan d'études romand, et le Lehrplan 21, dont la mise en place se fait progressivement dans nos écoles.

Dans les thématiques Santé et bien-être, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances sociales, économiques, environnementales, nos instances cantonales ont la possibilité de planifier et d'introduire des contenus qui permettent d'aborder et de comprendre les valeurs et les missions de la famille, lieu prioritaire de l'éducation de nos enfants.

Si le PER ne présente, curieusement, pas d'exemples ni de recommandations au sujet de la famille, c'est au canton de combler cette lacune. Les programmes n'étant pas extensibles à l'infini, il conviendrait, pour intégrer ces contenus, de repenser les cours qui touchent subsidiairement aux missions de la famille, entre autres ceux qui relèvent de l'éducation sexuelle.

On entre ici dans un débat sensible mais qui ne doit pas être occulté. Nous n'avons point la prétention d'être des spécialistes du domaine, nous reconnaissons la nécessité du travail effectué par les personnes dispensant ces cours, mais nous sommes attentifs à l'évolution de ce dossier, et nous voulons éviter un débat contestataire après l'introduction de nouveaux programmes.

La concertation et les rapports de confiance doivent demeurer entre les différents acteurs pour le bien de nos enfants.

Initialement conçus pour la prévention (maladies sexuellement transmissibles, violences et abus), ces cours ne doivent pas, à nos yeux, investir des champs plus personnels qui relèvent de la responsabilité des parents, à savoir l'approche de la sexualité comme réalisation de soi ou source de plaisir.

Actuellement, et la presse en a encore fait écho ces jours derniers avec le début de polémique contre l'Action de carême, on perçoit une infiltration de toute la toile des acteurs sociaux en matière d'éducation sexuelle par les tenants de l'idéologie du genre, y compris en Valais. Cette idéologie cherche explicitement ou non à détruire le concept de famille en présentant sur un même plan toutes les orientations sexuelles...

Le président:

Monsieur le député, il va falloir conclure.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

En Suisse alémanique, les réactions très vives des parents qui exigent un arrêt de la sexualisation de l'école enfantine et primaire témoignent de ce risque de rupture entre l'école et la famille dans ce domaine.

A cet effet, nous demandons que les cours d'éducation sexuelle compris dans le domaine Santé et bien-être du PER et de son pendant germanophone soient évidemment maintenus mais réévalués en évitant l'incrustation de toute dérive, et intégrés dans une formation plus générale traitant de la famille et des relations humaines, dans leurs dimensions physiologiques, affectives, civiques, relationnelles, psychologiques, sociales et spirituelles.

Merci de votre patience.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Le postulat qui nous est soumis ce matin demande à ce que l'on introduise dans les programmes scolaires une formation liée aux relations humaines et plus particulièrement aux relations familiales.

Pour ce faire, il est demandé de revoir l'orientation des cours dits d'éducation sexuelle afin d'y englober leurs souhaits.

Leur argumentaire repose sur l'importance que les jeunes disent accorder à la famille. Cela nous semble louable, certes, que notre jeunesse considère la famille comme une valeur primordiale; nous nous réjouissons d'ailleurs de constater ce fait.

Cependant, si on gratte un peu le texte de ce postulat, on s'aperçoit rapidement que la volonté exprimée va bien au-delà.

Ces derniers temps, de nombreuses attaques remettent en question ces fameux cours d'éducation sexuelle, les 'accusant de tous les maux, les rendant responsables de toutes les déviances.

Même s'il est bien compréhensible qu'un tel thème puisse déranger, il est, je crois, primordial de rappeler aujourd'hui que ces cours sont dispensés par le SIPE qui en a reçu mission de l'Etat et que la collaboration avec les parents, partenaires essentiels dans ce domaine, est privilégiée. Les parents peuvent d'ailleurs choisir si leurs enfants y participent ou non.

Les tâches sont toujours plus nombreuses et s'enrichissent avec l'actualité alors que les heures attribuées, déjà fort peu nombreuses, ne sont pas augmentées et tendent même à être diminuées.

Or, c'est durant ces quelques leçons que des missions de prévention essentielles sont assurées: maladies, virus, prévention du suicide, de la détresse, de tout autre type de violence, et j'en passe. Ces interventions ciblent la santé publique et individuelle.

En réorientant ces cours, nous leur enlevons l'essentiel de leur substance et passons complètement à côté du sujet, tout en démotivant le personnel par de sempiternelles et stériles attaques.

De plus, voulons-nous vraiment surcharger encore l'école en y intégrant la promotion de la famille.., laquelle d'ailleurs? Qui va décider de la bonne vision de la famille?

Il est temps, je crois, d'arrêter de surcharger l'école, qui doit avant tout s'occuper de missions d'enseignement.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous propose de classer tout simplement ce postulat d'un autre temps et moralisateur au stade du développement.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le postulat souligne que, aujourd'hui, les jeunes considèrent la famille comme une valeur primordiale; ce qui nous réjouit.

Si des enquêtes sur les recrues ou des sondages auprès des écoliers confirment ce point de vue, à quoi bon s'immiscer dans l'éducation familiale si la grande majorité de nos jeunes sont encadrés correctement et gardent une affection pour leurs parents? A quoi bon mettre son nez là où tout va bien? Et en quoi l'Etat doit-il dicter le bon modèle familial?

Cette proposition, dégoulinant de bons sentiments, est dangereuse, Chers collègues. Elle pointe du doigt le jeune vivant heureux mais peut-être pas selon le modèle dit usuel ou surtout pas suivant le modèle prôné par les intervenants.

Pour son avenir, chaque jeune adulte a le droit d'aller vers ses propres aspirations, fonder ou non une famille, vivre en colocation, en couple, en partenariat enregistré ou seul.

Les jeunes sont en permanence en recherche de leur propre identité. On ne peut pas marginaliser ceux qui ne vivent pas selon le code de la route d'une majorité. Au contraire, on se doit de les accompagner, tout en respectant leur choix.

Plusieurs chemins mènent à Rome. Rome représente ici une société avec une diversité garante d'ouverture vers l'autre et non une société recroquevillée sur elle-même, montrant du doigt le vilain petit canard qui vit différemment mais dans un cadre légal.

Concernant l'orientation donnée aux cours d'éducation sexuelle, il est important de relever qu'une convention est conclue avec l'Etat et qu'une charte éthique de l'association des éducatrices et éducateurs sert de base aux professionnels côtoyant nos jeunes. Le travail des intervenants est fondé notamment sur la Convention des droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 2002. Les valeurs humaines universelles sont respectées ainsi que les valeurs familiales de chacun lorsqu'elles se situent dans un cadre légal. Les sujets abordés touchent la santé publique et individuelle. C'est une démarche de promotion de la santé, de prévention des infections sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées, de la protection de l'enfance et de l'égalité des droits. Ces cours n'ont jamais été écartés des mandats confiés par l'Etat, et les parents reçoivent une information et ont le loisir de choisir si leurs enfants participent ou non à ces journées.

Le rapport de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse de 2009 a mis en lumière l'importance de la prévention auprès des jeunes.

La Fédération des centres SIPE travaille avec le DECS à l'approche de ces aspects dans le Plan d'études romand. Les éducatrices formatrices en santé sexuelle et reproductive mettent aussi en évidence l'importance et le respect de la famille dans leur approche éducative.

En conclusion, le rôle parental ne doit pas être dévolu à l'école. Chaque famille transmet des valeurs qui permettent au jeune de grandir pour devenir un adulte responsable.

Les journées de prévention, telles qu'existant à ce jour, s'inscrivent très bien au sein de l'école car elles offrent des connaissances qui évitent, même si on ne peut les quantifier, des situations dramatiques.

Le groupe ADG remercie et salue le travail des centres SIPE et demande à ce Parlement de rejeter avec force et conviction ce postulat.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Zu meiner Vorrednerin möchte ich nur sagen, die Vielfalt von verschiedenen Lebensformen wird bereits mehr als genügend in der Schule behandelt. Aber was ist mit dem Bereich der Familie?

Gute, harmonische und funktionierende Familien sind nun mal das Fundament unserer Gesellschaft. Warum dies? Weil in ihnen Kinder und Jugendliche unter den bestmöglichen Voraussetzungen zu Erwachsenen heran wachsen können und damit am besten die Voraussetzungen gegeben sind, dass daraus wiederum harmonische und funktionierende Familien entstehen. Wir wollen wieder mehr harmonische, gut funktionierende und damit staatstragende Familien? Dann müssen wir die grossen Vorteile der Lebensform Familie auch in der Schule wieder in den Mittelpunkt stellen. Diesen Ansatz sehe ich in diesem Postulat. Nicht nur immer Prävention, Prävention, Prävention gegen alles Mögliche. Jugendliche wollen doch nicht nur wissen, was alles schlecht ist, sondern sie wollen doch auch Perspektiven und die Perspektive, als Erwachsener in einer eigenen Familie zu leben und Kindern ein harmonisches zu Haus bieten zu können, das erachte ich als eine gute Perspektive. Eine Perspektive mit grossem Nutzen für den Einzelnen, den Staat und für unsere ganze Gesellschaft.

Ich bitte Sie dringend, dieses Postulat zu unterstützen. Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Ce postulat touche à des questions délicates (celui qui l'a développé l'a rappelé tout à l'heure) et le débat qui est en train d'avoir lieu en fait une démonstration supplémentaire. Ce débat montre justement qu'il doit y avoir une discussion sur ces questions. La manière dont on les résout, la manière dont on y répond ne va pas de soi pour tout le monde. On sait

qu'il y a certaines dérives (le postulant en a parlé tout à l'heure). Ces dérives sont une réalité. Tout le monde n'est pas obligé de les accepter passivement. Et nous ne voyons pas quel sacrilège il pourrait bien y avoir à accepter (parce que, finalement, c'est ce que demande ce postulat) que ces cours soient réévalués. Quel sacrilège y a-t-il à mener une réflexion à ce sujet, je vous le demande, si ce n'est de laisser perdurer finalement le monopole d'un certain nombre d'institutions subventionnées par l'Etat, un monopole que nous avions déjà discuté en son temps et qui lui aussi, soit dit en passant, pourrait fort bien être mis un jour à nouveau en discussion.

Est-ce que ce postulat est moralisateur? Peut-être, mais en tout cas il a un mérite: celui d'instaurer un débat entre différents aspects de ces questions délicates où on voit que l'on doit mettre en balance entre autres des exigences liées à la santé publique et d'autres liées non pas à des questions moralisatrices mais à la morale.

Et rien que pour cela il nous semble que ce postulat, tout à fait mesuré, mérite d'être soutenu.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je repasse la parole à l'auteur du postulat.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

J'aimerais spécialement m'adresser aux deux représentantes, celles de l'alliance de gauche et du parti radical.

Je n'ai jamais, dans mon postulat, parlé ou laissé entendre que je voulais dicter une ligne à suivre. Je n'ai jamais parlé de suppression de cours. Je n'ai jamais parlé de réorientation de cours. Je n'ai pas l'impression d'avoir été moralisateur. J'ai même dit une phrase où on était tous ici, et j'ai conscience de cela et je touche du bois, à la merci d'avoir des soucis d'ordre familial chez nous.

Le souci des groupes démocrates-chrétiens, c'est la banalisation. Le souci, c'est de devoir faire face par après à une contestation populaire, telle qu'elle s'amorce en Suisse allemande.

Dans ce sens-là, je vous demande, s'il vous plaît, d'accepter ce postulat et vous remercie de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons ainsi pouvoir voter sur ce postulat.

Par 67 voix contre 45 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.141 du député Joël Gaillard.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. POSTULAT

des députés Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Daniela BODENMÜLLER (suppl.), CVPO, Alexander ALLENBACH (suppl.),
CSPO, François PELLOUCHOUD (suppl.), UDC, et cosignataires concernant
la loi sur le CO: adapter la directive à la loi (16.12.2011) (3.142)
POSTULAT

der Grossrätinnen Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Daniela BODENMÜLLER (Suppl.), CVPO, der Grossräte Alexander ALLENBACH (Suppl.), CSPO, François PELLOUCHOUD (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend OS-Gesetz: Weisung dem Gesetz anpassen (16.12.2011) (3.142)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Auf die Vor- und Nachteile von homogenen oder heterogenen Klassen gehe ich hier nicht nochmals ein. Darüber wird in der Wissenschaft und in Lehrerkreisen nach wie vor diskutiert und diese Diskussion haben auch wir bei der Bearbeitung des OS-Gesetzes in der Kommission und im Grossen Rat ausgiebig geführt.

Wichtig ist nun etwas Anderes. Da sich die Meinungen entlang der Sprachgrenze teilten, suchten wir in der Kommission nach einer Lösung, die den Schulkulturen und den Überzeugungen beider Sprachregionen gerecht wird. Deshalb legten wir die Zusammenstellung der Halbklassen in die Kompetenz der Schuldirektion. Und wir hielten im Kommissionsbericht fest, ich zitiere: «Die Kommission spricht sich einstimmig für diese Variante aus. Damit will sie den OS-Zentren die Kompetenz überlassen, die Halbklassen sowohl homogen wie auch heterogen zusammenstellen zu können.» Wie die Debatte im Grossen Rat aufzeigt, waren diese Artikel für einige Fraktionen und Abgeordnete wesentlich, um dem Gesetz überhaupt zuzustimmen. Mit diesen Artikeln haben wir eine Lösung gefunden, welche die verschiedenen Schulkulturen im Ober- und Unterwallis ernst nimmt und berücksichtigt.

Inzwischen ist das OS-Gesetz in Kraft getreten und das Erziehungsdepartement hält in einer Weisung fest, dass die erwähnten Halbklassen einzig und allein heterogen zusammengestellt werden dürfen. Damit widerspricht diese Weisung dem Gesetz; dem darin und während der Debatte geäusserten Willen des Parlaments. Wir, ehemalige Mitglieder der zweiten Kommission, und Abgeordnete verschiedener Parteien fordern darum in diesem Postulat, dass der Staatsrat seine Weisung dem Gesetz – dem Willen des Parlaments – anpasst, indem er es den Schuldirektoren überlässt, wie sie ihre Sprachklassen zusammenstellen. Und damit den verschiedenen Kulturen im Ober- und Unterwallis Rechnung getragen wird.

Je suis fière de la solution que nous avons trouvée dans la commission et que le Grand Conseil a soutenue parce que je trouve très important pour une société qu'elle envisage ses minorités et qu'elle respecte ses différentes cultures.

Je ne dois pas expliquer aux Valaisannes et aux Valaisans francophones dans cette salle la situation d'être une région linguistique et culturelle minoritaire. Vous, les Romands, vous êtes minoritaires en Suisse. Je suis donc persuadée que vous êtes sensibles à la situation des Haut-Valaisans en Valais, que vous considérez les différentes cultures du Bas et du Haut, des Valaisans francophones et des Valaisans alémaniques quand nous élaborons les lois.

C'est pour cela que je vous encourage et que je vous demande de soutenir ce postulat.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Première lecture

10. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les étrangers

Erste Lesung EINFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit Président: Claude-Alain Richard / Rapporteur: Sébastien Roh

Titre et considérants, adoptés. Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Proposition 1 du groupe PDCB par les députés Daniel Emonet et Nicolas Voide (par le député Jérôme Buttet):

Proposition 2 du groupe UDC par le député (suppl.) Guillaume Vanay (par le député (suppl.) Julien Berclaz):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 4:

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 1

Le groupe PDCB, par les députés Daniel Emonet et Nicolas Voide, propose de supprimer l'alinéa 2.

La commission a repris cet alinéa de la loi fédérale. Elle juge qu'il s'agit d'un complément important concernant le devoir de l'étranger vis-à-vis de l'intégration. C'est un souci de symétrie entre le devoir de l'Etat et la personne étrangère.

En cas de non-respect de ces conditions, la personne ne recevrait pas d'autorisation d'établissement mais pourrait résider en Suisse, par exemple, avec un permis B.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Le groupe PDCB comprend bien et partage les motifs, je dis bien les motifs, qui ont présidé à l'introduction de cet alinéa par la commission.

Si nous espérons, nous aussi, que les étrangers font tous les efforts possibles pour se familiariser avec le mode de vie en Suisse ou dans notre canton, nous sommes conscients, et vous demandons aussi de l'être, que d'inscrire un devoir dans la loi sousentend aussi que l'on se donne les moyens en ressources humaines et financières de contrôler si ce devoir est accompli et, cas échéant, de prévoir les sanctions à appliquer.

Si cette familiarisation est une condition que nous devons exiger de façon encore plus ferme qu'actuellement pour des étrangers en voie de naturalisation – mais cette catégorie n'est pas touchée par cette loi –, il ne fait pas sens de l'exiger de professeurs de ski, de personnel auxiliaire saisonnier de l'hôtellerie ou de l'agriculture qui, eux, sont visés par cette loi.

Si nous mentionnons ce devoir dans la loi, comment agirons-nous si un citoyen bien-pensant dénonce la méconnaissance d'une langue d'un auxiliaire de cuisine ou d'un vendangeur saisonniers? Nous devrons nous montrer cohérents et nous préparer à le sanctionner.

Est-ce bien là ce que nous voulons?

Ce n'est pas le cas du groupe PDCB, qui vous invite à rester attentifs au devoir d'intégration incombant aux étrangers qui s'établissent durablement, mais à renoncer à une obligation pour ceux qui, durant quelques mois, viennent aider notre économie.

Merci de soutenir notre proposition de suppression de cet alinéa 2.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Il faut quand même rappeler une chose avant d'entrer sur le fond, sans vouloir faire du formalisme excessif.

On peut discuter de savoir si, du point de vue formel, il valait la peine d'insérer cette disposition dans la loi cantonale d'application du moment qu'elle figure textuellement, mot pour mot (n'en déplaise au groupe PDCB) dans la loi fédérale que nous n'avons d'autre choix que d'appliquer puisque, en son article 4 alinéa 3, la loi fédérale sur les étrangers dit ceci: «Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.»

Alors après, sur le fond, puisque même sur le fond le groupe PDCB semble remettre en cause cette règle, bien sûr qu'il y a des gens, des étrangers qui restent temporairement seulement chez nous et bien sûr que cette règle ne peut qu'être appliquée d'une manière différenciée par rapport aux étrangers, dont certains ne demanderont jamais la naturalisation mais qui néanmoins vont rester durablement, peut-être toute leur vie, chez nous, eh bien!, pour ces étrangers-là, il vaut la peine d'imposer un certain nombre de conditions.

C'est la raison pour laquelle, pour cette raison formelle, mais aussi sur le fond, nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir cette règle dans la loi cantonale.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Notre collègue Jean-Luc Addor vient de citer la loi fédérale qui dit: «Il est indispensable que...». Je crois qu'il y a une nuance entre «il est indispensable que...» et «doivent». Le fait de devoir implique certainement la recherche de contrevenants et peut-être de sanctions.

«Indispensable» est beaucoup plus souple, à mon avis.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je suis surpris que le groupe PDCB, par son porte-parole, cherche à faire des étrangers des criminels. Ce n'est pas notre propos. Il me semble que l'on joue un petit peu sur les mots parce qu'il faudra quand même qu'on nous explique la différence entre «il est indispensable que...» et «doivent».

Et puis, la seule question politique que nous avons finalement à trancher ici puisque le débat s'est engagé, c'est de savoir si nous voulons nous donner ces moyens-là d'intégration pour les étrangers qui restent durablement sur notre territoire ou non.

Si le groupe PDCB n'est pas de cet avis, eh bien!, nous en prendrons acte, au demeurant avec une certaine surprise.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le ping-pong devrait normalement s'arrêter là..., mais je donne une dernière fois la parole au député Jérôme Buttet.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Je crois que rien dans mes propos disait que le groupe PDCB considère les étrangers comme des criminels.

Je vous prie d'en prendre acte quand même.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous passons ainsi la parole au président de la commission qui va éclaircir un petit peu tout cela.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

On en a longuement parlé en commission.

C'est un article qui n'est pas vraiment très très important, mais malgré tout, après la discussion que l'on a entendue entre les deux préopinants, pour une fois je soutiens le député Jean-Luc Addor, eh oui!, et la commission propose de le suivre aussi.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que la cheffe du département souhaite s'exprimer à ce stade?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen dazu Folgendes sagen oder ich lese Ihnen am liebsten den Artikel von dem Bundesgesetz vor – das ist das Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer – in Artikel 4 Absatz 4 heisst es: « Es ist erforderlich, dass sich Ausländerinnen und Ausländer mit den gesellschaftlichen Verhältnissen und Lebensbedingungen in der Schweiz auseinandersetzen und insbesondere eine Landessprache erlernen.» Der Wille bei unserem Entwurf war es... oder wir müssen diesem Bundesgesetz nachleben und die Kommission hat nachher eigentlich im Sinn des Bundesgesetzes einen Artikel eingeführt. In dem Sinn ist es nichts Neues und wir halten uns schlussendlich an das Bundesgesetz.

Was Herr Buttet gesagt hat, stimmt auch. Die Kontrolle, das ist absolut schwierig. Wann wollen Sie jemanden kontrollieren in dieser Hinsicht? Bei seinem Eintritt in unser Land? Oder nach einigen Jahren? Oder wann? Und das hat letztlich überhaupt nichts zu tun mit der Einbürgerung. Bei der Einbürgerung wird ja geprüft, ob jemand integriert ist oder nicht. Hier geht es um eine allgemeine Integration und ich überlasse es dem Parlament, hier zu entscheiden.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous allons voter sur cet amendement.

Par 84 voix contre 13 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe PDCB défendue par le député Jérôme Buttet.

Vous avez ainsi suivi la commission et laissé l'alinéa 2 dans la loi.

Alinéa 3 nouveau, Monsieur le rapporteur.

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 2

Le groupe UDC, par le député (suppl.) Guillaume Vanay, propose un alinéa 3 nouveau: «Ils signent une charte d'intégration.»

La commission a refusé cette proposition par 11 voix contre une et zéro abstention.

En effet, la révision partielle de la loi fédérale prévoit d'introduire une convention d'intégration. Le canton y est opposé, car cela occasionnera une lourdeur administrative et des coûts importants. L'introduction d'une charte impliquera un engagement moral qui n'a aucune conséquence sur l'intégration. L'application du droit fédéral restant prioritaire, le canton ne pourra introduire une obligation supplémentaire.

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Afin d'assurer la meilleure intégration possible pour les étrangers, le groupe UDC est d'avis que la signature d'une charte des droits et devoirs du citoyen serait une étape importante dans la démarche d'intégration. Cela permettrait à la personne accueillie de s'engager pleinement dans son processus d'intégration. En outre, aucune formalité administrative particulièrement lourde n'en découlerait.

C'est pourquoi je vous demande de soutenir cet amendement.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Le droit public s'applique unilatéralement.

Avec ce genre de mode de charte que nous voulons appliquer de plus en plus aux normes publiques, nous ne faisons que dévoyer notre système juridique.

Pourquoi ne pas imaginer une charte des élèves conducteurs qui, demain, s'engagent à respecter la LCR et à rouler à 120 km/h sur l'autoroute?

Pourquoi ne pas imaginer une charte des contribuables qui, demain, s'engagent à payer leurs impôts? Et ceux qui ne la signent pas, ne paieront-ils pas d'impôts?

C'est complètement absurde.

Que nous donnions aux étrangers la liste des droits et des devoirs auxquels ils sont soumis en Suisse est une chose très importante. Nous devons les informer. Mais, il n'y a pas de raison, dans un rapport juridique avec l'Etat, dans un rapport de droit public, que l'étranger signe un principe qu'il s'engage à respecter la loi.

Merci beaucoup.

Je vous invite ainsi à refuser cette proposition.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Juste un complément d'information à ce qui a été dit par le rapporteur.

Comme je l'ai mentionné à l'entrée en matière, nous n'avons pas la possibilité de légiférer sur le fond sur cette loi d'application et, deuxième point, encore moins de pouvoir anticiper dans cette loi d'application cantonale des éléments qui sont actuellement traités au niveau fédéral. Merci.

Je vous invite à suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter sur cet amendement...

Alors, je repasse la parole au député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Si j'ose, Monsieur le président, juste une petite correction.

Je ne suis pas sûr du tout, je suis même sûr du contraire, qu'on puisse dire que nous n'avons pas le droit, sous l'angle du droit fédéral, d'introduire une telle charte dans notre loi cantonale.

C'est une question politique, c'est un choix politique que ce Parlement va devoir faire, sans contrainte juridique d'un ordre ou d'un autre.

Je rappelle simplement que l'intégration est un des objectifs fixés par le droit fédéral et que cette charte n'aurait d'autre objectif que de concrétiser cet objectif du droit fédéral.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole, on peut revenir au vote... à moins que M^{me} la conseillère d'Etat ne souhaite s'exprimer sur le sujet.

Je lui cède la parole.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte zu dieser Integrations-Charta Folgendes sagen. Es gibt auf schweizerischer Ebene Diskussionen über die sogennante Integrationsvereinbarung – auch in verschiedenen Kantonen laufen die – aber das betrifft vor allem die Einbürgerungen und nicht grundsätzlich eine Integrations-Charta. Stellen Sie sich vor, jemand erhält eine Arbeitsbewilligung und nach einem Monat soll er in welcher Sprache diese Charta unterschreiben? Die Integration ist ein laufender Prozess und bei der Einbürgerung, dort, werden Auflagen verlangt und dort gibt es verschiedene Möglichkeiten; eines ist auch eine Art Konvention, eine Vereinbarung. Aber erst in diesem Stadium und nicht bereits wenn ein Ausländer in die Schweiz kommt, um zu arbeiten.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous allons voter.

Par 100 voix contre 13, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Julien Berclaz.

Vous avez ainsi suivi la commission.

Article 4, adopté.

Article 5

Proposition 3 du groupe UDC par le député (suppl.) Guillaume Vanay (par le député (suppl.) Julien Berclaz):

Proposition 4 du groupe PDCB par les députés Daniel Emonet et Nicolas Voide (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 3

Le groupe UDC, par le député (suppl.) Guillaume Vanay, propose de supprimer à l'alinéa 1 «et la prévention des discriminations».

Cet alinéa a été repris de la loi précédente et la prévention des discriminations est une tâche du service. C'est aussi un principe de la Constitution fédérale. Il faut relever que l'intégration et la prévention des discriminations sont étroitement liées et que la suppression des mesures visant à ces objectifs pourrait avoir des incidences financières importantes.

La commission refuse cette proposition par 11 voix contre une et zéro abstention.

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Le groupe UDC estime que, contrairement à ce que prévoit déjà l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme, la lutte contre la discrimination n'a pas à être élevée comme telle au rang de tâches de l'Etat. Elle relève avant tout du droit pénal et, pour le surplus, cet objectif ne figure pas dans l'énumération des objets de la loi fédérale, qu'il s'agit uniquement d'appliquer et non pas d'étendre. A ce sujet, je vous renvoie, sans jeu de mots, à l'article 1 de la loi sur les étrangers.

Nous demandons donc que l'on s'en tienne strictement au champ d'application de la loi fédérale qui, à cet égard, n'évoque que l'encouragement de l'intégration des étrangers.

Merci de soutenir cet amendement.

La discussion est close.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer? Ce n'est pas le cas.

Madame la conseillère d'Etat? Non plus.

Nous allons ainsi passer au vote.

Par 82 voix contre 28 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Julien Berclaz.

Vous avez ainsi suivi la commission et maintenu la fin de la phrase à l'alinéa 1.

A l'alinéa 2, l'amendement 4 a été accepté.

Article 5, adopté avec la proposition 4 du groupe PDCB à l'alinéa 2. Articles 6 et 7, adoptés.

Article 8

Vorschlag 5 der SVPO/Freie Wähler-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 5

Le groupe SVPO/Freie Wähler, par le député Franz Ruppen, propose, à l'alinéa 2, de supprimer «gratuitement» et d'ajouter: «S'il n'a pas les moyens de payer l'interprétariat, ce dernier peut être gratuit.»

L'avis de la commission est que les détentions tant administratives que pénales sont soumises aux conventions internationales, notamment à la Convention des droits de

l'homme qui, à l'article 5 alinéa 2, stipule, je cite: «Toute personne arrêtée doit être informée dans le plus court délai et dans une langue qu'elle comprend des raisons de son arrestation et de toute accusation portée contre elle.» C'est aussi un principe de notre Constitution fédérale.

Un arrêt du Tribunal fédéral reconnaît que les frais ne peuvent être mis à la charge de la personne.

Et afin de connaître la solvabilité de la personne, il faudrait un acte d'instruction avec des décisions attaquables, et certainement attaquées, d'où un rallongement de la procédure et une augmentation des coûts.

Pour ces raisons, la commission rejette cet amendement par 11 voix contre un oui et zéro abstention.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai aucune demande de parole.

Nous allons donc simplement voter sur cet amendement.

Par 91 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe SVPO/Freie Wähler déposée par le député Franz Ruppen.

Vous avez ainsi confirmé la position de la commission.

Article 8, adopté.

Article 9, adopté.

Article 10

Vorschlag 6 der SVPO/Freie Wähler-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen: Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission: Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 10:

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

La proposition 6 du groupe SVPO/Freie Wähler, déposée par le député Franz Ruppen, a été refusée au profit de la **nouvelle proposition de la commission**, dont la teneur est la suivante: «Les établissements de détention sont dotés d'un personnel d'exploitation adéquat, au bénéfice d'une formation spécifique et continue.»

Cette nouvelle proposition a été acceptée à l'unanimité.

La commission admet la suppression de «suffisant» car c'est une tâche du département de veiller à disposer d'un personnel suffisant, mais maintient les exigences au niveau de la formation.

Même si la loi sur le personnel de l'Etat traite déjà de la formation, il faut prendre en compte le caractère particulier de l'encadrement des personnes privées de liberté et de la protection de leurs intérêts. Le Conseil de l'Europe y fait notamment référence dans tout un chapitre.

La nouvelle proposition est donc acceptée à l'unanimité de la commission.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Ich bin mit dem neuen Vorschlag der Kommission einverstanden und **ziehe deshalb meinen Antrag zurück.**

La discussion est close.

Article 10, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Art. 11

Proposition 7 du groupe UDC par le député (suppl.) Guillaume Vanay (par le député (suppl.) Julien Berclaz):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 11:

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 7

Le groupe UDC, par le député (suppl.) Guillaume Vanay, propose de supprimer la lettre c.

La commission rejette cette proposition par 11 voix contre une et zéro abstention.

En effet, la commission des visiteurs a été créée dans le cadre de la loi sur les mesures de contrainte. Cette commission fonctionne à satisfaction et elle peut être comparée, au niveau de la détention pénale, à la commission de la lutte contre la torture.

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Le groupe UDC estime que nous pouvons tout de même faire confiance aux structures mises en place dans les lieux de détention. Il me semble que ces derniers n'ont rien à voir avec Guantanamo.

De plus, nous sommes contre la création de nouveaux postes superflus mis sur pied pour surveiller les bonnes conditions des étrangers détenus. Il y aura là une forme de discrimination vis-à-vis d'autres détenus.

Merci d'apporter votre soutien à cet amendement.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Juste un petit mot pour répondre au député (suppl.) Julien Berclaz.

Ce comité ne date pas d'aujourd'hui, il est en fonction. C'est une commission de surveillance qui veille à ce que les principes de la détention administrative soient respectés et appliqués par les établissements LMC, ce qui est, pour la commission, une bonne chose.

De plus, ces personnes sont indépendantes, elles ne font pas partie d'un service de l'Etat et se rencontrent, en moyenne, deux à trois fois dans l'année.

Je crois quand même que quelqu'un qui surveille, c'est très bien. Donc, suivez la commission.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte den Abgeordneten sagen, vielleicht ist das nicht ganz richtig verstanden worden. Aber die Kommission – auch das Besucherkomitee – gibt es bereits. Es wird nichts Neues geschaffen. Alle Kommissionen, die hier aufgeführt werden in Artikel 11 und in den

weiteren Artikeln, die existieren und haben sich bewährt. Wir haben auf internationaler Ebene Besuchskommissionen, auf nationaler und eben diese auf kantonaler Ebene. Es ist eine Art Aufsicht. Die ist unabhängig von der Verwaltung und ich finde es wichtig und richtig, dass wir diese Aufsicht auch auf kantonaler Ebene haben.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous allons ainsi voter sur cet amendement.

Par 103 voix contre 10 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 7 du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Julien Berclaz.

Vous avez ainsi suivi la commission et maintenu la lettre c à l'article 11.

Article 11, adopté.

Art. 12

Proposition 8 du groupe PLR par les députés Philippe Nantermod (suppl.) et André Vernay (par le député (suppl.) Philippe Nantermod):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 12:

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 8

Le groupe PLR, par les députés Philippe Nantermod (suppl.) et André Vernay, propose un alinéa 3 nouveau.

Les auteurs font référence à un article de la Constitution fédérale avec des dispositions transitoires. Une loi d'application doit être proposée par le Conseil fédéral et le canton ne dispose pas des prérogatives pour anticiper dans le cadre de cette loi.

De ce fait, l'amendement proposé n'est pas applicable.

A l'introduction de la loi fédérale, le canton sera certainement obligé de légiférer en la matière.

La commission s'est prononcée contre cette proposition par 8 voix contre 2 et 2 abstentions.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Jusqu'en 2007, le juge pénal prononçait la peine et la mesure. Il y avait une cohérence dans le jugement. Sous l'empire de l'ancien code pénal, le juge disait: Monsieur, vous êtes condamné à cette peine et, à l'expiration de celle-ci, vous serez expulsé.

En 2007, le législateur fédéral a voulu changer cette manière de faire et a décidé que c'était l'Administration qui devait prononcer l'expulsion, simplement sur la base que l'expulsion ne s'appuie pas exclusivement sur les mêmes raisons que la peine pénale. C'est compréhensible.

Toutefois, le problème qui s'est créé avec cela, c'est qu'il n'y a plus de cohérence entre le jugement pénal et la mesure d'exécution. On a vu, ces dernières années, des cas de personnes qui étaient expulsées des années après avoir purgé leurs peines, des gens qui ont eu le temps de reconstruire une vie en Suisse, des gens qui ont eu le temps de se reconstruire une famille.

Et ce que nous demandons simplement, c'est que nous menions en même temps l'enquête pénale et l'enquête administrative pour que la personne sache à quoi s'en tenir le jour où elle est condamnée.

Le peuple suisse a voulu, en 2010, aller dans ce sens-là en demandant les expulsions automatiques par une initiative, je l'admets, un petit peu mal alambiquée. Toutefois, le texte voté par le peuple est bien dans la Constitution fédérale. Il donne une liste de crimes très graves, je les cite: le meurtre, le viol ou tout autre délit sexuel grave, pour un acte de violence d'une autre nature, tel que le brigandage, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue et l'effraction. Certes, il n'y a pas de référence directe au code pénal, mais nous pouvons comprendre ce qu'a voulu le peuple suisse.

Je crois que la Constitution fédérale constitue tout de même une base légale suffisante pour pouvoir donner des directives à un service qui peut déjà aujourd'hui ouvrir des enquêtes s'il le souhaite. Nous demandons simplement que cela devienne la norme. Je ne vois aucune base légale qui nous empêcherait d'aller dans ce sens-là. Le fait qu'une base légale existe déjà dans la Constitution me paraît quand même un petit peu particulier pour justifier de nous dire que nous n'avons pas le droit de le faire.

Aussi, si nous voulons améliorer ce texte, parce qu'il n'est pas forcément parfait je vous l'accorde, la commission de deuxième lecture pourra le faire. Mais, de cette manière, nous rendrons notre justice plus logique, plus cohérente et nous donnerons une meilleure image des peines et des mesures aux personnes poursuivies.

Je vous remercie d'accepter cette proposition.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Nous ne pouvons évidemment que soutenir cette proposition d'amendement, avec juste quelques commentaires particuliers.

D'abord, si l'initiative, à laquelle notre collègue vient de faire allusion, a été acceptée par le peuple suisse et par les Valaisans, ce n'est pas parce qu'elle était alambiquée, c'est évidemment parce qu'elle était excellente et justifiée.

Ensuite, effectivement, on ne voit pas au nom de quelle sorte d'empêchement juridique quelconque on pourrait soutenir qu'une disposition parfaitement claire de la Constitution fédérale, qui en plus bénéficie d'une légitimité démocratique suisse et valaisanne toute fraîche, on ne voit donc pas au nom de quel empêchement juridique, on devrait considérer comme inconcevable le fait d'imposer au service concerné l'obligation d'ouvrir une procédure de révocation de ces permis de séjour ou d'établissement. On ne lui impose pas l'issue de la procédure. On lui dit simplement: quand ça se produit, eh bien!, on ouvre des procédures. En effet, comme l'a relevé à juste titre notre collègue Philippe Nantermod, depuis la révision du droit fédéral, à laquelle il a fait également allusion, on sait très bien que, dans la réalité, il y a beaucoup d'enquêtes de procédure administrative (qui autrefois étaient automatiques avec des juges qui faisaient leur travail) où, dans de trop nombreux cas, ça ne se fait plus actuellement.

Et cela, tous ceux et toutes celles qui ont soutenu l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels ne le veulent plus. Ils veulent que les choses changent. Nous avons l'occasion de changer cela dans cette loi.

Nous vous demandons aussi, à la suite du groupe PLR, pour une fois, de saisir cette occasion.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Si je comprends bien les arguments du groupe UDC et du groupe PLR, malheureusement, nous ne pouvons pas accepter d'intégrer dans cette loi d'application cantonale l'article 121 de la Constitution fédérale qui est mentionné, je le répète, au niveau fédéral, comme étant une mesure transitoire — j'ai le papier ici — et qui stipule, donc la loi date du 1^{er} janvier 2008 et c'est mentionné: «dans les cinq années qui suivent l'acceptation par le peuple et les canton de l'article 121…», et j'abrège.

Donc, étant transitoire, si nous acceptions de mettre cela dans la loi d'application, nous ferions le travail du Conseil fédéral.

Merci.

Je vous prie ainsi de suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je redonne la parole, d'abord, au député (suppl.) Philippe Nantermod.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

C'est pour une correction matérielle.

L'article 121 alinéa 3 n'a rien de transitoire. Les dispositions transitoires disent seulement ce que doivent faire les Chambres et la Confédération pour appliquer cet article.

Mais dans cinq ans, l'article 121 alinéa 3 – à moins que le peuple et les cantons ne décident de le biffer – sera toujours dans la Constitution.

Nous pouvons nous y référer sans aucun problème.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich lese Ihnen den Bundesverfassungsartikel 121 Absatz 3 vor. Den Buchstaben a hat Herr Grossrat (Suppl.) Nantermod umschrieben, es geht um schwere Delikte, um Drogenhandel, um Menschenhandel. Buchstabe b «missbräuchliche Leistungen der Sozialversicherungen oder der Sozialhilfe bezogen haben». Das diese den Anspruch auf Aufenthalt verlieren.

Diese Initiative wurde angenommen – das steht in der Bundesverfassung – und in Absatz 4 heisst es: «Der Gesetzgeber umschreibt die Tatbestände nach Absatz 3 näher. Er kann sie um weitere Tatbestände ergänzen.» So steht das heute in der Bundesverfassung und zugleich heisst es bei den Übergangsbestimmungen: «Der Gesetzgeber hat innert fünf Jahren seit Annahme von Artikel 121 Absätze 3–6 durch Volk und Stände die Tatbestände nach Artikel 121 Absatz 3 zu definieren und zu ergänzen und die Strafbestimmungen bezüglich illegaler Einreise nach Artikel 121 Absatz 6 zu erlassen.»

Das ist die Situation. Jetzt ist es am Parlament, die Gesetze zu erlassen und aufgrund von diesen Gesetzen haben wir dann unsere kantonalen Gesetze zu erlassen. Und das wissen Herr Nantermod und Herr Addor auch ganz genau.

Momentan ist die Situation so, dass das aktuelle Gesetz gilt und die Dienststelle arbeitet nach dem aktuellen Gesetz und befolgt dieses genau – nichts mehr und nichts weniger. Das ist wie bei jeder Initiative. Am Sonntag haben das Schweizer Volk und die Stände einer Initiative zugestimmt – auch dort gibt es Übergangsbestimmungen. Das läuft so, das ist der normale gesetzgeberische Prozess und weder das Department noch die Dienststelle können Anderes anwenden als vorgesehen ist.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Nous avons ainsi tous les éléments qui nous permettent de nous prononcer làdessus.

Nous votons.

Par 67 voix contre 54 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe PLR défendue par le député (suppl.) Philippe Nantermod.

Vous avez ainsi soutenu la commission.

Article 12, adopté.

Articles 13 à 17, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée. Débat final:

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Le groupe UDC ne va, en toute logique, pas s'opposer à l'application de la loi fédérale sur les étrangers car nous n'avons pas d'autre choix que d'appliquer cette loi fédérale.

Mais, étant donné que nos amendements n'ont pas été soutenus, nous allons nous abstenir au vote final et espérons un meilleur sort lors de la deuxième lecture.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Je n'ai plus de demande de parole.

Nous passons au vote final sur cette première lecture.

La loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers est adoptée par 104 voix et 14 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Je tiens, tout d'abord, à remercier M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, les collaborateurs du département, MM. Perrin et de Lavallaz ainsi que M^{me} Monnet pour les explications qui nous ont été données lors de nos travaux, le rapporteur de la commission, le député Sébastien Roh, pour l'excellence de son travail, M^{me} Benoîte Moulin du Service parlementaire ainsi que tous les membres de la commission thématique de la sécurité publique pour leur engagement et le sérieux du travail effectué. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous passons au point suivant de notre ordre du jour.

Lecture

11. DECISION

concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Naters, Birgisch et Mund

Lesung BESCHLUSS

betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Naters, Birgisch und Mund

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen Président: René Constantin / Rapporteur: Gratien Cordonier, suppl.

Le président:

Le rapporteur n'a pas besoin de prendre place puisqu'il n'y a eu aucun amendement déposé.

Titre et considérants, adoptés. Articles 1 à 11, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée. Débat final:

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Es gehört sicher noch ein Dank den Gemeinden Birgisch und Mund welche ein super Dossier hingelegt haben, das grossmehrheitlich von der Bevölkerung angenommen wurde und eine typische Berg-/Talgemeinde entsteht. Und auch Ihnen, meine lieben Abgeordneten, einen grossen Dank, das man das so zügig und direkt durchwinkt.

Herzlichen Dank!

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich bin Burger von Naters und Birgisch; ich habe also das Burgerrecht von Naters und Birgisch. Ich stelle fest, dass ich in wenigen Minuten ein Burgerrecht verlieren werde – nämlich dasjenige von Birgisch – und nur mehr Burger von Naters sein werde. So schnell kann das gehen, aber trotzdem werden wir selbstverständlich diesem Geschäft zustimmen.

Danke schön.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Der Umstand, dass keine Abänderungsanträge eingereicht worden sind, zeigt, dass die Tal-/Bergfusion zwischen Naters, Mund und Birgisch überzeugt. Ich habe es bei der Eintretensdebatte gesagt, es ist eine Fusion im Sinne wie sie die CVPO gerne sieht.

Ich danke Ihnen herzlich für Ihre Unterstützung. Nehmen wir die Fusion Naters, Birgisch und Mund als ein gutes Beispiel, wie Talgemeinden mit Berggemeinden in eine gute gemeinsame Zukunft gehen können.

Ich danke Ihnen recht herzlich.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Je développerai un point de vue beaucoup plus détaillé, tout à l'heure, dans le cadre du deuxième objet.

Mais je tiens, au nom de la commission, à féliciter les communes qui fusionnent, soit celles de Naters, Birgisch et Mund. Elles nous donnent un excellent exemple. C'est une fusion à trois.

La commission et de nombreux parlementaires vont dans ce sens, plus les entités sont grandes, mieux cela sera.

C'est un bon exemple, comme l'a dit le député Philipp Matthias Bregy.

Donc, félicitations à ces communes pour le processus engagé et qui aboutit aujourd'hui.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Très rapidement aussi, pour signaler ce qui est véritablement un exemple et la démonstration faite par ces populations de Naters, Birgisch et Mund, qui ont démontré qu'il y avait une volonté, et elles ont su trouver le chemin pour mettre en œuvre cette volonté. Nous nous réjouissons avec ces populations. Et du reste le chemin a été trouvé, comme l'a dit le député German Eyer, non seulement pour les communes municipales mais également pour les communes bourgeoisiales.

On voit parfois que l'émotionnel peut aussi être mis en parallèle avec des idées ou des actions ou des sentiments rationnels.

Nous nous en réjouissons et bien sûr, au nom du Gouvernement, je vous invite à soutenir ce projet.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons procéder au vote final sur cette décision.

Ainsi décidé par 107 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 mars 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

«Zusammenführen, was zusammen gehört.» Unter diesem Motto wollen die Gemeinden Naters, Birgisch und Mund in eine gemeinsame Zukunft gehen.

Als Gemeinderat von Naters und damit als Vertreter einer der drei Gemeindebehörden ist es mir ein echtes Bedürfnis, im Namen der betroffenen Gemeindeverwaltungen, Einwohner und Burger von Naters, Birgisch und Mund dem Grossen Rat für die einstimmige Unterstützung und für das entgegengebrachte Vertrauen ganz herzlich zu danken.

In diesen Dank schliesse ich auch den zuständigen Departementvorsteher, Herrn Staatsrat Tornay, die Mitarbeiter der kantonalen Verwaltung sowie die vorberatende Kommission ein.

Die vorliegende Fusion umfasst Gemeinden aus Berg und Tal, basiert auf dem Gedanken der Solidarität und der Freiwilligkeit und kann deshalb als gutes Beispiel für weitere Fusionen dienen, ganz nach dem Motto: «Zusammenführen, was zusammen gehört».

In diesem Sinne, besten Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

A mon tour également de féliciter les populations des communes de Birgisch, Mund et surtout celle de Naters où nous aurons le plaisir de nous rendre à l'issue de la session de mai, dans le périmètre de l'ancienne commune, et puis nous aurons bien entendu l'occasion, dans le futur, d'aller dans la nouvelle commune de Naters après cette fusion.

Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

Lecture

12. DECISION

concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems

Lesung BESCHLUSS

betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen Président: René Constantin / Rapporteur: Gratien Cordonier, suppl.

Der Präsident:

Ich erteile das Wort an Herrn Grossrat Edgard Gottet.

Herr Grossrat Edgar Gottet, CSPO:

Unser Antrag bezieht sich auf den Artikel 5 Absatz 2 der Fusionsverordnung. Gemäss diesem Artikel kann der Grosse Rat den Beitrag für besondere Fälle festlegen. Es liegt also voll und ganz in der Kompetenz des Grossen Rates, diesen Betrag festzulegen.

Die CSPO hält an ihrem Antrag fest. Wir beantragen, die zusätzliche Hilfe in Berücksichtigung besonderer Fälle den früheren gleichen oder ähnlichen Fusionen gleich zu behandeln und diesen Betrag dementsprechend anzupassen.

Das heisst, der Betrag für die Finanzhilfe gemäss Artikel 5 Absatz 2 von 300'000 auf 500'000 Franken anzuheben. Der Gesamtbetrag der Finanzhilfe für dieses Zusammengehen wird somit 2,3 Millionen Franken ausmachen.

Es geht nicht darum, eine Fusion gegen die andere auszuspielen, sondern überall nach den gleichen Massstäben vorzugehen. Ich erlaube mir, aus der Botschaft betreffend der Fusion Mont-Noble Folgendes zu zitieren: «Die Gemeinde Mont-Noble ist eine Berggemeinde, die mit schwieriger Topografie kämpfen muss, um ihre Attraktivität zu stärken und junge Familien anzusiedeln. Diese Hilfe ist auch aus Gründen der Gleichbehandlung gerechtfertigt.»

Diese Argumente gelten natürlich auch für die Gemeinden Turtmann und Unterems. Zur Erinnerung: Der Gemeinde Mont-Noble wurde eine zusätzliche Hilfe für besondere Fälle in der Höhe von einer Million Franken gewährt.

Ausdrücklich ist aber festzuhalten, dass die finanzielle Situation der neuen Gemeinde kein Kriterium für die Finanzhilfe ist.

Werte Kolleginnen und Kollegen, unterstützten Sie unseren Antrag, dies im Sinne der Gleichbehandlung der früheren gesprochenen Finanzhilfen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je m'excuse..., j'avais la tête déjà à la journée du 11 mai où nous serons à Naters pour fêter notre nouveau président et j'ai complètement négligé la procédure habituelle de lecture.

Nous reprenons donc, Monsieur le rapporteur.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 8, adoptés.

Article 9

Proposition 1 du groupe PLR par le député Christophe Perruchoud (pas développée):

Vorschlag 2 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (durch Grossrat Edgar Gottet):

Vorschlag 3 der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 9:

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Trois amendements ont été présentés pour modifier l'alinéa 1 de cet article, deux, ceux des groupes CSPO et CVPO, demandent une augmentation de 200'000 francs au montant d'aide à la fusion et celui du groupe PLR demande que cette aide globale soit réduite de 300'000 francs.

Selon l'article 5 alinéa 2 de l'ordonnance sur les fusions de communes, le Grand Conseil peut, et pour, je cite, «tenir compte des cas particuliers», allouer une aide supplémentaire à l'aide de base.

Pour les groupes CVPO et CSPO, cette aide doit être de 500'000 francs compte tenu du territoire étendu de la nouvelle commune et pour être en adéquation avec les fusions précédentes similaires, comme vous l'avez déjà entendu.

Pour le groupe PLR, la santé financière de la nouvelle entité sera très bonne et ne nécessite pas une aide financière supplémentaire.

La commission a procédé à un vote, en opposant les versions CVPO et CSPO à celle du PLR. La version CVPO et CSPO a obtenu 6 voix, celle du PLR 3 voix et il y a eu 4 abstentions.

Puis, la version du CVPO et CSPO a été opposée à celle du Conseil d'Etat. Cette version, donc de maintenir à 300'000 francs, a obtenu 8 voix et celle du CVPO et CSPO 5 voix.

La commission a donc décidé de rester à une aide supplémentaire de 300'000 francs pour des critère d'équité et d'égalité avec le projet de fusion de Naters, Birgisch et Mund qui compte, lui, 3 communes pour une aide supplémentaire de 500'000 francs.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Nous procéderons de la même manière ici, c'est-à-dire que, sous réserve du retrait de l'une ou l'autre des propositions, nous opposerons la proposition PLR à l'autre proposition émanant aussi bien du CVPO que du CSPO, et la version qui sortira gagnante sera opposée à celle de la commission.

Mais, avant de procéder à ces votes, bien entendu que les auteurs des propositions peuvent s'exprimer.

Herr Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO:

Hiermit möchte die CVPO Stellung nehmen zum Abänderungsantrag der Fusion Turtmann-Unterems, betreffend Artikel 9 Absatz 1 und den Antrag verschiedentlich begründen.

Bei der Fusion der Gemeinde Mont-Noble im Unterwallis mit rund 835 Einwohnern hat der Grosse Rat vor drei Jahren einen Betrag von einer Million Franken gewährt für besondere Fälle. Die Begründung für diesen Betrag lautete gemäss Botschaft wie folgt: «Die Gemeinde Mont-Noble ist eine Berggemeinde mit schwieriger Topographie, die kämpfen muss, um ihre Attraktivität zu stärken und junge Familien anzusiedeln. Kommt hinzu, dass es der Staatsrat als zweckmässig ansieht, ein klares Signal an die Unterwalliser Gemeinden zu geben, weil abgesehen von einigen wenigen Ausnahmen sich diese bislang wenig für Gemeindefusionen interessierten.» Vergleicht man Mont-Noble mit 1 Million Franken gegenüber Turtmann-Unterems, wo nur 300'000 Franken vorgesehen sind, ist eine Differenz von 700'000 Franken auszumachen.

Meine Damen und Herren Abgeordnete, nennt man das Gleichbehandlung?

Im Weiteren ist zu erwähnen, dass Argumente wie geografische Zerstreutheit der Siedlungen und die Behebung mangelnder Erschliessung in der Basisinfrastruktur für Mont-Noble als auch für Turtmann-Unterems dieselben sind.

Es gibt auch keine Kriterien, die diese 700'000 Franken begründen können. Verschiedentlich wird immer wieder argumentiert, dass Turtmann-Unterems finanziell gut dastehe und man deshalb die Hilfe für besondere Fälle dementsprechend heruntersetzen sollte.

Ist dies der Dank an die Gemeinden, welche in den letzten Jahren pflichtbewusst und haushälterisch mit ihren Finanzen umgegangen sind?

Auch Turtmann-Untermes wird seine Wasserinfrastruktur ausbauen und erhalten müssen. Dass bei solchen Investitionen die Finanzen sich sehr schnell verändern können, sind wir uns sicher alle bewusst.

Im Weiteren ist zu berücksichtigen, dass bei der Fusion Turtmann-Unterems der NFA mit all seinen Auswirkungen noch nicht festgelegt war und sich die Fusionsgemeinden

deshalb auf das alte Rech verlassen haben. Da die neue Verordnung erst ab 2012 in Kraft tritt und der Wille zur Fusion viel früher vorhanden war, hat man mit dieser Fusion Mut bewiesen.

Die CVPO ist der Meinung, dass dieser Abänderungsantrag somit begründet ist und die 500'000 Franken für besondere Fälle mehr als berechtigt sind.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, heute haben wir die Gelegenheit, ein Zeichen zu setzen für eine Gleichbehandlung unter den Fusionsgemeinden. Deshalb bitten wir Sie, diesem Abänderungsantrag, der eine Finanzhilfe im Gesamtbetrag von 2,3 Millionen Franken verlangt, zuzustimmen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

En complément des arguments développés lors de l'entrée en matière, permettezmoi d'illustrer sur un seul point de comparaison le bien-fondé de notre refus d'allouer une aide complémentaire.

Je vais vous donner l'endettement net par habitant pour toutes les fusions effectuées depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les communes, et je parle bien ici des nouvelles communes:

Anniviers: 3'002 francs par habitant de dette Obergoms: 9'539 francs par habitant de dette Steg-Hohtenn: 1'546 francs par habitant de dette Gampel-Bratsch: 7'891 francs par habitant de dette

Mörel-Filet: 9'159 francs par habitant de dette Mont-Noble: 2'217 francs par habitant de dette

Naters: 3'597 francs par habitant de dette

Turtmann-Unterems (fusion qui nous occupe actuellement) est la seule commune sur l'ensemble des processus de fusions à posséder une fortune nette par habitant de 6'075 francs.

Comment pouvons-nous admettre après cela qu'il est juste et cohérent d'ajouter encore 300'000 francs d'aide supplémentaire?

C'est un pas que le groupe PLR se refuse à franchir.

Raison pour laquelle nous demandons le vote sur cet objet et nous demandons également votre appui.

Merci.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Excusez-moi ce petit rire... parce que je ne me sens pas nécessairement dans la meilleure des positions aujourd'hui, mais je vais le faire avec tout le sérieux et toute la rigueur voulue, et l'honnêteté intellectuelle aussi.

Nous voilà au cœur d'un profond dilemme: faut-il supprimer ces 300'000 francs, comme le demandent les députés libéraux-radicaux, ou faut-il maintenir le statu quo, comme le propose la commission à 8 contre 5, ou faut-il augmenter de 200'000 francs l'aide donnée pour ces cas particuliers, comme le demandent les groupes CSPO et CVPO?

Une chose est sûre: nous ne voulons pas d'un combat fratricide, d'un vote ethnique, comme l'a laissé entendre M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay hier. Nous ne voulons pas d'un vote épidermique ou réactionnaire.

Et pour ce faire, au nom de la commission, je vais vous rappeler ce qui suit:

Il n'y a pas, pour ces cas particuliers, de règles arithmétiques, des critères objectifs applicables en toutes circonstances. C'est un élément fondamental. Le chef du service, M. Chevrier, l'a redit en commission hier. Ce montant, qui peut varier de 0 franc à 1 million est du seul ressort du Grand Conseil. La somme de 300'000 francs qui apparaît dans le message est une appréciation faite par le Conseil d'Etat en fonction d'une analyse de la situation.

Il nous appartient donc, Chers collègues, et à nous seuls, de décider en fonction de nos critères puisque nous sommes les seuls décideurs.

Pourquoi la commission, dans sa majorité, je le souligne, a-t-elle voté pour le maintien du statu quo? Parce qu'il y a la volonté de maintenir une égalité de traitement au niveau de la démarche, du processus, par rapport aux autres fusions. Oui donc à un encouragement supplémentaire pour ces fusions, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faille octroyer les mêmes montants. Oui au processus, mais pas nécessairement aux mêmes montants. Ceux-ci peuvent et doivent varier suivant, par exemple – et ceci devrait être le critère nº 1 – le nombre de communes concernées par la fusion. Les 500'000 francs additionnels octroyés dans le premier projet de décision trouvent une justification plausible, à savoir que 3 communes se sont associées. Dans le cas de la fusion de Turtmann et d'Unterems, seules 2 communes se sont associées. Un montant limité à 300'000 francs est donc défendable par rapport au premier projet. Il est vrai que par rapport à d'autres fusions, Chers collègues, l'équité n'est pas totalement réalisée – si vous faites allusion à la fusion de Steg et d'Hohtenn, c'est vrai - mais peut-être que, auparavant, nous n'avons pas fait tout juste, peut-être que, auparavant, nous nous sommes montrés par trop généreux, peut-être avons-nous fait un amalgame entre l'incitation financière au processus de fusion et la demande d'aide complémentaire pour financer de nouvelles infrastructures, refaire des routes, etc.? Et c'est là que le bât blesse. J'attire toute votre attention sur ce point. Si on fait cet amalgame, on crée involontairement une inégalité de traitement. Qu'allez-vous dire aux communes de grande taille qui contribuent au fonds de péréquation et qui ne reçoivent, elles, aucune aide? Pensez-vous réellement que l'égalité de traitement soit respectée vis-àvis de ces dernières qui doivent, elles aussi, renouveler et développer leurs infrastructures? Or, dans cette salle, nous sommes toutes et tous des chantres de l'égalité de traitement. Alors, il faut se montrer raisonnable.

Quant aux députés libéraux-radicaux, qui demandent la suppression des 300'000 francs parce que la situation financière des 2 communes est saine, parce que le principe du droit préférentiel garantit à ces communes une aide de base maximale plus une première aide additionnelle de 500'000 francs, pouvons-nous les taxer de pingres, pouvons-nous les taxer de personnes peu soucieuses des réalités du Haut? Eh bien!, non, nous n'avons pas le droit parce que leur argumentaire tient la route. Qu'on le veuille ou non, ces arguments, si vous les présentez à un collège de personnes neutres, sont tout à fait défendables. Mais que faire dans ce cas, Mesdames et Messieurs? Est-ce que l'on veut entrer dans un conflit ou est-ce que l'on veut chercher le compromis?

Comme nul n'a complètement tort dans cette histoire, je vous propose de suivre la commission, qui soutient le statu quo, à savoir l'octroi de 2,1 millions pour ce projet, tout en sachant pertinemment que notre proposition engendrera des frustrations tant à gauche qu'à droite de ce Parlement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je passe la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Pour remercier, tout d'abord, M. le président René Constantin qui a apporté l'ensemble des appréciations quant aux 2 propositions qui sont sur la table et rappelé le souhait du chef du département d'éviter que l'on ne se retrouve dans un vote où l'appartenance à la région constitutionnelle est le critère principal d'appréciation.

Nous allons venir avec 3 dossiers au mois de mai qui concernent des communes du Valais romand essentiellement, à part Leuk et Erschmatt.

Imaginez que parce que la proposition vient d'un député francophone, tous les francophones vont suivre cette proposition et voter pour – je prends un exemple exagéré – un million. Ce serait manifestement marqué par une absence d'objectivité dans l'analyse.

Je vous invite tous, Chers députés, pas seulement aujourd'hui mais lorsqu'on votera Sion-Salins au mois de mai, lorsqu'on votera Mex-St-Maurice au mois de mai et lorsqu'on votera Leuk-Erschmatt au mois de mai, à avoir cette même capacité d'analyse.

Je pense que cela est essentiel parce que, bien sûr, nous avons là aussi des éléments liés à l'image que nous voulons donner du Grand Conseil dans le cadre de cette approche.

Le Conseil d'Etat, dans son appréciation, a donc donné également aux communes qui vont venir au mois de mai la même approche, le même projet, pour les 3 fusions que je viens de vous citer puisque l'ordonnance – puisque pour le cas Sion-Salins, l'ordonnance sera celle de 2012 – prévoit toujours l'existence de l'article 5 alinéa 2 d'aujourd'hui. Il y aura donc toujours pour le Grand Conseil cette capacité de décider, le fait du prince, comme on l'a rappelé hier au niveau de la commission.

Je terminerai, après cet appel, en donnant deux informations pour que chacun puisse les avoir sous les yeux:

Le Conseil d'Etat a toujours été suivi dans ses propositions et dans son appréciation, à deux exceptions près – je le dois à la commission et à l'ensemble du Parlement –, c'est lors de la fusion Mörel-Filet, le Conseil d'Etat avait proposé 0 franc et le Grand Conseil a décidé 100'000 francs et lors de la fusion Steg-Hohtenn – c'est une réponse entre autres au député (suppl.) Marcel Zenhäusern et des éclaircissements pour tout le monde –, le Conseil d'Etat a proposé 300'000 francs et le Grand Conseil a décidé 500'000 francs.

Aujourd'hui, en toute logique, nous proposons une nouvelle fois 300'000 francs et il appartiendra au Grand Conseil une nouvelle fois de décider.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons procéder aux différents votes.

Dans un premier temps, nous opposons la proposition 1 du groupe PLR, que je symboliserai comme la proposition 1,8 million, à l'ensemble des deux autres propositions CSPO et CVPO qui sont les propositions 2,3 millions.

Nous votons.

Par 66 voix contre 38 et 20 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe PLR défendue par le député Christophe Perruchoud.

Vous avez ainsi donné la préférence aux propositions CSPO et CVPO.

Nous votons maintenant ces deux propositions identiques contre la position de la commission qui est de s'en tenir au texte original à 2,1 millions. Priorité à la commission.

Par 85 voix contre 36 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 2 du groupe CSPO et 3 du groupe CVPO.

Vous avez ainsi suivi la commission.

Article 9, adopté.

Article 10, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Non, Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Tornay, il n'y aura pas de clivage entre les «Welsch» et le Valais supérieur provoqué par le PLR, malgré un sentiment d'inégalité suite à l'octroi généreux de la majorité du Parlement d'une aide supplémentaire, que la commune ne méritait pas à notre sens.

Les chiffres étaient bel et bien là mais, aujourd'hui, c'est encore une fois la politique qui l'emporte au détriment des finances cantonales et de celles et ceux qui les alimentent.

Cela a été dit, et nous l'avons bien compris, tout processus de fusion aura son lot d'aides financières, et c'est bien ainsi, en tout cas pour l'aide de base.

Finalement, ce sont les autres mécanismes à disposition qui créent les inégalités, ravivent les esprits de clocher et tendent à une générosité financière si grande qu'elle en devient indécente.

Vivement une nouvelle modification avec des critères plus rationnels.

Rassurez-vous, nous voterons ce projet de fusion, mais cette aide laissera un goût amer. Les prochaines fusions ont encore un bel avenir puisque, apparemment, l'adage du «on a déjà donné, on donnera encore» semble faire partie intégrante de la loi.

Plein succès aux deux nouvelles communes de Naters et de Turtmann-Unterems et merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Le député Christophe Perruchoud affirme que c'est la politique qui l'emporte. Pour certains membres de la commission, c'est plutôt la pratique, qui dure depuis de nombreuses années, qui explique aussi ces dépenses. C'est aussi peut-être l'ambiguïté et le manque de critères objectifs qui font que l'on se trouve dans une certaine situation ambiguë. Et c'est pour cela que nous avons essayé de le corriger tout à l'heure.

On ressent aussi une certaine amertume dans le propos de l'intervenant du groupe PLR. On peut le comprendre au vu des arguments qui ont été donnés tout à l'heure.

J'aimerais juste quand même apporter ce complément. Il a parlé de deux mécanismes qui faussent peut-être la donne. Il y a eu correction, notamment partielle, puisque l'on va supprimer l'alinéa 1 de l'article 5. Donc, le premier mécanisme sera supprimé. Il restera le deuxième, comme je l'ai dit tout à l'heure, à disposition du Grand Conseil pour pouvoir donner, quand besoin est, ces sommes nécessaires.

Dans ce débat final, je me permets de faire une petite proposition à l'attention du Gouvernement puisqu'on a la chance de pouvoir décider entre 0 et 1 million, puisqu'on a la chance d'octroyer une aide financière pour les cas particuliers. Je vous propose ainsi de suivre la commission dans sa demande auprès du Conseil d'Etat, à savoir :

- de définir clairement ce que sont les cas particuliers en effet, jusqu'à présent, il y a quand même un flou qui entoure cette notion – qui permettent l'octroi de fonds supplémentaires et
- de fixer clairement des critères objectifs, vérifiables, à l'instar de ceux qui ont été créés dans la nouvelle péréquation et qui permettront, pour les processus de fusions futures, au Grand Conseil de prendre les bonnes décisions et d'éviter pareil malaise au moment de décider de délier la bourse ou non.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré pour l'aboutissement de ce projet.

Bravo à la nouvelle commune de Turtmann-Unterems. N'hésitez pas à lorgner du côté d'Oberems parce que, dans un temps peut-être assez restreint, il se pourrait que ces trois communes n'en fassent plus qu'une seule.

Merci à M. Nicolas Sierro, collaborateur scientifique, à M. le chef du département, à M. le chef du service, à toutes celles et à tous ceux qui sont intervenus au niveau du département.

Merci aux membres de la commission IF pour l'excellent état d'esprit démontré pendant les séances et aussi après. J'en veux pour preuve hier, au moment de l'apéritif, nous avons eu la chance de pouvoir partager entre Haut et Bas-Valaisans un excellent moment. Je décrète, en ce qui concerne en tout cas la commission IF, l'apéritif obligatoire entre Haut et Bas-Valaisans à l'issue de chaque séance.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je passe la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Oui, après le vote, je viendrai sur d'autres aspects, mais j'aimerais, avant le vote, remercier le groupe PLR par rapport à la notion de clivage. C'est effectivement quelque chose d'important. Nous l'avons vécu en commission, ce clivage, d'où le résultat de 7 à 6. J'invite évidemment les députés Haut-Valaisans à suivre cet exemple et à éviter le clivage lors du vote final. On peut perdre un vote, trouver qu'il a un goût amer ou un goût sucré, mais ce n'est pas une raison pour s'opposer à une politique claire du Gouvernement et du Parlement par rapport aux notions des fusions de communes.

Je vous invite donc tous à soutenir ce projet, même si la décision concernant le montant de l'aide – mais ce sont 200'000 francs et vous n'oubliez pas les chiffres des étages précédents – a, pour certains, un goût amer et, pour d'autres, un goût sucré.

Merci donc à chacun de soutenir ce projet, comme vous l'avez fait tout à l'heure pour Birgisch, Naters et Mund.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons au vote final sur cette décision.

Ainsi décidé par 113 voix et une abstention dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 mars 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Pour remercier la commission, son président, le député René Constantin, qui avec son avenant habituel est capable d'aller boire l'apéro même après avoir complètement dû enregistrer un vote des opposants, mais c'est ça la vie politique et c'est aussi une manière de savoir-être qui est favorable à l'activité du Parlement et de la politique dans ce canton.

Merci aussi aux députés membres de la commission pour les discussions toujours franches qui ont eu lieu.

Merci au Service parlementaire pour son appui, dans le cas présent à M. Sierro.

Et bon vent aux communes de Naters, Birgisch et Mund ainsi qu'aux communes de Turtmann et d'Unterems, et à la prochaine fusion au mois de mai, ce qui nous permettra une nouvelle fois de dire que nous allons vivre en 2012 au Parlement l'année des fusions.

Merci et bonne continuation à chacun.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

A mon tour également de m'associer à ces remerciements aux populations des communes de Turtmann et d'Unterems.

Et si nous n'avons pas l'occasion dans les prochaines années d'aller là-bas fêter l'élection d'un nouveau grand baillif, je vous invite à aller découvrir ces merveilleux paysages. C'est une région, le val de Turtmann, tout à fait magnifique.

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

13. MOTION

du groupe CSPO, par le député Diego CLAUSEN, concernant la guillotine de l'âge à la BCVs (15.03.2011) (1.128) MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego CLAUSEN, betreffend WKB Altersguillotine (15.03.2011) (1.128)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG**:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Vous avez reçu la réponse écrite du Conseil d'Etat, qui ne suscite pas de demande de parole, elle est donc acceptée...

Je passe la parole à l'auteur de la motion.

Herr Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die Walliser Kantonalbank hat gemäss jüngsten Berichten wiederum sensationelle Zahlen geschrieben. Der ehemalige Generaldirektor Jean-Daniel Papilloud mit Jahrgang 1950 ist mittlerweile an der letzten GV in die strategische Ebene als Vizepräsident gewählt worden. Der fachkundige Exekutivmann sollte nicht nur auf eine Periode tätig sein können. Im Moment wäre dies der Fall aufgrund der Altersbeschränkung auf 65 Jahre. Seine Erfahrung und sein Erfolg sollen mindestens über zwei Perioden auf strategischer Ebene genutzt werden können. Mit der Befürwortung dieser Motion hat der Staatsrat so die Möglichkeit und es ist eine sehr gute.

Es geht hier um Kontinuität und Weitsicht. Dies ist keinesfalls zwingend, gibt aber dem Staatsrat zukünftig auf jeden Fall mehr Spielraum in der Besetzung des Verwaltungsrates.

Abschliessend danke ich Ihnen für die Annahme der Motion. Die Walliser Bankwirtschaft wird es Ihnen verdanken, so dass die Staatskassen auch künftig prall gefüllt sind. Danke.

14. POSTULAT

du groupe PDCB, par les députés Fanny DARBELLAY (suppl.), Anne-Marie BEYTRISON (suppl.) et Xavier BONVIN (suppl.), concernant: et si le don d'organes était inscrit sur le permis de conduire? (17.03.2011) (1.137) (en collaboration avec le DSSI)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch die Grossrätinnen Fanny DARBELLAY (Suppl.) und Anne-Marie BEYTRISON (Suppl.) sowie Grossrat (Suppl.) Xavier BONVIN, betreffend Eintragung der Organspendebereitschaft im Führerausweis (17.03.2011) (1.137) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M^{me} la députée (suppl.) Fanny Darbellay, PDCB:

S'il me plaît de constater que notre Gouvernement a pris la peine de produire une réponse très détaillée à notre postulat, je suis d'autant plus réjouie de voir qu'il est pleinement conscient de la nécessité d'entreprendre des démarches en faveur du don d'organes.

Toutefois, je dois avouer ma déception du fait que rien de concret ne sera entrepris puisque l'acceptation n'a d'autre conséquence que d'attendre patiemment la prise d'éventuelles mesures concrètes à Berne.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a éludé la mesure subsidiaire proposée consistant en l'introduction d'un registre cantonal des donneurs potentiels. Or, ce projet est réalisable au sein de notre canton, avec ou sans l'intervention de Berne.

Pardonnez-moi de croire que le Valais est capable de montrer une fois l'exemple en profitant de sa position de leader sur le plan fédéral en matière de dons d'organes.

Dès lors, malgré l'acceptation de la réponse, une nouvelle intervention sera déposée prochainement dans ce sens.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Pour remercier le groupe DC du Bas-Valais, par l'auteure du postulat, la députée (suppl.) Fanny Darbellay, pour l'acceptation de notre position.

Nous avons évidemment démontré, et c'est aussi quelque chose d'important, l'engagement que nous avions dans ce dossier par rapport à la discussion nécessaire, par rapport à la publicité nécessaire que nous voulons faire, tout en sachant qu'il s'agit d'une démarche personnelle et que la tenue d'un registre – et je vous invite déjà à en tenir compte dans votre future intervention que vous nous annoncez aujourd'hui – ne devrait en aucun cas se retourner contre le don d'organes parce que, aujourd'hui, dans ce domaine-là, ce que nous essayons, c'est d'éviter qu'une position définitive ne puisse pas faire l'objet d'une révision par la suite de celui qui a décidé à un moment ou à un autre de sa vie.

Dans ce sens-là, il conviendra de trouver les bonnes solutions pour que cette démarche très personnelle puisse faire l'objet encore de progrès dans notre pays.

Merci de votre attention.

15. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Benoît BLANCHET, concernant l'égalité dans la garde partagée (16.06.2011) (1.158)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Benoît BLANCHET, betreffend Gleichstellung beim gemeinsamen Sorgerecht (16.06.2011) (1.158)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si je lis la réponse à mon postulat, je cite deux ou trois phrases:

«En cas de garde partagée, si aucune contribution d'entretien n'est versée, les enfants sont pris en considération avec le parent qui a le revenu net imposable le plus élevé.»

«En cas de garde partagée, on devrait prendre en considération un demi-enfant par parent et faire des catégories à part avec une échelle de revenus propre.»

«De plus, il n'y a pas de liaison au niveau fiscal entre les deux parents des enfants avec garde partagée.»

«Etant donné qu'un traitement informatique de ces données n'est pas possible, ces cas devraient être traités de manière individuelle sur demande des parents séparés.»

«Si l'on devait partager les enfants et considérer les parents comme personnes seules avec enfant, ils seraient avantagés par rapport aux couples avec enfant.»

Toutes ces remarques sont pertinentes selon moi, cela va de soi. Seulement, je me demande si une modification simple dans la déclaration d'impôts par rapport aux enfants de parents qui viennent de divorcer et qui ont eu l'intelligence d'avoir une garde partagée serait juste un ajout qui, à mon avis, simplifierait beaucoup les traitements informatiques et donnerait une clarification au niveau du Service des contributions.

De plus, si on se base sur l'exemple qui est donné, la différence de réduction des primes serait de 135 fr. 30 en faveur du couple qui a divorcé avec la garde partagée sur trois enfants; ce qui fait 27 francs par personne – ce qui n'est pas énorme.

Pour moi, une révision de la loi fiscale devrait anticiper la mise en place, dans le cas de divorce, de la garde partagée automatique et prendre les mesures nécessaires dans ces articles de loi et ajuster les directives internes.

Pour moi, ce postulat va dans ce sens et je le maintiens.

J'espère sincèrement le soutien des députés avant-gardistes et vous remercie de votre attention.

Le président:

Ce postulat a été rejeté par le Conseil d'Etat et son auteur demande le vote, nous allons donc voter...

Je passe d'abord la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux éléments supplémentaires: 92'000 personnes à 27 francs, ça fait quasiment 3 millions – je n'ai pas eu le temps de faire le calcul, j'ai fait 90'000 personnes x 30 francs. Que demande ce Parlement? A plusieurs reprises, par la commission des finances, de baisser le montant total des subventions aux primes de caisses maladie. Nous avons eu un grand

débat dans le cadre du budget 2012 et je sais que ce débat va revenir dans le cadre du budget 2013. Et nous ne pouvons pas, pour des éléments aussi financiers, accepter ce postulat. En effet, il ne s'agit évidemment pas uniquement – et je remercie ici M. le député d'avoir rappelé la réalité de toutes les situations qui ont été présentées – d'un aspect formel, mais bien entendu aussi d'aspects de fond et matériels. Et nous n'entendons pas, avec en plus des dispositions qui sont très compliquées administrativement, qui nécessitent des ressources humaines qui vont donc réduire le montant que nous avons à disposition pour soutenir les familles nombreuses ou les personnes à revenus modestes, enlever des moyens pour l'action même que nous avons l'intention de mener. Il s'agit donc vraiment d'aspects liés au fond et matériels, avec, vous l'avez vu, des écarts de 25% par rapport à un couple marié. Nous ne voulons pas aller dans ces notions-là qui ne sont pas juridiquement encore des inégalités de traitement, mais néanmoins des différences qui ne sont pas acceptables.

Si donc la position du député Benoît Blanchet est maintenue, je vous inviterai à refuser ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au vote.

Par 66 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.158 du député Benoît Blanchet.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

16. POSTULAT

du groupe PDCB, par le député Daniel EMONET, concernant les subventions cantonales accordées aux communes (15.11.2011) (1.204) POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel EMONET, betreffend Kantonsbeiträge an die Gemeinden (15.11.2011) (1.204)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

L'important travail accompli par le Gouvernement, le Grand Conseil, les services de l'Etat et les communes dans le cadre de la RPT II a permis de boucler une véritable révolution dans les relations entre le canton et les communes.

Il convient maintenant de traduire ce travail de manière concrète en donnant la possibilité à toutes les communes de disposer d'une liste à jour des différentes subventions cantonales.

On m'objectera peut-être que les communes n'ont qu'à engager des employés capables de connaître ce genre de renseignements. L'auteur du postulat et votre serviteur ne le prendraient pas comme une attaque personnelle mais seraient quand même un peu vexés.

Quoi qu'il en soit, ce catalogue n'est rien d'autre qu'une aide à la bonne gestion des communes parce que, au final, ce qui est juste est juste, et si une entité communale a droit à une subvention, il n'existe aucune raison de l'en priver sous prétexte que l'élu de milice ou le secrétaire communal ne le savaient pas.

Au final, nous parlons du bien commun et du service à la population valaisanne.

Lors de mon intervention d'hier sur les prestations complémentaires, j'ai relevé une phrase écrite par le Conseil d'Etat dans sa réponse: «On peut et on doit toujours améliorer l'information.» C'est exactement dans ce sens que ce postulat doit être compris.

Merci de votre soutien et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. MOTION

du député Philipp Matthias BREGY, CVPO, concernant pas de préjudices fiscaux pour les conjoints de rentiers (17.11.2011) (1.208)

MOTION

von Grossrat Philipp Matthias BREGY, CVPO, betreffend keine steuerrechtlichen Nachteile für Ehepartner von Rentnern (17.11.2011) (1.208) TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Im «Saal der verlorenen Schritte» hat mir heute eine Kollegin gesagt: «Philipp, bitte nicht schon wieder eine Steuererleichterung!»

Abgesehen davon, dass ich grundsätzlich nichts gegen Steuererleichterungen habe, geht es mit der vorliegenden Motion primär nicht um eine Steuererleichterung, sondern um die Behebung einer Steuerungerechtigkeit.

Ich gebe Ihnen gerne ein Beispiel. Der eine Ehepartner erzielt den Haupterwerb, der andere sichert mit seinem kleinen Zuverdienst den Lebensstandard.

Dank dem Abzug von etwas mehr als 6'000 Franken wird dieser Zusatzverdienst nicht gleich wieder von den Steuern aufgefressen.

Anders wenn der besser verdienende Ehepartner Rentner ist, dann kann der Zusatzverdienst nicht mehr geltend gemacht werden, was – je nach Zusatzverdienst – zur Folge hat, dass von diesem Zusatzverdienst nicht mehr viel übrig bleibt und damit der Lebensstandard nicht mehr gesichert werden kann.

Werte Kolleginnen und werte Kollegen, Sie sehen, es geht also wirklich nicht primär um eine Steuererleichterung, sondern um den Ausgleich einer steuerlichen Ungerechtigkeit.

Bleibt einzig die Frage, ob die Renten bundesrechtlich als Erwerbseinkommen anzusehen sind. Aufgrund des Steuerharmonisierungsgesetzes ist dies wohl nicht möglich, was aber nicht gegen unsere Motion spricht.

Denn, der vorgenannte Abzug kann durchaus als «anderer Sozialabzug des kantonalen Rechts» angesehen werden, wie die Eidgenössische Steuerverwaltung mir bestätig hat. Dies wird begründet im Erhalt der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit respektive in der Gleichmässigkeit der Besteuerung.

Vergessen wir nicht, mit dem Abzug von knapp über 6'000 Franken wird primär Ehepaaren mit einem niedrigen Zusatzverdienst geholfen. Ist dieser nämlich mehr als so hoch, fallen diese 6'000 Franken ja ohnehin nicht mehr ins Gewicht. Der Zweitverdienerabzug ist also nichts anderes als ein sozialer Abzug.

Sorgen wir für mehr Gerechtigkeit und helfen insbesondere Paaren, bei denen ein Ehegatte vom Erwerbs- ins Renterleben übertritt und damit helfen wir diesen, ihren Lebensstandard erhalten zu können.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit. Ich danke Ihnen für die Unterstützung für ein bisschen mehr Gerechtigkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Votre motion est combattue.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Cette motion demande la modification de l'article 29 alinéa 2 de la loi fiscale afin de, je cite: «supprimer les préjudices fiscaux pour les rentiers».

Cet article stipule que, lorsque les époux vivent en ménage commun, un montant maximal de 5'500 francs est déductible du produit du travail le plus bas, cela pour autant que les deux travaillent. Précisément, tel n'est pas le cas lorsque l'un des deux est rentier.

A notre avis, le législateur voulait, par cette mesure, tenir compte des charges supplémentaires non négligeables engendrées par l'exercice d'un emploi.

La notion même de discrimination n'a pas lieu d'être puisque le statut des assujettis n'est pas le même. Dans la loi, on parle de deux conjoints qui travaillent alors que, dans la motion, seul l'un des deux travaille, je le rappelle.

En outre, notre groupe combat cette motion car, en l'occurrence, les montants versés comme cotisations à l'AVS/AI/APG et à l'assurance-chômage ne sont pas imposés. Il en va de même pour les montants versés au deuxième pilier.

Dernier point qui motive la position du groupe DC du Bas, c'est le fait qu'il ne se passe pas une session sans que l'une ou l'autre motion ne propose des allégements fiscaux. Si ces propositions sont évidemment séduisantes et populaires, il n'en demeure pas moins qu'à force de taillader dans les rentrées fiscales tant cantonales que communales, l'Etat du Valais, respectivement les communes valaisannes ne pourront plus amener les réponses attendues par les citoyens, cela tant en termes de services que d'infrastructures.

Cela serait un comble qu'il faille pallier de trop nombreuses baisses d'imposition en augmentant le coefficient, voire en baissant l'indexation.

Je rappelle à toutes fins utiles que la révision de la loi fiscale va être traitée céans prochainement et que celle-ci amènera des baisses de rentrées fiscales conséquentes, pour autant qu'elles soient acceptées.

Chers collègues, osons déplaire à nos concitoyens, il en va de leur bien.

Merci.

Le président:

Merci Madame la députée.

Cette motion étant combattue, nous allons procéder au vote.

Par 49 voix contre 37 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.208 du député Philipp Matthias Bregy.

Cette motion est ainsi classée.

18. MOTION

des députés Ralf IMSTEPF (suppl.), CVPO, Aron PFAMMATTER (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant imputer les impôts sur le bénéfice aux impôts sur le capital! Pour un système fiscal valaisan compétitif (17.11.2011) (1.209)

MOTION
der Grossräte Ralf IMSTEPF (Suppl.), CVPO, Aron PFAMMATTER (Suppl.),
CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gewinnsteuern an Kapitalsteuern
anrechnen! Für ein konkurrenzfähiges Walliser Steuersystem

(17.11.2011) (1.209)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Im Namen von Ralf Imstepf und Aron Pfammatter erlaube ich mir, diese Motion zu entwickeln.

Mit der vorliegenden Motion verlangen die Initianten eine Anrechnung der von juristischen Personen bezahlten Gewinnsteuern an die Kapitalsteuern. Was auf den ersten Blick nicht gerade wie ein hochbrisantes Thema aussieht, entpuppt sich auf den zweiten Blick als richtiges und wichtiges Zeichen für ein steuerattraktives Wallis.

Das harmonisierte Schweizer Steuerrecht erlaubt diese Anrechnung. Bis anhin haben acht Kantone – darunter Genf und Waadt – von dieser Möglichkeit Gebrauch gemacht. Das Wallis leider bisher nicht. Wie man der Presse entnehmen kann, rangiert das Wallis in Sachen Steuern und Wirtschaft regelmässig auf den hintersten Plätzen. Die Anrechnung der Gewinnsteuer an die Kapitalsteuern ist ein Zeichen hierfür, dass wir bereit sind, den Steuerwettbewerb endlich aufzunehmen und uns in diesen Rankings zu verbessern. Gemäss Kantonaler Steuerverwaltung würde dies ein Zeichen setzen und die maximal 12 Millionen Franken Steuerausfälle wären zu verkraften.

Die Motion dient nicht nur dazu, die hohen Steuern für unsere Unternehmen, welche auch Arbeitsplätze schaffen, zu mildern. Nein, sie dient auch der Verwirklichung der Steuergerechtigkeit. Die Anrechnung bewirkt eine Milderung der wirtschaftlichen Doppelbelastung auf Gesellschaftskapital und Vermögen. Daneben ergeben sich weitere positive Effekte wie die Verbesserung der Rechtsform- und der Finanzierungsneutralität.

Ich bitte Sie daher, für ein steuerattraktives, selbstbewusstes und steuergerechtes Wallis dieser Motion zuzustimmen.

Ich danke Ihnen herzlich.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihre Motion wird bekämpft.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wohin der Steuerwettbewerb führt, zeigen die Beispiele vom Steuerparadies vom Kanton Zug oder der Steuerparadiesgemeinde Zollikon. Im Gegensatz zu anderen Kantonen schreibt Zug rote Zahlen. Der Zürcher Nobelort Zollikon ist praktisch pleite. So musste beispielsweise das Geld für neue Bücher in der Bibliothek oder die Sporttage der Primarschule gestrichen werden.

Was zeigen diese Beispiele? Die Steuerausfälle, die mit dem Steuerwettbewerb zwangsläufig verbunden sind, können mit den allenfalls zusätzlichen Unternehmen nicht

aufgewogen werden. Womit das Geld fehlt, um nicht zuletzt und insbesondere in Infrastruktur und Bildung zu investieren.

Unternehmen, die sich längerfristig in einem Kanton niederlassen wollen und entsprechend nachhaltige Arbeitsplätze schaffen, sind vor allem an guter Infrastruktur und an gut ausgebildeten Angestellten interessiert. Solche Unternehmen wollen wir hier im Wallis. Und nicht Firmen, die einzig aus Steuergründen ihren Sitz ins Wallis verlegen, hier jedoch keine neue Produktionsstätte aufbauen und wieder wegziehen, sobald sich ein noch steuergünstigerer Ort gefunden hat.

Der ruinöse Steuerwettbewerb ist der falsche Weg. Wir schneiden uns damit ins eigene Fleisch. Wegen sinkenden Steuereinnahmen wird uns das Geld für nötige Investitionen fehlen. Deshalb bekämpfen wir diese Motion.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Le groupe DC du Bas est opposé à la mise en œuvre de cette motion.

Tout d'abord, les coûts estimés de 30 millions pour l'Etat et de 30 millions pour l'ensemble des communes nous semblent exorbitants.

Outre le fait que le système est compliqué à comprendre et à mettre en place, il serait judicieux de tirer parti de la révision de la loi fiscale en cours qui devrait être soumise au Grand Conseil encore au cours de l'année 2012.

Nous proposons donc de transformer cette motion en postulat afin de nous donner les moyens de connaître précisément l'impact de ces mesures sur les finances cantonales et communales avant d'y ajouter d'autres projets.

Enfin, si la hausse du palier d'imposition allégée des personnes morales passe de 100'000 à 150'000 francs comme cela est prévu dans le projet de révision de la loi fiscale qui nous attend, la fiscalité valaisanne des PME exploitées en la forme de personnes morales deviendra très compétitive en comparaisons intercantonales.

Une nouvelle baisse fiscale pour les PME n'est donc, aux yeux du groupe DC du Bas, pas justifiée sur le fond. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons donc un combat et une demande de transformation en postulat.

J'interpelle l'auteur sur la question de la transformation en postulat.

Herr Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Ich schlage vor, dass wir die Motion in ein Postulat umwandeln.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

La transformation de la motion en postulat est acquise.

Est-ce que le combat est maintenu?

Je me tourne vers la députée (suppl.) Laura Kronig. Oui, le combat est maintenu.

Nous allons donc voter.

Par 65 voix contre 35, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.209, *transformée en postulat*, du député (suppl.) Ralf Imstepf.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

19. INTERPELLATION

du groupe CSPO, par le député Urban FURRER, concernant la prise en charge médicale dans les régions périphériques et de montagne (18.11.2011) (1.210) INTERPELLATION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban FURRER, betreffend medizinische Versorgung in den Rand- und Berggebieten (18.11.2011) (1.210)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

In der Schweiz und auch im Kanton Wallis gibt es einen Ärztemangel. Nach Schätzungen des Spitalverbandes braucht es fast doppelt so viele Ärztinnen und Ärzte wie zurzeit ausgebildet werden. (Ich bitte vielleicht um ein bisschen Ruhe.) Insbesonders in den Rand- und Berggebieten ist der Ärztemangel alarmierend. Der Grund hierfür ist mannigfaltig: Der Numerus clausus wurde zwar etwas gelockert und die Studienplätze erhöht. Das eidgenössische Parlament hat eine Lockerung des Zulassungsstopps für Arztpraxen der Allgemeinmediziner vorgenommen. Beide Massnahmen genügen jedoch nicht, um die ärztliche Grundversorgung sicherzustellen.

Fast jeder Assistenzarzt in der Schweiz hat sein Ärztediplom im Ausland gemacht. Es schein also billig zu sein, Ärzte aus dem Ausland zu importieren. Doch sind wir uns bewusst, was wir da eigentlich machen?

Das Ausland bildet seine Ärzte aus – wir werben sie mit lukrativen Angeboten in die Schweiz und sie haben nachher das Nachsehen. Das ist nicht fair und den Rand- und Bergregionen ist damit auch nicht geholfen. Diese Ärzte sind nicht gewillt, selber eine Praxis im Berggebiet zu betreiben. Hinzu kommt, dass ein Arzt in unseren Regionen die Sprache des Patienten sprechen muss – nur so wird Vertrauen aufgebaut, welches für die Genesung von höchster Wichtigkeit ist.

Es gibt viele Gründe gegen die Führung einer Praxis auf dem Land:

- Durch den Pikettdienst sind die Arbeitsbedingungen anspruchsvoller er erschwert das harmonische Familienleben und ist mit der heutigen Freizeiterwartung nicht vereinbar.
- Einzelpraxen sind teuer. Ein junger Arzt kann mit den aktuellen Tarifen kaum noch gross investieren.
- Das politische Hickhack im Gesundheitswesen und die damit verbundenen Ungewissheiten sind für die medizinische Grundversorgung keineswegs förderlich.

Die Garantie der ärztlichen Versorgung in den Rand- und Bergregionen ist ein Recht der Bevölkerung und wird somit zur Pflicht der Regierung. Wir müssen also dringend Massnahmen ergreifen, um der Bevölkerung in diesen Regionen eine ärztliche Versorgung sicherzustellen.

Ich danke für die Antwort vom Departementvorsteher – ich bin mir sicher, dass er die Bevölkerung in den Rand- und Bergregionen nicht links liegen lässt.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Seit 2007 hat der Kanton Wallis in Zusammenarbeit mit der Walliser Ärztegesellschaft und der Kantonalen Walliser Rettungsorganisation einen telefonischen Bereitschaftsdienst auf die Beine gestellt, der die medizinische Versorgung gewährleistet.

Diese Organisation ermöglicht es, Bereitschaftsdienste zu entlasten. Anstatt den Hausarzt, der Pikett hat anzurufen, sich auf den Notfall zu begeben oder die Nummer 144

anzurufen, kann die Person, die einen medizinischen Rat braucht, telefonisch eine medizinische Konsultation in Anspruch nehmen.

Zudem hat sich das Wallis mit den Westschweizer Kantonen zusammengeschlossen, um einen Westschweizer Kurs für Hausarztmedizin einzuführen. Der Kurs fördert die Spezialisierung in Allgemeiner Innerer Medizin in den Fakultäten der Universitäten Genf und Lausanne.

Nous avons aussi ensuite, au niveau cantonal, soutenu financièrement un programme d'assistanat en cabinet afin de permettre aux jeunes médecins d'effectuer un stage de 6, voire de 12 mois dans un cabinet dans le cadre de leur formation post grade. L'objectif de ce programme est, d'une part, de soulager les médecins installés par l'appui d'un assistant et, d'autre part, d'inciter les médecins généralistes, formés par exemple au sein du RSV, à reprendre un cabinet en Valais.

Dieses Programm sollte schnellstmöglich auch auf das Oberwallis ausgedehnt werden. Normalerweise noch 2012. Zudem wird zurzeit in verschiedenen Regionen des Kantons die Bildung von hausärztlichen Notfalldiensten diskutiert. Dies ermöglicht es, die Arbeitsbelastung der Hausärzte zu reduzieren und Synergien mit den Notfallstationen der Spitäler zu bilden.

Nous aurons du reste encore demain l'occasion de nous déterminer sur ces discussions importantes dans notre canton par rapport aux différentes régions et aux différentes solutions envisagées dans le cadre aussi des secours.

Le canton n'a pas d'influence, en revanche, sur la rémunération des généralistes, qui est de la compétence de la Confédération.

Der Wert des TARMED-Punktes liegt im Wallis tiefer als beispielsweise im Kanton Waadt. Auch wenn die Lebensunterhaltskosten im Wallis tiefer liegen, ist es so, dass der Taxpunktwert von TARMED eine psychologische Barriere bildet, um sich im Wallis niederzulassen. Der Kanton Wallis setzt seine Bemühungen fort, den Taxpunktwert TARMED für das Wallis zu erhöhen.

Vous avez aussi parlé de la question du *numerus clausus* dans votre intervention. Les places d'étude en faculté de médecine sont de la compétence des cantons universitaires. Vous avez signalé l'assouplissement que le Conseil fédéral vient d'accepter dans le cadre des diverses mesures pour solutionner ce problème. Le Conseil d'Etat n'a pas de pouvoir, si ce n'est d'encourager à aller dans le sens favorable à la création de plus de places au niveau suisse, pour éviter bien sûr d'aller nous fournir de ces ressources humaines en dehors de nos frontières, ce qui n'est pas forcément une bonne solution.

Die Planung der ambulanten Medizin tangiert ebenfalls den Zuständigkeitsbereich der Kantone. Die Regulierung der ambulanten Versorgung liegt in der Kompetenz des Bundes. Die Gemeinden haben die Aufgabe, sich für junge Ärzte attraktiv zu zeigen. Mehrere Gemeinden haben sich diesbezüglich bereits Überlegungen gemacht und eine oder mehrere andere Gemeinden haben bereits Massnahmen ergriffen. Die Gemeinde Champéry, um ein Beispiel zu nennen, hat eine finanzielle Unterstützung für das Einrichten und Mieten einer Praxis zugesprochen, um damit die Eröffnung einer Arztpraxis im Ort Champéry zu ermöglichen. Der Bezirk Entremont hat ebenfalls die Initiative übernommen. Er lässt in einer Studie abklären, welche nötigen Massnahmen auf lokaler Ebene einzuleiten sind. Diese Initiativen sind zu begrüssen.

Des mesures existent aussi pour pallier la pénurie de médecins généralistes en Valais et ainsi cette question qui reste néanmoins très complexe à résoudre car les compétences sont diluées entre de nombreux étages de notre système fédéraliste: la Confédération, dont un certain nombre de compétences et les plus importantes ressortent de son domaine d'activité, les cantons et, en finalité, les communes.

Der Kanton Wallis möchte in der Problematik des Hausärztemangels eine proaktive Rolle einnehmen. Er überlegt sich daher zurzeit die Zweckmässigkeit der Einberufung einer Expertengruppe. Aufgabe dieser Gruppe wäre es, eine umfassende Untersuchung bezüglich

der Zukunft der Hausarztmedizin im Wallis durchzuführen. Die Reflexionen und Empfehlungen dieser Expertengruppe sollten dazu führen, ein Globalkonzept bezüglich der zu ergreifenden Massnahmen in der Bekämpfung des Hausärztemangels ausarbeiten zu können. Die Gemeinden oder Bezirke könnten dann anhand der Vorschläge Massnahmen ergreifen, um Ärzte an ihre Regionen binden zu können.

Merci de votre attention.

20. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marylène VOLPI FOURNIER, concernant le rapport sur les subventions de l'Etat (13.12.2011) (1.212)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, betreffend Bericht über die Subventionen des Staates (13.12.2011) (1.212)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Un rapport sur les subventions vient évidemment dans le cadre de la PIP – PIP qui nous a réservé de bien tristes nouvelles quant aux perspectives des dépenses de l'Etat pour les prochaines années.

Ce rapport sur les subventions a également un autre objectif dans sa demande, c'est que ça devrait être un instrument d'analyse et de saine gestion pour des commissions comme la commission des finances et la commission de gestion, pour faire en sorte que lorsque l'on cherche des marges ou des équilibres, il n'y ait pas des freins uniquement dans certaines rubriques mais sur l'ensemble du budget de l'Etat.

Dans un précédent rapport de la commission des finances, il y a eu déjà des questions qui ont été posées sur la forme – on va dire – des différents contrats de prestations, sur la forme juridique de certaines institutions paraétatiques, etc. Il y a quelques éléments de réponse qui sont arrivés. Ce n'est pas du tout suffisant. Il faudrait encore approfondir ces éléments.

Ce rapport sur les subventions doit évidemment également prendre en compte les aspects financiers bien entendu, comme ils ont été indiqués dans le postulat tel que vous l'avez recu.

Ce postulat, comme je l'ai dit, devrait servir comme instrument d'analyse à tout député de ce Grand Conseil au regard de la construction et des réflexions qu'il devra porter sur les prochains comptes, sur les prochains budgets et évidemment sur l'ensemble de la PIP

Je tiens à dire quand même que le Grand Conseil ne doit, et c'est une évidence, pas se substituer aux tâches du Conseil d'Etat mais, en termes d'instruments d'analyse, c'est un bon outil qui nous permettrait également de pouvoir prendre les bonnes décisions pour les années à venir.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

21. POSTULAT

du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant le subventionnement cantonal des caisses maladie – où en est-on? (14.12.2011) (1.213)

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, betreffend kantonale Krankenkassensubventionierung – wie weiter? (14.12.2011) (1.213)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Das Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

22. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Jean-François Copt, concernant: le cliché du "joyeux – petit – gros" n'est plus de mise! (15.12.2011) (1.215) (en collaboration avec le DECS)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt, betreffend: das Klischee vom lustigen kleinen Dickerchen (15.12.2011) (1.215) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-François Copt, PLR:

La réponse, mardi matin, au postulat traitant de la promotion de la santé et la prévention dans les écoles et déposé par la députée Helena Mooser Theler, a déjà répondu en partie à notre interpellation, sauf à dire que la mise en œuvre effective du concept prévu Lehrplan 21 ne va pas intervenir avant 2015/2016.

A ce propos, une question: dans la réponse du Conseil d'Etat, il est mentionné que ce concept est prévu dans les écoles de langue allemande du canton. Est-ce-à-dire que seules les classes haut-valaisannes bénéficieront de ce concept?

Par ailleurs, depuis le dépôt de notre intervention, peut-être par un intérêt plus soutenu pour la question, j'ai observé à plusieurs reprises des organismes prenant en charge des personnes ou enfants concernés par un problème de surpoids ou d'obésité.

Dernièrement encore, dans un fitness, en dehors des heures scolaires, j'ai eu l'occasion de converser avec une éducatrice et un éducateur s'occupant, dans le cadre du concept «Sports pour toi», d'enfants et de jeunes adolescents victimes de ces troubles pathologiques.

A les entendre, ils sont visiblement débordés, voire dépassés par la demande puisqu'ils se retrouvent régulièrement, lors de ces cours décentralisés à Sierre, Sion, Martigny ou Monthey, à plus de 15 participants sous leur responsabilité alors que la règle voudrait que les groupes à gérer n'excèdent pas 8 à 10 participants au maximum.

A noter pourtant que la démarche de ces jeunes est le plus souvent volontaire et en partie payante pour les parents. C'est dire si ce genre de concept répond à un besoin.

Tout cela pour vous dire aussi que le sujet est complexe et que ces organismes et cette jeunesse mériteraient une attention et un soutien encore plus particuliers de la part du canton.

Une dernière petite chose pour conclure et cela afin qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous ou de mauvaise interprétation du texte déposé. Le sondage auquel je fais référence dans le libellé de notre intervention au sujet des pourcentages d'adultes concernés par la problématique du surpoids ou de l'obésité n'a pas été effectué ici au Parlement, mais bien dans un cadre beaucoup plus élargi...

Merci par avance au Conseil d'Etat pour ses réponses.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Gouvernement, c'est vrai, a hésité dans le cadre de l'attribution de la réponse à cette interpellation entre le Département de l'éducation, de la culture et du sport et le Département des finances, des institutions et de la santé, mais comme les points de vue sont totalement identiques, eh bien!, mardi, c'est mon collègue qui a répondu et, aujourd'hui, c'est le Département de la santé.

Pour ce qui est de la première remarque par rapport au Lehrplan 21, c'est simplement et très probablement dû au fait que dans la Suisse de l'ouest..., j'allais dire chez les Grecs..., c'est le Plan d'études romand et non pas le Lehrplan 21. Donc, je pense qu'il n'y a pas de différence, j'en suis même convaincu, mais je pourrai le vérifier avec mon collègue cas échéant.

C'est vrai que le sujet est complexe et qu'il mérite des soutiens et je remercie le député Jean-François Copt, ancien président du Grand Conseil, de nous avoir rassurés sur l'échantillonnage et de ne de pas l'avoir pris dans cette salle pour faire en sorte d'amener son intervention.

L'interpellation soulève de vrais problèmes d'obésité en Suisse et en Valais. Nous avons la conviction assez profonde que ceux-ci devraient encore s'accentuer dans le futur.

L'intervention prend aussi acte que pour lutter contre cet état de fait, le Valais s'est doté d'un centre d'alimentation dès 2007 du reste, en mouvements et en alimentation, ainsi que d'un programme cantonal «Poids corporel sain et contrepoids». Toutefois, cette interpellation nous demande, et à juste titre, étant donné aussi la complexité du sujet de rester vigilants.

Alors quelques éléments et rappels par rapport à ce que nous réalisons et puis quelques éléments par rapport aux nouvelles voies que l'on pourrait développer.

Tout d'abord, les programmes mis en place en Valais se déroulent en milieu scolaire. C'est pour nous le meilleur terreau, c'est pour nous le meilleur endroit et les trois périodes d'éducation physique qui sont obligatoires dans toutes les classes primaires, secondaires I et secondaires II valaisannes sont à la base même de ce programme.

Divers projets ont aussi été mis en place dans le cadre d'un programme qui a pour objectif l'enseignement en mouvement dans les classes ou «l'école bouge» favorable aux mouvements en classe ou encore le développement des lignes «Pédibus».

Pour ce qui est de l'alimentation – autre volet possible pour lutter contre l'obésité –, nous avons mis en place un programme qui s'appelle «Senso5», c'est-à-dire sensibilisation à l'approche sensorielle de l'alimentation dans les classes ou encore, et c'est un autre élément important, la labellisation des cantines scolaires par «Fourchette verte».

Ce sont des projets qui portent en partie déjà leurs fruits.

Une étude récente démontre que l'approche sensorielle de l'alimentation a un impact important sur l'obésité infantile et je tiens à disposition de l'interpellateur les coordonnées s'il entend encore approfondir les éléments relatifs à cette étude.

La stratégie a donc pour objectif d'inciter à faire bouger le plus possible les élèves pendant la journée et contribue à offrir un support de compétences actualisées dans un cadre structurel favorable aux mouvements.

Du matériel didactique aussi et des supports d'information ont été réalisés à cet effet.

Au niveau de la prévention, les enfants en surpoids sont dépistés dans le cadre des contrôles périodiques effectués par les médecins scolaires.

L'ensemble de ces programmes et l'ensemble de ces dispositions contribuent à remplir l'objectif principal du «Centre alimentation et mouvement» qui est d'augmenter le nombre d'enfants avec un poids corporel sain.

Il est encore un peu tôt pour évaluer l'impact de ce programme qui a débuté en 2008 car il vise à modifier des comportements, et cela prend du temps.

«Promotion Santé Suisse» et les cantons procéderont donc à cette évaluation dans les années 2014/2015.

Deuxième chapitre: la collaboration et la communication entre tous les acteurs.

Nous avons la conviction que la coordination des actions de tous les acteurs concernés est une vaste tâche qui implique beaucoup de partenaires, notamment lorsque ces partenaires dépendent d'autorités différentes. Cette collaboration existe entre tous les acteurs des milieux de la formation et le «Centre alimentation et mouvement» qui coordonne d'ailleurs la plupart de ces actions. Cette collaboration peut, toutefois, être améliorée.

Le «Centre alimentation et mouvement» a le souci de faire tout son possible pour améliorer cette situation. Il a, par ailleurs, intégré dans son groupe de référence un représentant des milieux de la formation et sollicite également des groupes de travail pluridisciplinaires.

Le responsable du «Centre alimentation et mouvement» fait également partie d'une commission nommée par le DECS qui s'appelle «Corps et mouvements».

L'Office cantonal du sport a, lui aussi, été appelé à la rescousse pour contribuer à cette démarche dans le domaine de l'information en consacrant une heure d'information lors des modules de formation continue organisés dans le cadre de Jeunesse & Sport et en envoyant la documentation utile à ses partenaires (associations sportives cantonales, associations sportives régionales et autres collaborateurs).

Quatrième chapitre: l'obligation des heures d'éducation physique à l'école.

Il n'y a pas d'études fiables qui évaluent si les heures d'éducation physique à l'école sont respectées dans toutes les écoles valaisannes. Le sondage national de «Promotion Santé Suisse», auquel les écoles valaisannes ont répondu, souligne que 7% des établissements disent ne pas respecter les trois périodes d'éducation physique obligatoires. Ce sondage peut, toutefois, représenter un certain biais de représentativité des écoles «bon élèves» ayant répondu essentiellement au message.

Dernière partie: que pouvons-nous envisager comme voies nouvelles?

Les programmes thérapeutiques pour enfants obèses, qui s'intitulent «RSV contrepoids», remboursés par Santésuisse (c'est un élément important), sont peu accessibles sous la forme actuelle à la population du fait, d'une part, des contraintes financières et, d'autre part, des contraintes administratives et logistiques. Ce modèle peut, pour nous, être amélioré.

Deuxièmement, l'Office du sport va inciter les associations sportives à aller chercher ces jeunes qui ont tendance à se marginaliser du fait de leur surpoids en leur proposant un encadrement judicieux et, si possible, individuel.

Le programme fédéral Jeunesse & Sport 5-10 ans pourrait encore, lui aussi, davantage se développer.

Les activités «Sports et loisirs» et «Sport pour tous» sont, elles aussi, à promouvoir dans l'ensemble du canton, spécialement au niveau des communes.

La possible prochaine utilisation facilitée des installations sportives communales sous la responsabilité de moniteurs formés pourrait, elle également, faciliter une approche plus globale des activités physiques, sportives pour cette tranche de la population.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, les réponses des deux départements essentiellement concernés par cette problématique.

Nous voulons terminer en disant que, en Suisse romande, il n'existe aucune institution thérapeutique stationnaire pour la population touchée par des problèmes d'alimentation et d'obésité. Vu le nombre de jeunes concernés, important, l'opportunité de créer un tel centre pourrait être étudiée dans le cadre des Conférences latines de l'enseignement, respectivement de la santé.

Merci de votre attention.

23. POSTULAT

de la commission de justice, par les députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Serge METRAILLER, PDCC, concernant une indemnisation uniformisée pour les commissions extraparlementaires (15.12.2011) (1.216)

POSTULAT

der Justizkommission, durch die Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Serge METRAILLER, PDCC, betreffend einheitliche Entschädigung für ausserparlamentarische Kommissionen (15.12.2011) (1.216)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Forderung der Justizkommission ist klar: Alle ausserparlamentarischen Kommissionen sollen gleich entschädigt werden. Gemeint sind hier Kommissionen wie die Datenschutzkommission, die Schlichtungskommission für Mietverhältnisse oder die Steuerrekurskommission.

Die Forderung der Justizkommission ist nicht nur klar, sondern ebenfalls nicht mehr ganz frisch. Bereits unter der Führung meiner Vorgänger und meiner Vorgängerin wurde diese Vereinheitlichung mehrmals begehrt. Leider blieb die Justizkommission bis dato ungehört.

Entgegen der Forderung der Justizkommission hat sich der Staatsrat im November 2011 bezüglich der Schlichtungskommission für Mietverhältnisse wiederum für eine individuelle Lösung entschieden.

Die Justizkommission ist der Überzeugung, dass der vom Staatsrat gewählte Weg nicht sachgerecht ist und fordert daher, dass ihrer Forderung nachgelebt und die Entschädigungen der Kommissionen vereinheitlicht werden.

Dabei drängt sich aus Sicht der Justizkommission eine Lösung auf. Die Entschädigungen sind derjenigen der Abgeordneten gleichzusetzen. Es gibt nämlich keine Gründe, dass ausserparlamentarische Kommissionen, welche von ihren Aufgaben her durchaus mit thematischen Kommissionen zu vergleichen sind, niedrigere oder wie ebenfalls vorkommend höhere Entschädigungen erhalten.

Wie heisst es so schön «steter Tropfen höhlt den Stein». Daher, werter Herr Staatsrat Tornay, packen Sie unser Anliegen an und sorgen Sie damit für die nötige Klarheit. Abgesehen von der dadurch bewirkten Gerechtigkeit, kann der Rapport der Justizkommission um mindestens eine halbe Seite pro Jahr gekürzt werden was auch wieder mal eine kleine Einsparung zugunsten des Staates voraussetzt.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung und werde das Votum noch schriftlich abgeben damit ich auch gehört werde.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

24. POSTULAT

de la commission des finances, par les députés Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Georges EMERY, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme FAVEZ, PLR, et Daniel PORCELLANA, PDCC, concernant: pour des subventions aux primes caisses maladie mieux ciblées (16.12.2011) (1.218) POSTULAT

der Finanzkommission, durch Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und die Grossräte Georges EMERY, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme FAVEZ, PLR, und Daniel PORCELLANA, PDCC, betreffend gezieltere Krankenkassenprämienverbilligung (16.12.2011) (1.218)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jérôme Favez, PLR:

Dans plusieurs rapports, et notamment dans le rapport sur le budget 2011, la commission des finances a demandé au Département des finances, des institutions et de la santé d'étudier la possibilité de modifier la prime annuelle moyenne retenue pour le financement des subventions des primes d'assurance-maladie, en basant non pas sur la totalité des primes des caisses maladie mais, par exemple, sur les 5 moins chères.

En effet, depuis plusieurs années, la commission des finances constate une augmentation importante et constante de plusieurs millions par année de ces subventions.

Ainsi, l'augmentation nette était de plus de 5 millions entre le compte 2009 et le compte 2010, de près de 2 millions entre le compte 2010 et le budget 2011 et, enfin, de plus de 10 millions entre le budget 2011 et le budget 2012, pour atteindre 106 millions.

La commission des finances a précisé que cette modification ne devait pas modifier le cercle des bénéficiaires. Toutefois, elle doit encourager de manière encore plus significative qu'aujourd'hui le bénéficiaire à s'assurer auprès des assureurs maladie les meilleur marché et permettre ainsi des économies au canton.

Mesdames et Messieurs, pour dire les choses plus simplement, si M. Dupont paie une prime identique à la prime de référence et qu'il est subventionné, le simple fait de diminuer la prime de référence lui fera chercher une caisse meilleur marché.

Il est facile de comprendre, même si c'est une simplification outrancière, qu'un subventionnement de 80% sur une prime plus haute coûtera plus cher qu'un subventionnement de 80% sur une prime plus basse.

Du point de vue du canton, cette économie est à prendre en considération puisque c'est, aujourd'hui, plus de 90'000 assurés qui sont subventionnés.

Suite à la demande de la commission des finances, le DFIS a présenté un rapport et a chiffré quatre scenarii permettant d'atteindre en grande partie ces objectifs.

En calculant la subvention non pas sur la base d'une prime de référence calculée sur la moyenne de l'ensemble des primes valaisannes, comme cela se fait, mais uniquement sur les 5 meilleur marché, l'économie estimée par le DFIS se monterait à plus de 15 millions. Sur les 10 meilleur marché, l'économie se monterait, toujours selon le rapport du DFIS, à plus de 14 millions de francs. Sur les 20 primes meilleur marché, l'économie se monterait à 10,5 millions. Enfin, le dernier scénario du DFIS, sur les 30 primes meilleur marché, l'économie se monterait à 8 millions encore.

Certes, quelques difficultés peuvent être générées par cette modification de base de calcul. La commission des finances ne conteste pas que le risque d'augmentation du

contentieux pourrait induire un report de charges sur les communes. Ce montant n'a pas été estimé à ce jour mais il nous semble marginal par rapport aux économies citées plus haut.

La commission des finances ne conteste pas que des pénalités financières pourraient frapper les personnes qui ne sont pas à jour dans le paiement de leurs primes car elles ne peuvent pas changer d'assurance tant que les créances sont en souffrance. Nous proposons au DFIS d'étudier un moyen de limiter ce risque.

Toutefois, certaines incidences mises en exergue dans le rapport ne sont pas partagées.

Ainsi, nous ne craignons pas que certains assurés subventionnés ne désirent pas changer de caisse. Personne ne les y oblige et s'ils veulent être subventionnés, un petit effort administratif leur est demandé pour suivre l'évolution des primes en recherchant les caisses les meilleur marché.

Nous ne craignons pas de devoir séparer l'assurance de base de l'assurance complémentaire de certains assurés, la couverture de l'assurance de base est, en effet, identique pour tous les assurés, quel que soit l'assureur.

De plus, si un assuré subventionné peut s'offrir une couverture complémentaire, peut-être peut-il aussi payer son assurance de base sans ou avec un peu moins de subventions.

Nous prenons acte que des changements importants d'assurés d'une caisse à l'autre pourraient se produire en fin d'année, mais c'est ce que veut justement la LAMal: une concurrence encore plus forte entre les caisses.

Enfin, nous ne craignons pas que ce nouveau calcul, qui engendre des primes de référence différentes, notamment pour le calcul des prestations complémentaires et de l'aide sociale, induise des coûts administratifs plus importants car ceux-ci seront largement compensés par les économies réalisées.

Forte de ce constat, la commission des finances demande au Conseil d'Etat, à travers ce postulat, de déterminer une nouvelle prime de référence pour le calcul du droit aux subsides des primes d'assurance-maladie, et ce dès le budget 2013.

Les économies potentielles...

Le président:

Monsieur le député, il va falloir conclure.

M. le député Jérôme Favez, PLR:

Oui, j'arrive.

Les économies potentielles, vous l'avez entendu, sont non négligeables et très importantes.

C'est pourquoi je vous remercie de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Première lecture

25. DECRET

concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie

Erste Lesung

DEKRET

betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie

(erste Lesung)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition 1 du groupe PDCC par le député (suppl.) Gilles Martin (pas développée):

Proposition 2 du groupe ADG par le député Bernard Briguet (par la députée Sonia Z'graggen):

Proposition 3 du groupe PLR par le la députée (suppl.) Jasmine Ballay:

Vorschläge 4 und 6 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Vorschlag 5 der SVPO/Freie Wähler-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

A l'alinéa 1, il y a deux amendements.

S'agissant de la **proposition 1** du groupe PDCC, cette proposition offre l'opportunité d'une suspension partielle ou totale. Elle va donc dans le sens souhaité et permet une plus grande souplesse.

La commission a accepté cet amendement par 10 oui et une abstention.

S'agissant de la proposition 2 du groupe ADG, la commission considère, d'entente avec le département, que si une société est en situation de pouvoir distribuer des dividendes, elle ne remplirait pas les critères d'obtention de la suspension de l'amortissement.

Pour ce motif, la commission recommande de refuser cet amendement par 10 non et un oui.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Nous traitons ces deux amendements légèrement différents, le premier, étant accepté par la commission, ne devrait pas poser de problème.

Pour ce qui est du deuxième, je n'ai pas de demande de parole.

Est-ce que le président de la commission souhaite donner un complément?

Attendez..., Madame la députée Sonia Z'graggen, vous avez la parole.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Etant donné les explications et notamment la position de la commission, nous **retirons** notre amendement.

Le président:

Merci Madame la députée.

L'amendement 2 est ainsi retiré.

Le président de la commission demande-t-il toujours la parole?

Oui, je la lui cède.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Vielleicht nur noch eine kleine Präzisierung zum Artikel 2 Absatz 1. Es geht uns eigentlich hier um mehr Flexibilität in der Handhabung des Dekrets. Im Grundsatz geht man von einem vollständig jährlich definierten Amortisationsbetrag aus. Es besteht aber somit die Möglichkeit einer teilweisen, zum Beispiel 50 prozentigen, Sistierung des jährlich definierten Amortisationsbetrages. Der Abänderungsantrag als solches hat keine finanziellen Auswirkungen.

Und beim Artikel 2 Absatz 1 der Vorschlag 2 der ADG, die Kriterien werden durch das zuständige Departement definiert nach Artikel 25 Absatz 2 NRP und dass die Darlehen für Infrastrukturvorhaben in der Kompetenz des für die Volkswirtschaft zuständigen Departements liegen. Grundsätzlich ist es aber sicher nicht sinnvoll, ein bestimmtes Kriterium im Dekret zu definieren – aber das haben Sie ja selber gemerkt – denn dann müsste man wohl auch alle anderen definieren und vor allem keines vergessen.

In diesem Sinne noch diese Information.

Danke.

Le président:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Est-ce que le chef du département souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Nous avons donc réglé cette affaire.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Trois amendements proposent un alinéa 5 nouveau.

S'agissant de la proposition 3 du groupe PLR, la commission a reçu les informations suivantes: 6 dossiers seraient concernés par la situation décrite dans l'amendement, c'est-à-dire excédant la durée de 25 ans. Il s'agit, en fait, de prêts octroyés sous l'angle de l'ancienne législation dont l'échéance était fixée à 30 ans. Aujourd'hui, l'échéance légale est

de 25 ans. Ces 6 dossiers ne concernent, en fait, que 2 sociétés de remontées mécaniques et, sur ces 6 dossiers, 3 ont atteint la limite de 30 ans et ne peuvent plus bénéficier du décret. Les 3 autres sont proches de la limite des 30 ans et ne seraient pas concernés. Au pire, s'ils devaient l'être, ils relèveraient en réalité des mesures d'assainissement que peut prendre le Conseil d'Etat, respectivement le département, et non ce décret.

Compte tenu de ces explications, la commission recommande de refuser l'amendement 3 par 9 non et 2 oui.

Ensuite, s'agissant des propositions 4 du groupe CSPO et 5 du groupe SVPO/Freie Wähler, la commission a d'abord débattu de la question de principe. En effet, deux options s'offrent au Parlement pour décider la manière dont amortir, pour le solde, après suspension, la société qui en a bénéficié, soit on procède à un étalement de l'amortissement restant, ce qui induit une augmentation annuelle des montants à amortir, soit on prolonge d'autant la durée d'échéance, ce qui a pour conséquence de ne pas modifier l'amortissement annuel exigé mais de prolonger la durée finale d'échéance.

La commission a d'abord procédé à un vote de principe sur ces deux options, puis s'est déterminée sur les amendements proposés.

Sur le principe, elle recommande, par 9 oui et 2 non, de suivre la solution de la prolongation.

C'est la raison pour laquelle elle est, ensuite, entrée en matière sur les deux amendements qui vont dans ce sens.

Et, après discussion, la commission vous propose **d'accepter**, par 8 oui et 3 non, dont 2 qui étaient en fait contre le principe même de la prolongation, l'amendement et le texte proposé par le groupe CSPO **(proposition 4).**

M^{me} la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR:

Suite aux explications obtenues en commission, je **retire** cet amendement au profit de la proposition 4 acceptée par la commission.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Est-ce que les auteurs de la proposition du groupe SVPO/Freie Wähler pourraient se rendre également à cet avis?

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Unser Vorschlag und der Vorschlag der CSPO-Fraktion gehen in die gleiche Richtung. Im Sinne der Sache **ziehe ich meinen Antrag zurück** unter der Bedingung, dass die CSPO ihren nicht zurückzieht und dass der so angenommen wird.

Als Jurist muss man immer auf sicher gehen!

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Il ne nous reste ainsi plus que la proposition 4 qui a été acceptée par la commission.

En principe, tout est en ordre, mais je passe néanmoins la parole au président de la commission.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Vielleicht auch noch ein paar Informationen. Es gibt bezüglich den Bergbahnen 16 Dossiers mit einer Laufzeit von eins bis fünf Jahren, 27 Dossiers mit einer Laufzeit von sechs bis zehn Jahren und 15 Dossiers mit einer Darlehenslaufzeit mit mehr als zehn Jahren. Davon gibt es, wie Herr Grossrat Frédéric Delessert bereits gesagt hat, sechs Dossiers, welche 25 Jahre Laufzeit überschritten haben. Diese betreffen aber nur zwei Unternehmen. Und diese unterliegen noch dem alten Gesetz. Das heisst, die Laufzeit nach altem Gesetz ist auf 30 Jahre beschränkt. Im Vergleich dazu, heute fixiert das neue Gesetz über die Regionalpolitik, das NRP-Gesetz, im Artikel 16 Absatz 2 die maximale Laufzeit auf 25 Jahre.

Zurück zu diesen sechs Dossiers und zudem folgende Präzision: drei Dossiers haben eine Laufzeit von 30 Jahren (dies ist die maximale Dauer nach altem Recht nach Bundesgesetz), die restlichen drei Dossiers haben eine Laufzeit von 25, 27 und 28 Jahren. Eine Verlängerung von zwei Jahren würde hier quasi einen Kollaps provozieren. Denn die zweijährige Sistierung müsste quasi im dritten Jahr zurückbezahlt werden und zwar vollständig. Dies noch zur Information.

Dann noch etwas zur Hotellerie. Diejenigen, die es interessiert, es gibt 55 Dossiers mit einer Laufzeit von eins bis fünf Jahren, 113 Dossiers mit einer Laufzeit von sechs bis zehn Jahren und 22 Dossiers mit einer Darlehenslaufzeit von mehr als zehn Jahren. Hier haben wir keinen Fall der 25 Jahre überschreitet.

Zum Vorgehen, da wurde klar dargelegt, was wir gemacht haben. Wir haben also eine Verlängerung der Darlehenslauffrist in Erwägung gezogen, was letztendlich den Unternehmen zugute kommt, also den Seilbahnen und den Hotelleriebetrieben, so dass die jährliche Annuität gleich bleibt und nicht erhöht wird.

Dann noch die Bemerkung zu Herrn Grossrat Franz Ruppen. Ich glaube als Kommissionspräsident und als CSPO-Mitglied darf ich Ihnen bestätigen, dass wir unseren Abänderungsantrag nicht zurückziehen.

So gesehen danke ich Ihnen für die Annahme.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die Eitelkeit würde mich dazu drängen, etwas zu sagen, aber wenn alles gesagt ist, muss man nichts mehr sagen.

Danke.

Le président:

Danke Herr Staatsrat.

Nous sommes à l'alinéa 6 nouveau, Monsieur le rapporteur.

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Pas de proposition!

L'amendement 6, déposé par le groupe CSPO, a été retiré.

La discussion est close.

Article 2, adopté avec la proposition 1 du groupe PDCC à l'alinéa 1 et la proposition 4 du groupe CSPO d'un alinéa 5 nouveau.

Article 3, adopté.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

Comme annoncé à l'entrée en matière, le groupe DC du Centre soutient ce décret qui devrait offrir à l'hôtellerie et aux remontées mécaniques touristiques un peu d'oxygène en ces périodes difficiles.

Il remercie la commission d'avoir soutenu sa proposition d'adjonction de «totalement ou partiellement» qui a pour but de permettre davantage de souplesse dans l'application de ces mesures.

Il se rallie à la décision de prolonger le délai de remboursement plutôt que de répartir l'amortissement de 2012, voire de 2013 sur les années restantes. Il attire, toutefois, l'attention que cette mesure n'est pas totalement gratuite. Si le canton devait compenser ces non-entrées d'argent par des emprunts et si nous prenons l'exemple maximum de 7,2 millions à 3% sur une durée moyenne de 15 ans, cela représente en intérêts un montant de plus de 3 millions pour la première année et de quelque 6,5 millions pour deux années de report.

Toutefois, compte tenu de la situation et de la nécessité de poursuivre le soutien au tourisme, une de nos principales branches économiques, le groupe DC du Centre accepte ce soutien. Il faut ajouter, en plus dans ce contexte, que la Berne fédérale vient de refuser un allégement provisoire de la TVA pour la branche hôtelière et que les 100 millions mis à disposition par la Confédération dans le cadre des crédits hôteliers semblent, à en lire la presse, si compliqués administrativement à obtenir.

Le groupe DC du Centre demande au Gouvernement de prévoir une procédure simple et rapide, mais efficace, afin d'offrir au maximum de créanciers la possibilité de profiter de ce présent décret.

Le groupe DC du Centre accepte le décret tel qu'amendé.

Il réitère sa demande au Parlement d'accepter ce décret en une seule lecture ce jour et demande qu'il se prononce à ce sujet.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer avant le vote? Oui, je lui passe la parole.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Ich danke dem Vorredner Herrn Grossrat (Suppl.) Gilles Martin. Auch für seinen Vorschlag, das Geschäft nur in einer Lesung zu machen. Hierzu habe ich noch eine Bemerkung. Zum Anmeldungstermin vom 30. September 2012 gilt zu sagen bzw. zu präzisieren, dass es sich um eine Sistierung für das Jahr 2012 handelt. Schliesslich geht es um eine direkte, schnellstmögliche Finanzhilfe unter Vorbehalt, dass die jeweiligen Kriterien erfüllt sind. Von der Verlängerung um ein Jahr für das Jahr 2013 können nur die bereits akzeptierten Fälle Gebrauch machen. Natürlich wiederum unter Vorbehalt der Erfüllung der jeweiligen Kriterien.

Durch die vorgeschlagene Massnahme zugunsten von Wallis Tourismus kommt es längerfristig zu keinen Mehrkosten für die Kantone, da der effektive Betrag zurückfliesst und die Darlehen zinslos sind.

Der Maximalbetrag, falls alle in Frage kommenden Unternehmen unter Vorbehalt, dass sie die Kriterien erfüllen, Anträge stellen und diese genehmigt werden und ebenso eine Verlängerung um ein Jahr beantragen, geht man jährlich von maximal je 7,2 Millionen Franken für die Jahre 2012 und 2013 aus. Dies wird wohl aber kaum geschehen, da erstens nicht alle davon Gebrauch machen, da sie keine Liquiditätsengpässe haben und bzw. aufgrund der Nichterfüllung der Kriterien Gebrauch machen können.

Nicht zu vergessen ist dieser Tatsache in den Budgets 2012 und 2013 gerecht zu werden, eventuell sogar entsprechende Indikatoren festzulegen. Aufgrund der Tatsache, dass das Gesuch zur Sistierung für das Jahr 2012 bis zum 30. September 2012 festgelegt ist, und es aber diverse Bergbahnen und Hotelleriebetriebe gibt – im Gesamten sind es 14 Bergbahnunternehmen und 32 Hotelleriebetriebe – welche bereits für das Jahr 2012 bezahlt haben, würden diese von dieser Ausnahme oder Massnahme ausgeschlossen. Fakt ist, dass diese dann ebenso wenig eine Verlängerung für das Jahr 2013 beantragen könnten. Um hierzu eine gewisse Ungleichheit zu vermeiden, schlage ich vor, dass wir dies bei der Eintretensdebatte zur zweiten Lesung von heute Nachmittag innerhalb der Kommission vorgängig bereinigen, um dieses Dekret am Freitagmorgen in der zweiten Lesung definitiv zu verabschieden. Entsprechende Abänderungsanträge werden wohl vorliegen.

Es gibt zum Beispiel die Möglichkeit, dass man eine Verlängerung nicht abhängig macht vom ersten Gesuch und dass man das Dekret ganz einfach auf die Jahre 2012 und 2013 unabhängig vom einem Erstgesuch betrachtet. Klar kann man sagen, dass die, welche die Tranche bereits 2012 gezahlt haben, keine Liquiditätsengpässe hatten. Vielleicht haben sie aber dann welche im Jahr 2013.

Ich bitte deshalb die Kommission, sich zu treffen falls wir uns hier einig werden, dass wir eine zweite Lesung machen, um dieses Fakt zu bereinigen. Wie gesagt, geht es hier um 14 Bergbahnen und 32 Hotelbetriebe, die bereits bezahlt haben.

Ich hoffe ich habe mich klar ausgedrückt.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

C'est clair que c'est une option à discuter et à prendre, mais ce que le député Diego Clausen et président de la commission a dit en allemand, c'est juste. Il faut juste se rendre compte des conséquences. Alors, je vais le dire en français: c'est que si, aujourd'hui, il y a déjà une partie des remontées mécaniques et d'hôtels qui a déjà payé l'amortissement pour l'année 2012, évidemment, ce sont certainement des entreprises qui ne sont pas dans des difficultés financières et qui, de toute façon, n'auraient pas eu droit à une suspension de l'amortissement. Mais, ce qui est vrai, c'est que ceux-là – avec le système qui est prévu mais qui a été aussi discuté en commission en première lecture – n'auront pas la possibilité de demander, pour 2013, une suspension de l'amortissement. C'est-à-dire qu'on pourrait avoir l'impression qu'il y aurait une inégalité de traitement, mais en même temps ils n'ont pas demandé pour 2012, ils ont déjà payé, et cela veut dire qu'ils avaient la force financière pour le faire.

Ce que je veux dire aussi, c'est qu'il ne faut pas croire que cette mesure est une mesure généralisée. Elle est ciblée. Elle est limitée dans le temps. Elle doit aider ceux qui se trouvent vraiment dans une situation de manque de liquidités. Et pour éviter ce genre de problèmes, c'est justement avec ce décret que l'on veut résoudre cette problématique.

Mais, il est vrai que seul celui qui a demandé pour 2012 pourrait demander un prolongement de la suspension pour 2013.

C'est une décision politique à prendre. Je vous laisse le soin de prendre cette décision.

C'est une discussion que l'on pourrait encore approfondir dans la commission mais, finalement, c'est à vous de choisir, si on veut avancer dans ce sens ou pas.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter sur la première lecture de ce décret.

Le décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie est adopté par 120 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

La question du renoncement à une deuxième lecture a été évoquée, mais n'a pas été soumise formellement selon les règles de l'article 101 de notre règlement.

Et puis, dans les discussions qui viennent d'avoir lieu, il est tout à fait clair qu'il faut encore une discussion. Je vous propose donc de ne même pas mettre au vote le potentiel abandon d'une deuxième lecture.

Nous retrouverons donc cet objet, **en deuxième lecture**, cet après-midi pour l'entrée en matière et demain matin pour la lecture de détail.

Nous avons ainsi terminé l'ordre du jour de cette matinée.

Je vous remercie, vous souhaite bon appétit et nous reprendrons ici même à 14 h 15.

La séance est levée à 12 h 40.

Séance de relevée du jeudi 15 mars 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Ouverture de la séance: 14 h 20.

Ordre du jour:

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

- Postulat des députés Jean ROSSIER, PDCC, David THEODULOZ, PDCC, Patrice MICHAUD (suppl.), PDCB, Pascal LUISIER, PDCB, et cosignataires concernant la mise en place au SEFH d'une structure adaptée à la situation en prévision du retour des concessions hydrauliques (15.11.2011) (4.151)
 Postulat der Grossräte Jean ROSSIER, PDCC, David THEODULOZ, PDCC, Patrice MICHAUD (Suppl.), PDCB, Pascal LUISIER, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend Schaffung einer angemessenen Struktur bei der DEWK im Hinblick auf den Heimfall der Wasserrechtskonzessionen (15.11.2011) (4.151)
- 2. Résolution du groupe PDCB, par le député (suppl.) Patrice **MICHAUD**, concernant: sauvegardons notre patrimoine hydroélectrique! (15.11.2011) (4.152)
 - Resolution der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrice **MICHAUD**, betreffend: Für eine optimale Nutzung der Wasserkraft (15.11.2011) (4.152)
- 3. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien **GIRARD**, concernant l'efficience énergétique des structures paraétatiques (15.11.2011) (4.153)
 - Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien **GIRARD**, betreffend Energieeffizienz der Gebäude der halbstaatlichen Einrichtungen (15.11.2011) (4.153)
- 4. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien **GIRARD**, concernant les toits de l'Etat, source d'énergie? (15.11.2011) (4.154)

 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien **GIRARD**, betreffend Dächer der Staatsgebäude als Energiequellen? (15.11.2011) (4.154)
- 5. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Christian WALDEN, concernant lutter contre le chômage des jeunes au lieu de stabiliser (15.11.2011) (4.155) (en collaboration avec le DECS) Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christian WALDEN, betreffend Jugendarbeitslosigkeit bekämpfen statt stabilisieren (15.11.2011) (4.155) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)
- 6. Postulat du groupe UDC, par les députés Guillaume VANAY (suppl.), Charles CLERC, Roger ECOEUR et Régis PERRIN (suppl.), concernant les caravanes passent, mais où? (16.11.2011) (4.156) (en collaboration avec le DSSI)

Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Guillaume VANAY (Suppl.), Charles CLERC, Roger ECOEUR und Régis PERRIN (Suppl.), betreffend: Die Karawanen ziehen weiter, aber wohin? (16.11.2011) (4.156) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

- 7. Interpellation du député Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'A9 Sierre Loèche (Bois de Finges) et mise sous terre (17.11.2011) (4.157) *(en collaboration avec le DTEE)*
 - Interpellation von Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend A9 Siders Leuk (Pfynwald) und Erdverlegung (17.11.2011) (4.157) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)*
- 8. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la promotion économique pour les remontées mécaniques valaisannes (18.11.2011) (4.158)
 - Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Wirtschaftsförderung für Walliser Bergbahnen (18.11.2011) (4.158)
- Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Benoît BLANCHET et Olivier TURIN, concernant: quelles collaborations avec les multinationales chablaisiennes? (18.11.2011) (4.159)
 Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte
 - Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Benoît **BLANCHET** und Olivier **TURIN**, betreffend Zusammenarbeit mit den im Chablais angesiedelten Multis (18.11.2011) (4.159)
- 10. Interpellation du député (suppl.) Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant 20'000 lieues sous les sédiments (18.11.2011) (4.160)
 - Interpellation von Grossrat (Suppl.) Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend 20'000 Meilen unter den Ablagerungen (18.11.2011) (4.160)
- Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.)
 Gilbert TRUFFER, concernant: M. Stöhlker est-il encore acceptable? (18.11.2011) (4.161)
 - Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, betreffend: Ist Stöhlker noch tragbar? (18.11.2011) (4.161)

12. Entrée en matière

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie (zweite Lesung)

13. Entrée en matière et lecture

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen

14. Deuxième lecture

Loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Zweite Lesung

Gesetz über die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer

Le président:

Bienvenue dans cette séance du jeudi après-midi de notre session de mars du Grand Conseil.

Nous commençons l'ordre du jour avec les développements du DEET mais, avant de plonger dans ces motions ou postulats, une communication.

Vu les événements tragiques de cette semaine et vu notamment le fait que la Belgique a décrété la journée de demain «journée de deuil national» suite à l'accident de car qui a eu lieu mardi soir à Sierre, j'ai décidé, et la Présidence et le Bureau m'ont suivi dans cette décision, de reporter notre Soupe des députés – qui devait avoir lieu demain à midi – à la session de mai, vraisemblablement le mardi 8 mai à l'issue de nos débats, mais ces date et heure seront encore précisées.

Donc, retenez l'information: demain, la Soupe des députés sera non pas annulée mais reportée à une date ultérieure.

Merci pour votre compréhension.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

1. POSTULAT

des députés Jean ROSSIER, PDCC, David THEODULOZ, PDCC, Patrice MICHAUD (suppl.), PDCB, Pascal LUISIER, PDCB, et cosignataires concernant la mise en place au SEFH d'une structure adaptée à la situation en prévision du retour des concessions hydrauliques (15.11.2011) (4.151) POSTULAT

der Grossräte Jean ROSSIER, PDCC, David THEODULOZ, PDCC, Patrice MICHAUD (Suppl.), PDCB, Pascal LUISIER, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend Schaffung einer angemessenen Struktur bei der DEWK im Hinblick auf den Heimfall der Wasserrechtskonzessionen (15.11.2011) (4.151)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Les signataires et cosignataires de ce texte ont décidé de retirer ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous prenons note du **retrait de ce postulat** et passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. RESOLUTION

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Patrice MICHAUD, concernant: sauvegardons notre patrimoine hydroélectrique! (15.11.2011) (4.152) RESOLUTION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrice MICHAUD, betreffend: Für eine optimale Nutzung der Wasserkraft (15.11.2011) (4.152)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

La résolution, qui vous est présentée au nom du groupe DC du Bas-Valais, traite d'une problématique des plus actuelles: l'approvisionnement en électricité.

Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui y sont développés mais me focaliser sur deux aspects importants:

Tout d'abord, les sources de production d'électricité.

On ne veut plus de nucléaire (décision du Parlement fédéral de sortir du nucléaire, suivie d'une décision administrative de fermeture provisoire de Mühleberg), on ne veut pas trop d'éolien (on voit que les oppositions sont de plus en plus fortes en Suisse, également dans la vallée du Rhône), on ne veut plus non plus d'énergie fossile (puisqu'on connaît aujourd'hui tous les problèmes lié au CO_2), la mini-hydraulique si possible pas trop non plus (selon les dernières recommandations de l'OFEV, il ne faudrait pas trop exploiter les courants latéraux de montagne), reste le solaire (qui détient un bilan écologique global mitigé), la biomasse et la géothermie (qui sont aujourd'hui des énergies marginales) et... la production hydroélectrique.

Phénomène paradoxal, tous ces éléments entraîneront indéniablement une baisse importante de la production indigène, mais l'on consomme toujours plus d'électricité jour après jour (il existe actuellement un transfert vers l'électricité, et chacun peut voir chez lui ce qui se passe avec tous les appareils qui voient le jour).

Malgré la réalisation d'économies d'énergie, cela ne suffira pas et ne fera que freiner l'augmentation de consommation.

Ensuite, l'écologie.

Une action écologique locale peut entraîner des effets indésirables globaux. Par exemple, le fait d'utiliser une voiture électrique peut sembler louable mais la vraie question est de savoir d'où vient l'électricité que je mets dans ma voiture (est-elle propre ou pas, et ce n'est pas lié à l'objet mais à sa source d'énergie).

lci, dans le cas qui nous occupe, l'énergie perdue par la restitution devra être compensée par une autre énergie et, compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, ça sera peut-être de l'énergie nucléaire française, par exemple. Ainsi, je prétends que de revoir à la baisse ces débits de restitution aura un impact positif sur le bilan environnement global.

L'application stricte de la loi sur la protection des eaux engendrerait une diminution de 10% de la production hydroélectrique valaisanne actuelle, à savoir un milliard de kWh, ce qui représente quand même, pour vraiment s'en rendre compte, ni plus ni moins la consommation de tous les ménages valaisans.

Il est important de préciser que l'existence même d'un débit de restitution minimal n'est pas remise en cause par cette intervention, mais les quantités retenues et le principe de linéarité en regard avec la pesée des intérêts, l'environnement et l'intérêt public.

Pour toutes ces raisons et au nom du groupe DC du Bas-Valais, je vous demande de soutenir cette résolution qui pourra, le cas échéant, être présentée au Parlement fédéral en vue d'un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux.

Je vous en remercie par avance.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

J'ai une demande de parole.

Je vous rappelle que, dans un premier temps, il s'agit uniquement de justifier l'ouverture de la discussion.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je demande l'ouverture de la discussion parce que le groupe ADG aimerait s'opposer à cette résolution.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter sur l'ouverture de la discussion.

Par 67 voix contre 30 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion sur cette résolution.

Discussion générale:

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette résolution demande au Grand Conseil d'intervenir auprès des Chambres fédérales pour assouplir les exigences de la loi fédérale sur la protection des eaux imposant aux propriétaires d'aménagements hydroélectriques des débits minimaux.

En fait, cette résolution demande de légaliser les débits si minimaux qu'ils ne remplissent déjà plus leur fonction.

En effet, un des objectifs de la révision de la loi sur la protection des eaux, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, est de redonner de l'espace aux rivières canalisées et d'atténuer les effets négatifs de l'exploitation de la force hydraulique. D'ici à 2014, les cantons devront prévoir des mesures d'assainissement dans les domaines du régime d'éclusées, du charriage et de la libre migration des poissons. Les différences de turbinage en fonction de la demande provoquent des différences de débit qui mettent sérieusement à contribution les cours d'eau de montagne, dont certains s'assèchent complètement. Le Rhône n'est pas épargné. Alors que la loi fédérale veut améliorer la morphologie, le paysage et la diversité biologique des cours d'eau, la résolution veut supprimer les débits minimaux déjà rachitiques et transformer les cours d'eau en déserts écologiques.

Cette résolution suit la logique de l'adaptation de l'offre à la demande. Elle ignore qu'en termes énergétiques, les ressources hydroélectriques ne fournissent qu'une partie de la solution énergétique. Pourquoi ne pas mieux exploiter une ressource renouvelable particulièrement riche en Valais qu'est le soleil par des panneaux solaires, photovoltaïques ou thermiques sur le toit des bâtiments? Cela ne perturberait pas le biotope artificiel et désertique des toits. La solution au problème énergétique passe aussi et surtout par la diminution de la demande reposant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique. Il n'est pas nécessaire d'exploiter et d'endommager à outrance l'environnement.

Cette résolution n'apportera qu'un petit répit non durable. Dans un rapport de 2008 de l'organe consultatif sur les changements climatiques en Suisse, on peut lire que le réchauffement moyen est environ deux fois plus élevé qu'en moyenne mondiale et que les précipitations moyennes d'été pourraient diminuer de 30% jusqu'en 2100. Cela entraînera des débits encore plus minimaux qu'aujourd'hui durant une période importante pour la diversité biologique des écosystèmes aquatiques.

D'un point de vue politique, on ne peut pas tout faire au nom de la sortie du nucléaire.

Par cette résolution, qui sera traitée à Berne, on renforce l'image déjà négative d'un Valais qui rechigne à accepter les décisions démocratiques et à appliquer les lois, sans respect politique législatif, sans respect environnemental.

Dans l'optique du retour des concessions, cette résolution peut apporter de l'eau au moulin des gens qui aimeraient intervenir dans des questions qui touchent l'autonomie communale et cantonale.

Pour ces raisons, le groupe ADG vous invite à vous opposer fortement à cette résolution.

Merci pour votre attention.

Le président:

Je n'ai plus de demande de parole.

La discussion est close.

Nous allons voter sur cette résolution.

Par 66 voix contre 43 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 4.152 du député (suppl.) Patrice Michaud.

3. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien GIRARD, concernant l'efficience énergétique des structures paraétatiques (15.11.2011) (4.153) INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien GIRARD, betreffend Energieeffizienz der Gebäude der halbstaatlichen Einrichtungen (15.11.2011) (4.153)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la passe ainsi directement au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Les exigences de qualité énergétique des bâtiments de l'Etat et des bâtiments subventionnés par lui ainsi que des bâtiments publics non subventionnés sont régies dans le cadre de la loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 (art. 20) et de l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011 (art. 38 et 39).

En application de l'article 20 de la loi sur l'énergie et vu les compétences techniques différentes entre le Service des bâtiments, monuments et archéologie et les communes, il est prévu, en son article 39: «¹Les constructions nouvelles et les rénovations importantes exécutées par le canton doivent satisfaire aux exigences énergétiques et de confort supérieures ou égales à celles définies par le règlement du standard Minergie. ²Les constructions nouvelles et les rénovations importantes qui sont d'intérêt public et subventionnées par l'Etat doivent satisfaire au standard Minergie. Si ce n'est pas le cas, ces constructions perdent, après fixation d'un délai suffisant pour réaliser les améliorations nécessaires, les subventions liées à ces travaux.»

Cela signifie que le SBMA, en application de l'article 2 de l'OURE, est responsable du respect des exigences énergétiques et de confort supérieures ou égales au standard Minergie pour les constructions dans lesquelles l'Etat est impliqué en tant que propriétaire ou partenaire foncier.

Par contre, les maîtres d'ouvrage de bâtiments subventionnés par l'Etat, par exemple les communes pour des écoles, doivent obtenir le certificat Minergie délivré par l'agence Minergie.

Puisque l'interpellation cite les hôpitaux, il est utile de mentionner que les hôpitaux font l'objet d'un suivi énergétique et de mesures d'amélioration depuis près de 15 ans, ce qui a permis de réduire leur consommation d'énergie de quelque 10 millions de kWh de chaleur et de maîtriser l'augmentation de la consommation d'électricité. En outre, il convient de rappeler que le RSV a reçu, dans le cadre du programme de soutien à l'économie, en 2009, un montant de 4,2 millions pour des travaux d'améliorations énergétiques.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Avant de poursuivre avec le développement du postulat 4.154, je voudrais vous dire, comme nous sommes en plein dans la discussion sur l'efficacité énergétique et la production d'énergie nouvelle, que le Service parlementaire n'a pas attendu pour se mettre au travail et, depuis quelque temps, il surveille sa consommation d'électricité. Et, en plus, il le fait au travers des petits appareils fabriqués par une start-up basée à Martigny et que vous aviez eu l'occasion, l'automne passé, de découvrir ici même dans le cadre des présentations de start-up. Il s'agit de la start-up GEROCO qui fabrique un petit appareil, c'est une petite rallonge que vous insérez entre la prise murale et la prise de votre appareil, qui ensuite est branchée Internet et vous avez un monitoring de votre consommation d'électricité, et vous pouvez intervenir pour la réduire.

Voilà, lorsque l'on passe de la théorie à la pratique, ce que l'on peut faire.

4. POSTULAT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien GIRARD, concernant les toits de l'Etat, source d'énergie? (15.11.2011) (4.154)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien GIRARD, betreffend Dächer der Staatsgebäude als Energiequellen? (15.11.2011) (4.154)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Damien Roch, PLR:

Nous parlons régulièrement dans ce Parlement d'inciter les privés, souvent par des mesures financières, à faire des efforts tant sur leur consommation d'énergie que sur la production d'énergie propre.

Mais que fait l'Etat?

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil d'Etat une étude qui répondra aux questions suivantes:

- Quelles sont les surfaces de toits disponibles sur les bâtiments de l'Etat pour des installations solaires photovoltaïque?
- Dans quelle mesure cette production d'énergie pourrait-elle suffire à la consommation de ces bâtiments?
- Dans quelle mesure pouvons-nous attribuer des concessions à des entreprises privées et/ou les louer sous forme de redevances?

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

5. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.)
Christian WALDEN, concernant lutter contre le chômage des jeunes
au lieu de stabiliser (15.11.2011) (4.155) (en collaboration avec le DECS)
INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christian WALDEN, betreffend Jugendarbeitslosigkeit bekämpfen statt stabilisieren (15.11.2011) (4.155) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Keine Wortmeldung.

Je passe donc directement la parole au chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Bevor ich auf die Beantwortung dieser Interpellation eingehe, möchte ich vorweg klar stellen, was wir unter jugendlichen Arbeitslosen verstehen. Zur Gruppe der jugendlichen Arbeitslosen sind die 15- bis 24-jährigen Personen zu zählen, die bei den Regionalen Arbeitsvermittlungszentren (RAV) angemeldet sind, keine Arbeitsstelle haben und sofort für eine Arbeitsvermittlung verfügbar sind – gleich ob sie Taggelder beziehen oder nicht.

Nun zu den einzelnen Fragen.

- 1. Wie viele Jugendliche haben zurzeit im Wallis keine Arbeit? Waren 2010 im monatlichen Durchschnitt 1'049 arbeitslose 15- bis 24-Jährige in den RAV gemeldet, so waren es 2011 nur noch 839. Zwischen 2010 und 2011 konnte somit eine Abnahme der Zahl der arbeitslosen 15- bis 24-Jährigen von mehr als 200 im monatlichen Durchschnitt beobachtet werden. Im Januar 2012 waren in den RAV 1'060 Jugendliche arbeitslos gemeldet. Dies ist zwar weniger als im Januar 2011 jedoch aufgrund saisonaler Faktoren mehr als in den anderen Monaten des Jahres.
- 2. Wie viele jugendliche Arbeitslose konnten mit Hilfe der fraglichen Massnahmen nachhaltig in die Arbeitswelt wiedereingegliedert werden? Die beiden vom Interpellanten erwähnten Stabilisierungsmassnahmen waren für die Bekämpfung des Anstiegs der Jugendarbeitslosigkeit während der Wirtschaftskrise, das heisst Ende 2008 bis Ende 2011 vorgesehen. Da die Arbeitslosigkeit jedoch stark abnahm mehr als 20% im Wallis zwischen 2010 und 2011 wurden diese Massnahmen nicht mehr verlängert. Die Zahl der Zuweisungsgesuche für diese Massnahmen war in der ganzen Schweiz bescheiden. Der finanzielle Anreiz dieser Massnahmen war anscheinend zuwenig hoch. Dank der Massnahme «Finanzhilfe für Arbeitgeber» konnten 15 jugendliche Arbeitslose eingegliedert werden. Mit diesem Resultat liegt das Wallis an dritter Stelle aller Kantone bezüglich der Benutzerfrequenz. Für die andere Massnahme stehen uns keine Zahlen zur Verfügung, da diese von der «Stiftung Speranza» organisiert und geleitet wurde. Der Kanton hat diese Massnahme somit nicht weiterverfolgt.
- 3. Wurden die bereitgestellten Mittel ausgeschöpft? Wie ich bereits erwähnt habe, war der Bedarf von diesen Massnahmen in der ganzen Schweiz bescheiden, was auch für die Effizienz des bestehenden Dispositivs spricht.
- 4. Welche Massnahmen müssen, in Anbetracht der unsicheren Aussichten, ausgeweitet werden, um diese Zahlen langfristig zu senken? Das aktuelle Massnahmendispositiv zur Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit ist effizient und die verschiedenen Massnahmen entsprechen konkreten Problematiken. Erwähnt seien an dieser Stelle beispielsweise Berufspraktika sowie kaufmännische Praxisfirmen, Kurse zur

Persönlichkeitsentwicklung, individuelle Kurse, Einarbeitungszuschüsse oder Motivationssemester. Das gesamte Massnahmendispositiv wird dauernd den Bedürfnissen angepasst. Und im Rahmen der interinstitutionellen Zusammenarbeit wird überdies bereichsübergreifend alles getan, um ein Abdriften von Jugendlichen in die Sozialhilfe zu verhindern.

6. POSTULAT

du groupe UDC, par les députés Guillaume VANAY (suppl.), Charles CLERC, Roger ECOEUR et Régis PERRIN (suppl.), concernant les caravanes passent, mais où? (16.11.2011) (4.156) (en collaboration avec le DSSI)

POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Guillaume VANAY (Suppl.), Charles CLERC, Roger ECOEUR und Régis PERRIN (Suppl.), betreffend: Die Karawanen ziehen weiter, aber wohin? (16.11.2011) (4.156) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Régis Perrin, UDC:

Il n'échappe à personne que l'arrivée de caravanes de gitans pose toujours de multiples problèmes, autant par l'implantation de leurs camps où bon leur semble, faisant fi de la propriété privée ou publique, que par des incivilités, voire des délits, qui ne sont malheureusement pas qu'un mythe.

Un problème important, lancinant et toujours pas résolu, c'est que les communes sont largement démunies pour faire face à ces situations.

Par ce postulat, nous demandons au Gouvernement d'élaborer un concept qui devra traiter de divers aspects, que je ne vais pas répéter.

L'objectif est simplement de ne pas attendre avant d'élaborer et surtout de mettre en œuvre une vraie politique dans ce domaine avant que la situation ne dégénère.

Merci pour votre attention et surtout pour votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

7. INTERPELLATION

du député Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'A9 Sierre – Loèche (Bois de Finges) et mise sous terre (17.11.2011) (4.157) (en collaboration avec le DTEE)

INTERPELLATION

von Grossrat Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend A9 Siders – Leuk (Pfynwald) und Erdverlegung (17.11.2011) (4.157) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das generelle Projekt A9 Siders Ost – Leuk West wird im Verlaufe des Jahres 2012 neu aufgelegt.

Auf diesem Abschnitt ist ebenfalls eine Höchstspannungsleitung 380 kV im Rahmen des Leistungszugs Chippis – Mörel-Filet geplant. Wie aus der Presse zu vernehmen war, ist

die nationale Netzgesellschaft Swissgrid als künftiger Eigentümer und Bauherr der Höchstspannungsleitung bereit, an verschiedenen Standorten in der Schweiz, Pilotprojekte von erdverlegten Hochspannungsleitungen durchzuführen. Mit der Überarbeitung des generellen Projekts A9 im Pfynwald 2012 wäre es zwingend, eine Erdverlegung zu fordern. Die Frage der Erdverlegung im Pfynwald als BLN-Gebiet ist auch in den derzeit aufliegenden Unterlagen zur Übertragungsleitung Chippis – Mörel-Filet vom Bundesamt für Energie ein Thema.

Da kommt das Bundesamt für Energie, sich stützend auf die Angaben von Alpiq, auf abenteuerliche Zahlen:

- Kabelvariante Gorwetsch: 442 Millionen Franken
- Freileitung in diesem Abschnitt: 20 Millionen Franken.

Das macht ein Faktor 1:22! Diese Zahl widerspricht den Zahlen der Bundesgerichtsurteilen (namentlich Riniken) und auch den Zahlen der vom Kanton Wallis beigezogenen Experten, die weitaus tiefere Mehrkosten für Verkabelungsvarianten rechnen.

Das zeigt auch, dass beim Bundesamt für Energie keinerlei Wille vorhanden ist, die Erdverkabelungsfrage ernsthaft anzugehen.

Es braucht seitens des Kantons Entschlossenheit und überzeugendes Auftreten.

Wir haben an den Staatsrat daher folgende Fragen:

- Ist die Walliser Regierung bereit, sich bei Swissgrid dafür einzusetzen, dass im Pfynwald, ein national geschütztes Gebiet, ein Erdverlegungs-Pilotprojekt umgesetzt wird?
- Ist der Staatsrat bereit, sich auch andernorts für Erdverlegungen der Höchstspannungsleitungen einzusetzen?
- Wie stellt sich der Staatsrat generell zum derzeit aufliegenden Korridor, der ja ausschliesslich eine Freileitung vorsieht.

Vielen Dank für die Antwort.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Um die Beantwortung der allerletzten Frage vorwegzunehmen, es ist so, dass derzeit der Staatsrat über seine Dienststellen daran ist, diesen Korridor zu prüfen um dann eine entsprechende Position abzugeben. Aber es ist noch verfrüht, jetzt hier eine verlässliche Antwort bereits zu geben.

Allerdings kann ich zusammenfassend – um nicht alles abzulesen – sagen, dass der Staatsrat in der Zwischenzeit, und bereits schon früher, beim Bundesamt für Energie und bei Swissgrid, im Sinne der Expertenstudie vom April 2011, interveniert und namentlich die Prüfung einer Pilotstudie für die Erdverkabelung im Wallis verlangt hat.

In diesem Zusammenhang sei erwähnt, dass eine Delegation des Staatsrates bereits im Oktober 2011 mit dem Verwaltungsrat und der Direktion der Swissgrid AG die generelle Situation und eine engere Zusammenarbeit in der Zukunft besprochen hat und für März 2012 – also noch in diesem Monat – ein weiteres Treffen zwischen einer Delegation des Staatsrates und der Swissgrid stattfinden wird. Wir werden selbstverständlich dabei wieder unser Anliegen deponieren und für das Wallis eben auch eine entsprechende Pilotstudie fordern.

8. MOTION

des députés Beat RIEDER, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, et cosignataires concernant la promotion économique pour les remontées mécaniques valaisannes (18.11.2011) (4.158)

MOTION

der Grossräte Beat RIEDER, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Wirtschaftsförderung für Walliser Bergbahnen (18.11.2011) (4.158)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Der Schock der Zweitwohnungsinitiative und die Auswirkungen der Finanzkrise sitzen tief. Jede Niederlage bietet aber auch Chancen. Nutzen wir diese! Beginnen wir zu agieren statt einfach nur zu lamentieren. Eben eine solche Chance bietet sich mit der Schaffung eines neuen Gesetzes zur Förderung der Walliser Bergbahnen.

Die Bergbahnen – das wissen wir alle in diesem Saal – sind ein wichtiger Pfeiler des Walliser Tourismus. Sie generieren direkt und indirekt immerhin einen jährlichen Umsatz von zwei 2 Milliarden Schweizerfranken. Damit ist auch gesagt, dass sehr viele Wirtschaftszweige auf qualitativ gute und hochstehende Bergbahnen angewiesen sind.

Qualität setzt aber voraus, dass die notwendigen Investitionen gemacht werden können. Hier aber, meine geschätzten Damen und Herren, liegt gerade der Hacken. Experten gehen alleine im Bereich der Bergbahnen von einem Investitionsbedarf von rund einer Milliarde Franken aus. Investitionen, welche alleine von den Bergbahnen nie und nimmer getragen werden können. Auch dann nicht, wenn wir betrachten, dass der Bund und der Kanton gemeinsam in den letzten Jahren jährlich durchschnittlich drei Millionen Franken zur Verfügung gestellt haben.

Was droht? Uns droht ein Investitionsstillstand und damit verbunden ein erheblicher volkswirtschaftlicher Schaden und zwar, wie erwähnt, nicht nur im Bereich der Bergbahnen. Der Kanton Graubünden hat dies erkannt, agiert und ein entsprechendes Konzept auf die Beine gestellt. Nun ist es an uns, unser Schicksal selber in die Hand zu nehmen und ebenfalls zu agieren.

Was wir fordern, ist eine gezielte und strategische Förderung der Bergbahnen; was wir hingegen nicht wollen, ist ein unkoordiniertes Giesskannenprinzip. Zur Verhinderung eben dieses Giesskannenprinzips bedarf es eines Gesetzes, dass die Kriterien der Förderung festlegt. Im Rahmen des Legislationsprozesses bietet sich zudem allen Fraktionen und allen Gruppen die Möglichkeit, die guten Ideen, die hier im Saal sind, zu integrieren.

Wir sind uns bewusst, dass es zur gezielten Finanzierung einer detaillierten Analyse bedarf. Dabei ist klar, dass nur jene Bergbahnen Unterstützung finden dürfen, die eine reelle Überlebenschance haben. Bahnen, die keine Chance haben zu überleben, sollen auch nicht gefördert werden. Eine gewisse Wirtschaftlichkeit wird vorausgesetzt und Strukturreformen, deren Bedarf es.

Agieren wir statt zu Lamentieren. Helfen wir mit, unsere Bergbahnen fit zu machen. Kreieren wir die Grundlage für eine gezielte, moderne und effektive Förderung. Kurzum investieren wir als Staat wie ein Unternehmen, in Unternehmen, die auch eine Zukunft haben. Für einen starken Tourismus! Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihre Motion wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

9. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Benoît BLANCHET et Olivier TURIN, concernant: quelles collaborations avec les multinationales chablaisiennes? (18.11.2011) (4.159) INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Benoît BLANCHET und Olivier TURIN, betreffend Zusammenarbeit mit den im Chablais angesiedelten Multis (18.11.2011) (4.159)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole.

Je la donne ainsi directement à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Si l'actualité ne paraît pas indiquer des conflits sociaux particuliers surgissant dans les entreprises multinationales qui œuvrent en Suisse et en Valais, nous partageons la volonté des interpellateurs de prévenir, dans toute la mesure du possible, de tels événements.

A cet effet et en termes d'anticipation, le Conseil d'Etat, par son Département de l'économie notamment, par mon département, entretient, tout d'abord, un suivi régulier de l'évolution des grandes entreprises de notre canton. De tels contacts ont encore eu lieu récemment dans le cadre d'une grande entreprise chablaisienne et ont porté leurs fruits.

Si, malgré tout, un licenciement collectif devait être annoncé, le deuxième volet d'actions publiques vise à en limiter les effets au maximum, l'employeur devant se conformer aux dispositions du code des obligations.

La représentation des travailleurs ou, à défaut, les travailleurs eux-mêmes ont ainsi droit à recevoir les informations et surtout la possibilité de formuler des propositions sur les moyens d'éviter les congés, d'en limiter le nombre ainsi que d'en atténuer les conséquences. L'employeur a également l'obligation de consulter un syndicat représentatif lorsqu'une convention collective de travail le prévoit.

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) doit, comme Office cantonal du travail, être informé des motifs du licenciement collectif, du nombre de travailleurs auxquels le congé serait donné et du moment où le congé serait signifié. Ces informations permettent au SICT de faire face, à un stade précoce, aux problèmes liés aux licenciements collectifs par la mise sur pied d'un service interne du marché du travail dénommé SIMT, afin d'éviter dans toute la mesure du possible que les employés licenciés ne se retrouvent au chômage.

A cet effet, le SIMT permet:

- d'informer de suite les personnes touchées des conséquences du licenciement et des mesures à prendre dans l'entreprise,
- d'apporter, pendant le délai de congé déjà, conseils et assistance afin de trouver un nouvel emploi et
- de proposer, si nécessaire, des mesures de formation aux personnes touchées pour améliorer leurs chances de réinsertion sur le marché du travail.

La gestion du SIMT est assurée normalement par le service du personnel de l'entreprise, en étroite collaboration avec le SICT par ses offices régionaux de placement (ORP) et sa section logistique des mesures du marché du travail (LMMT).

De même, les syndicats patronaux et ouvriers peuvent, au besoin, y être associés.

La commission d'entreprise ou une représentation des travailleurs doit absolument y participer. Il s'agit de relever, à ce propos, qu'il appartient à l'entreprise de décider l'organisation d'un SIMT avec le SICT.

Enfin et s'il n'existe pas de fonds de crise spécifique en Suisse, c'est l'assurancechômage qui joue ce rôle en finançant cette mesure, selon les directives du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

En dernier lieu, il convient de souligner l'importance dans la prévention de licenciement collectif de la mesure de réduction d'horaire de travail pour la prolongation de laquelle le canton est intervenu avec succès auprès de la Confédération. Cette mesure anticrise ciblée a recueilli l'aval général de nos entreprises lors de nos contacts avec elles. Elle constitue d'ailleurs également le point principal du dernier programme fédéral de soutien à l'économie en lien avec les effets du franc fort.

Le Conseil d'Etat avait également mis en place son programme de soutien à l'économie, notamment en direction des PME exportatrices, et continuera à suivre avec attention l'évolution conjoncturelle, dans le sens de la préoccupation exprimée par les intervenants.

10. INTERPELLATION

du député (suppl.) Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant 20'000 lieues sous les sédiments (18.11.2011) (4.160)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend 20'000 Meilen unter den Ablagerungen (18.11.2011) (4.160)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de développement

Toujours pas de demande de parole.

Je vous la redonne ainsi, Monsieur le chef du département, pour votre réponse à cette interpellation.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

L'interpellation soulève deux aspects liés aux barrages: la sécurité et la gestion des sédiments.

Pour ce qui est de la sécurité, les barrages font l'objet de la plus grande attention. Les sociétés propriétaires de ces ouvrages en sont responsables. Cependant, vu l'importance de la sécurité des personnes et des biens liée à l'existence des barrages, la Confédération a mis sur pied un organe de contrôle au niveau fédéral. La section Barrages de l'Office fédéral de l'énergie est chargée de ce contrôle. Grâce à des exigences légales élevées ainsi qu'à la surveillance compétente de la sécurité par l'Office fédéral de l'énergie, les grands barrages en Suisse sont sûrs.

La question de la sédimentation mérite également une attention particulière. Bien que la situation dans les Alpes soit moins critique que dans des pays où les fleuves brassent énormément de sables, la question de la sédimentation est également présente. Même à l'échelle du Valais, tous les barrages ne sont pas égaux devant le phénomène. Certains peuvent recevoir jusqu'à 300'000 m³ de sédiments chaque année alors que d'autres n'en

reçoivent pratiquement pas. Actuellement, après 40 à 50 ans d'exploitation, les sédiments occupent en moyenne environ 3 à 4% de la capacité de rétention des grands barrages valaisans. Il semble, cependant, que le réchauffement climatique constitue un facteur tendant à accélérer ce phénomène. Différents groupes d'experts se sont penchés et se penchent encore sur la problématique liée à la sédimentation des réservoirs. Différentes solutions pour permettre le transit vers l'aval sont explorées mais, pour l'instant, aucune d'elles n'est encore assez développée pour une mise en œuvre à grande échelle. Le canton reste attentif à ce phénomène. Il agit notamment via une commission paritaire d'experts. Cette commission, composée des représentants du canton, des collectivités concédantes et des sociétés concessionnaires, s'assure que les aménagements sont maintenus dans un bon état d'entretien pendant toute la durée de la concession afin que soit assurée une utilisation rationnelle avec le meilleur rendement possible et une exploitation durable lors de la reprise de l'aménagement.

Au niveau de la consommation d'électricité, différentes mesures existent pour tenter de la freiner, notamment programme de promotion pour le remplacement des chauffages électriques par des pompes à chaleur, remplacement des appareils électroménagers par des modèles moins gourmands en énergie. Quant à l'imposition d'un quota de kWh par habitation, elle n'est, pour l'instant, pas à l'ordre du jour.

11. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.)
Gilbert TRUFFER, concernant: M. Stöhlker est-il encore acceptable?
(18.11.2011) (4.161)
INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.)
Gilbert TRUFFER, betreffend: Ist Stöhlker noch tragbar? (18.11.2011) (4.161)
TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Immer noch keine Wortmeldung.

Vous l'avez ainsi, Monsieur le chef du département.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte festhalten, dass die Klaus Stöhlker AG nicht über einen Vertrag mit dem Kanton (!) Wallis verfügte sondern mit der Informationsstelle Wallis.

Die Informationsstelle Wallis besteht aus Vertretern von Wallis Tourismus, Walliser Landwirtschaftskammer, Walliser Handels- und Industriekammer und der Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung. Das Ziel der Informationsstelle Wallis besteht darin, unseren Kanton branchenübergreifend an wichtigen Anlässen, zum Beispiel mit dem «House of Switzerland» damals an den Olympischen Spielen in Turin im Jahr 2006 oder dann aber während der ganzen Lötschberg-Eröffnung – der Eröffnung des Basistunnels Lötschberg – wurde unsere branchenübergreifende Kommunikation über diese Institution geführt. In Zukunft wird diese Institution als solche abgelöst werden durch Valais/Wallis Promotion – wenn Sie dann Gelegenheit erhalten, dem Projekt dann auch zuzustimmen.

Jetzt zur Idee der «Antenne Zürich». Die Idee der «Antenne Zürich» stand eben genau damals auch unter dem Lichte einer guten branchenübergreifenden Kommunikation bei der Eröffnung des Lötschberg-Basistunnels. Es galt vor allem auch damals, das Wallis in Zürich, vor allem im Grossraum Zürich, als dynamischen und attraktiven Wirtschaftsstandort zu etablieren. Zu diesem Zweck wurde das Mandat von der Informationsstelle in den vergangenen Jahren an die Klaus J. Stöhlker AG übertragen. Die Zielsetzung bestand darin,

dass über dieses Mandat positive Artikel und Berichte über das Wallis in den wichtigsten Schweizer Medien platziert werden können. Zudem wurde auch der Kontakt mit den wichtigen Wirtschaftsverbänden gefördert bzw. mit speziellen Aktionen die Produkte der Walliser Landwirtschaft vor Ort vermarktet. Wir haben diese Antenne auch gebraucht als Türöffner, um bei Wirtschaftsverbänden in Zürich und in verschiedenen Organisationen eben auch präsent zu sein und das Wallis und das Image des Wallis nachhaltig zu verankern.

Die Kosten und Resultate des Mandates der «Antenne Zürich»: Das Mandat belief sich im Jahre 2011 auf 111'258.50 Franken – inklusive Mehrwertsteuer und Spesen.

Die Arbeit der Klaus Stöhlker AG wird von der Informationsstelle Wallis als sehr positiv beurteilt. Während des Zeitraums von Januar 2006 bis Dezember 2011 wurden verschiedenste Artikel und Berichte über das Wallis von der Antenne ausgelöst. Damit konnte eine Vielzahl von Leser und Hörer oder Zuschauer erreicht werden und es war günstiger, das so zu tun als über entsprechende Platzierungen. Das war über indirekte redaktionelle Artikel in denen man das Wallis in diesen Medien platziert haben konnte. Wir haben das auch getan und die Antenne hat das auch ausgelöst.

Zur Zukunft der Informationsstelle Wallis und der «Antenne Zürich». Im Rahmen der Diskussionen des Projekts Tourismus 2015 hat sich die Informationsstelle Wallis dahingehend entschieden, das Mandat mit der Klaus Stöhlker AG vorderhand nicht zu verlängern. Dieser Entscheid hängt in diesem Sinne in keinster Art und Weise mit dem vom Autor der Interpellation aufgeworfenen Fragen zusammen. Dieser Entscheid wurde zudem dadurch notwendig, weil die Zukunft der Informationsstelle Wallis direkt von der Schaffung von Valais/Wallis Promotion abhängt, da die vom Kanton für die Informationsstelle vorgesehenen Mittel künftig in die neue Gesellschaft fliessen werden. Der Grosse Rat wird im Juni anlässlich der zweiten Lesung des Geschäfts die Möglichkeit erhalten, die entsprechenden Entscheide zu treffen.

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich bin mit der Antwort sehr zufrieden, vielen Dank. Der Staatsrat hat die Honorarsumme bis auf den letzten Rappen ausgewiesen. Vielen Dank.

Entrée en matière

12. DECRET

concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

DEKRET

betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie (zweite Lesung)

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-François Copt, PLR:

Nous n'allons pas refaire l'entrée en matière de ce décret; cela a été fait hier matin. Cependant, juste trois rappels en préambule:

- le Valais, et personne ne sera étonné, est en retard au niveau des infrastructures touristiques en comparaison avec nos concurrents autrichiens, français et italiens;
- pour le tourisme hivernal, les remontées mécaniques constituent une véritable colonne vertébrale;
- pour l'hôtellerie, c'est la réponse la plus adaptée à la problématique des lits froids.

A ce propos, le groupe PLR salue le soutien direct à l'économie valaisanne par ce projet de décret.

Pour en venir à l'entrée en matière de cette deuxième lecture, le groupe PLR proposera deux modifications à l'article 2 alinéas 2 et 4 ainsi qu'un nouvel alinéa 5, et cela afin de permettre aux entreprises, qui se seraient déjà acquittées de leur annuité 2012, de pouvoir bénéficier, en cas de besoin en 2013, des bienfaits de ce décret.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, d'ores et déjà de votre appui.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

S'il est exact que rapidité ne doit pas être confondue avec précipitation, l'article 101 alinéa 1 semblait être respecté ce matin par la demande du groupe PDCC de voter ce décret en une seule lecture.

Mais, la démocratie et le débat doivent l'emporter, et c'est bien ainsi.

Lors de l'exercice militaire, j'ai appris ceci: c'est urgent, donc je réfléchis.

L'a-t-on suffisamment fait lors de la préparation de ce décret?

Pas de délai: la commission corrige.

Pas de prolongation d'échéance ou pas d'incidence financière: le Parlement le décide et c'est bien, mais il n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas d'incidence financière puisqu'il pourra y avoir jusqu'à plus de 6,5 millions d'incidence en intérêts si l'ensemble des demandeurs fait la démarche. Nous l'avons accepté, mais il faut le dire.

Voilà, enfin, que l'on veut changer l'ultime point du décret; soit, c'est le droit du Parlement.

Le groupe PDCC réaffirme l'importance de soutenir le secteur économique du tourisme et entre en matière.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Dies zur Präzisierung nochmals. Gemäss dem heute an der ersten Lesung verabschiedeten Dekretsentwurf können Unternehmen, welche bis zum 30. September 2012 einen Antrag eingegeben haben und die Kriterien erfüllen eine Sistierung für das Jahr 2012 verlangen. Nur diese, und nur diese, die das verlangt haben, können im Jahr 2013 eine optionale Verlängerung unter erneuter Erfüllung der Kriterien erhalten.

Für 14 Bergbahnunternehmen und 32 Hotelleriebetriebe, welche bereits ihre Amortisationspflicht abbezahlt haben – ich habe diese exakten Zahlen erst heute bekommen (das sind immerhin ¼ der gesamten Betriebe und das ist nicht wenig) –, heisst dies, dass falls eventuelle Liquiditätsprobleme im Jahr 2013 auftreten von dieser Massnahme gar keinen Gebrauch machen können.

Deshalb diese zweite Eintretensdebatte bzw. zweite Lesung, um diese Tatsache im Sinne einer Gleichbehandlung zu klären. Es kann ja nicht sein, dass genau diese Unternehmen, welche aufgrund von fehlenden Informationsflüssen bzw. gutgläubig ihre

Schuld abgezahlt haben, mit dieser Tatsache leben müssen. Im Gegenteil, gerade diese, welche vorbildlich ihren Pflichten nachkommen, sollten wir zuerst einmal loben und sicher nicht die offenen Türen zuschlagen.

Die Kommission trifft sich im Anschluss an den heutigen Sessionsnachmittag, um diese Sache zu klären.

Ich danke Ihnen für Ihr Verständnis und Ihre Kenntnisnahme.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen en deuxième lecture, séance du vendredi 16 mars 2012.)

Entrée en matière et lecture

13. DECISION

concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald concédé par le Conseil d'Etat

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Sébastien Roh, PDCC:

Le Valais dispose sur son territoire des éléments nécessaires pour produire de l'électricité et subvenir par ses propres moyens. Nous possédons également du savoir-faire pour transformer ces richesses naturelles en énergie.

Le projet qui nous occupe aujourd'hui est un exemple de valorisation des forces hydrauliques du Rhône. Grâce aux bonnes solutions techniques, sur un petit tronçon du fleuve, il permet la production d'électricité pour toute une région. Et ce qui est insignifiant pour certaines associations endosse une importance régionale et devient un véritable bénéfice pour notre canton.

Dans l'esprit de cette réalisation, ne serait-il pas opportun de valoriser les forces hydrauliques sur d'autres parties du fleuve?

L'impact sur la nature est connu mais le projet a su l'englober et réduire l'emprise sur le paysage au minimum en construisant la quasi-totalité de l'installation sous terre.

Au niveau du texte de l'octroi de la concession, nous apprécions la synthèse concernant le rapport d'impact sur l'environnement, notamment l'évaluation par les services de l'environnement et la coordination avec les autres autorisations.

L'excellent travail de vulgarisation de ces démarches ne doit pas nous cacher que les forces se perdent dans des méandres administratifs. De plus, la procédure est bien souvent freinée, voire interrompue par des recours, et si nous ne contestons pas le bienfondé de chaque mesure individuelle, dans le cadre d'un projet d'envergure, l'ensemble du dossier et l'intérêt de la collectivité devraient être pris en compte afin de faciliter la ratification.

Nous constatons également que ce n'est que le début et que la phase de réalisation prendra également du temps.

Le groupe PDCC se réjouit de voir le canton et les communes, à travers les FMV, capables de trouver des solutions pour l'avenir énergétique de notre canton et soutiendra donc le projet de décision pour la ratification du droit concédé par le Conseil d'Etat à FMV SA d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Gletsch et Oberwald.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

Notre Haute Assemblée, en tant qu'organe législatif d'un canton encore maître de ses droits d'eau, est appelée à ratifier. Alors, ratifions et ratifions sans tarder car les prérogatives cantonales, garanties par notre Constitution fédérale, sont loin d'être immuables – en témoignent les votations du week-end dernier.

Cet objet soumis au vote, en dépit de l'analyse sévère qu'en ont faite diverses associations écologistes, le groupe PLR le perçoit comme une alternative réaliste et efficiente, un équilibre cohérent entre l'enjeu énergétique et l'atteinte au paysage.

L'aspect financier non négligeable mais prometteur est là pour nous rappeler que, à terme, c'est vers le porte-monnaie du consommateur valaisan que doivent converger les effets de notre future et ambitieuse politique énergétique.

Cet objet s'inscrit dans une nouvelle matrice à la fois économique, énergétique et environnementale que le groupe PLR entend bien voir apparaître dans les plus brefs délais.

Chers collègues, je vous invite donc, sans autre forme de procès, à y contribuer en acceptant cette décision.

Je vous remercie.

Herr Grossrat Klaus Russi, CSPO:

Der Ausstieg aus der Nuklearenergie bedingt neue und andere Quellen anzugehen. Eine dieser Möglichkeiten ist die Wasserkraft. Mit diesem Projekt sind wir auf dem richtigen Weg, auf erneuerbare Energie aus unserer Region umzustellen. Das Projekt ist sehr umweltverträglich, da wir nur kleine Eingriffe tätigen müssen.

Ich bzw. wir appellieren an die Umweltverbände, in dieser Sache Kompromissbereitschaft zu zeigen. Mit Photovoltaik und anderen Alternativenergien alleine werden wir den steigenden Bedarf an Energie ohne die Atomwerke nicht decken können. Daher ist die Wasserkraft als erneuerbare umweltfreundliche Energie aus unserer Region die richtige Antwort.

In diesem Sinne sind ich – als Gommer Grossrat – und die CSPO-Fraktion für Eintreten und unterstützen die Ratifizierung des Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald zu nutzen. Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

L'intérêt et la force de ce projet reposent sur son rapport qualité-prix, sa durabilité, et sont d'ordres technique, économique et environnemental.

Pour l'aspect technique, le dénivelé de 300 mètres permet avec relativement peu de cubage d'eau, soit 2 à 5 m³/seconde une production annuelle d'énergie estimée à 39 millions de kWh.

Aspect économique: pour un investissement de 55 millions, on obtient une production de 39 millions de kWh négociés à 12 centimes. Cette rentabilité dégage un revenu annuel de plus de 4 millions, ce qui permet un amortissement des installations sur une période de 20 à 25 ans alors que la durée de vie de ce type d'installation s'élève à plus de 50 ans.

Pour l'aspect environnemental, la production hydraulique a la caractéristique d'être propre, constante, sans nuisance sonore, avec peu d'impact sur le paysage puisque les conduites forcées sont enterrées, et le débit minimum au Rhône est garanti.

Il est particulièrement intéressant de comparer ce type de projet avec la production éolienne. La production de 39 millions de kWh correspond à la production de 10 éoliennes. La production d'énergie au fil de l'eau, telle que prévue, est beaucoup plus régulière que la production éolienne. Dans le cas présent, le prix coûtant issu d'une production au fil de l'eau se situe à 12 centimes le kWh et le prix de vente est de l'ordre de 6 centimes. Ce type d'installation bénéficie d'un subside de 6 centimes/kWh. Le prix coûtant de l'énergie éolienne se situe à plus de 30 centimes/kWh et le prix de vente est de 5 centimes. L'énergie éolienne bénéficie d'un subside de 25 centimes/kWh, soit quatre fois plus que l'énergie hydraulique produite par ce type d'installation. La durée de vie d'une éolienne est estimée à 25 ans, soit la moitié moins qu'une installation hydraulique.

L'argument justifiant l'opposition des organisations prétendant protéger l'environnement (WWF, Pro Natura et autres) comme quoi cette production ne représente que 0,1% de la production d'électricité suisse est inconséguent et cynique.

La sortie du nucléaire passera par les économies d'énergie mais également par la production d'énergie renouvelable, dont l'hydraulique fait partie. A cet effet, le Conseil fédéral a fixé comme objectif, dans les 20 ans à venir, la production supplémentaire de 4 milliards de kWh annuels. En proportionnalité comparative, le projet Gletsch – Oberwald fournirait une production de 39 millions de kWh, ce qui représente déjà 1% de l'objectif fixé par le Conseil fédéral.

Les organisations écologiques devraient tout de même admettre et comprendre que ce sont les petits ruisseaux qui forment les grandes rivières.

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière, en se recommandant auprès du Conseil d'Etat et des FMV de ne point céder au chantage des organisations écologiques qui vont probablement, comme de coutume, exiger une rançon afin de lever leurs oppositions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme le prévoit la législation cantonale sur les forces hydrauliques, le Grand Conseil est compétent pour ratifier les concessions hydrauliques sur le Rhône.

Le projet de décision qui nous occupe aujourd'hui prévoit d'octroyer une concession hydraulique aux FMV sur le tronçon du Rhône allant de Gletsch à Oberwald.

Il est certain que le débat de cet après-midi créera à coup sûr moins de vagues que les futurs débats sur les retours de concessions des rivières latérales.

Dans le contexte énergétique de future sortie du nucléaire, le groupe ADG soutient que les pouvoirs publics doivent favoriser la production d'énergies renouvelables. Le projet qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette idée.

Si le groupe ADG défend pleinement la production d'énergie hydraulique, qui est de l'énergie renouvelable, il défend aussi l'idée que les impacts sur la nature doivent être minimisés au maximum. Dans le cas du projet Gletsch — Oberwald, l'installation est en grande partie souterraine et le débit est augmenté en septembre afin de protéger la faune aquatique. D'autres mesures de renaturation sont aussi prévues. L'ensemble de ces éléments nous ont convaincus que l'impact sur la nature était acceptable et que le projet méritait notre soutien. En effet, celui-ci permettra de produire de l'énergie correspondant à 12 ou 13 éoliennes comme celles du col du Nufenen.

Sur le plan financier, la concession rapportera 930'000 francs de taxe initiale et près de 600'000 francs de redevance et impôt spécial par année.

Il peut sembler paradoxal de rencontrer l'opposition d'associations environnementales sur des projets d'énergie renouvelable. Sur ce point, il est bon de rappeler que la population suisse et valaisanne n'a pas accepté l'initiative du feu parti radical

démocratique «Droit de recours des organisations, assez d'obstructionnisme; plus de croissance pour la suisse». Ainsi, les associations environnementales sont donc habilitées à questionner l'opportunité de ce type de projet. Il est vrai que cela peut occasionner un certain nombre de retards. Il nous apparaît que le respect du droit, au même titre que la démocratie directe, est à ce prix.

Vous l'aurez compris, le groupe ADG accepte le projet de décision qui nous est soumis cet après-midi.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Die Energiepolitik auf der ganzen Welt hat ein Ziel: die erneuerbaren Energieträger zu fördern. Um in der Schweiz dem Atomausstieg gerecht zu werden, benötigen wir alternative Massnahmen. Mit Wasserkraftwerken wurden 2008 15,8% der weltweit erzeugten elektrischen Energie gewonnen, in Europa waren es 9,7%. In der Schweiz stammen rund 60% des Strombedarfs aus Wasserkraft und nur gerade 0,3% aus Wind-, Biomasse- und Solaranlagen. Die Wasserkraft ist die bedeutendste aller erneuerbaren Energien im Alpenraum. Die Wasserwirtschaft versucht, einen Ausgleich zu schaffen zwischen den Interessen der Erhaltung natürlicher Lebensräume für Tiere und Pflanzen und den Interessen der Gewässernutzung zur Stromproduktion.

Das vorliegende Wasserkraftprojekt im Obergoms erfüllt die gestellten Auflagen und Kriterien sehr gut. Mit einer optimalen Integration in die sensible Umgebung wurden die Wunden in der Natur auf ein absolutes Minimum reduziert. Die Umweltschutzmassnahmen werden aufgrund der Umweltverträglichkeitsprüfung und deren Überwachung sichergestellt. Der Fischerei wird Rechnung getragen. Die Lärmpegel und die Luftgrenzwerte sind in der Bau- und Betriebsphase beim Wasserkraftprojekt Rotten Oberwald keine Probleme zu erwarten. 95% der geplanten Massnahmen und die gesamte Produktionsanlage kommen unterirdisch zu liegen. Wohngebiete sind in weiter Ferne.

Mit einer Leistung von 39 Gigawattstunden und Gesamtkosten von rund 55 Millionen Franken ist die Grossanlage optimal konzipiert. Mit Gestehungskosten von 9,80 – 12,33 Rappen / kWh ist das Projekt als günstig zu werten.

Die Bevölkerung der Anliegergemeinde Obegoms steht hinter dem Projekt.

Selbstverständlich bringt das Projekt dem Kanton aber auch der Berggemeinde Obergoms überlebenswichtige Einnahmen für die Zukunft.

Im Weiteren soll ja auch mal erwähnt sein, dass bei solchen Projekten auch von grosser Wichtigkeit ist, dass unnötige Einsprachen von den Umweltverbänden hier nicht angebracht sind. Denn, meine werten Abgeordneten, man kann nicht den Ausstieg aus der Atomenergie beschliessen und dann solche sauberen, erneuerbaren Energien auch noch bekämpfen. Das macht unter dem Strich keinen Sinn und wir wissen alle, ohne Strom da läuft heutzutage gar nichts mehr. Das beweisen auch jüngste Beispiele aus der Stadt Zürich. Hier appelliere ich an die Vernunft und Einsicht dieser Verbände.

Die CVPO ist natürlich einstimmig für Eintreten auf dieses Projekt.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Le traitement de ce dossier, avant de nous être soumis, a déjà fait couler énormément de salive et d'encre.

Vous avez vu l'impressionnante liste de rapports exigés et produits.

Le groupe DC du Bas ne va pas en rajouter et interviendra donc brièvement.

Quoique regrettant la perte au cours de la procédure d'environ un tiers de la production initialement prévue, notre groupe soutient sans réserve cette décision.

Il ose espérer que les organisations écologiques sauront ensuite reconnaître que le pas déjà fait est suffisant et n'auront pas de prétentions supplémentaires, dévoreuses de temps, d'argent et de papier... pas toujours recyclé.

Il n'est pas inutile de le rappeler – mes préopinants l'ont déjà fait – qu'avec ces 39 GWh annuels, cette installation produira plus que 8 éoliennes du type de celle de Martigny.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Die Nutzung der Wasserkraft der Rhone zwischen Gletsch und Oberwald war schon in der Kommission eine einstimmige Angelegenheit; niemand äusserte sich negativ zu diesem Vorgehen. Auch in der Fraktion SVPO/Freie Wähler waren wir uns sofort einig, dieses Unterfangen zu unterstützen. Es ist jammerschade – wenn nicht sogar eine Frechheit –, dass nicht nur der WWF Schweiz sondern auch die Sektion Wallis für ein solches Werk mit Einsprachen das ganze Unternehmen verzögern oder gar gefährden.

Wie brauchen jedes Jahr 2 bis 4 Prozent mehr Strom, was bedeutet, dass wir den Strom laut WWF also lieber von einem ausländischen Atomkraftwerk importieren.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten und unterstützen den vorliegenden Beschluss.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous avons fait le tour de tous les groupes.

Je passe aux interventions à titre individuel.

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Vor ziemlich genau einem Jahr kam es in Fukushima in Japan zur Katastrophe. Aufgrund eines Erdbebens und einem damit zusammenhängenden Tsunami wurden die Atomreaktoren in Fukushima massiv beschädigt – mit allen denkbar schlimmen Folgen für Menschen und Umwelt.

Dieser Vorgang hat auch in der schweizerischen Politik seine Spuren hinterlassen. So will Bundesbern keine neuen Atomkraftwerke bewilligen und die bestehenden werden nach deren Abstellen nicht ersetzt. Weil kein klares Ausstiegsdatum vorliegt (wie etwa in Detuschland, dort ist es das Jahr 2021), kann man in der Schweiz nicht oder noch nicht von einem Atomausstieg sprechen.

Trotzdem hat sich die Erkenntnis durchgesetzt, dass bei mittelfristigem Wegfall des Atomstroms dieser durch Strom sparen bzw. gesteigerter Energieeffizienz sowie durch erneuerbare Energien ersetzt werden muss.

Bei den neuen erneuerbaren Energien wie Windkraft und insbesondere Sonnenenergie hat unser Kanton ein gewaltiges Potential, das vom Energiedepartement aus meiner Sicht massiv unterschätzt wird. Die Preise für Strom aus Sonnenenergie werden bald einmal auf der Höhe von konventionellen Energiequellen sein. Das hatte man vor drei bis vier Jahren noch nicht für möglich gehalten. Im diesem Bereich müssen der Kanton und die ihm mehrheitlich gehörende Gesellschaft Forces Motrices Valaisannes aktiver werden. Dieses Geschäftsfeld darf nicht ausserkantonalen Gesellschaften überlassen werden.

Neben neuen erneuerbaren Energien wie Sonne, Wind und auch Geothermie spielt die Wasserkraft weiter eine sehr grosse Rolle, gerade in unserem Kanton. Bei bestehenden Wasserkraftwerken kann und muss die Effizienz gesteigert werden.

Bei der vorliegenden Konzession geht es um eine neue Nutzung von Wasser, und zwar geht es um das Rhonewasser zwischen Gletsch und Oberwald, das von der kantonalen Gesellschaft FMV genutzt werden soll.

Vorab muss gesagt werden, dass in diesem Gebiet weitere Projekte aufgegleist sind, in der die EnAlpin federführend ist und die das Wasser des Gerentals und des Gonerli nutzen wollen.

Was wir vermissen, ist ein regionaler Plan, wie im Goms die Seitenbäche genutzt werden sollen. Es ist aus unserer Sicht dringend nötig, dass sich die Gemeinden zusammensetzen und festlegen, welche Gewässer genutzt werden sollen und welche nicht. Alsdann sind die Erträge aus der Wasserkraft aufzuteilen und zwar auch auf diejenigen Gemeinden, die auf die Nutzung des Wassers auf ihrem Territorium aus Naturschutzgründen verzichten.

Das Dossier Gletsch-Oberwald haben wir genau angeschaut. Östlich des Dorfes von Oberwald besteht ein schützenswerter Auenwald, der kantonsweit wohl einzigartig ist und in Sachen Schönheit kaum übertrumpft werden kann. Aufgrund von Widerstand aus Naturschutzkreisen wurde so verfahren, dass das turbinierte Wasser vor diesem Auenwald dem Rotten zurückgegeben werden muss. Somit wird dieser Auenwald nicht negativ betroffen, was für uns ein positiver Punkt ist.

Zwischen Gletsch und Oberwald wird das sichtbare Rhonewasser reduziert werden, aber die gesetzlich vorgeschriebenen Restwassermengen bleiben. Natürlich ist das ein Eingriff in die Natur, aber wir können keine Omelette machen ohne auch ein oder zwei Eier zu zerbrechen, zu zerschlagen. Und im Winter ist die Gegend zwischen Oberwald und Gletsch kaum zugänglich und der Wasserlauf ist dann unter Schneemassen verdeckt. Auch zu diesem Zeitpunkt ist eine Reduktion des Wassers vertretbar.

Das geplante Wasserkraftwerk erzeugt, wie vorher schon gesagt, 39 Millionen Kilowattstunden und versorgt so über 8'000 Haushalte.

Am Beispiel des Wasserkraftwerks Gletsch-Oberwald kommt aber auch eine Ungerechtigkeit zutage, die mit der Konzessionserteilung nicht in einem direkten Zusammenhang steht. Wäre das genutzte Wasser das Wasser eines Seitenbachs, so fielen die Wasserzinsen von jährlich immerhin 230'000 Franken an die Gemeinde Oberwald. Da es sich um die Rhone handelt, fällt der genannte Betrag an den Kanton Wallis.

Das Goms ist eine strukturschwache Region. Und gerade in diesem Tal fallen die Wasserzinsen des Rottens an den Staat und nicht an die Gommer Gemeinden, was einer Ungerechtigkeit gleichkommt. Ab Bitsch kann der Rotten hinauf in Richtung Goms bis zum Gletscher als Seitenbach angeschaut werden, so dass die Gemeinden von der Wassernutzung auch real etwas haben. Wir werden im Rahmen der Wasserkraftstrategie diesen Punkt einbringen. Im vorliegenden Fall kann unser Anliegen noch nicht umgesetzt werden, da das Wasser des Rottens dem Kanton gehört.

Le président:

Monsieur le député (suppl.), il faut conclure.

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Oberwalliser Linksallianz stimmt dem Vorhaben und der Konzession zu. Wer aus der Atomenergie wie wir aussteigen will, darf sich dem Zubau von Stromproduktion aus Wasserkraft nicht überall widersetzen. Aus den dargelegten Gründen sind wir für die Erteilung der Konzession.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Je rappelle que le temps de parole est limité de manière générale à 5 minutes pour tout le monde, sauf pour les représentants des groupes dans le cadre des entrées en

matière. Les interventions qui se font à titre individuel sont soumises à la limite des 5 minutes.

Nous avons ainsi fait le tour des demandes de parole.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Im Voraus gilt es erstens zu erwähnen, dass die Zuständigkeit und das Verfahren im Gesetz zur Nutzbarmachung der Wasserkräfte in den Artikeln 9 und 12 geregelt sind.

Zweitens, wird die Nutzbarmachung der Wasserkräfte demzufolge durch den Staatsrat verliehen.

Drittens, unterliegt dem Grossen Rat letztendlich «nur» die Konzessionserteilung, sprich die Ratifizierung.

Dieser Beschluss ist vom Referendum- und Initiativrecht ausgeschlossen.

Es handelt sich hierbei um ein Ratifizierungsprojekt, welches direkt den Kanton anbelangt, da der Konzessionär die Forces Motrices Valaisannes ist, bei welcher bekanntlich der Kanton Hauptaktionär ist. Es ist wohl das erste neue Walliser Ratifizierungsprojekt, nach Beschluss «Atomstromausstieg» auf Bundesebene.

Wünschenswert wäre sicher, dass nach Verteilung des Strategiepapiers «Wasserkraft» das Strategiepapier zur Nutzung Alternativenergien möglichst auf Mitte dieses Jahres erscheint.

Dann gilt es zusammen mit den bevorstehenden Heimfällen, Strategien zu entwickeln, welche ebenso künftige Ratifizierungen – seien es neue oder ausgelöst durch vorgezogene Heimfälle – mit einbezieht. So dass sich für das Wallis daraus optimale energie-, finanz- und wirtschaftspolitische Gegebenheiten ergeben.

Eine Möglichkeit wäre natürlich auch, aufgrund von Dekreten zukünftige mögliche Ratifizierungen bzw. Konzessionsverlängerungen zu unterbinden, um Zeit zu gewinnen bis die definitive kantonale Energiestrategie feststeht. In diesem Falle braucht es so ein Dekret sicher nicht.

Es handelt sich hier um ein Projekt mit Kosten von ca. 55 Millionen Franken, welches rund 39 Gigawattstunden produziert. Die Produktion erfolgt dezentral und der Strom soll in der Region verbraucht werden. Die Laufzeit der Konzession beträgt 80 Jahre. Das Projekt ist kaum sichtbar, da der überwiegende Teil der Anlage unterirdisch ist. Man nimmt lediglich die Ein- und Ausmündung sichtbar wahr. Dies war aber bereits ein Kompromiss mit den Umweltverbänden. Die Wirtschaftlichkeit ist somit suboptimal aufgrund der hohen Kosten des Stollens und aufgrund von erneuten Einsprachen, welche dazu führten, dass infolge des Auenschutzgebietes «Sand» das Projekt höher verlegt werden musste. Diese Höherverlegung der Rückgabekote hat einen Produktionsverlust von ca. einem Drittel zur Folge gegenüber der ursprünglich konzipierten Wasserkraftnutzung von über 50 Gigawattstunden. Zudem muss ein Restwasserabfluss pro Monat – mit Spitze im September – gewährleistet bleiben.

In Anbetracht des Beschlusses über den Ausstieg aus der Atomstromenergie stellt sich schon langsam die Frage, falls sich künftig die Umweltverbände nicht ebenso kulant ergeben, ob in Energiefragen gar das Beschwerderecht gelockert wenn nicht so gar aufgehoben werden müsste. Sonst dreht sich ja der Hund um die eigene Achse schön seinem Schwanz nach.

Der nächste rechtliche Schritt bzw. Meilenstein nach unserem Ratifizierungsentscheid ist das Baubewilligungsverfahren mit Rekursrecht. Fakt ist, falls erneute Einsprachen von Seiten der Umweltverbände weiterhin zusätzlich einschränkend

bestehen, muss das Projekt aufgrund mangelnder Wirtschaftlichkeit aufgegeben werden. Denn dann würde das Kosten-Nutzen-Verhältnis nicht mehr stimmen. Da bitte ich nochmals die Umweltverbände, dass die bezüglich diesen keinen Gebrauch mehr machen werden, denn nur gemeinsam können wir eine sinnvolle Energiezukunft gestalten.

In diesem Sinne danke ich allen Fraktionen im Namen der Kommission für das Eintreten und die Lesung für diesen Beschluss, für ein wichtiges Projekt, dass in die richtige Walliser Energiezukunft geht indem der produzierte Strom vor Ort bleibt und die Forces Motrices Valaisannes als Unternehmung mit Hauptsitz im Wallis verstärkt wird. Gebühren, Steuern, Zinsen und hochwertige Arbeitsplätze verbleiben somit im Wallis. Unser Know-How kann ausgebaut werden.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Finalement, je ne vais pas prolonger le débat.

C'est un super projet!

Je profite de féliciter les FMV pour l'excellence du dossier.

Je félicite mon service qui a accompagné ce projet avec détermination.

Merci pour le soutien que vous donnez à ce projet.

J'espère que les milieux écologiques ne continueront pas à faire des recours.

Ce qu'il faut, à un certain moment, je pense qu'on doit raccourcir les procédures. Dans ce dossier, je crois qu'on peut faire trois fois recours, trois fois opposition:

- première opposition dans la procédure d'octroi de la concession;
- après, quand on a accordé la concession, on peut faire recours au Tribunal cantonal et aller jusqu'au Tribunal fédéral;
- après, quand on a encore les plans de détail, quand il s'agit de donner l'autorisation de construire, on peut à nouveau faire opposition.

Moi, je pense qu'on doit éliminer les droits d'opposition dans certaines phases de la procédure. En effet, si, par exemple ici, les milieux écologiques sont arrivés devant le Tribunal fédéral avec un tel dossier, leur permettre encore derrière, sur le projet de détail, de faire encore une fois opposition..., alors, jusque-là, ça pourrait encore durer. Et puis, quand on parle de promotion, la meilleure promotion économique pour la vallée de Conches, c'est de faire ce projet: 55 millions qui sont prêts à être investis, les FMV ont les moyens pour investir.

Alors, laissez-nous travailler, laissez-nous avancer ensemble pour le bien de ce canton.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

Le président:

Il n'y a pas eu de dépôt d'amendements.

Nous pouvons procéder à la lecture de détail.

Base de travail / Arbeitsgrundlage: NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE / NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Titre et considérants, adoptés. Article unique, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée. Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 122 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 mars 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Ich möchte nur noch abschliessend allen Danke sagen für das Eintreten und auch für die Vernunft, die Sie gezeigt haben. Allen voran dem Departementvorsteher Herr Staatsrat Cina, seinem Dienstchef Moritz Steiner, seinen Mitarbeitern, seinem Projektleider von Seiten Forces Motrices Valaisannes, Herrn Bregy, für das hervorragende Dossier, den Kommissionsmitgliedern, unserem Rapporteur und zu guter Letzt auch Nicolas Sierro vom Parlamentsdienst für seine Unterstützung bei der Berichterstattung. Danke.

Deuxième lecture

LOI

sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Zweite Lesung

GESETZ

über die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE / NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION Président: Edmond Perruchoud / Berichterstatter: Philipp Schnyder

Le président:

Je vous demanderai un petit peu d'attention pour examiner ce dernier point de l'ordre du jour.

Nous travaillons, comme d'habitude, avec le tableau des amendements.

Titre

Proposition 1 du président de la commission, le député Edmond Perruchoud (pas développée):

Proposition 2 du député Alexis Turin (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Der Titel soll auf Vorschlag der zweiten Kommission umgewandelt werden.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Les propositions 1 et 2 ont ainsi été refusées au profit de la nouvelle formulation présentée par la commission.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que tout le monde est d'accord avec cette version.

Titre, adopté tel que proposé par la commission.

Considérant, adopté.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition 3 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Vorschlag 4 der SVPO/Freie Wähler-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen:

Vorschlag 5 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (durch Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter):

Proposition 6 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Hier geht es praktisch um das «Pièce de résistance» in dieser zweiten Lesung. Die Kommission hat erneut entschieden, und zwar mit 10 zu 2 Stimmen bei 1 Enthaltung, dass diese Möglichkeit der Zusatzabgabe, welche man den Gemeinden übertragen will, im Gesetz bleiben soll. Die grosse Mehrheit der Kommission ist der Meinung, die Urversammlungen der Gemeinden, die Bürger der Gemeinden, sind vernünftig genug und verdienen das Vertrauen des Grossen Rates und es macht keinen Sinn, die Bürgerinnen und Bürger über den Grossen Rat bevormunden zu wollen. Man will diesen Artikel im Gesetz belassen, wonach die Möglichkeit besteht, eine Zusatzabgabe auf die Handänderungen bei den Gemeinden zu belassen.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Les propositions 3, 4 et 5 sont les mêmes.

Je vais passer la parole à leurs auteurs.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Donner la possibilité aux communes de prélever l'impôt additionnel sur les droits de mutations n'est en soi, sur le fond, par remis en cause par le groupe UDC.

Remettons les choses dans leur contexte.

Le but à atteindre ou du moins l'objectif de l'exercice serait, à cet article, de permettre à des communes de percevoir des recettes supplémentaires pour le tourisme. Or, nous ne pouvons pas percevoir un impôt uniquement servant à financer un domaine ou une activité particulière.

Si la volonté de ce Parlement est de soutenir les communes en leur donnant des moyens supplémentaires, alors abandonnons cette source de revenus pour le canton et cédons-là aux communes qui le désirent.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Mit diesem Abänderungsantrag verlangen wir, dass die in Artikel 2 neu eingeführte Möglichkeit, wonach Gemeinden für die auf ihrem Gemeindegebiet gelegenen Grundstücke eine Zusatzabgabe auf den Handänderungssteuern erheben können, wieder gestrichen wird.

Es kann nämlich nicht sein, dass einerseits die Steuersätze bei den Handänderungssteuern gesenkt werden, und dabei gleichzeitig wieder die Grundlage für neue Steuern eingeführt wird.

Wenn nämlich die Gemeinden die Zusatzabgabe einführen sollten, dann wird schlussendlich die Belastung für die Bürger grösser als heute. Das hingegen widerspricht Sinn und Zweck des vorliegenden Gesetzes. Sinn und Zweck dieses Gesetzes ist es nämlich, die Pfandrechtssteuer für die Mittelklasse sowie die Handänderungssteuer für Übertragungen bis zu einem gewissen Vertragswert zu senken.

Hinzu kommt, dass diese Zusatzabgaben nicht zweckgebunden für die Tourismusförderung verwendet werden könnten, sondern in den ordentlichen Haushalt der Gemeinden fliessen würden.

Zu beachten ist auch, dass diese von den Gemeinden erhobene Zusatzabgabe alle Grundstücke betrifft, also nicht nur Zweitwohnungen, sondern auch Hauptwohnungen. Dies bedeutet dann eine weitere Belastung für die einheimische Bevölkerung und für den Mittelstand.

Und schliesslich geht es darum, dass der Grosse Rat hier seine Verantwortung wahrnimmt und nicht auf die Gemeinden abschiebt. In diesem Zusammenhang ist es völlig unglaubwürdig und unverständlich, wenn Kollega Philipp Schnyder und die CSPO anlässlich der Eintretensdebatte verlauten liessen, dass sie heute in den Gemeinden gegen die Einführung einer Zusatzabgabe stimmen würden, gleichzeitig aber im vorliegenden Gesetz die Grundlage für die Einführung neuer Steuern befürworten!

Diese Politik nach dem «Sankt-Florian-Prinzip» lehnen wir klar ab. Nehmen wir unsere Verantwortung also wahr und lehnen diesen Artikel 2 ab.

Ich danke Ihnen.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Zu Beginn dieser zweiten Lesung zum Gesetz über die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer möchte ich zunächst doch nochmals in Erinnerung rufen, dass verschiedene Kantone die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer komplett abgeschafft oder deren Erhebung stark eingeschränkt haben. Es ist mir bewusst, dass eine Abschaffung dieser Steuer mit unserem Finanzhaushalt nicht vereinbar wäre. Aber das Gegenteil, nämlich die Schaffung einer Grundlage für eine massive Steuererhöhung zu Lasten unserer Bürgerinnen und Bürger ist für die CVPO schlichtweg nicht akzeptabel.

In der ersten Lesung wurde derselbe Abänderungsantrag, wie er nun hier auf dem Tisch liegt, von der ADG vorgebracht. Damals war die Kommission mit 9 zu 2 Stimmen dagegen. Und nun will plötzlich das halbe Parlament in sozialistischer Manier eine neue Steuer durch die Hintertür einführen. Mir ist das unbegreiflich! Unbegreiflich ist mir auch, wie man über das Handänderungs- und Pfandrechtssteuergesetz Tourismusfinanzierung betreiben will. Erstens ist diese Abgabe nämlich nicht auf die Tourismusgemeinden beschränkt und zweitens ist eine Zweckbindung für touristische Anliegen nicht möglich. Wie heisst es so schön: Politik ist die Kunst, stets neue Gründe für neue Steuern zu finden.

Und was nun wichtig ist: Mit der Annahme der Initiative über die Beschränkung des Zweitwohnungsbaus vom letzten Wochenende wurden dem Vorschlag der Kommission die

Grundlagen entzogen. In Zukunft werden nämlich die Transaktionen betreffend Zweitwohnungen stark abnehmen. Aber genau diese Transaktionen hatte man ja mit der Einführung der kommunalen Steuer im Blick. Nun würde man eben noch vermehrt die eigenen Leute schröpfen. Das könnten die Gemeinden ja bereits jetzt durch Erhöhung der allgemeinen Steuerfüsse tun.

Im Übrigen lauern mit der vermeintlich attraktiven Steuererhebungsmöglichkeit Gefahren für die Gemeinden. Vielleicht wird nämlich der Kanton zum gegebenen Zeitpunk die Zusprechung von finanziellen Mitteln mit dem Hinweis verweigern, dass die Gemeinde ja die Möglichkeit habe, eine Handänderungssteuer einzuführen. Auswirkungen auf den Finanzausgleich sind meiner Meinung nach unvermeidlich.

Es ist auch zweifelhaft, die Einführung einer neuen Steuer mit dem Demokratieargument auf Gemeindeebene zu verschleiern – Kollege Franz Ruppen hat dies bereits ausgeführt. Leider findet heutzutage auch in vielen Urversammlungen keine repräsentative Demokratie mehr statt. Das vergleichbare Beispiel des Kantons Freiburg zeigt klar, dass schlussendlich alle Gemeinden bis auf eine die neue Steuer eingeführt haben. Es wäre ja auch einmalig, dass eine Möglichkeit zur Steuererhebung nicht ausgeschöpft wird.

Vielleicht wird sich bei uns ja dann die Demokratie in der Ergreifung eines Referendums gegen das vorliegende Gesetz zeigen. Im Kanton Solothurn wurde übrigens die Abschaffung der Handänderungssteuer für den Erwerb von selbst genutztem Wohneigentum im Jahre 2009 mittels Volksinitiative – gegen den Willen des Regierungsrates und des Parlaments – mit klarem Mehr beschlossen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, es lässt sich nicht verschleiern: Wir stimmen hier und heute über die Einführung einer neuen Steuer ab. Man kann dies nicht auf die Gemeinden abschieben. Und dass dies klar ist, bei einem Wohnungskauf würden für eine Mittelstandsfamilie bis zu 4'000 Franken zusätzliche Abgaben anfallen. Jeder Einzelne und insbesondere die Vertreter der bürgerlichen Parteien müssen diese Abstimmung mit ihrem politischen Gewissen vereinbaren können und hier und heute ihre Verantwortung wahrnehmen.

Die CVPO ist jedenfalls gegen eine weitere Steuerbelastung unserer Bürgerinnen und Bürger. Wer gleicher Meinung ist, stimmt gegen den von der Kommission vorgeschlagenen Artikel.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Je ne suis pas téméraire mais j'évolue dans un groupe démocratique où toutes les opinions peuvent se dire et s'exprimer, et surtout je suis là pour défendre la position de la deuxième commission.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, que l'on ne fasse pas de la religion. J'aimerais que, en vos âmes et consciences, vous vous posiez la question: est-il judicieux d'introduire cette nouvelle possibilité d'impôt communal ou non? Il y a des arguments pour et il y a des arguments contre. Incontestablement, il s'agit d'offrir la base légale nécessaire pour les communes à un nouvel impôt. Indiscutablement, le conflit avec un impôt potentiel touristique sur les transactions immobilières, comme le regretté Gaby Luisier avait réussi à faire passer devant ce Parlement..., vous voyez que vos rires me font tousser..., alors cessez de rire afin que je puisse continuer mon propos. Cette possibilité conflictuelle est une réalité, il ne faut pas se voiler la face. Tous les arguments avancés de possibilité d'augmenter le taux d'intérêt, Me Pfammatter a excellemment plaidé sa thèse, que je ne partage pas. L'insuffisance de démocratie au niveau des assemblées primaires, vous avez raison mais,

dans le futur, vous aurez tort car la commission Thomas Burgener, à laquelle j'ai le privilège d'appartenir, est en train de revigorer les droits populaires au niveau des assemblées primaires qui souffrent d'une insuffisance manifeste.

Alors, je crois penser, Mesdames et Messieurs, que ce n'est pas blanc, ce n'est pas noir. Si on pouvait avoir un vote autre qu'un vote de parti et que chacun décide: est-ce l'intérêt de donner cette possibilité aux communes par leur assemblée de proximité, l'assemblée primaire, le conseil général, d'ouvrir cette possibilité, est-ce salutaire ou pas? Telle est la question.

Mesdames et Messieurs, je n'exprimerai pas mon opinion; elle n'intéresse personne.

Par contre, je peux vous dire que j'ai changé souvent d'avis pendant les travaux de la commission, encore hier lorsque la commission a dû traiter les amendements, et je peux vous dire que j'ai changé d'avis encore ce matin, à midi moins le quart. Je me trouvais, et je le cite avec son autorisation, avec le président de la commune de Lens, M. David Bagnoud, et avec ses conseillers Philippe Emery et Paulan Emery aussi. Et je leur ai posé la question. Alors, ils m'ont dit, après le vote de dimanche passé sur Franz Weber, le montant que la commune de Lens, et c'est vrai pour les autres communes du Haut-Plateau, percevait du fait de ce règlement sur les quotas, de l'ordre de 2 millions, ces 2 millions sont perdus pour la commune de Lens. Et le conseil communal de Lens saluerait une possibilité d'introduire ce nouvel impôt pour les infrastructures.

Mais j'aimerais quand même encore répondre à un argument au sujet de l'affectation touristique. Cet impôt communal est un véritable impôt; ce n'est pas un impôt d'affectation. La commune pourra décider d'utiliser ce montant pour les écoles, pour la patinoire, pour les courts de tennis, que sais-je, et aussi pour le tourisme, on est d'accord.

Alors, il faut venir ici avec des arguments qui sont rationnels et vrais.

La position de la commission, vous la connaissez: la commission demande de maintenir cet impôt communal additionnel.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que le chef du département souhaite s'exprimer?

Pas à ce stade.

Nous allons donc voter.

Un seul vote pour les trois amendements qui sont identiques.

Par 86 voix contre 33 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques 3 du groupe UDC, 4 du groupe SVPO/Freie Wähler et 5 du groupe CVPO.

Vous avez ainsi suivi la commission et maintenu cet article.

Au passage, **l'amendement 6** concernant une correction matérielle dans le texte français à l'alinéa 1, **accepté** par la commission, ne pose pas de problème.

Article 2, adopté avec la modification rédactionnelle (proposition 6) du groupe PLR à l'alinéa 1 (version française).

Articles 3 à 5, adoptés.

Article 6

Vorschlag 7 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (durch Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6:

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Vorschlag 7 der CVPO-Fraktion, den Absatz 3 zu streichen. Die Fraktion hält daran fest, dass alle Eigentumsübertragungen infolge Erbganges von der Steuer befreit werden sollen.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Aufgrund der Systematik des Gesetzes melde ich mich bereits jetzt zu diesem Artikel zu Wort, spreche aber gleichzeitig auch zu den Abänderungsanträgen der CVPO zu den Artikeln 10 Buchstabe i, Artikel 12 sowie Artikel 16 Buchstabe c, die alle zusammenhängen.

Was auf den ersten Blick etwas kompliziert erscheinen mag, ist letztlich sehr einfach: Wir fordern, dass die blosse Eintragung der Erbengemeinschaft von der Handänderungssteuer befreit wird. So wird dies dann in Artikel 16 Buchstabe c gefordert.

Worum geht's? Für die Nicht-Juristen muss ich vielleicht doch etwas ausholen. Mit dem Tode des Erblassers erwerben die Erben automatisch – kraft der sogenannten Universalsukzession – dessen sämtliches Eigentum. Die Erben werden Eigentümer einer Liegenschaft, ohne dass ein Grundbucheintrag erforderlich ist. Dies nennt man einen ausserbuchlichen Eigentumsübergang. Bei einer Veräusserung dieses Grundstückes muss im Grundbuch lediglich formell nachgeführt werden, was von Rechts wegen schon gilt. Anstelle des Erblassers erfolgt der Eintrag der Erbengemeinschaft. Dies geschieht üblicherweise im Rahmen desselben Kaufvertrags in dem das Grundstück auch veräussert wird.

Trotz allem will das vorliegende Gesetz nun zusätzlich auch die rein formelle Eintragung der Erbengemeinschaft besteuern. Im Vergleich zu anderen Schweizer Kantonen läge der Kanton Wallis mit einer solch abstrusen Regelung quer in der Landschaft. Es ist denn auch für den Laien nicht verständlich, weshalb eine reine Berichtigung des Grundbuches eine Steuer auslösen soll. Zudem ist das Ganze rechtsdogmatisch fragwürdig, kann man doch bei der Eintragung der Erbengemeinschaft nicht von einem eigentlichen Eigentumsübergang sprechen.

Wir werden heute ein Gesetz verabschieden, das bereits Eigentumsübertragungen in gerader Linie von der Steuer ausnimmt. Deshalb sind auch keine grossen Steuerausfälle zu erwarten, wenn diese Regelung hier mit der Eintragung der Erbengemeinschaft gestrichen wird, wie es die CVPO vorschlägt. Hierbei gilt es im Übrigen, sich stets vor Augen zu halten, dass die staatlichen Steuereinnahmen – gestützt auf das vorliegende Gesetz – aufgrund der grösseren und vermehrten Immobilientransaktionen jährlich ansteigen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, mit der Abschaffung der Besteuerung von Eintragungen der Erbengemeinschaft schaffen wir eine unnötige Belastung ab, die:

- 1. von den Bürgerinnen und Bürgern nicht verstanden wird,
- 2. rechtlich fragwürdig ist und
- 3. im Vergleich mit anderen Kantonen die Ausnahme darstellt.

Ich hoffe, diese Argumente finden bei Ihnen Gehör. Stimmen Sie gegen unnötige Steuern, die zudem unnötige Bürokratie verursachen.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Effectivement, le droit, quand on l'explique de manière compliquée, est difficile à saisir.

Lorsqu'une personne meurt (je parle en droit suisse), au moment même du dernier soupir, «le mort saisit le vif», selon l'adage. Cela signifie que, automatiquement, le ou les héritiers deviennent titulaire ou titulaires en mains communes du patrimoine successoral. C'est la première opération.

La deuxième opération est l'opération de partage: on se partage les biens, on tire au sort, on fait des enchères en cohéritiers ou on vend les biens en partie ou en totalité à des tiers.

Les deux opérations doivent être parfaitement distinguées.

Le souci de la commission était, en supprimant cet alinéa, de créer une inégalité de traitement lorsque l'on se trouve avec un héritier unique, où cet héritier unique, et ce n'est pas exceptionnel avec les familles de plus en plus moins fructueuses, reçoit toute la succession et est en même temps dévolution et attributaire successoral.

Alors, l'alinéa que vous proposez de supprimer, il faut le lire et attentivement: «En cas de simple inscription de l'hoirie (vous m'écoutez!) sans transfert de propriété (c'est là la subtilité!), l'impôt sur les mutations est différé.»

Si on a compris ce texte, l'unanimité sera faite et vous suivrez la commission.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que le chef du département souhaite s'exprimer?

Oui, je lui cède la parole.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Staatsrat teilt die Auffassung der Mehrheit der Kommission. In der Tat wird hier nicht eine Belastung eingeführt sondern diese Belastung besteht bereits nach der heutigen die Tatsache. dass Rechtsordnung. Und durch jetzt Rechtsgeschäfte Eigentumsübertragungen in gerader Linie nach der neuen Vorlage, wie sie jetzt heute zur Verabschiedung kommt, von der Handänderungssteuer befreit sind und damit natürlich auch die diesbezüglichen Eintragungen von Erbengemeinschaften in gerader Linie. Wir sind der Auffassung, dass es zu steuerlichen Ungerechtigkeiten kommen könnte im Verhältnis Erbfolge zu Erbgemeinschaft und insbesondere bei eingesetzten Erben. Trotzdem gilt es halt, wenn man das für diese nicht in gerader Linie stehenden Erbfolgen beibehalten würde, hätte es trotzdem zusätzliche Steuerausfälle, die wir in Kauf nehmen müssen.

Deshalb schliessen wir uns der Mehrheit der Kommission an.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort wieder an Herrn Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Ich entschuldige mich, ich habe ein bisschen zu spät gedrückt. Ich wollte nicht nach Staatsrat Cina reden.

Ich lasse mich gerne belehren von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud, nur hier in dieser Frage glaube ich, scheint er nicht ganz recht zu haben.

Es geht um die Besteuerung der Eintragung der Erbengemeinschaft, wenn auch anschliessend Eigentum übertragen wird. Ich frage mich, wieso sämtliche Kantone (glaube ich, ich müsste es nochmals überprüfen) um uns herum dies nicht in ihrem Gesetz haben.

Und diese besteuern diesen Vorgang nicht. Der Kanton Wallis will aber unbedingt daran festhalten. Mir scheint dies überflüssig zu sein; es reicht die eigentlichen Eigentumsübergänge zu besteuern und die Steuer aufzuschieben ist auch keine Lösung. Sie wird dann irgendwann mal fällig.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Nous avons tous les éléments pour nous prononcer sur l'amendement 7 proposé par le groupe CVPO.

Par 93 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 7 du groupe CVPO défendue par le député (suppl.) Aron Pfammatter.

Article 6, adopté.

Articles 7 à 9, adoptés.

Article 10

Proposition 8 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Vorschlag 9 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Vorschlag 10 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 10:

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Beim Vorschlag 8 geht es um Artikel 10 Buchstabe g. Wir wurden in der zweiten Kommission belehrt, dass die Frage der Mehrwertsteuer bereits in der eidgenössischen Regelung über das Mehrwertsteuerrecht legiferiert ist und somit gar nicht in die Kompetenz des kantonalen Gesetzgebers kommt.

Die Kommission beantragt mit 10 Nein zu 2 Enthaltungen diesem Vorschlag nicht Folge zu leisten.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Je crois qu'avec cet amendement 8, il n'est pas question de toucher à la TVA mais la TVA est déjà un impôt. Cela veut dire que si l'on prend la valeur TTC pour percevoir les frais de mutations, c'est un impôt sur l'impôt. Ensuite, les frais de mutations auront engagé des frais supplémentaires pour le propriétaire, donc des gages immobiliers plus élevés, on reprévoit encore de percevoir sur les frais de gages. Donc, on a un impôt de la TVA qui taxe tout ce qui est des taxes écologiques, CO₂, taxes sur les transports, ensuite là-dessus vous ajoutez encore une couche de TVA et une couche sur les droits de mutations.

C'est pour cela que le but n'était pas de freiner cette spirale mais de diminuer cet impôt sur l'impôt.

Merci de votre soutien.

La discussion est close.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

L'amendement proposé par notre collègue Charles Clerc a la qualité de l'intelligence, sauf à dire que vous êtes en train de vous attaquer à une montagne. C'est extrêmement complexe de savoir si l'on peut traiter en mettant deux mots de plus la problématique de l'imposition de la TVA aux droits de mutations.

Je crois pouvoir rapporter fidèlement le sentiment de la commission, comme M^e Schnyder l'a dit, en principe, il n'y a pas de droits de mutations sur la TVA. C'est l'article 2 de la LTVA de 2009 qui le dit.

Maintenant, la mise en pratique est beaucoup plus complexe. Lorsqu'il s'agit du système de l'impôt préalable (art. 28ss de la loi fédérale) ou lorsqu'il s'agit du coût forfaitaire, il est extrêmement difficile parfois de déterminer quelle est la part de TVA qui a été prélevée sur un contrat d'entreprise, puisque cet amendement est greffé sur l'imposition d'une vente associée à un contrat d'entreprise.

Alors, je crois penser que la commission, effectivement, avec sagesse n'affirme pas quelque chose qu'elle ne peut pas affirmer. Raison pour laquelle la commission a préconisé de ne pas accepter votre amendement. Par contre, les personnes qui seront confrontées à ce problème pourront intervenir soit auprès du département, soit auprès des tribunaux, pour obtenir justice.

Mais, en l'état, l'on doit rester au principe, sauf à s'immiscer dans un domaine où peut-être les conséquences seraient imprévisibles.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que le chef du département souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc voter.

Par 101 voix contre 16 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

A la **lettre h**, l'amendement 9 du groupe CVPO a été **accepté** par la commission.

A la lettre i, je pense que l'amendement 10 du groupe CVPO devient sans objet suite au vote de tout à l'heure.

Article 10, adopté avec la proposition 9 du groupe CVPO à la lettre h.

Article 11, adopté.

Article 12

Vorschlag 11 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Antrag 11 hängt mit dem Antrag 7 zusammen und wurde somit auch erledigt.

Le président:

C'est juste; cette proposition est aussi retirée.

Article 12, adopté.

Article 13

Vorschlag 12 der ADG-Fraktion durch Grossrat German Eyer.

Proposition 13 du député Christophe Perruchoud:

Propositions 14 et 15 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Proposition 16 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 13:

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Artikel 13, da haben wir die Anträge 12 bis 15. Zu diesen Anträgen ist zu sagen, der Antrag 12 von der ADG-Fraktion sagt schlicht und einfach, dass man zurückkommen soll auf die Fassung der ersten Lesung, dass also keine Mindereinnahmen wären gegenüber der Fassung der ersten Lesung. Wir haben uns das erklären lassen, der Antrag der zweiten Kommission wären Mindereinnahmen von 3,3 Millionen Franken gegenüber der Fassung der ersten Lesung.

Der Antrag 13 hätte Mindereinnahmen von 8,22 Millionen zur Folge.

Und der Antrag 14 hätte Mindereinnahmen von 26,4 Millionen Franken zur Folge.

Die Kommission hat entschieden, dass man an der Fassung der zweiten Kommission festhält und somit kann abgestimmt werden, ob der Grosse Rat dieser Fassung zustimmt oder nicht.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich stelle in diesem Saal einen schleichenden Prozess fest. Nämlich die schleichende Senkung der Einnahmen für den Kanton und umgekehrt – und das entspricht nicht einer gewissen Ironie – verlangen die selben Kreise, dass der Staat sich immer mehr mit öffentlichen Geldern engagiert.

Zurzeit in Mode ist der Tourismus oder, wie es diese Woche gezeigt hat, die Förderung der Bergbahnen, die mit x Millionen Franken gefördert werden sollen. Damit richte ich mich an Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter von der CVPO. Mit dieser Politik bewegt sich die CVP in Richtung sozialistischer Planwirtschaft – was wir mit Erstaunen zur Kenntnis nehmen, aber auch mit einer gewissen Genugtuung.

Kommen wir auf unseren Antrag. Mit unserem Antrag wollen wir – wie uns das der Rapporteur geschildert hat – zurück zur ersten Fassung, damit diese Mindereinnahmen für den Kanton reduziert werden. Die Eintretensdebatte hat gezeigt, dass vorab die Notare hier im Saal sich für eine Senkung der Steuersätze einsetzen. Wir sind gerne bereit, die Ansätze der Notare für die Handänderung zu senken. Ein Missstand wie es auch der Preisüberwacher festgestellt hat und dort geben die natürlich alles, um mit diesem Missstand aufzuräumen.

Ich danke für die Unterstützung unseres Antrages, der – wie der Rapporteur geschildert hat – dem Staat 3,3 Millionen Franken mehr einbringt.

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je repasse la parole au rapporteur de la commission pour des compléments sur ces quatre amendements.

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Der Vorschlag 15 ist leider vergessen gegangen in dieser ganzen Vorschlagsreihe. Der Vorschlag der UDC sieht vor, dass es Mindereinnahmen von 5,3 Millionen Franken geben würde und auch hier war die Kommission dagegen, da insbesondere im Bereich von Stipulationswerten zwischen 200'000 bis 500'000 Franken sogar eine Steigerung stattfinden würde. Und auch aus diesem Grunde wurde der Vorschlag 15 abgelehnt.

Le président:

Je passe la parole au député Charles Clerc qui, peut-être, va nous éclairer sur ses deux amendements.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Tout d'abord, j'aimerais savoir exactement comment on va procéder.

Le président:

C'est une excellente question.

Il y a quatre propositions qui concernent toutes l'article 13.

Après avoir entendu tout le monde et éventuellement entendu certains auteurs qui pourraient retirer leurs propositions d'amendement, on fera un vote en cascade, en opposant les amendements les uns aux autres. Probablement que l'on partira par ordre d'impact financier pour le canton et puis, au final, le dernier amendement qui aura vaincu les autres sera opposé à la version de la commission.

M. le député Charles Clerc, UDC:

OK!

Vous allez me dire pourquoi deux amendements différents pour le même article.

C'est simple, j'imaginais que l'article 2 resterait, je le sentais.

L'amendement 14: -26,6 millions pour le canton, oui OK; -26,6 millions pour le canton, en compensation, on partage le gâteau avec les communes. La réduction que j'ai faite, c'est uniquement le 50% que les communes auraient la permission de prélever sur les impôts de mutations.

L'amendement 15: j'ai modifié les taux dans les tranches de 200'000 à 1'000'000 de francs parce que, pour l'UDC, c'est la tranche de la classe moyenne, comme on dit toujours. Vous n'avez, dans le Chablais, j'ai encore regardé, en dessous de 500'000 francs pratiquement aucun logement, aucune maison. Alors, augmenter le taux de la tranche de 500'000 à 1'000'000 de francs, c'était pénaliser justement les classes moyennes.

Je vous recommande, si vous êtes conséquents avec vous, l'amendement 14 qui permet l'équilibre financier, comme c'est toujours plus ou moins demandé dans ce Parlement, mais, pour une fois, c'est l'équilibre financier pour le contribuable et pour le citoyen; une solidarité pour les communes.

Merci de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Si j'ai bien compris, la différence entre vos deux amendements, maintenant que le sort de l'article 2 est connu, vous devriez donc retirer l'amendement 14 au profit de l'amendement 15.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Non, désolé, je ne retire pas l'amendement 14.

Si le Parlement accepte l'amendement 14, c'est une perte de 26 millions pour le canton, mais les communes auront tout loisir de percevoir ces droits de mutations sans augmentation de la charge fiscale pour les contribuables.

A cet amendement 14, j'y tiens et j'aimerais que le Parlement se prononce làdessus.

Merci.

Le président:

Aucun problème, le Parlement se prononcera là-dessus.

Nous continuons avec l'auteur de l'amendement 13.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Je ne suis pas sûr d'apporter de plus grands éclaircissements sur le sujet puisque nous aurions été assez enclins à retirer notre proposition au profit de la proposition 15 du groupe UDC, mais en tout cas pas au niveau de la proposition 14.

Raison pour laquelle, et je l'ai appris ce matin, je ferai un petit peu cavalier seul.

Je n'ai pu que regretter que les chiffres en lien avec la deuxième lecture n'aient été portés à notre connaissance que mardi matin, soit à l'ouverture de la présente session.

Le président de la commission nous a certifié à l'entrée en matière que les commissaires avaient eu ces chiffres. Apparemment, cela ne semble pas être le cas. D'ailleurs, si cela avait été le cas, pourquoi la députation ne les aurait-elle pas eus avec les documents de la commission? Peut-être y a-t-il eu des délais de calcul, je n'en sais rien, mais, apparemment, voulait-on nous cacher quelque chose? La question reste ouverte.

En tout état de cause et quels que soient les arguments de compensation, je ne peux admettre les taux d'imposition sur les transferts immobiliers engendrant une augmentation de millions. Il s'agit-là d'impôts supplémentaires que les Valaisannes et les Valaisans, futurs propriétaires, n'ont pas à supporter, d'où mon amendement.

J'ai entendu tout au long de la semaine que ce projet allait tendre vers une diminution fiscale. C'est peut-être vrai pour une catégorie de la population ou pour d'autres transactions mais, à cet article, il y a clairement des montants supplémentaires pour l'Etat.

Je demande donc que le Parlement prenne position sur cet état de fait, soit tout simplement une augmentation de l'impôt.

Merci de votre attention.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Effectivement que notre groupe aussi, à l'issue de la première lecture, était dans la position dans laquelle il souhaitait une diminution de cette perception de l'impôt.

Et contrairement à ce que j'entends maintenant avec effarement, la proposition de la commission prévoit bel et bien, avec cette modification à l'article 13, une diminution de la perception de l'impôt de 3,3 millions, pas une augmentation mais bien une diminution.

C'est, pour nous, ce que nous voulions, et je vais, en disant deux mots sur les autres propositions, vous dire pourquoi le groupe DC du Bas souhaite effectivement suivre la commission et cette diminution en faveur des classes moyennes.

Nous estimons, en effet, que la proposition 14, outre son coût insupportable évidemment pour les finances cantonales de 26,4 ou 26,6, suivant les chiffres, mais on parle en millions c'est cela qui est important, on nous parle de partage avec les communes. Mais, ne tombons pas dans ce piège-là. Rien à voir entre la perception cantonale et la perception

communale qui n'est qu'optionnelle. Qu'on ne nous dise pas maintenant que l'on a le droit ou que l'on peut diminuer la perception par le canton parce que les communes toucheront elles-aussi. Les communes percevront, si elles le décident, si leur assemblée primaire, respectivement leur conseil général, le décide. C'est ce que nous avons décidé, tout à l'heure, à l'article 2. Impossible, Monsieur le député Charles Clerc, de faire cette compensation maintenant et impossible bien sûr de priver l'Etat de 26,4 millions de francs.

Pour la proposition 15 issue du même groupe, alors là je crois qu'aussi on se trompe de cible. Certes, les valeurs sont intéressantes puisque ce sont 5,3 millions de moins pour le canton, donc quelque chose d'assez proche des -3,3 millions que vous propose la commission. Par contre, nous, nous avions insisté dans cette salle en première lecture et au moment de l'entrée en matière: nous voulons faire l'effort sur les classes moyennes. Or, si vous appliquez la proposition 15, pour toutes les transactions entre 200'000 et 500'000 francs, le contribuable paiera plus qu'avec la proposition de la commission. Ne tombez pas non plus dans le piège de dire qu'une villa ou qu'un appartement coûtent plus que 500'000 francs, nombre de transactions soumises à cet impôt ne concernent que le terrain. Vous payez l'impôt et les droits de mutations au moment où vous achetez le terrain; pour ce que vous construisez sur ce terrain, vous ne payez pas ledit impôt. Donc, ne mélangeons pas non plus les choses et acceptons de permettre l'accession à la propriété des classes moyennes avec la proposition de la commission, que nous soutenons.

Et puis, un seul mot pour le député Christophe Perruchoud, bien sûr, je crois qu'alors c'est une incompréhension par rapport à l'efficacité de la proposition de la commission, car c'est bel et bien, je vous le confirme, -3,3 millions, chiffres qui ont été donnés partout, qui ne figurent peut-être pas en annexe du rapport mais en tout cas que chaque commissaire avait, et votre voisin de gauche aussi.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Rassurez-vous, Maître Voide, mon voisin de gauche m'a donné les chiffres; la communication, chez nous, fonctionne aussi.

Je pense que je me suis mal fait comprendre. Je parle ici du papier que nous avons reçu en entrée de session. Je parle uniquement des transferts à l'article 13. Et si je me base sur la loi de 1953 qui fait état de 63 et quelques millions et le montant de la perception avec la commission de deuxième lecture on en est à 66 et quelques millions. Donc, pour moi, ça fait 3 millions de plus pour cette catégorie, je l'ai dit. Effectivement après, derrière, il y a des compensations, etc., mais ça je ne peux pas admettre.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Un mot seulement parce que, effectivement, il suffit que l'on parle de la même chose et on s'entendra.

La diminution de 3,3 millions, c'est entre le projet de la première lecture et le projet de la deuxième lecture.

N'oublions pas que, en première lecture, si nous avions réussi l'exercice, c'est-àdire diminué la facture fiscale pour les inscriptions des hypothèques, par contre, nous estimions que nous avions raté le même exercice parce que, justement, nous arrivions à des hausses sur les mutations.

C'est ce qui est corrigé maintenant et c'est bien -3,3 millions par rapport au projet accepté dans cette salle en première lecture. C'est ce que nous soutenons.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe maintenant la parole au président de la commission.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Je serai vraiment bref.

J'aimerais, si M. le député Nicolas Voide veut bien admettre que lorsque l'on fait une vente d'un terrain, ce qu'il a dit est juste, la base de calcul est la vente du terrain, mais il arrive souvent, et ceci est prévu par la loi, que l'on vende un terrain avec, clé en main, une villa, un appartement ou que sais-je. Donc, ce n'est pas simplement la valeur du bien-fonds qui fait l'objet du transfert et de l'assiette d'imposition mais aussi souvent, pas toujours, la valeur de la construction qui s'y trouve, ce qui augmente de manière très sensible le montant de l'assiette.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je cède à nouveau la parole au député Nicolas Voide.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Excusez-moi, j'avais la faiblesse de croire que le rôle du président dans cette salle n'était pas de contrer le représentant d'un groupe mais de défendre la proposition de la commission.

S'il faut le faire à sa place, je peux vous dire que, comme je l'ai dit moi tout à l'heure le groupe suivait la commission, il eut été intéressant d'entendre le président non pas contre le représentant du groupe mais défendre la proposition de la commission.

Le président:

Ce qu'il aura l'occasion de faire puisque je lui passe la parole!

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Ce propos n'est pas admissible.

Je ne demanderai pas rétractation; je ne l'aurai point.

Je voulais tout simplement que l'information de ce Parlement soit correcte. Je n'ai pas pris position pour un amendement ou pour un autre, je défends la position de la commission.

Par contre, ce que notre collègue Nicolas Voide a dit tout à l'heure était pour le moins incomplet.

Le président:

Merci pour ces précisions.

Nous avons donc tous les éléments qui nous permettent de voter.

Toutefois, avant de voter, je vais récapituler la situation et vous réexpliquer comment j'entends argumenter ces votes.

Nous avons quatre propositions qui sont toutes contradictoires l'une envers l'autre et par rapport à la proposition de la commission qui est le statu quo.

Selon notre règlement, nous faisons une espèce de vote en cascade.

Pour régler l'ordre de ce vote en cascade, je vous propose de classer ces amendements par ordre décroissant d'impact sur les finances cantonales.

Cela donne donc:

Proposition 14 UDC: -26 millions

Proposition 13 Christophe Perruchoud: -8,2 millions

Proposition 15 UDC: -5,3 millions Proposition 12 ADG: +3,3 millions.

Les votes vont donc se passer de la manière suivante:

- un premier vote pour opposer les propositions 13 et 14
- la proposition qui sortira vainqueur sera opposée à la proposition 15
- la proposition qui sortira vainqueur sera opposée à la proposition 12
- la proposition qui sortira vainqueur sera opposée à la proposition de la commission qui est de refuser l'ensemble de ces propositions.

Est-ce que tout le monde est au clair avec cette procédure?

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Monsieur le grand baillif, je n'ai pas le règlement dans la tête mais, à mon souvenir, il me semble que ce sont les propositions les plus extrêmes qui doivent être opposées, en l'occurrence on a -26 millions et +9 millions.

Il me semblerait plus logique que ce soit celles-là qui soient opposées.

Le président:

Il faudra décider si ce sont les propositions les plus extrêmes entre elles ou les plus extrêmes par rapport au statu quo..., et comme c'est mon point de vue qui gagne, je m'en tiens à ma version!

Alors, soyez attentifs parce qu'il y a quatre votes à faire.

Premier vote: proposition 14 UDC contre proposition 13 Christophe Perruchoud

Par 72 voix contre 35 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 14 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Vous avez ainsi retenu l'amendement 13 Christophe Perruchoud et écarté l'amendement 14 UDC.

Deuxième vote: proposition 13 Christophe Perruchoud contre proposition 15 UDC

Par 81 voix contre 29 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 15 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Vous avez ainsi conservé l'amendement 13 Christophe Perruchoud.

Troisième vote: proposition 13 Christophe Perruchoud contre proposition 12 ADG

Par 65 voix contre 48 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 12 du groupe ADG défendue par le député German Eyer.

Dernier vote: l'amendement survivant, soit la proposition 13 Christophe Perruchoud contre la position de la commission, qui a la priorité.

Par 73 voix contre 40, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 13 du député Christophe Perruchoud.

Vous avez ainsi, au final, suivi la position de la commission.

Amendement 16, Monsieur le rapporteur.

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Es geht hier um einen Abänderungsantrag, der vorsehen will, dass man bei Konsumentenpreisänderungen um 3% auch einen entsprechenden 3% höheren Ansatz annehmen würde bei der Bemessung, das heisst also eine Indexierung.

Die Indexierung wird von der Kommission ebenfalls abgelehnt, mit der Begründung, dass indirekte Steuern – wie es eben die Handänderungssteuern sind – grundsätzlich nicht indexiert sind, da ja durch die Steigerung der Immobilienpreise auch automatisch eine Steigerung der Einnahmen stattfindet. Somit keine Indexierung und das bei der indirekten Steuer nicht auf die wirtschaftliche Leistungsfähigkeit Rücksicht genommen wird.

Mit 7 Nein zu 4 Ja und einer Enthaltung hat die Kommission entschieden, diesen Vorschlag abzulehnen.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole de la part des auteurs, ni du président de la commission ni du conseiller d'Etat.

On peut donc partir du principe que cet amendement est refusé.

La discussion est close.

Article 13, adopté.

Article 13bis

Vorschlag 17 der SVPO/Freie Wähler-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen (nicht entwickelt):

Vorschlag 18 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Proposition 19 du groupe UDC par le député Charles Clerc (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Der Änderungsantrag 17 hängt mit dem Änderungsantrag 3 zusammen, wo wir ja das Recht der Gemeinden auf Einführung einer Zusatzabgabe belassen haben und somit fällt dieser Änderungsantrag gleich wie die Änderungsanträge 18 und 19 eigentlich dahin.

Le président:

C'est exact, les amendements 17, 18 et 19 sont devenus caducs.

Article 13bis, adopté.

Article 14, adopté.

Article 15

Vorschlag 20 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Vorschlag 21 der SVPO/Freie Wähler-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 15:

Le président:

L'amendement 20 a été accepté par la commission.

Pas de demande de parole.

On peut poursuivre, Monsieur le rapporteur.

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Beim Änderungsantrag 21 geht es darum, bei Pfandwechsel eine feste Steuer von 50 Franken einzuführen. Auch hier ist die Kommission mit 12 und 1 Enthaltung der Meinung, das nicht zu einzuführen, weil hier doch gewissen Missbräuchen Tür und Tor geöffnet würden. Das war die Meinung der Kommission.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Mit diesem Abänderungsantrag verlangen wir, dass Pfandwechsel und ähnliche Tatbestände einer festen Steuer von 50 Franken unterliegen.

Bei einem Pfandwechsel wird das mit einer Hypothek belastete Grundstück ausgewechselt, das heisst die Hypothek wird von einem Grundstück auf ein anderes übertragen.

Heute ist die Praxis in den Grundbuchämtern so, dass bei einem solchen Pfandwechsel nochmals die gleichen vollen Steuern verlangt werden wie bei der Errichtung eines Grundpfands, ausser wenn die Hypothek von der bestehenden Familienwohnung auf eine neue Familienwohnung übertragen wird oder von einem Stockwerkanteil auf einen anderen, wenn sich beide Stockwerkanteile auf dem gleichen Grundstück befinden. In diesen Fällen verlangt das Grundbuchamt nur eine Minimalgebühr.

Ich bin der Ansicht, dass bei jedem Pfandwechsel nur noch eine Minimalgebühr bzw. eine feste Steuer von 50 Franken verlangt werden sollte.

Bei der Errichtung einer Hypothek hat der Schuldner nämlich bereits einmal die volle Steuer bezahlt. Es geht nun nicht an, dass bei einer Verlegung der Hypothek von einem Grundstück auf ein anderes nochmals die volle Steuer verlangt wird. Eine feste Steuer von 50 Franken genügt hier vollauf.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung dieses Abänderungsantrags.

La discussion est close.

Le président:

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Le conseiller d'Etat?

 (\dots)

Je passe la parole à M. le président de la commission.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Je n'avais pas prévu argumenter en faveur de la position de la commission.

On a encore débattu pas plus tard qu'hier avec MM. Gruber et Williner de cet aspect.

C'est un choix de politique fiscale. On peut l'apprécier ou ne pas l'apprécier. Le choix est fait. Le souverain décidera.

Et la commission considère que la proposition qui ressort de la loi doit être soutenue.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte Sie hier bitten, dem Kommissionsantrag zuzustimmen und nicht für weitere Reduktionen der Steuer jetzt eine Position einzunehmen. Danke.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons procéder au vote.

Par 96 voix contre 16 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 21 du groupe SVPO/Freie Wähler défendue par le député Franz Ruppen.

Vous avez ainsi, une fois de plus, suivi la commission.

Article 15, adopté avec la proposition 20 du groupe CVPO de supprimer la lettre e à l'alinéa 2.

Article 16

Vorschlag 22 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Proposition 23 du président de la commission, le député Edmond Perruchoud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

L'amendement 22 du groupe CVPO est **retiré** à la suite de votes intervenus précédemment.

Amendement 23, Monsieur le rapporteur.

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Herr Grossrat Edmond Perruchoud verlangt und beantragt den Buchstaben d in den Artikel 16 einzuführen, dass unmittelbar mit der Grundbucheinführung zusammenhängende Rechtsgeschäfte von der Handänderungssteuer befreit sind.

Dieser Antrag wurde mit 11 Stimmen abgelehnt mit der Begründung, dass diese Bestimmung eigentlich unnötig ist, da ja bereits in der Grundbucheinführungsgesetzgebung diesbezügliche Bestimmungen bestehen.

Discussion à l'article 16:

Le président:

Je passe la parole à l'auteur de la proposition.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Monsieur le président, ce n'est pas directement ma proposition. Je l'ai faite à la commission en demandant que la commission s'exprime, je ne l'ai pas reprise à mon nom.

Maintenant, c'est un problème avant tout de légistique et, malheureusement, il est des personnes dans ce Parlement qui sont complètement étanches et ce n'est pas moi qui vais les rendre un peu plus poreuses...

Aussi je considère qu'il n'y a pas lieu de s'exprimer et de voter sur cet amendement.

La discussion est close.

Le président:

Merci Monsieur le député.

J'interprète vos propos comme un retrait de cette proposition.

Article 16, adopté.

Articles 17 à 25, adoptés.

Article 26

Vorschlag 24 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

L'amendement 24 est **accepté** par la commission.

Article 26, adopté avec la proposition 24 du groupe CVPO introduisant un alinéa 2 nouveau.

Article 27

Vorschlag 25 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, Berichterstatter:

Auch dieser Antrag hängt mit dem Antrag 3 zusammen, somit ist er eigentlich hinfällig.

Le président:

C'est juste, cet amendement devient caduc suite au vote intervenu à l'article 2.

Article 27, adopté.

Articles 28 à 42, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée. Débat final:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Das nun vorliegende Gesetz vermag die CVPO nicht mehr zu befriedigen. Zwar wurden verschiedene Anliegen der CVPO erfüllt, so zum Beispiel die Vereinfachung des Gesetzes, die Steuererleichterungen im Bereich der Pfandrechte oder die Steuerbefreiung bei Erbschaften in direkter Linie. Diese Verbesserungen werden aber durch die heutigen Entscheide überschattet. Zu Beginn der Gesetzesrevision hatte sowohl der Staatsrat als auch dieses Parlament die Absicht, gewisse Steuererleichterungen vorzunehmen. Und was hat das Parlament heute gemacht? Es hat die Grundlage für eine neue zusätzliche Steuer geschaffen, von der unser Mittelstand hat getroffen wird. Dies ist für die CVPO unverständlich und schade.

Im Weiteren will man den Anachronismus einer Besteuerung der Eintragung von Erbengemeinschaften beibehalten. Erklären Sie dies dann bitte unseren Bürgerinnen und Bürgern.

Einige Verbesserungen wurden durch die Einführung einer massiven Steuererhebungsmöglichkeit zunichte gemacht. Dies sollte eigentlich auch meinen ehemaligen Primarschullehrer und heutigen Vollzeit-Gewerkschafts-Politiker German Eyer – der uns offenbar schon verlassen hat – freuen. Wie ich bereits ausgeführt habe, nimmt der Staat aufgrund dieses Gesetzes jährlich mehr Steuern ein. Von Steuerausfällen kann keine Rede sein. Und im Übrigen braucht es andere Wege, um den Tourismus zu unterstützen; Wege, welche die CVPO unablässig und auch in dieser Session aufzeigt.

Wenn man gegen zusätzliche Steuerbelastungen ist, hätte man das hier und heute beschliessen müssen. Die CVPO war und ist gegen zusätzliche Steuerbelastungen und kann ihren Wählerinnen und Wählern weiterhin in die Augen blicken.

Da das vorliegende Gesetz höhere Steuerbelastungen statt Steuererleichterungen vorsieht, kann ihm die CVPO-Fraktion nicht zustimmen und wird sich in der Schlussabstimmung enthalten.

Ich danke Ihnen.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le groupe PLR a accepté l'entrée en matière et il en fera de même au vote final.

Pour le canton, un manque à gagner par rapport à la loi de 1953 – pour clarifier, comme dirait notre collègue Nicolas Voide – de 3,3 millions, ce qui est acceptable.

L'introduction d'un possible impôt, je le répète: d'un possible impôt pour les communes, a aussi été acceptée.

Voilà brièvement résumée cette nouvelle LDM.

Encore une fois, la mise à disposition tardive des projections chiffrées n'est pas une méthode forcément acceptable. Les propositions qui sont faites doivent être commentées par les groupes et cela avec les informations nécessaires.

Merci.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Le groupe DC du Bas est satisfait du texte de loi qui va être adopté par le Parlement.

Cette loi répond en grande partie à nos attentes, en allégeant notamment la facture fiscale de la classe moyenne, tout en permettant une facilitation de l'accession à la propriété.

Si la gestation a pris du temps, l'accouchement s'est bien déroulé et le nouveau-né est en bonne santé.

Ainsi, le groupe DC du Bas accepte sans réserve ce texte en deuxième lecture. Merci.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le moins qu'on puisse dire est que la nouvelle loi sur les droits de mutations a été étudiée dans ses moindres détails en deuxième lecture. En sept séances, les membres de la commission ont eu le temps de débattre plusieurs fois de presque tous les sujets qui ne faisaient pas l'unanimité et, parfois, même s'ils faisaient l'unanimité.

Il ne fait pas de doute que la loi de 1953 nécessitait une révision pour s'adapter à l'évolution de la société.

Toutefois, le résultat ne satisfait pas le groupe ADG qui a défendu le principe de la neutralité des recettes par rapport à l'ancienne loi. Le non-respect de ce principe fera perdre 3,3 millions de recettes qui seront nécessaires à l'Etat pour répondre aux défis du futur.

Bien sûr, nous nous réjouissons de toutes mesures visant à faciliter l'accès à la propriété.

Cependant, à chaque fois qu'une loi est modifiée au niveau de la fiscalité, il y a d'excellentes raisons pour diminuer l'impôt. Nous verrons, ce printemps, lorsqu'il s'agira de débattre de la révision fiscale, qui prévoit d'ores et déjà une baisse des rentrées de 40 millions pour le canton et les communes, que les propositions à la baisse fuseront de tous les partis. Il est donc important de bien cibler les allégements pour ne pas affaiblir excessivement la capacité financière de l'Etat. Je rejoins ici tout à fait la préoccupation exprimée ce matin par la députée Marianne Maret au nom du groupe DC du Bas, préoccupation que le canton et les communes puissent continuer à répondre aux besoins de leurs citoyens. La commission de deuxième lecture aurait pu suivre son conseil avisé: osons déplaire aux citoyens pour leur bien.

L'occasion était donnée de respecter la neutralité des recettes au niveau de la loi qui nous concerne en acceptant l'amendement proposé par le groupe ADG qui demandait simplement de revenir, au niveau de l'article 13 traitant de l'impôt proportionnel, à la proposition de première lecture.

Le groupe ADG n'est donc pas satisfait de la nouvelle loi sur les droits de mutations.

Toutefois, compte tenu de ses aspects positifs et par souci de pragmatisme, il la soutiendra.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le groupe DC du Centre peut se satisfaire du texte issu de cette deuxième lecture car celui-ci permettra avant tout aux communes et à leurs législatifs de décider ou non l'introduction d'un impôt additionnel.

Le groupe DC du Centre remercie le Parlement pour sa patience et le président de la commission pour les cours de droit dispensés gracieusement à notre Assemblée.

Puisse ce texte apporter à ses utilisateurs futurs la clarté dont nos délibérations ont parfois peut-être manqué, de par la complexité extrême du domaine probablement.

Nous acceptons donc cette deuxième version.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Aujourd'hui, on a dépoussiéré la loi sur le timbre des années cinquante. Avec la mise au goût du jour de la LDM, ce Parlement va probablement, par la bande, permettre une augmentation d'impôt de plus de 50% sur les transferts de propriétés. Cette manne supplémentaire pour les communes qui en feront la démarche sera contreproductive car – ceci est bien connu – «trop d'impôts tue l'impôt». N'oublions pas que ces montants, perçus par nos administrations, devront être financés par des tiers, soit assurances, instituts financiers ou autres. L'argent n'étant pas gratuit, ces sommes porteront des annuités, annuités dont le contribuable devra s'acquitter.

Nos concitoyens devront bien, eux, trouver des solutions pour compenser cette charge supplémentaire. Et que se passe-t-il lorsque vous devez faire des sacrifices de ce genre? Eh bien!, on commence par supprimer les éléments non vitaux, et la bonne marche du ménage et justement les loisirs ainsi que les vacances sont des éléments non prioritaires en premier. C'est, en quelque sorte, se tirer une balle dans le pied. Si nous voulons que nos concitoyens consomment du tourisme, nous devons leur en laisser les moyens.

Pour finir, quant aux arguments que c'est le législatif communal qui va décider, oui d'accord c'est le législatif, mais ce qu'a dit le président de la commission tout à l'heure sur la commune de Lens est un signe. Quand les communes, par des diminutions de rentrées fiscales, devront trouver des moyens, c'est un impôt qui sera automatiquement mis en place. Je ne me fais pas trop de souci dans ce cas-là.

En ce qui concerne le président de la commission, j'en appelle à l'indulgence de nous..., des collègues, excusez-moi, voyez, on n'a pas tellement l'habitude d'avoir une présidence de commission, donc on est un petit peu nouveau dans ce mandat-là, c'est pour cela que j'en appelle à votre indulgence.

Voilà, j'en ai terminé.

Juste encore une chose, le groupe UDC refusera cette loi au vote final.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Monsieur le grand baillif, vous me voyez désolé d'intervenir au débat final et d'aller contre le privilège du prince.

Rassurez-vous, je ne vais pas redemander le vote, parce que celui-ci a été très clair, mais je demande tout de même une rectification.

L'article 111 alinéa 1 – et je ne suis pas procédurier d'habitude – de notre règlement dit que si l'Assemblée doit opter entre plusieurs nombres – il ne s'agissait pas du fond, il s'agissait de nombres –, l'Assemblée procède en opposant les extrêmes.

Je vous remercie d'en prendre acte.

Le président:

Monsieur le député, je vous réponds tout de suite puisque l'article 111 contient deux phrases qui peuvent s'appliquer ici et c'est une question d'interprétation.

La première dit: «...débute avec les propositions qui divergent le moins sur le fond pour s'achever avec celles qui divergent le plus.» Ensuite, la phrase que vous avez citée, sauf à dire qu'il y avait beaucoup de nombres dans les amendements, il y avait les taux, il y avait les montants, etc.

Mais, le fond du problème, je ne pense pas que l'ordre des votes auxquels nous avons procédé aurait eu une quelconque incidence sur le résultat final. Je pense qu'on a gagné en clarté et, de toute façon, atteint le même résultat.

Toutefois, je prends acte, je prends note et je transmettrai les instructions à mes successeurs.

Nous avons fait le tour des demandes de parole.

La discussion est close.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC, président de la deuxième commission parlementaire:

Je dois vous dire que je suis heureux, et si je suis heureux, c'est grâce à vous.

Lorsque l'on a des opinions autant nuancées sur une loi fiscale, vous me faites la démonstration que vous n'êtes pas complètement masochistes.

Lorsque l'on fait une loi fiscale, par définition c'est une loi qui n'est pas très sympathique, mais ce que j'ai dit lors du vote d'entrée en matière, nous faisons ici de la «Eingriffsverwaltung» pour pouvoir faire de la «Leistungsverwaltung». Alors, ne mélangeons pas les genres. Aujourd'hui, c'est un exercice un peu douloureux, il faudra bien qu'on s'y soumette.

J'aimerais mettre à l'aise mon collègue et ami Charles Clerc. J'ai le sens de l'Etat, j'ai le sens du service, j'ai fait beaucoup de militaire, si un objecteur de conscience m'a fait le compliment d'avoir été capitaine, je ne suis pas très honoré mais il n'en demeure pas moins que cela ne me gêne pas. Lorsqu'on me demande d'agir comme président, je le fais avec impartialité et avec loyauté. Du reste, je n'ai pas pris part à un seul vote, soit en commission, soit aujourd'hui.

J'aimerais maintenant, sans venir à refaire le débat, je crois penser qu'avec un arbitrage difficile, ce n'est pas aisé de dire où il faut prendre, où il faut donner, où il ne faut pas prendre, où il ne faut pas donner. On a essayé avec la commission et avec votre plenum de créer une forme de balance, une forme d'arbitrage. A mon sens, un mécontentement tout relatif devrait être la démonstration que la loi n'est pas si mauvaise. S'il vous plaît, avec cet impôt additionnel, ne faites pas des cauchemars. Le peuple, le souverain de proximité, c'est-à-dire la population des communes, pourra décider, et que cette population soit d'autant plus active et vigilante pour agir au niveau des communes. Si les communes ont besoin des fonds, avec cette loi, la commune pourra, par l'assemblée primaire ou par le conseil général, les solliciter et, peut-être, les obtenir. A défaut, non.

Alors, encore une fois, je prie le Parlement de couronner le travail ardu de votre commission. Ce n'était pas facile. Pourtant, il y avait des juristes de bonne volonté et, pour certains, pointus.

Je prie le plenum de suivre les propos de la commission et d'accepter cette loi.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons procéder au vote final sur cette loi en deuxième lecture.

La loi sur les droits de mutations est adoptée par 82 voix contre 8 et 22 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

Avant de passer la parole au chef du département, une communication pour les membres de la commission économie et énergie.

A la demande de votre président, vous vous réunissez immédiatement à l'issue des débats au deuxième étage pour traiter des amendements qui ont été déposés pour la deuxième lecture du décret.

Je passe maintenant la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Mesdames et Messieurs, encore deux minutes de patience, parce que je suis connu pour quelqu'un qui ne parle pas beaucoup.

Alors, je vais vous dire merci, merci à mes collaborateurs qui, avec beaucoup de patience, ont suivi ce dossier.

J'aimerais remercier tout le monde, qui a eu de la patience dans ce dossier, moi inclus...

Je crois que vous avez pris une bonne décision. Vous avez donné la chance de moderniser une vieille loi. On a apporté des clarifications. On a mieux défini ce que nous comprenons sous la dénomination de société immobilière. Nous avons réduit de 3,3 millions les recettes de l'Etat en faveur de la classe moyenne, ce qui est bien et ce qui est ciblé, et ce qui est supportable pour le canton. Et on a refusé toutes sortes de propositions qui allaient trop loin. En effet, en même temps, on doit quand même dire que l'Etat continue à avoir besoin de moyens, notamment aussi pour financer après Valais/Wallis Promotion que vous avez décidé en première lecture de passer par le budget ordinaire. On aura donc besoin de cet argent.

Concernant le petit reproche – mais je ne sais pas qui était visé – sur la question des chiffres tardifs, la commission était toujours et dans toutes les séances en connaissance de tous les chiffres. Il fallait juste les mettre dans le rapport.

Concernant les éléments apportés par ceux qui refusent la possibilité, et cela a été dit à plusieurs reprise «la possibilité», pour les communes de prévoir cet impôt additionnel, il est faux de dire que cette loi amène plus d'argent à l'Etat. Non, elle amène moins d'argent, elle enlève de l'argent, mais en même temps c'est une possibilité et, comme le président l'a dit, je fais confiance aux citoyens et aux citoyennes pour bien juger s'ils veulent instaurer au niveau des communes cet impôt qui favorisera certainement aussi le tourisme parce que les communes touristiques sont aussi forcées d'investir dans les infrastructures.

Alors, merci pour votre travail et merci d'avoir soutenu cette loi.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour avoir mis la touche finale à cette loi et à cet après-midi de session.

Je lève la séance et vous souhaite un bon retour chez vous.

Je vous donne rendez-vous demain pour notre dernière matinée de la semaine.

La séance est levée à 16 h 55.

Séance du vendredi 16 mars 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Deuxième lecture

Décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie

Zweite Lesung

Dekret betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

- Motion du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant la construction de résidences secondaires (14.12.2011) (4.162)
 Motion von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungsbau (14.12.2011) (4.162)
- Postulat du député (suppl.) Peter KÄLIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: continuer à dormir ou encourager dès maintenant le photovoltaïque? (14.12.2011) (4.163)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Peter KÄLIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
 - und Mitunterzeichnenden betreffend: Weiter schlafen oder Photovoltaik jetzt fördern? (14.12.2011) (4.163)
- 4. Postulat du groupe PLR, par le député Olivier DELALOYE, concernant: dans l'air de l'information, impliquons-nous dans une application (15.12.2011) (4.164) (après son développement, ce postulat prendra le numéro 5.176) Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier DELALOYE, betreffend: Gehen wir mit der Zeit wir brauchen eine App (15.12.2011) (4.164) (dieses Postulat erhält nach seiner Entwicklung die Nummer 5.176)
- 5. Interpellation des députés Jérémie **PRALONG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien **DERIVAZ** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: quel futur pour notre tourisme d'hiver? (15.12.2011) (4.165)
 - Interpellation der Grossräte Jérémie **PRALONG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabian **DERIVAZ** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Zukunft unseres Wintertourismus (15.12.2011) (4.165)
- 6. Postulat du groupe CSPO, par le député Urban **FURRER**, concernant les marchés publics lors de fluctuations monétaires massives (15.12.2011) (4.166)
 - Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban **FURRER**, betreffend Vergabe öffentlicher Aufträge bei massiven Währungsschwankungen (15.12.2011) (4.166)
- 7. Postulat des députés Patrice MICHAUD (suppl.), PDCB, et Gratien CORDONIER (suppl.), PDCC, concernant l'établissement des prévisions de consommation en électricité des Valaisans à long terme (15.12.2011) (4.167) Postulat der Grossräte Patrice MICHAUD (Suppl.), PDCB, und Gratien CORDONIER (Suppl.), PDCC, betreffend langfristige Stromverbrauchsprognosen für das Wallis (15.12.2011) (4.167)

- 8. Motion des députés David **THEODULOZ**, PDCC, Jean **ROSSIER**, PDCC, et François **BRESSOUD**, PDCB, concernant l'établissement du cadre législatif dans lequel devront se réaliser le retour et le renouvellement des concessions de forces hydrauliques des aménagements installés en Valais (15.12.2011) (4.168)
 - Motion der Grossräte David **THEODULOZ**, PDCC, Jean **ROSSIER**, PDCC, und François **BRESSOUD**, PDCB, betreffend Gesetzesrahmen für den Heimfall und die Erneuerung der Wasserrechtskonzessionen der Walliser Anlagen (15.12.2011) (4.168)
- Motion des députés Pascal LUISIER, PDCB, et Daniel PORCELLANA, PDCC, concernant l'organisation de la distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire valaisan (16.12.2011) (4.169)
 - Motion der Grossräte Pascal **LUISIER**, PDCB, und Daniel **PORCELLANA**, PDCC, betreffend Organisation der Stromverteilung auf dem gesamten Kantonsgebiet (16.12.2011) (4.169)
- Postulat des députés Marcel BAYARD, PDCC, Serge METRAILLER, PDCC, Mario ROSSI, PDCC, et Erno GRAND, CVPO, concernant la campagne de promotion et de soutien aux PME locales (16.12.2011) (4.170)
 Postulat der Grossräte Marcel BAYARD, PDCC, Serge METRAILLER, PDCC, Mario ROSSI, PDCC, und Erno GRAND, CVPO, betreffend Kampagne zur Förderung und Unterstützung einheimischer KMU (16.12.2011)
- Interpellation du groupe CSPO, par le député Urban FURRER, concernant: il n'est plus vraiment possible de vivre des vignes (16.12.2011) (4.172)
 Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban FURRER, betreffend: Auf den Reben lässt es sich so nicht mehr leben (16.12.2011) (4.172)

(4.170)

- 12. Postulat des députés Jérémie PRALONG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien DERIVAZ (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien DELEZE (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: la géothermie de moyenne profondeur en Valais, utopie ou réalité? (16.12.2011) (4.171)
 - Postulat der Grossräte Jérémie **PRALONG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien **DERIVAZ** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend mitteltiefe Geothermie im Wallis: Utopie oder Realität? (16.12.2011) (4.171)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

- 13. Postulat du député Erno **GRAND**, CVPO, et cosignataires concernant la route Susten Loèche-les-Bains (16.11.2011) (5.163)
 - Postulat von Grossrat Erno **GRAND**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Strasse Susten Leukerbad (16.11.2011) (5.163)
- Interpellation du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant l'autoroute Sierre Brigue: un ouvrage millénaire? (16.11.2011) (5.164)
 Interpellation von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Autobahn Siders Brig: ein Jahrtausendwerk? (16.11.2011) (5.164)

- 15. Postulat de la députée Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: à partir du 11 décembre 2011, éducation des voyageurs aux CFF (17.11.2011) (5.165)
 - Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: ab dem 11. Dezember 2011 Fahrgast-Erziehung bei den SBB (17.11.2011) (5.165)
- 16. Postulat du député Manfred SCHMID, CVPO, et cosignataires concernant pas de prise en charge du loup aux frais de l'Etat (17.11.2011) (5.166)
 Postulat von Grossrat Manfred SCHMID, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend keine Wolfsbetreuung auf Staatskosten (17.11.2011) (5.166)
- Résolution du député (suppl.) Philippe NANTERMOD, PLR, et cosignataires concernant: rénover la ligne CFF Brigue Lausanne (17.11.2011) (5.167)
 Resolution von Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMOD, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Modernisierung der SBB-Linie Brig Lausanne (17.11.2011) (5.167)
- Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Charles-Albert GILLIOZ, concernant l'autoroute du «désir» (18.11.2011) (5.168)
 Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Charles-Albert GILLIOZ, betreffend Wunschautobahn (18.11.2011) (5.168)
- Interpellation des députés Pascal BRIDY, PDCC, et Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la pêche en eaux troubles (14.12.2011) (5.169)
 Interpellation von Grossrat Pascal Bridy, PDCC, und Grossrätin Marcelle
 - Interpellation von Grossrat Pascal Bridy, PDCC, und Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend das Fischen in trüben Gewässern (14.12.2011) (5.169)
- Postulat du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant l'entretien du Rhône (14.12.2011) (5.170)
 Postulat von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Unterhalt Rhone (14.12.2011) (5.170)
- 21. Interpellation des députés Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Serge METRAILLER, PDCC, et Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant protection et mise en valeur du patrimoine archéologique (15.12.2011) (5.171)
 Interpellation der Grossräte Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Serge METRAILLER, PDCC, und Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Schutz und Bekanntmachung des archäologischen Erbes (15.12.2011) (5.171)
- 22. Interpellation du député (suppl.) Fabien **DERIVAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la pollution industrielle dans le Chablais (15.12.2011) (5.173)
 Interpellation von Grossrat (Suppl.) Fabien **DERIVAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend industrielle Verschmutzung im Chablais (15.12.2011) (5.173)
- 23. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant: respect de la loi pour tous! (16.12.2011) (5.174)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend: Gleiches Recht für alle! (16.12.2011) (5.174)

- 24. Postulat des députés Fredy **ARNOLD**, SVPO / Freie Wähler, et Hans **ZURBRIGGEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant la sécurité déficiente pour les usagers de la route Täsch Zermatt (16.12.2011) (5.175)
 - Postulat der Grossräte Fredy **ARNOLD**, SVPO / Freie Wähler, und Hans **ZURBRIGGEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend ungenügende Sicherheit für die Benützer der Strasse Täsch Zermatt (16.12.2011) (5.175)
- 25. Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011
 - Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2011
- 26. Heure des questions / Fragestunde Urgences / Dringlichkeiten
- 27. Interpellation urgente du député Manfred **SCHMID**, CVPO, et cosignataires concernant des caméras de surveillance dans nos forêts (13.03.2012) (5.176)

 Dringliche Interpellation von Grossrat Manfred **SCHMID**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Überwachungskameras in unseren Wäldern (13.03.2012) (5.176)
- Résolution urgente des députés Klaus RUSSI, CSPO, Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Frank WENGER (suppl.), CSPO, et Ralf IMSTEPF (suppl.), CVPO, concernant le réseau routier est-ouest: intégration dans le réseau routier national (13.03.2012) (5.177)
 - Dringliche Resolution der Grossräte Klaus **RUSSI**, CSPO, Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Frank **WENGER** (Suppl.), CSPO, und Ralf **IMSTEPF** (Suppl.), CVPO, betreffend Strassennetz Ost-West: Aufnahme ins Nationale Strassennetz (13.03.2012) (5.177)
- 29. Postulat urgent des députés Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Klaus RUSSI, CSPO, Ralf IMSTEPF (suppl.), CVPO, et Frank WENGER (suppl.), CSPO, concernant 99,8 % de sécurité hivernale dans la vallée de Conches pour seulement 3,5 millions de francs une utopie? (13.03.2012) (5.178)
 Dringliches Postulat der Grossräte Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Klaus RUSSI, CSPO, Ralf IMSTEPF (Suppl.), CVPO, und Frank WENGER (Suppl.), CSPO, betreffend 99,8% Wintersicherheit im Goms für nur 3,5 Millionen
- Postulat urgent députés Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Klaus RUSSI, CSPO, Ralf IMSTEPF (suppl.), CVPO, et Frank WENGER (suppl.), CSPO, concernant le tourisme sans prise en charge médicale est impensable (13.03.2012) (5.179)

Franken - ein Traum? (13.03.2012) (5.178)

- Dringliches Postulat der Grossräte Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Klaus **RUSSI**, CSPO, Ralf **IMSTEPF** (Suppl.), CVPO, und Frank **WENGER** (Suppl.), CSPO, betreffend Tourismus ohne medizinische Versorgung ist undenkbar (13.03.2012) (5.179)
- 31. Résolution urgente du groupe CVPO, par le député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, concernant la vignette autoroutière et le ferroutage (13.03.2012) (5.180)
 - Dringliche Resolution der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, betreffend Autobahnvignette und Autoverlad (13.03.2012) (5.180)
- 32. Postulat urgent des députés Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la route cantonale Naters Blatten b. Naters (13.03.2012) (5.181)

- Dringliches Postulat der Grossräte Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Kantonsstrasse Naters Blatten b. Naters (13.03.2012) (5.181)
- 33. Interpellation urgente du groupe PLR, par les députés Xavier **MORET** et Willy **GIROUD**, concernant la goutte d'eau qui fait déborder le Rhône (13.03.2012) (5.182)
 - Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Xavier **MORET** und Willy **GIROUD**, betreffend: der Tropfen, der die Rhone zum Überlaufen bringt (13.03.2012) (5.182)
- 34. Postulat urgent du député Urban **FURRER**, CSPO, et cosignataires concernant scénario Worst Case à Zermatt (13.03.2012) (5.183)

 Dringliches Postulat von Grossrat Urban **FURRER**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Worst Case Scenario in Zermatt (13.03.2012) (5.183)
- 35. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'asile: les communes à nouveau devant le fait accompli? (13.03.2012) (2.209)
 - Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Asylwesen: Werden die Gemeinden schon wieder vor vollendete Tatsachen gestellt? (13.03.2012) (2.209)
- 36. Interpellation urgente du groupe PLR, par les députés Jean-Pierre **PENON**, Charles-Albert **GILLIOZ** (suppl.), et David **QUELOZ** (suppl.), concernant la politique d'accueil des requérants d'asile (13.03.2012) (2.211)

 Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Pierre
 - **PENON**, Charles-Albert **GILLIOZ** (Suppl.), und David **QUELOZ** (Suppl.), betreffend Asylpolitik (13.03.2012) (2.211)
- 37. Interpellation urgente du groupe PDCC, par les députés Bertrand **DENIS** et Sébastien **ROH**, concernant les centres d'accueil fédéraux en Valais (13.03.2012) (2.215)
 - Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Bertrand **DENIS** und Sébastien **ROH**, betreffend eidgenössische Aufnahmezentren im Wallis (13.03.2012) (2.215)
- 38. Postulat urgent des députés Yves **FOURNIER**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, et Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, concernant la médecine pénitentiaire: urgence! (13.03.2012) (2.210)
 - Dringliches Postulat der Grossräte Yves **FOURNIER**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB.
 - Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, und von Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, betreffend Gefängnismedizin: Die Zeit drängt! (13.03.2012) (2.210)
- 39. Interpellation urgente des députés Damien **ROCH** (suppl.), PLR, et Philippe **NANTERMOD** (suppl.), PLR, concernant: qu'en est-il de l'application de la LIAS révisée? (13.03.2012) (2.212)
 - Dringliche Interpellation der Grossräte Damien **ROCH** (Suppl.), PLR, und Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), PLR, betreffend Anwendung des revidierten GES (13.03.2012) (2.212)

- Interpellation urgente des députés Grégoire RABOUD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'initiative «Salaire minimum»: délais respectés?(13.03.2012) (2.213)
 - Dringliche Interpellation der Grossräte Grégoire **RABOUD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Mindestlohn-Initiative: Wurden die Fristen eingehalten? (13.03.2012) (2.213)
- 41. Interpellation urgente de la députée Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la médecine pénitentiaire pour Pramont et les établissements pénitentiaires valaisans (13.03.2012) (2.214) Dringliche Interpellation von Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gefängnismedizin für Pramont und die Walliser Strafanstalten (13.03.2012) (2.214)
- Interpellation urgente du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant l'adaptation de la liste hospitalière 2012, sans cœur! (13.03.2012) (1.219)
 Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno

PERROUD, betreffend herzlose Anpassung der Spitalliste 2012! (13.03.2012) (1.219)

- 43. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant l'ophtalmologie: le retour au RSV, mais à quel prix? (13.03.2012) (1.220)
 - Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend Wiederaufnahme der Ophthalmologie im GNW und die Kosten? (13.03.2012) (1.220)
- 44. Interpellation urgente du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Muriel **FAVRE-TORELLOZ**, concernant les premiers secours région Martigny et Entremont (13.03.2012) (1.221)
 - Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Muriel **FAVRE-TORELLOZ**, betreffend Notfallversorgung in der Region Martigny und Entremont (13.03.2012) (1.221)
- 45. Postulat urgent du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu **FARDEL**, concernant: le service des contributions veut-il définir des bons et des mauvais parents? (13.03.2012) (1.222)
 - Dringliches Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu **FARDEL**, betreffend: Will die Steuerverwaltung zwischen guten und schlechten Eltern unterscheiden? (13.03.2012) (1.222)
- 46. Interpellation urgente des députés Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Diego CLAUSEN, CSPO, et cosignataires concernant la construction de résidences secondaires: l'initiative apporte plus d'incertitudes que de clarté (13.03.2012) (4.173)
 - Dringliche Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Grossrat Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungsbau: Initiative schafft mehr Unsicherheiten statt Klarheit (13.03.2012) (4.173)

- 47. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député Olivier **DELALOYE**, concernant il y a du feu au rucher sauvons l'apiculture valaisanne (13.03.2012) (4.174)
 - Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier **DELALOYE**, betreffend Bienensterben Wir müssen die Walliser Bienenzucht retten (13.03.2012) (4.174)
- 48. Postulat urgent des députés Diego **CLAUSEN**, CSPO, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant: suite à l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires, ça grouille de questions au sujet de sa mise en œuvre (13.03.2012) (4.175)

Dringliches Postulat von Grossrat Diego **CLAUSEN**, CSPO, Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: nach Annahme der Zweitwohnungs-Initiative wimmelt es von Fragen bezüglich deren Umsetzung (13.03.2012) (4.175)

Le président:

Bonjour à tous et bienvenue dans cette dernière matinée de la session de mars 2012 de notre Parlement.

Comme vous le savez, la semaine a été marquée par un événement tragique et, à 11 heures pile, nous marquerons, par solidarité et sympathie avec les victimes, leurs familles et leurs proches, une minute de silence en mémoire des victimes de cet accident. Je vous demanderai d'être attentifs. Lorsque nous approcherons de 11 heures, j'interromprai les débats pile à 11 heures de manière à ce que nous soyons synchrones avec l'ensemble de la population valaisanne et de la population belge qui se recueilleront à ce moment-là.

Je vous ai également annoncé que nous travaillerons ce matin, pour l'ensemble de la matinée, sous le régime des débats réduits. Je vous rappelle donc une prise de parole unique limitée à 2'30". Personnellement, je ne suis vraiment pas en faveur de ce système; je me montrerai relativement souple au niveau de son application mais je vous demanderai aussi d'être cohérents. Et si vous testez trop ma souplesse, vous risquerez peut-être de tester mon élasticité.

Je salue à la tribune la présence de M^{me} Marie Bender qui se livre au délicat exercice de la retransmission en quasi-direct de nos débats sur Twitter pour le compte des Grands Conseils romands. Elle a déjà tenté l'expérience une fois lors de la session de décembre; elle était également là mercredi matin. Je la remercie de s'intéresser à nos travaux et de donner ainsi une visibilité, un angle supplémentaire à la retransmission de nos débats.

Nous commençons tout de suite avec le premier point à l'ordre du jour.

Deuxième lecture

1. DECRET

concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie

Zweite Lesung

DEKRET

betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert Le président:

Vous avez sous vos yeux aussi bien aussi bien la feuille bleue, qui reprend le texte issu de la première lecture hier matin, que le tableau des nombreux amendements déposés pour cette deuxième lecture. Vous vous êtes cependant rendu compte qu'à une exception près, tous ces amendements ont été retirés au profit de la nouvelle proposition de la commission.

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Vorschläge 1, 2, 4, 7, 10, 11 und 12 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Propositions 3, 6 et 9 du groupe PLR par le député Frédéric Delessert (pas développées):

Vorschläge 5 und 8 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Jean-Marie Schmid (nicht entwickelt):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Suite à toutes ces propositions, la commission s'est réunie en deuxième lecture. Elle propose un texte nouveau que vous avez sous les yeux sous «nouvelle proposition de la commission».

Les considérations de la commission sont les suivantes:

Fort du constat que l'année 2012 est difficile pour la branche touristique en raison du franc fort notamment et que cette situation pourrait perdurer en 2013, ce décret doit permettre de suspendre l'amortissement des prêts LIM ou NPR, soit pour 2012, soit pour 2013. Donc, les alternatives ici sont importantes. Les entreprises qui n'auraient pas fait la demande, en effet, en 2012 doivent conserver la possibilité de faire la demande en 2013.

Cette clarification est conforme à la volonté du Conseil d'Etat et de la commission. En revanche, elle induit une modification du décret, modification qui vous est proposée aujourd'hui dans le nouveau texte de la commission.

Ainsi, une entreprise peut faire une demande pour l'année 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 et/ou faire une demande pour l'année 2013 jusqu'au 30 septembre 2013.

Chaque année, le département compétent prendra une décision distincte et, du coup, la question de la prolongation de la suspension ne se pose plus.

En revanche, les amendements acceptés jeudi matin en première lecture ne sont pas touchés et conservent leur pleine efficacité, comme vous avez pu le constater.

Le nouveau texte de la commission clarifie également le fait que la demande en 2012 déploiera ses effets pour l'année 2012 et il en est de même pour 2013.

Aussi la commission a-t-elle décidé, à l'unanimité des neuf membres présents, de refuser les amendements des groupes PLR, CSPO et CVPO en faveur du nouveau texte proposé par la commission pour les motifs que je vous ai indiqués.

S'agissant de la proposition 11 du groupe CSPO à l'article 2 alinéa 5 nouveau, cette proposition est refusée par la commission par huit non et une abstention. Le but du décret n'est pas de rembourser l'amortissement auquel aurait déjà procédé une entreprise; si elle a fait le versement, c'est qu'elle était en mesure de le faire et ne remplit donc pas les critères du décret.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Nous allons procéder de la manière suivante: dans un premier temps, les amendements 1 à 10 et 12, donc tous ceux qui ont été retirés au profit de la nouvelle proposition de la commission. Je pars du principe qu'ils sont ainsi **réglés**, sauf si quelqu'un demande à s'exprimer, et ce n'est pas le cas.

Nous pouvons ainsi revenir à l'amendement 11, qui a été refusé par la commission.

Si personne ne se lève pour demander la discussion et le vote, nous nous alignerons sur la position de la commission et donc considérerons cet amendement comme **refusé**.

Comme je n'ai pas de demande de parole, je la cède au président de la commission.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Vielleicht nur kurz zusammengefasst was die Kommissionsmeinung war.

Die Jahre 2012 und 2013 werden somit unabhängig betrachtet. Eine entsprechende Verlängerung des Darlehensvertrages ist durch den Artikel 2 Absatz 4 nach wie vor gegeben (siehe erste Lesung von gestern). Das heisst, die 14 Bergbahnunternehmungen und die 32 Hotelleriebetriebe, welche bereits für das Jahr 2012 bezahlt haben, können somit auch 2013 einen Antrag stellen.

Die Präzisierung für das jeweilige Jahr 2012 und 2013 ist somit auch gegeben, damit keine Unklarheiten im Text entstehen.

Noch etwas zum Artikel 2 Absatz 5, dass man den Unternehmungen, die bereits bezahlt haben, den Betrag zurückzahlen würde. Da haben wir die Begründung: Die Liquidität ist durch die bereits erfolgte Zahlung gegeben.

Die Seilbahnunternehmungen und Hotelleriebetriebe, welche bereits die Amortisation für das Jahr 2012 bezahlt haben, haben nun aber künftig aufgrund des vorgeschlagenen Abänderungsantrages von Seiten der Kommission, die Möglichkeit, ebenso bis zum 30. September 2013 für das Jahr 2013 ein Gesuch zu stellen.

In diesem Sinne hat sich diese zweite Lesung gelohnt und die Gleichbehandlung für das Jahr 2013 ist für alle gegeben.

Danke und ich bitte um Kenntnisnahme.

Le président:

Merci Monsieur le président.

Nous avons ainsi terminé la lecture de ce décret.

Article 2, adopté tel que proposé par la commission (nouvelle proposition de la commission).

Article 3, adopté.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée. Débat final:

M. le député Jean-François Copt, PLR:

Au terme de la discussion sur la mise en œuvre de ce décret, le groupe PLR est satisfait du moratoire décidé concernant le remboursement des annuités liées aux crédits

LIM et NPR accordés aux remontées mécaniques et aux hôtels, d'autant que cette deuxième lecture a permis de régler à satisfaction les inégalités de traitement qui existaient envers certains partenaires concernés par ce décret.

Toutefois, dans ce même domaine touristique mais dans un cadre beaucoup plus général, le groupe PLR réitère avec conviction ses remarques, pour ne pas dire ses revendications, à l'endroit du département au sujet d'une mise en place rapide d'un projet concret, rassembleur et durable, appelé à doter notre canton d'un tourisme performant et concurrentiel.

Notre secteur touristique a un urgent besoin de structures et d'infrastructures nouvelles. Reconnaissons pourtant au chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, le fait de s'être lancé et surtout d'avoir osé, durant ces dernières années, mettre en avant des projets audacieux, malheureusement trop souvent torpillés par ceux d'ailleurs qui auraient dû en être les principaux bénéficiaires.

Dès lors, le groupe PLR s'engage à promouvoir, à suivre et aussi à soutenir toutes les propositions visant à améliorer la situation actuelle de nos structures et infrastructures touristiques et principalement dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie. Il en va de l'avenir et de la crédibilité de ces secteurs économiques tellement importants pour notre canton.

Le groupe PLR votera avec conviction ce décret, premier pas – j'en accepte l'augure – d'un concept touristique résolument avant-gardiste et performant.

«Je me réjouis de découvrir l'avenir car c'est là que je veux vivre», telle était la citation d'un écrivain dont j'ai oublié le nom. Et avec vous, Chères et Chers collègues députés, je me réjouis d'en découvrir les prémices.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Par souci de responsabilité pour permettre aux entreprises de l'hôtellerie et des remontées mécaniques, qui ont des problèmes de liquidités liés au franc fort, de souffler un peu, le groupe ADG accepte ce décret abouti en deuxième lecture.

Cependant, le groupe ADG insiste sur les conditions claires, confirmées notamment par le chef du département, qui seront appliquées strictement, notamment pour ne pas prolonger artificiellement la survie d'associations ou d'entreprises qui ne pourraient pas vivre à long terme. Il a été clairement dit dans ces débats que c'était une mesure ponctuelle liée au franc fort; nous insistons sur ce point-là. Et nous insistons aussi sur un point que nous avions défendu lors d'un amendement, que nous avons retiré, soit sur le fait qu'il n'était pas question d'accorder cette aide à des entreprises qui auraient juste auparavant accordé des dividendes à leurs actionnaires.

Merci.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Der Rat sollte dieses Dekret annehmen. Es ist einfach, wird wirken und kostet erst noch nichts! Das ist für uns von der Politik völlig unüblich, ja überraschend.

Mit drei Artikeln ist das Dekret sehr, sehr einfach und schlank. Und das Spezielle eben – dass habe ich bereits gesagt – die im Dekret vorgeschlagenen Massnahmen führen für unseren Kanton zu keinen Mehrkosten. Diese Form von wirtschaftlicher Hilfe für Bergbahnen und Hotelbetriebe seitens des Kantons ist total neu, ungewohnt und goldrichtig dazu.

Die CVPO hat mit dem dringlichen Postulat – eingereicht von Fraktionschef Beat Rieder am 12. September 2011 – und dem nun zu beschliessenden Dekret ein rasch wirksames Instrument zugunsten des Walliser Tourismus initiiert.

Das ist gut für die Bahnen, das ist gut für die Hotellerie, das ist gut für den Walliser Tourismus.

Entscheidend wird nun sein, dass das Instrument der Sistierung der zinslosen IHund NRP-Darlehen:

- 1. zeitgerecht, dass heisst jetzt unmittelbar zur Anwendung kommt;
- 2. bedarfsgerecht mit klaren Vergabekriterien definiert wird;
- 3. unbürokratisch und kundenfreundlich durch die Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung 2012 und 2013 umgesetzt wird und
- 4. erst noch für den Staat kostenneutral ist und zugleich eben für manchen Tourismusbetrieb im jetzigen, harzigen Umfeld die erhoffte Liquiditätsschonung für die Unternehmung bringt.

Ökonomisch/politisch ist das Dekret eine seltene Win-win-Situation.

Wir danken für Ihre Unterstützung.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Die zweite Lesung kam relativ kurzfristig, obwohl vorgesehen. Ich probiere zusammenzufassen, was wir genau abgestimmt haben in dieser ersten und zweiten Lesung, damit wir die Vorteile sehen für diese Wirtschaftsförderung.

Aufgrund der verschiedenen Abänderungsanträge haben zum Beispiel neu der Staatsrat bzw. die Seilbahnunternehmungen und die Hotelleriebetriebe die Möglichkeiten eine Gesuch über eine Sistierung über den gesamten geschuldeten Amortisationsbetrag oder nur über einen Teilbetrag, zum Beispiel 40%, zu stellen.

Die jährliche Annuität bleibt infolge der jeweiligen Verlängerung des Darlehensvertrages für die restliche Laufzeit dieselbe. Somit kommt es zu keinen grösseren Belastungen für die Unternehmungen bei den Rückzahlungen.

Durch die Möglichkeit, ein Gesuch unabhängig für das Jahr 2012 bzw. für das Jahr 2013 zu hinterlegen, erhalten auch diejenigen Betriebe, welche bereits für das Jahr 2012 bezahlt haben, die Möglichkeit, für das Jahr 2013 einen Antrag zu stellen. Somit ist hier die Gleichbehandlung gegeben.

Und letztendlich kann man sagen, dass sich keine finanziellen Mehrleistungen für den Kanton ergeben da es sich um zinslose Darlehen handelt. Der effektiv geschuldete Endbetrag bleibt derselbe.

So gesehen danke ich abschliessend allen für das Eintreten auf diese wichtige, kurzfristige Massnahme und ich glaube diese zweite Lesung hat sich gelohnt, um eben diese Präzisierung zu machen. Denn diese kurzfristige Massnahme der Sistierung unabhängig für die Jahre 2012 und 2013 soll möglichst einen wirksamen Effekt erzielen und die Wirtschaft positiv mit vollem Enthusiasmus in die Zukunft blicken lassen.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Merci à tous les groupes qui soutiennent ce décret, un projet qui veut accorder une aide vraiment temporaire, ponctuelle et qui veut régler un problème vraiment aigu de liquidités et de difficultés. Je le rappelle encore une fois parce qu'il ne faut pas créer de faux espoirs: ce n'est pas une aide généralisée, c'est une aide qui sera donnée vraiment à des entreprises qui se trouvent dans des difficultés imminentes en 2012 et 2013.

Avec les explications données par le rapporteur et par le président de la commission, on a maintenant clarifié exactement ce qu'on veut et on a fait le cadre.

Ce que je veux aussi dire en direction du député Jean-Marie Schmid: Herr Grossrat so kostenneutral ist es natürlich nicht. Ich meine diese Unterstützung hat ihre Wirkungen, dass heisst, wir werden – weil das eben ein «fonds de roulement» ist –, natürlich weniger Geld einnehmen in den Jahren 2012 und 2013, die dann nicht zurückfliessen werden. Wir werden das Geld dann halt allerdings später zurückbekommen, aber das hat schon auch einen Einfluss und es gibt schon auch Kosten. Es gibt selten etwas kostenlos, rein vom Ansatz her.

J'aimerais remercier le porte-parole du groupe PLR qui, à juste titre, relève que le tourisme valaisan a besoin qu'on lui donne des conditions favorables à son développement. A côté de ce projet, parce que c'est une aide ponctuelle, il y a toute une réflexion qui est actuellement en cours dans le domaine des remontées mécaniques où on veut justement prévoir un plan d'actions, mais un plan d'actions qui ne va pas seulement se concentrer sur les aides financières parce qu'il y a d'autres éléments que l'on aimerait mettre en avant, c'est-à-dire, par exemple, les fusions de remontées mécaniques, une meilleure collaboration entre les sociétés de remontées mécaniques, la question des liaisons entre les domaines skiables, voir comment on peut augmenter l'attractivité d'un domaine skiable. Alors, il y a toute une réflexion qui est en cours. Pour la fin de l'année, j'espère pouvoir vous la présenter.

Maintenant, aujourd'hui, c'est clair que c'est aussi en lien avec toutes les structures d'hébergement où un deuxième groupe de travail est en train de plancher parce que, vu les résultats de dimanche passé, nous devons nous préoccuper de prévoir d'autres formes d'hébergement, d'autres infrastructures d'hébergement qui, justement, créent une plus-value plus importante pour toute la destination. A la base, chaque destination devrait aussi mettre en avant sa propre stratégie, sa propre philosophie. On y travaille vraiment de manière acharnée pour avoir des solutions à long terme et pas seulement à court terme.

Pour le député Jean-Henri Dumont, évidemment, et je l'ai rappelé, les sociétés qui sont capables de payer des dividendes n'ont pas des problèmes de liquidités. Alors, avant que nous n'accordions la suspension d'un amortissement, il faudrait prendre la décision de ne pas payer de dividendes, pour moi c'est une logique et je le confirme, et on va quand même avoir une certaine rigueur dans l'analyse, et ça ne veut justement pas dire que tout le monde recevra cette aide.

Je profite de remercier la commission pour l'excellence de son travail et mes collaborateurs qui ont suivi ce dossier.

Merci d'accepter ce projet.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons ainsi procéder au vote final sur cette deuxième lecture du décret.

Le décret concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie est adopté par 123 voix en deuxième lecture, tel que ressorti des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Abschliessend möchte ich noch Ihnen herzlich danken für dieses klare Resultat mit 123 zu null Stimmen.

Ebenfalls danken möchte ich dem Departementvorsteher für seine prompten Einsätze vor allem für die zweite Lesung, seinen Mitarbeitern Frau Ursula Kraft und Herrn Gerhard Walter, den Kommissionsmitgliedern (auch für diese spontane zweite Lesung), Herrn Nicolas Sierro vom Parlamentsdienst für die Unterstützung im Allgemeinen und natürlich unserem Rapporteur Frédéric Delessert für seinen prompten Bericht.

Danke schön.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

2. MOTION

du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant la construction de résidences secondaires (14.12.2011) (4.162)

MOTION

von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungsbau (14.12.2011) (4.162)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:

Nach der Annahme der Initiative gegen den uferlosen Zweitwohnungsbau ist die vorliegende Motion aktueller und notwendiger denn je. Eine rasche Anpassung der kantonalen Gesetzgebung ist jetzt erforderlich. Die Gemeinden in touristischen Gebieten sind darauf angewiesen, eigenständig über die Einführung einer Taxe über nicht vermietete Zweitwohnungen bestimmen zu können. Die Bewirtschaftung der kalten Betten und der erforderlichen Infrastrukturen braucht diese Mittel. Sie haben gestern den Gemeinden die Kompetenz für die Einführung der Handänderungssteuer gegeben. Wichtiger wäre jetzt, den Begriff «Zweitwohnungen» zu klären und entsprechende Kompetenzen zu deren Besteuerung zu ermöglichen.

Einerseits sind der Kanton und die Gemeinde verantwortlich für die Raumplanung, auf der anderen Seite mischt sich jetzt der Bund ein. Für den Kanton Wallis gibt es jetzt nur eine Strategie: schnell vorwärts machen.

Dieses Parlament hat nun die Möglichkeit, die kantonale Gesetzgebung anzupassen und ein entsprechendes Rahmengesetz zu schaffen. Das Wallis muss sich um seine Herausforderungen und Probleme selbst kümmern. Wir dürfen nicht warten und zusehen, wie die Initiative auf Bundesebene umgesetzt wird. Zu viele Unklarheiten bestehen heute. So ist zum Beispiel der Begriff «Zweitwohnung» noch gar nicht definiert.

Die vorliegende Motion beweist, dass die CVP Wallis über einen Plan B verfügt. Auf schnellstem Weg muss der Kanton die Sache selber an die Hand nehmen und wir brauchen jetzt ein entsprechendes Rahmengesetz.

Wir sind uns bewusst, dass einige Fraktionen einer direkten Besteuerung der Zweitwohnungen skeptisch gegenüberstehen und andere Lenkungsmassnahmen bevorzugen. Daher sind wir bereit, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Ich bitte Sie, diesem Vorschlag zuzustimmen, damit der Kanton Wallis die Karten selbst in die Hand nehmen kann und nicht in Ehrfurcht vor Bundesbern erstarrt.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Nous avons pris note de la **transformation de votre motion en postulat**, qui n'est d'ailleurs pas combattu et donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

3. POSTULAT

du député (suppl.) Peter KÄLIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: continuer à dormir ou encourager dès maintenant le photovoltaïque? (14.12.2011) (4.163)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Peter KÄLIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Weiter schlafen oder Photovoltaik jetzt fördern? (14.12.2011) (4.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung...

Herr Grossrat (Suppl.) Peter Kälin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Danke und Entschuldigung!

Guten Tag. Heute haben wir sowieso keine Zeit für Floskeln mit zweieinhalb Minuten Redezeit...

Mein Postulat ist seit dem Bundesverwaltungsgerichtsentscheid von letzter Woche noch aktueller geworden. Das AKW Mühleberg wird wohl 2013 vom Netzt gehen, wie es so schön heisst.

Woher soll der Strom aber kommen, wenn die AKW abgeschaltet werden? Etwa aus Kohle- oder Gaskraftwerken? Nein, wir haben uns für einen klimaverträglichen, nachhaltigen Weg entschieden!

Das Wallis wäre neben dem Wasserschloss der Schweiz auch ein Solarstromparadies. Wo aber sind die Photovoltaikdächer, frage ich Sie? Schauen Sie sich einmal bei unserem nördlichen Nachbarn um.

Wenn Moritz Steiner am «Energie-Apéro» grossartig verkündet, der Staat verzichte bei der Photovoltaik bis 10 MWh pro Jahr auf Steuern, sage ich: «Ja grossartig, soll denn die Photovoltaik noch durch Steuern gebremst werden?»

Offenbar bräuchte es einen tüchtigen Anreiz, denn bei Swissgrid sind seit Januar 2012 kaum neue Gesuche für die kostendeckende Einspeisevergütung (KEV) eingegangen und vielen haben ihr Projekt frustriert aufgegeben. Weshalb? Weil sich eine Photovoltaikanlage mit 12 Rappen pro KWh einfach nicht rechnet!

Deshalb wurde ja im eidgenössischen Parlament die kostendeckende Einspeisevergütung geschaffen, aber leider durch zu geringe Mittel gedeckelt (und nicht wie mit einem freudschen Verschreiber im Postulat geschrieben «gedeckt»).

Gestern standen je nach Quelle der Swissgrid 12 oder 13'670 Anlagen mit einer Jahresleistung von 0,5 TWh auf der Warteliste. Der degressive KEV-Satz für 2012 beträgt für Indachanlagen 48,8 Rappen und für 2013 44,9 pro KWh, für angebaute oder freistehende Anlagen deutlich niedriger.

Die Elektrizitätswerke haben die Empfehlung, diese Preise zu zahlen – tun dies im Wallis aber nicht!

Deshalb mein pragmatischer und billiger Vorschlag (die eher zu hoch gerechneten Kosten sehen Sie zuunterst auf meinem Postulat): Der Staat übernimmt die Hälfte des Aufpreises, wenn das Elektrizitätswerk die andere Hälfte übernimmt, dies zur Überbrückung bis die Photovoltaikanlage den KEV-Zuschlag erhält.

Deshalb bitte ich Sie, dieses Postulat einstimmig anzunehmen. Danke!

Le président: Ich danke Herr Grossrat (Suppl.). Votre postulat est combattu.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le photovoltaïque: oui, mais le moyen de financement que vous préconisez: non.

Les impôts sont un prélèvement de l'Etat sur les revenus et la fortune des citoyens pour permettre le financement des tâches de l'Etat. Les citoyens bénéficieront de manière équitable des largesses de l'Etat.

Ainsi, le fonds de financement ne doit pas être utilisé sans réflexion ou avec précipitation. Il est, pour le moment, à peine alimenté et son usage devrait être réservé à de grands projets, dont la population, dans son ensemble, bénéficiera.

A titre d'information pour l'échelle: quand on argumente que, puisqu'on va sortir du nucléaire, il faut pousser le photovoltaïque et que, pour pousser le photovoltaïque, il faut payer sa production à prix coûtant, la production de Mühleberg en 2006, ce sont 2'867 GW, soit 2'867'000 kWh. Prenons un franc pour faire le calcul, ça fait bien plus que les 200'000 francs mentionnés par le motionnaire. On peut refaire le calcul à 50 centimes, si vous voulez.

Votre proposition a, cependant, ceci de juste: c'est que c'est bien par le portemonnaie qu'il faut agir. Puisque vous l'indiquez, la promotion devrait commencer par un effet rétroactif pour sensibiliser ceux qui ont déjà procédé à ces installations photovoltaïques, ces idéalistes, comme vous les appelez, mais qui ont, cependant, les moyens financiers de s'offrir des installations coûteuses et qui aimeraient les voir amorties par les consommateurs d'énergie électrique qui n'ont pas les moyens de s'offrir pareilles installations.

Non, Messieurs les motionnaires, si le capitalisme préconise le profit sur un capital investi, votre système, lui, ressemble étrangement, à la différence près qu'il voudrait éviter tout risque à l'investisseur, avec la bénédiction de l'Etat et lui offrir en prime une bonne conscience écologique parce que l'investissement serait écologique comme si l'écologie devait se cantonner à l'environnement et surtout oublier l'homme.

Mais, c'est vrai que mon évaluation financière est surfaite puisque, depuis le weekend passé, les nouvelles surfaces de toits à disposition des installations risquent d'être singulièrement réduites à 20% de peaux de phoque.

M. le député (suppl.) Yann Rodriguez, PDCB:

Le groupe PDCB est bien évidemment aussi convaincu que le Valais doit promouvoir la production d'énergie renouvelable, que le Valais dispose d'un énorme potentiel non exploité dans le domaine du photovoltaïque et que les toits valaisans sont des sites de montage intéressants aussi bien pour les bâtiments privés que pour les bâtiments de l'Etat. Nous avons d'ailleurs accepté, hier, le postulat 4.154 du groupe PLR qui va dans ce sens.

Notre groupe est également conscient que, malgré les récentes baisses marquées du prix des installations photovoltaïques, la rentabilité de telles installations reste un des freins principaux au développement de cette énergie et que l'épuisement des fonds RPC est un problème.

Mais, bien que l'idée du postulat soit louable, nous ne pouvons, cependant, pas approuver la solution proposée.

La RPC est une action fédérale qui devait être reprise, de manière transitoire, par les distributeurs d'électricité. C'est d'ailleurs ce qui se passe déjà avec de plus en plus de distributeurs.

Dans cette affaire, nous ne maîtrisons pas la durée de l'action. Des décisions fédérales sont en cours pour allouer de nouveaux fonds à la RPC mais cela pourrait prendre des années. Nous ne maîtrisons pas non plus la portée de l'action. L'application de la

solution proposée pourrait entraîner un appel d'air important et débloquer, hormis les projets des particuliers, de nombreux autres grands projets qui coûteraient, au final, bien plus que les 200'000 francs mentionnés dans le texte, l'idée n'étant quand même pas de se retrouver à gérer des listes d'attente au niveau du canton.

Enfin, la solution de financement proposée ne nous convient pas non plus. En effet, le fonds spécial de financement, auquel fait référence le postulat, a été institué pour financer les grands projets d'infrastructures du 21^e siècle et non pour distribuer des subventions.

Pour les raisons précitées, notre groupe rejette ce postulat et vous invite, Chers collègues, à en faire de même.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous allons voter.

Par 74 voix contre 38 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.163 du député (suppl.) Peter Kälin.

Ce postulat est ainsi classé.

4. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Olivier DELALOYE, concernant: dans l'air de l'information, impliquons-nous dans une application (15.12.2011) (4.164) (après son développement, ce postulat prendra le numéro 5.184.)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier DELALOYE, betreffend: Gehen wir mit der Zeit – wir brauchen eine App (15.12.2011) (4.164) (dieses Postulat erhält nach seiner Entwicklung die Nummer 5.184)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

La réalisation d'une application Smartphone dédiée aux informations valaisannes est un atout indéniable pour notre canton. Info VS, qui assure le jour des élections et des votations la transmission en temps réel des résultats, est un bon exemple.

Même si le postulat cible en priorité une utilité dans les domaines de la sécurité avec comme but d'obtenir des informations sur des dangers de toutes sortes (routes barrées, pollution de l'air, risques marqués d'avalanches et j'en passe), d'autres informations autant utiles comme la qualité et la quantité d'enneigement de nos stations, les itinéraires des pistes cyclables ou de randonnées en passant par une présentation uniformisée de nos monuments historiques peuvent y être mentionnées — le dernier point faisant l'objet d'un autre postulat déposé durant cette session de mars par notre collègue députée (suppl.) Gervaise Marquis.

Cependant, le plus important reste son accessibilité. En effet, elle doit être compatible au téléchargement par le plus grand nombre de Smartphone. Pour ce faire, nous désirons que le Conseil d'Etat veuille bien entendre notre volonté de réaliser une telle application dans les deux formats les plus utilisés dans le monde du mobile, soit Android de Google et IOS d'Apple – pour ne pas les citer. Bien que ce dernier soit le plus connu des médias, il n'en a plus le même monopole. J'en veux pour preuve Crans-Montana Tourisme, le Rallye international du Valais, Valais Hiver et même Philippe Nantermod, notre collègue au Grand Conseil, qui possèdent et proposent leurs applications dans les deux formats précités.

A contrario – vous me corrigerez si je me trompe –, Info VS, l'application de l'Etat du Valais citée en préambule, est seulement compatible iPhone et n'est donc pas accessible à tous les citoyens.

Tout en espérant avoir votre soutien pour ce postulat afin que, dans la majorité des cas, les Valaisannes et les Valaisans, ainsi que toutes les personnes de passage dans notre canton puissent obtenir facilement une multitude d'informations pratiques et intéressantes, je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Es ist sicher richtig, den Bürgerinnen und Bürgern Informationen betreffend den täglichen Gefahren in unserem Kanton (wie es im Postulat beschrieben ist) zu liefern und zur Verfügung zu stellen.

Zurzeit besteht aber für jedermann die Möglichkeit, solche Informationen in elektronischer Form zu erhalten, denn die professionellen Organisationen und Institutionen stellen diese mit den gängigen medialen Mitteln zur Verfügung.

An dieser Stelle möchte ich festhalten, dass nur sie bei der Veröffentlichung solcher Daten die Richtigkeit garantieren können und nur sie können die Dauer oder Zeit der Gefahren aufs Genaueste festlegen.

Auf ungenaue oder verspätete Informationen muss dringend abgeraten und verzichtet werden. Deshalb ist ein Tool, wie es eine App ist, nicht als das geeignete Instrument anzusehen, sicherheits- und umweltrelevante Informationen abzugeben. So frage ich mich: Wie würde die Rechtslage aussehen, wenn ein Geschädigter sich auf solche zweifelhaften Informationen berufen würde?

Im Weiteren würde eine Bewirtschaftung einer solchen App Arbeitsplätze schaffen, auf die wir gerne verzichten können, denn über das sogennante RAS können heute schon die neuesten Meldungen und spezifischen Informationen – auch für Touristen verständlich – direkt abgerufen oder erhalten werden.

Es ist nicht sinnvoll, einen zusätzlichen Aufwand zu betreiben oder Personen einzustellen, um diese Infos in ein neues Tool zu patchen. Was das gleiche bedeutet wie das Zusammenziehen von bestehenden Daten, zum Beispiel aus meteo.ch, ähnlichen Seiten oder den Lawinenwarnungen aus den Internetseiten der Tourismusstationen.

Ein wichtiger Punkt scheint mir allerdings auch fragwürdig und problematisch: sicherheitsrelevante Informationen über eine App abzugeben, denn dafür braucht es eine ständige sogar minutenweise Überwachung dieser App, damit die Informationen den Kriterien der Genauigkeit entsprechen. Wie sieht hier die Rechtslage aus, wenn die Betreiber der App die Verantwortung nicht übernehmen können?

Apps ohne Bewirtschaftungsmöglichkeit und nur zur Begünstigung der Informationsflut sind keine Gründe, zusätzliche Arbeitsstellen im Kanton zu schaffen.

Im Übrigen soll ein solcher Auftrag nicht das Parlament vergeben, sondern die benötigten Mittel für die Informationen an die richtigen Personen abzugeben, ist Sache und Aufgabe der zuständigen Dienststellen. Sie sind sich ihrer Pflichten vollend bewusst.

Le président:

Monsieur le député il faut conclure!

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Also lasst sie ihre Arbeit erledigen und wir widmen uns den parlamentarischen Aufgaben, indem wir dieses Postulat ablehnen.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous sommes en débats réduits. En principe, je ne redonne pas la parole une deuxième fois. Je pense que les choses sont claires, nous allons procéder au vote sur ce postulat.

Par 57 voix contre 40 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.164 du député Olivier Delaloye.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

5. INTERPELLATION

des députés Jérémie PRALONG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien DERIVAZ (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: quel futur pour notre tourisme d'hiver? (15.12.2011) (4.165) INTERPELLATION

der Grossräte Jérémie PRALONG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabian DERIVAZ (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Zukunft unseres Wintertourismus (15.12.2011) (4.165)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la passe donc directement à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le Conseil d'Etat est interpellé quant aux dispositions prises par le canton et les milieux concernés face aux changements climatiques et leurs effets attendus sur notre tourisme.

En réponse à cette interpellation, rappelons que les effets attendus du réchauffement climatique comportent deux phases distinctes, selon l'horizon temps considéré. Ainsi, à court et à moyen termes, le réchauffement climatique et ses conséquences en termes d'altitude critique de l'enneigement garanti constituent une opportunité pour le Valais. En effet, le Valais figure du fait de la hauteur élevée des domaines skiables de ses stations. Ce fait est d'ailleurs confirmé par l'étude de l'OCDE, à laquelle les auteurs de l'interpellation font allusion. Les instances chargées de la promotion de notre tourisme et en particulier Valais Tourisme positionnent ainsi le Valais avant tout comme une région pouvant garantir l'enneigement. Avec le développement de nouveaux segments comme la raquette à neige ou les randonnées hivernales, il est, en outre, possible d'intéresser une nouvelle clientèle à un tourisme hivernal doux et de créer de nouvelles opportunités.

Concernant l'été, le Valais bénéficiera également d'une tendance allant croissante d'une population touristique préférant les températures plus agréables des destinations alpines. Valais Tourisme exploite déjà dans sa communication ces changements de

tendance dans les attentes des consommateurs. Près des deux tiers de son budget sont consacrés à la communication de l'été, sans toutefois que cela ne permette encore d'inverser la répartition entre saisons. Les efforts entrepris pour développer l'offre estivale se justifient principalement par l'intérêt économique de développer des potentiels encore inexploités. Mentionnons encore que du côté de Suisse Tourisme, un master plan destiné à explorer diverses pistes pour réinventer la saison estivale est en phase d'élaboration. Valais Tourisme suit ce dossier avec attention.

Si l'on considère le long terme, les changements climatiques attendus représentent, par contre, effectivement des menaces pour le tourisme alpin hivernal même si on se place, d'après les études disponibles, après 2100. Il convient d'anticiper ces changements par des stratégies d'adaptation adéquates. C'est dans cette optique que le canton du Valais s'est fortement impliqué, dès 2008, dans le projet ClimAlpTour mené au niveau européen, dont l'objet est précisément le changement climatique et son impact sur le tourisme dans l'espace alpin. Les conclusions de ce projet sont attendues cette année encore.

En conclusion, il semble important de rappeler que la diversification de l'offre touristique, si elle doit constituer un souci permanent de toutes les parties concernées, doit être menée en tout premier lieu par les prestataires du secteur privé qui, comme il en est dans tout secteur économique, doivent se réinventer, innover et viser à une amélioration de leur compétitivité. Ils doivent pouvoir compter, dans cet effort, sur l'appui et le soutien des pouvoirs publics, dont la préoccupation est de leur garantir des conditions cadres optimales.

6. POSTULAT

du groupe CSPO, par le député Urban FURRER, concernant les marchés publics lors de fluctuations monétaires massives (15.12.2011) (4.166) POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban FURRER, betreffend Vergabe öffentlicher Aufträge bei massiven Währungsschwankungen (15.12.2011) (4.166)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Unser Postulat über die Vergabe von öffentlichen Aufträgen bei massiven Währungsschwankungen stösst auf den ersten Blick gegen die GATT/WTO-Bestimmungen, weil der Gleichbehandlungsgrundsatz den Kerninhalt des Übereinkommens darstellt.

Es ist beschaffungsrechtlich zulässig, mittels geeigneter Zuschlagskriterien das Problem der Währungsschwankungen abzuschwächen, sofern der Preis das einzige Zuschlagskriterium bildet.

Zudem können bei Ausschreibungen die Voraussetzungen der Beschaffung näher umschrieben werden, was insbesonders erlaubt, Offerten in Schweizer Franken oder in einer anderen vereinbarten Währung einzuholen. Ebenso kann der Wechselkurs zeitlich fixiert werden.

Die Beschaffungsstellen können somit bereits nach geltendem Recht der Problematik von Währungsschwankungen entgegenwirken.

Von solchen Möglichkeiten machen zum Beispiel kantonale Tiefbauämter Gebrauch indem diese ausschliesslich in Schweizer Franken offerieren lassen.

Die Kantone beider Basel sowie Luzern haben bereits spezifisch gesetzliche Regelungen getroffen, dass Offerten in Schweizer Franken eingereicht werden insofern der Ausschreibungstext nichts anderes bestimmt. Bern ist zurzeit daran zu prüfen, die gesetzlichen Regelungen wie in den genannten Kantonen einzuführen – somit sollte es doch auch bei uns im Wallis möglich sein.

Bei einer Änderung unserer kantonalen Verordnung über das öffentliche Beschaffungswesen Abschnitt 7 Artikel 31 sollte die Währung oder deren Umrechnungssatz festgelegt werden. So kann dem Problem, wie im Einführungstext vom Postulat dargelegt, entgegengewirkt werden.

Falls die Regierung und das Parlament wirklich der Meinung sind, dass wir von der CSPO mit diesem Postulat rechtlicht gegen die GATT/WTO-Bestimmungen verstossen, sind wir wohl oder übel bereit, das Postulat zurückzuziehen.

Wir müssen uns jedoch im Klaren sein, dass wir damit unserer Wirtschaft keinen Dienst erbringen. Früher oder später wird sie mit diesem Problem wieder konfrontiert.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M. le député François Bressoud, PDCB:

Actuellement, dans l'ordonnance cantonale ainsi que dans les accords du GATT, il est indiqué ce qui doit figurer dans les appels d'offres et on trouve l'alinéa suivant: «Les pouvoirs publics précisent les exigences économiques et techniques ainsi que les garanties et les indications financières exigées.»

Cela signifie que, dans les appels d'offres, le choix de la monnaie sera défini et, en cas de nécessité, d'autres dispositions peuvent être indiquées.

Dans la pratique courante, entre le dépôt des offres et l'adjudication, le délai est court et les éventuelles fluctuations du marché de la monnaie dans ce laps de temps sont insignifiantes et très loin des 30% annoncés par l'auteur du postulat. Tout ce qui se passe après ne peut plus modifier le choix de l'adjudicataire.

Monsieur le député Urban Furrer, vous avez raison de vouloir protéger les entreprises valaisannes, mais si une situation peut favoriser les entreprises étrangères, cela peut aussi être le contraire et, à ce moment, les entreprises valaisannes seront pénalisées, et je ne crois pas que c'est ce que vous désirez.

En conclusion:

- les pouvoirs publics peuvent mettre des directives financières dans les documents d'appel d'offres;
- le cours des monnaies entre le dépôt de l'offre et l'adjudication est insignifiant;
- votre proposition est à double tranchant et peut pénaliser les entreprises valaisannes.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas vous invite à rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le postulat étant combattu, nous procédons au vote.

Par 61 voix contre 30 et 16 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.166 du député Urban Furrer.

Ce postulat est ainsi classé.

7. POSTULAT

des députés Patrice MICHAUD (suppl.), PDCB, et Gratien CORDONIER (suppl.), PDCC, concernant l'établissement des prévisions de consommation en électricité des Valaisans à long terme (15.12.2011) (4.167)

POSTULAT

der Grossräte Patrice MICHAUD (Suppl.), PDCB, und Gratien CORDONIER (Suppl.), PDCC, betreffend langfristige Stromverbrauchsprognosen für das Wallis (15.12.2011) (4.167)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:

L'énergie – et, en particulier, l'énergie électrique – fait partie des besoins indispensables et quotidiens de chacun d'entre nous. Que pourrions-nous encore faire facilement si nous manquions d'énergie électrique? Aussi lorsque l'on entrevoit le retour imminent des aménagements de forces hydrauliques installés en Valais, il est temps de se demander quels seront les besoins futurs de nos concitoyens en énergie électrique.

Dans un mail envoyé à tous les députés hier matin, un document, qui avait le nom de «Estimation consommation Electricité 2050», apportait des réponses à notre postulat.

Avoir une réponse à un postulat avant le stade du développement et que les députés n'aient à s'exprimer sur son contenu, voilà qui n'est pas courant mais encourageant.

Nous retirons donc ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous avons pris note du retrait de ce postulat puisque réalisé.

8. MOTION

des députés David THEODULOZ, PDCC, Jean ROSSIER, PDCC, et François BRESSOUD, PDCB, concernant l'établissement du cadre législatif dans lequel devront se réaliser le retour et le renouvellement des concessions de forces hydrauliques des aménagements installés en Valais (15.12.2011)

(4.168) MOTION

der Grossräte David THEODULOZ, PDCC, Jean ROSSIER, PDCC, und François BRESSOUD, PDCB, betreffend Gesetzesrahmen für den Heimfall und die Erneuerung der Wasserrechtskonzessionen der Walliser Anlagen (15.12.2011) (4.168)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Je serai très concis puisque, avec l'autorisation des co-motionnaires, **nous retirons** cette motion.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons pris note de ce retrait.

9. MOTION

des députés Pascal LUISIER, PDCB, et Daniel PORCELLANA, PDCC, concernant l'organisation de la distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire valaisan (16.12.2011) (4.169)

MOTION

der Grossräte Pascal LUISIER, PDCB, und Daniel PORCELLANA, PDCC, betreffend Organisation der Stromverteilung auf dem gesamten Kantonsgebiet (16.12.2011) (4.169)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Nous retirons également cette motion.

Le président:

Merci Monsieur le député.

10. POSTULAT

des députés Marcel BAYARD, PDCC, Serge METRAILLER, PDCC, Mario ROSSI, PDCC, et Erno GRAND, CVPO, concernant la campagne de promotion et de soutien aux PME locales (16.12.2011) (4.170)

POSTULAT

der Grossräte Marcel BAYARD, PDCC, Serge METRAILLER, PDCC, Mario ROSSI, PDCC, und Erno GRAND, CVPO, betreffend Kampagne zur Förderung und Unterstützung einheimischer KMU (16.12.2011) (4.170)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Marcel Bayard, PDCC:

Œuvrer pour le bien public est une noble tâche et nous, parlementaires, avons la responsabilité d'élaborer des lois et des règles susceptibles de garantir le fonctionnement de l'Etat et d'assurer le bien-être de ses citoyens en gérant au mieux les finances.

Une bonne gestion des deniers publics est indispensable à la démocratie mais elle ne suffit pas. Encore faut-il des caisses pleines. C'est pourquoi nous voulons, par le présent postulat, rappeler que le corps de l'Etat ne repose pas que sur une jambe politique mais qu'il lui faut également une jambe économique.

Laissons parler les faits: 75% des actifs en Suisse sont employés par les PME, ce qui constitue environ 3,6 millions de personnes. L'économie valaisanne constituée de quelque 9'000 entreprises est composée à 98% de PME; autrement dit, sans PME pas d'économie et pas d'Etat. Il nous paraît particulièrement juste de rappeler ce point alors que ces PME sont parfois dans une situation qui n'est pas toujours rose.

Beaucoup d'employés et de patrons partagent des inquiétudes liées aux nouveaux défis auxquels ils sont confrontés. Pour n'en citer que quelques-uns: la concurrence d'un marché globalisé, le dumping salarial, les réglementations diverses et même parfois, il le faut le rappeler, les politiques qui semblent parfois les oublier.

Ce sont de véritables défis, mais je ne veux pas tomber dans l'alarmisme.

Au contraire, nos PME sont compétentes, dynamiques, productives et capables de répondre aux plus hautes exigences de qualité. Ces points, je ne les mentionne que pour marquer plus profondément mon estime et mon admiration.

Chers collègues, il est temps de rendre quelque chose. Nous ne parlons pas de subventions, de lois ou de réglementations. Nous pensons, en revanche, que les PME ont

davantage besoin d'un grand merci, un merci porteur de reconnaissance pour le travail accompli par le passé, base de notre prospérité présente et future, un merci qui se veut également un encouragement à relever les défis de demain.

Par le présent postulat, nous prions le Conseil d'Etat d'organiser une campagne de promotion et de soutien des PME locales en collaboration avec les diverses associations faîtières dans le but de rappeler le rôle indispensable joué par les PME locales et de sensibiliser, en passant, la population à profiter des produits locaux et des offres locales de nos PME. Merci.

Le président: Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Personne dans notre plenum ne conteste que les PME constituent un pilier essentiel de l'économie valaisanne, ni qu'elles garantissent des places de travail, forment du personnel et apportent une contribution essentielle à la structure économique et sociale d'un village ou d'une ville.

Que faire, comme disait Staline..., Lénine, pardon!

Nous avons eu, tout au long de la présente législature, diverses occasions de soutenir les PME. Certaines propositions ont été acceptées; d'autres ont été refusées.

Dans quelques semaines, nous devrons aborder la question de la fiscalité des personnes morales. Le projet en consultation est d'une timidité affligeante. Alors que les cantons romands fixent leur fiscalité autour des 5% du bénéfice, parfois en dessous, nous sommes sur le point de maintenir un taux au double de ce chiffre. Je crois que si l'Etat veut aider les PME, le mieux qu'il puisse faire, c'est de les laisser en paix. Accélérer les procédures, comme par exemple dans le domaine des remontées mécaniques, pousser une administration de conseils plutôt que de répressions, plus réceptive et moins tatillonne face aux demandes des entrepreneurs en faisant mieux la distinction entre l'esprit et la lettre de la loi, améliorer les conditions cadres, comme par exemple en matière de transports routiers, ferroviaires, défendre convenablement le canton auprès des autorités fédérales pour éviter que des initiatives sur les résidences secondaires ne soient présentées à l'avenir au peuple sans un contre-projet crédible.

Par contre, prendre des impôts au PME pour faire leur boulot, leur promotion, en payant des affiches et des annonces dans la presse me paraît inutilement dépensier. Non, l'Etat du Valais ne doit pas faire le travail de nos entrepreneurs qui n'ont, à ma connaissance, rien demandé. Que proposerons-nous demain, d'engager des maçons, des bouchers, des juristes et des sommeliers, pour les fournir gracieusement en main-d'œuvre aux entreprises valaisannes?

Nos entrepreneurs sont des gens intelligents, courageux et travailleurs, qui savent mieux que nous ou l'Etat du Valais la manière de faire leur promotion. Ils s'organisent en associations professionnelles et investissent l'argent qui leur paraît utile et légitime.

Si nous voulons aider les PME, laissons-leur cet argent dans leurs poches en baissant leurs impôts plutôt que de financer la Société générale d'affichage et Publicitas.

Merci beaucoup.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Oui, les PME sont un pilier essentiel de l'économie valaisanne. Oui, elles apportent une contribution essentielle à la vie économique et sociale de nos villages et de nos villes. Oui, il faut les soutenir.

Mais les moyens proposés par ce postulat ne nous paraissent pas être les bons. Une campagne de promotion via affiches ou autres annonces médiatiques ne fera que rajouter un message dans un monde déjà saturé de messages confinant au bruit de fond, presque à l'acouphène. En outre, toutes les campagnes de promotion, de propagande, de prévention, d'éducation, de rééducation, de formation, d'information, de déformation n'atteignent pas toujours les buts ultimes qu'elles devraient poursuivre. Elles ont, par contre, l'effet certain d'entretenir tout un appareil qui vit de ces campagnes et qui n'est pas forcément composé de PME, tout en chargeant les caisses de l'Etat.

Economisons au niveau de l'appareil étatique en lui évitant des dépenses continuelles. Ainsi, nous pourrons peut-être baisser les taxes et prélèvements en tout genre, et notamment l'imposition sur les sociétés, ce qui sera bien plus bénéfique aux PME de ce canton.

Je vous invite donc à refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Par 51 voix contre 48 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.170 du député Marcel Bayard.

Ce postulat est ainsi classé.

11. INTERPELLATION

du groupe CSPO, par le député Urban FURRER, concernant: il n'est plus vraiment possible de vivre des vignes (16.12.2011) (4.172) INTERPELLATION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban FURRER, betreffend: Auf den Reben lässt es sich so nicht mehr leben (16.12.2011) (4.172)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung.

Je passe la parole au chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Staatsrat möchte Ihre zweite Frage mit folgenden wichtigen Prinzipien der Walliser Weinpolitik beantworten.

Ihre Interpellation hebt zu Recht ein wichtiges Problem der Weinbaubranche unseres Kantons hervor nämlich die Aufteilung der Mehrwertschöpfung innerhalb dieses Sektors. Bereits 2009 hat die Studie «VITI 2015» unterstrichen, dass die Traubenproduktion seit einigen Jahren nicht mehr rentabel ist. Diese Situation führte zu mangelhaften Investitionen und zu einer Verschlechterung des Pflanzenkapitals.

Das Gesetz vom 8. Februar 2007 über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes und die dazugehörige Verordnung übertragen dem Branchenverband der Walliser Weine die Aufgabe, die Richtpreise der Trauben vor der Ernte festzulegen. Diese Vorgehensweise zielt auf einen Stabilisierungseffekt des Marktes und eine kohärente Angebotsverwaltung. Diese Aufgabe wird vom Branchenverband nicht wahrgenommen, was

zu einer grossen Instabilität auf dem Markt und zur Festsetzung des endgültigen Traubenpreises bis ein Jahr nach der Ernte führt. Wir bedauern diese Situation ebenfalls.

Die Problematik der Traubenpreise und der Aufteilung der Mehrwertschöpfung hängt vor allem von privaten Abmachungen innerhalb der Branche, das heisst zwischen Verkäufern und Einkäufern, ab. Es ist nicht Aufgabe des Kantons, in diese privatrechtlichen Verhandlungen einzugreifen.

Der Kanton Wallis hat – gestützt auf sehr gute Kenntnisse der Wirtschaftslage des Sektors – eine klare Weinbaupolitik definiert. Er ist bei Weitem derjenige Kanton, der seinen Weinbau am besten unterstützt. Geleistet wird diese Hilfe in Form von:

- Strukturverbesserungen an den Rebbergen;
- Errichtung von Bewässerungsanlagen und Erstellung von Trockensteinmauern;
- Förderung der Walliser Weine aufgrund eines Leistungsauftrages mit dem Branchenverband in der Höhe von 1,8 Millionen Franken;
- Lieferung von Informationen bezüglich des Walliser Weinberges sowie über den Markt mit einem entsprechenden Marktobservatorium, das wir vom Kanton führen, damit die Branche sich orientieren kann und ihre Marketingvorhaben auch abstellen kann auf die Kundenbedürfnisse, die wir mit diesem Observatorium eruieren;
- Grundausbildung und Weiterbildung bei der landwirtschaftlichen Schule;
- Beratung im Weinbau (kostenlos) und Önologie und finanzielle Unterstützung von verschiedenen Qualitätskontrollen.

Der Staatsrat kann Ihnen folgende Antworten auf Ihre erste Frage bezüglich der Genossenschaft Provins Valais geben.

Im Dezember 2009 hat der Grosse Rat der Genossenschaft Provins Valais einen Investitionskredit von 6,8 Millionen Franken gewährt. Sie haben diesen Kredit auf Antrag der Regierung gewährt. Angesichts der Zentralisierung der Vinifizierung der Genossenschaft bei ihrem Standort in Sitten war dieser Kredit hauptsächlich für den Ausbau und die Sanierung von bestehenden Gebäuden und für die Errichtung einer neuen Vinifizierungsanlage sowie das Auswechseln eines Grossteils der bestehenden Weinfässer zweckgebunden. Die Investition sah aber keine Abfüllstation vor. Es ist selbstverständlich, dass die Rationalisierung und Modernisierung bei der grössten Walliser Weinkellerei langfristig eine Verbesserung der Wertschöpfung und des Entgelts der Weinbauer ermöglichen sollten. Die Kreditgewährung war dennoch niemals direkt an den Traubenpreis gebunden.

Das Bundesgesetz über die Landwirtschaft ermöglicht es dem Bund, den Kantonen einen Fonds zur Finanzierung von Investitionskrediten im Bereich der Landwirtschaft zur Verfügung zu stellen. Die Finanzierung erfolgt also vollständig über Gelder des Bundes. Die Kantone tragen die Verluste aus der Gewährung von Investitionskrediten einschliesslich allfälliger Rechtskosten. Im Falle Provins Valais wird das Darlehen von 6,8 Millionen Franken vollständig durch eine Bankbürgschaft abgesichert. Diese Bürgschaft zielt darauf ab, einerseits die Interessen des Kantons sicherzustellen und andererseits die Banken zu binden sich mittelfristig an der Finanzierung der Genossenschaft zu beteiligen. Gesetzlich gesehen obliegt es den Kantonen die zur Verfügung gestellten Investitionskredite zu bewirtschaften. In diesem Zusammenhang müssen die Kantone sicherstellen, dass die Investitionskredite zweckgebunden eingesetzt sind und die wirtschaftliche Entwicklung der unterstützten Unternehmung verfolgen – und das tun wir. Das machen wir zuverlässig und werden es weiterhin auch tun, aber letztlich haben die Verantwortlichen der Genossenschaft die Verantwortung, die Unternehmensstrategie zu führen und da haben wir auch gerade zu stehen.

12. POSTULAT

des députés Jérémie PRALONG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien DERIVAZ (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien DELEZE (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: la géothermie de moyenne profondeur en Valais, utopie ou réalité? (16.12.2011) (4.171) POSTULAT

der Grossräte Jérémie PRALONG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien DERIVAZ (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien DELEZE (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend mitteltiefe Geothermie im Wallis: Utopie oder Realität? (16.12.2011) (4.171)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Aujourd'hui, nous savons que le Valais devra trouver des solutions en termes d'énergies renouvelables pour assurer un futur sans nucléaire.

Nous avons beaucoup parlé cette semaine de l'énergie hydraulique. Néanmoins, il faut admettre que cette énergie arrive gentiment à ses limites sur notre territoire.

En Valais, une partie de l'eau de pluie s'infiltre dans les massifs et s'enfonce en profondeur, tout en se réchauffant progressivement. Il arrive également que ces fluides chauds émergent à la surface en remontant un réseau de failles. De multiples sources d'eau chaude jaillissent du sol après avoir traversé des parcours souterrains sinueux. Cette eau, qui a pu atteindre des profondeurs de plus de 1'000 mètres, va ramener la chaleur de la terre à la surface et permettre à l'être humain d'en profiter.

Cette eau est la preuve du potentiel géothermique de notre canton. Notre canton est unique. Nous avons, sous nos pieds, de l'eau chaude à exploiter grâce à de simples forages. Les exemples de sources thermales exploitées en Valais sont nombreux: Loèche-les-Bains, Saillon, Saxon, Brigerbad, Ovronnaz. Dans le Val d'Hérens, la source thermale de Combioula est également une preuve de cette forte activité géothermale de notre sous-sol.

Cette eau chaude ne permet pas de faire de l'électricité mais peut servir pour le chauffage de bâtiments, de serres agricoles et pour l'exploitation de centres thermaux. Etant donné qu'elle se trouve naturellement dans les massifs rocheux, aucune stimulation hydraulique n'est requise. C'était une méthode utilisée à Bâle afin d'augmenter la perméabilité de la roche et qui avait provoqué un tremblement de terre. Les techniques de prospection et d'exploitation de cette ressource ne posent donc aucun risque sismique pour la région.

Une étude nommée Géothermoval avait été menée à l'époque. Ce programme a permis une nette avancée quant aux connaissances sur le potentiel de la géothermie profonde en Valais.

Après ce programme, aucun autre groupe de travail d'envergure n'a été mandaté afin de donner suite aux résultats de Géothermoval et d'exploiter la géothermie de moyenne profondeur. J'entends par-là les acquis fait entre 500 et 1'500 mètres de profondeur.

Les énergies fossiles provoquent un réchauffement climatique et ne représentent pas une source énergétique viable à long terme.

Afin de préparer un avenir radieux pour nos enfants et nos petits-enfants, le Valais doit faire des choix stratégiques. Dans ce contexte, nous devons jouer avec les atouts de notre canton.

Avec ce postulat, je demande au Conseil d'Etat de donner suite au projet Géothermoval. Une colonne vertébrale est proposée dans la version écrite de ce postulat afin que les travaux suivent une certaine logique. Néanmoins, cette colonne vertébrale n'est qu'un projet et pourrait être sujette à différentes modifications.

La géothermie pourrait apporter un net apport énergétique pour le Valais. A nous de rendre le financement d'un tel projet possible.

Ce Parlement ne peut pas combattre ce projet et être favorable aux énergies renouvelables. Refuser ce postulat signifierait ne pas vouloir aller de l'avant...

Le président:

Monsieur le député (suppl.), il faut conclure.

M. le député (suppl.) Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je compte donc sur vous, Chers collègues, pour donner la possibilité à notre canton de subvenir à ses besoins énergétiques par un soutien à notre postulat.

Merci d'avance.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Vous avez été entendu puisque votre postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous avons ainsi terminé avec les développements du département de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

13. POSTULAT

du député Erno GRAND, CVPO, et cosignataires concernant la route Susten – Loèche-les-Bains (16.11.2011) (5.163)

POSTULAT

von Grossrat Erno GRAND, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Strasse Susten – Leukerbad (16.11.2011) (5.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Leukerbad mit 900'000 Fremdübernachtungen ist ein wichtiger Träger der Walliser Wirtschaft und des Walliser Tourismus. Ebenso ist Leukerbad der Wirtschaftsmotor der Region Leuk.

Kurz vor Leukerbad wird bei Gefahr die Zubringerstrasse seit Jahrzehnten regelmässig auf eine Ausweichstrasse umgeleitet. Es ist ein altes Bahntrassee, welches sicher ist gegen Naturgefahren. Ein Hindernis auf dieser Strecke ist eine mehrere hundert Meter lange Einbahnstrecke, welche einen zu klein dimensionierten Tunnel ausweist. Eine Umleitung, die oft Tage, Wochen oder sogar Monate andauert. Dies ist ein unhaltbarer Zustand. In dieser Zeit können moderne Reisebusse oder grössere Lastwagen Leukerbad nicht erreichen.

Die Tatsache, dass diese Einbahnstrecke mit Lichtsignalen geregelt wird, sorgt für lange Staus und Wartezeiten. Fährt dann noch ein Reisebus in den zu kleinen Tunnel und bleibt dieser darin stecken, ist das Chaos perfekt.

Dies ist für Leukerbad ein unhaltbarer Zustand und verlang nach einer baldigen Lösung.

Wir bitten den Staatsrat, sich diesem Anliegen anzunehmen und nach Lösungsmöglichkeiten zu suchen. Es gibt welche, die effizient sind und verwirklicht werden können.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

14. INTERPELLATION

du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant l'autoroute Sierre – Brigue: un ouvrage millénaire? (16.11.2011) (5.164) INTERPELLATION

von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Autobahn Siders – Brig: ein Jahrtausendwerk? (16.11.2011) (5.164)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Mein 80-jähriger Vater hat mir schon von der zukünftigen Autobahn ins Oberwallis erzählt. Ich berichte nun meinen Kindern von der Entstehung der Autobahn.

Vielen Fragen sind noch offen. Diese habe ich in dieser Interpellation schön sauber aufgeschrieben. Für uns Oberwalliser ist die wichtigste Frage die des Zeitplans und ob er eingehalten werden kann. Ist die Eröffnung im Jahre 2018/2019 Vision oder Realität?

Danke.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Das vom Bundesrat genehmigte generelle Projekt des Autobahnabschnittes A9 Siders Ost – Leuk Pfynwald stammt aus dem Jahre 1988 (Leuk West – Leuk Ost) bzw. 1991 (Siders Ost – Leuk West). Die entsprechenden vom UVEK genehmigten Auflageprojekte stammen aus den Jahren 1999 (Siders Ost – Leuk West) und 2001 (Leuk West – Leuk Ost). Die Genehmigung der Auflageprojekte erfolgte nach Erledigung der letzen Einsprachen.

Nach erfolgter Genehmigung des Auflageprojektes wird üblicherweise, nach der Vergabe der Dienstleistungen der Ingenieure und Spezialisten, mit der Erarbeitung der Detailprojekte und nach deren Genehmigung durch das ASTRA mit der Ausschreibung der Bauarbeiten begonnen. Im Fall des Projektes A9 Abschnitt Siders Ost – Leuk wurden die Ingenieurleistungen unmittelbar nach der Genehmigung des Auflageprojektes ausgeschrieben und vergeben (als Beispiel: für den Tunnel Susten Februar 2001 bis März 2002).

In den Jahren 2004 und 2005 kam es nach den bekannten Betriebsunfällen in einigen grossen Tunnelbauwerken zu Projektänderungen und Optimierungsstudien, die es erlauben sollten, die Projekte auf den neusten Stand der Technik und der Sicherheitsvorschriften des Bundesamtes für Strassen zu bringen. Die entsprechenden Anpassungen und Optimierungen führten zu Projektänderungen, die weitgehend nur mittels erneuten Planauflageverfahren bzw. Auflageprojekte zur Ausführung gelangen konnten.

Bei der planerischen Umsetzung der Optimierungen wurde festgestellt, dass die durch die Optimierung entstandenen Projekte wesentlich von den Vorgaben des

genehmigten generellen Projektes abweichen. Um die Ausführung der optimierten Projekte sicherzustellen, muss somit eine neue – auf der Grundlage des bewilligten generellen Projektes – relevante Basis geschaffen werden.

Gestützt auf diesen Hintergrund können die gestellten Fragen wie folgt beantwortet werden:

 Kann der Fahrplan des Autobahnbaus wie vom Staatsrat wiederholt bestätigt bis 2019 eingehalten werden? Wie hoch sind die Kostenfolgen dieser zusätzlichen Arbeiten? Gibt es einen detaillierten Etappierungsplan bis ins Jahr 2019?

Die in der Zwischenzeit in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Strassen eingeleiteten Untersuchungen und Abklärungen sollen aufzeigen, welche genauen Konsequenzen auf den Terminplan, die Kosten und die Etappierung zu erwarten sind.

- Waren bereits Arbeiten übergeben? Konnten die Folgen gütlich geregelt werden?

Bereits vergeben und weitgehend auch schon ausgeführt, waren hauptsächlich Dienstleistungsaufträge. Im Rahmen der Untersuchungen wird auch mit dem ASTRA, in Anlehnung an die Vorgaben der Finanzkontrollstellen, entschieden, wie bestehende Aufträge behandelt werden sollen.

- Müssen noch weitere Autobahnabschnitte neu aufgelegt werden?

Ebenfalls neu aufzulegen (Planauflageverfahren), unabhängig vom Verfahren Pfynwald, sind im Abschnitt Gampel – Visp West das Projekt Raststätte Raron sowie Projektänderungen im Bereich der Portale des gedeckten Einschnittes Raron.

- Was gedenkt der Staatsrat zu tun, falls die Bundesstellen das Vorgehen vom Detail in das generelle Projekt ablehnen?

Das gewählte Vorgehen erlaubt es, die Bewilligungsfähigkeit des Projektes sicherzustellen.

- Gibt es einen Plan B?

Aufgrund des gewählten Vorgehens ist zum heutigen Zeitpunkt kein Plan B notwendig.

15. POSTULAT

de la députée Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: à partir du 11 décembre 2011, éducation des voyageurs aux CFF (17.11.2011) (5.165)

POSTULAT

von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: ab dem 11. Dezember 2011 Fahrgast-Erziehung bei den SBB (17.11.2011) (5.165)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Anliegen der Fahrgast-Erziehung bei den SBB wurde von mir bereits ausführlich dargelegt.

Ich möchte den Staatsrat auffordern, an die Adresse der SBB einen entsprechenden Brief zu schreiben. Jeden Tag fahren tausende Pendlerinnen und Pendler mit der Eisenbahn. Überfüllte Züge und ein grosses Gedränge gehören in den Stosszeiten zur Tagesordnung und das nicht zum Nulltarif. Nun wird der Gast noch mehr zur Kasse gebeten, sollte er vergessenen haben, ein Billett zu lösen, abzustempeln oder ein übervoller Zug ihn zum Klassenwechsel drängt.

Die Bahnen sind hoch subventioniert. Es kann nicht sein, dass sich Zugfahrten immer mehr zu Erziehungsfahrten ausarten. Die Bahn soll sich als Dienstleister verstehen und nicht als Lehrmeister. Es muss weiterhin möglich sein, im Zug ein Billett zu lösen ohne

dass der Kunde sofort kriminalisiert wird. Die neuen Spielregeln der SBB sind auch für unser Image als Tourismusland schädigend. Die gegenwärtigen Bestimmungen sind ausreichend. Sie müssen nur konsequent umgesetzt werden.

Ich danke Ihnen für die Behandlung des Anliegens.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Votre postulat est combattu.

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

Afin de ne pas allonger cette matinée déjà surchargée, je prendrai la parole au nom des groupes PDCB et PDCC.

Jusqu'en 2011, il était possible aux voyageurs étourdis, aux éternels retardataires ou tout simplement aux fraudeurs de prendre leur titre de transport dans le train ou, encore mieux, d'éviter de payer le traiet.

Quelle que soit la justification de ces quelque 2'000 passagers quotidiens sans titre de transport, force est de constater que cela a un coût et non des moindres, à savoir près de 40 millions annuels. Cet élément, à lui seul, justifie cette nouvelle réglementation.

Mais je rappellerai néanmoins un fondement basique de notre économie, à savoir que tout service, quel qu'il soit, s'accompagne, d'abord, d'une contrepartie financière. Comme il est fait mention dans ce postulat de cas d'école, j'ajouterai que si certains élèves ont omis de suivre les cours qui traitaient du sujet, ils pourront suivre un cours de rattrapage lors de leur prochain trajet; quant aux éternels étourdis, il leur reste l'option de l'abonnement.

Et, pour tous les voyageurs inattentifs, l'agent de train se fait néanmoins tolérant puisque l'application de cette nouvelle réglementation s'accompagne de dérogations. Les contrevenants doivent s'acquitter d'un supplément de 0, 10, 70 ou 90 francs suivant les cas, à savoir qu'une distinction est faite entre les personnes qui, visiblement, évitent de payer leur titre de transport et celles qui, par inadvertance, par manque de temps, par défauts techniques des installations et j'en passe, n'ont pu prendre le précieux sésame.

Et, enfin, depuis l'introduction de la réglementation, le nombre de passagers sans titre de transport est en forte diminution.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, les groupes PDCB et PDCC vous proposent donc de rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Le postulat est combattu, nous allons voter.

Par 55 voix contre 50 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.165 de la députée Helena Mooser Theler.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

16. POSTULAT

du député Manfred SCHMID, CVPO, et cosignataires concernant pas de prise en charge du loup aux frais de l'Etat (17.11.2011) (5.166) POSTULAT

von Grossrat Manfred SCHMID, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend keine Wolfsbetreuung auf Staatskosten (17.11.2011) (5.166)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Es ist eine Tatsache: Der Schnee in unseren Bergen wird schmelzen wie jedes Jahr im Frühling, auch der Wolf ist geblieben und damit die Probleme für unsere Kleinviehzüchter.

Während den vergangenen Wintermonaten sind wahrscheinlich auch neue Tiere in unseren Kanton eingewandert. Kurz, die Konflikte sind absehbar. Aus meiner Sicht ist der Wolf da und er wird bleiben.

Ich fordere nun den Grundsatz der Diskussion zu kehren und verlange den Aspekt, der Kostenwahrheit auch für unseren Staatshaushalt umgehend zu prüfen. Das Wolfsmonitoring verursacht indirekte Kosten für unseren Finanzhaushalt die jährlich steigen und bald einmal 200'000 Franken und mehr betragen werden.

Schadensaufnahmen, Spurensuche, Berichte und Kadaverentsorgungen durch unsere Wildhut nehmen Ausmasse an, die nicht mehr zu tolerieren sind. Bald einmal werden neue Stellen gefordert, um all diesen Bedürfnissen gerecht zu werden.

Viele Bürger, vorab in städtischen Agglomerationen der gesamten Schweiz, wünschen sich bestimmt die Neuansiedlung von Grossraubtieren. Diese Teile der Schweizer Bevölkerung müssen dazu verpflichtet werden, einen Teil der Kosten zu tragen und nicht nur die ländlichen Kantone wie der unsere. In der Frage der Kosten, die uns die Grossraubtiere verursachen, ist die Bevölkerung vermehrt zu sensibilisieren.

Daher fordere ich, dass sich der Staatsrat dafür einsetzt, dass 100% der Wolfsmonitoringkosten durch den Bund mitfinanziert werden. Ansonsten ist die «Wolfsbetreuung auf Staatskosten» umgehen zu beenden. Wir werden auch in dieser Frage nicht ruhen. Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

17. RESOLUTION

du député (suppl.) Philippe NANTERMOD, PLR, et cosignataires concernant: rénover la ligne CFF Brigue – Lausanne (17.11.2011) (5.167)
RESOLUTION

von Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMOD, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Modernisierung der SBB-Linie Brig – Lausanne (17.11.2011) (5.167)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Depuis des années, nous parlons de la ligne Brigue – Lausanne, cette fameuse ligne vieille, cette fameuse ligne avec des tunnels trop bas pour faire passer des trains à deux étages, cette fameuse ligne sur laquelle les CFF ont mis des «Ersatzzüge», au début deux, puis trois, puis quatre et maintenant six sur certaines rames, cette fameuse ligne sale, cette fameuse ligne, en fait, qui fait honte au Valais quand on parle de tourisme et qu'on accueille des gens qui prennent le train, qui font l'effort d'éviter la voiture.

Eh bien!, cette fameuse ligne, Mesdames et Messieurs, vous le savez sans doute, l'Etat du Valais s'est beaucoup engagé pour la faire améliorer. Et, malheureusement, on dirait que les CFF ont plus à cœur d'investir entre Lausanne et Genève ou dans l'agglomération zurichoise que chez nous.

Mais, heureusement, grâce au nouveau mécanisme de préfinancement, il est possible de mettre à jour cette ligne, avec la collaboration du canton de Vaud et du nôtre. Cela coûterait un petit peu moins de 100 millions de francs au total, selon les CFF euxmêmes, un montant somme toute assez acceptable si on le compare avec d'autres travaux, comme avec ceux du Lötschberg.

Mesdames et Messieurs, je tiens à féliciter le travail de notre conseiller d'Etat Jacques Melly qui s'est énormément engagé sur ce projet-là et qui est sur le point de le faire aboutir, je le sais.

Par cette résolution, j'aimerais que notre Grand Conseil appuie ces démarches, invite le canton de Vaud à aller dans ce sens-là aussi et invite la Confédération à considérer la ligne du Valais comme une ligne aussi importante que celles que l'on trouve en Suisse allemande.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir cette résolution. Merci beaucoup.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Effectivement, comme l'a dit le député (suppl.) Philippe Nantermod, c'est un dossier qui tient à cœur le Gouvernement et puis bien sûr le chef du département concerné.

Comme dit, nous avons, depuis plusieurs mois, ce dossier sur notre table de travail. Nous sommes à bout touchant. Nous allons, dans ces tout prochains jours signer, dans un premier temps, une lettre d'intention qui va être finalisée, qui répond aux exigences définies dans la loi sur le développement ferroviaire et qui va nous permettre de lancer des études pour pouvoir démarrer ces travaux d'amélioration, tels qu'ils ont été décrits.

Une fois signé cet engagement quadripartite avec non seulement le canton de Vaud mais les CFF et l'Office fédéral des transports, il permettra de démarrer ce que nous voulons préfinancer, à savoir les études sur les aménagements à développer sur la ligne du Simplon.

Quatre étapes de modernisation sont programmées par les CFF et l'OFT en cas d'accord entre les partenaires pour une réalisation anticipée des études, puis des travaux, le planning intentionnel que nous avons défini pourrait se présenter de la manière suivante:

- printemps 2012, comme je l'ai dit dans ces tout prochains jours, signature de la lettre d'intention engageant le Valais, le canton de Vaud, l'OFT et les CFF;
- fin 2012, appel d'offres pour les principaux mandats d'études sur les marchés publics:
- 2013/2014, étude des principaux projets;
- dès fin 2013, ouverture des premiers chantiers;
- dès fin 2018, mise en œuvre par étapes des nouveaux aménagements et adaptations majeures de l'offre de transports sur l'axe du Simplon et, bien sûr, de ses lignes connexes.

Si les travaux devaient être réalisés selon le planning actuel de l'OFT, donc sans utiliser cette possibilité de préfinancement, on pourrait penser que les chantiers se réaliseraient au plus tôt à partir de 2020, pour être plus vraisemblablement achevés entre 2035 et 2040.

Alors, nous suivons ce dossier en liaison étroite avec nos partenaires.

Et je pense que, une fois plus avancé, le Grand Conseil va bien entendu devoir se prononcer sur les moyens financiers à mettre à disposition pour pouvoir, d'entente avec nos voisins vaudois et la Confédération, initier de manière anticipée tous ces travaux.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons voter sur la résolution.

Par 109 voix et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 5.167 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

18. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Charles-Albert GILLIOZ, concernant l'autoroute du «désir» (18.11.2011) (5.168) INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Charles-Albert GILLIOZ, betreffend Wunschautobahn (18.11.2011) (5.168)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Le député Diego Wellig manifestait à l'instant son inquiétude relative à une impression d'enlisement du projet de construction de l'A9.

De mon côté, je me limiterai à la zone du Bois de Finges, de ce que l'on appelle désormais l'autoroute du «désir».

Monsieur le conseiller d'Etat, il y a quelques mois seulement, vous nous aviez assurés d'une finalisation de l'autoroute A9 pour 2019. Vous nous aviez même spécifié que le tronçon du Bois de Finges subirait un léger retard et serait finalement entrepris courant 2012.

Or, selon certaines sources et notamment la RTS, il semblerait que nous serions bien loin de cet objectif, d'où les interrogations suivantes:

Est-il vrai que, au terme de la levée de la dernière opposition au sein du tronçon du Bois de Finges, rien n'ait été entrepris pendant six mois?

La contrainte de la redéfinition du tracé du Bois de Finges nous a été communiquée par les médias. N'aurait-il pas été judicieux d'informer préalablement le Grand Conseil ou la commission de l'équipement et des transports?

Quelles sont les conséquences attendues de cette redéfinition du tronçon, qu'il s'agisse du projet lui-même, des oppositions attendues, des coûts supplémentaires de la prolongation des délais?

Merci de vos réponses.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je passe la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Je remercie le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz pour ses questions qui, pour une part, reprennent les éléments posés tout à l'heure par le député Diego Wellig et, d'ailleurs, dans la réponse, je vais quand même reprendre également, cette fois en français, certains éléments du projet général pour que l'on comprenne un petit peu où on en est.

L'approbation du projet général par la Confédération date de 1988 (ici, on parle du trajet à travers le Bois de Finges et cela concerne la partie Loèche ouest – Loèche est) et de 1991 pour ce qui concerne la traversée du Bois de Finges entre Sierre est et Loèche ouest

où il y avait l'entrée du tunnel. Les projets de mise à l'enquête correspondants et approuvés par le DETEC datent de 2001, respectivement de 1999 (2001 pour Loèche ouest – Loèche est et 1999 Sierre est – Loèche ouest). L'approbation des projets de mise à l'enquête s'est effectuée après la levée des dernières oppositions.

Dès qu'un projet de mise à l'enquête est approuvé, on procède normalement à l'élaboration des projets de détail par l'adjudication des prestations aux bureaux spécialisés et d'ingénieurs et, après l'approbation de ces derniers par l'Office fédéral des routes, à l'appel d'offres pour les travaux de construction. Dans le cas du projet A9, tronçon Sierre est — Loèche, les prestations d'ingénieurs ont été mises au concours et adjugées immédiatement après l'approbation du projet de mise à l'enquête (par exemple, pour le tunnel de La Souste, de février 2001 à mars 2002).

Des modifications sont intervenues. Des modifications de projets et des études d'optimisation ont été lancées après une série d'accidents dans les grands tunnels à travers l'Europe en 2004 et 2005, cela pour mettre les projets à l'état de la technique et des nouvelles exigences de sécurité prévues par l'Office fédéral des routes en interprétant les différents accidents. Ces adaptations et optimisations ont abouti à des modifications de projets qui, en grande partie, ne pouvaient être mises en œuvre que par des nouvelles procédures de mise à l'enquête publique des plans, respectivement des nouveaux projets de mise à l'enquête. Si vous transformez un tunnel en tranchée couverte, automatiquement, vous devez ouvrir sur la largeur du chantier et donc vous avez un défrichement supplémentaire qui nécessite une mise à l'enquête publique supplémentaire.

Lors de la mise en planification de ces améliorations, il a été constaté que les projets qui résultaient de ces modifications, de ces optimisations, différaient assez largement du projet général adopté, sur lequel nous nous étions toujours, nous, basés pour mesurer l'avancement des travaux.

Une fois que l'on a pris conscience de tout cela et pour pouvoir assurer une réalisation cohérente de l'ensemble du dossier, il a fallu partir sur une nouvelle base et une adaptation de ce nouveau projet général.

Alors, partant de cette situation, les questions que vous posez dans cette interpellation peuvent trouver réponse de cette façon:

Le fait de savoir si rien n'a été entrepris pendant six mois, l'acquisition des prestations d'ingénieurs a été entreprise directement après l'approbation du projet définitif (projet de la mise à l'enquête). Cette démarche n'a été interrompue qu'après la décision de révision du projet et d'adaptation aux dernières normes de sécurité du projet, cette fameuse décision prise suite aux événements des incendies dans les fameux tunnels routiers européens.

Contrainte de la nouvelle redéfinition du tracé qui a été communiquée par les médias, bien sûr, je l'ai moi aussi découverte dans les médias comme vous. Quelles en sont les conséquences attendues, qu'il s'agisse du projet, des oppositions, des coûts supplémentaires et de la prolongation des délais? Les informations dont nous disposions à l'époque de cette diffusion dans les médias étaient, comme c'est précisé dans ma réponse, la nécessité de rétablir une base adaptée et bien fondée du projet général, en tenant compte d'un projet général approuvé.

Alors, entre-temps, on a lancé bien sûr toute une série de vérifications complémentaires, d'investigations. Et, en collaboration avec l'Office fédéral des routes, on devrait pouvoir montrer en détail les conséquences à attendre au niveau du calendrier, au niveau des coûts et au niveau des étapes de réalisation consécutivement, je dirai, à cette enquête que l'on a dû faire sur le projet.

Alors, on y travaille en ce moment et la première des décisions que l'on a prises, c'est que dès que les conséquences seront connues, c'est-à-dire dans quelques semaines, celles-ci feront l'objet d'une information approfondie à la commission concernée et par-là bien sûr au Grand Conseil ainsi qu'aux milieux concernés.

19. INTERPELLATION

des députés Pascal BRIDY, PDCC, et Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la pêche en eaux troubles (14.12.2011) (5.169)
INTERPELLATION

von Grossrat Pascal BRIDY, PDCC, und Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend das Fischen in trüben Gewässern (14.12.2011) (5.169)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Une société de pêcheurs exclue de sa fédération sans motif, suite à un habile tour de passe-passe de modification des statuts communiquée hors délai, sans motif pour ne pas avoir besoin de dire que la Société des pêcheurs de Sion gêne parce qu'elle dénonce des usages de la fédération et son commerce d'alevins par des piscicultures amateurs.

Voilà peut-être le dénouement de la saga de la Société des pêcheurs de Sion.

La Société des pêcheurs de Sion se bat depuis de nombreuses années contre l'alevinage, une pratique d'ailleurs abandonnée partout, sauf par un service d'irréductibles conservateurs. L'alevinage a été abandonné partout en Europe et la Confédération a cessé de subventionner l'alevinage depuis 1991. Vingt ans sont-ils vraiment nécessaires pour que le Service de la chasse et de la pêche imagine enfin évoluer? Ou alors ne s'agirait-il que d'une banale question d'argent à disposition de piscicultures amateurs sans professionnalisme aucun et se permettant même de polluer nos cours d'eau par des lâchers de poissons malades et surmédiqués? Tous les scientifiques et biologistes, à part en Valais, constatent que les eaux de nos rivières et de notre Rhône ne sont plus des biotopes à même de permettre ni frai, ni éclosion, ni croissance de la faune piscicole, sauf exception. Mais, le Valais continue à gaspiller quelques centaines de milliers de francs par an en alevinage, une pratique qui condamne à la destruction par manque de qualité de nos eaux ou de nos biotopes.

Le service peut-il fournir des chiffres laissant espérer à une certaine réussite de l'alevinage ou les chiffres en sa possession démontrent-ils, comme les statistiques de captures disponibles, une image en miroir des chiffres de lâchers et des chiffres de captures, des lâchers de poissons-mesures?

Pourquoi le Service de la chasse et de la pêche ne partage-t-il pas la vision de réhabiliter des biotopes de frai ou de croissance puisqu'un certain nombre de rivières, de canaux ou de torrents sont interdits de pêche et dénommés réserves?

Les cotisations des pêcheurs ne seraient-elles par mieux utilisées si elles servaient à la mise en eau de poissons-mesures, destinés à être repêchés rapidement, plutôt qu'à un alevinage sans espoir de voir ces poissons grandir?

La Fédération cantonale valaisanne de pêche amateur préfère exclure une société plutôt que de rechercher une solution.

Le Conseil d'Etat demeure responsable du plan de rempoissonnement et délègue des tâches au service et à la fédération. Le Conseil d'Etat peut-il tolérer de pareils comportements par les représentants de son autorité, de simples intermédiaires entre les outils (sociétés de pêcheurs) et le cerveau (Conseil d'Etat)?

Chez nous, on dit: «Taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars», la saison de la taille des mauvaises branches est-elle venue?

La Société des pêcheurs de Sion devra-t-elle être réduite à courber l'échine et à se renier si elle veut réintégrer la fédération, pour que ses membres ne soient pas punis d'une taxe supplémentaire de 60 francs pour obtenir leur permis ou est-il imaginable que, même chez les pêcheurs, les règles de base de la démocratie soient appliquées?

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M. le président du Gouvernement pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Monsieur le député Pascal Bridy, je crois que je vais plutôt m'en tenir aux questions que vous avez posées dans votre interpellation.

Je prends note de toutes les remarques que vous avez formulées dans votre introduction. Je vous demanderai peut-être de les faire parvenir au service si vous voulez que j'apporte des réponses mais elles ont de loin peu à voir avec les questions que vous avez posées, du moins pas toutes.

L'alevinage est une solution qui, au niveau du service concerné, apparaît comme indispensable pour la gestion halieutique des cours d'eau influencés très négativement par les infrastructures humaines. La reproduction naturelle y est très difficile, voire plus du tout effective, mais la croissance des poissons y reste possible.

Durant la révision du plan de repeuplement, l'alevinage a subi beaucoup d'améliorations. On recourt notamment à un système de boîtes à éclosion ainsi qu'à des prés estivaux. Ces techniques permettent d'aleviner de manière différenciée les cours d'eau, en tenant compte de la capacité effective d'accueil du milieu.

Si le coût du rempoissonnement actuel est connu puisqu'il fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la Fédération cantonale des pêcheurs amateurs, le résultat du rempoissonnement sera, lui, réévalué ces trois prochaines années (il y a un plan) dans le cadre du suivi de ce plan réalisé pour la première fois en 2011. Le contrôle de l'efficacité sera suivi, intensifié ces prochaines années. Il faut donc attendre les premiers résultats avant de prétendre que la majorité des alevins sont appelés à mourir ou que seule l'acquisition de poissons de mesure permettrait d'utiliser à bon escient les cotisations des pêcheurs.

Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune partage l'idée de recourir à la renaturation et à la revitalisation des cours d'eau. Tous les projets touchant aux cours d'eau sont évalués et préavisés par ce service, qui leur fixe d'ailleurs les conditions légales liantes. Celles-ci visent toujours à favoriser le repeuplement naturel de nos eaux, via la renaturation et la création de frayères.

Les modifications de la loi sur les eaux et de son ordonnance en juin 2011, la création du fonds Swissgrid exigent des cantons d'effectuer, d'ici à 2014, une planification qui porte sur les mesures de renaturation des cours d'eau, le rétablissement de la migration, le marnage/éclusée et le charriage.

Cela étant, personne ne doute que, à moyen terme, des revitalisations soient réalisées à une échelle d'importance régionale, voire cantonale.

Un groupe de travail, qui réunit sept services principalement concernés et principalement chez moi, s'est déjà réuni à plusieurs reprises pour jeter les bases de cette planification.

Pour conclure, on relève que la renaturation n'est pas l'apanage de la seule section des pêcheurs de Sion parce qu'elle nécessite et mobilise la participation des services cantonaux, des communes ainsi que le travail de toutes les sections de pêche affiliées à la fédération.

En outre, la politique de rempoissonnement cantonale s'inscrit parfaitement dans la ligne des intentions fédérales. Elle est et sera régulièrement adaptée en fonction de la réalité du terrain, en tenant compte des connaissances techniques et des nouvelles connaissances scientifiques acquises.

Les principes de gestion avancés par la section de Sion sont connus du Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune, mais ne constituent pas une panacée universelle.

De même, l'exclusion de cette section ou sa réintégration dans la fédération n'a pas, à notre connaissance, un lien avec la politique halieutique poursuivie par le canton.

20. POSTULAT

du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant l'entretien du Rhône (14.12.2011) (5.170) POSTULAT

von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Unterhalt Rhone (14.12.2011) (5.170)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Das Postulat ist eigentlich einfach und klar.

Die Variante des Staatsrates der Rhone 3 wird drei Milliarden Franken kosten, es wird 40 bis 50 Jahre dauern und somit ist das Postulat sehr aktuell.

Ich mache mir grosse Sorgen wie die Unterhaltsplanung in der Zwischenzeit ablaufen wird. Die Unterhaltsplanung ist eigentlich entkoppelt von den Neubauten.

Ich bin gespannt auf die Antwort des Staatsrates.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

21. INTERPELLATION

des députés Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Serge METRAILLER, PDCC, et Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant protection et mise en valeur du patrimoine archéologique (15.12.2011) (5.171)

INTERPELLATION

der Grossräte Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Serge METRAILLER, PDCC, und Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Schutz und Bekanntmachung des archäologischen Erbes (15.12.2011) (5.171)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste une rectification formelle.

Dans l'intitulé de cette interpellation manque notre collègue **Fabrice Cagnazzo** du groupe PLR parce que, pour des raisons techniques, il n'était pas encore inscrit dans le service informatique du Service parlementaire.

Donc, je tenais à faire cette rectification.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous en avons pris note.

Je passe la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Je vais répondre aux questions des interpellateurs. J'ai en main un texte un petit peu plus complet, mais je prends l'essentiel de la réponse et, si jamais, je tiens à votre disposition le texte complet.

La protection de la richesse du patrimoine archéologique est un des objectifs de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites et, à fortiori, du Conseil d'Etat.

Cette protection se base sur trois activités: surveillance efficace, interventions appropriées et mise en valeur des découvertes.

Surveillance du territoire

Grâce à la constitution et à la gestion d'une carte archéologique performante, la surveillance du patrimoine archéologique valaisan est menée maintenant de manière efficace. Cette efficacité est toutefois subordonnée à la discipline des communes et des constructeurs ainsi qu'aux ressources allouées à la surveillance du territoire. Malgré l'ouverture, chaque année, de nombreux chantiers archéologiques, nous ne pouvons exclure que certains sites disparaissent sans contrôle. Une sensibilisation des citoyens et des communes doit être ainsi encore développée.

Interventions de terrain

Pour ce qui est des fouilles de terrain proprement dites, cet objectif est en bonne partie atteint. Nous n'avons aucune connaissance de catastrophes archéologiques même si, sur certains chantiers, il est nécessaire de faire des choix et sacrifier certains éléments qui ont, semble-t-il, moins d'importance que d'autres.

Mise en valeur, élaboration et publication des résultats des fouilles

S'agissant de l'élaboration et de la publication des résultats des fouilles, deux mesures ont déjà été prises pour en augmenter leur réalisation et leur visibilité: d'une part, la réserve d'une partie conséquente du budget pour ces tâches et, d'autre part, l'établissement d'une liste de priorités mettant en évidence les chantiers et découvertes majeures à étudier et à publier en première priorité.

Les mesures

Conscient des difficultés auxquelles doit faire face l'archéologie pour accomplir sa mission avec des moyens restreints, le Conseil d'Etat a nommé, en mars 2011, un groupe de travail composé d'archéologues extérieurs au canton ainsi que de représentants des Services cantonaux des bâtiments, des finances, des ressources humaines et de l'Inspection des finances qui ont été chargés d'étudier les différentes problématiques et de nous proposer des solutions, des mesures opérationnelles.

Les conclusions du groupe sont arrivées. Elles seront sur le bureau du Conseil d'Etat, je pense, encore dans le courant de ce mois et les recommandations, le cas échéant, seront mises en œuvre.

22. INTERPELLATION

du député (suppl.) Fabien DERIVAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la pollution industrielle dans le Chablais (15.12.2011) (5.173) INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Fabien DERIVAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend industrielle Verschmutzung im Chablais (15.12.2011) (5.173)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il y a plusieurs mois que nous sommes, dans le Chablais, très fortement incommodés par le bruit, les odeurs, les poussières et les fumées noires issus de la raffinerie Tamoil de Collombey.

Les réponses à nos questionnements sont quasiment toujours les mêmes: dysfonctionnements, pannes (sous-entendu vétusté des installations).

Lors des dernières grosses pannes, on nous a répondu que les grands froids étaient la cause de ces dysfonctionnements. Si -10 degrés est déjà source de grosses perturbations, il y a lieu de se faire du souci. A chaque arrêt et redémarrage des installations, l'air est d'ailleurs asphyxiant dans la région.

Les questions des deux interpellations (pour mémoire la 5.172 et celle du jour, soit la 5.173) touchent aux accidents majeurs et leur couverture assurance, et à la stratégie de collaboration intercantonale dans de pareils cas, dans des cas d'accidents majeurs.

L'interpellation du jour concerne les garanties d'assainissement des sites contaminés lors de la fermeture de telles usines. L'actualité de Cressier nous montre que la raffinerie Tamoil peut fermer à tout moment.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

La réponse à votre interpellation a changé de département. Elle sera ainsi donnée par M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten probablement lors de la session prochaine conformément à notre règlement. *(Rectification, voir ci-après .)*

Nous passons ainsi à l'interpellation suivante.

23. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant: respect de la loi pour tous! (16.12.2011) (5.174)
INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend: Gleiches Recht für alle! (16.12.2011) (5.174)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

En 1906, des braconniers Valdôtains étaient payés par des zoologues de la région de Zurich pour aller dérober des bouquetins dans une réserve du roi d'Italie. Avec l'appui de la Confédération, ces animaux volés servirent, ensuite, à recoloniser nos Alpes.

Cent ans plus tard, les méthodes n'ont pas beaucoup changé; elles sont seulement beaucoup moins transparentes et beaucoup plus chères.

Saluons tout de même, au passage, l'honnêteté d'une puissante multinationale environnementale qui a dédommagé les moutonniers dont les animaux ont été massacrés par le premier loup relâché en Valais.

Mais, ce qui a surtout changé, c'est le type d'animal introduit. On ne relâche plus de paisibles herbivores, mais des carnivores dangereux pour l'homme et le bétail, occasionnant des dégâts très importants à la faune et aux éleveurs.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de nous éclairer sur les mesures concrètes – si elles existent – qui sont prises contre ce type de braconniers illégaux.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M. le président du Gouvernement pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Dans toute une série de jardins zoologiques publics ou privés en Suisse, on trouve des animaux que l'on pourrait qualifier de problématiques pour leur socialisation avec les autres, tels que le loup, le lynx, l'ours ou encore la loutre, qui sont détenus en captivité.

Actuellement, il nous manque une banque de données génétiques de ces animaux qui ont un statut particulier, qui sont – comme je l'ai dit – derrière des barreaux dans des zoos. Cette banque permettrait éventuellement d'identifier la provenance des spécimens découverts dans la nature et d'éventuels liens de parenté avec des animaux détenus en captivité. A ce titre, le canton a posé la question, il a demandé à la Confédération d'élaborer une telle banque de données génétiques d'animaux en captivité.

Notre Service de la chasse, de la pêche et de la faune donne à analyser tous les échantillons qui proviennent des prédateurs pour essayer d'avoir toutes les informations possibles sur leur origine mais, à ce jour, il faut le reconnaître, il nous manque clairement la possibilité de pouvoir comparer des animaux détenus en captivité avec des animaux vivant en liberté.

En cas de constat d'introduction illégale d'un grand prédateur, le canton ordonne le tir de l'animal.

Si l'auteur de cette introduction peut être identifié, les sanctions, selon la législation sur la chasse, seront prononcées et, sur le plan civil, le responsable devra indemniser les dégâts causés par cet acte illégal.

Selon les informations à disposition du Conseil d'Etat à ce jour, aucune introduction illégale de loups en Valais n'a pu être prouvée. Il est probable que, depuis les années septante, des introductions illégales de lynx aient été opérées, mais l'enquête menée en son temps n'a pas permis de découvrir les auteurs de ces actes soupçonnés. Dès lors, à ce jour, aucune sanction n'a été prononcée.

En tout état de cause, le Conseil d'Etat n'hésiterait pas à intervenir et interviendrait avec tous les moyens disponibles en cas de constat d'introduction illégale.

Le président:

Je reviens sur le point 22 de notre ordre du jour: l'interpellation 5.173.

Il y a eu confusion entre cette interpellation et une autre interpellation qui ne figure pas à l'ordre du jour.

La réponse à l'interpellation 5.173 va maintenant être donnée par M. le conseiller d'Etat Jacques Melly.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Oui, merci, il y a eu une petite confusion avec une interpellation qui a été retirée et qui avait les mêmes auteurs.

Les interpellateurs posent trois questions au Conseil d'Etat sur l'avenir des sites industriels du Chablais, les garanties d'assainissement des pollutions du sous-sol occasionnées par le passé et les efforts mis en œuvre pour réduire les émissions polluantes.

En premier lieu. le Conseil d'Etat relève que des investissements importants ont été consentis durant ces dix dernières années aussi bien sur le site chimique que sur celui de la raffinerie. Ces investissements traduisent la volonté des industries concernées de poursuivre leur activité dans le Chablais.

La longue activité industrielle dans cette région a laissé bien sûr des marques importantes dans le sous-sol. Lorsque ces pollutions n'ont pas d'impact sur les biens à protéger, la loi n'exige pas de dépollution.

En revanche, si ces pollutions sont à l'origine d'impacts négatifs sur les eaux souterraines, l'air ou le sol, s'il existe un danger concret d'un tel impact, à ce moment-là les pollutions doivent être assainies. C'est dans ce cadre-là qu'ont débuté en 2011 les importants travaux d'assainissement de la décharge du Pont-Rouge à Monthey. Pour cet investissement, les entreprises concernées se sont engagées solidairement à financer l'ensemble des travaux nécessaires. En l'état actuel, la législation fédérale ne prévoit pas que les cantons puissent exiger des garanties de financement pour les assainissements du sous-sol. Cette lacune du droit fédéral devrait être corrigée par le biais de l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats Jean-René Fournier.

Quant à la déconstruction des installations, il doit être précisé que, selon les articles 52 et 50 litera b de la loi sur les constructions, il est interdit de porter atteinte au paysage, à l'environnement, aux sites bâtis, à la sécurité, à la santé des personnes, aux biens de valeur par des constructions et installations non terminées, mal entretenues, endommagées ou exploitées en violation des prescriptions en vigueur. Dans ces hypothèses-là, la police des constructions doit intervenir afin de veiller à la suppression des troubles causés à l'ordre public et provenant desdites constructions.

Une intervention en matière de police des constructions, respectivement l'exigence d'un démontage des installations industrielles qui ne sont plus en fonction, doit donc être évaluée au cas par cas, à la lumière des principes de proportionnalité et de la garantie du droit de propriété, étant précisé que les mesures y relatives n'impliqueraient pas forcément un démontage des installations. Demeure également réservée toute éventuelle condition qui figurerait dans une autorisation de construire et qui exigerait un démontage des installations au terme de l'activité, étant relevé que la validité juridique d'une telle condition est aujourd'hui controversée.

Il n'est guère possible de répondre de manière succincte à la question générale des efforts entrepris par les entreprises chablaisiennes pour améliorer leurs émissions et effluents polluants. Le Conseil d'Etat relève, cependant, que les entreprises chimiques respectent les normes en vigueur et réalisent les assainissements requis dans les délais impartis.

En revanche, la raffinerie a accumulé des retards importants dans la réalisation des assainissements exigés. Ces retards devront être intégralement rattrapés lors des arrêts planifiés en septembre 2012 et au printemps 2013.

POSTULAT 24.

des députés Fredy ARNOLD, SVPO / Freie Wähler, et Hans ZURBRIGGEN, SVPO / Freie Wähler, concernant la sécurité déficiente pour les usagers de la route Täsch – Zermatt (16.12.2011) (5.175)

POSTULAT

der Grossräte Fredy ARNOLD, SVPO / Freie Wähler, und Hans ZURBRIGGEN, SVPO / Freie Wähler, betreffend ungenügende Sicherheit für die Benützer der Strasse Täsch – Zermatt (16.12.2011) (5.175)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Postulat wurde von den Autoren zurückgezogen.

25. RAPPORT ANNUEL du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011

TÄTIGKEITSBERICHT der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2011

Discussion générale:

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance du rapport du Bureau interparlementaire de coordination.

Nous nous demandons, toutefois, quelle est l'utilité réelle d'un tel bureau. Est-il mis en place pour fonctionner en cas de besoin ou est-ce vraiment prévu de se rencontrer régulièrement? Si oui, dans quel but?

Nous relevons également ceci: A l'article 7 du règlement, il est indiqué que le bureau communique et informe le public de ses activités dans les limites de l'alinéa 3, et cet alinéa 3 nous dit justement que les documents ne sont pas publics.

Alors, transparence ou pas?

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris acte de ce rapport.

Il s'interroge simplement sur le respect des indications de la CoParl par le Conseil d'Etat qui devrait fournir régulièrement au Parlement des informations sur les objets dont la discussion entre Gouvernements est en cours ou en voie de l'être, de manière à ce que les doléances des députés soient entendues et puissent être intégrées au débat.

Cette solution a été réclamée de manière à ce que le Parlement ne soit plus confronté à une obligation de choix à l'emporte-pièce quand des conventions intercantonales lui sont présentées.

Le président:

Merci Monsieur le député.

J'interromps quelques instants le déroulement normal de nos délibérations puisque nous arrivons à 11 heures.

Mesdames et Messieurs,

Le Parlement, le Gouvernement et toute la population du canton du Valais s'associent aujourd'hui à la peine des victimes de l'accident de car de mardi passé, de leurs familles, de leurs proches et des populations belge et néerlandaise durement touchées par ce drame.

Ce jour est consacré au deuil et au souvenir.

Les drapeaux sont en berne aujourd'hui dans toutes les communes valaisannes et sur les édifices de l'Etat.

Des livres de condoléances sont à disposition entre autres à Sierre et à St-Luc.

Le président du Gouvernement me prie de vous transmettre également les remerciements des autorités belges et néerlandaises par la voix de leurs ambassadeurs pour le partage de leur deuil.

Je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence.

(...)

Je vous remercie.

Nous reprenons notre ordre du jour.

La discussion est close.

M. le député Aldo Resenterra, PLR, vice-président de la délégation aux affaires extérieures:

C'est avec un réel plaisir que je m'exprime sur ce rapport après avoir été, durant deux ans, président de la commission des affaires extérieures.

Il est réjouissant de pouvoir vous présenter ce premier rapport et cela en parfaite collaboration avec mon successeur, le député Benoît Blanchet.

Un petit rappel concernant le BIC (Bureau interparlementaire de coordination) qui a été créé en 2011 suivant l'article 4 de la CoParl. Il faut remercier la CGSO (Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale) d'avoir voulu modifier la Convention des conventions afin de limiter les droits des parlementaires en ce qui concerne la procédure d'élaboration, de ratification, d'exécution et de modification des conventions intercantonales et des traités avec l'étranger. C'est l'étude de cette nouvelle convention qui a permis aux Parlements romands d'officialiser la création du BIC en lieu et place de l'ancien Forum des présidents, qui n'avait pas de base légale. J'aimerais vous signaler que ce BIC est une source d'informations parlementaires par l'échange des dossiers traités dans chaque canton.

Le présent rapport détaille parfaitement les phases de sa mise en place. Il est important pour le travail des commissions des affaires extérieures de chaque canton que chaque objet qui lui est soumis ait été coordonné par ce bureau en ce qui concerne les séances, les présidences des commissions, les secrétariats permanents des futures commissions de contrôle.

A ce titre, j'invite le Bureau de notre Parlement et les futurs grands baillifs à maintenir les excellentes relations que nous avons eues jusqu'à aujourd'hui.

Son fonctionnement a, par ailleurs, interpellé les cantons de Suisse alémanique et nous avons participé à diverses séances avec des représentants des Parlements de toute la Suisse. Si le principe d'une CoParl alémanique n'a pas encore trouvé grâce à leurs yeux, ces rencontres ont donné lieu à la création de la CLI (Conférence législative intercantonale). La CLI est une plate-forme de coopération intercantonale interparlementaire. Elle a notamment pour objectif de coordonner les avis émis par les Parlements cantonaux au sujet de projets d'acte législatif cantonaux. La CLI devrait prochainement se mettre en place, en particulier pour examiner le projet de révision du concordat national instituant des mesures lors des manifestations sportives. Une consultation devrait être lancée prochainement aussi sur le concordat relatif aux hautes écoles.

Avant de conclure, deux sujets importants qui concernent la commission des affaires extérieures.

Le premier est une demande récurrente des différents présidents qui se sont succédé à sa tête: Lorsque les commissions thématiques traitent de concordats intercantonaux, n'oubliez pas que ces sujets ont été travaillés et bien souvent amendés par les commissions interparlementaires. Ces CIP peuvent amender les projets gouvernementaux. Profitez-en pour inviter au minimum le président et le vice-président de la commission AE. Ils vous apporteront des informations intéressantes sur les sujets à traiter.

Dernier point, et je rejoins mon collègue Pascal Bridy, et celui-ci est adressé au Gouvernement: Je vous rappelle l'article 3 de la CoParl afin de rafraîchir votre mémoire: «Le Gouvernement de chacun des cantons contractants informe régulièrement, mais au moins une fois par année, le Parlement de son canton sur ses activités en matière de politique

extérieure. Le rapport d'information du Gouvernement est envoyé à l'examen de la commission des affaires extérieures qui, après avoir entendu le Gouvernement et s'être entourée de tous les renseignements utiles, propose au Parlement d'en prendre acte.» Ces dispositions figuraient déjà dans la convention de 2001 et on attend toujours votre premier rapport. Bel exemple d'assiduité dans le non-respect des législations. Et, pourtant, cela a été rappelé à plusieurs reprises. Il en est de même lorsque vous commencez des négociations, nous ne sommes jamais avertis. Des demandes réitérées concernant la situation de certains concordats vous ont été soumises et n'ont reçu qu'une réponse polie (voir l'interpellation concernant la terminologie dans le domaine de la construction qui date de juin 2010).

J'espère que la présentation annuelle du rapport du BIC vous donnera des idées pour l'avenir.

Je remercie tous les membres de la commission des affaires extérieures pour l'excellent travail accompli durant la période 2009-2011 et pour la collégialité dont ils ont fait preuve lors des votes pour la défense des intérêts cantonaux et cela sans esprit partisan.

Merci.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la délégation aux affaires extérieures:

La délégation des affaires extérieures est heureuse de vous transmettre ce rapport d'activité du Bureau interparlementaire de contrôle, bureau qui a son siège en territoire genevois, mais qui fait la part belle à l'ensemble de la Romandie.

Je ne veux pas revenir sur le contenu de ce rapport, M. l'ex-président et viceprésident Aldo Resenterra l'a très bien fait.

Je reviens, en tant que président de la délégation extérieure, sur un des objectifs fixés dans la convention des Parlements qui est d'assurer la bonne transmission d'informations dans le cadre des concordats intercantonaux, internationaux et de vérifier que les articles contenus dans la CoParl soient respectés par les cantons signataires.

Or, la convention des Parlements exige, à l'article 3, que chaque canton rédige un rapport au moins une fois l'an sur ses activités extérieures à l'attention de ses parlementaires afin que ceux-ci puissent avoir une vision transparente des démarches entreprises dans les éventuels accords extracantonaux. Ce rapport d'information est envoyé à l'examen de la commission des affaires extérieures qui le propose au Parlement après avoir entendu le Gouvernement.

Le rapport de ces démarches en 2010 est passé aux oubliettes, la Chancellerie prétextant une surcharge de travail et une nouvelle organisation, mettant la délégation des affaires extérieures devant le fait accompli.

Ce même rapport pour 2011 devrait vous être proposé en juin de cette année selon l'organisation du bureau. Seulement, le Conseil d'Etat a proposé au Bureau du Grand Conseil que ledit rapport se contente d'un simple tableau Excel, tableau contenant une liste non exhaustive des concordats en cours d'élaboration, de modification ou d'exécution et déjà à disposition de la délégation par l'entremise du BIC.

L'article 1 de la CoParl régit l'intervention des Parlements des cantons contractants dans la procédure d'élaboration, d'exécution et de modification des conventions intercantonales et des traités avec l'étranger.

Il est vrai que la délégation des affaires extérieures est largement oubliée dans l'élaboration. Pouvons-nous accepter un tel laxisme dans une démocratie? La délégation, que vous avez nommée, n'est pas de cet avis et nous exigeons du Conseil d'Etat un rapport complet sur toutes les démarches entreprises dans ses relations hors canton, leurs buts, avancées et coûts.

Je répète le contenu de l'intervention que j'avais déjà faite dans ces murs en novembre 2011 lors de l'acceptation du concordat sur le chanvre. Un listing n'est pas un

rapport et les parlementaires du canton du Valais ont le droit de connaître les démarches que le Gouvernement entreprend au-delà de ses frontières, le sens et les objectifs visés, ainsi que les moyens financiers engagés. Une simple liste ne suffit pas.

La délégation des affaires extérieures attend du Conseil d'Etat et de la Chancellerie une remise en question en profondeur de son fonctionnement concernant les affaires extérieures, faute de quoi elle déposera un postulat en lien avec la CoParl qui sera, à n'en pas douter, soutenu par l'ensemble des députés.

Le Gouvernement actuel ne respecte pas les règles en matière de politique extérieure et nous ne pouvons plus l'accepter. La simple liste des concordats ne sera pas considérée comme un rapport par la délégation des affaires extérieures et nous sommes en droit d'attendre de chaque conseiller d'Etat qu'il transmette dans les plus brefs délais l'ensemble des négociations avec un partenaire extracantonal en cours d'élaboration, comme l'exige l'article 1 de la CoParl.

J'ai reçu personnellement le rapport des relations extérieures du canton de Fribourg qui compte une bonne vingtaine de pages, complet et contenant toutes les informations nécessaires aux députés pour comprendre les intentions du Gouvernement. Je peux aisément le mettre à disposition du Conseil d'Etat, à titre d'exemple, pour qu'il puisse prendre connaissance des attentes de la délégation des affaires extérieures et découvrir enfin ce qu'est un rapport complet et crédible sur les affaires extracantonales.

Mesdames et Messieurs les députés, vous avez accepté, le 9 septembre 2010, que le canton du Valais soit signataire de la convention des Parlements. Vous devez soutenir, dans leurs démarches, les membres de la délégation que vous avez nommés.

En espérant vivement avoir été plus entendu qu'écouté, je vous remercie, Chers conseillers d'Etat, Chers collègues, de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le président.

Je n'ai plus de demande de parole. Je pars donc du principe que ce rapport annuel a fait l'objet d'une prise de connaissance de la part du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat semble avoir pris note de vos remarques. Monsieur le président, on verra à l'avenir si elles feront l'objet d'une suite.

Je passe néanmoins la parole bien entendu au président du Gouvernement s'il souhaite s'exprimer.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Après ces remarques, et dynamiques remarques, comme quoi tout le monde a une belle marge de progression. Eh bien!, nous essaierons de la mettre en activité pour répondre plus précisément à vos attentes.

Merci.

26. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 2

der Grossräte Hans-Ulrich Weger, CVPO, Klaus Russi, CSPO, Ralf Imstepf (Suppl.), CVPO, und Frank Wenger (Suppl.), CSPO, betreffend:

Berggebiete bereits vergessen?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Je précise que cette question est exactement la même que le **postulat urgent 5.178.** Je demanderai donc au porteur, soit le député Hans-Ulrich Weger de considérer la présente réponse comme valable pour les deux. Et puis, il pourra bien sûr, ensuite, intervenir au niveau du postulat urgent.

Anfangs Dezember 2012 lag in den Bergen aussergewöhnlich viel Schnee. Bis Mitte Dezember 2012 folgten zusätzlich zwei ergiebige Niederschlagsperioden, begleitet von starken und stürmischen Winden und damit verbundenen grossen Schneeverfrachtungen. Der Neu- und Triebschnee kam auf einer sehr schwachen und instabilen Altschneedecke zu liegen. In sämtlichen Seitentälern im gesamten Alpenraum mussten Strassen, Bahnen und andere Verbindungen aus Sicherheitsgründen geschlossen werden. An dieser Stelle erinnert der Staatsrat daran, dass während den letzten 20 Jahren die Strasse Niederwald – Oberwald im Mittel nur während 1,8 Tagen pro Jahr geschlossen werden musste. Der Winter 2011/12 ist tatsächlich ein ausserordentlicher Fall für den gesamten Kanton.

Sowohl der Staatsrat als auch das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt haben die längeren Sperrungen der Verkehrswege im Goms mit Sorgen mitverfolgt. Obwohl während der letzten fünf Jahre jährlich über 1,2 Millionen Franken für Sicherheitsmassnahmen im Goms investiert wurden, konnten bei Weitem nicht alle Lawinenzüge stabilisiert werden. Im kommenden Vierjahresprogramm (2012-2015) hat der Kanton, sofern die budgetierten Finanzmittel auf dem aktuellen Stand verbleiben, im Goms Sicherheitsmassnahmen im Gesamtbetrag von 9,1 Millionen Franken vorgesehen. Dieser Betrag entspricht 10% sämtlicher Ausgaben des Kantons im Bereich der Naturgefahren.

Anlässlich der Sitzung vom 20. Februar 2012 in Anwesenheit des Präfekten und weiteren Vertretern des Goms, des Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt sowie seinen engsten Mitarbeitern wurden verschiedene Möglichkeiten zur Verbesserung / Erhöhung der Sicherheit der Verkehrswege von Niederwald bis Obergoms besprochen. Zurzeit werden diese Vorschläge von der Sektion Naturgefahren der Dienststelle und des Kreis Oberwallis der Dienststelle für Strassen- und Flussbau überprüft.

Am 26. April 2012 ist eine weitere Sitzung geplant, um den Behörden die weiteren Sicherheitsmassnahmen sowie Verbesserungsmöglichkeiten für die Verkehrsachsen im Goms vorzustellen. Im Rahmen der dem Departement zur Verfügung gestellten finanziellen Möglichkeiten, wird letzteres alles daran setzen, dass möglichst viele Massnahmen noch diesen Sommer/Herbst 2012 ausgeführt werden.

Zu erwähnen bleibt aber, dass auch die übrigen Seitentäler des Kantons mit ähnlichen Problemen zu kämpfen haben.

Question 4

du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana, concernant le calme après la tempête

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

La tempête Andrea des 5 et 6 janvier 2012 a effectivement provoqué des dégâts dans les forêts valaisannes en renversant, selon les premières estimations, près de 70'000 m³ de bois, particulièrement dans la région de Martigny-Entremont. Cela représente, à titre indicatif, la moitié d'une exploitation annuelle normale. La catastrophe est donc sans comparaison, sans commune mesure avec l'ouragan Vivian de 1990 qui avait couché 600'000 m³ de bois.

Le Service des forêts et du paysage et les triages forestiers ont défini les priorités d'interventions. Des subventions sont accordées dans la mesure où elles concernent les

forêts de protection. Il n'y a pas de bases légales pour financer la réparation des dégâts en dehors de ce contexte, mais il faut tout de même rappeler que les forêts de protection représentent le 86% de la surface boisée de notre canton.

Les travaux sont en cours. L'objectif est de traiter, compte tenu du cycle de développement des bostryches, un maximum de surface avant l'été. Les bois seront évacués dans la mesure où le prix de vente couvre les frais de débardage. Le cas échéant, on les neutralisera sur place par un écorçage partiel.

Comme il ne s'agit pas d'une catastrophe de niveau national, la Confédération ne prévoit pas d'allouer de moyens financiers supplémentaires. Dans le cadre de la convention-programme «forêt de protection» qui nous lie à la Confédération, il est prévu que le financement des dégâts doit se faire avec l'enveloppe de base attribuée. Les moyens utilisés pour le traitement des dégâts seront donc portés en déduction de l'entretien planifié des forêts de protection. En conséquence, il faut le dire aujourd'hui, il y aura moins d'hectares de forêts de protection traités en 2012.

A ce stade, des ressources financières supplémentaires ne sont pas nécessaires. Cette question pourrait devenir actuelle en fonction des dégâts effectifs répertoriés après la fonte des neiges et l'apparition de dégâts secondaires dus aux parasites en deuxième partie d'année.

Question 6

du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet, concernant le pont de la Porte du Scex – commune de Vouvry

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Très très brièvement, après l'inauguration de la H144, le pont de la Porte-du-Scex continuera de servir pour le trafic régional, agricole, piétonnier et cycliste. Le cas échéant, il servira d'itinéraire de déviation s'il y avait un problème en cas de fermeture de la H144.

Il est également à noter qu'il n'est pas prévu de supprimer cet ouvrage dans le cadre de la troisième correction du Rhône.

Question 7

du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet, concernant H21 – état des lieux

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Egalement très brièvement, le dossier de mise à l'enquête de la déviation routière de St-Gingolph sera prochainement déposé. La phase suivante consistera dans le lancement des études d'une déviation du Bouveret en vue d'une future mise à l'enquête.

Le projet homologué en premier sera mis en œuvre prioritairement, au terme des travaux de la déviation des Evouettes et puis bien sûr en fonction des disponibilités financières cantonales.

En ce qui concerne la déviation routière de St-Gingolph, qui est la première priorité, il est évident que ce premier projet devra, au préalable, être également au bénéfice de toutes les décisions techniques, positions et financement nécessaires concernant la partie de nos amis français.

Question 13

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri Dumont et Grégoire Raboud, concernant: synergie possible entre lignes électriques et autoroutes?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

La question soulevée reprend d'une manière totalement similaire le contenu de **l'interpellation 4.157**, à laquelle il a été porté réponse hier en plenum par le chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire.

Pour ces raisons, je vous renvoie aux réponses formulées dans le cadre de cette intervention.

Frage 3

der Grossräte Hans-Ulrich Weger, CVPO, und Ralf Imstepf (Suppl.), CVPO, betreffend: Asylunterkünfte in Raron, Turtmann, Gluringen und Reckingen? HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Fragen der beiden Abgeordneten Hans-Ulrich Weger und Ralf Imstepf (Suppl.) betreffen dasselbe Thema wie die drei dringlichen Interpellationen, die heute auch noch auf der Tagesordnung stehen. Daher wird diese Frage nur kurz beantwortet.

Die Situation im Bereich der Aufnahme von Asylbewerbenden ist sowohl auf eidgenössischer als auch auf kantonaler Ebene äusserst angespannt.

Das Eidgenössische Justiz- und Polizeidepartement hat das Militärdepartement gebeten, Infrastrukturen zur Verfügung zu stellen, welche die provisorische Aufnahme von Asylsuchenden ermöglichen, um dieser Notsituation zu begegnen. Gemäss den Medien hat die Armee eine Liste mit Infrastrukturen übermittelt, die zu diesem Zweck freigegeben werden könnten. Diese entsprechen einer Aufnahmekapazität von rund 4'000 bis 5'000 Plätzen – diese Information habe ich auch aus den Medien. Die Infrastrukturen im Wallis, die Sie erwähnen, sowie La Pinède im französischsprachigen Kantonsteil, erscheinen auf dieser Liste.

Zunächst beabsichtigt der Bund die Eröffnung von Einrichtungen für 2'000 Personen bis Ende 2012. Angesichts der Bedingungen bezüglich Aufnahmekapazität für jedes Zentrum sind in dieser ersten Etappe nur noch Gluringen und La Pinède auf der zweiten Liste verzeichnet – gemäss den Medienberichten.

Die Aussicht auf die Eröffnung von Bundeszentren, die durch private Gesellschaften geführt werden, beunruhigt auch den Staatsrat. Allerdings liegt die Entscheidungskompetenz ausschliesslich in den Händen des Bundes und die Kantone haben nicht die Möglichkeit, sich gegen die Nutzung von militärischen und durch den Bund geführten Infrastrukturen für die Aufnahme von Asylbewerbenden zu widersetzen.

Question 8

du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant: le printemps revient, les matches de foot et les casseurs aussi TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Le match de football du 26 février 2012 entre le FC Sion et le FC Servette a entraîné des débordements inacceptables. Des provocations ont eu lieu de la part de différents groupes de supporters.

Grâce à l'excellente collaboration qui prévaut entre les intervenants de la sécurité, la police cantonale a pu coordonner l'engagement des moyens disponibles afin de contenir les hooligans et limiter les dégâts.

En tant que cheffe du Département de la sécurité, j'ai organisé une table ronde sur la violence dans le sport le 7 février 2012 avec les responsables des clubs sportifs cantonaux actifs dans les ligues supérieures de football et de hockey sur glace, les responsables politiques des communes concernées et la police cantonale.

Différentes propositions d'améliorations ont été faites, tant au niveau des structures des stades que de la vente des billets ou encore des mesures techniques de surveillance (par exemple la vidéosurveillance).

De plus, le concordat instituant des mesures contre la violence lors des manifestations sportives va être modifié afin d'améliorer la lutte contre le hooliganisme.

L'Etat du Valais n'étant pas le seul intervenant, il n'est pas possible de donner des délais précis pour ces améliorations, mais le dossier est suivi de près, compte tenu de son importance pour la sécurité sur le territoire cantonal.

Frage 11

der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz Ruppen und Bernhard Frabetti sowie Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon, betreffend Drogenhandel im Raum Schulhaus Sand in Visp HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Es ist ein sehr wichtiges Anliegen der Walliser Regierung, Kinder und Jugendliche vor Drogen und Suchtmitteln zu schützen.

Der Staatsrat setzt dabei auf drei Säulen:

- 1.Information und Aufklärung
- 2.Prävention
- 3.Repression.

Die Information respektive die Aufklärung unserer Jugend bezüglich der Gefahren in Zusammenhang mit Drogen und Drogenkonsum ist eine wichtige Basis für die Vorbeugung. Diesbezüglich besteht ein Leistungsauftrag mit «Sucht Wallis» (frührer LVT) aufgrund dessen in allen Orientierungsschulen des Kantons Informationsveranstaltungen zum Thema «Sucht» durchgeführt werden.

Suchtprävention in den Schulen wird auf Anfrage ebenfalls von der Abteilung Information und Prävention der Kantonspolizei durchgeführt.

Im Rahmen ihres Auftrages fahndet die Kantonspolizei permanent nach strafbaren Handlungen und ihren Urhebern und bringt diese der Justiz zur Anzeige – unabhängig von Nationalität und Aufenthaltsstatus.

Selbstredend werden dabei allfällige Brennpunkte an besonders sensiblen Orten wie im Umfeld von Schulen besonders intensiv frequentiert und einschlägige Personenkontrollen intensiviert.

Wie schon bei früherer Gelegenheit hier dargelegt, ist die Bekämpfung des Drogenhandels ein prioritäres Tätigkeitsfeld der Kantonspolizei und wird permanent mit den von Souverän und Parlament zur Verfügung gestellten rechtlichen und personellen Mitteln bekämpft.

Question 14

de la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le rapport sur l'aéroport/aérodrome de Sion TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Par sa question, le groupe ADG souhaite connaître dans quels délais le rapport demandé par le canton et la ville de Sion sera rendu public et comment l'Etat envisage la mise en application des recommandations qu'il contiendra, tant du point de vue du bruit que de celui des incidences financières relatives au patrimoine bâti et aux terrains.

Je peux vous répondre comme suit:

Le Gouvernement cantonal a reçu le rapport complet de L'EPFL sur l'avenir de l'aéroport de Sion. L'école polytechnique a travaillé selon la méthode des scenarii. S'ajoutent à cela deux rapports de bureaux privés traitant des questions relatives au bruit et aux émissions atmosphériques, d'une part, et au potentiel de développement de l'aéroport civil, d'autre part. L'ensemble de ces documents représente un volume d'informations très important d'environ 300 pages, qui est en cours d'analyse par le Gouvernement valaisan.

Une présentation par l'auteur de l'étude a été effectuée la semaine dernière au Conseil d'Etat, auquel s'étaient joints M. Marcel Maurer, président de la ville de Sion, et M. Paul-Henri Moix, président du comité de pilotage en charge de ce dossier. Les documents devront également être communiqués notamment au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

Enfin, le Gouvernement cantonal et la ville de Sion devront s'accorder sur une prise de position commune. C'est alors seulement que le Conseil d'Etat sera en mesure d'organiser une présentation publique des conclusions de l'analyse par les experts et des décisions qu'il a prises conjointement avec la ville de Sion.

Le Gouvernement entend communiquer de manière transparente sur cette question, ces prochaines semaines.

Le président:

Merci Madame la vice-présidente du Gouvernement.

Nous passons au Département des finances, des institutions et de la santé.

En l'absence de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, qui est à Berne à la Conférence des chefs de Gouvernement, c'est M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina qui va répondre à la question suivante.

Question 5

du député Didier Cachat, PLR, et cosignataires concernant: lettre perdue? TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La représentation du Chablais valaisan dans les organes dirigeants des hôpitaux a suscité quelques réactions depuis le renouvellement du conseil d'administration du RSV:

- la lettre du 12 janvier 2012 évoquée dans la question urgente,
- une lettre analogue de Région Bas-Valais et Région Valais central,
- une interpellation des députés Cachat et Turin du 13 décembre 2011.

Le Département des finances, des institutions et de la santé, en étroite concertation avec l'Hôpital du Valais, accorde toute l'attention voulue à ces demandes, dont les réponses

ne pourront arriver qu'à moyen et long termes. En effet, la problématique mise en évidence par ces courriers ne permet pas de trouver une solution immédiate aux problèmes soulevés, d'où l'absence de réponse écrite à ce stade.

En revanche, la question a déjà été évoquée au Grand Conseil et nous avons déjà apporté oralement un certain nombre de réponses dans le cadre du débat d'entrée en matière sur le décret concernant le nouveau financement hospitalier, le 13 décembre dernier.

Ce sont les travaux de révision de la LEIS qui vont donner l'occasion d'examiner votre proposition de porter de 7 à 9 le nombre des membres du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais ainsi que de discuter de la question de la représentativité des régions. Il convient, à ce propos, de noter que la représentation des régions doit être examinée d'une période à l'autre et non seulement pour une seule période.

Dans l'attente de ces travaux, nous ne pouvons pas apporter de réponse définitive mais nous pouvons vous assurer que le DFIS, en étroite concertation avec l'Hôpital du Valais, aura la préoccupation constante de ne pas prétériter la population et les patients du Chablais valaisan au niveau opérationnel comme au niveau des organes dirigeants. Il en va d'ailleurs de même dans les autres régions. C'est le sens même de l'Hôpital du Valais d'offrir dans toutes les régions des soins de qualité comparables.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons à votre département.

Je pense que vous allez répondre de manière globale aux questions 1, 9 et 10.

Question 1

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant les résidences secondaires: quelle stratégie après le 11 mars? TEXTE DEPOSE:

Question 9

du groupe PDCC, par les députés Grégoire Dussex et Pascal Rey, concernant: dimanche noir pour le Valais

TEXTE DEPOSE:

Frage 10

der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz Ruppen und Louis Ursprung, betreffend Initiative «Schluss mit uferlosem Bau von Zweitwohnungen» – wie weiter?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Constatant que les questions déposées pour l'Heure des questions par le député Jean-Luc Addor pour l'UDC, le député Grégoire Dussex pour le PDCC et le député Franz Ruppen pour le SVPO/Freie Wähler rejoignent en thématique et unité d'objet le postulat, das dringliche Postulat der CSPO-Fraktion, hinterlegt von Grossrat Diego Clausen, et l'interpellation urgente déposée par la députée Graziella Walker Salzmann, so dass ich auch auf diese zwei – und Sie haben sicher Verständnis dafür –, dass ich jetzt auch diese beiden Punkte abarbeite. Ich werde den wesentlichen Teil meiner Intervention auf Französisch halten und dann auch ein paar wesentliche Elemente noch auf Deutsch darlegen. Und somit können wir diese Dringlichkeiten auch bereits behandeln. Zumal wir das dringliche Postulat gutheissen werden.

Tous ces textes reflètent, en effet, deux grands groupes de préoccupations nées dans notre canton après l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative dite Weber et relayées justement par les interpellateurs:

- 1. Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat?
- 2. Quelles sont les implications concrètes de cette initiative?

Le Conseil d'Etat a bien entendu pris la mesure des conséquences de l'acceptation de cette initiative tant des points de vue purement économique que pratique pour notre canton. Après avoir analysé en détail les champs d'actions envisageables, le Conseil d'Etat, lors de sa séance de mercredi dernier, a décidé d'approuver un plan d'actions dont les principes sont les suivants:

- la concrétisation et la précision des modalités de mise en œuvre de l'initiative relèvent de la responsabilité première des autorités fédérales;
- engagement ferme du Conseil d'Etat auprès des autorités fédérales compétentes, en accord et en collaboration avec la Conférence des Gouvernements des cantons alpins pour défendre les intérêts valaisans et les intérêts des autres cantons de montagne dans tous les domaines de compétences possibles pour défendre ces intérêts;
- nécessité d'une cohérence politique du Conseil d'Etat du canton du Valais;
- utilisation des moyens à disposition pour anticiper au mieux les difficultés à venir:
- poursuite des actions entreprises. Le Valais n'a pas attendu l'initiative Weber pour prendre des mesures, c'est-à-dire que nous voulons aller de l'avant avec une politique qu'on a déjà menée.

Quatre phases d'actions ont été décidées:

- 1. En l'absence de base légale, le canton ne prendra aucune mesure qui anticipe les objectifs définis par l'initiative parce qu'il n'y a pas encore une clarification et je vais expliquer après les points dont on pense qu'il n'y a pas encore une vraie clarification même si, hier au soir, le DETEC a envoyé un communiqué de presse pour donner soi-disant quelques précisions, mais j'arriverai à expliquer où, pour nous, il y a encore pas mal de problèmes. Donc, dans l'attente d'une définition claire des résidences secondaires et des dispositions transitoires, il n'entend pas initier d'autres mesures que celles prévues par sa politique, menée depuis 2007, en faveur du développement harmonieux du tourisme et de l'économie de montagne. Face aux risques énormes d'insécurité juridique, il précise, cependant, ses attentes et use de tous les moyens à sa disposition pour en rendre compte auprès des autorités fédérales ce que nous avons fait depuis lundi avec plusieurs interventions soit directement en direction de M^{me} la conseillère fédérale Doris Leuthard mais aussi en direction du DETEC.
- 2. Action claire au niveau de la rédaction des dispositions légales au niveau fédéral découlant de l'acceptation de cette initiative. Cette action peut être entreprise, et on le fait déjà aujourd'hui, par une prise de leadership du Valais au sein de la Conférence des Gouvernements des cantons alpins et la création, dans ce contexte, d'un groupe de pression coordonné entre les cantons concernés, tout comme la participation aux groupes de travail mis sur pied par la Confédération. Une démarche en ce sens a été initiée par le Conseil d'Etat.
- 3. Soutien accru aux communes concernées par la réactivation du dispositif déjà mis en place en matière d'aménagement du territoire. La responsabilité, porte d'entrée, serait assumée par le Service du développement territorial. Une hotline sera mise à disposition des communes et toutes les informations seront rendues publiques via le site Internet cantonal officiel et ce en coordination avec les autorités fédérales et leurs prises de position.

- 4. Poursuite des travaux entrepris avec accélération de la cadence:
- rédaction et mise en place d'un plan d'actions traitant des conséquences économiques de l'initiative Weber, de l'amélioration de l'exploitation de la parahôtellerie, du soutien de l'hôtellerie et des formes d'hébergement alternatives et de l'anticipation du développement de nouvelles tendances dans l'hébergement touristique;
- adaptation du plan direction cantonal.

Ich kann bereits jetzt sagen, dass dem Anliegen aus dem Postulat, die Einrichtung einer Hotline zur Begleitung der Gemeinden, entsprochen wird und auch, dass die Dienststelle für Raumentwicklung bereit ist, die Gemeinden in dieser Phase wirklich eng zu begleiten und ihnen auch die Informationen zur Verfügung stellt. Es macht keinen Sinn, dass wir plötzlich Informationen abgeben, die in einen Widerspruch gelangen könnten zu den Informationen, die von Bern kommen. Und in diesem Punkt müssen wir uns abgleichen. Es geht ja nicht darum, dass wir die Rechtsunsicherheit von unserer Seite her noch erhöhen und vor allem dann dazu beitragen, dass der Investmentschutz, der Investitionsschutz gewährleistet werden kann. Aber da würden wir vorschlagen, dieses Postulat der CSPO anzunehmen.

En ce qui concerne enfin le deuxième groupe de questions s'attachant aux conséquences concrètes de l'acceptation de l'initiative, nous relevons les points suivants:

Le texte de l'initiative demande qu'une législation d'exécution soit mise en place au niveau du Parlement fédéral dans les deux ans qui suivent son acceptation, à savoir jusqu'en mars 2014. A défaut, il appartient au Conseil fédéral de fixer les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

Ces dispositions permettront de répondre aux questions laissées en suspens et devront notamment préciser le mode exact de calcul des 20% du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune, la définition de la résidence secondaire – ce qui est vraiment le point déterminant; en effet, la définition de ce qu'on comprend sous résidence secondaire est vraiment essentielle et il ne faudrait pas tarder à bien définir ce que nous comprenons tous sous la définition d'une résidence secondaire –, des exceptions sont-elles prévues pour les communes financièrement faibles, y a-t-il une marge de manœuvre restante, etc.? Sans connaître ces éléments, il est prématuré d'envisager des actions concrètes au niveau cantonal parce qu'on pourrait se retrouver dans une contradiction, et avec des contradictions on n'arrivera pas à créer une sécurité juridique. Alors, là, il y a cette problématique que nous devons, à un certain moment, intervenir avec fermeté au niveau de la Confédération, avec les autres cantons alpins, pour déterminer ensemble ce que nous comprenons tous sous la dénomination de résidence secondaire.

Maintenant, quelques éléments qui ont été apportés hier, ein paar Punkte, die gestern vom Bundesrat, vom zuständigen Departement – untermauert von Rechtsgutachten des Bundesamtes für Justiz –, hier in Form von Empfehlungen abgegeben wurden.

Erste Frage, die man sich stellen kann: Was sind Empfehlungen? Was ist die rechtliche Natur dieser Empfehlungen? Was ist das genau? Da habe ich bereits meine Zweifel über die Rechtsverbindlichkeit dieser Empfehlungen. Ein paar Punkte wurden klargestellt. Aber, es wurden Punkte klargestellt, die für uns alle schon klar waren!

Der erste Punkt, der klargestellt wurde, heisst: «Baubewilligungen, die vor dem 11. März 2012 rechtskräftig erteilt wurden, bleiben weiterhin gültig.» Das ist eine klare Aussage, aber auf die sind alle schon bereits gekommen, die ein bisschen etwas von Juristerei verstehen... Das heisst also, alle Baubewilligungen die vor dem 12. März 2012 rechtskräftig erteilt wurden, bleiben weiterhin gültig.

Dann kommt eine zweite Aussage (aber das haben wir auch schon gewusst): «Baubewilligungen für Zweitwohnungen, die zwischen dem 1. Januar 2013 und dem Inkrafttreten der Ausführungsbestimmungen erteilt werden, sind nichtig.»

Toutes les autorisations de construire délivrées après le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à ce que la nouvelle législation, au niveau fédéral, entre en vigueur sont nulles. Là aussi, pas de surprise, c'est quelque chose que l'on a pu découvrir en lisant le texte constitutionnel qui a été accepté par le peuple.

Jetzt kommen aber zwei Punkte, die aus meiner Sicht noch nicht geklärt sind. Die Frage der Baugesuche, die nach dem 11. März 2012 eingereicht werden. Hier gibt es eine Aussage, dass «die neue Verfassungsbestimmung über Zweitwohnungen anwendbar sei.» Diese Aussage wird allerdings von Rechtsprofessoren heftig bestritten, so dass in diesem Punkt sicher auch mit diesen Empfehlungen aus meiner Sicht keine definitive Klarheit erzielt wurde. Hier heisst es aber «gibt es Zweifel an der Übereinstimmung des Projektes für das nach dem 11. März 2012 ein Baugesuch eingereicht wurde» da heisst es, wenn dann dieses Projekt mit der Verfassungsbestimmung, die sofort in Kraft getreten ist, nicht vereinbar ist, dann müsste das Baugesuchsverfahren sistiert werden bis die Ausführungsgesetzgebung in Kraft ist und damit das Gesuch beurteilt werden kann.

Jetzt müssen Sie sich vorstellen, was das genau heisst. Das heisst, wenn jetzt nach dem 11. März 2012 ein Baugesuch eingereicht wurde, dann müsste das bereits im Hinblick auf eine Verfassungsbestimmung auf eine Konformität geprüft werden ohne dass wir heute bereits wissen, was heisst jetzt «diese Verfassungsbestimmung». Und da ist aus meiner Sicht von Bern her keine Klarheit erstellt worden.

Und das Zweite: «Für die im Zeitpunkt der Annahme der Verfassungsbestimmungen bereits hängigen Baugesuche», das heisst Baugesuche, die hängig waren vor dem 11. März 2012 aber noch nicht bewilligt wurden, da heisst es und das ist das Erstaunlichste und das Nettest was ich schon mal gehört habe was von Bern kommt, ist «eine korrekte und pragmatische Lösung zu finden.» Da können Sie selber auch feststellen wieviel Spielraum da ist. Das heisst also, dass wir uns in diesen Fragen mit den anderen Gebirgskantonen auseinander setzen und mit Bern den Kontakt wieder herstellen, um wirklich zu wissen was genau das jetzt heisst, weil ansonsten die Gemeinden und die Kantone in dieser Fragestellung auf sich alleine gestellt sind. Es gibt zwei Varianten wie man darauf reagieren kann. Man kann selber die Initiative übernehmen und selber definieren was man darunter versteht. Aber man hat immer noch das Risiko, dass Bern plötzlich sagt, das sei nicht konform und dann haben Menschen Investitionen geplant, Baugesuche eingereicht und Kosten gehabt und hinten durch wird das dann korrigiert durch eine Bestimmung.

Es gibt aus meiner Sicht nur einen Weg: Bern muss mit Einbezug der Gebirgskantone und anderer interessierter Kreise so schnell als möglich diesen Zweitwohnungsbegriff klar definieren – und wenn das auch auf Verordnungsstufe ist. Wir müssen Rechtssicherheit herstellen und vor allem auch Investitionsschutz garantieren.

In diesem Sinne glaube ich, habe ich die wesentlichen Fragen beantwortet.

Question 12

du groupe PLR, par le député René Constantin, concernant la Société Promotion Valais, où en êtes-vous?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Nous n'avons pas traîné, nous n'avons pas remis en question tout ce qui était déjà fait. Je répète qu'il n'y a que trois ou quatre articles.

Mais ce qu'on a fait entre-temps l'a toujours été en intégrant tous les acteurs, tous les directeurs, tous les présidents des entités qui sont concernées, c'est-à-dire la Marque Valais, Valais Tourisme, la Chambre du commerce et de l'industrie et la Chambre de

l'agriculture. Ceux-ci ont été intégrés dans toutes les réflexions que nous avons menées entre-temps sous la conduite de M. Peter Furger qui préside ce groupe de travail et toujours d'entente avec le président de la deuxième commission, le député Marcel Mangisch, qui a été toujours orienté sur l'avancement de ces travaux.

Nous avons créé ensemble un projet de business plan, établi par les directeurs et établi aussi en coordination avec les présidents de ces entités.

Aujourd'hui, je peux dire que ces présidents et directeurs de ces organismes ont travaillé de concert et à un rythme soutenu sous la direction de M. Peter Furger, président du groupe de travail ayant proposé au Conseil d'Etat les modalités de création de Valais/Wallis Promotion pour fournir à la commission de deuxième lecture et donc au Parlement dans son ensemble:

- un projet d'ordonnance;
- un projet de business plan pour Valais/Wallis Promotion;
- un projet de convention-programme liant l'Etat et la nouvelle structure sur un horizon de quatre ans.

Ces documents, élaborés de façon totalement concertée et lors de travaux constructifs, seront fournis aux membres de la commission de deuxième lecture pour la fin mars 2012. Fondés sur le principe de sauvegarde et de représentativité à la fois des intérêts de toutes les branches de l'économie valaisanne et de l'économie dans son ensemble, ils pourront servir aussi bien de base de discussion au Parlement que d'éléments fondateurs pour les futurs travaux de mise en œuvre de Valais/Wallis Promotion.

En conclusion, il sied également de préciser que le président de la commission nommée, M. Marcel Mangisch, est tenu régulièrement informé par le président du groupe de travail ainsi que par le DEET de l'avancement des travaux.

Je pense que vous aurez l'occasion, et c'est une volonté aussi exprimée que la deuxième lecture puisse avoir lieu au mois de juin.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

27. INTERPELLATION URGENTE

du député Manfred SCHMID, CVPO, et cosignataires concernant des caméras de surveillance dans nos forêts (13.03.2012) (5.176) DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrat Manfred SCHMID, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Überwachungskameras in unseren Wäldern (13.03.2012) (5.176)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung.

Je la cède ainsi directement à M. le chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Der Staatsrat kann die durch die dringliche Interpellation aufgeworfenen Fragen wie folgt beantworten.

Die Kameras wurden im Rahmen eines Studienprojektes der Universität Bern angebracht. Es handelt sich gemäss den uns zugestellten Informationen um insgesamt 102 Kameras, welche im ganzen Kantonsgebiet verteilt sind.

Gemäss Projektbeschrieb sollen neue Methoden und Modelle zur Erfassung von Schalenwildbeständen und Grossraubtieren entwickelt werden. Zusätzlich sollen Aussagen über das Räuber-Beuteverhalten ermöglicht werden. Der Kanton hat sich an diesem Projekt nicht beteiligt, da die vom Kanton verwendeten Monitoringmethoden genügend und sichere Informationen für die Verwaltung unserer Wildbestände liefern.

Gemäss Projektbeschrieb werden alle Personendaten vernichtet. Die Frage, ob diese Forschungsarbeit mit dem Datenschutzgesetz vereinbar ist, wird von der Datenschutzund Öffentlichkeitsbeauftragten zurzeit abgeklärt. Die bisherigen Abklärungen scheinen dies eher zu bejahen.

Die Kameras werden bis zum 1. April 2012 entfernt und das definitive Projekt soll ab November 2012, jeweils während den Wintermonaten, gestartet werden. Diesbezüglich wird der Staatsrat die rechtlich erforderlichen Auflagen aus der Sicht des Datenschutzes anordnen.

28. RESOLUTION URGENTE

des députés Klaus RUSSI, CSPO, Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Frank WENGER (suppl.), CSPO, et Ralf IMSTEPF (suppl.), CVPO, concernant le réseau routier est-ouest: intégration dans le réseau routier national (13.03.2012) (5.177)

DRINGLICHE RESOLUTION

der Grossräte Klaus RUSSI, CSPO, Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Frank WENGER (Suppl.), CSPO, und Ralf IMSTEPF (Suppl.), CVPO, betreffend Strassennetz Ost-West: Aufnahme ins Nationale Strassennetz (13.03.2012) (5.177)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Klaus Russi, CSPO:

Im Wissen, dass Sie, Herr Staatsratspräsident Melly, in dieser Sache schon vorstellig geworden sind mit der Präfektur Goms – leider ohne uns Grossräte – sind wir der Annahme, dass hier der richtige Ort ist, um diese Anliegen einzubringen.

In den Alpen gibt es eine bedeutende Ost-West-Verbindung die ganzjährig offen sein sollte. Diese führt von Andermatt durch den Furkatunnel über das Goms nach Brig und ist eine stark frequentierte Strasse. Als Zubringer für den Tourismus aus der Innerschweiz und dem Grossraum Zürich ist diese Strecke von grösster Bedeutung. Durch die Unterbrechungen in diesem Winter war das Goms bereits sieben Tage abgeschnitten – auf der Urnerseite sogar 14 Tage.

Der wirtschaftliche Schaden wird auf drei bis vier Millionen Franken geschätzt. Dieser Umstand kann so nicht hingenommen werden. Damit sich der Bund an den Kosten des Ausbaus zur Wintersicherung mitbeteiligt, muss die Strasse einer höheren Klassifizierung zugeführt werden. Mit dieser Resolution fordern wir den Staatsrat und die Dienststelle auf, unverzüglich mit dem Nachbarkanton Uri und dem Bund Kontakt aufzunehmen, um diesen Abschnitt einem höheren oder dem nationalen Strassennetz zuzuführen.

Ein strenger Winter – wie dieses Jahr – mit Unmengen von Schnee kann jederzeit wieder kommen. Im Interesse dieser unzumutbaren Situation sowie der Existenzsicherung des Goms als Randgebiet und der Sicherung des Zubringers Ost-West für das ganze Wallis bitten wir um Annahme dieser Resolution. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:
Ich habe keine Wortmeldung.
Je passe la parole à M. le chef du département.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Die zur Definierung des Nationalstrassennetzes dienenden Kriterien sind in eindeutiger Weise im Sachplan Verkehr festgelegt, welcher der Bundesrat am 26. April 2006 genehmigt hat. Dieses Dokument enthält ebenfalls die Karte derjenigen Strassen, welche diesen Kriterien genügen.

Die Strasse H19 Brig – Furkapass gehört gegenwärtig dem Schweizerischen Hauptstrassennetz an. Sie genügt den Kriterien, welche deren Beibehaltung im künftigen Ergänzungsnetz rechtfertigt, welches später das Schweizerische Hauptstrassennetz ersetzen soll. Dagegen genügt sie nicht denjenigen Kriterien, welche deren Eingliederung in das Nationalstrassennetz ermöglicht.

Die Kantone haben immer die Möglichkeit, ein Klassierungsgesuch einer ihrer Strassen in ein überrangiges Strassennetz zu hinterlegen. Im gegebenen Falle können die Kantone Uri und Wallis zusammen in diesem Sinne beim Bund ein Gesuch stellen. Demzufolge obliegt es den Gesuchstellern darzulegen, dass die betroffene Verkehrsachse denjenigen Kriterien genügt, welche der Bund für die betreffende nachgesuchte Strassenkategorie festgelegt hat. Einzig wenn dieser Nachweis erbracht ist, hat ein allfälliges Gesuch gute Aussichten auf Genehmigung durch den Bund.

Nach einer ersten intern vorgenommenen Überprüfung und Abgleichung der für eine eventuelle Klassierung der H19 in eine Nationalstrasse ausschlaggebenden Kriterien erscheint es uns jedoch, dass die Erfolgschancen auf eine solche Klassierung aus heutiger Sicht relativ gering sind.

Aber der Staatsrat des Kantons Wallis wird indessen gleichwohl mit den Behörden des Kantons Uri in Kontakt treten, um gemeinsam eine koordinierte Überprüfung der möglichen Begründungen zur Klassierung der Strasse Brig – Andermatt in eine Nationalstrasse vorzunehmen. Nach Vorliegen dieses Ergebnisses werden die beiden Kantone über die Opportunität einer Hinterlegung eines gemeinsamen und koordinierten Gesuches beim Bund zu entscheiden haben.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsratspräsident.

Nous allons voter sur la résolution.

Par 97 voix contre 4 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 5.177 du député Klaus Russi.

29. POSTULAT URGENT

des députés Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Klaus RUSSI, CSPO, Ralf IMSTEPF (suppl.), CVPO, et Frank WENGER (suppl.), CSPO, concernant 99,8% de sécurité hivernale dans la vallée de Conches pour seulement 3,5 millions de francs - une utopie? (13.03.2012) (5.178)

DRINGLICHES POSTULAT

der Grossräte Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Klaus RUSSI, CSPO, Ralf IMSTEPF (Suppl.), CVPO, und Frank WENGER (Suppl.), CSPO, betreffend 99,8% Wintersicherheit im Goms für nur 3,5 Millionen Franken – ein Traum? (13.03.2012) (5.178)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Klaus Russi, CSPO:

Vorerst danke schön für die Annahme der Resolution.

Ich rede vor allem im Namen von Kollege Hans-Ulrich Weger, dessen Vater, Alt-Grossrat Albin Weger, gestern verstorben ist und leider heute nicht anwesend sein kann.

Über drei Milliarden Franken werden mit dem Tourismus im Wallis erwirtschaftet. Diese Erträge werden in fünf bis sechs Monaten, verteilt auf Sommer und Winter, generiert. Der Tourismus ist unser Lebensnerv. Sieben Tage gesperrte Zufahrtswege – und das in der Hochsaison – sind ein gewaltiger wirtschaftlicher Schaden, den man nicht mehr wettmachen kann.

Die Wintersicherheit im Goms ist seit Jahren ein Thema. Die hohen Kosten für geeignete Massnahmen waren bis jetzt das Argument, sich dem Ausbau nur zögerlich anzunehmen. Eine Analyse der Fachspezialisten des regionalen Lawinenwarndienstes Goms bringt Erstaunliches zutage. Die Spezialisten sind der Meinung, dass zwischen Niederwald und Oberwald nur noch vier akute Gefahrenherde vorhanden sind. Sie sind der Meinung, dass mit vier Lawinensprenganlagen eine grosse Wintersicherheit im Goms bewerkstelligt werden kann. Die Kosten werden auf 3,5 Millionen Franken geschätzt. Wenn dem so ist, muss der Bau der Sprenganlagen sofort umgesetzt werden. Die Sicherung der Arbeitsplätze, der Unternehmensumsätze und die immer offenen Zugangswege garantieren den Gemeinden, aber auch dem Kanton, Steuereinnahmen, die in kürzester Zeit die Ausgaben übertreffen.

Eine 100 prozentige Wintersicherheit wird nie möglich sein. Wenn wir jedoch mit diesen Massnahmen die Sperrungen massiv reduzieren können, ist allen gedient.

Wir fordern den Staatsrat auf, umgehend mit der Dienststelle und den Fachstellen die Situation zu analysieren und einen Massnahmenplan dem Walliser Parlament vorzuschlagen.

Ich bitte um Ihre Unterstützung und danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft.

Ich erteile das Wort an Herrn Staatsratspräsident Jacques Melly.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

J'ai donné la réponse à ce postulat lors de l'Heure des questions.

Pour ce qui concerne l'accessibilité à la vallée de Conches, je répète y avoir répondu tout à l'heure dans le cadre de l'Heure des questions.

Le président:

Le postulat 5.178 a donc été développé et un éclairage du Conseil d'Etat a été donné, tout à l'heure, dans le cadre de la réponse à la question 2 de l'Heure des questions.

Ce postulat, n'ayant été combattu par personne, il est réputé accepté.

Nous passons maintenant au postulat suivant.

30. POSTULAT URGENT

des députés Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Klaus RUSSI, CSPO, Ralf IMSTEPF (suppl.), CVPO, et Frank WENGER (suppl.), CSPO, concernant le tourisme sans prise en charge médicale est impensable (13.03.2012) (5.179)

DRINGLICHES POSTULAT

der Grossräte Hans-Ulrich WEGER, CVPO, Klaus RUSSI, CSPO, Ralf IMSTEPF (Suppl.), CVPO, und Frank WENGER (Suppl.), CSPO, betreffend Tourismus ohne medizinische Versorgung ist undenkbar (13.03.2012) (5.179)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Stellen Sie sich vor, meine Damen und Herren, es ist tiefer Winter, Sie sind Gast oder Einheimischer in einem unserer Walliser Täler, bei grossen Schneemengen und misslichem Wetter, weder per Bahn oder Strasse noch aus Luft erreichbar, von der Umwelt vollständig abgeschnitten... Nicht nur ein Albtraum, sondern in den vergangenen Monaten Realität in unserem obersten Kantonsteil, im Goms, und dies während insgesamt sieben Tagen.

Meine Damen und Herren, und jetzt stellen Sie sich noch zusätzlich etwas vor, in dieser misslichen Situation bedürfen Sie aufgrund von Krankheit oder Unfall notfällmässig einer sofortigen medizinischen Versorgung. Fehlende Zugangswege, fehlende medizinische Versorgung: Grund genug für Einheimische, in die Zentren abzuwandern und für Gäste, solche Destinationen künftig zu meiden.

Da bleibt die Frage: Muss das so sein? Die Antwort drauf ist: nein! Die Lösung heisst Skyguide, die es mit einem speziell aufgebauten Netzwerk ermöglicht, selbst bei schlechtesten Wetterbedingungen, Helikoptereinsätze zu fliegen. Dieses Flugsystem mit dem Namen «CHIPS» ist ihm Rahmen eines schweizweit vorgesehenen Grundversorgungskonzeptes entwickelt worden. Damit wird ein satellitengestütztes An- und Abflugverfahren realisiert, wobei das gesamte Rhonetal bereits heute entlang einer der Hauptnetzroute liegt. Mittel Schaffung einzelner Zugangspunkte könnte kurzfristig der Anschluss an das bestehende Hauptnetz realisiert werden.

Und damit, meine Damen und Herren, würde nicht nur einem dringenden Bedürfnis der Rand- und Bergregionen nach medizinischer Versorgung entsprochen, sondern ebenso ein wesentlicher Beitrag geleistet, um auch künftig die Bevölkerungsstrukturen in unseren Tälern aber auch die touristische Attraktivität dieser Gebiete erhalten zu können. Denn was nützt das Angebot warmer Betten, wenn diese infolge mangelnder Nachfrage nicht auch tatsächlich beheizt werden?

Aus diesen Gründen wird der Staatsrat aufgefordert, umgehend das satellitengestützte An- und Abflugverfahren zu realisieren und gegenüber dem Parlament die benötigten Mittel zu beantragen. Dabei ist rasches Handeln angesagt, denn der nächste Winter kommt bestimmt.

Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ce postulat n'est pas combattu.

Avant de céder la parole au chef du département, je voudrais bien entendu associer tout le Parlement à la peine de notre collègue Hans-Ulrich Weger à l'occasion du décès de son papa et lui assurer toute notre sympathie.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Die Sorge, eine medizinische Intervention überall und jederzeit sicherzustellen, entspricht einer objektiven Realität, da die Interventionseinheiten und die medizinischen Ressourcen grundsätzlich in den urbanen Zentren konzentriert sind. Das Problem wird noch verschärft, wenn durch die meteorologischen Bedingungen gewisse Regionen nicht mehr erreichbar sind.

Gemäss unseren Informationen arbeitet die Rega seit etwa zehn Jahren an einer Lösung, um bei meteorologisch schwierigen Verhältnissen Helikopter mit geeigneten Navigationsinstrumenten einsetzen zu können.

HELIOS (Helicopter Low Altitude IDE Operations in Switzerland) ist ein Projekt, das zum Ziel hat, die Möglichkeiten der Intervention der Rega und anderer Helikoptergesellschaften auf dem Luftweg zu verbessern.

Momentan erfolgen sämtliche Interventionen im Sichtflug; es ist also unmöglich, Hilfen unter extremen meteorologischen Bedingungen durchzuführen. Diese Situation wird sich unmittelbar nicht ändern lassen.

In naher Zukunft wird es sicherlich möglich sein, Helikopterflüge der Rega (z. B. die Augusta Westland 109) mit Hilfe moderner Navigationsgeräte (Dual-Single Pilot IFR) auf einer Höhe von ca. 300 Metern ab Boden durchzuführen, um den Transport von Personen von einem zum anderen Spital garantieren zu können. Aber durch die speziellen topografischen Verhältnisse unseres Kantons wird die Umsetzung dieser neuen Flugtechnologien gewiss mehr Zeit in Anspruch nehmen.

Der Staatsrat wird die Fortschritte auf diesem Gebiet aufmerksam verfolgen, um – sobald deren Durchführbarkeit bewiesen ist – den Einsatz solcher Instrumentenflüge nicht zu versäumen. Inzwischen erachten wir die Fortsetzung der bisherigen Politik betreffend Sicherheit auf dem Landweg als wichtig. Diese hat sich seit Jahrzehnten bewährt – insbesondere auch im Goms.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsratspräsident.

Weiter mit der dringlichen Resolution 5.180.

31. RESOLUTION URGENTE

du groupe CVPO, par le député Claude-Alain SCHMIDHALTER, concernant la vignette autoroutière et le ferroutage (13.03.2012) (5.180)

DRINGLICHE RESOLUTION

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, betreffend Autobahnvignette und Autoverlad (13.03.2012) (5.180)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Cette résolution urgente «Vignette und Autoverlad-Gebühren» est très importante pour le Valais, voire la région alpine.

Après la débâcle sur les résidences secondaires, notre devoir est de pousser nos parlementaires fédéraux en avant.

Das Wallis wird durch die Entrichtung separater Wegzölle am Lötschberg, an der Furka, am Simplon und am Grossen St. Bernhard stark benachteiligt und stark zur Kasse gebeten. Diese zusätzliche Belastung mit Gebühren hemmt die touristische und

wirtschaftliche Entwicklung des Wallis. Jetzt will man noch die Verladetarife der Kontrolle des Preisüberwachers entziehen. Jawohl, super!!!

Traduction en français: Il est intolérable et injuste que nous payions partout.

Le Valais doit dire oui à une vignette de 100 francs mais seulement si, dans cette taxe, sont compris nos tunnels.

Pour gagner, il faut commencer à se battre aujourd'hui.

Pour gagner, notre Gouvernement et nos parlementaires fédéraux doivent travailler ensemble et unir l'Arc alpin.

Wie heisst es so schön: an die Säcke!

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous allons voter la résolution.

Par 97 voix contre une et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 5.180 du député Claude-Alain Schmidhalter.

32. POSTULAT URGENT

des députés Diego WELLIG, CSPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la route cantonale
Naters – Blatten b. Naters (13.03.2012) (5.181)
DRINGLICHES POSTULAT

der Grossräte Diego WELLIG, CSPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Kantonsstrasse Naters – Blatten b. Naters (13.03.2012) (5.181)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Wie im Postulat geschrieben, ist die Strasse zwischen Naters und Blatten in einem sehr schlechten Zustand. Dies zeigt sich vor allem bei einer Fahrt mit dem Postauto. Diese müssen fast überall anhalten, um mit Lastwagen, Bussen und Personenwagen zu kreuzen und fahren nahe dem Abgrund.

Aus diesem Grund müssen unbedingt an der Strasse von Naters nach Blatten Ausweichstellen und übersichtliche Abschnitte in Etappen geschaffen werden. Dies alles um die Sicherheit auf der Strasse von Naters nach Blatten zu gewährleisten, da alle Kinder vom Natischerberg mit dem Postauto zur Schule fahren.

Ich bitte Sie, werte Abgeordnete, dieses Postulat zu unterstützen.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Ich erteile das Wort an Herrn Staatsratspräsident Jacques Melly.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Die Strasse Naters – Blatten b. Naters, als kantonale Nebenstrasse im Gebirge klassiert, vermag den heutigen Anforderungen des Verkehrs auf verschiedenen Abschnitten nicht mehr zu genügen. Aufgrund dieser Situation hat die Dienststelle für Strassen- und Flussbau mit der Planung und Ausführung verschiedener Abschnitte begonnen. Der Stand der verschiedenen Projekte sieht zurzeit wie folgt aus.

Der erste Teil des Strassenanbaus in Naters innerorts ist in Ausführung und wird im Sommer 2012 abgeschlossen. Der zweite Teil wird nach Beendigung der Bauarbeiten am Kelchbach (Flussbauprojekt) ausgeführt. Gesamtlänge 1'500 Meter, Kosten 2,5 Millionen Franken. Auf dem Abschnitt Wieri wird auf einer Länge von 250 Metern, mit Kosten von 1,8 Millionen Franken, zurzeit das Auflageprojekt ausgearbeitet. Die öffentliche Planauflage für den Strassenabschnitt Blindbärgi mit einer Länge von 530 Metern und Kosten von 3 Millionen Franken ist abgeschlossen. Zurzeit läuft die kantonsinterne Vernehmlassung. Der Staatsrat wird im Sommer 2012 über die Plangenehmigung entscheiden. Das Projekt der Trottoirverlängerung und der Strassensanierung Blatten innerorts, mit einer Länge von 750 Metern und mit Kosten von 3,3 Millionen Franken, wird im Herbst 2012 öffentlich aufgelegt. Zurzeit läuft die kantonsinterne Vernehmlassung. Die Plangenehmigung wird im Sommer 2012 erfolgen.

Für die Ausweichstellen und Verbesserungen der Sicherheit ausserhalb der vorerwähnten Projektabschnitte wurde eine Konzeptstudie ausgearbeitet, um mit gezielten Massnahmen (Ausweichstellen, Kurvenkorrektionen, Spiegeln usw.) die Sicherheit zu verbessern. Diese Studie wurde am 19. Januar 2012 den Interessierten vorgestellt. Aufgrund der Ergebnisse dieser Sitzung wird nun ein Pflichtenheft für das Ingenieurmandat ausgearbeitet. Sobald das Mandat vergeben ist, wird unverzüglich mit der Planung begonnen.

Aufgrund der sehr hohen Kosten für einen Gesamtausbau, ca. 55 bis 60 Millionen Franken, ist ein punktueller, etappenweiser Ausbau der Strasse Naters – Blatten geplant unter Berücksichtigung der finanziellen Möglichkeiten des Kantons und der Gemeinde. Der Staatsrat hofft, mit diesem Vorgehen den heutigen Verkehrsbedürfnissen auf der Strasse Naters – Blatten zu entsprechen.

Das dringliche Postulat wird abgelehnt.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Vous l'avez entendu, le Conseil d'Etat refuse le postulat.

Nous allons donc procéder au vote.

Par 55 voix contre 41 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.181 du député Diego Wellig.

Ce postulat est ainsi rayé de la liste.

33. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par les députés Xavier MORET et Willy GIROUD, concernant la goutte d'eau qui fait déborder le Rhône (13.03.2012) (5.182)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Xavier MORET und Willy GIROUD, betreffend: der Tropfen, der die Rhone zum Überlaufen bringt (13.03.2012) (5.182)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR s'interroge de plus en plus sur votre action dans ce dossier, Monsieur le conseiller d'Etat.

Vous n'entendez pas le cri venant du bas, vous n'entendez pas le cri du peuple. La révolte gronde chaque jour un peu plus contre vos choix en inadéquation totale avec les gens du terrain.

Après les agriculteurs et les paysans, c'est maintenant au tour des présidents de commune de monter au front et de dénoncer des accords promis mais non respectés, de contester les conclusions d'un rapport unilatéral, de condamner une procédure hâtive qui ne respecte pas les accords passés.

Ce rapport ne prend pas en compte l'avis des communes, n'apporte aucune réponse aux différentes variantes qu'elles-mêmes avaient proposées.

Pire, ce rapport est un vrai coup de poignard dans le dos des communes. En effet, permettez-moi de citer ici une partie du message des communes adressé à notre noble Assemblée, je cite: «La procédure retenue prévoyait la tenue, avant la rédaction du rapport final, d'une séance plénière réunissant tous les acteurs de cet important dossier.» Cette rencontre n'a jamais eu lieu. Au contraire, vous distribuez le rapport à la députation et à la presse sans avoir entendu ces communes. Vous organisez à leur intention une rencontre en catastrophe et en urgence, non pas pour les consulter, mais uniquement pour les informer.

Etes-vous prêt, Monsieur le conseiller d'Etat, à retirer ce rapport pour le reprendre, l'affiner et le finaliser en collaboration avec les communes, à compléter l'expertise, tel que le demandent 12 présidents de commune, à respecter la volonté de ce Grand Conseil qui, par le postulat urgent 5.092 développé et traité le 10 septembre 2010, demandait que le Conseil d'Etat se prononce sur des points précis et clairs, que je ne reprendrai pas ici afin de ne pas allonger le propos.

Nous vous demandons, Monsieur le conseiller d'Etat, d'appliquer le texte du postulat accepté par votre chef qui est le Grand Conseil.

Cette manière de faire permettrait de revenir à un dialogue constructif et de faire évoluer ce dossier primordial pour notre canton dans la bonne direction.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Je vais, tout d'abord, donner une réponse générale et, ensuite, je prendrai peut-être l'un ou l'autre des points soulevés par le président du groupe PLR.

L'expertise avait un but clair et défini par le Grand Conseil: déterminer si, oui ou non, les affirmations du bureau d'ingénieurs concepteur des variantes alternatives étaient fiables, étaient confirmées. On nous avait dit que les alternatives assuraient la sécurité avec une durée et des coûts trois fois inférieurs au projet officiel, et sans emprise en particulier sur l'agriculture. Ces promesses techniques ont généré un intérêt légitime de la part des communes concernées, de la part du Grand Conseil. Elles ont abouti à la demande de l'expertise à laquelle vous faites référence : analyser la viabilité technique de ces solutions alternatives en partant du principe que les avis que nous avions, nous, étaient des avis politiques qui ne prenaient pas en compte la technique pure qui était représentée par des solutions beaucoup plus simples, beaucoup moins chères, beaucoup plus réalistes.

Les questions posées aux experts étaient basiques, fondamentales. En toute indépendance, et j'insiste, ils devaient se prononcer et nous dire si ces solutions qualifiées d'alternatives étaient effectivement capables d'apporter la sécurité, si elles étaient conformes aux règles de l'art en matière de protection contre les crues et conformes au droit. Questions définies par le Grand Conseil, questions confirmées par les représentants des communes lors de la préparation de ces séances.

Nous avons été tout de même étonnés d'apprendre que finalement non, et même trois fois non, les variantes n'assurent pas la sécurité, voire on souligne que, dans certains cas, elles peuvent aggraver la situation de danger par rapport à la situation actuelle, qu'elles ne respectent pas les règles de l'art en matière de protection contre les crues et qu'elles se trouvent en contradiction évidente avec toute une série d'articles de la loi fédérale sur la protection des eaux et de l'ordonnance sur la protection des eaux. Ces variantes sont donc aujourd'hui considérées comme non réalistes, irréalisables et doivent être écartées.

Sur le fond, cette expertise a donc permis de clarifier la situation, de statuer sur les affirmations que l'on peut aujourd'hui qualifier d'erronées faites par les auteurs de ces variantes et de montrer que les solutions d'amélioration que nous avions proposées et suivies, elles, étaient fondées. Donc, le Conseil d'Etat, aujourd'hui, prend acte de cette clarification qui, pour nous, met fin aux débats d'experts.

Pour ce qui est de la forme de cette démarche, je rappelle tout de même que les communes partenaires ont été associées durant toute l'expertise qui a duré une année, de février 2011 à février 2012. Ensemble, on a validé le choix des experts, la démarche d'expertise et les questions posées. Il y a eu 4 séances en commun auxquelles j'ai pris part pour régler, clarifier la situation et donner le feu vert à certaines requêtes supplémentaires, de telle façon que l'on puisse aller de l'avant. Il y a eu 6 jours pleins de visites sur le terrain par les experts avec les autorités communales. Toutes les communes partenaires ont été visitées, certaines à plusieurs reprises. Lors de chaque séance sur le terrain, l'auteur des variantes alternatives a présenté ses études et les experts complémentaires qu'il avait mandatés ont pu poser toutes les questions utiles, éventuellement apporter eux-mêmes les réponses qui pouvaient leur sembler nécessaires.

Revenons à l'invitation, j'admets totalement que convoquer les gens le jeudi pour le lundi est quelque chose de très contraignant. Je connais l'emploi du temps des présidents de commune. Je sais à quel point c'est quelque chose qui peut être difficile pour eux de se libérer d'une manière aussi brève, en un si court terme. Je m'en suis excusé auprès d'eux en leur disant combien moi-même je pouvais comprendre cette situation. Je n'avais pas imaginer que, sur les 10 présidents, il y ait pratiquement une difficulté pour chacun de pouvoir se présenter le lundi à cette séance. Mais je leur avais aussi expliqué – j'avais pu en contacter 2 après notre séance du Conseil d'Etat parce que le rapport est arrivé chez nous le 28 février, non traduit. Il a été traduit au niveau de la Chancellerie et il est arrivé sur le bureau du Conseil d'Etat mercredi passé, le 7 mars.

Le Conseil d'Etat l'a traité en deuxième tour. Pourquoi? Parce qu'il y avait la séance du Grand Conseil cette semaine. C'est vous qui avez donné ce mandat et qui nous avez donné une mission de traiter ce dossier. Depuis des semaines, on nous demande, y compris des communes qui sont actuellement dans le groupe des communes qui ont demandé ces études complémentaires, nous écrivent pour nous dire: vous faites prendre des risques au canton parce que vous ne travaillez pas, parce que vous n'attaquez pas la correction du Rhône qui est votre obligation, qui est votre devoir.

Alors, nous, aujourd'hui, avec notre mandataire qui est le Grand Conseil, avec une séance au mois de mars et puis plus de séance jusqu'au mois de mai, il nous semblait impossible, et c'est vraiment un hasard du calendrier, de devoir remettre. Imaginez si j'avais reporté à la semaine prochaine la séance d'information aux communes, le Grand Conseil qui nous a donné le postulat n'est pas informé, on va faire de l'information aux communes. Plus que cela, on nous demande de venir avec un rapport d'experts, sur lequel nous n'avons eu aucune emprise, aucun mot à dire, pour le mettre à disposition, pour éventuellement l'adapter en fonction de renseignements complémentaires qu'on pourrait donner. Mais, excusez-moi, le mandat des experts était clair. Eux n'avaient aucune contrainte à accepter ni des communes ni de nous-mêmes, dès lors que le mandat était donné, ils s'en sont tenus à leur planning. Fin février, nous vous rendons le rapport, nous avons contacté et négocié avec toutes les communes, nous avons eu tous les renseignements nécessaires, si vous

avez des renseignements complémentaires à nous donner, nous sommes preneurs. Au jour où ils ont transmis le dossier, aucun rapport complémentaire ne leur avait été remis et on ne peut pas imaginer qu'ils doivent encore attendre 3 ou 4 mois.

Alors, la question était simple: c'est de dire, en tenant compte de cette contrainte, on donne satisfaction aux communes puisqu'on va leur donner un petit peu de temps, mais il s'agissait d'informations, non pas de négocier les résultats d'un rapport. Ces résultats, nous ne les connaissions pas plus qu'elles; nous ne les avons pas négociés non plus. Ils sont arrivés. Il y a des éléments qui confirment ce que nous pensions et il y en a d'autres qui sont beaucoup plus critiques. En termes de nappe phréatique, il y a des questions ouvertes. Nous avons reçu ce rapport complémentaire que nous avons transmis pour étude, et qui peut-être nous servira.

Mais, aujourd'hui, je crois qu'il convient de prendre acte du fait que ce rapport, qui vous était destiné, vous a été remis. On ne pouvait pas vous le remettre un autre jour que le lundi. Imaginez si je l'avais remis le mardi, le mercredi ou le jeudi, on ne pourrait même pas en parler aujourd'hui.

Alors, le but pour moi, c'était, après avoir contacté les communes, de dire: bien entendu, c'est serré, c'est très dur, on fait de l'information. Pour ceux qui ne pourraient pas être là, on fera une deuxième information. C'est ce qui est prévu déjà la semaine prochaine. Et on se mettra autour de la table.

Actuellement, nous avons une situation de fond qui a été, à mon sens, éclaircie. A partir de là, et j'en ai parlé, j'ai également écrit, dans le mail où je confirmais la séance, à toutes ces communes pour leur dire à quel point mon but était aujourd'hui de trouver une solution, on ne peut pas dire pacifiée puisqu'il n'y a jamais eu de guerre ou de querelle avec les communes, mais une situation qui puisse démontrer à quel point le Conseil d'Etat veut travailler avec elles dans un esprit de collaboration.

Aujourd'hui, les pistes que nous donne cette étude nous permettent d'aller encore plus clairement dans le sens de ce que nous proposions aux communes, à savoir, dès lors que nous descendrons au niveau du détail, nous pourrons certainement nous approcher beaucoup plus précisément encore de leurs attentes.

Alors, voilà, vous dire encore que le mandat reçu du Grand Conseil était d'expertiser les études alternatives élaborées. Ce n'était pas d'aller étudier d'autres rapports. Il faut savoir qu'on nous avait toujours dit que les projets alternatifs étaient des projets réalisés, qui étaient là, qu'il suffisait de les prendre pour les réaliser. Et tout d'un coup, on nous dit: oui, mais il manque encore un rapport complémentaire sur ceci, sur cela. Bien, j'en prends acte, mais rien ne nous empêchait, n'empêchait nos experts d'aller de l'avant sur la matière qu'ils avaient, quitte à la compléter si des éléments importants pouvaient surgir.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, par souci de bien intégrer les demandes des communes sur les rapports supplémentaires, le Conseil d'Etat peut vous informer – c'est une décision qui a été confirmée ce matin – que nous avons transmis ces pièces aux experts pour examen complémentaire, en précisant tout de même que ces pièces, peut-être, nous apporteront quelques éléments puisqu'elles concernent, pour une part, la nappe et, pour une autre part, des éléments environnementaux. Il est clair que la solution alternative n'est fondamentalement pas acceptable pour des raisons sécuritaires et légales. Elle n'est donc pas recevable. Et si elle devait l'être en termes, par exemple, d'amélioration de la nappe phréatique, il est bien entendu que ces éléments seront portés également dans notre projet et serviront à son amélioration.

Alors, franchement, le Conseil d'Etat et personnellement, puisque c'est moi qui ai mené ce dossier, nous regrettons que certaines communes, à juste titre, ont peut-être eu l'impression que le canton voulait, pour je ne sais quelles raisons, passer en force et ne pas tenir compte de leur avis. Eh bien!, je suis prêt, je suis absolument prêt à leur démontrer que ce n'est pas le cas et que nous sommes maintenant à nouveau, comme nous l'avons

toujours été, mais maintenant que l'expertise est pour moi terminée, le rapport est définitif, nous sommes absolument prêts à reprendre les débats et à travailler en totale collaboration et complémentarité.

Comme je l'ai dit, la qualité du rapport que vous avez reçu est excellente. Il est, pour nous, définitif et puis il confirme surtout qu'il y a une marge de manœuvre dans la phase d'exécution. Et puis aujourd'hui également, nous allons pouvoir reprendre la mise à jour du plan d'aménagement R3 qui prévoit également de grandes améliorations en termes d'emprise sur les terrains, des améliorations que nous avons examinées avec mon collègue Jean-Michel Cina et le Service du développement territorial et le Service de l'agriculture. Ce qui nous permet d'aller encore un peu plus dans le sens d'un projet mieux intégré dans les attentes générales de l'ensemble du canton.

Alors, peut-être reprendre, l'avis des communes, bien sûr, nous allons le prendre maintenant sur une base technique commune qui devrait être acceptée. Je crois que l'avis des communes a été largement pris en compte dans cette étude. Le président du groupe d'experts, M. Zimmerli, qui était présent, s'est d'ailleurs entretenu avec les représentants des trois communes présentes lundi pendant plus d'une heure et demie. Il sera à nouveau là pour présenter son rapport, présenter les conclusions, les étayer, dire aussi son sentiment sur toutes les questions qui pourront lui être posées. Il sera bien sûr accompagné de ses deux experts techniques.

Alors, vous dire qu'une fois que les communes auront eu cet entretien, peut-être aurez-vous la possibilité de les contacter pour voir dans quelle mesure il vous semble opportun de demander la non-reconnaissance de ce rapport qui, à mon sens, est aujourd'hui un état de fait. Le rapport est là. On peut le refuser ou l'accepter. Si le Grand Conseil voulait le refuser, il faudrait éventuellement le porter à l'ordre du jour de la session de mai et demander – mais sur une autre base – de recommencer le travail.

Toutefois, j'aimerais tout de même insister sur le fait que la période des rapports devrait rapidement se terminer. Je vous rappelle que, durant l'hiver 2008/2009, il y a déjà eu un rapport, le rapport Minor, qui était arrivé également à des conclusions positives dans la démarche générale du canton – je ne dis pas qu'il n'y a pas de facteur d'amélioration – et, comme ce rapport, souligne, je dirai, globalement la justesse de la démarche avec les possibilités de restreindre certaines nuisances qui pourraient porter ombrage et être négatives pour notre développement essentiellement agricole ou de terres à bâtir dans certaines communes.

Voilà ce que je voulais vous dire et vous assurer que, effectivement, c'est l'avis du Conseil d'Etat, nous en avons encore longuement parlé ce matin. Nous sommes ouverts au débat

J'espère surtout avoir partiellement répondu, éclairé votre point de vue et répondu à vos questions. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous poursuivons avec le point suivant de l'ordre du jour.

34. POSTULAT URGENT
du député Urban FURRER, CSPO, et cosignataires concernant
scénario Worst Case à Zermatt (13.03.2012) (5.183)
DRINGLICHES POSTULAT
von Grossrat Urban FURRER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
Worst Case Scenario in Zermatt (13.03.2012) (5.183)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/ ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Immer wieder wird der Weltkurort Zermatt durch Lawinenniedergänge von der Umwelt abgeschlossen – so letztmals geschehen vor knapp zwei Wochen. Wegen mehreren Lawinenniedergängen und Beschädigung an der Fahrleitung war die Matterhorn Gotthard Bahn gesperrt. Die Strasse blieb über Tage ebenfalls wegen Verschüttung und weiterer drohender Lawinenniedergänge für jeglichen Verkehr gesperrt.

Tausende von Gästen wollen an diesem Samstag aus Zermatt abreisen – ebenso wollen Tausende wieder anreisen, um ihre Skiferien in dieser einmaligen Destination zu verbringen.

Dieses Szenario war nicht nur an diesem 25. Februar 2012 der Fall. Nein, immer wieder und mehrmals pro Jahr trifft dies ein!

Zermatt hat heute 776 Arbeitgeber, welche 4'500 Arbeitsplätze bieten. Rund 1'000 Arbeitnehmer pendeln täglich nach Zermatt – entweder mit dem Zug oder mit dem Auto. Hinzu kommt, dass Dienstleistungsbetriebe aus dem ganzen Wallis täglich in Zermatt tätig sind. So gesehen, bietet Zermatt also rund 5'000 Arbeitsplätze. Ich frage mich: Wie viele Gemeinden in unserem Kanton können dies bieten?

Mit ca. 500'000 Gästen pro Jahr und 2 Millionen Logiernächten liegt Zermatt hinter Zürich und Genf an dritter Stelle. Zermatt ist somit auch ein wichtiger Steuerzahler – sind es doch bis zu 50 Millionen Franken, welche in die Staats- und Bundeskassen fliessen. Sie sehen also, Zermatt befindet sich in einer oberen Liga unserer Destinationen und wir müssen uns doch der Wichtigkeit dieser Situation bewusst sein.

Darum wollen wir alles daran setzen, dass die Gäste, die Arbeitnehmer und die Waren jederzeit und sicher an diesen wichtigen Wirtschaftsort gelangen können.

Aus diesem Grund verlange ich zwei unabhängige wintersichere Verbindungen nach Zermatt. Ich will keine Position ergreifen für Strasse oder Bahn. Es muss einfach gewährleistet sein, dass unser Gast und Mitarbeiter jederzeit sicher sein Ziel erreichen kann. Jeder Mensch hat das Recht, sicher an seinen Ferien- oder Arbeitsort zu gelangen. Jeder Mensch hat auch das Recht, wiederum sicher und gesund nach Hause gehen zu dürfen.

Le président:

Monsieur le député, il faut conclure!

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Jeder Mensch hat aber auch das Recht, medizinisch bestens versorgt zu werden und der Transport auf dem Luftweg ist nicht immer möglich.

In diesem Sinn bitte ich Sie, mein Postulat zu unterstützen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Postulant hat zwar gesagt, es ginge ihm nicht um Strasse oder Schiene, aber ganz offensichtlich, geht es um den Ausbau einer wintersicheren Strassenverbindung und darum interveniere ich und bekämpfe auch dieses Postulat.

Verträge sind da, damit sie eingehalten werden. Die älteren Kolleginnen und Kollegen in diesem Saal können sich sicher erinnern: Im Jahre 2005 wurde zwischen dem Bund, dem Kanton und den Gemeinden eine Vereinbarung unterzeichnet. Thema dieser Vereinbarung: Umsteigeterminal in Täsch.

Auslöser dieser Vereinbarung: Die Gemeinden Zermatt und Täsch drängten damals Bund und Kanton, die unhaltbaren Zustände zu ändern. Namentlich ging es um die Blechlawine mit mehreren tausend Fahrzeugen über riesige Parkflächen in Täsch.

Kanton und Bund willigten ein, sich an einem Umsteigeterminal in Täsch zu beteiligen und zwar mit einem Betrag von 30 Millionen Franken und ermöglichten mit dieser Subvention den Bau des Busterminals.

Der Kernpunkt der von Gemeinde, Kanton und Bund unterzeichneten Vereinbarung: die Mitfinanzierung von Bund und Kanton wird an Bedingungen und Vorgaben geknüpft. Zweck der Finanzierungsvereinbarung ist es zu verhindern, dass mit Steuerngeldern finanzierte Investitionen nicht kurz danach durch andere Investitionen wieder zunichtegemacht werden. Konkret: die erwähnte Vereinbarung besagt, dass in den nächsten 25 Jahren kein Weiterausbau der Strasse Täsch – Zermatt erfolgen darf.

Als wir in diesem Saal den Kredit für den Umsteigeterminal sprachen, hakten wir in der Debatte beim damaligen zuständigen Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet nach. Ich weiss nicht, ob der jetzige Staatsratspräsident Jacques Melly als Grossrat seinerzeit auch hier war, als Staatsrat Rey-Bellet gesagt hat: «Ein Ausbau der Strasse zwischen Täsch und Zermatt ist für das nächste Vierteljahrhundert vom Tisch. Das haben wir zwischen den Gemeinden, dem Bund und dem Kanton schriftlich vereinbart.»

Wir leben in einem Rechtsstaat. Da geht schummeln und tricksen nicht. Das haben allenfalls die SVP-Vertreter heute begriffen, weil sie ihr Postulat zurückgezogen haben. Das gilt aber auch für die CSP.

Selbstverständlich besteht die Möglichkeit, auf privater Basis die Planung einer ausgebauten und wintersicheren Strasse nach Zermatt in Auftrag zu geben und zu bauen.

Ich glaube die Argumentation ist genügend. Ich bitte Sie, das Postulat in diesem Sinne abzulehnen.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous allons voter..., à moins que M. le chef du département ne souhaite s'exprimer avant le vote.

Je lui cède la parole.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Die Strasse Täsch – Zermatt ist als kantonale Nebenstrasse im Sinne von Artikel 138 des Strassengesetzes klassiert.

Auf Wunsch der Gemeinde Zermatt hat der Staatsrat mit Entscheid vom 4. Oktober 1978 eine funktionelle Verkehrsbeschränkung erlassen. Diese Verkehrsbeschränkung beinhaltet, dass nur Fahrzeughalter, die im Besitze einer speziellen Bewilligung sind, dieses Strassenstück befahren dürfen. Bis heute wurde von keiner Seite die Aufhebung dieser Verkehrsbeschränkung verlangt. Bei der Realisierung des Terminals in Täsch wurde diesem Umstand Rechnung getragen und vermehrt auf den öffentlichen Verkehr gesetzt. Seit

Inbetriebnahme des Terminals wird den Gästen ein sehr guter Service für die Erreichbarkeit von Zermatt geboten. Die vielen positiven Äusserungen von Gästen bestätigen dies.

An den damals sehr grossen Investitionen beteiligte sich auch das Bundesamt für Verkehr (BAV); ohne Mitfinanzierung des BAV wäre die Realisierung des Terminals nicht möglich gewesen. Das BAV hat aber auch einige Auflagen und Bedingungen an diese Finanzierung geknüpft. Die Auflagen betreffen auch teilweise den Ausbau der Strasse.

Für den Staatsrat ist es jedoch klar, dass der Weltkurort Zermatt zusätzlich zum öffentlichen Verkehr auch über eine den Bedürfnissen entsprechende Strassenverbindung verfügen muss. Zurzeit sind verschiedene Sanierungsarbeiten im Rahmen der Substanzerhaltung in Ausführung und in Planung. Es sind dies die Strassensanierung Lüegelti, Sanierung Stützmauer Täschwang, Strassensanierung zum Biel, Sanierung Bielbrücke usw.

Eine Vorstudie als Gesamtkonzept für die Verbesserung der Strasse Täsch – Zermatt ist bereits erarbeitet worden. Die Massnahmen zur Substanzerhaltung werden mit dem Gesamtkonzept koordiniert. Für die Verbesserung der Sicherheit bei Naturgefahren sind in den vergangenen Jahren verschiedene Anlagen für die künstliche Lawinenauslösung realisiert worden. Diese Anlagen werden kontinuierlich ausgebaut. Für das Jahr 2012 ist der Bau von drei Sprenganlagen geplant.

Mit den getroffenen und geplanten Massnahmen hofft der Staatsrat, den Anforderungen für eine gute Erreichbarkeit von Zermatt unter Berücksichtigung der verschiedenen Interessen zu genügen.

Darum wird das Postulat abgelehnt.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous votons donc sur ce postulat qui est combattu tant par une partie du Parlement que par le Gouvernement.

Par 70 voix contre 30 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 5.183 du député Urban Furrer.

Le président:

Je vais regrouper les interpellations urgentes 35 du groupe UDC, 36 du groupe PLR et 37 du groupe PDCC.

Je donnerai bien entendu la parole à chacun des auteurs de ces interpellations urgentes; ensuite de quoi M^{me} la conseillère d'Etat répondra globalement à ces trois textes.

35. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant l'asile: les communes à nouveau devant le fait accompli? (13.03.2012) (2.209) DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Asylwesen: Werden die Gemeinden schon wieder vor vollendete Tatsachen gestellt? (13.03.2012) (2.209)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

36. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par les députés Jean-Pierre PENON, Charles-Albert GILLIOZ (suppl.), et David QUELOZ (suppl.), concernant la politique d'accueil des requérants d'asile (13.03.2012) (2.211)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Pierre PENON, Charles-Albert GILLIOZ (Suppl.), und David QUELOZ (Suppl.), betreffend Asylpolitik (13.03.2012) (2.211)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/ ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

La problématique des requérants d'asile s'avère être un sujet récurrent. Sa seule évocation suscite de nombreuses réactions.

En raison d'un accroissement des besoins d'hébergement, notre Administration cantonale vient de mener une enquête auprès des communes à toutes fins d'en inventorier les possibilités. La résultante en aura été la mise en évidence du manque de solutions. Je rappellerai tout de même que, au printemps 2011, l'on nous avait affirmé qu'il ne fallait guère s'attendre à un accroissement des demandes.

Si l'on doit admettre que la Confédération se soit enfin mise à rechercher des sites destinés à devenir des centres fédéraux, donc des centres de placement de première instance, dont plusieurs devraient se situer en Valais, il faut reconnaître que l'évocation faite du Centre des Pinèdes à Conthey relève d'un illogisme effarent. Rappelons tout de même que ces locaux se situent à 469 mètres du premier grand commerce et Dieu sait qu'il y en a dans le même périmètre. Cette vision d'un centre nous est totalement inacceptable.

De par cette interpellation urgente, nous demandons à M^{me} la cheffe du département:

- si elle entend vraiment combattre les vues de la Confédération, telles que relatées dans le Matin du 2 mars dernier;
- s'il n'est pas urgent que le Conseil d'Etat trouve de meilleures réponses à cette problématique d'accueil, dont notamment les quotas imposés au canton par la Confédération;
- s'il ne faudrait pas impliquer urgemment la Fédération des communes valaisannes, voire les préfets pour une réflexion globale et collective.

Cette interpellation urgente se veut également un signal fort à l'attention du Conseil d'Etat dans sa gestion, certes difficile mais récurrente, de la politique d'accueil des réfugiés. Merci.

37. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PDCC, par les députés Bertrand DENIS et Sébastien ROH, concernant les centres d'accueil fédéraux en Valais (13.03.2012) (2.215) DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Bertrand DENIS und Sébastien ROH. betreffend eidgenössische Aufnahmezentren im Wallis (13.03.2012) (2.215)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

Une liste de sites potentiellement destinés à devenir des centres fédéraux vient d'être rendue publique.

Le groupe PDCC s'inquiète de cette situation puisque plusieurs de ces centres se situent en Valais.

Nous sommes tout particulièrement sensibles à la problématique des Pinèdes, sises sur le territoire de la commune de Conthey. En effet, ces baraquements militaires d'un autre temps sont complètement inadaptés et inappropriés.

D'une manière générale, le groupe PDCC demande au Conseil d'Etat d'agir avec vigueur afin de défendre les intérêts du canton et par-là même des communes.

Nous fustigeons avec force l'attitude de nos autorités fédérales qui pratiquent la politique du fait accompli. Ces agissements sont inadmissibles puisque nous ne disposons pas, à ce jour, des infrastructures appropriées.

Le groupe PDCC espère que des solutions pragmatiques puissent être trouvées afin de satisfaire l'ensemble des acteurs.

Nous avons posé trois questions et attendons avec intérêt les informations de la cheffe du département.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas de demande de parole pour l'interpellation urgente 35.

Je cède ainsi la parole à M^{me} la cheffe du département.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich gebe eine Antwort auf alle drei Interpellationen und versuche den Fragen der einzelnen Interpellationen gerecht zu werden, aber es gibt ja auch Wiederholungen in den Fragen dieser Interpellationen.

Les trois interpellations portant sur le même objet, il sera donné une réponse unique.

Les questions peuvent être regroupées sous deux thèmes: la politique du Valais face aux intentions de la Confédération d'ouvrir des centres d'hébergement fédéraux et les relations du canton avec les communes pour la gestion du domaine de l'asile.

Il n'y a pas lieu de discuter la question de savoir si la politique fédérale en matière d'asile est un fiasco ou non, comme le relève le député Jean-Luc Addor. Cet objet est de la compétence fédérale et relève de la loi fédérale sur l'asile.

Vu l'afflux important de requérants d'asile auquel la Suisse doit faire face, le Conseil fédéral a décidé l'ouverture de plusieurs centres fédéraux. Pour ce faire, il a chargé le département de la défense, de la protection de la population et des sports de mettre à disposition des cantonnements de l'armée pour l'hébergement de 4'000 requérants d'asile sur l'ensemble du territoire suisse. Une première liste a, semble-t-il, été établie, dans laquelle figurent Gluringen, Ulrichen, Raron, Turtmann et la Pinède à Conthey.

Selon la presse, une seconde liste a été établie comprenant des infrastructures qui devraient être ouvertes avant la fin 2012. Dans cette deuxième liste figurent encore Gluringen et la Pinède. A ce jour, nous n'avons reçu aucune liste officielle de la Confédération.

Le canton pourra difficilement s'opposer à l'ouverture de centres fédéraux. Il pourra, par contre, discuter des modalités d'ouverture, des compensations sur le quota de

requérants d'asile ordinaire attribué au canton. Une rencontre aura lieu avec des représentants des cantons, des représentants du département fédéral de la population et des migrations, le 20 mars prochain. Le Valais et moi-même y participeront. Depuis plusieurs semaines, mon département suit ce dossier avec la plus grande attention. Le possible sera fait pour éviter ou limiter l'impact de ce projet fédéral sur le canton du Valais mais, il faut bien le reconnaître, la marge de manœuvre n'est pas très grande.

Les députés Jean-Luc Addor, Jean-Pierre Penon et Bertrand Denis font référence à une correspondance du département adressée à toutes les communes en janvier 2012 et demandent une large concertation cantonale pour définir un concept coordonné entre canton et communes.

21 communes ont répondu à la lettre du département demandant de signaler toutes les possibilités d'hébergements individuels ou collectifs. La réponse était négative pour 20 communes. Une seule a signalé la possibilité de location d'un à trois appartements. Les autres communes n'ont pas répondu. Pour la centaine de communes qui n'ont pas répondu, doit-on en déduire qu'elles soutiennent la politique actuelle du canton? La collaboration avec les communes demandée par tous les parlementaires est évidemment souhaitable, mais ce petit exemple démontre qu'elle n'est pas acquise d'avance. Aucune commune ne souhaite l'installation sur son territoire d'un centre d'hébergement collectif pour requérants d'asile. J'aimerais toutefois relever l'excellente collaboration que nous entretenons avec les communes dans lesquelles des centres ont été ouverts.

Le canton est contraint de trouver des solutions. Il doit donc assumer cette responsabilité décisionnelle et discuter avec les communes des modalités d'ouverture et de collaboration.

Cela étant, on peut tout à fait entrer en matière sur la demande des parlementaires et engager une discussion avec la Fédération des communes et les préfets pour confirmer les lignes directrices de la politique cantonale en la matière ou en proposer de nouvelles. Il n'en demeure pas moins que, d'une manière ou d'une autre, le canton devra assumer son obligation d'accueillir sur son territoire 3,9% des requérants d'asile accueillis en Suisse.

La modification du quota des requérants imposés au canton du Valais demanderait une modification de la loi fédérale sur l'asile qui précise que les cantons sont tenus de recevoir des requérants d'asile proportionnellement à l'effectif de leur population. Celle du Valais représente le 3,9% de la Suisse.

La politique cantonale s'efforce de répartir dans toute la mesure du possible les requérants sur les trois régions du canton, proportionnellement à leur population. Elle vise aussi à éviter l'ouverture de centres de trop grande importance, ce qui pose des problèmes de gestion. Elle a aussi été d'éviter l'ouverture d'abris de protection civile, qui sont des infrastructures inadaptées au niveau de la gestion, implantés généralement au centre des localités et, de plus, qui coûtent plus cher. Jusqu'ici, le Valais a réussi à éviter cette solution de dernier recours.

Comme dans les autres cantons, la situation valaisanne est problématique, nous ne le cachons pas. Actuellement, les structures cantonales sont complètement saturées. Des solutions doivent être trouvées en urgence.

Au 1^{er} avril 2012, avec la résiliation de certains contrats de bail actuels, le Valais ne pourra plus héberger tous les requérants dont il a la charge. Des négociations intensives sont actuellement en cours en vue d'une ouverture prochaine d'un centre cantonal.

Le président:

Merci Madame la vice-présidente du Gouvernement.

Nous continuons.

38. POSTULAT URGENT

des députés Yves FOURNIER, PLR, Nicolas VOIDE, PDCB, Marc-Henri GAUCHAT, PLR, et Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, concernant la médecine pénitentiaire: urgence! (13.03.2012) (2.210) DRINGLICHES POSTULAT

der Grossräte Yves FOURNIER, PLR, Nicolas VOIDE, PDCB, Marc-Henri GAUCHAT, PLR, und von Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, betreffend Gefängnismedizin: Die Zeit drängt! (13.03.2012) (2.210)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Yves Fournier, PLR:

«Les conditions actuelles ne permettent plus d'assurer une médecine pénitentiaire conforme, ni d'engager notre responsabilité médicale.»

Les propos du professeur Bonvin mettent en évidence de graves dysfonctionnements dans nos prisons.

Les postulants, au nom des groupes PDCB et PLR, ne rêvent pas de faire de nos établissements pénitentiaires des lieux de villégiature; ils veulent simplement que les normes légales soient respectées.

Dans cette perspective, ils vous invitent, Madame la conseillère d'Etat, sans délai, à réunir enfin le groupe de travail que vous avez nommé, à lever les obstacles à l'accès aux soins dans les EPV, à définir le périmètre d'action et de responsabilité des soignants et, enfin, à évaluer l'opportunité d'un transfert de charges du SMP vers le DFIS en intégrant le rapport à venir de la commission de gestion.

Nous vous enjoignons, Madame la conseillère d'Etat, pour la troisième fois, à répondre clairement à ce postulat, en évitant d'éluder la question – un art dans lequel vous êtes, malheureusement, devenue, au fil des années, une remarquable spécialiste. Ne contournez pas l'obstacle, s'il vous plaît, Madame, agissez. Il y a vraiment urgence.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:

J'interviens ici au nom de la commission de gestion pour donner une information au Parlement et au Conseil d'Etat.

La commission de gestion, dans le cadre de sa haute surveillance de l'Administration, va déposer, pour la fin de ce mois, un rapport sur les EPV. Ce rapport sera en vos mains pour la prochaine session.

L'analyse de la problématique de la médecine pénitentiaire a été abordée dans le cadre de ce rapport et différentes possibilités sont suggérées au Conseil d'Etat. Donc, avant que le Parlement ne décide une solution définitive, la commission de gestion souhaite que M^{me} la conseillère d'Etat et le Parlement puissent prendre connaissance de nos conclusions.

Dans l'intervalle et au vu de la situation actuelle, nous sommes favorables à ce postulat pour régler provisoirement la situation urgente.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission de gestion.

Est-ce que M^{me} la conseillère d'Etat souhaite s'exprimer avant que nous ne votions sur ce postulat?

Oui, je lui cède la parole.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen folgende Antwort geben auf das Postulat von Herrn Grossrat Yves Fournier und auch auf die Äusserungen von Herrn Grossrat Laurent Léger.

Ce postulat urgent m'invite à mettre sans délai toute mon énergie pour résoudre une crise qui a trop longtemps duré au niveau de la médecine pénitentiaire.

Le Réseau Santé Valais a, en effet, résilié pour la fin juin 2012 le contrat de prestations qui le lie au département en charge de la santé et à celui en charge de la sécurité.

Suite à cette résiliation, nous avons décidé de connaître les conclusions de l'audit des établissements pénitentiaires avant d'entreprendre une quelconque démarche. En séance du 21 septembre 2011, le Conseil d'Etat a nommé un comité de pilotage chargé d'analyser les conclusions de l'audit et d'effectuer des propositions d'amélioration. Des groupes ont, ensuite, été constitués, dont un destiné à réfléchir sur l'organisation optimale de la médecine pénitentiaire.

A la demande de mon département, le médecin cantonal est chargé de préparer un avenant au mandat de prestations qui lie le RSV au département en charge de la santé et à celui de la sécurité dans le but de le prolonger. Les EPV et le RSV sont associés à cette démarche. Cette prolongation permettra de réfléchir de manière sereine à l'évolution future de la médecine pénitentiaire. M. Benjamin Brägger, qui a effectué l'audit des EPV, accompagne le Dr Dupuis dans ces démarches. Nous attendons un premier rapport de leur part d'ici à la fin mai de cette année.

Par la suite, il est prévu qu'un groupe de travail plus étendu, sous la conduite du Dr Dupuis et de M. Brägger, revoie l'ensemble des interactions entre la médecine et les différents intervenants tout au long de la chaîne pénale. Ainsi, dans cette analyse, des médecins, la police cantonale, le ministère public, les juges d'application des peines et encore le Service des migrations et les polices municipales seront impliqués à des degrés divers.

MM. Dupuis et Brägger ont eu des entretiens avec le directeur des établissements pénitentiaires valaisans, le médecin-chef du service de médecine pénitentiaire ainsi qu'avec le directeur du centre hospitalier du Chablais. Une séance a également eu lieu le 2 mars 2012 avec MM. Brägger et Dupuis ainsi que M. Tornay et moi-même.

Lors de cette rencontre, il a été convenu que, lorsque les missions mentionnées précédemment auront été remplies, le groupe de travail au complet aura pour tâche de:

- déterminer qui porte la responsabilité du service médical pénitentiaire, tant du point de vue médical que des points de vue sécuritaire et financier;
- définir de manière exhaustive les missions et responsabilités du service médical pénitentiaire dans les prisons sur les plans médical, sécuritaire et administratif;
- définir les responsabilités respectives concernant les détenus au bénéfice d'une mesure thérapeutique ordonnée par le juge tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé.

S'agissant des questions que vous soulevez, je peux vous répondre que, selon les informations en ma possession, aucun frein n'est mis pour limiter l'accès aux soins des détenus. Il est, par contre, évident que la prise en charge doit se faire en tenant compte des contraintes sécuritaires imposées par la nature du secteur carcéral et des moyens dont il dispose.

Il peut se produire que, pour des raisons sécuritaires ou de manque de surveillants, les soins ne puissent pas être prodigués dans les conditions habituelles (par exemple: locaux de soins). Toutefois, des alternatives sont toujours proposées afin de ne pas priver les détenus des soins auxquels ils ont droit.

En ce qui concerne la définition claire des périmètres d'action et de responsabilité des soignants avec une dotation conséquente, ainsi que du transfert de la charge financière du SMP vers le DFIS, M. Tornay et moi-même attendons les conclusions du groupe de travail pour nous prononcer.

Je souhaiterais également souligner que, vendredi passé, j'ai rencontré M. Charles Kleiber pour discuter de cet objet. Il m'a informée que le conseil d'administration devrait traiter prochainement de ce sujet.

Comme vous pouvez le constater, je mets toute mon énergie pour résoudre cette crise qui n'a que trop duré.

Je demande également à tous les partenaires de faire un effort afin que nous puissions trouver un consensus. Pour rappel, lorsqu'un couple songe à se séparer, les torts sont bien souvent partagés.

Au vu de ces éléments, le postulat est accepté, car il est déjà partiellement réalisé.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Contrairement à ce que je disais tout à l'heure, nous ne voterons pas sur ce postulat puisque personne ne s'y est opposé.

Il est réputé accepté par le Conseil d'Etat également.

Avant de passer au point suivant, je me vois contraint, vu l'heure avancée – nous dépassons l'heure qui incombe au président du Parlement; à partir de 13 heures, c'est une décision du Grand Conseil de poursuivre les débats et d'aller jusqu'au bout de l'ordre du jour.

Alors, formellement, je vous demande de bien vouloir accepter que nous continuions à travailler pour traiter encore de la dizaine d'interventions parlementaires urgentes qu'il reste, ce qui devrait nous amener aux environs des 13 h 30-40, par-là autour.

Je vois que, même sans enthousiasme, cette proposition obtient votre adhésion.

Je vous en remercie.

On passe ainsi au point suivant.

39. INTERPELLATION URGENTE

des députés Damien ROCH (suppl.), PLR, et Philippe NANTERMOD (suppl.), PLR, concernant: qu'en est-il de l'application de la LIAS révisée? (13.03.2012) (2.212)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Damien ROCH (Suppl.), PLR, und Philippe NANTERMOD (Suppl.), PLR, betreffend Anwendung des revidierten GES (13.03.2012) (2.212)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Il y a environ une année, ce Parlement a voté une révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale.

Au sein de cette loi, si vous vous en souvenez bien, il y avait la question d'une initiative parlementaire pour l'intégration par le travail, qui avait été déposée par le groupe PLR et un compromis avait été trouvé entre les parties, à savoir entre la commission, les initiants et le département.

Le compromis s'est trouvé de la manière suivante: Une partie des personnes devait être exclue du programme d'intégration pour diverses raisons, notamment le fait d'avoir des enfants à charge, le fait de ne pas être apte au travail. Ces catégories de personnes devaient être définies par l'ordonnance – ce qui a été fait au mois de décembre. Pour les autres personnes, celles-ci devaient suivre une procédure d'évaluation qui est fixée à l'article 11 de la loi. L'article 11 alinéa 3 stipule, et je le lis rapidement: «Pour la procédure d'évaluation, le bénéficiaire d'aide sociale est assigné:

- a) à la vérification de sa capacité de travail sous forme de stage ou d'emploi à durée déterminée;
- b) au bilan de ses aptitudes professionnelles;
- c) et, au besoin, à une évaluation médicale par le médecin traitant ou l'office cantonal Al.»

Pour information, l'interpellation, telle qu'elle est imprimée, est fausse. Son texte ne correspond pas à celui que j'ai transmis. En effet, il manque le «et» à la lettre c.

Vendredi passé, le Service de l'action sociale a tenu une conférence de presse, au cours de laquelle il a présenté sa manière d'appliquer la loi. On peut lire, à la page 14 de la présentation power point, que «pour toutes les personnes qui sont concernées par le programme, un type d'évaluation différent selon le profil du bénéficiaire sera appliqué (théorique, pratique ou médical).» Si je comprends bien, et j'ai eu cette confirmation par email de la part du chef de service, le service interprète l'article 11 alinéa 3 comme trois mesures alternatives alors que, à la lecture de la loi et pour mémoire selon ce que voulait le Grand Conseil, il s'agit de trois lettres cumulatives.

Alors, Madame la conseillère d'Etat, j'aimerais savoir si, selon vous, les trois lettres sont cumulatives ou pas, si vous lisez comme moi à la lettre c «et au besoin» plutôt que «ou au besoin»; vous m'expliquerez sinon pourquoi on a mis «et au besoin».

Merci beaucoup.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich gebe Ihnen folgende Antwort – Sie haben ja eine Interpellation hinterlegt.

Les députés Damien Roch et Philippe Nantermod (suppl.) demandent, par interpellation urgente, si l'application de l'article 11 LIAS définissant les modalités d'évaluation de la capacité de travail des bénéficiaires de l'aide sociale est conforme à la volonté du législateur. A leur avis, elle devrait être cumulative, c'est-à-dire théorique, pratique, voire médicale pour toutes les situations.

La loi a repris le principe de votre initiative, Monsieur le député (suppl.) Philippe Nantermod, en exigeant cette évaluation pour toutes les situations, mais en adaptant les modalités d'application à la réalité du terrain et des besoins. Des conditions d'exemption ont, en outre, été prévues.

Pour des raisons pratiques, mais aussi de pertinence de la mesure, il est évident que les trois types d'évaluation ne sont pas automatiquement cumulatifs pour chaque situation. Ce cumul serait d'ailleurs impossible, notamment pour les situations où la problématique santé n'est pas claire ou lorsque le bénéficiaire d'aide sociale exerce déjà une activité à temps partiel.

Dans la majorité des cas, un seul type d'évaluation sera utilisé et, le plus souvent, ce sera l'évaluation pratique. Par contre, rien n'empêche une commune de mettre en place une évaluation théorique dans un premier temps, suivie d'un stage pratique.

L'évaluation théorique est pertinente pour les jeunes adultes visant une formation ou en panne d'orientation. Elle peut être utilisée aussi pour les personnes ne pouvant plus exercer leur ancienne profession, qui cherchent un nouveau métier.

De même, l'évaluation médicale peut être le préalable à toute autre mesure, par exemple pour les personnes non reconnues invalides par l'Al, mais déclarées inaptes au placement par l'assurance chômage parce qu'elles ont un certificat médical d'incapacité de travail de plus de 30 jours.

Dans ce cadre, il est juste d'octroyer une marge de manœuvre aux communes. L'envoi systématique en stage pratique de toutes les personnes non exemptées n'est pas une solution adéquate pour tous. Par contre, elle peut être une mesure utile de vérification de la motivation de la personne et de sa capacité à s'engager réellement dans une démarche de réinsertion.

Monsieur le député (suppl.) Philippe Nantermod, vous avez, tout à l'heure cité la loi, vous avez cité certains alinéas de l'article 11, mais vous n'avez pas cité l'alinéa 1. En effet, l'article 11 alinéa 1 mentionne que, je cite: «La commune prend les mesures adéquates afin de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes domiciliées sur son territoire. Celles-ci sont tenues d'y participer activement.»

L'esprit et la lettre de la loi sont donc respectés puisque l'évaluation est obligatoire pour toutes les personnes non exemptées et que, aux termes de celle-ci, l'octroi de l'aide sociale est subordonné à la conclusion d'un contrat d'insertion visant des objectifs adaptés aux possibilités de la personne et cela pour toutes les personnes.

La loi vient d'entrer en vigueur. Il faudra un minimum de recul pour dire quelle sera la proportion de personnes soumises à une évaluation théorique, pratique, ou médicale. Les informations demandées pourront être communiquées d'ici à la fin de l'année.

40. INTERPELLATION URGENTE

des députés Grégoire RABOUD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'initiative «Salaire minimum»:

délais respectés?(13.03.2012) (2.213) DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Grégoire RABOUD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond BORGEAT, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Mindestlohn-Initiative:
Wurden die Fristen eingehalten? (13.03.2012) (2.213)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la redonne ainsi immédiatement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Dans sa réponse au Grand Conseil, le 29 novembre dernier, le Conseil d'Etat a transmis sa position au sujet de l'initiative populaire cantonale «Pour le droit à un salaire minimum légal».

Mis à part les questions relatives à la conformité de ce texte avec certaines normes de rang supérieur et à sa réalisation pratique, le Gouvernement a souligné trois points qui militent en faveur d'une suspension provisoire de la décision sur la suite à donner à cette initiative:

Premièrement, notre canton dispose d'un des tissus de conventions collectives étendues et de contrats-types les plus denses de Suisse. Le Conseil d'Etat a toujours encouragé cette voie en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. Ce filet cantonal, associé aux outils fédéraux de lutte contre le dumping salarial et social, constitue une protection à la fois souple et adéquate des travailleuses et travailleurs des principaux secteurs de l'économie du canton. Le contrat-type impératif récemment adopté pour le secteur principal de la construction en est un exemple concret.

Deuxièmement, dans les rares secteurs servant encore des salaires inférieurs aux montants mentionnés par les initiants, des négociations tripartites visant à un ajustement sont en cours.

Troisièmement, l'initiative populaire fédérale de l'Union syndicale suisse, intitulée «Pour la protection de salaires équitables», a formellement abouti, selon la Chancellerie fédérale.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil d'Etat a jugé opportun de proposer au Grand Conseil le report de cette décision.

41. INTERPELLATION URGENTE

de la députée Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la médecine pénitentiaire pour Pramont et les établissements pénitentiaires valaisans (13.03.2012) (2.214)

DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gefängnismedizin für Pramont und die Walliser Strafanstalten (13.03.2012) (2.214)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Je pars du principe que la réponse a largement été donnée dans le cadre du traitement du postulat urgent 2.210, il y a quelques minutes.

Je n'ai de toute façon pas de demande de parole.

Est-ce que Madame la conseillère d'Etat souhaiterait malgré tout apporter un complément?

Je vous passe la parole.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich habe effektiv die Antwort gegeben, was wir gedenken mit der Arbeitsgruppe «Gefängnismedizin» zu tun, wohin die Richtung geht, bis wann wir den Bericht erwarten.

Ich kann dann Frau Grossrätin Marylène Volpi Fournier eine genaue Antwort geben, die ich vorbereitet habe. Sie hat eine präzise Frage zu Pramont gestellt und hier kann ich kurz zusammengefasst sagen, dass in der aktuellen Konvention Pramont eingeschlossen ist. In Pramont werden auch medizinische Leistungen erbracht, sei dies von der somatischen Medizin oder auch von der Psychiatrie. Ich werde die Antwort den Interpellanten direkt übergeben.

42. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant l'adaptation de la liste hospitalière 2012, sans cœur! (13.03.2012) (1.219)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend herzlose Anpassung der Spitalliste 2012! (13.03.2012) (1.219)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

A nouveau, en l'absence de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, retenu à Berne à la Conférence des chefs des Gouvernements, c'est M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina qui répond à cette interpellation.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Comme vous le savez, un recours a été déposé sur cette question et il n'appartient pas au Conseil d'Etat de commenter des procédures en cours.

Nous pouvons, toutefois, vous informer que des discussions sont actuellement menées afin de trouver une solution avec la clinique de Valère en dehors de la voie juridique.

Compte tenu de ces négociations et pour marquer sa bonne volonté, la clinique de Valère a demandé au Tribunal administratif fédéral une suspension de la procédure.

Des discussions sont également conduites pour évaluer les possibilités de collaboration entre la clinique de Valère et le RSV.

43. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant l'ophtalmologie: le retour au RSV, mais à quel prix? (13.03.2012) (1.220) DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend Wiederaufnahme der Ophthalmologie im GNW – und die Kosten? (13.03.2012) (1.220)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Je n'ai toujours pas de demande de parole.

Je la recède donc à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Jusqu'en 2004, les prestations d'ophtalmologie étaient dispensées sur les sites hospitaliers de Martigny, Sion et Sierre. La nouvelle répartition des disciplines médicales introduite dès 2004 déjà au sein du RSV a attribué l'ophtalmologie aux sites de Brigue et de Martigny. Suite à cette décision, les ophtalmologues ont préféré poursuivre leurs activités dans des structures privées.

Le canton du Valais souffre d'un manque évident d'ophtalmologues. Ce constat est d'ailleurs partagé par le Dr René-Pierre Copt, président des ophtalmologues de la Société médicale du Valais, qui, dans son rapport de 2010, indiquait que «la pénurie d'ophtalmologues compétents est malheureusement toujours d'actualité et s'aggravera probablement dans les années à venir.»

Sur la base de ce constat, le RSV a soumis au département un projet d'ouverture d'un service d'ophtalmologie à l'hôpital de Martigny avec pour objectif d'étendre et de compléter l'offre de prestations ophtalmologiques en Valais, d'assurer une mission de service public en particulier pour l'accueil des situations d'urgence, d'offrir des prestations non disponibles auparavant en Valais, notamment la chirurgie vitréo-rétinienne) et de prendre en charge des situations d'ophtalmologie requérant une hospitalisation (infection par exemple).

Le département a ainsi approuvé la création de ce service qui répond à un besoin et qui correspond à la planification établie en 2004. Selon l'article 39 de la LAMal, le canton a l'obligation d'établir une planification permettant de couvrir les besoins en soins hospitaliers de sa population. L'ophtalmologie fait d'ailleurs toujours partie du mandat attribué au RSV pour son site de Martigny.

Des contacts ont été pris en vue d'une collaboration universitaire avec l'hôpital ophtalmologique Jules Gonin à Lausanne. La collaboration avec les autres services hospitaliers du RSV ainsi qu'avec les ophtalmologues libéraux fait également partie des objectifs du service d'ophtalmologie de Martigny.

Le DFIS a, en outre, déjà rencontré des représentants de la structure privée où opèrent les ophtalmologues libéraux dans le but également de chercher un dialogue et des solutions d'avenir constructives entre le secteur privé et le RSV.

44. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Muriel FAVRE-TORELLOZ, concernant les premiers secours région Martigny et Entremont (13.03.2012) (1.221)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Muriel FAVRE-TORELLOZ, betreffend Notfallversorgung in der Region Martigny und Entremont (13.03.2012) (1.221)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

Le dépôt de cette interpellation urgente coïncide malheureusement avec les événements tragiques que nous connaissons.

Cette situation jette une lumière crue sur l'impact des services de secours et se passe de commentaire.

C'est pourquoi je me bornerai à demander au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que la situation difficile que traverse le service d'ambulances de Martigny soit réglée au plus vite afin que, dorénavant, à la charge émotionnelle de ce métier difficile, ne viennent plus s'ajouter des soucis d'ordre financier.

Je terminerai en remerciant tous les services de secours et les services d'ambulances en particulier pour leur engagement exemplaire.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Merci, Madame la députée (suppl.), pour vos remerciements.

Les informations liées aux difficultés du service d'ambulances de Martigny ont effectivement été portées à la connaissance du canton par l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS).

Comme vous le mentionnez, tous les citoyens ont droit à un service de secours rapide et de qualité. C'est pourquoi le Département des finances, des institutions et de la santé a demandé formellement à l'OCVS de prendre toutes les mesures utiles afin de:

- garantir un service d'ambulances 24h/24h dans la région de Martigny;
- pérenniser ce service;
- préserver les intérêts des employés de la compagnie.

Le conseil d'administration de l'OCVS s'est réuni récemment afin d'appréhender au mieux cette situation et de garantir un service de secours 24h/24h pour la région concernée.

En parallèle, l'OCVS conduit des démarches afin de pérenniser le service d'ambulances de Martigny. A ce stade, les discussions sont en cours. Les intérêts des employés de la compagnie sont bien évidemment au centre des préoccupations. L'OCVS, qui est en relation avec les syndicats et les employés de la compagnie, se chargera d'informer en priorité les collaboratrices et les collaborateurs de l'évolution de ces discussions.

Cette situation préoccupe fortement le DFIS qui suit attentivement toutes les démarches entreprises par l'OCVS.

45. POSTULAT URGENT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu FARDEL, concernant: le Service des contributions veut-il définir des bons et des mauvais parents? (13.03.2012) (1.222)

DRINGLICHES POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu FARDEL, betreffend: Will die Steuerverwaltung zwischen guten und schlechten Eltern unterscheiden? (13.03.2012) (1.222)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/ ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Lors du débat sur cette nouvelle déduction, le groupe PLR avait mis en évidence les problèmes d'application de cet élément législatif.

Le service a émis une directive sur comment appliquer cet élément et cela pose réellement des problèmes, que je vais vous expliquer ici.

Tout d'abord, il y a un côté moral. Selon ces dispositions, si vous travaillez jusqu'à 150% (taux d'activité cumulés des deux parents) et pour autant que vous fassiez garder vos

enfants, par exemple, par leurs grands-parents, vous avez droit à 3'000 francs de déduction. A partir de 160%, vous n'avez droit à plus rien.

Le but d'une loi fiscale n'est pas d'introduire un côté moral mais d'être le plus équitable possible entre les différents contribuables de ce canton, l'équité absolue n'étant pas possible.

Aussi si j'entre dans des cas d'application plus précis, nous avions demandé, lors du débat, ce qu'il allait advenir des parents, par exemple, qui avaient des frais effectifs de 1'500 francs. Le conseiller d'Etat Maurice Tornay, qui est malheureusement absent aujourd'hui, nous avait dit: c'est un forfait, dans ce cas-là, les parents pourront déduire 3'000 francs. Alors, question: admettons une famille qui déduit 1'500 francs et qui travaille à 150%, selon ce qu'avait dit le conseiller d'Etat Maurice Tornay, pourrait déduire 3'000 francs. Si les deux conjoints ensemble travaillent à 160%, s'ils ont 1'500 francs de frais effectifs, peuvent-ils aussi déduire 3'000 francs? Selon les conditions posées, non. Dans ce cas-là, un couple à 150% avec des frais effectifs de 1'500 francs pourrait déduire 3'000 francs et à 160% seulement 1'500 francs.

Est-ce là iniquité? Si la réponse est oui, dans ce cas-là, un contribuable un peu malin, toujours dans le cas où les deux parents travaillent à 160%, s'il fait garder ses enfants, par exemple, par les grands-parents, il n'a pas de frais effectifs, il ne pourrait rien déduire; s'il est un peu malin, il demande une fois à la Croix-Rouge de venir, il a 50 francs de frais effectifs, il fait valoir le forfait.

Il y a toute une série de cas qui peuvent poser problèmes et de grandes iniquités entre les contribuables.

Le but de ce postulat: nous avons proposé une solution, par exemple que la déduction soit échelonnée en fonction du pourcentage d'activité. D'autres solutions sont envisageables. A mon sens, la meilleure est que les 3'000 francs soient valables pour tout le monde. C'est au service de trouver une meilleure solution, mais il doit intervenir afin de rétablir l'équité. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu.

Je passe la parole au Gouvernement par la voix de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je pense qu'il ne s'agit pas d'une question morale, ni de dire que finalement ici c'était prévu un forfait et pas une solution proportionnelle.

La réponse a été préparée par le département en charge des finances et indique que, lors de la révision de la loi fiscale du 10 septembre 2010, le législateur a introduit la déduction pour les frais de garde de ses propres enfants jusqu'à l'âge de 14 ans de 3'000 francs par enfant.

Dans son message, le Conseil d'Etat souligne le but de cette déduction, soit de favoriser la garde des enfants par les parents dont l'un des conjoints se consacre entièrement à l'éducation des enfants par l'octroi d'une déduction de 2'000 francs par enfant jusqu'à l'âge de 14 ans (message accompagnant le projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale du 10 mars 1976, p. 11).

Le montant de la déduction forfaitaire a été arrêté à 3'000 francs, soit au même montant que celui accordé pour les frais effectifs de garde par des tiers. Le législateur a voulu respecter le principe «un enfant, une déduction» et valoriser le travail effectué pour la garde des enfants.

Les deux parents ou une personne seule avec un enfant à charge doivent garder l'enfant pour bénéficier de la déduction pour la garde de ses propres enfants. C'était la volonté du législateur.

Il est fréquent que l'un des conjoints exerce une activité à temps partiel. Il est donc juste, dans ce cas, que la déduction soit également accordée.

Le Service cantonal des contributions a opté pour la solution pragmatique, simple, efficace, d'une déduction intégrale parce qu'elle est avantageuse pour une grande partie des parents. Le service concerné a, par conséquent, précisé les conditions de l'octroi de la déduction forfaitaire: l'activité du couple ne doit pas être supérieure à 150% et celle de la personne seule à 75%, et si on ne le désigne pas comme cela, on tombe dans un autre système de la déduction des frais effectifs. Ces conditions vont nettement plus loin que celles formulées dans le message et ne compliquent pas les opérations de taxation.

La pratique mise en œuvre par le Service cantonal des contributions vise ainsi à ne pas pénaliser les familles dont l'un des conjoints travaille à temps partiel et de tenir compte de la réalité économique et sociale des jeunes parents.

Pour les indépendants, les mêmes principes sont applicables. L'activité de l'un des conjoints est généralement partielle.

L'introduction d'une déduction proportionnelle serait contraire à la volonté exprimée dans le message.

Le Service cantonal des contributions appliquera cette déduction de manière souple. Les autorités de taxation ne disposent pas des données relatives pour tous les contribuables sur les taux exacts d'activité exercée à temps partielle par l'un des conjoints ou le parent qui élève seul son enfant.

Vu ce qui précède, il est proposé le rejet du postulat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Vous l'avez entendu, le postulat est combattu par le Gouvernement.

Nous allons donc procéder au vote.

Par 56 voix contre 43, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 1.222 du député (suppl.) Mathieu Fardel.

Vous avez ainsi classé ce postulat urgent.

46. INTERPELLATION URGENTE

des députés Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Diego CLAUSEN, CSPO, et cosignataires concernant la construction de résidences secondaires: l'initiative apporte plus d'incertitudes que de clarté (13.03.2012) (4.173)

DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Grossrat Diego CLAUSEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungsbau: Initiative schafft mehr Unsicherheiten statt Klarheit (13.03.2012) (4.173)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Diego Clausen, CSPO:

lch fasse mich kurz und nehme die Punkte 46 und 48 der Tagesordnung zusammen.

Danke dem Departementvorsteher für seine prompte Arbeit. Wir haben gesehen, dass die Antwort bereits auf der offiziellen Internetseite aufgeschaltet ist.

Trotzdem noch eine Bemerkung was die Pressemitteilung von Seiten des UVEK anbelangt. Wir wissen ja, dass wir eine Diskrepanz haben zwischen dem Initiativtext, der sagt: 1. Januar 2013, und der Vernehmlassung von Bundesrätin Doris Leuthard, die sagt: ab sofort und das UVEK – wie gesagt vorgestern – auch ab dem 11. März 2012.

Aber es heisst auch – die Darlegungen wurden klar dargelegt von Seiten des Staatsrates – in dieser Pressemitteilung zuunterst, dass quasi gemäss dieser Mitteilung die Regelung auf Verordnungsstufe durch die eingesetzte Arbeitsgruppe erst nach den Sommerferien erfolgt. Dies ist von uns aus gesehen untragbar, weil wir in einem Tourismuskanton mit beschränkten Bauphasen sind. Genau eben diese Grauzonen dürfen nicht so lange hinaus geschoben werden.

Abschliessend danke ich für diese Einrichtung der Hotline, die Sie uns versprochen haben und auch für die aktive Beteiligung an dieser Gesetzesausarbeitung – wenn möglich natürlich sogar in der Arbeitsgruppe, die von Bundesrätin Leuthard eingesetzt wird.

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

L'essentiel a déjà été dit dans le cadre des réponses aux questions, mais je passe la parole à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina pour un complément.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich habe bereits gesagt, dass diese Frist so kurz wie möglich sein muss, damit Rechtssicherheit und vor allem auch Investitionsschutz besteht. Wenn man dieses Communiqué dann auslegt, lässt es eben trotzdem noch einige Fragen offen und es wird die ganze Verantwortung zu den Gemeinden hingeschoben, die dann entscheiden müssen und die dann in dieser schwierigen Situation sind und eigentlich ein bisschen alleine gelassen werden. Nicht alleine gelassen von uns, sondern alleine gelassen von Bern.

47. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par le député Olivier DELALOYE, concernant il y a du feu au rucher – sauvons l'apiculture valaisanne (13.03.2012) (4.174)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier DELALOYE, betreffend Bienensterben – Wir müssen die Walliser Bienenzucht retten (13.03.2012) (4.174)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Nous pouvons terminer par une note printanière mais néanmoins préoccupante.

80% de la pollinisation s'effectue grâce aux abeilles. Hélas!, les hivers de plus en plus chauds permettent à la maladie ou le varroa destructor de prendre l'avantage dans ce difficile combat contre la destruction massive des ruchers valaisans (40 à 60% pour cette année).

Dans le but de porter secours à ces petites ouvrières nécessaires au bon fonctionnement de la nature, une aide aux apiculteurs valaisans reste indispensable.

Pour cela, le groupe PLR pose deux questions au Gouvernement:

- quel est le plan d'actions technique et financier du Conseil d'Etat pour venir en aide aux apiculteurs valaisans?
- a-t-il des contacts avec d'autres cantons, voire la Confédération dans le but d'unifier les efforts au niveau intercantonal ou national?

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je vais me concentrer directement sur la réponse aux deux questions posées, sans répéter les questions.

Réponse à la première question

Depuis 2008, le canton soutient l'apiculture valaisanne. Il verse une contribution annuelle aux organisations apicoles (Fédération d'apiculture du Valais romand, Fédération apicole du Haut-Valais et Société d'apiculture de Monthey et environs) pour les prestations techniques et économiques de vulgarisation. Dans ce sens, depuis 2008, 111'777 francs ont été versés à ces organisations dont le but consiste à dispenser des cours de formation continue concernant l'élevage et l'entretien des abeilles. En outre, le canton soutient toute installation de nouveaux apiculteurs s'engageant à détenir au moins 5 ruches et d'apiculteurs en activité qui augmentent leur cheptel d'au moins 5 ruches. L'octroi de ces aides est lié à une formation de base de 2 ans attestée pour les nouveaux et à une formation spécifique sur les maladies et les traitements pour les apiculteurs en activité. Depuis 2008, 553'500 francs ont été versés par le canton comme aides à fonds perdu aux apiculteurs valaisans.

Réponse à la deuxième question

En acceptant, en avril 2007, la motion Gadient du 16 décembre 2004 «Promouvoir l'apiculture en Suisse», les Chambres fédérales ont donné mandat à la Confédération de promouvoir l'apiculture en Suisse et de soutenir financièrement la création de structures apicoles modernes. Le concept de promotion de l'apiculture en Suisse du 19 juin 2008 propose la création d'un Service sanitaire apicole national (SSA) permettant de renforcer l'interface entre les secteurs de la recherche, de la lutte publique contre les épizooties des abeilles et de l'apiculture, et de promouvoir ainsi la santé des abeilles. Le financement du SSA sera assuré par la Confédération, les cantons et le secteur apicole.

Ce printemps 2012, la formation des inspecteurs romands des ruchers comportera un volet consacré au varroa ainsi qu'une table ronde visant à partager et trouver des solutions applicables par les apiculteurs. Cela permettra d'appréhender la saison apicole avec des connaissances des moyens actuels de prévention et de traitement à jour.

En outre, mon département a mis en consultation le projet «Politique animale 2015» et une mesure nouvelle concerne l'apiculture. Elle consiste en un soutien pour l'élevage des reines, compte tenu des exigences en matière sanitaire.

48. POSTULAT URGENT

des députés Diego CLAUSEN, CSPO, Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires concernant: suite à l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires, ça grouille de questions au sujet de sa mise en œuvre (13.03.2012) (4.175)

DRINGLICHES POSTULAT

von Grossrat Diego CLAUSEN, CSPO, Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: nach Annahme der Zweitwohnungs-Initiative wimmelt es von Fragen bezüglich deren Umsetzung (13.03.2012) (4.175)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT/ ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Beaucoup de choses ont déjà été dites tout à l'heure (cf. interpellation urgente 4.173).

Je n'ai donc plus de demande de parole ni des auteurs ni du Gouvernement.

On peut ainsi partir du principe que ce postulat urgent est accepté.

L'on met ainsi un terme à cette matinée marathon de notre session.

Merci pour votre concentration et votre travail.

Je vous souhaite un bon retour chez vous et vous donne rendez-vous ici même pour la session de mai 2012 de notre Parlement.

La session ordinaire de mars 2012 est officiellement close à 13 h 30.

LOI

en faveur de la jeunesse (première lecture)

JUGENDGESETZ (erste Lesung)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille Kommission für Institutionen und Familienfragen

Article 47bis alinéa 1

<u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député</u> <u>Jean-Henri Dumont</u>

Tout mineur qui contrevient **de façon fautive** à une prescription réglant la vie commune au sein de l'établissement, à un ordre de l'autorité de placement, de la direction ou du personnel de l'établissement, peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Décision de la commission : refusée au profit de la modification rédactionnelle de la commission :

Tout mineur qui contrevient **intentionnellement** à une prescription réglant la vie commune au sein de l'établissement, à un ordre de l'autorité de placement, de la direction ou du personnel de l'établissement, peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Artikel 47bis Absatz 1

<u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat</u> <u>Jean-Henri Dumont</u>

Jedem Minderjährigen, der **vorsätzlich** einer Vorschrift, die das Zusammenleben in der Einrichtung regelt, oder einer Anordnung der einweisenden Behörde oder der Heimleitung sowie des Personals der Einrichtung zuwiderhandelt, können disziplinarische Sanktionen auferlegt werden.

Beschluss der Kommission: angenommen

LOI D'APPLICATON

de la loi fédérale sur les étrangers (première lecture)

EINFÜHRUNGSGESETZ

zum Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (erste Lesung)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique *Kommission für öffentliche Sicherheit*

1. Article 4 alinéa 2	Artikel 4 Absatz 2
Proposition du groupe PDCB, par les députés Daniel Emonet et Nicolas Voide	Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Emonet und Nicolas Voide
Supprimer	Streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
2. Article 4 alinéa 3 (nouveau)	Artikel 4 Absatz 3 (neu)
Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Guillaume Vanay	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Guillaume Vanay
Ils signent une charte d'intégration. (Les alinéas 3 à 6 sont renumérotés de 4 à 7)	Sie unterschreiben eine Integrations-Charta. (Absätze 3 bis 6 werden zu 4 bis 7)
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 5 alinéa 1	Artikel 5 Absatz 1
Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Guillaume Vanay	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Guillaume Vanay
Le canton peut verser des subventions pour l'intégration des étrangers et la prévention des discriminations.	Der Kanton kann für die Integration von Ausländerinnen und Ausländern und die Prävention von Diskriminierung Subventionen ausbezahlen.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 5 alinéa 2	Artikel 5 Absatz 2
Proposition du groupe PDCB, par les députés Daniel Emonet et Nicolas Voide	<u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Emonet und</u> Nicolas Voide
Les subventions cantonales ne dépasseront pas le tiers 30 pour cent du coût total Décision de la commission : acceptée	Die kantonalen Subventionen dürfen ein Drittel 30 Prozent der Gesamtkosten Beschluss der Kommission: angenommen
5. Article 8 alinéa 2	Artikel 8 Absatz 2
Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler par le député Franz Ruppen	Vorschlag der SVPO/Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen
Il a le droit de se faire assister gratuitement d'un interprète s'il ne comprend pas ou ne parle pas une des deux langues officielles du canton. S'il n'a pas les moyens de payer l'interprétariat, ce dernier peut être gratuit.	Sie hat das Recht auf eine kostenlose Übersetzung, wenn sie keine der beiden offiziellen Kantonssprachen spricht. Falls ihr die Mittel für die Bezahlung der Übersetzung fehlen, kann diese unentgeltlich sein.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

6. Article 10	Artikel 10
Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler par le député Franz Ruppen	Vorschlag der SVPO/Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen
Les établissements de détention sont dotés d'un personnel d'exploitation adéquat-et suffisant, au bénéfice d'une formation spécifique-et permanente.	Die Haftanstalten verfügen über ausreichend und entsprechend ausgebildetes Betriebspersonal, das sich fachlich ständig weiterbildet.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
Nouvelle proposition de la commission :	Neuer Vorschlag der Kommission:
Les établissements de détention sont dotés d'un personnel d'exploitation adéquat, au bénéfice d'une formation spécifique et continue.	Die Haftanstalten verfügen über entsprechend ausgebildetes Betriebspersonal mit fachlicher Fortbildung.
7. Article 11 lettre c	Artikel 11 Buchstabe c
Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Guillaume Vanay	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Guillaume Vanay
Supprimer	Streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
8. Article 12 alinéa 3 (nouveau)	Artikel 12 Absatz 3 (neu)
Proposition du groupe PLR, par les députés Philippe Nantermod et André Vernay	<u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe Nantermod und</u> <u>André Vernay</u>
Lorsqu'une personne migrante fait l'objet d'une poursuite pénale pour des actes relevant de l'art. 121 al. 3 de la Constitution fédérale, le service ouvre une enquête tendant au retrait du titre de séjour ou d'établissement en Suisse en cas de condamnation pénale.	Läuft gegen eine Migrantin oder einen Migranten ein Strafverfahren wegen eines Verstosses gegen Artikel 121 Absatz 3 der Bundesverfassung, eröffnet die Dienststelle eine Untersuchung, die im Falle einer strafrechtlichen Verurteilung zum Entzug der Aufenthalts- oder Niederlassungsbewilligung für die Schweiz führt.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

PROJET DE DECISION

concernant la fusion des communes municipales de Turtmann et Unterems

BESCHLUSSENTWURF

betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Turtmann und Unterems (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille Kommission für Institutionen und Familienfragen

1. Article 9 alinéa 1	Artikel 9 Absatz 1
Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Perruchoud	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Perruchoud
Il est alloué à la nouvelle commune municipale de Turtmann-Unterems une aide à la fusion d'un montant global de 2'100'000-1'800'000 francs en application de l'ordonnance sur les fusions de communes.	In Anwendung der Verordnung über Gemeindefusionen wird der neuen Einwohnergemeinde Turtmann-Unterems eine Finanzhilfe im Gesamtbetrag von Fr. 2'100'000-1'800'000 zugesprochen.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
2. Article 9 alinéa 1	Artikel 9 Absatz 1
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker
Il est alloué à la nouvelle commune municipale de Turtmann-Unterems une aide à la fusion d'un montant global de 2'100'000-2'300'000 francs en application de l'ordonnance sur les fusions de communes.	In Anwendung der Verordnung über Gemeindefusionen wird der neuen Einwohnergemeinde Turtmann-Unterems eine Finanzhilfe im Gesamtbetrag von Fr. 2'100'000-2'300'000 zugesprochen.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 9 alinéa 1	Artikel 9 Absatz 1
Proposition du groupe CVPO, par le député (suppl.) Marcel Zenhäusern	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern
Il est alloué à la nouvelle commune municipale de Turtmann-Unterems une aide à la fusion d'un montant global de 2'100'000-2'300'000 francs en application de l'ordonnance sur les fusions de communes.	In Anwendung der Verordnung über Gemeindefusionen wird der neuen Einwohnergemeinde Turtmann-Unterems eine Finanzhilfe im Gesamtbetrag von Fr. 2'100'000-2'300'000 zugesprochen.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

DECRET

concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (première lecture)

DEKRET

betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie Kommission für Volkswirtschaft und Energie

1. Article 2 alinéa 1	Artikel 2 Absatz 1
Proposition du groupe PDCC, par le député (suppl.) Gilles Martin	Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilles Martin
Les amortissements de prêts sans intérêts LIM et NPR des sociétés de remontées mécaniques touristiques et de l'hôtellerie peuvent être suspendus totalement ou partiellement par le département compétent.	Die Amortisationen der zinslosen IH- und NRP-Darlehen der touristischen Bergbahnen und Hotellerie können vom zuständigen Departement vollständig oder teilweise sistiert werden.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
2. Article 2 alinéa 1	Artikel 2 Absatz 1
Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Bernard Briguet	Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat <u>Bernard Briguet</u>
Les amortissements de prêts sans intérêts LIM et NPR des sociétés de remontées mécaniques touristiques et de l'hôtellerie peuvent être suspendus par le Département compétent à l'exception des sociétés qui versent des dividendes.	Die Amortisationen der zinslosen IH- und NRP-Darlehen der touristischen Bergbahnen und Hotellerie können vom zuständigen Departement sistiert werden, mit Ausnahme der Gesellschaften, die Dividenden ausschütten.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 2 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine Ballay	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jasmine Ballay
La durée d'amortissement est rallongée d'autant. Si elle ne peut être prolongée car elle excède 25 ans, un nouveau contrat sera renégocié.	Die Amortisationsdauer wird entsprechend verlängert. Ist dies nicht möglich, weil sie die Dauer von 25 Jahren überschreitet, wird ein neuer Vertrag ausgehandelt.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 2 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe CSPO par la députée Graziella Walker Salzmann	<u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker</u> <u>Walzmann</u>
La suspension accordée par le département entraîne une prolongation correspondante du contrat de prêt	Die vom zuständigen Departement gewährte Sistierung führt zu einer entsprechenden Verlängerung des Darlehensvertrags.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
5. Article 2 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler par le député Franz Ruppen	Vorschlag der SVPO/Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen
En cas de suspension pour une année ou pour deux ans, la durée du prêt est prolongée en conséquence.	Bei einer Sistierung für ein Jahr bzw. für zwei Jahre wird die Laufzeit der Darlehen entsprechend verlängert.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

6. Article 2 alinéa 6 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 6 (neu)
Proposition du groupe CSPO par la députée Graziella Walker Salzmann	<u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker</u> <u>Walzmann</u>
L'amortissement reporté par cette suspension se répartit proportionnellement sur la durée restante du contrat de prêt.	Die durch die Sistierung aufgeschobene Amortisationspflicht verteilt sich anteilmässig auf die Restlaufdauer des Darlehensvertrages.
Retirée	Zurückgezogen

DECRET

concernant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie (deuxième lecture)

DEKRET

betreffend die Sistierung der zinslosen IH- und NRP-Darlehen für Bergbahnbranche und die Hotellerie (zweite Lesung)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie Kommission für Volkswirtschaft und Energie

1. Article 2 alinéa 1	Artikel 2 Absatz 1
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Les amortissements peuvent être suspendus par le Département compétent sur demande pour deux ans au maximum.	Die Amortisationen können vom zuständigen Departement auf Gesuch hin ein maximal zwei Jahre sistiert werden.
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
2. Article 2 alinéa 2	Artikel 2 Absatz 2
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	<u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker</u> <u>Salzmann</u>
Les entreprises adressent, jusqu'au 30 septembre 2012, pour l'année 2012 , une demande fondée au Service compétent, qui examine cette dernière et la soumet, en cas de besoin avéré, au Département compétent.	Die Betriebe stellen bis zum 30. September 2012 für das Jahr 2012 ein begründetes Gesuch an die zuständige Dienststelle, welche die Gesuche überprüft und bei nachgewiesenem Bedarf dem zuständigen

Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Departement die Sistierung unterbreitet. Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
3. Article 2 alinéa 2	Artikel 2 Absatz 2
Proposition du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert
Les entreprises adressent, jusqu'au 30 septembre 2012, pour l'année 2012 , une demande fondée au Service compétent, qui examine cette dernière et la soumet, en cas de besoin avéré, au Département compétent.	Die Betriebe stellen bis zum 30. September 2012 für das Jahr 2012 ein begründetes Gesuch an die zuständige Dienststelle, welche die Gesuche überprüft und bei nachgewiesenem Bedarf dem zuständigen Departement die Sistierung unterbreitet.
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
4. Article 2 alinéa 3	Artikel 2 Absatz 3
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Supprimer	Streichen
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
5. Article 2 alinéa 3	Artikel 2 Absatz 3
Proposition du groupe CVPO, par le député Jean-Marie Schmid	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie Schmid
Cette La suspension peut être accordée pour une durée maximale d'un ande 2 ans (2012/2013).	Diese Sistierung kann für eine die Dauer von maximal einem Jahr-2 Jahren (2012/2013) gewährt werden.
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine

6. Article 2 alinéa 4	Artikel 2 Absatz 4
Proposition du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert
La suspension accordée peut être prolongée à deux ans au maximum sur demande, jusqu'au 30 septembre 2013, pour l'année 2013 , auprès du Département compétent.	Die gewährte Sistierung kann auf Gesuch hin bis zum 30. September 2013 für das Jahr 2013 vom zuständigen Departement bis auf maximal zwei Jahre verlängert werden.
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
7. Article 2 alinéa 4	Artikel 2 Absatz 4
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
La suspension accordée pour l'année 2012 peut être prolongée à deux ans au maximum sur demande, jusqu'au 30 septembre 2013, auprès du Département compétent.	Die gewährte Sistierung für das Jahr 2012 kann auf Gesuch hin vom zuständigen Departement, bis zum 30. September 2013, vom zuständigen Departement bis auf maximal zwei Jahre-verlängert
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	werden. Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
8. Article 2 alinéa 4 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 4 (neu)
Proposition du groupe CVPO, par le député Jean-Marie Schmid	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie Schmid
La suspension est accordée pour 2012 et/ou 2013 sur demande, chaque année jusqu'au 30 septembre 2012 ou au 30 septembre 2013, auprès du Département compétent	Die Sistierung wird auf Gesuch hin, jährlich bis zum 30. September 2012 bzw. 30. September 2013 durch das zuständige Departement gewährt für 2012 und/oder 2013.
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine

9. Article 2 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert
Les entreprises adressent, jusqu'au 30 septembre 2013, pour l'année 2013, une demande fondée au Service compétent, qui examine cette dernière et la soumet, en cas de besoin avéré, au Département compétent. Cette suspension peut être accordée pour une durée d'un an et n'est pas prolongeable. Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Die Betriebe stellen bis zum 30. September 2013 für das Jahr 2013 ein begründetes Gesuch an die zuständige Dienststelle, welche die Gesuche überprüft und bei nachgewiesenem Bedarf dem zuständigen Departement die Sistierung unterbreitet. Diese Sistierung kann für eine Dauer von einem Jahr gewährt werden und ist nicht verlängerbar. Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
10. Article 2 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	<u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker</u> <u>Salzmann</u>
Les entreprises adressent, jusqu'au 30 septembre 2013, pour l'année 2013, une demande fondée au Service compétent, qui examine cette dernière et la soumet, en cas de besoin avéré, au Département compétent.	Die Betriebe stellen, bis zum 30. September 2013, für das Jahr 2013 ein begründetes Gesuch an die zuständige Dienststelle, welche die Gesuche überprüft und bei nachgewiesenem Bedarf dem zuständigen Departement die Sistierung unterbreitet.
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine

11. Article 2 alinéa 5 (nouveau) (2 ^e proposition)	Artikel 2 Absatz 5 (neu) (2. Antrag)
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Les entreprises qui ont déjà payé l'amortissement pour l'année 2012 et auraient rempli les conditions conformément au décret se voient rembourser le montant afin qu'elles ne soient pas exclues d'une prise en compte pour l'année 2012 jusqu'à la date du 30 septembre 2012.	Die Betriebe, welche bereits die Amortisation für das Jahr 2012 gezahlt haben und gemäss Dekret die Bedingungen erfüllt hätten, wird der Betrag zurückerstattet, so dass sie von einer Einrechnung für das Jahr 2012 bis zum Datum vom 30. September 2012 nicht ausgeschlossen werden.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
12. Article 2 alinéa 6 (nouveau)	Artikel 2 Absatz 6 (neu)
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	<u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker</u> <u>Salzmann</u>
La suspension accordée pour l'année 2013 ne peut pas être prolongée.	Die gewährte Sistierung für das Jahr 2013 kann nicht verlängert werden.
Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission in fine	Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission in fine
Nouvelle proposition de la commission :	Neuer Vorschlag der Kommission
¹ Inchangé.	¹ Unverändert
² Les entreprises adressent jusqu'au 30 septembre 2012, <u>pour l'année</u> 2012, une demande fondée au Service compétent, qui examine cette dernière et la soumet, en cas de besoin avéré, au département compétent.	² Die Betriebe stellen bis zum 30. September 2012, <u>für das Jahr 2012,</u> ein begründetes Gesuch an die zuständige Dienststelle, welche die Gesuche überprüft und bei nachgewiesenem Bedarf dem zuständigen Departement die Sistierung unterbreitet.

³Cette suspension peut être accordée pour une durée maximale d'un an.

- ³ Les entreprises adressent jusqu'au 30 septembre 2013, pour l'année 2013, une demande fondée au Service compétent, qui examine cette dernière et la soumet, en cas de besoin avéré, au département compétent.
- ⁴ La suspension accordée peut être prolongée à deux ans au maximum sur demande, jusqu'au 30 septembre 2013, auprès du Département compétent.
- ⁵⁴ La suspension accordée par le département entraîne une prolongation correspondante du contrat de prêt.

- ³ Diese Sistierung kann für eine Dauer von maximal einem Jahr gewährt werden.
- 3 Die Betriebe stellen bis zum 30. September 2013, für das Jahr 2013, ein begründetes Gesuch an die zuständige Dienststelle, welche die Gesuche überprüft und bei nachgewiesenem Bedarf dem zuständigen Departement die Sistierung unterbreitet.
- ⁴ Die gewährte Sistierung kann auf Gesuch hin, bis zum 30. September 2013, vom zuständigen Departement bis auf maximal zwei Jahre verlängert werden.
- ⁵⁴Die vom zuständigen Departement gewährte Sistierung führt zu einer entsprechenden Verlängerung des Darlehensvertrags.

LOI

sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LMG) (deuxième lecture)

GESETZ

über die Handänderungs- und Pfandrechtssteuer (HPG) (zweite Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: Edmond Perruchoud Rapporteur de la commission: Philipp Schnyder

1. Titre	Titel
Proposition du président de la commission, Edmond Perruchoud	Vorschlag des Präsidenten der Kommission, Edmond Perruchoud
Loi sur les droits de mutations et sur les droits sur les gages immobiliers (LDMG)	Keine Änderung im deutschen Titel
Décision de la commission: refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-après	Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten
2. Titre	Titel
Proposition du député Alexis Turin	<u>Vorschlag von Grossrat Alexis Turin</u>
Loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LMG)	Änderung des französischen Titels
Décision de la commission: refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission :	Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission
Loi sur les droits de mutations (LDM)	Gesetz über die Handänderungssteuer (HG)

3. Article 2	Artikel 2
Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 2	Artikel 2
Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler, par le député Franz Ruppen	Vorschlag der SVPO/Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz
	<u>Ruppen</u>
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
5. Article 2	Artikel 2
Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und
<u>Matthias Bregy</u>	Philipp Matthias Bregy
	streichen
supprimer	
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
6. Article 2 alinéa 1	Artikel 2 Absatz 1
Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay
Cette décision est dans de la compétence de l'organe législatif.	Redaktionelle Änderung im französischen Text
Décision de la commission : acceptée	

7. Article 6 alinéa 3 Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy supprimer	Artikel 6 Absatz 3 <u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy</u> streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
8. Article 10	Artikel 10
Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc
g) pour les contrats de vente d'une construction ou d'une unité de propriété par étages clés en main ou lors de contrats de vente, qui sont liés à un contrat d'entreprise de telle manière que l'opération est assimilable à l'acquisition d'une construction ou d'une unité de propriété d'étage clés en main, l'impôt est calculé sur le prix global (prix du terrain et prix de l'ouvrage hors TVA);	g) für Kaufverträge über eine schlüsselfertige Baute oder Stockwerkeinheit und bei Kauf-verträgen, die mit einem Werkvertrag so verbunden sind, dass eine schlüsselfertige Baute oder Stockwerkeinheit erworben wird, ist die Steuer auf dem Gesamtpreis (Landpreis und Werklohn ohne MWST) zu bemessen;
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
9. Article 10	Artikel 10
Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy
h) pour les donations, les legs, les cessions entre époux, les avances d'hoirie, les partages successoraux, l'impôt est calculé sur la valeur cadastrale des immeubles ;	h) für Schenkungen, Vermächtnisse, Abtretungen unter Ehegatten, Erbvorausbezüge, Erbteilungen gilt der Katasterwert der Grundstücke;
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen

	1
10. Article 10	Artikel 10
Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und
<u>Matthias Bregy</u>	Philipp Matthias Bregy
i) supprimer	i) streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
11. Article 12	Artikel 12
Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
12. Article 13	Artikel 13
Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député	Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat
<u>German Eyer</u>	German Eyer
Retour à la version de la commission de 1 ^{re} lecture concernant les taux: a) 20 francs pour des valeurs d'acte de 1'001 francs jusqu'à 50'000 francs; b) 1 pour cent pour une valeur d'acte de 50'001 francs jusqu'à 200'000 francs; c) 1,2 pour cent pour une valeur d'acte de 200'001 francs jusqu'à 500'000 francs; d) 1,3 pour cent pour une valeur d'acte de 500'001 francs jusqu'à 700'000 francs; e) 1,4 pour cent pour une valeur d'acte de 700'001 francs jusqu'à 1'000'000 de francs; f) 1,5 pour cent pour une valeur d'acte à partir de 1'000'001 francs. ² Chaque montant partiel est arrondi à la centaine de francs supérieure.	Rückkehr zur Version der Kommission für die 1. Lesung betreffend Steuersätze: a) 20 Franken für Vertragswerte von 1'001 Franken bis 50'000 Franken; b) 1 Prozent des Vertragswerts von 50'001 Franken bis 200'000 Franken; c) 1,2 Prozent des Vertragswerts von 200'001 Franken bis 500'000 Franken; d) 1,3 Prozent des Vertragswerts von 500'001 bis 700'000 Franken; e) 1,4 Prozent des Vertragswerts von 700'001 bis 1'000'000 Franken; f) 1,5 Prozent des Vertragswerts ab 1'000'001 Franken. ² Jeder Teilbetrag wird auf 100 Franken aufgerundet.

L'article 13bis est maintenu.	Artikel 13bis wird beibehalten.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
13. Article 13 alinéa 1	Artikel 13 Absatz 1
Proposition du député Christophe Perruchoud	Vorschlag von Grossrat Christophe Perruchoud
a) inchangé; b) inchangé; c) 1,2 pour cent pour une valeur de 500'001 francs jusqu'à 1'000'000 francs; d) 1,3 pour cent pour une valeur à partir de 1'000'001 francs; e) abrogé; f) abrogé.	a) unverändert; b) unverändert; c) 1,2 Prozent des Werts von 500'001 Franken bis 1'000'000 Franken; d) 1,3 Prozent des Werts ab 1'000'001 Franken; e) aufgehoben; f) aufgehoben.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
14. Article 13 alinéa 1	Artikel 13 Absatz 1
Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc
L'impôt proportionnel est, pour les cas mentionnés à l'article 6 alinéa 1, de: a) 20 13 francs pour des valeurs d'acte de 1'001 francs jusqu'à 50'000 francs; b) 1 0,6 pour cent pour une valeur d'acte de 50'001 francs jusqu'à 500'000 200'000 francs; c) 1,3 0,8 pour cent pour une valeur d'acte de 200'001 500'001 francs jusqu'à 1'000'000 francs; d) 1.5 0,85 pour cent pour une valeur d'acte à partir de 1'000'001 francs; e) 1,4 pour cent pour une valeur d'acte de 700'001 francs jusqu'à 1'000'000 de francs; f) 1,5 pour cent pour une valeur d'acte à partir de 1'000'001 francs.	Die verhältnismässige Steuer beträgt für die in Artikel 6 Absatz 1 genannten Fälle: a) 20 13 Franken für Werte-Vertragswerte von 1'001 Franken bis 50'000 Franken; b) 1 0,6 Prozent des Werts-Vertragswerts von 50'001 Franken bis 500'000 200'000 Franken; c) 1,3 0,8 Prozent des Werts-Vertragswerts von 200'001 500'001 Franken bis 1'000'000 Franken; d) 1.5 0,85 Prozent des Werts-Vertragswerts ab 1'000'001 Franken. e) 1,4 Prozent des Vertragswerts von 700'001 bis 1'000'000 Franken; f) 1,5 Prozent des Vertragswerts ab 1'000'001 Franken.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

15. Article 13 alinéa 1	Artikel 13 Absatz 1
Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc
L'impôt proportionnel est, pour les cas mentionnés à l'article 6 alinéa 1, de: a) 20 francs pour des valeurs d'acte de 1'001 francs jusqu'à 50'000 francs; b) 1 pour cent pour une valeur d'acte de 50'001 francs jusqu'à 500'000 200'000 francs; c) 1,3 1,2 pour cent pour une valeur d'acte de 200'001 500'001 francs jusqu'à 1'000'000 francs; d) 1,5 1,3 pour cent pour une valeur d'acte à partir de 1'000'001 francs; e) 1,4 pour cent pour une valeur d'acte de 700'001 francs jusqu'à 1'000'000 de francs; f) 1,5 pour cent pour une valeur d'acte à partir de 1'000'001 francs.	Die verhältnismässige Steuer beträgt für die in Artikel 6 Absatz 1 genannten Fälle: a) 20 Franken für Werte-Vertragswerte von 1'001 Franken bis 50'000 Franken; b) 1 Prozent des Werts-Vertragswerts von 50'001 Franken bis 500'000 200'000 Franken; c) 1,3 1,2 Prozent des Werts-Vertragswerts von 200'001 500'001 Franken bis 1'000'000 Franken; d) 1.5 1,3 Prozent des Werts-Vertragswerts ab 1'000'001 Franken. e) 1,4 Prozent des Vertragswerts von 700'001 bis 1'000'000 Franken; f) 1,5 Prozent des Vertragswerts ab 1'000'001 Franken.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
16. Article 13 alinéa 3 (nouveau)	Artikel 13 Absatz 3 (neu)
Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay
Chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux ci-dessus sont automatiquement applicables à des valeurs majorées de 3%.	Immer wenn der Konsumentenpreisindex um 3% ansteigt, sind die obigen Sätze automatisch auf um 3% höhere Werte anwendbar.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
17. Article 13bis	Artikel 13bis
Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler, par le député Franz Ruppen	Vorschlag der SVPO/Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz
supprimer	Ruppen streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

18. Article 13bis	Artikel 13bis
Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
19. Article 13bis	Artikel 13bis
Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
20. Article 15 alinéa 2	Artikel 15 Absatz 2
Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias <u>Bregy</u>	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy
e) supprimer	e) streichen
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
21. Article 15 alinéa 6 (nouveau)	Artikel 15 Absatz 6 (neu)
Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler, par le député Franz Ruppen	Vorschlag der SVPO/Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen
Sont soumis à l'impôt fixe de 50 francs la modification du gage et les faits similaires.	Der festen Steuer von Franken 50 unterliegen die Pfandwechsel und ähnliche Tatbestände.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

22. Article 16	Artikel 16
Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp
Bregy	Matthias Bregy
c) l'inscription de l'hoirie	c) die Eintragung der Erbengemeinschaft
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
23. Article 16	Artikel 16
Proposition du président de la commission, Edmond Perruchoud	Vorschlag des Präsidenten der Kommission, Edmond Perruchoud
d) les opérations en relation directe avec l'introduction du registre foncier	d) unmittelbar mit der Grundbucheinführung zusammenhängende Operationen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
24. Article 26 alinéa 2 (nouveau)	Artikel 26 Absatz 2 (neu)
<u>Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias</u> <u>Bregy</u>	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy
Le représentant peut exiger du contribuable une avance de frais.	Der Vertreter kann vom Steuerpflichtigen einen Kostenvorschuss verlangen.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
25. Article 27 alinéa 2	Artikel 27 Absatz 2
<u>Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias</u> <u>Bregy</u>	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt